36e ANNÉE

TOME XXXIII

FASCICULE CXXXIV (1er TRIM.)

MARS 1913.



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

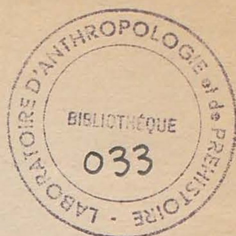


SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
5 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)




LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE et de PREHISTOIRE
BIBLIOTHÈQUE
033

36e ANNÉE

TOME XXXIII

FASCICULE CXXXIV (1er TRIM.)

MARS 1913.



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

— Prix p 152

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

LA PROVINCE D'ORAN

[illegible]

TOME XXXIII — [illegible]

[illegible]

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXXIII. — 1913

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

—

1913

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1912-1913

MM. Arambourg Camille.
Bérenger (Commandt).
Dangles.
Déchaud.
Doumergue.
Fabre.
Flahault.
Huot.
Jullian Charles.
Lemoisson.

MM. Levain.
de Pachtere.
Pellet.
Pérez.
Pock.
Pontet.
Pousseur.
René-Leclerc.
Roux-Freissineng
Sandras.
Tournier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

	MM.
Président :	Doumergue.
1er Vice-Président :	Flahault.
2e Vice-Président :	Déchaud.
Secrétaire général :	Bérenger.
Trésorier :	Pock.
Bibliothécaire-archiviste :	Tournier.
Secrétaire pour la Section géographique :	Lemoisson.
Secrétaire-adjoint id.	Arambourg.
Secrétaire pour la Section archéologique :	Abbé Fabre.
Secrétaire-adjoint id.	de Pachtere.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Doumergue.
Flahault.
Déchaud.

MM. Bérenger.
Lemoisson.
Abbé Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Dangles.
Pontet.
Sandras.

Liste Générale des Membres

de la “ Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran ”

au 1er Mars 1913

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.
G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris.
Le général Lyautey, Résident général de France au Maroc.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.
Le Général commandant la Division d'Oran.
Maurice Varnier, Haut Commissaire du Gouvernement de la République, Oudjda (Maroc Oriental).

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Sénateur du département d'Oran.
Les Députés du département d'Oran.
Le Président du Conseil général d'Oran.
Le Maire d'Oran.
A. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, 15, rue Washington, Paris.
René Cagnat, membre de l'Institut, 10, rue Stanislas, Paris.
Le Colonel Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Monbrun Théogène, avocat, 3, rue El Moungar, Oran.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.
Caron, id.
Foureau, id.
Monteil, id.

MM. Nansen, explorateur.
Trivier, id.
Verminck, id.

MEMBRES CORRESPONDANTS[1]

MM. René Basset, doyen de la Faculté des Lettres, 77, rue Michelet, Alger.

Augustin Bernard, professeur à l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

Dr Carton, membre correspondant de l'Institut, Khéreddine, La Goulette (Tunisie).

Le P. Delattre, membre correspondant de l'Institut, Carthage (Tunisie).

Doutté Ed., professeur à la Faculté des Lettres, Alger.

Flamand J.-B.-M., professeur à la Faculté des Sciences, 87, rue Michelet, Alger.

Gentil L., maître de conférences à l'Université de Paris, Sorbonne, 65, boulevard Pasteur, Paris.

Mesplé A., professeur à la Faculté des Lettres, président de la Société de Géographie, Alger.

MEMBRES A VIE[1]

ayant racheté leurs cotisations annuelles par un versement unique de 100 francs

MM. Azan P., capitaine détaché à la Section d'Afrique de l'État-Major de l'Armée, 5, avenue Franco-Russe, Paris.

Berthon Paul, capitaine, 169, rue Saint-Jacques, Paris.

Bonnard, avocat, Tunis.

Cheylard, chef de bataillon en retraite, Bois-la-Reine, Mustapha-Alger.

Delinon, directeur de la Compagnie du Gaz, Barcelone.

Getten, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 14, rue Pelouze, Paris.

Goyt, topographe principal en retraite, 31, cours Saint-André, Grenoble.

Massenet, ingénieur civil, 27 bis, quai d'Orsay, Paris.

Pallary, instituteur à l'école d'Eckmühl, **Oran.**

Pastorino, notaire, 1, rue Ampère, **Oran.**

Thorin, propriétaire, 4, rue Zola, Alger.

---

1 MM. les Sociétaires sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux indications qui les concernent.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Amillac Albin fils, chirurgien-dentiste, rue du Cercle Militaire, **Oran.**

Amoros Thomas, négociant, Gambetta, **Oran.**

Anduze, agent de la Cie *Transatlantique*, boulevard Malakoff, **Oran.**

Anfré, capitaine au 4e Régiment de Tirailleurs, La Goulette.

Anglard Jean, chef de section aux Chemins de fer algériens de l'État, rue Molière, quartier Saint-Pierre, **Oran.**

Anrig, directeur de l'Hôtel Continental, **Oran.**

Aracil (abbé), vicaire à la Cathédrale, **Oran.**

Arambourg Camille, ingénieur I. N. A., domaine Saint-Joseph, **Oran.**

Ardaillon, recteur de l'Académie d'Alger, Alger.

Ardoin, inspecteur, chef du Service Topographique, **Oran.**

Argoud Paul, vétérinaire de l'Abattoir, **Oran.**

Arnould Alfred, commis des Postes, Bureau Central, **Oran.**

Aubert, lieutenant au 2e Régiment Étranger, Bou Denib.

Auzas, professeur au Lycée, 4, rue Vieille-Mosquée, **Oran.**

Balande François, entrepreneur de serrurerie, 95, rue d'Arzew, **Oran.**

Ballongue, commis des Postes et Télégraphes, **Oran.**

Barber, consul d'Angleterre, pl. de la République, **Oran.**

Barbin, instituteur, Hammam-bou-Hadjar.

Barisain, négociant en matériaux de construction, boulevard et place Sébastopol, **Oran.**

Barthélemy, pharmacien, 54, rue Philippe, **Oran.**

Bartholomé, directeur des Tramways électriques, **Oran.**

Bartibas, pharmacien, conseiller général, adjoint au Maire, boulevard Oudinot, **Oran.**

Bartoli fils, propriétaire, 7, r. de la Vieille-Mosquée, **Oran.**

Baschung, général gouverneur de la place d'Oran, rue de Wagram, **Oran.**

Bastos Manuel, manufacturier en tabacs, 24, rue Mirauchaux, **Oran.**

Baudry, ingénieur des usines Michelin, Clermont-Ferrand.

Bauger, capitaine au 14e Régiment d'Infanterie, Toulouse.

Beaudoin, propriétaire, 15, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Beaupuy, président de la Chambre de Commerce, 62, rue de Mostaganem, **Oran.**

Behr Fr., négociant en vins, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**

Bel Alfred, directeur de la Médersa, Tlemcen.

Voir renvoi 1, page 5.

Mme Belon, propriétaire, Saint-Denis-du-Sig.
M. Ben Danou César, clavelisateur, Méchéria.
Mme Ben Daoud (Vve), villa Ben Daoud, portes de Mascara, **Oran.**
MM. Ben Daoud, capitaine en retraite, 1, avenue Loubet, **Oran.**
Bendjo Prosper, négociant, 32, boulevard National, **Oran.**
Benrahou Mohamed, fondé de pouvoirs de la maison Bel-Hadj, Nemours.
Ben Saad, étudiant en pharmacie, 54, rue Philippe, **Oran.**
Bentayou Xavier, négociant en vins, membre de la Chambre de Commerce, boulevard Lescure, **Oran.**
Bérenger, chef de bataillon de réserve, 12, rue Beauprêtre, **Oran.**
Bernard, capitaine, détaché à la Section d'Afrique de l'État-Major de l'Armée, 144, boul. St-Germain, Paris.
Bernauer Louis, négociant en bois, rue de Mostaganem, **Oran.**
Bertrand, propriétaire, conseiller général, Belle-Côte.
Bessière Adrien, receveur des Contributions diverses, Sainte-Barbe-du-Tlélat.
Bethenod, propriétaire, faubourg de Miramar, **Oran.**
Beugnot, capitaine, commandant le 2e escadron de Spahis Sénégalais à Saint-Louis, pr Dakar (Afrique Occidentle).
Bibliothèque populaire de la Mosquée, École Karguentah, 40, rue d'Arzew, **Oran.**
Bibliothèque du Bureau arabe, Lalla-Maghnia.
Bibliothèque des classes d'histoire du Lycée, **Oran.**
Bibliothèque de la New-York public library, New-York.
Bidaine Paul, administrateur des Colonies, Dakar.
Bienabe Justin, comptable au Service Topographique, **Oran.**
Bister P., interprète judiciaire, Relizane.
Bizet Albert, ingénieur-architecte, Djenan Kssel et Hand, rue Marey prolongée, Alger. Hôtel Continental, **Oran.**
Blanchet, négociant, rue de l'Hôtel de Ville, **Oran.**
Blet, professeur au Lycée, **Oran.**
Bolelli, inspecteur primaire, 41, boul. Sébastopol, **Oran.**
Bonifay Paul, propriétaire, 1, rue de la Paix, **Oran.**
Bons Gabriel, capitaine d'artillerie en retraite, délégué financier, 5, rue de la Fonderie, **Oran.**
Bories Auguste, délégué financier, Mostaganem.
Borne, officier d'administration de 1re classe du Service du Génie, à Sétif.
Bosc P., négociant, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran.**
Bouty Joseph, pharmacien, Tlemcen.
Boyer de Choisy (de), commis aux Hypothèques, 18, rue du Fondouck, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Brégeat, docteur en médecine, directeur de la Santé, 42, boulevard National, **Oran.**

Bruneau, professeur de dessin, 10, rue de Gênes, **Oran.**

Brunel Camille, géomètre principal en retraite, Maison Blanche, près Maison Carrée.

Brunie Pierre, ingén[r] E. C. P., 101, r. de Mostaganem, **Oran.**

Brustlein Henri, ingén[r]-construct[r], 72, r. d'Arzew, **Oran.**

Buzenet Jean, propriétaire, Brédéah.

Buzenet René, agent commercial, Tanger.

Camallonga, propriétaire, domaine d'Arbal (Saint-Maur).

Camara oficial de Commercio, Industria y Navegacion de Melilla.

Canal J., ingénieur civil, villa Miramar, Carthage (Tunisie).

Capifali, receveur des Postes et Télégraphes en retraite, Calvi (Corse).

Carcopino Jérôme, professeur à la Faculté des Lettres, directeur du Service des Antiquités, Alger.

Cardona, chancelier du Consulat d'Espagne, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Cardonne, secrétaire du Syndicat agricole, Tlemcen.

Carli, agent général d'assurances, 18, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Carrafang, propriétaire, délégué financier, Saïda.

Carteaux Octave, officier d'administration en retraite, 24, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

Castanié Joseph, armateur, rue Canrobert, Miramar supérieur, **Oran.**

Caudrillier, inspecteur d'Académie, Agen.

Caulet Jules, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, quartier Saint-Pierre, **Oran.**

Cavaliéro Barnett, courtier en grains, r. El-Moungar, **Oran.**

Cercle civil, Aïn-Temouchent.

Chabaud Paul, commis principal des Postes et Télégraphes, **Oran.**

Chandelier Georges, propriétaire, 6, boulevard du 2[e] Zouaves, **Oran.**

Chanson (abbé), curé de L'Hillil.

Chapelin, propriétaire, rue Marie-Thérèse, **Oran.**

Chareix Jacques, officier interprète au Bureau des Affaires Indigènes, Lalla-Maghnia.

Chatelain Louis-Armand, propriétaire, 24, rue Kimburn, **Oran.**

Chatrousse Abel, administrateur des Affaires Indigènes, détaché à la Préfecture, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Cholet Alfred, ingénr-directr des Services des Chemins de fer de la ligne Blida-Berrouaghia (O. A.), Blida.

Christaud Joseph, directeur d'assurances, **Oran.**

Cohen-Solal A., docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

Cohen-Solal E., profr au Lycée, 30, boul. Seguin, **Oran.**

Coignard Paul, ingénieur des A. et M., 40, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

Colombani Jules, docteur en médecine, place de la Bastille, **Oran.**

Common, avoué, 40, boulevard Seguin, **Oran.**

Conseil municipal de Perrégaux.

Conseil municipal de Relizane.

Conseil municipal de Saint-Denis-du-Sig.

Conseil municipal de Sidi-bel-Abbès.

Constantini, inspecteur des Douanes, 27, rue de Mostaganem, **Oran.**

Cottenest Gaston, capitaine, chef de bureau du Service des Renseignements du secteur Chaouïa, Casablanca.

Couget Léopold, attaché à la Direction de la Dette Marocaine, Tanger.

Cour A., professeur à la Médersa, Tlemcen.

Courcelle Abel, doctr en médecine, 26, b. Malakoff, **Oran.**

Courrech, directr de l'École du faub. d'Eckmühl, **Oran.**

Cruck Eugène, rédacteur à *l'Echo d'Oran*, 28, rue d'Arzew, **Oran.**

Dalbéra Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, **Oran.**

Dangles Victor, géomètre du Service Topographique, 4, rue Saint-Louis, **Oran.**

Darmon Moïse de Guenoun, mercier, 3, pl. d'Armes, **Oran.**

Déchaud Edouard, secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce, place de la République, **Oran.**

Deckers, armateur, agence Laurens-Deckers, Alger.

Decrion Constant, propriétaire, Sidi-bel-Abbès.

Delage, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la circonscription Ouest, rue La Tour d'Auvergne, **Oran.**

Delhomme, lieutenant au Service des Renseignements, Settat par Casablanca (Maroc).

Demas Dominique, architecte-voyer, Tiaret.

Deros Julien, négociant, pl. Garbé, maison Ribeton, **Oran.**

Derrien Louis, ingénieur-chimiste, 1, rue Auber, **Oran.**

Deschamps, adjudant-chef à Casablanca (Maroc).

Descours, propriétaire, délégué financier, maire, Saint-Denis-du-Sig.

Desseaux Louis, négociant en bois, boul. Fulton, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Didière, vérificateur du Service Topographique en retraite, jardin Welsford, **Oran.**

Dobrenn, chirurgien-dentiste, 7, boulevard Seguin, **Oran.**

Doumergue, professeur au Lycée, 2, rue Manégat, **Oran.**

Dreveton Julien, propriétaire, Nemours.

Dunis, docteur en médecine, Saint-Denis-du-Sig.

Dupuy Charles, propriétaire, membre de la Chambre de Commerce, 3, rue de Lyon, **Oran.**

Durand, professeur au Lycée, 16, boul. Sébastopol, **Oran.**

Duret Ferdinand, avocat, délégué financier, 2, rue de la Bastille, **Oran.**

Dutartre, commandant en retraite, directeur de la Villa de Convalescence, Eckmühl, **Oran.**

Duzan, docteur en médecine, maire, Saint-Leu.

Elghozi Moïse, négociant, 40, boulevard National, **Oran.**

Elliker, ingénieur de la voie à la C[ie] des Chemins de fer de l'O. A., Sidi-bel-Abbès.

Emerat, négociant, conseiller général, 14, boul. Seguin, **Oran.**

Engel, ingénieur civil E. C. P., 32, boul. National, **Oran.**

Estaunié, secrétaire-adjoint de la commune mixte, Montagnac.

Etienne Eugène, député, ministre de la Guerre, 11 *bis*, rue Saint-Dominique, Paris.

Evêque (L') du diocèse, **Oran.**

Eynard, directeur du Service de l'Intendance, 1, rue Général Joubert, **Oran.**

Fabre (abbé), curé de la paroisse de Saint-Louis, **Oran.**

Fabre, receveur des Contributions diverses en retraite, Port-aux-Poules.

Fabre la Maurelle, commis principal aux Chemins de fer de l'Etat, 81, rue de Mostaganem, **Oran.**

Farjon Ernest, propriétaire, rue du Chemin de Fer, **Oran.**

Féraud, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.

Flahault, ingénieur E. C. P., 2 *bis*, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Fleureau Georges, avocat agréé au Tribunal de Commerce, 9, rue de Marivaux, Paris.

Flotte de Roquevaire (R. de), chef du Service des Cartes au Gouvernement général de l'Algérie, 6, boulevard Laferrière, Alger.

Fort, capitaine au 2[e] Bataillon de Chasseurs à pied, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

Fould Alfred-Israël, propriétaire, 9, boul. National, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Foulquier, docteur en médecine, 9, rue de Mostaganem, **Oran.**
Fouque Léon, imprimeur, rue Thuillier, 4, **Oran.**
Fournial, médecin-major, Fez (Maroc).
Fournier P., capitaine aux Affaires Indigènes, Oulad Djellal, par Biskra (Constantine).
Français Léopold, propriétaire, 26, rue d'Orléans, **Oran.**
Fronty, directeur du Crédit Lyonnais, **Oran.**

Gabriel Charles, courtier en vins, Eckmühl, **Oran.**
Galan (abbé), curé de Saint-Eugène, **Oran.**
Game Louis, juge de paix, Arzew.
Gaquière, lieutenant du Service des Affaires Indigènes, Haut Commissariat, Oudjda (Maroc).
Garoby Edouard, secrétaire général de la Préfecture, **Oran.**
Garoby Jean, professeur à la Médersa, 26, boulevard Bon-Accueil, Alger.
Gasquet Camille, notaire, boulevard Seguin, **Oran.**
Gaubert, directeur des Contributions Diverses, place de la République, **Oran.**
Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'Ecole Coloniale, 9, rue Bara, Paris (VIe).
Gaudibert, docteur en médecine, rue Lahitte, **Oran.**
Gauthier, capitaine du Service des Affaires Indigènes, chef de l'annexe de Laghouat.
Gay, secrétaire général de la Mairie, **Oran.**
Gérard E., propriétaire, Palikao.
Gibou Émile, entrepreneur de travaux publics, Saïda.
Girard, propriétaire, maire de Sidi-Chami, 11, rue Pélissier, **Oran.**
Giraud Amédée, villa Fanny, faubourg Delmonte, **Oran.**
Giraud Edmond, avoué, Alger.
Glatard, docteur en médecine, chef de service à l'Hôpital civil, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

Mlle Glotz, professeur agrégée au Lycée de Jeunes Filles, 7, rue d'Arzew, **Oran.**

MM. Gognalons, officier-interprète, 2, rue Auber, Alger.
Gout Louis, receveur de l'Enregistrement, Sidi-bel-Abbès.
Grandjean, directeur de l'École de la rue Mirauchaux, **Oran.**
Greuzard Charles, 10, rue de la Pépinière, Paris, (8e).
Griguer Jules, contrôleur des Domaines à la Direction de la Dette Marocaine, Tanger.
Griguer Léon, interprète judiciaire, Le Télagh.
Gross Eugène, publiciste, secrétaire de la Rédaction de l'*Echo d'Oran*, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Gsell, professeur au Collège de France, 92, rue de la Tour, Paris.

Guérido, docteur en médecine, 49, rue d'Arzew, **Oran.**

Guigue Paul, directeur des Messageries Nationales, rue des Jardins, **Oran.**

Guilhon, publiciste, rue Dufour prolongée, **Oran.**

Guillaume, préparateur au Lycée, 3, rue Vieille-Mosquée, **Oran.**

Guillet, général de brigade du cadre de réserve de l'État-Major de l'Armée, 108 *bis*, rue d'Arzew, **Oran.**

Guillot Maurice, professeur-adjoint au Lycée, **Oran.**

Guirand, avoué, 18, rue Belleville, **Oran.**

Guyon, agent d'assurances, Mostaganem.

Hadj Hacène Allal, instituteur en retraite, officier de l'Instruction publique, 10, rue Léoben, **Oran.**

Harburger Jules, avocat, 2, rue Seguin, **Oran.**

Hassan Léon, négociant, 3, rue Saint-Félix, **Oran.**

Heintz Désiré et fils, imprimeurs, 20, boul. Malakoff, **Oran.**

Henrion, receveur à l'Abattoir, **Oran.**

Henrys P., colonel, commandant la cavalerie des troupes du Maroc Occidental, Casablanca (Maroc).

Hérelle Amédée, propriétaire, rue de Mostaganem, villa Sauzède, **Oran.**

Herson, général de division du cadre de réserve, Sceaux (Seine-et-Oise).

Houdou père, propriétaire, 4, rue Beauprêtre, **Oran.**

Huertas Raphaël (chanoine), aumônier des SS. Trinitaires, 4, rue de Berlin, **Oran.**

Hummel Edouard, propriétaire, 33, rue d'Arzew, **Oran.**

Huot Charles, capitaine, 40, boulevard Seguin, **Oran.**

Huot Louis, ingénieur à la Compagnie des Eaux, 10, rue Ampère, **Oran.**

Ibrahim bey Bensalem ben Hamida, conseiller municipal, **Oran.**

Isaac Pierre, caissier-adjoint du Mont-de-Piété, **Oran.**

Jaïs, directeur du Crédit Foncier et Agricole, boulevard du Lycée, **Oran.**

Jarsaillon Edouard, propriétaire, 35, boul. Seguin, **Oran.**

Jarsaillon Louis, docteur en médecine, 16, rue de la Paix, **Oran.**

Jasseron Ferdinand, docteur en médecine, 9, rue d'Arzew, **Oran.**

Jeanmaire, professeur, 19, rue Saint-Martin, Montbéliard.

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Jeanney, chef d'escadron d'artillerie, 37, boulevard Sébastopol, **Oran**.
Jobert, manufacturier, maire de la ville de Mostaganem.
Joliet (abbé), curé de Gambetta, **Oran**.
Jonchay (Sarton du), lieutenant-colonel directeur des Etablissements hippiques, Alger.
Jouinot-Gambetta, colonel du 6e Régiment de Chasseurs d'Afrique, Mascara.
Julien André, étudiant, 27, boulevard Marceau, **Oran**.
Julien Louis, propriétaire, 18, quai Duperré, La Rochelle.
Jullian Charles, vice-consul de Russie, place de la République, **Oran**.

Kalfon-Pimienta, négociant, 38, boulevard National, **Oran**.
Karsenty Albert, agent général d'assurances, 7, boulevard Seguin, **Oran**.
Kiener, ancien juge, Eckmühl, **Oran**.
Klein, directeur de l'usine à huile de Delmonte, **Oran**.
Kœbel, directeur de la brasserie l'*Algérienne*, **Oran**.
Krieger Édouard, contrôleur principal des Contributions directes, boulevard de Tivoli, **Oran**.

Lacave-Laplagne Jean, administrateur de la commune mixte d'Ammi-Moussa.
Laffargue, administrateur-adjoint, Saint-Cloud.
Lafforêt, ingénieur, entrepreneur, Oudjda (Maroc).
Lamothe (de), lieutenant-colonel, hors cadre, Service des Renseignements, Casablanca (Maroc).
Lamur Louis, propriétaire, délégué financier, conseiller général, rue de Mostaganem, **Oran**.
Larnaude, professeur au Lycée de Garçons, **Oran**.
Laurent, conseiller général, Perrégaux.
Lauret François, pharmacien, place du Marché Karguentah, **Oran**.
Lebon Paul, médecin-major de 1re classe à l'Hôpital militaire, Alger.
Le Camus Pierre, architecte, rue Alsace-Lorraine, maison Berr, **Oran**.
Leclère, capitaine au 35e Régiment de Ligne, Belfort.
Lecocq, professeur d'histoire, rue Bel-Abbès, Tlemcen.
Ledent, propriétaire au Télagh.
Legeas, capit. en congé, 50, rue Nationale, Constantine.
Legendre, payeur princip[1] à la Trésorerie d'Afrique, **Oran**.
Lemaire Marius, ingénr E. C. P., 3, r. de la Paix, **Oran**.
Lemoisson, professeur au Lycée, **Oran**.

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Leré, général de brigade commandant la subdivision, Tlemcen.

Levain, ingénieur, directeur des Travaux de la Ville, **Oran.**

Levé, général, commandant le territoire militaire d'Aïn-Sefra.

Levet, commis principal des Postes et Télégraphes, **Oran.**

Lévy, J. S., négociant, 51, boulevard National, **Oran.**

L'Huillier Maurice, architecte, rue El-Moungar, **Oran.**

Lisbonne, délégué financier, maire de Sidi-bel-Abbès.

Llabador Oct., licencié en droit, agent maritime, Nemours.

Loge Maçonnique « l'Union Africaine », 26, boulevard Sébastopol, **Oran.**

Loumagne, pharmacien, boulevard Seguin, **Oran.**

Loubiès, officier d'administration, Debdou (Maroc).

Lyautey H., général, Résident Général de France au Maroc, Rabat.

Malaussène Alzéari (de), ingénieur E. C. P., directeur de la C[ie] du Gaz, Dieppe.

Mantoz, directeur des Contributions diverses en retraite, avenue Loubet, **Oran.**

Maraval, docteur en médecine, 47, boul. National, **Oran.**

Marchand Xavier, propriétaire, 105, rue d'Arzew, **Oran.**

Marégiano, notaire honoraire, 7, r. Edgard Weber, **Oran.**

Margot, officier interprète du Service des Renseig[ts], Fez.

Maronneau, pharmacien-major de 1[re] classe, Hôpital militaire, Saint-Mandé (Seine).

Martin Ferdinand, avocat, 16, rue Lahitte, **Oran.**

Martinez Antoine, greffier en chef du Tribunal civil, boulevard de Tivoli, **Oran.**

Masson, comptable à la Recette Municipale, 25, rue de Tlemcen, **Oran.**

Maury, chef de bataillon au 32[e] d'Infanterie, Tours.

Mayaudon, notaire honoraire, rue Paixhans, **Oran.**

Merlin, directeur de la Banque d'État, Oudjda (Maroc).

Mesrine Charles, avoué, rue El-Moungar, **Oran.**

Metz (de), maire de Lamoricière.

Meziat, négociant en vins, 7, rue de la Paix, **Oran.**

Mical, négociant en vins, aven. de la Petite Vitesse, **Oran.**

Micheler, colonel au 29[e] Régiment d'Infanterie, Autun.

Milsom, ingénieur civil des Mines, village Carteaux, **Oran.**

Molle, docteur en médecine, rue Edgard Weber, **Oran.**

Monbrun, avocat, 3, rue El-Moungar, **Oran.**

Monzon, inspecteur des Contributions Diverses, H. C. ; chef du Service des perceptions et régies chérifiennes, Oudjda.

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Moteley Albert, propriétaire, El-Ançor.
Moy Antoine, directeur de l'Ecole primaire supérieure, Sidi-bel-Abbès.

Nassaud, sous-préfet, Mascara.
Navarre H., négociant, rue de Tlemcen, **Oran.**
Nehlil, officier-interprète à la Résidence générale, Rabat.
Nessler, consul d'Autriche-Hongrie, boulevard de l'Industrie, **Oran.**
Nicolaï, capitaine de port en retraite, 10, r. d'Orléans, **Oran.**
Nicolas Jacques, docteur en médecine, Lamoricière.

Oliva, avocat, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran.**
Olivier Henri, propriétaire, boulevard d'Iéna, maison Sanchez, **Oran.**
Otten Jean, directeur de l'usine cotonnière de Saint-Eugène, **Oran.**
Oudri, général de division, du cadre de réserve, à Durtal (Maine-et-Loire).

Pachtere (de), professeur au Lycée, 2, rue Soleillet, Alger.
Pagan G., ingénieur E. C. P., secrétaire de la Direction de l'O. A., 25, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
Pagès Jean, armateur, 53, rue d'Arzew, **Oran.**
Paire, docteur en médecine, 6, rue Ampère, **Oran.**
Pallu de Lessert, avocat, 17, rue de Tournon, Paris.
Pariel, capitaine, chef de bureau des Affaires Indigènes, Beni-Ounif.
Parienté, docteur en médecine, 6, boul. Seguin, **Oran.**
Pascalet Jules, négociant, Oudjda.
Pascalin Charles, président du Tribunal de Commerce, boulevard Seguin, **Oran.**
Passeron, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, faubourg Saint-Eugène, **Oran.**
Pedoussaud, avenue Raynal, Mostaganem.
Pellet, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran.**
Péquignot, administrat[r] de la brasserie l'*Algérienne*, **Oran.**
Perez Adolphe, sous-chef de bureau au Service Topographique, **Oran.**
Perez Henri, banquier, pl. Garbé, maison Ribeton, **Oran.**
Petit Claude, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, conseiller général, Mascara.
Peyras, employé à la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest Algérien, 17, rue Chabrière, Sidi-bel-Abbès.
Peyssonel Octave, inspecteur des Domaines à la Direction de la Dette Marocaine, Tanger.

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Piérart Alexandre, administrateur-adjoint, Télagh.
Pitollet, notaire, conseiller général, 1, r. de la Paix, **Oran.**
Pock, caissier de la succursale de la *Caisse Nationale d'Épargne*, **Oran.**
Pontet, directeur des Contributions directes, rue de la Bastille prolongée, **Oran.**
Porthé Raymond, propriétaire, Frendah.
Pouradier-Duteil, général commandant la 14e Division d'Infanterie, Belfort.
Pousseur, directeur de la Cie du Gaz, 36, b. National, **Oran.**
Prades Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Nemours.
Prat Clément, négociant, boulevard Seguin, **Oran.**
Princeteau Henry, rédacteur à la Direction de la Dette Marocaine, Tanger.

Quiévreux Clément, huissier, Le Télagh.

Rahal Mohammed ben M'Hamed, caïd de Nédroma.
Ramier, conseiller général, rue El-Moungar, **Oran.**
Recoing Maurice, topographe, 21, boul. Sébastopol, **Oran.**
Renaud A., propriétre, conseiller général, Sidi-bel-Abbès.
René-Leclerc, directeur du Service des Renseignements commerciaux à la Résidence générale, Jardin du Télégraphe, Rabat (Maroc).
Réunion des Officiers, **Oran.**
Réunion des Officiers, Beni-Ounif.
Rey, lieutenant au 2e Régiment Etranger, Fez.
Robert Edouard, proviseur du Lycée, **Oran.**
Rognon, secrétaire général de la Préfecture, **Oran.**
Rolland Wilhem, chef de bataillon, La Rochelle.
Roman Noël, directeur des Postes et Télégraphes, **Oran.**
Roulland, propriétaire, conseiller général, Sidi-bel-Abbès.
Rousset, sous-inspecteur de l'Enregistrement, 9, rue Thierry, **Oran.**
Rousset Louis, propriétaire-viticulteur, 13, rue de Mostaganem, **Oran.**
Roux-Freissineng, avocat, 2, boul. du 2e Zouaves, **Oran.**
Rouziès Casimir, instituteur, Tizi.
Russi, docteur en médecine, vice-consul d'Italie, quai Sainte-Marie, **Oran.**

Sabatier, avocat-défenseur, conseiller général, Tlemcen.
Sabouret, agent général d'assurances, 32, boulevard National, **Oran.**
Saint-Germain, sénateur d'Oran, 1, rue Blanche, Paris.

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Saintpierre Charles, négociant, faub. Saint-Charles, **Oran.**
Sajous, topographe de circonscription du Service Topographique, Tiaret.
Sandras, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran.**
Saulgeot, propriétaire, 3, rue de Lyon, **Oran.**
Saurel Jules, fils, avoué, Sidi-bel-Abbès.
Say Louis, lieutenant de vaisseau de réserve, Port-Say.
Schœnberg, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, Mascara.
Scotti, armateur, 3, rue de Rome, **Oran.**
Secrétant, professeur au Lycée, **Oran.**
Section des Affaires Indigènes de l'État-Major de la Division, **Oran.**
Sénac Antonin, fondé de pouvoirs de la maison Bernauer, rue du Chemin de Fer, **Oran.**
Serret Gaston, vérificateur-adj. des Douanes, Casablanca.
Siégel E., marchand tailleur, 30, boulevard Seguin, **Oran.**
Si Mohammed Skiredj, secrétaire à la Direction de la Dette Marocaine, Tanger.
Simonin, inspecteur des Chemins de fer algériens de l'État, avenue Loubet, **Oran.**
Sisson Jean, chef d'exploitation des mines de Sidi Khamber, par Sidi Mesrich (Constantine).
Smadja Gaston, négociant, 21, rue Saint-Félix, **Oran.**
Soipteur, propriétaire, Tlemcen.
Souleyre, docteur en médecine, 37, boul. Seguin, **Oran.**
Soulier, docteur en pharmacie, inspecteur des pharmacies du département, 44, boulevard Seguin, **Oran.**
Stéphanopoli, vice-président du Conseil de Préfecture, **Oran.**
Storto, négociant, 33, boulevard Seguin, **Oran.**
Sureau Emile, agent-voyer d'arrondissement, Bel-Abbès.

Tafanelli, professeur au Collège, Tlemcen.
Tardy, architecte, rue de la Vieille-Mosquée prolongée, maison Ross, **Oran.**
Thiébault, conservateur des Hypothèques, 16, boulevard Sébastopol, **Oran.**
Thomas, directeur de la succursale de la Banque Thibaud et Cie, **Oran.**
Tolédano Isaac, négociant, 51, boulevard National, **Oran.**
Tournayre, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.
Tourné, receveur principal des Douanes, rue du Crève-Cœur, **Oran.**
Tournier, agent de la *Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique*, place de la République, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Trotin Albert, propriétaire, domaine d'Hamiza, Arzew.
Trouin César, député d'Oran, 8, rue Miromesnil, Paris.

Vaffier Ernest, lieutenant de vaisseau de réserve, 16, rue du Rocher, Paris.
Valerian Louis, architecte de la Ville, 14, rue Charles-Quint, **Oran.**
Valette, syndic de faillites, 2, rue Schneider, **Oran.**
Vallois, capitaine en retraite, Arzew.
Valois (de), officier d'administration en retraite, villa Louise, Saint-Eugène, **Oran.**
Varnier Abel, administrateur-adjoint de commune mixte, Montagnac.
Varnier Maurice, Haut Commissaire du Gouvernement de la République, Oudjda.
Venisse René, administrateur de commune mixte, contrôleur général adjoint des services de la Sûreté, au Gouvernement général de l'Algérie, 29, rue Hoche, Alger.
Viala Eugène, interprète judiciaire, Aïn-Temouchent.
Vinsot René, officier vétérinaire, Guercif (Maroc).
Viré Camille, avocat, Bordj Ménaïel (Alger).
Voinot, capitaine d'artillerie hors cadre, chef du Bureau du Service des Renseignements, Oudjda.

Weil, grand rabbin, 6, rue Irénée, **Oran.**
Wibratte, ingénieur des Ponts et Chaussées, 6, rue du Rocher, Paris.

Voir renvoi 1, page 5.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1° SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

France et Algérie :

Paris. — Société de Géographie.
Société de Géographie commerciale.
Alger.
Bordeaux.
Bourges.
Douai.
Dunkerque.
Le Havre.
Lille.
Lorient.
Lyon.
Marseille.
Montpellier.
Nancy.
Nantes.
Rochefort.
Rouen.
Toulouse.

Étranger :

Anvers.
Berne.
Bruxelles.
Bucarest.
Budapesth.
Buenos-Ayres.
Copenhague.
Edimbourg.
Genève.
Helsingfors.
Le Caire.
Lisbonne.
Londres.
Madrid.
Manchester.
Munich.
Neufchâtel.
New-York.
Rio de Janeiro.
S[t]-Pétersbourg
Washington.

2° SOCIÉTÉS DIVERSES

France et Colonies :

Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Publications du Comité des Travaux historiques et scientifiques *(Bulletin de Géographie historique et descriptive. — Bulletin archéologique. — Bulletin des Sciences économiques et sociales. — Bulletin historique et philologique. — Congrès des Sociétés savantes)*. — Société nationale des Antiquaires. — Musée Guimet. — Mission scientifique du Maroc *(Archives Marocaines)*. — Comité de l'Afrique Française et du Maroc. — Office colonial. — Office du Gouvernement général de l'Algérie. — Questions diplomatiques et coloniales. — Réunion d'Études algériennes. — Ministère des Colonies *(Revue coloniale)*. — Revue des questions maritimes et coloniales. — Société des Études maritimes et coloniales. — Le Mois colonial et Maritime.

Alger. — Faculté des Lettres. — Société Historique algérienne. —Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie.
Autun. — Société Éduenne.
Bône. — Académie d'Hippone.
Constantine. — Société Archéologique.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
Dax. —Société de Borda.
Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.
Lyon. — Faculté des Sciences. — Société d'Anthropologie.
Saint-Dié. — Société philomatique Vosgienne.
Saint-Hippolyte de Caton (Gard). — Revue épigraphique d'Esperandieu.
Saïgon. — Société des Études Indo-Chinoises.
Sousse. — Société Archéologique.
Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
Tunis. — Institut de Carthage.

Étranger :

Almeria. — Sociedad de Estudios almerienses.
Baltimore. — Publications Johns Hopkins.
Bruxelles. — Société belge d'Études coloniales.
Helsingfors. — Fennia.
Cordoba. (République Argentine). — Academia nacional de Ciencias.
Leipzig. — Revue de la Société orientale allemande de linguistique.
Madrid. — Real Academia de la Historia.
México. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ». — Instituto Geològico.
Naples. — Società Africana d'Italia.
Rome. — École française. — Accademia dei Leincei. — Istituto Archeologica Germanico-Romana.
Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
Stockholm. — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités. — Journal d'Archéologie.
Toronto. — The Canadian Institute.
Upsala. — Institut Géologique de l'Université.

Abonnements :

Les Annales de Géographie.
Revue de Géographie de Ch. Velain.
L'Afrique française.
Le Tour du Monde.
L'Anthropologie.
Atlas du Relief de la Terre.

BERGUENT (Ras-el-Aïn)

1904-1906

AVANT-PROPOS

Cette étude, rédigée au début de 1910, est un exposé historique de l'occupation de Berguent et de nos relations avec les tribus de la région pendant les deux années qui ont suivi notre installation.

Une description du pays et une biographie des habitants fixés aux environs immédiats des eaux de Ras-el-Aïn en constituent le cadre.

Des considérations économiques devaient obligatoirement y trouver place en raison des rapports étroits qui lient dans ces régions notre action politique et le développement économique du pays sur lequel elle s'exerce, l'un étant l'aboutissant de l'autre ; elles font l'objet d'un chapitre spécial.

Enfin si dans ce travail, limité aux années 1904 et 1906, j'ai fait entrer le récit des opérations militaires de 1857 et 1859 dans la région qui nous intéresse, c'est pour opposer nos méthodes d'action politique à ces deux époques différentes.

Dans le texte, les dénominations de Berguent et de Ras-el-Aïn, qui désignent le même lieu, sont employées indifféremment.

Ces appellations ont autrefois donné matière à controverse. On est allé jusqu'à prétendre que c'était pour masquer l'occupation d'un territoire incontestablement marocain d'après le traité de 1845, que le poste établi à Ras-el-Aïn des Beni Mathar avait été dénommé Berguent. C'est inexact et il n'y a eu aucune substitution de nom.

Berguent est le nom d'un oued situé à 3 kilomètres environ à l'ouest des sources de Ras-el-Aïn ; en amont il porte le nom d'oued Charef et, en aval, ceux d'oued El Haï et oued Za. C'est sur le bord de l'oued Berguent que la colonne du commandant Henrys vint s'établir le 15 juin 1904. Elle a pris le nom de son bivouac. Et c'est parce que ce nom lui avait été donné dans les

premiers rapports officiels qu'il lui fut maintenu même après le transfert du camp près des sources de Ras-el-Aïn, sur l'emplacement de la redoute actuelle.

L'accord franco-marocain du 4 mars 1910 est le premier texte diplomatique qui ait identifié ces deux appellations ; il y est question du « poste de Ras-el-Aïn des Beni Mathar, dit Berguent, lequel se trouve en territoire marocain ».

L'été de 1906, auquel s'arrête cette étude, termine une période bien nette de notre action politique : la prise de contact proprement dite.

A cette époque, après l'occupation temporaire de Matarka, il ne reste plus de tribus en marge de notre influence.

Le terrain étant défriché il ne restait plus qu'à le faire fructifier — ce fut l'œuvre des années qui suivirent.

Par l'étendue des résultats acquis et par l'autorité de notre prestige l'année 1907 marque l'époque la plus brillante de notre œuvre de pénétration dans la région de Berguent. L'occupation d'Oudjda et des Beni Snassen, puis celle de la Moulouya et de Debdou portèrent au développement de Berguent des coups successifs de plus en plus sensibles.

Ce poste eut le sort commun à tous ceux qui ne tirent leur intérêt que de leur situation politique et militaire et qui périclitent dès qu'ils cessent de jouir de cette situation spéciale. Il n'avait pas pour survivre les ressources d'une colonisation agricole.

Aujourd'hui le centre de Berguent a perdu une grande partie de ses habitants qui se sont portés vers l'Amalat d'Oudjda, région neuve, où il y avait des affaires en perspective.

Sa garnison n'a plus que l'effectif nécessaire à la garde du poste. Son marché, concurrencé par des marchés nouveaux, a perdu bon nombre de ses clients.

Au point de vue politique son action régionale ne s'étend plus que sur les Beni Mathar, les Oulad Sidi Abdelhakem, les Oulad Sidi Ali bou Chenafa, les Oulad Bakhti et les gens de la zaouïa de Guefaït.

Berguent connut plusieurs régimes administratifs. Jusqu'à la fin de 1909 il a fait partie de la commune mixte de Méchéria, et de celle d'El Aricha en 1910 ; le 11 avril 1911 il a été érigé en poste indépendant et rattaché au commandement de la Région Nord des Confins Marocains ; il fait partie du Cercle d'Oudjda depuis le mois de janvier 1912.

Novembre 1912.

LIEUTENANT GAQUIÈRE.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE Ier

Aperçu Géographique de la Région de Berguent

(Voir Cartes Pl. III et IV)

Les Hauts Plateaux algériens sont prolongés vers l'ouest, au delà du djebel Sidi El Abed et du Chott Gharbi, par une région de « gara » ou « gada » que les nomades ont coutume d'appeler le Dahra.

Le Dahra est limité :

Au nord, par la gada de Debdou (Gadet el Graa) et la chaîne montagneuse occupée par les Oulad Amor, les Beni Bou Zeggou et les Beni Yala ;

A l'ouest, par le Rekkam et les rides montagneuses qui bordent la rive droite de la moyenne Moulouya : Chebka Taïeb ou Bou Rouba, Chebka Takroumet ;

Au sud, par les Chebkas de Tendrara et de Tioudadin et les contreforts orientaux du Haut Atlas qui séparent les bassins de l'oued Guir et de l'oued Charef.

Le Dahra marocain est un plateau de même nature que les Hauts Plateaux algériens, mais son aspect en diffère par la présence des gara. Ces gara sont des sortes de tables horizontales, nues et rocailleuses, dressées à 100 ou 150 mètres au-dessus de la plaine environnante. (Pl. I, fig. 1.) Leur altitude moyenne au-dessus du niveau de la mer est de 1.050 mètres environ. Leurs dimensions sont très variables. Parfois elles se présentent sous la forme d'un simple mamelon à sommet aplati auquel on donne le nom de « Golb » ou « Guelib »[1].

---

1 M. A. Cour, dans une étude sur la région de Berguent (Bulletin de la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*, Tome XXIX, Fascicule CXVIII), fait la description géologique suivante de ces garas : « L'origine de ces garas n'est pas bien connue. La grande steppe de l'alfa a,

Le thym avec toutes ses variétés et l'alfa constituent à peu près l'unique végétation de cette contrée. Il faut y ajouter quelques tamarins dans les fonds d'oued et quelques térébinthes ou « betoum » qui se rencontrent par petits groupes dans les dayas du plateau entre le chott Gharbi et l'oued Charef.

Pendant quelques semaines, au printemps, une abon-

« en amont de l'oued Berguent, une altitude moyenne de mille à douze cents « mètres depuis El Aricha jusqu'au pied des monts de Debdou et des collines « du Rekam. Cet immense plateau est formé de dépôts alluvionnaires ou « lacustres à assises paraissant parfaitement horizontales d'après les affleure- « ments des tranchées des oueds. Ces assises paraissent dues aux apports « successifs des produits de l'érosion subie par les masses montagneuses qui « les limitent, érosion qui dure encore de nos jours. Les dépôts alluvion- « naires sont composés de cailloux roulés, de graviers, de limon gris ou « jaunâtre intercalés à différents niveaux de couches gypseuses. Ces couches « se répètent un grand nombre de fois et présentent des types variés suivant « leur degré de compacité et de cohésion. Elles sont tantôt meubles, tantôt « à forme de conglomérats compacts, tantôt rocheuses, et constituent dans les « dépressions entre les chaînes de montagnes des plateaux à étages successifs. « La surface de ces plateaux est souvent formée d'une couche dure de calcaire « englobant des éléments siliceux. C'est dans ces derniers endroits que se « forment les *garas*. L'eau d'un oued en hiver, a d'abord pénétré par infil- « tration la couche dure, l'a dégarnie en dessous, des terres molles (argiles « siliceuses ou grès mélangés de cailloux) qui la supportaient. La partie de « la couche dure attaquée s'est effondrée, puis a été entraînée. L'eau a ainsi, « à la longue, scié des lits de torrents dont les berges ont été maintenues à « pic par la carapace calcaire qui les protégeait. Lorsque cette carapace a été « suffisamment dure pour résister à l'infiltration, l'eau l'a dégarnie en dessous, « et, creusant de plus en plus son lit a formé de véritables cascades. Les « berges des oueds ont parfois la forme de véritables falaises sur lesquelles on « peut compter facilement les diverses couches sédimentaires. Entre la couche « tendre supérieure et celle qui est immédiatement au-dessous on trouve « souvent une couche saline dont l'épaisseur varie de quelques millimètres « à plusieurs centimètres, suivant les lieux. C'est un dépôt laissé par les « eaux d'infiltration entre deux couches de sol d'inégale densité.

« Mais ce n'est pas sur les seules rives des oueds que l'on trouve des garas. « Quelquefois la steppe se trouve brusquement coupée comme si la carapace « calcaire s'était effondrée à quelques mètres plus bas. Ce sont les orages « violents et terribles de cette région, aidés de l'action des vents, qui ont « dégarni de leurs terres les pentes du plateau jadis insensiblement inclinées. « La partie calcaire est restée en l'air surplombant la pente raide. Elle « s'effondre parfois sous son propre poids. »

D'autre part, M. Louis Gentil, dans son rapport au *Comité du Maroc* de janvier 1908, s'exprime ainsi : « De même, je rapporterai au Pliocène la « plus grande partie des gadas comprise entre la chaîne des Beni Bou Zeggou « et celle du djebel Sidi el Abed. Ces gadas sont formées de dépôts alluvion- « naires ou torrentiels argilo-sableux, avec cailloutis, et sont parfois couron- « nées, comme dans la gada de Berguent par des calcaires lacustres qui « dominent de plus de 150 mètres le fond de la vallée de l'oued El Haï.

« Les alluvions du fond des vallées sont pleistocènes.... »

dante floraison de marguerites jaunes, d'iris sauvages et de scabieuses recouvre les flancs des gara. Cette note souriante est malheureusement éphémère et le paysage reprend bien vite son habituel aspect désolé.

Au point de vue hydrographique le Dahra est tributaire de la Moulouya par l'oued Charef qui le traverse en diagonale.

L'oued Charef[1] prend naissance sur les pentes orientales du Haut Atlas, non loin d'Haci el Ahmar, dans le pays des Aït Bou Chaouen ; il suit une direction générale sud-ouest nord-est pendant environ 160 kilomètres jusqu'à hauteur de Ras-el-Aïn où il prend le nom d'oued Berguent[2] puis d'oued El Haï[3] ; changeant ensuite de direction à angle droit il va, vers le nord-ouest, se jeter dans la Moulouya sous le nom d'oued Za.

Il ne commence à couler régulièrement qu'à partir de l'oued Berguent. En amont, il s'est creusé un lit dans un couloir, large parfois de plusieurs kilomètres, entre des berges escarpées qui s'élèvent jusqu'à une centaine de mètres au-dessus du fond de la vallée. Dans cette partie de son cours l'oued Charef ne coule qu'après de fortes pluies et pendant quelques jours seulement, mais avec tous les caractères d'un torrent.

En dehors de ces périodes, l'eau ne se rencontre plus que dans des r'dirs dont plusieurs restent utilisables pendant une grande partie de l'année[4].

Toutefois, à Matarka et à Oglat Cedra on rencontre, à trois mètres de profondeur, une nappe aquifère qui donne naissance à d'importantes ogla (réunion de puits).

Les principaux affluents de l'oued Charef sont :

a) A gauche, l'oued Sidi Ali et l'oued Betoum qui convergent vers une région rigoureusement horizontale appelée Mechettet[5] où ils n'ont plus de lits marqués et où les eaux de pluie s'épandent dans toutes les directions. Ce n'est que plus loin, à partir de Rosfet El Kerma, au pied du mamelon du Tiskennit, que l'on retrouve le lit de l'un d'eux, l'oued Sidi Ali, qui se jette dans l'oued El

---

1 *Charef* : vieux, usé.

2 Berguent en berbère signifie : noire.

3 *Haï* : vivant, en activité.

4 R'dirs de Rosfet el Hanich, Rosfet el Hamra, Lalla Harrama, Magrounat.

5 Par suite de la stagnation des eaux résultant du défaut de pente et de la nature argileuse du sol, la traversée du Mechettet par temps de pluie est des plus pénibles sinon impossible pour les animaux et les piétons.

Haï, à 16 kilomètres au nord-ouest de Ras-el-Aïn. Ces oueds ne coulent pas en permanence, mais ils renferment de nombreux r'dirs, principalement en amont du Mechettet.

b) A droite : 1° l'oued Mesakhskha, qui sert de déversoir au plateau compris entre le djebel Sidi el Abed et le chott Gharbi et se jette à Ras-el-Aïn ; 2° l'oued Ouzien, qui vient de Magoura et dans la vallée duquel on rencontre : le puits Deshayes, le puits du 1er Bataillon d'Afrique et le puits d'Ouzien.

En dehors de ces vallées on trouve de l'eau en bordure de la gada de Debdou et du djebel des Oulad Amor à Haci Bou Hennaouen [1], Hacien Dieb [2], Aïn Jouima [3], Sidi Smahin [4], Haci Mekhnès [5], Oglat Meridja [6], et sur le versant sud du djebel des Beni Yala, aux Aouïnet (Aïoun Beni Yala) et à Haci Okba.

Mais de tous ces points d'eau, le plus intéressant de beaucoup est celui de Ras-el-Aïn, l'Aïn des Beni Mathar. C'est là véritable source de l'oued El Haï (Pl. I, fig. 2) qu'elle alimente au moyen d'un déversoir de $4^{k}500$ de longueur. Les sources, qui sont innombrables, se trouvent à $2^{k}800$ à l'est de l'oued Berguent ; elles jaillissent sur une étendue de 1.500 mètres carrés environ et forment un large bassin à fond très mouvant de $1^{m}50$ à 2 mètres de profondeur. L'eau est légèrement magnésienne ; elle sourd à une température de 26°.

Des barrages en terre ont été construits par les indigènes, Beni Mathar, Cheurfa, Mehaya, pour irriguer leurs terrains ; un caïd-el-ma préside à une équitable et judicieuse répartition des eaux dans les nombreuses seguias qui sillonnent le millier d'hectares de terres irrigables de la plaine des Beni Mathar.

---

1 Une source captée dans un bassin.

2 Trente-quatre puits de $3^{m}50$ de profondeur. — *Dieb* est le nom d'un Doui Menia qui le premier a creusé des puits en ce point.

3 Source peu abondante à mi-pente du rebord oriental de la gada du Mekkam.

4 Un puits de $3^{m}50$ de profondeur près de la koubba de Sidi Smahin, ancêtre des Beni Oual.

5 Un puits et une *chrehah* (eau affleurante).

6 Réunion d'une centaine de puits de 3 mètres de profondeur. Eau excellente.

CHAPITRE II

Les Habitants : Beni Mathar, Cheurfa, Zoua Gheraba

I. — Beni Mathar

Il semblerait que dans un pays qui a l'heur de posséder des richesses aussi précieuses que celle de ses eaux, eût dû s'établir une population de pacifiques sédentaires, uniquement préoccupés de regarder mûrir leur orge, leur blé, leur sorgho, leur maïs, de râtisser leurs champs de fèves, de citrouilles, de navets et de surveiller l'état de leurs bâtardeaux. Il n'en est rien.

Avant notre installation à Ras-el-Aïn, les Beni Mathar cultivaient peu ou point ; ils élevaient quelques vagues troupeaux de bœufs et de moutons et tiraient le plus clair de leurs revenus de l'attaque à main armée. Détrousseurs de caravanes et coupeurs de routes, tels étaient ces gens que haïssaient naturellement tous leurs voisins, sauf peut-être les Mehaya dont ils suivaient le sort et avec lesquels ils avaient de nombreux points de ressemblance. Pour expliquer jusqu'à un certain point ce caractère, il faut dire qu'ils avaient subi l'influence des temps et du milieu. Cette région de l'oued Charef longtemps tiraillée entre le sultanat chérifien de Fez et le royaume turc de Tlemcen fut toujours sillonnée de bandes pillardes, insoumises et insaisissables. Les Beni Mathar hurlèrent avec les loups, et pour subsister ils durent montrer d'autant plus de ruse qu'ils étaient plus faibles.

Notre arrivée dans le pays fit cesser cet état de banditisme. Les Beni Mathar durent modifier leur condition de vie ; ils se remirent à cultiver leurs terrains, augmentèrent leurs troupeaux, entrèrent en relations avec les commerçants en bestiaux venus du Tell et leur servirent d'intermédiaires, si bien qu'aujourd'hui leur aisance s'accroît d'une façon constante.

Les anciens coupeurs de routes sont devenus pour nous de bons auxiliaires.

Leurs terrains de parcours sont limités par le chott Gharbi, Saheb el Korricha, Magoura, Tiouli, djebel Beni Yala, Meridja et Oglat Cedra. (Voir carte Pl. III.)

Ils payaient autrefois au Sultan les impôts zekkat et achour (1 % environ) et lui faisaient en outre don d'un cheval chaque année au nom de toute la tribu.

Il est très difficile d'avoir des données précises sur l'origine et l'historique des Beni Mathar. Il n'est venu à aucun d'entre eux l'idée de consigner ces renseignements par écrit. Ceux que nous possédons ont été transmis oralement dans les familles ; ils ont subi les déformations imputables au radotage des vieilles gens qui les transmettaient et aux défaillances de mémoire de ceux qui les recueillaient.

Les Beni Mathar sont des Arabes ; ils racontent qu'ils sont venus de Seguiet el Hamra[1] (sauf la fraction des Djerabaa qui viendrait de Sfissifa près d'Aïn-Sefra) il y a environ trois siècles sous la conduite d'un nommé El Ghazi ould Ahmed[2]. A Sahibat Beni Mathar (oued Bou Lardjem) la migration se partagea en deux ; une partie alla se fixer sur le territoire de la commune mixte actuelle de Saïda ; l'autre partie vint s'établir à Ras-el-Aïn.

A son arrivée à Ras-el-Aïn, El Ghazi ould Ahmed trouva le pays occupé par une fraction des Haouara. Il entra en lutte avec elle et la vainquit. Les Haouara se retirèrent vers l'ouest, sauf six tentes qui formèrent la fraction des Oulad Ali Ben Abbou[3].

Un nommé « Djidel » exerça le commandement des Beni Mathar, après El Ghazi ould Ahmed, à une époque indéterminée. Il se fit construire une maison dont les ruines existent encore près du marabout de Sidi Tahar. Puis les Beni Mathar passèrent sous la domination de Bou Zian ech Chaoui[4], caïd des Ahlaf qui résidait à Za (Taourirt). Bou Zian ech Chaoui se rendait de temps en temps à la casbah de Tenezzat, dans le pays des Beni Ouragh

1 D'où le nom d'Oulad el Heïmeur donné à l'une des fractions des Beni Mathar.

2 Les descendants d'El Ghazi ould Ahmed formèrent une fraction des Beni Mathar qui porte le nom d'Oulad el Ghazi.

3 Les Beni Mathar donnent encore le nom de Haouara aux Oulad Ali Ben Abbou.

4 Bou Zian ech Chaoui vivait au temps du sultan Mouley Abderrahman. Son autorité s'étendait sur toutes les tribus de la rive droite de la Moulouya et quelques tribus de la rive gauche.

pour y rendre la justice et percevoir l'impôt que venaient lui verser les notables des Beni Mathar : Moussa Ben El Hadj, des Oulad Aïssa ; Tahar Ben Achour, des Oulad Hammadi ; Zenati, des Oulad El Heïmeur.

Puis, en 1850, à la suite de l'insoumission répétée de Bouzian ech Chaoui et des Ahlaf dont les Djouad fournissaient jusqu'alors les caïds à une grande partie du commandement de Taza, l'empereur Mouley Abderrahman pour les punir leur retira ce privilège. Les Beni Mathar, Ouled Bakhti, Ouled Amor, Ouled El Mihdi, Beni Chebel, Sedjaa, Beni Ouragh et Beni Bou Zeggou qui dépendaient alors du commandement de Taza furent rattachés au commandement d'Oudjda qui appartenait à cette époque au caïd Si Ali Ben El Guennaoui, mais était exercé en fait par son khalifa Si Mohammed Ben Khedda.

Quelque temps après l'avènement du sultan Mouley el Hassan (1874) les Beni Mathar furent placés sous la dépendance des caïds des Mehaya ; c'est ainsi qu'ils eurent pour les commander : El Hadj Bou Bekeur jusqu'en 1885, puis El Hadj Saheli jusqu'en 1893, et El Hadj Miloud jusqu'à l'occupation de Ras-el-Aïn.

Les Beni Mathar vivent sous la tente ; en cas d'alerte ils se réfugient avec leurs troupeaux dans de vastes casbahs en pisé derrière les murs desquelles ils peuvent hardiment défier leurs agresseurs. Leurs silos sont creusés à proximité immédiate des casbahs, ou même à l'intérieur.

Il existe près de Ras-el-Aïn six casbahs construites à peu près sur le même modèle :

1° Casbah des Oulad Ben Aïssa ;

2° Casbah des Oulad El Heïmeur ;

3° Casbah d'El Hadj Bou Bekeur (des Mehaya) ;

4° Casbah des Fokra ;

5° Casbah des Oulad Hammadi ;

6° Casbah des Cheurfa ;

Les deux premières sont les plus anciennes ; elles sont antérieures à l'année 1800.

La casbah d'El Hadj Bou Bekeur fut édifiée vers 1877, alors qu'El Hadj Bou Bekeur ould Mimoun était caïd des Mehaya et des Beni Mathar.

L'autorisation d'ériger cette construction fut donnée

au caïd des Mehaya par le sultan Mouley el Hassan « pour permettre aux agents de l'autorité et aux défenseurs de la cause chérifienne de pouvoir résister avec succès aux fauteurs de désordres, le cas échéant ». D'où son nom de Casbah el Maghzen.

Les frais de construction furent supportés à la fois par les Beni Mathar et les Mehaya qui durent verser de ce fait 4 douros espagnols par tente.

A notre arrivée à Ras-el-Aïn ce fut cette casbah que les Beni Mathar nous proposèrent d'occuper.

La construction des trois dernières ne remonte qu'à une quinzaine d'années.

Elles sont constituées par une enceinte carrée ou rectangulaire de 80 à 100 mètres de côté. Les murs, de 4 à 5 mètres de hauteur, sont percés de meurtrières. Les angles sont bastionnés ainsi que la porte d'entrée ouverte au milieu de l'une des faces. Certaines de ces casbahs ne renferment qu'une simple cour à l'intérieur de leurs murs, d'autres contiennent des gourbis pour les gens et les récoltes.

La casbah des Cheurfa est, à ce point de vue, la plus intéressante.

Les Cheurfa s'en partagent la propriété avec :

El Maati, originaire de l'intérieur du Maroc,
El Bachir ould Guettah, Hamyani dissident,
El Arbi Ben Medjbeur, de Moghar.

Chacun des co-propriétaires a séparé par des murs la part qui lui revenait. Les Cheurfa possèdent à eux seuls les trois cinquièmes de l'immeuble. Les gourbis sont loués aux gens de passage et principalement aux femmes de mauvaise vie. La casbah a été construite sur le « harim » du marabout Sidi Brahim, malgré les protestations de ses descendants.

Près de la casbah des Oulad Ben Aïssa et des ruines de l'ancienne demeure de Djidel s'élèvent les koubbas de Sidi Daoud et de Sidi Tahar. Sidi Daoud était originaire de Kenadsa et vivait au ve siècle de l'hégire : c'est tout ce qu'on sait de lui ; mais la légende nous apprend qu'un indigène ayant accusé un de ses coreligionnaires de lui avoir mangé une chèvre, il fut convenu qu'ils iraient tous les deux prêter serment sur le tombeau de Sidi Daoud. A peine étaient-ils arrivés sur le lieu saint, que des bêlements de chèvre se firent entendre dans le ventre de l'accusé.

Sidi Tahar Ben Mahi était le petit-fils de Sidi Ben Abder-

rahman qui fut le plus influent des marabouts de Guefaït ; c'était le frère de Sidi Taïeb Ben Mahi, arrière-grand-père de Si Hammouada Ben Hamza [1], marabout actuel de Guefaït.

Il était originaire de la tribu des Flittas. Étant à Fez où il faisait ses études coraniques chez les Skalliin, son professeur lui conseilla de se rendre dans le Dahra. Il vint à Ras-el-Aïn et, avec l'appui des Beni Mathar qui organisèrent une petite harka, il razzia tous les biens de son frère Sidi Taïeb, à Bab Saïd près de Meridja. Quelque temps après les deux frères se réconcilièrent. Sidi Tahar fixa sa résidence à Ras-el-Aïn où il acquit une très grande influence. Il reconstruisit la maison de Djidel et y demeura.

Un an après sa mort, en 1800 de l'ère chrétienne, ses fils allèrent chercher des maçons à Fez pour lui faire ériger une belle koubba qui est aujourd'hui malheureusement bien délabrée. Ils continuèrent d'habiter la maison de leur père, mais lorsqu'elle tomba en ruines, ils ne prirent plus la peine de la faire restaurer.

Les Beni Mathar sont d'assez tièdes musulmans. Au point de vue religieux ils sont affiliés aux Kadrias et aux Ouled Sidi Cheikh ; ils reconnaissent également comme chefs religieux les marabouts Sidi Mohammed Ben Ali de Kerzaz, Sidi M'hammed Ben Bou Zian de Kenadsa et Sidi El Hadj Larbi d'Ouazzan.

Deux petites fractions maraboutiques vivent accolées aux Beni Mathar, avec lesquels on les confond habituellement bien qu'elles n'aient avec eux aucun lien de parenté ; ce sont les Oulad Ben Abderrahman (7 tentes) et les Kodia (12 tentes).

Sur les Oulad Ben Abderrahman nous n'avons que peu de renseignements ; ils sont originaires des Flittas et ont conservé des relations avec leurs frères établis aux environs de Relizane.

Les Kodia ont pour ancêtre Mohammed Bel Abbès des Oulad Sidi Ahmed El Medjdoub de Géryville qui vint s'installer à Ras-el-Aïn il y a six générations. Il fit souche, et aujourd'hui les Oulad Sidi Ahmed El Medjdoub comptent 8 tentes, plus 4 tentes de serviteurs ou agrégés.

Cette petite fraction est la pépinière des cadis des Mehaya

1 Si Hammouada Ben Hamza est mort en janvier 1910. Son fils, Si Hamza Ben Hammouada lui a succédé comme chef de la zaouïa de Guefaït.

et des Beni Mathar ; c'est pour cela qu'on lui a donné le nom de Kodia. La charge de cadi est héréditaire dans cette famille. Les Kodia ont payé pendant quelque temps l'impôt zekkat à El Hadj Saheli, caïd des Mehaya et des Beni Mathar ; mais ils ne prennent jamais part au paiement des dias avec les autres Beni Mathar. Ils cultivent à Ras-el-Aïn des terrains acquis par voie d'achat. Ils ont conservé des relations avec leurs frères de Géryville et vont de temps en temps visiter le tombeau de leur ancêtre à Asla.

Par leurs coutumes, les Beni Mathar ne se distinguent pas des autres tribus voisines.

Le fractionnement des Beni Mathar est le suivant :

FRACTIONS	SOUS-FRACTIONS
Oulad El Heïmeur (97 tentes).	Oulad Daoud. Oulad Kaddour. Fokra.
Oulad Hammadi (50 tentes)...	Aouachir. Oulad El Ghazi. Djerabaa.
Oulad Ben Aïssa (74 tentes)...	Oulad Ali Ben Abbou. Oulad Ali. Oulad Ben Naceur. Oulad Mhammed.
Merabetin (19 tentes)........	Oulad Ben Abderrahman et Kodia.

II. — Cheurfa

A côté des Beni Mathar vivaient également à Ras-el-Aïn, depuis 1881, un petit groupe de Cheurfa. Leur mauvais esprit, leur hostilité à notre égard, l'imprécision de leur nationalité, nous causèrent de très fréquents ennuis que leur petit nombre semblerait à priori ne pouvoir justifier.

Le 24 janvier 1881, cinq cavaliers des Cheurfa ayant mortellement blessé Si Mohammed Ben Mohammed Ben Miloud, frère du chef de la zaouïa de Tiout, le Sultan Mouley El Hassan manifesta aux Cheurfa tout son mécon-

tentement pour les difficultés qu'ils ne cessaient de lui créer par suite des plaintes incessantes de notre gouvernement, et leur prescrivit d'aller camper à Ras-el-Aïn des Beni Mathar après avoir livré au marabout de Tiout les individus qui avaient tué son frère.

MM. de Lamartinière et Lacroix, dans les *Documents sur le Nord-Ouest Africain*, ont fait l'historique de cette petite tribu jusqu'en 1894. Nous renvoyons à cet ouvrage[1].

En 1894 on comptait à Ras-el-Aïn 41 tentes de Cheurfa.

Deux ans plus tard les frères de Mouley Kaddour constituant un douar d'une vingtaine de tentes rentrèrent sur le territoire algérien. Il ne resta à Ras-el-Aïn que deux douars de Cheurfa Oulad Mouley Ali.

1° Douar de Mouley Ismaïl Ben Ali : 12 tentes ;

2° Douar de Mouley Sliman ould Mouley Abdelkrim : 10 tentes.

Ils firent peu parler d'eux par la suite.

Ils prirent part dans le camp du Maghzen aux premières luttes contre la rébellion de Bou Hamara. Mais ils s'en lassèrent bien vite et tandis que les Ouled Mouley Ismaïl Ben Ali retournaient s'établir entre Ras-el-Aïn et El-Aïoun des Beni Yala, les frères de Mouley Sliman ould Mouley Abdelkrim obtenaient l'autorisation de se fixer à Kerbaïa (Annexe d'El Aricha).

Les premiers, à notre arrivée à Ras-el-Aïn, ne nous témoignèrent pas plus de sympathie qu'autrefois. Nous dûmes même, comme nous le verrons plus loin, prononcer leur expulsion de notre voisinage à la suite de l'agression commise sur une caravane d'Ouled Amor par une colonne du Maghzen qu'ils avaient guidée. Cette décision fut d'ailleurs rapportée quelque temps après par mesure de bienveillance.

III. — Zoua Gheraba

Un autre élément gravitait également autour de Ras-el-Aïn : les Ouled Sidi Cheikh Gheraba ou Zoua Gheraba, groupés avec quelques autres agrégés, des dissidents pour la plupart, autour de Si Allal ben Cheikh ben Taïeb, leur chef. Nous renverrons également le lecteur, pour l'historique très détaillé de ce groupement jusqu'en 1896, aux

---

1 Tome II, pp. 323 à 341.

Documents sur le Nord-Ouest Africain de MM. de Lamartinière et Lacroix[1].

Si Allal, né en 1862, avait hérité de la baraka après la mort de son frère Si Maamar, tué au combat de Nefich (juin 1874). En raison de son jeune âge, le commandement effectif des Zoua Gheraba fut exercé par son cousin Si Sliman ben Kaddour, ex-agha de Géryville et ex-agha des Hamyan, en dissidence depuis 1873.

En 1883, Si Sliman ben Kaddour fut traîtreusement assassiné par douze cavaliers des Aït Bou Chaouen qui lui avaient offert l'hospitalité dans leur douar.

Si Allal devint alors le chef effectif des Zoua Gheraba.

En 1895 l'un de ses conseillers, Si Zaoui Ben Mohammed des Oulad Boudouaïa (Oulad Sidi Abdelhakem) par son attitude hostile vis-à-vis du bachagha Si Eddin et du caïd d'El Abiodh Sidi Cheikh, facilita le départ en dissidence d'un certain nombre de tentes de Medabih.

A leur rentrée sur notre territoire, en 1897, Si Allal dirigea contre elles une razzia du côté d'Oulakak.

C'est peu après cet événement que le chef des Zoua Gheraba fit faire à la subdivision d'Aïn-Sefra des offres de soumission par Si Zaoui Ben Mohammed et Si Lala Ben Mekallech.

Ses relations avec les autorités françaises devinrent plus suivies à partir de juin 1900. A ce moment, pour s'attacher ce grand chef religieux, le Gouvernement général lui alloua un traitement annuel de 6.000 francs.

Depuis cette époque, soit qu'il campât sur notre territoire ou au delà de la frontière, le groupement de Si Allal servit d'État tampon entre nos tribus des Hauts Plateaux et les gens de l'Ouest. Nous pûmes l'apprécier comme élément de sécurité.

En janvier 1903, Si Allal réussit à amener les Beni Guil à rendre aux Hamyan des animaux qu'ils leur avaient volé et même à conclure avec eux un pacte d'alliance et de paix. Un miad des Beni Guil était même venu chez lui à cet effet, mais le but ne fut pas atteint par suite du refus de l'agha El Habib d'entrer en relations avec les Beni Guil par son intermédiaire.

Depuis le début de ses relations avec nous, Si Allal s'est toujours employé à nous rendre les populations de l'Ouest moins hostiles.

---

1 Tome II, pp. 873 à 928.

En février 1904 il amena les Beni Mathar à signer une convention nous donnant toutes facilités pour ouvrir le marché mixte de Ras-el-Aïn et assurer la police de la région.

En juin de la même année, sur la simple demande qui lui en fut faite, Si Allal avec ses proches, plus de cent cavaliers et presqu'autant de fantassins, se joignit à la colonne du Chott Gharbi.

A cette époque le groupement constitué autour de lui comprenait :

ZOUA GHERABA	Oulad Sidi Abdelhakem	Oulad Sidi Kaddour	8	tentes
		Oulad Sidi Zian	30	—
		Maabda	30	—
		Oulad Aziz	40	—
		Oulad Boudouaïa	5	—
		Oulad Sidi Bou Hafs	12	—
	Oulad Sidi Mohammed		10	—
	Oulad Sidi El Hadj Brahim		14	—
DISSIDENTS	Amour. — Souala		5	—
	Oulad Djerir. — Oulad Hamida		3	—
	Trafi. — Rozna		15	—
	Hamyan	Megan	8	—
		Sendan	10	—
		Oulad Embarek	18	—
	Rezaïna. — Rezaïna		12	—

Les autres Zoua Gheraba se trouvaient partie à Géryville sous le commandement du caïd Hamza Ben Kaddour, partie avec Bou Amama qui fut un moment l'ami de Si Allal, mais qui se brouilla avec lui au moment où ce dernier commença à nous faire des avances.

Si Allal a épousé :

1° La fille d'El Hadj Larbi Ben Zian des Oulad Boudouaïa ;

2° La sœur de Sliman Ben Kaddour (la mère de Si Mohammed ben Taïeb) ;

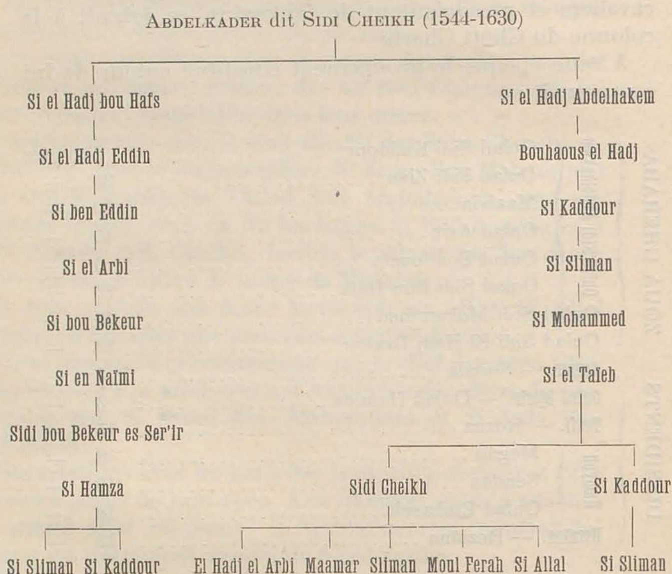
3° La fille d'El Hadj El Gourari des Rezaïna ;

4° Une femme d'une famille des Oulad Embarek.

Si Allal, en sa qualité de chef des Zoua Gheraba, a une grosse influence maraboutique ; il a des serviteurs en Algérie chez les Rezaïna, les Oulad Serour, les Oulad Embarek, les Sendan et les Ghiatra ; au Maroc chez les

Mehaya, les Oulad El Hadj, les Haouara, les Sedjaa, les Beni Guil, les Doui Menia, les Oulad Djerir et les Berabers.

Nous donnons ci-après la généalogie des Oulad Sidi Cheikh extraite de l'ouvrage déjà cité de MM. de Lamartinière et Lacroix.



CHAPITRE III

Considérations Économiques

Agriculture. — Commerce. — Marché. — Centre

L'exposé du développement économique de la région de Ras-el-Aïn eut dû suivre l'exposé de notre action politique, celui-ci expliquant celui-là. Mais nous avons pensé que les étapes marquantes de notre action politique ressor-

taient suffisamment du texte du présent chapitre pour que ce dernier puisse être traité à cette place. Cette disposition a permis de grouper, dans la première partie de ce travail, toutes les considérations d'ordre géographique, la suite étant réservée aux considérations d'ordre purement politique et militaire.

*
* *

Les terrains de culture de Ras-el-Aïn, délaissés presqu'entièrement par leurs propriétaires, en raison de l'insécurité régnant depuis fort longtemps dans la région, furent remis en valeur après notre installation dans le pays.

Il existe à Ras-el-Aïn une étendue de plus de mille hectares de terres fertiles, entre les mains des Beni Mathar et des Cheurfa. Six cents hectares seulement sont cultivés. Les trois quarts, situés le long de l'oued El Haï et de l'oued Mesakhskha, sont irrigués par des séguias dans lesquelles la répartition de l'eau est faite par un caïd-el-ma.

Le dernier quart n'est pas irrigué.

Les modes de culture des Beni Mathar sont assez rudimentaires.

En novembre, ils grattent légèrement le sol avec des charrues arabes auxquelles ils attellent des ânes ou des vaches. Ils procèdent ensuite à un hersage sommaire et sèment le blé et l'orge.

Après ces opérations, les Beni Mathar s'éloignent généralement des eaux de Ras-el-Aïn et étalent leurs campements à la recherche de pâturages pour les troupeaux.

Ils reviennent au début de l'été ; la récolte de l'orge et du blé a lieu généralement en juin. Les dépiquages se font en répandant les gerbes sur une aire battue et en les faisant piétiner par les animaux.

Les récoltes sont ensuite emmagasinées dans des silos creusés à proximité ou à l'intérieur des casbahs, et placés sous la surveillance permanente d'un gardien.

Après cette première récolte, les terrains sont labourés de nouveau et ensemencés en juillet, de maïs, millet et sorgho. Cette deuxième récolte se fait en octobre.

Toutes ces récoltes sont généralement de belle venue, grâce à la facilité de l'irrigation.

Les Beni Mathar affectent quelques parcelles de terrain

aux cultures maraîchères : fèves, navets et citrouilles ; ces dernières atteignent des proportions volumineuses.

Les Beni Mathar et les Cheurfa ne cultivent que pour leur consommation. La culture européenne est à peine représentée.

On ne rencontre dans la plaine des Beni Mathar qu'une dizaine de parcelles complantées d'arbres d'une superficie respective très minime. Ces parcelles forment de rares taches vertes disséminées à grands intervalles dans la vallée. Les seuls arbres que l'on y rencontre sont des figuiers, des abricotiers et quelques trembles.

A proximité des sources de Ras-el-Aïn, les Beni Mathar ont abandonné le terrain nécessaire à l'installation de potagers pour les corps de troupes de la garnison ; toutes les variétés de légumes y sont cultivées.

Par décision du Gouverneur général en date du 23 novembre 1904, une pépinière communale a été créée à côté de ces jardins avec une subvention annuelle de mille francs ; le Comité du Maroc y a affecté gracieusement des charrues françaises pour en montrer l'usage aux indigènes.

Les essais faits dans cette pépinière ont été satisfaisants pour tous les légumes ; la pomme de terre en particulier donne de bons résultats.

Le peuplier, le mûrier, l'acacia, le mélia et la plupart des arbres fruitiers y viennent très bien, tout au moins au début. Les sujets à racines pivotantes montrent quelques signes de souffrance quand la racine atteint certaines couches magnésiennes. L'expérience ne pourra être probante qu'au bout de quelques années.

La culture de l'olivier de Bohême doit être particulièrement encouragée. Cet arbuste, qui est d'un aspect agréable, pousse très vigoureusement et peut constituer des barrières aux vents très violents qui soufflent presque continuellement à Berguent, et à l'abri desquelles on pourra cultiver les plantes plus fragiles.

La luzerne croît merveilleusement et elle a l'avantage d'assainir les terrains à salpêtre qui sont nombreux. Par contre, les essais de culture du coton et du tabac n'ont pas donné de résultats.

Si les Beni Mathar arrivaient à s'affranchir, grâce à nos exemples et à nos conseils, de leur esprit de routine et de leur apathie, ils tireraient un parti beaucoup plus avantageux de leurs terrains.

Le tableau ci-dessous donne un relevé de la production en céréales pendant l'année 1906.

SUPERFICIES CULTIVÉES (en hectares)	Blé	450	Cultures irriguées : 3/4. Cultures non irriguées : 1/4. Le maïs, le millet, le sorgho sont cultivés dans les chaumes. La surface ensemencée n'est donc que de 600 hectares.
	Orge	150	
	Divers (maïs, millet, sorgho)	100	
QUANTITÉS RÉCOLTÉES (en quintaux)	Blé	3.500	
	Orge	900	
	Divers (maïs, millet, sorgho)	200	

Nous donnons également ci-après quelques renseignements météorologiques relevés à la station de Berguent en 1907 ; ils peuvent être considérés comme une moyenne normale.

MOIS	TEMPÉRATURE MAXIMA		TEMPÉRATURE MINIMA		PLUIE en MILLIMÈTRES
	MOYENNE	EXTRÊME	MOYENNE	EXTRÊME	
Janvier	13,7	17,0	— 5,0	— 7,0	1,0
Février	11,8	24,0	— 1,1	— 5,0	16,0
Mars	20,0	28,0	1,7	— 5,0	24,0
Avril	22,8	34,0	6,2	2,0	6,0
Mai	28,5	37,0	7,4	3,0	17,4
Juin	38,0	43,0	15,0	6,0	0,0
Juillet	38,7	45,0	13,0	8,0	0,0
Août	40,0	46,0	»	»	12,0
Septembre	33,0	40,0	12,9	8,0	48,5
Octobre	24,9	33,0	8,0	4,0	17,5
Novembre	19,5	28,0	5,1	1,0	9,4
Décembre	17,2	22,0	2,4	— 3,0	12,2

Nous avons dit plus haut (page 38) que la culture européenne était à peine représentée à Berguent. La plaine de Ras-el-Aïn ne se prête pas, en effet, à une exploitation agricole de quelque importance : les pluies y tombent en quantité insuffisante pour permettre une culture profitable en dehors des zones irriguées et, d'autre part, il n'existe qu'une très minime superficie de terrains irrigables disponibles. Mais il y a lieu de signaler une exploitation pouvant peut-être présenter de l'intérêt, celle de l'alfa qui se rencontre en grande quantité et belle qualité au nord de la ligne Magoura-Berguent-Meridja-Foum Bezzouz jusqu'aux abords de la plaine d'Angad, à une distance relativement courte de la mer, cent kilomètres environ de Port-Say ou de Nemours.

*
* *

Avant notre installation à Ras-el-Aïn, ce point n'était pas un lieu de transactions commerciales ; toutefois pendant la période comprise entre 1878 et 1885, un marché s'y était tenu, créé artificiellement par El Hadj Boubekeur, caïd des Mehaya et Beni Mathar.

Dès les premiers jours de l'occupation, cinq commerçants qui avaient suivi la colonne installèrent leur déballage près de la casbah des Mehaya ; ils vendaient leur pacotille aux Beni Mathar, gens de Guefaït et Zoua de Si Allal qui apportaient de leur côté des œufs, des volailles, des moutons et des bœufs nécessaires à l'alimentation de la troupe. (Pl. II, fig. 1.)

Les affaires de ces cinq commerçants qui représentaient l'élément sédentaire commercial de la région furent brillantes ; dès le mois de juillet 1904, l'un d'eux arrivait à faire 600 francs de recettes par jour.

En août 1904, la présence à proximité de notre camp de la famille et des serviteurs du marabout de Guefaït augmenta sensiblement le mouvement des affaires du marché quotidien.

A la fin d'août, on comptait à Berguent dix commerçants dont un israélite de Debdou.

Ces commerçants améliorèrent peu à peu leur installation et augmentèrent leurs approvisionnements en étoffes et produits d'épicerie très prisés des indigènes de la région.

La construction de pistes reliant Berguent à El Aricha, en permettant le ravitaillement par charrettes, donna un nouvel essor au commerce naissant.

Le mouvement commercial s'accrut considérablement à la fin de 1905, par suite de la venue sur notre marché de tribus qui jusqu'alors s'étaient tenues loin de nous.

Voici d'ailleurs le rapport que le commandant du groupe mobile de Berguent rédigeait le 17 décembre 1905 :

Peu après le début de notre installation à Berguent, un courant commercial qui s'accroît d'une façon constante s'est établi.

Les besoins de ravitaillement du poste en ont été le point de départ.

Les Beni Mathar d'abord, puis peu après les différentes fractions avec lesquelles nous entrions en relations sont venues offrir des animaux dont avaient besoin les troupes d'occupation.

Autour de ce noyau sont venus se grouper rapidement les israélites de Debdou, commerçants avisés, déjà en relations avec leurs coreligionnaires de Tlemcen. Ils ont rapidement compris le parti qu'ils pouvaient tirer de notre présence à Berguent pour y écouler aux indigènes de la région les marchandises qu'ils vendaient plus difficilement à Debdou, en raison de la concurrence et de l'éloignement des clients.

Peu à peu, suivant leur exemple et sortant de leur isolement systématique, les indigènes nomades venaient vers Berguent et y amenaient non seulement leurs animaux, mais y apportaient encore du bois, du beurre, du thé, du sucre, du café.

Certains d'entre eux, les Ouled Amor, y apportaient des nattes dont il se fait un commerce considérable vers Tlemcen, à tel point que les chariots venus de l'Est arrivent à trouver un chargement pour le retour.

Ce mouvement commercial a pris une extension si sérieuse qu'il est pour nous un des meilleurs agents d'influence, et que, pour obtenir l'autorisation de fréquenter notre marché, des groupes jusque là hostiles se sont décidés à faire droit à nos revendications.

En résumé, à l'heure actuelle, au lieu du vide systématique qui se faisait autour de nous, à notre arrivée, nous nous trouvons en présence de gens disposés à venir commercer avec nous et avec ceux qui se sont mis sous notre protection. Ce mouvement a dépassé les besoins du poste et l'on en trouve la meilleure preuve dans la présence à Berguent de magasins ne contenant que des articles indigènes.

Les tribus qui sont en relations commerciales avec nous et fréquentent le plus habituellement le marché de Berguent sont : les Beni Mathar, les Zoua Gheraba, les Ouled Amor, les Beni Yala, les Beni Guil et une fraction des Oued Sidi Mohammed Ben Ahmed,

*
* *

Un marché hebdomadaire fut installé à la fin de 1905 et fixé au dimanche ; quelque temps après il fut reporté au jeudi pour permettre aux mêmes commerçants de pouvoir fréquenter le marché d'El Aricha (lundi) de la même semaine.

La venue de quelques courtiers européens du Tell influa avantageusement sur les affaires et provoqua sur notre marché un afflux de moutons dont les Beni Guil, les Oulad Sidi Ali Bou Chenafa et les Zoua de Si Allal trouvaient un écoulement rémunérateur.

Le dédouanement à El Aricha de certaines marchandises à destination de Berguent détermina un plus grand nombre d'indigènes de l'Ouest à venir s'approvisionner chez nos marchands à des prix plus avantageux que sur n'importe quel autre marché.

Cette activité commerciale s'accrut à mesure que nos relations avec les tribus de l'Ouest s'amélioraient.

Le commandant du groupement de Berguent écrivait le 1er juillet 1906 :

> Depuis trois mois l'activité commerciale du centre a doublé, par suite de la sécurité qui règne dans la région. Tous les conflits qui existaient avec les tribus de l'Ouest ont été réglés à l'amiable et toutes ont reçu l'aman pour fréquenter notre marché. Gens des Beni Yala, des Beni Bou Zeggou, du Mekkam, des Sedjaa et des Mehaya, de la plaine de Tafrata et des bords de la Moulouya viennent régulièrement. Le chiffre des affaires du trimestre précédent a été de 200.000 francs.

Le tableau suivant extrait de l'*Exposé de la Situation des Territoires du Sud*, nous donne la statistique commerciale du centre de Berguent pendant l'année 1906 en même

temps qu'il nous indique les matières sur lesquelles a porté le mouvement commercial.

	DENRÉES	QUANTITÉS	VALEUR (en francs)
IMPORTATIONS	Blé et orge	2.000 quintaux	40.000 »
	Farines et semoules	300 —	15.000 »
	Pâtes alimentaires	150 —	12.000 »
	Café	60 —	15.000 »
	Huiles	26 hectolitres	2.860 »
	Boissons	3.000 —	90.000 »
	Bougies	25 quintaux	1.750 »
	Pétrole	25 hectolitres	1.625 »
	Allumettes	250 grosses	1.500 »
	Tissus et cotonnades	»	160.000 »
	Savons	300 quintaux	21.000 »
	Tabac	»	3.000 »
	Divers	»	25.675 »
		Total	452.710 »
EXPORTATIONS	Bœufs	1.500	135.000 »
	Moutons	40.000	720.000 »
	Laines	2.000 quintaux	180.000 »
	Dattes	309 —	1.950 »
	Divers	»	4.500 »
		Total	1.041.450 »

Le développement commercial du centre de Berguent ne fut pas sans porter ombrage aux commerçants de Melilla qui se voyaient délaissés au profit de ceux de Berguent par une partie de leurs clients habituels.

Le journal de Melilla *El Telegrama del Rif* soulignait cette situation dans un article paru le 31 mars 1907 sous la signature de M. Pablo Vallesca :

LE MARCHÉ DE BERGUENT OU RAS-EL-AÏN

Tout le monde sait que pendant les derniers mois de l'année 1904, les Français voulant mettre à exécution une des parties du plan d'expansion commerciale et territoriale vers l'ouest et le sud de l'Algérie, se sont emparés de Ras-el-Aïn en plein territoire marocain et que par la suite le point fut baptisé du nom de Berguent, seule appellation qui lui reste aujourd'hui.

On sait également que ce mouvement en avant a été exécuté à la faveur de certains méfaits, pas absolument démontrés, qui auraient été commis en territoire algérien par des bandits marocains dont l'existence est encore moins démontrée. Ceci est évident, puisqu'après plus de deux ans d'actives recherches, les Français eux-mêmes n'ont jamais pu découvrir les malfaiteurs en question.

On sait enfin qu'une occupation d'abord toute provisoire comme l'est aujourd'hui celle d'Oudjda prend la tournure de vouloir se faire définitive. Cela est démontré par le fait que les tentes de campagne du premier camp se sont transformées d'abord en baraques en bois, puis ensuite en un fortin et finalement en un grand quartier défensif à l'abri duquel s'élèvent de jour en jour quelques petites et modestes habitations dont la réunion formera bientôt un village.

De plus, un marché ayant lieu une fois par semaine y a été établi depuis la fin de l'an dernier.

Et finalement à une date encore peu éloignée l'autorité locale a distribué des terres et des grains pour ensemencer ces terres à des gens des Mehaya afin de les obliger à fixer leur résidence en ce point.

Ce que l'on sait moins et dont on ne se préoccupe guère, c'est l'effet que tout cela peut avoir sur le mouvement commercial de Melilla.

L'ouverture du marché de Berguent signifie, pour notre place, la perte de nos meilleurs clients.

La région de Debdou, par sa richesse agricole et pécuniaire, était celle qui faisait chez nous les plus forts achats. Aujourd'hui les tribus qui y vivent vont s'approvisionner au marché français qui est plus près pour eux que celui de Melilla. Le

tableau ci-après indique que les indigènes y trouvent une économie d'argent et de temps qui n'est pas négligeable.

ARTICLES	PRIX	
	A MELILLA	A DEBDOU
Sucre	0 fr. 75 le pain	0 fr. 80 le pain
Café	1 fr. 50 le kilo	1 fr. 25 le kilo
Thé	3 fr. 00 —	3 fr. 00 —

ARTICLES	PROVENANCE	
	A MELILLA	A DEBDOU
Bougies	Anglaises	Françaises
Tissus	—	—
Cotonnades	—	—

Charge de chameau de Melilla à Debdou : 35 pesetas.

Charge de chameau de Berguent à Debdou : 15 pesetas.

Il faut de plus tenir compte que les articles qui entrent et sortent par Berguent ne paient aucun droit de douane du côté marocain.

Quant aux distances voici la situation :

Melilla	0	Berguent	0
Ouled Settout	6 heures	Mekkam	12 heures
Beni Bou Yahi	12 —	Debdou	6 —
Za	10 —		
Debdou	10 —		
De Melilla à Debdou	38 heures	De Berguent à Debdou	18 heures
		en terrain plat et sans oueds.	

De même façon et pour des motifs identiques, nous avons perdu, il y a quelques années, la clientèle des tribus situées sur la rive droite de la Moulouya.

Les Beni Mansour, partie des Kebdana, les Beni Snassen et les Angad, avant 1890, venaient s'approvisionner chez nous. Aujourd'hui leurs caravanes se dirigent soit sur le Kiss, soit sur Marnia.

La zone d'expansion commerciale de Melilla va ainsi en se rétrécissant peu à peu.

(Pablo VALLESCA, — 31 mars 1907.)

*
* *

L'accroissement du nombre des commerçants et le développement des transactions commerciales nous obligea à jeter les bases d'un village, et à assigner aux commerçants des emplacements bien déterminés où ils pourraient élever des constructions à la place des abris de fortune qu'ils avaient construits.

En raison du caractère précaire de notre établissement à Berguent pendant le deuxième semestre 1904 et le début de l'année 1905, nous n'avions pu jusqu'alors autoriser les commerçants à s'installer d'une façon durable. Mais cette interdiction fut levée dans l'été 1905, date à laquelle l'occupation de Berguent prit un caractère définitif.

Le terrain situé au nord de la casbah d'El Hadj Boubekeur, à environ 500 mètres de la redoute, cédé gratuitement par la djemaa des Beni Mathar pour les besoins de la colonisation fut alloti. Vingt-trois lots furent immédiatement répartis entre les commerçants présents ce qui constitua un embryon de village avec deux rues parallèles de 18 m. de large et de 80 m. de longueur. (Pl. II, fig. 2.)

A cette époque (juillet 1905), la population de Berguent se décomposait comme suit :

CATÉGORIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Français d'origine	7	»	7
Étrangers naturalisés	1	1	2
Israélites naturalisés	6	3	9
Indigènes	8	»	8
Étrangers	4	3	7
TOTAL	26	7	33

Au milieu de 1906, une cinquantaine de lots étaient construits ou en voie de construction.

Une école franco-arabe fréquentée par les jeunes indigènes et israélites du centre et des environs avait été créée peu de temps après notre installation à Berguent.

On édifia en outre, dans le courant de l'année 1906, un bureau de postes dont les dépenses de construction (8.743 fr.) ont été supportées par le budget des Territoires du Sud.

L'existence du centre commercial de Berguent a été reconnue officiellement dès 1906 ; l'exposé de la situation générale des Territoires du Sud de l'Algérie présenté par M. Jonnart pour l'année 1906 en fait mention dans un chapitre traitant de l'aménagement des nouveaux centres. Toutefois il n'existe pas de décret gouvernemental ayant trait à sa création.

Au point de vue administratif et judiciaire, ce centre a été rattaché à la commune mixte de Méchéria.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE Ier

Evénements Politiques et Militaires survenus dans la région de Ras-el-Aïn de 1842 à 1904

Nos relations avec les tribus marocaines de la région de Ras-el-Aïn ne commencèrent qu'après l'occupation définitive de Tlemcen (janvier 1842).

Abd-el-Kader avait rassemblé en territoire marocain, où il s'était réfugié, des contingents qui furent une première fois défaits au combat de la Sikkak (21 mars 1842) ; il revint à la charge quelques jours après avec de nouveaux contingents que lui amenait Si Hamza Ben Taïeb, marabout de Guefaït, mais la rencontre qu'il eut avec nos troupes sur l'oued Zitoun, le 9 avril 1842, fut aussi malheureuse pour lui. Si Hamza Ben Taïeb fut blessé dans cette rencontre et dès lors il devint pour nous un auxiliaire dévoué, cherchant toutes les occasions de faciliter nos rapports avec les tribus marocaines, mettant toujours son influence au service de notre cause ; par la suite, cette manière d'être fut adoptée comme règle de conduite dans cette famille maraboutique. L'occupation de Sebdou (1844) nous permit d'entrer en relations plus intimes avec les tribus de la région qui nous occupe.

Parmi celles-ci, la tribu des Mehaya fut celle qui nous témoigna la plus durable hostilité.

Par contre, l'ensemble des Beni Mathar garda vis-à-vis de nous une attitude généralement correcte, si bien qu'ils purent être autorisés en décembre 1850 à faire paître et labourer sur notre territoire et à venir acheter des grains chez nous.

En 1852, notre frontière fut agitée par les incursions répétées d'audacieux pillards comprenant principalement des Mehaya et des Beni Yala, et aussi quelques Beni Mathar.

Le général de Montauban, commandant la Subdivision de Tlemcen, demanda à plusieurs reprises au Général commandant la Division d'Oran l'autorisation d'aller châtier ces malfaiteurs sur leur territoire, mais ses propositions ne furent pas acceptées.

A la fin de l'année suivante, les Beni Mathar firent amende honorable : une députation conduite par l'agha des Beni Snouss, Si Ben Abdallah, comprenant les chioukh Ben Addou, Ali ould Moumen, El Guenfoud et les principaux notables de la tribu, vint se présenter à Tlemcen au général de Montauban ; elle lui exprima les bonnes intentions de la tribu à notre égard et le pria de lui accorder le pardon pour tous les méfaits passés. En signe de soumission le miad remit au général un cheval de gada.

Le général de Montauban accorda l'aman aux Beni Mathar et remit à leurs chioukh quelques cadeaux : haïks, belras, chechias.

Les Mehaya firent une démarche semblable trois ans plus tard.

En 1857 nos tribus frontières eurent à souffrir, comme en 1852, des agressions nombreuses des gens du Zegdou[1] et des Mehaya.

Les Oulad en Nehar furent razziés au commencement de mai 1857 par les Zegdou et Mehaya, puis le 23 mai 1857, à Taerziza, par les Mehaya. Le lendemain, un petit poste que nous avions installé à Oglat Nadja (Chott Gharbi) comprenant 6 cavaliers, 6 fantassins, 1 caporal et 1 soldat de Tirailleurs fut enlevé par 50 cavaliers Mehaya ; quelques-uns de nos hommes purent s'échapper, les autres furent pris ou massacrés. Enfin de nombreux groupes armés de Mehaya circulant à proximité d'El Aricha, y faisaient régner la plus grande insécurité. Dans ces diverses agressions, les Beni Mathar étaient représentés par quelques cavaliers.

Une vigoureuse répression était nécessaire : elle ne se fit pas attendre.

Le commandant Bachelier, commandant supérieur du Cercle de Sebdou, rencontra en mai 1857, entre Trarid et Tendrara, des campements comprenant deux douars de Mehaya, un douar de Beni Guil, un douar d'Oulad Sidi Ali

---

1 On nommait ainsi la confédération des tribus indépendantes situées au sud-ouest de la province d'Oran et comprenant : les Beni Guil, les Amour, les Ouled Djerir, les Doui Menia et les Beraber.

Bou Chenafa, un douar de Hamyan dissidents et leur enleva 30.000 moutons et 400 chameaux.

En outre, le général de Beaufort, le nouveau commandant de la Subdivision de Tlemcen, qui s'était porté dans l'Ouest avec une colonne fortement constituée en goums et cavalerie régulière tomba sur les campements des Mehaya (250 tentes) installés sur l'oued El Haï, à quelques lieues au nord de Ras-el-Aïn et leur enleva 15.000 moutons et un butin considérable. Plusieurs tentes de Beni Mathar qui se trouvaient parmi les Mehaya furent razziées elles aussi. Cette tribu recevait le châtiment qu'elle avait mérité par sa participation aux actes d'hostilité dirigés contre nous.

Dès le mois de juin 1857 les Beni Mathar vinrent à Tlemcen solliciter notre pardon.

Cette rapide et énergique répression fit renaître la sécurité sur notre frontière. Aussi le général de Ligny qui avait succédé au général de Beaufort put faire du 1er au 11 mars 1858 une grande tournée pacifique par Sebdou, R'dir El Botticha, El Aricha, R'dir Bou Terkfin, Kasdir, Mengoub, Mesakhskha, Magoura et Sidi Djilali, au cours de laquelle il reçut des députations des tribus de l'Ouest.

Les chioukh des Beni Mathar se présentèrent au commandant de la colonne à son passage à Magoura. Ils exprimèrent à nouveau leurs bonnes intentions et nous offrirent quelques moutons. Ils manifestèrent le désir de rapprocher leurs campements de nous et de s'installer à Sidi Djilali, ce qui leur fut accordé.

Au début de 1859 les notables des Beni Mathar vinrent saluer à El Aricha le Commandant de la Subdivision de Mascara et le Commandant Supérieur du Cercle de Sebdou et les entretenir de leurs affaires.

Les 3 et 4 juin 1859 le capitaine Colonieu, commandant supérieur du Cercle de Géryville, qui passait à Magoura au cours d'une reconnaissance, reçut à son camp les principaux chefs des Mehaya et des Beni Mathar qui sollicitèrent son arbitrage pour la solution d'un différend au sujet de la propriété des terres de Ras-el-Aïn. Le capitaine Colonieu fut assez heureux pour obtenir entre les Beni Mathar et les Mehaya une réconciliation qui assurait aux premiers la tranquille possession de Ras-el-Aïn. A ce propos les Beni Mathar exprimèrent leur désir de nous voir nous installer sur leur territoire.

Mais le départ d'une grande partie des troupes d'Algérie pour la guerre d'Italie avait enhardi nos adversaires : des

émissaires circulaient dans les tribus pour prêcher la guerre sainte ; leur mot d'ordre était : « Plus de répression possible de la part des Français ; l'heure de leur expulsion est arrivée ! » Dans le courant de l'été 1859, les Beni Snassen, Angad, Beni Yala, Zekkara, Beni Hamil, Beni Mathar, Mehaya, Beni Guil devinrent plus audacieux et inondèrent de bandes armées nos cercles de Marnia et de Sebdou. Les pertes sensibles éprouvées par la colonne Bachelier près de Sidi Zaher (31 août 1859) accrurent encore leurs espérances.

Dès le retour d'Italie de nos troupes algériennes, trois colonnes furent constituées : l'une à Marnia sous les ordres du général de Martimprey, commandant supérieur des forces de terre et de mer, dite colonne du Nord, l'autre à Sebdou sous les ordres du général Durrieu, commandant la Subdivision de Mascara, dite colonne du Sud, enfin une troisième colonne à Aïn Ben Khelil sous les ordres du chef de bataillon de Colomb, commandant supérieur du Cercle de Géryville.

Le commandant de Colomb atteignit les Beni Guil le 3 novembre 1859 et leur enleva 20 chevaux, 30 bœufs, 125 ânes, 730 chameaux, 10.095 moutons, 2.930 chèvres, indépendamment des animaux qui furent remis à titre d'indemnité aux propriétaires des chevaux et chameaux morts pendant l'expédition. En outre les Beni Guil se virent infliger une contribution de guerre de 100 francs par tente.

La colonne du général Durrieu entra en campagne le 25 septembre 1859. Nos troupes parcoururent tout le pays compris entre Sidi Djilali et Ras-el-Aïn. Elles séjournèrent pour la première fois en ce dernier point les 9, 10 et 11 octobre 1859. Partout, à notre approche, les rassemblements marocains se dispersèrent et s'enfuirent précipitamment devant nous. Nos goums lancés en bandes battirent le pays à des distances considérables dans l'ouest et ramenèrent de ces excursions des troupeaux et des prisonniers. Mais les Mehaya campés sur le haut oued Sidi Ali ne purent être atteints au cours de cette tournée. Les Beni Mathar seuls n'avaient pas fui. A notre arrivée à Ras-el-Aïn ils s'empressèrent de demander l'aman. Comme nous n'avions pas de faits très graves à leur reprocher et qu'ils avaient déjà perdu 5.000 moutons dans les incursions de nos goums, l'aman leur fut accordé.

La colonne du général Durrieu alla ensuite se reconstituer à Sebdou par Mechra El Archa, Tiouli et Sidi Djilali.

De Tiouli, le général Durrieu adressait au général de Martimprey le rapport suivant :

Tiouli, le 13 octobre 1859.

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche datée de Tlemcen le 11 octobre courant, 5 heures du soir.

Je résume ici mes opérations depuis le 25 septembre, époque à laquelle ont été réunis à Sebdou les éléments qui composent ma colonne dont vous connaissez la situation par l'état-major de la division.

Parti de Sebdou pour Sidi Djilali avec la conviction d'une réunion des contingents des Maïa, Beni Yala, Angad, Beni bou Zeggou, Sedjaa, qui me venaient de tous côtés à la fois, je me suis avancé de ce dernier point avec quatre jours de vivres, 600 hommes d'infanterie (les sacs portés), la cavalerie et mes goums, et me suis porté par une marche de jour et de nuit sur l'oued Sidi Ogba. La prétendue réunion n'existait que dans l'esprit des Arabes. Chaque contingent était à la garde de sa tribu. Les Maïa de Ras-el-Aïn à Meridja, trop loin pour être entrepris du point où j'étais arrivé, avec l'infanterie comme appui. Cependant de mon bivouac des 27 et 28 septembre, des partis de goums lancés dans toutes les directions ont fait du butin, tué du monde, pris des chameaux et jeté le désordre à dix lieues à la ronde.

Ramené à mon camp de Sidi Djilali par le manque de vivres, n'ayant tiré que quelques coups de fusil insignifiants à la porte de mon camp contre des Beni Mathar cherchant à reprendre des troupeaux emmenés par le goum, j'ai employé le temps où mes chevaux ont été chercher des vivres à Sebdou, à vider des silos où les Maïa ont emmagasiné leurs grains, chez les Beni Hamelil, opération complète qui a donné de l'orge au goum un peu affamé (plus de 500 charges de chameaux). Ravitaillé, je suis parti avec toute ma colonne pour Ras-el-Aïn où je suis arrivé le 9 après un bivouac sans eau. La note ci-jointe vous donnera des détails intéressants sur le point qui n'avait jamais été visité. Les Beni Mathar sont des gens faibles et sans défense ; leur caïd Guenfoud avait été pris en défendant son troupeau. Je n'avais rien à faire contre eux. Je les ai autorisés à rester sur les eaux de Ras-el-Aïn et de Mengoub ; les Beni Mathar confirment les renseignements qui placeraient l'ennemi à l'oued Betoum et l'oued Sidi Aly. J'ai renoncé à lancer ma cavalerie à une pareille distance.

Après un séjour de deux jours à Ras-el-Aïn, j'ai pris la route de Tiouly par Mechra El Ochra, me rapprochant des Beni Yala. Partout le pays est vide autour de moi ; les Angad sont chez les Sedja. Pas un chouaf de l'ennemi à l'horizon, pas un coup de fusil ni de jour ni de nuit, pas une bête volée dans ce pays classique du vol. La démoralisation la plus manifeste existe chez les populations marocaines de la frontière ; les relations sont interrompues entre les tribus. Les nôtres ont repris la confiance que l'ennemi semblait avoir avant la sortie de la colonne de Sebdou.

Demain je vais à Timsiouin, puis à Djilali et Sebdou où je licencierai les goums et les bêtes fatiguées pour reconstituer de nouveaux goums et de nouveaux transports et me tenir prêt à vous seconder quand vous agirez sur les montagnes au nord des Beni Snassen.

Si Hamza Mouley Taguafeït, que vous connaissez, s'est mis en relations avec moi et m'a envoyé son oncle avec des fruits pour me parler en faveur de ses serviteurs religieux. Je l'ai engagé à s'adresser à vous.

Le commandant de Colomb et Si Hamza étant fatigués de leur pointe sur Mengoub, et n'ayant rien devant eux, je les ai fait rétrograder sur Tismoulin pour s'y reconstituer et se tenir prêts à marcher au premier ordre de ma part. Ils ne seront en mesure que dans dix ou douze jours.

Voilà, mon général, le résumé de ce qui s'est passé depuis mon entrée en opérations. Ce n'est pas du temps perdu, c'est une situation complètement changée. Je laisse les Maïa reprendre confiance et revenir au Chott. Je renvoie le goum des Hamyan les observer de ce côté, et, à la première nouvelle de leur retour, je pointerai sur eux avec la cavalerie seulement.

Je n'ai avec moi aucun élément administratif. J'ai bien fait un sous-intendant, mais il me manque un comptable ; le général commandant la division m'en a bien promis un, mais je n'en ai aucune nouvelle. Cependant il est peut-être à Sebdou. J'écris pour le savoir.

La note sur Ras-el-Aïn n'étant point achevée, je vous l'enverrai plus tard.

Je suis avec respect, etc.

Le Général de brigade commandant la colonne,

DURRIEU.

A Monsieur le général de Martimprey, commandant supérieur des forces de terre et de mer.

La note sur Ras-el-Aïn annoncée par la lettre du général Durrieu n'a malheureusement pu être retrouvée dans les archives de la section des affaires indigènes de l'état-major de la Division d'Oran où ont été puisés les renseignements qui figurent dans ce chapitre.

La colonne du général Durrieu alla donc se ravitailler et se reconstituer à Sebdou ; à la fin d'octobre 1859 elle reprit la direction de l'ouest.

Après les brillants avantages obtenus chez les Beni Snassen par le général de Martimprey, la cavalerie du corps expéditionnaire du Nord se porta à El Aïoun Sidi Mellouk, dans la nuit du 3 au 4 novembre 1859. Les divisions d'infanterie se portèrent le 4 novembre à Sidi Bou Houria ; le 5 elles traversaient la plaine d'Angad et furent rejointes par la division de cavalerie chez les Zekkara. La colonne entière se porta à Tinsi.

Toutes les tribus nomades marocaines qui n'avaient pu encore être châtiées, menacées par l'ouest et le nord se rejetèrent vers le sud par les défilés des montagnes des Zekkara et des Beni Yala.

Le 5 novembre 1859, 50 douars en fuite dont 10 appartenant aux Mehaya et 40 aux Angad marocains débouchèrent dans le Dahra par le col du Metroh. Mais au même instant la cavalerie et les goums de la colonne du général Durrieu survinrent et attaquèrent résolument l'émigration. Acculés dans une vallée étroite et difficile, les Angad et les Mehaya tentèrent en vain de s'opposer à notre cavalerie. Poussés par nos escadrons, femmes, enfants, combattants s'entassèrent sur un plateau à l'entrée du Foum Bezzouz. Une charge vigoureuse à l'arme blanche pénétra dans ce pêle-mêle où tout ce qui portait un fusil fut sabré. L'ennemi perdit 300 hommes environ et deux bannières ; nous fîmes sur lui des prises considérables : nos goums revinrent chargés d'un riche butin.

Le produit de la razzia comprenait 673 chameaux, 120 bœufs ou vaches, 2.530 moutons.

Le gros des Mehaya ne put malheureusement pas être atteint malgré les pointes de cavalerie lancées très loin dans l'ouest.

Quelques chioukh des Mehaya, dans le but d'arrêter la poursuite de nos troupes, avaient pris le soin de se rendre au camp du général Durrieu et avaient fait espérer au général que leurs frères viendraient lui demander l'aman.

Voici le compte rendu que le général Durrieu adressa au

général de Martimprey de son bivouac de Gara Soltana le 10 novembre :

Sultana (Oued El Haï), le 10 novembre 1859.

Mon Général,

Les Mahia ont manqué à leur parole, et la courte entreprise contre eux est restée sans résultat. La cavalerie a dépassé Meridja de dix lieues, et s'est portée jusqu'à Beremily, chez les Ouled El Hadj, au delà de Teniet Bezouz, où j'espérais qu'on les trouverait en fuite vers Taferata.

Point de trace, point d'indices de présence des Mahia depuis trois jours au moins sur tout l'immense espace parcouru. Chacun fait des conjectures sur leur direction mais tout le monde l'ignore. Je ne puis comprendre leur conduite ; la tribu était déjà en fuite quand les chefs sont venus à mon camp, sans doute pour arrêter un mouvement de ma part ; en cela ils n'ont pas dérangé mes combinaisons ; je suis reparti à leurs trousses dès que j'ai été assez débarrassé et reposé pour le faire. Les conditions ont-elles été trop dures ? C'est possible ; seraient-ils venus à meilleur compte ? J'en doute.

Je suis disposé à croire qu'ils ont été vers le khalifa Si Hamza, dont ils sont les serviteurs religieux ; on peut espérer de les amener par cette voie à des arrangements qui intéressent la tranquillité de la frontière ; j'en écris à Si Hamza qui s'est ouvert à moi, du reste, à cet endroit.

Le sabot du cheval de Chasseur français s'est imprimé sur le sol à vingt lieues à l'ouest de l'oued El Haï ; nulle tribu ne peut à l'avenir dormir tranquille dans ce rayon ; la situation des Mahia y reste insoutenable pour eux ; nous les aurons par Mascara, je suis très disposé à le croire.

J'ai reçu votre lettre m'invitant à me trouver le 13 à Tlemcen ; j'y serai. Je laisserai demain la colonne au lieutenant-colonel Michel, qui la conduira le 11 à Okba, le 12 à Tiouly et le 13 à Sidi Djilali ; il emmènera les otages. Les Zekkara sont ici ; je les amènerai à Tlemcen, leurs affaires regardant Maghnia plus que Sebdou. Je vous amènerai le marabout Si Hamza Muley Teguafeït : c'est un homme remarquable de sens et de sagesse, à consulter pour les arrangements de la frontière.

J'ai donc été victime du respect de la parole donnée. Ai-je eu tort ? Peut-être. Ces gens sans foi ni loi ne méritent pas tant de délicatesse. Cependant il est beau de faire venir dans son camp, sur une simple lettre d'aman, les plus acharnés ennemis ;

je ne crois pas qu'il faille détruire ce prestige de la parole française.

J'ai remis aux Zekkara une lettre d'aman qui les autorise à rentrer dans leur pays. Je vous prie de vouloir bien confirmer cette lettre et leur faire connaître que vous l'avez approuvée. Leurs chefs viendront avec moi jusqu'à Tlemcen avec leurs deux gada. En raison de leur dispersion et du mal qui leur a été fait, je pense qu'il est équitable de ne les compter qu'à 300 tentes, bien qu'ils en possèdent davantage (100 fr. par tente).

Je suis avec respect, mon général, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Général commandant la colonne du Sud,
DURRIEU.

Monsieur le Général de division commandant les forces de terre et de mer.

Cette lettre, comme celle que nous avons reproduite plus haut datée de Tiouli, fait ressortir l'attitude amicale et l'intervention heureuse du marabout de Guefaït, Si Hamza Ben Taïeb. Ce personnage religieux, à la suite de la première incursion du général Durrieu dans la région de Ras-el-Aïn, avait sollicité notre générosité et notre pardon en faveur des tribus qui servaient sa zaouïa. Le général lui avait conseillé de soumettre directement sa requête au général de Martimprey et, à ce propos, Si Hamza Ben Taïeb adressa au général de Martimprey une lettre dans laquelle il lui exprimait toute sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il avait retirés de notre amitié. Cette lettre est reproduite dans la notice de M. A. Cour sur la « région de Berguent » à laquelle nous avons déjà fait allusion[1].

---

1 Si Hamza s'exprimait ainsi :

« Louange à Dieu seul !

(Cachet de Si Hamza)

« Que Dieu fasse durer le pouvoir protecteur de l'illustre Chef investi du commandement général des affaires (de l'Algérie), le célèbre, l'élevé, le général (en marge : ou plutôt maréchal) de Martimprey, commandant le territoire d'Alger ! Que Dieu vous assiste ! Que le salut soit sur vous ainsi que la miséricorde du Très-Haut et sa bénédiction ! Ensuite, tout le monde sait que l'amitié comme la haine se transmet aux successeurs. Or, vous n'ignorez point les relations qui ont existé entre le Gouvernement français et nous, relations d'amitié et même d'affection depuis le séjour du général Bedeau à Tlemcen et du maréchal Bugeaud à Alger. Ces deux personnages nous ont comblé de biens et de faveurs ; tous les hauts fonctionnaires de leur

Si Hamza Ben Taïeb accompagna le général Durrieu à Tlemcen où il fut présenté au général de Martimprey. Le pardon pur et simple qu'il demandait pour les Mehaya, Zekkara, Beni Yala, ses serviteurs religieux, ne fut pas accordé, mais pour reconnaître les bons services qu'il nous avait rendus, il reçut à titre gracieux une somme de 1.450 francs sur le produit de la razzia du 5 novembre.

Après la vigoureuse offensive du général Durrieu, les Mehaya, les Zekkara, les Beni Yala et les Angad s'empres-

---

Gouvernement ont fait de même. Ils n'ont fait aucune attention à nos mauvais procédés à leur égard lorsque nous nous présentâmes pour les combattre et que nous tombâmes entre leurs mains *. Bien au contraire, — que Dieu les comble de bienfaits pour leur action et par faveur pour nous ; — ils nous ont traité comme on traite l'hôte qui vient vous visiter. Leur générosité nous a ébloui et nous avons été confus de la beauté de leur acte. Puis, lorsque le général de Montauban est venu en Algérie, il a été avec nous dans les mêmes termes et peut-être des termes meilleurs. Nous n'avons point oublié l'amitié de tous ces personnages. Lorsque votre lieutenant, le général Durrieu, commandant de Mascara est venu et a campé à Ras-el-Aïn Beni Mathar, il a ordonné de respecter les biens de nos khouans qui s'y trouvent, les a fait traiter avec bienveillance, les a protégés en raison de nos relations de vieille amitié, connues de lui, avec votre Gouvernement. Nous en avons été excessivement heureux et nous lui avons envoyé quelques-uns de nos frères pour lui apporter en retour le tribut obligatoire de notre reconnaissance. Le général s'est beaucoup réjoui de leur venue. Nous lui avons demandé le pardon et l'oubli pour ce qui est arrivé sur votre frontière de la part de quelques esprits obtus de chez les Beni Yala. Nous avons demandé le pardon parce qu'ils figurent parmi nos serviteurs religieux. Ils ont chez eux la recommandation écrite que nous leur avons faite, d'observer le pacte qui existe entre le Gouvernement français et nous. Mais quelques insensés de chez les Mehaïa les ont entraînés hors du bon chemin. Ce sont ces derniers qui sont les auteurs des troubles. Certainement, si nous avions été auprès des Beni Yala, nous ne les aurions pas abandonnés à de pareils désordres. Nous nous trouvions, à ce moment, dans notre pays et ils étaient loin de nous. C'est ce qui explique qu'ils aient été punis par le péril dans lequel ils sont tombés.

« Lorsque nous avons adressé cette demande à votre lieutenant, le général Durrieu, celui-ci nous a fait savoir que cette affaire ne pouvait être tranchée par lui ; que les faits avaient été portés à votre connaissance pour être premièrement examinés par vous et soumis complètement à votre décision. Voici donc notre demande et il est préférable qu'elle soit portée auprès de vous-même. Nous désirons que vous mainteniez notre amitié avec vous ; que vous accordiez, par faveur pour nous, le pardon à ces gens. Depuis que nous avons été en relations, vous n'avez jamais donné d'ordres contraires à nos demandes.

« Le général Durrieu nous a informé que vous nous connaissiez bien par suite de nos relations avec le général Bou Arraoua. Nous avons loué Dieu à cette nouvelle. Qu'il accorde ses faveurs à votre lieutenant et à vous même ! Qu'il en soit ainsi en raison de notre amitié et de nos bonnes relations ! Salut.

« 16 Rabi I an 1276 (13 octobre 1859). »

* Allusion à la bataille de l'oued Zitoun (9 avril 1842).

sèrent de nous demander l'aman. Il leur fut promis moyennant le versement d'une contribution de guerre de cent francs par tente pour les Beni Yala, les Zekkara et les Angad. Les Mehaya furent taxés à 500.000 francs, soit 500 francs pour chacune des mille tentes ; en outre nous exigeâmes que cette tribu vint camper près d'El Aricha et qu'elle nous livrât 23 otages.

Ces conditions étaient particulièrement sévères pour les Mehaya ; ils cherchèrent bien à obtenir un adoucissement mais le Général commandant la Subdivision de Tlemcen leur fit connaître en termes énergiques qu'il était trop tard pour compter sur notre générosité.

Il leur écrivait vers le 10 décembre 1859 :

Déménagez ; marchez et les douars des cheikhs en tête.

Les douars s'établiront à El Aricha.

La tribu en entier, entre ce point et Mengoub.

Là nous répartirons 500.000 francs qui s'augmenteront de 1.000 francs par jour après le dixième jour.

Pas un centime de rabais.

N'écrivez plus que pour accepter ou refuser, car plus d'aman pour vos envoyés, plus de réponses à vos lettres.

Les Mehaya nous livrèrent leurs otages et se mirent en route vers l'Est à la réception de la lettre du général de Ligny. Toutefois une fraction réfractaire de 80 tentes qui refusait de souscrire à nos conditions se sépara de la masse et alla s'établir dans la plaine d'Angad près de Sidi Moussa Ben Abdelali.

Le 20 décembre 1859, le général de Ligny atteignit ces campements avec une colonne de 4 escadrons de Chasseurs, 3 escadrons de Spahis et 600 goumiers. Tous les Mehaya armés furent tués : ils étaient cinquante-quatre ; les tentes et les troupeaux restèrent entre nos mains. Nous reproduisons ci-dessous le rapport sur cette opération adressé par le général de Ligny au Général commandant la Division d'Oran :

Au camp Hammam Bel Kheir, le 23 décembre 1859.

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur notre opération des 19 et 20 décembre contre les Mahias.

Vous avez reconnu l'utilité de ma marche, car vous l'avez

approuvée, je suis bien aise néanmoins de rappeler la situation qui l'a déterminée.

L'impôt de guerre rentrait difficilement; je sentais des tiraillements partout, et comme je vous l'ai exposé, il me semblait important de prouver aux tribus qui ont pris des engagements envers nous que nous n'avions pas désarmé, et que la force qui les avait amenées à composition était encore entre nos mains.

L'ensemble de la tribu des Mahias s'acheminait insensiblement vers l'Est, témoignant beaucoup de défiance, cherchant à gagner du temps et fondant quelque espoir sur l'intervention de Si Hamza, de Géryville, pour obtenir des conditions meilleures que celles que je leur avais faites. En même temps quelques douars de cette même tribu renonçant à tout accommodement et protestant contre la conduite de la masse, descendaient vers l'Angad et venaient s'établir sur les pentes des Zekkara donnant ainsi un dangereux exemple à tous nos voisins et à ceux-là même dont les retards pour se libérer m'inquiétaient.

Les chefs des Mahias m'avaient averti de la présence de ces douars dans l'Angad et engagé à leur courir sus; je les fis reconnaître.

C'était peu de chose comme population, car ils ne représentaient guère que 80 tentes, mais leur châtiment devant avoir une grande portée politique, je me décidai à marcher. Le 18, à 11 heures du matin, ayant réuni tous les renseignements nécessaires, et m'étant bien fixé sur les distances à parcourir et les directions à prendre, je donnai, par voie télégraphique, des ordres pour la concentration des escadrons de cavalerie de la subdivision et pour la réunion des goums.

Le lendemain 19, à la même heure, j'avais à mon camp 3 escadrons de Chasseurs, 1 de Spahis et à la smala de Sidi Medjahed se trouvaient réunis 1 escadron de Chasseurs et 2 de Spahis. A 4 heures de l'après-midi, toutes ces troupes et 600 chevaux de goum, dont 400 de Maghnia et 200 de Tlemcen, étaient rendus à Sidi Zaher où j'avais fait arriver des approvisionnements d'orge et de vivres suffisants.

A la nuit close, je quittai Sidi Zaher. Sachant que j'avais un terrain très difficile à parcourir, je fractionnai mes troupes en deux portions devant marcher sur les traces l'une de l'autre mais ne pas s'attendre après chaque passage de col, de ravine ou de tout autre accident.

La première portion, composée de 3 escadrons de Chasseurs, prit la tête, sous les ordres de M. le commandant de Colougeon ; je marchai avec elle.

La deuxième portion se composait d'un escadron de Chas-

seurs, de 3 escadrons de Spahis et de tous les goums ; M. le lieutenant-colonel Bachelier en avait le commandement. Nous partîmes avec la pluie et marchâmes pendant douze heures sans qu'elle nous quittât un seul instant.

Pour éviter les douars des Angad, de Beni Yala et des Zekkara, il me fallut remonter assez haut l'oued Zouïa, couper près de sa naissance le ruisseau de Rouban, franchir l'oued Chaïr, à deux lieues au sud d'Oudjda, et cheminer dans un terrain affreux dont une obscurité profonde grossissait encore les accidents. Je ralliai mon monde plusieurs fois pendant la nuit, cependant, une heure avant le jour, ma seconde colonne n'était plus sur mes traces ; je la savais dans la plaine et j'étais sûr dès lors de la retrouver au jour.

Le moment décisif était enfin arrivé, les douars étaient encore en place.

Bien que n'ayant sous la main que 3 escadrons de Chasseurs, je me décidai à agir, et négligeant 25 à 30 tentes sur ma gauche, je marchai au galop sur un groupe de soixante-cinq qui se trouvaient établies dans une sorte d'entonnoir formé par trois versants de la montagne des Zekkara. Les Chasseurs chargèrent à fond sur les douars ; une partie des escadrons mettant pied à terre garnit les pentes, couronna les crètes, tandis que les autres s'engageant corps à corps avec les fuyards, les sabraient impitoyablement.

Au bout d'un quart d'heure, pas un homme des Mahias ne donnait signe de vie ; tout ce qui était en état de porter les armes avait été tué, et les tentes remplies de butin, restaient, ainsi que les troupeaux, entre nos mains.

En ce moment arrivait ma seconde colonne dont la présence devait m'ôter toute inquiétude sur la retraite.

Cette retraite se fit sans un seul coup de fusil, car il ne restait pour protester, ni homme ni fusil. J'ai fait compter les cadavres, ils étaient au nombre de cinquante-quatre ; nous avons eu deux chevaux tués et deux blessés ; un brigadier de Spahis a été contusionné.

Pendant que j'opérais sur la fraction principale, M. le lieutenant Surtel, officier d'Affaires arabes d'un grand mérite, qui commandait les goums, enlevait les vingt-cinq tentes que j'avais négligées le matin. Le but que je m'étais proposé était donc complètement atteint.

Je ralliai en conséquence toute ma colonne à une demi-lieue environ des marabouts de Sidi Moussa Ben Abd-el-Ali et vers 10 heures je repris la route de Sidi Zaher où nous arrivions tous à 6 heures du soir.

J'ai été très content de la troupe. Les Chasseurs ont particulièrement bien fait ; le commandant de Colougeon les a parfaitement conduits pendant la longue et pénible marche de la nuit, les a engagés avec beaucoup d'entrain, et vaillamment guidés dans l'action, soit à pied, soit à cheval.

MM. le lieutenant-colonel Bachelier, les chefs d'escadrons Cornat et Dastugues ont été ce qu'ils sont d'habitude.

Le caïd Mohammed Bel Kassem, des Beni Bou Saïd, m'a rendu de grands services ; c'est lui qui a fait les reconnaissances et s'est chargé de guider notre marche.

Le caïd Mohammed Ben Ismaïl mérite aussi une mention pour la manière dont il a conduit les goums de Tlemcen.

Veuillez agréer, etc.

Le Général commandant la subdivision de Tlemcen,

De LIGNY.

Au début de 1860, les tribus qui avaient jusqu'alors apporté du retard au paiement de la contribution de guerre s'empressèrent de souscrire à toutes nos conditions. Les Mehaya bénéficièrent en janvier 1860 d'une réduction d'amende de 250.000 francs, après que l'on se fut rendu compte de l'exagération de l'évaluation de leurs tentes.

Pour la suite de l'exposé des événements politiques et militaires de cette région jusqu'en 1894, nous prierons le lecteur de vouloir bien se reporter aux *Documents sur le Nord-Ouest Africain* de MM. de Lamartinière et Lacroix, tome I, chapitre III (Étude des tribus placées entre la frontière et la Moulouya), tome II, chapitre III (Historique des Hamyan), chapitre IX (Origine historique et rôle politique des Oulad Sidi Cheikh).

De 1894 à 1904, il n'y eut dans la région envisagée aucun événement méritant une mention spéciale. Les bonnes dispositions de Si Allal, à partir de 1898, y furent pour nous, comme nous l'avons dit, un élément de sécurité.

Par contre, toute l'attention de notre politique se porta vers le Sud, où l'anarchie chronique de l'État voisin y déchaînait de continuels actes d'hostilité. Après l'occupation des oasis sahariennes, des mesures diplomatiques furent envisagées pour faire cesser l'état de trouble régnant sur nos confins et faciliter nos relations commerciales entre les deux pays. C'est alors que furent signés le Protocole de 1901 et les Accords de 1902. Ces documents seraient restés lettres mortes par suite de l'incapacité ou de la mau-

vaise volonté du Maghzen chérifien, si nous ne nous étions enfin décidés, à partir de cette époque, à regarder la question marocaine en face et à prendre des mesures propres à faire cesser tout d'abord les actes d'hostilité que les documents diplomatiques avaient été impuissants à écarter.

CHAPITRE II

L'Occupation de Berguent

L'article 3 de l'accord du 20 avril 1902 « intervenu entre « les chefs des deux missions constituant la Commission « franco-marocaine chargée d'assurer les résultats visés « dans le protocole signé à Paris le 20 juillet 1901 » spécifie qu'un marché mixte sera établi à Ras-el-Aïn, point connu pour appartenir aux Beni Mathar (Ahel Ras-el-Aïn).

C'est en vue de l'application de cette clause que, le 28 février 1904, le Commandant Supérieur du Cercle de Méchéria passa avec les Beni Mathar la convention suivante :

En présence du capitaine du Jonchay, commandant supérieur du Cercle de Méchéria, Si Allal ben Cheikh ben Tayeb, parlant au nom du Gouvernement chérifien, les notables de la Djemaâ des Beni Mathar, Mohammed ould ben Addou, dit « Ahmar Laya », Cheikh Brahim ould ben Brahim, Mohammed ben Achour suppléant Djelloul ould ben Moussa, Mohammed ould ben Mahi ben Talha, Habib ould Ahmed ben Moussa, ont reconnu ce qui suit :

1° La tribu des Beni Mathar s'engage à livrer gratuitement et sans aucune location une parcelle de terrain destinée à l'installation d'un marché à Ras-el-Aïn ; la tribu abandonnera également à titre gratuit l'eau nécessaire aux commerçants qui s'installeraient à Ras-el-Aïn, pour leur usage et pour abreuver leurs animaux ;

2° La tribu désignera l'une des casbah de Ras-el-Aïn pour le casernement d'un poste de cavaliers de Si Allal et de Hamyan. Cette affectation est faite à titre gracieux ;

3° Si les deux gouvernements jugeaient nécessaire, par la suite, d'installer à Ras-el-Aïn une force militaire ou de police dans un bâtiment qui serait édifié à cet effet, la tribu fournirait gratuitement le lot de terrain sur lequel cette construction serait élevée ;

4° La tribu désignera deux cavaliers entretenus par ses soins dont l'un résidera auprès de Si Allal et l'autre auprès de l'agha El Hadj el Habib. Ces cavaliers seront chargés d'assurer le service des renseignements et des communications entre le lieu de leur résidence et Ras-el-Aïn ;

5° Les commerçants peuvent s'installer librement sur le territoire de Ras-el-Aïn, pour y commercer. Ils peuvent y construire, et la tribu s'engage à assurer le respect de leurs personnes et de leurs biens ;

6° La tribu enverra à Méchéria un miad, dans le but de marquer ses bonnes relations avec les populations de l'Est et de régler les revendications pendantes entre elle et les Hamyan;

7° La tribu est admise à l'usage des pâturages, sur le territoire des Hamyan, en quelque point que ce soit, et réciproquement les Hamyan jouiront des pacages jusqu'aux alentours de Ras-el-Aïn ;

8° Dans le cas d'une opération de police des goums Hamyan, la tribu s'engage à y participer au moyen de ses contingents à cheval et à pied, de même qu'elle s'oblige à aviser l'agha El Habib et Si Allal de toutes nouvelles utiles, telles que mouvements de djich, etc. ;

9° Les Beni Mathar, tout en affirmant leur loyalisme à l'égard du Gouvernement Marocain, expriment le souhait d'être placés sous la surveillance de l'autorité française en vue du maintien de la paix sur leur territoire, et du développement du centre de Ras-el-Aïn.

Ils sollicitent des représentants de l'autorité française, présents à cet accord, de faire parvenir à l'autorité supérieure l'expression de ces desiderata, de même qu'ils prient Si Allal d'intervenir auprès du Gouvernement Marocain afin d'être soumis à la surveillance des autorités françaises, tout en restant sous la suzeraineté et l'administration intérieure du Sultan.

Le présent accord a été conclu à Ras-el-Aïn le 28 février 1904;

les notables des Beni Mathar ne sachant pas signer ont apposé, en signe d'acceptation, une croix et ont requis acte de cette formalité auprès des signataires ci-après :

Capitaine Toulat, chef du Bureau Arabe de Méchéria, représentant le Commandant Supérieur du Cercle de Méchéria,

L'Officier interprète Marchand,

L'Agha El Hadj el Habib,

Si Allal ben Cheikh ben Tayeb, des Zoua Gheraba.

Si Lala ben Mekallech, —

Si Zaoui ould Mohammed, —

Mais la mise en pratique des différents programmes et conventions élaborés par le Protocole de 1901 et les Accords de 1902 en vue de « l'amélioration de la situation militaire, financière et économique du Maroc, du développement des relations commerciales entre les deux pays voisins et du raffermissement de la sécurité dans la zone de contact de ces deux pays » allait trouver un obstacle presque insurmontable dans les lenteurs, les procédés dilatoires habituels et l'incapacité du Maghzen Chérifien.

A l'époque qui nous occupe, le Maghzen, plongé dans l'anarchie, se trouvait aux prises avec le parti, sans cesse grandissant, du prétendant Bou Hamara, le faux Mouley M'hammed. La lutte était sérieuse et ne tournait pas à son avantage.

En effet, malgré l'appui effectif que nous n'avions cessé de prêter au Maghzen en lui permettant d'utiliser nos bateaux et notre territoire pour transporter ses troupes dans l'amalat d'Oudjda, en lui fournissant des armes et des munitions pour combattre l'insurrection, en mettant à sa disposition les capacités de nos instructeurs de la Mission Militaire, en donnant asile à ses nationaux dès que leur situation devenait critique au delà de la frontière, ses affaires étaient allées de mal en pis pendant l'année 1903.

Voici d'ailleurs un aperçu succint des événements :

Le 13 avril 1903, le Prétendant vint à bout de la mehalla chérifienne d'El Amrani en s'emparant de la casbah de Djenada, dans le Riff. Ce même jour, Mouley Arafa, oncle du Sultan, placé à la tête de l'expédition qui, d'Oudjda, devait prendre Mouley M'hammed à revers pendant qu'El Amrani le combattrait de front, se réfugia sur le territoire algérien et, quelques jours après, s'embarqua à Beni-Saf pour rentrer à Tanger.

Le 25 avril, l'amel Si Ahmed ben Kerroum, devant les

progrès de la rébellion, dut quitter Oudjda où le Prétendant nomma aussitôt un pacha et se fit proclamer Sultan. Désemparé, Si Mohammed Torrès, représentant du Maghzen à Tanger, sollicita un secours de troupes françaises pour protéger Oudjda. Nous esquivâmes l'invitation. D'ailleurs, le 11 août, l'autorité du Maghzen put être rétablie tant bien que mal à Oudjda, grâce à l'arrivée d'un contingent de 1.200 hommes de troupes marocaines transporté par bateau français de Tanger à Nemours et conduit de Nemours à Oudjda par le capitaine Larras de notre Mission Militaire au Maroc. Mais la situation générale ne s'améliora guère, et devant les menaces des tribus rebelles, Er Rekina, successeur de Mouley Arafa comme représentant du Sultan à Oudjda, nous demanda, le 18 septembre, de tenir deux bataillons d'infanterie et 500 cavaliers prêts à entrer à Oudjda dès qu'il en ferait la demande officielle.

Le 28 octobre, nouvelle et sérieuse aggravation :

Le sultan Abd-el-Aziz qui depuis de longs mois tentait, à la tête d'une mehalla, de s'ouvrir la route de Fez à Taza, ramenait dans sa capitale ses troupes battues et découragées après une retraite rendue pénible par les attaques furieuses des tribus berbères hostiles.

Quelques jours après, la garnison chérifienne de Taza fit sauter la ville et se jeta dans l'Est où elle put faire sa jonction avec les contingents d'Er Rekina.

Ces événements ne manquèrent pas d'avoir une grosse répercussion dans l'amalat d'Oudjda, car ils semblaient consacrer le triomphe définitif du Prétendant. Du coup on vit s'étendre l'insurrection.

A la fin de mai 1904, un facteur nouveau entra en ligne de compte.

Notre vieil ennemi Bou Amama vint mettre au service du Prétendant son influence religieuse, sa « horma » et ses contingents ; son fils Si Tayeb guerroyait depuis quelques temps déjà pour le compte du Rogui.

Bou Amama s'installa à Aïn Reggada entre les Zekkara et les Beni Yala pendant que Bou Hamara disposait ses contingents à la casbah de M'soun et annonçait sa marche prochaine vers l'Est.

Le plan du Prétendant et de son allié Bou Amama était, pour le début de l'été, de consolider leur autorité sur les berbères du nord du Dahra, Oulad Amor, Oulad Bakhti, Beni Bou Zeggou, Beni Yala, Zekkara, dont une partie restait encore soumise au Maghzen, et de travailler ensuite

les tribus de la plaine : Oulad Sidi Ali bou Chenafa, Oulad Sidi Mohammed ben Ahmed, Beni Guil, Beni Mathar et Mehaya. Ils se seraient pour cela installés à Ras-el-Aïn, sur la route par laquelle on accède librement de la Moyenne Moulouya et du territoire des Beni Guil aux Hauts Plateaux algériens.

La présence de ces éléments de désordre, à proximité de nos tribus algériennes, devait nous inspirer de sérieuses réflexions, car Bou Hamara et son allié Bou Amama se présentaient alors avec un programme nettement xénophobe et particulièrement anti-français.

N'est-ce pas en effet pour protester contre l'intrusion des influences européennes à la Cour de Fez que Mouley M'hammed avait levé l'étendard de la révolte ? Et n'étions-nous pas ses adversaires au même titre que le Maghzen qui trouvait en Algérie une base excellente pour ses opérations de guerre et auquel nous prêtions le concours le plus efficace résultant d'une politique de double et mutuel appui tirée des Accords et consacrée par le vœu du Parlement ?

Quant à Bou Amama il n'avait cessé d'exciter nos ennemis par ses prédications et de leur fournir le concours de ses Chambaa, comme au siège de Taghit et au combat d'El Moungar.

On comprend donc qu'il eût été fort imprudent et même coupable de laisser ces deux dangereux adversaires s'installer à Ras-el-Aïn d'où ils n'auraient pas manqué de jeter le trouble dans nos tribus de l'Annexe d'El Aricha et du Cercle de Méchéria.

Il était en outre nécessaire d'instituer à la limite occidentale des terrains de parcours de nos tribus une force de police capable de mettre un frein aux razzias continuelles entre les Hamyan et les Beni Guil. Et cela devenait d'autant plus urgent qu'après la razzia effectuée le 18 février 1904 par les Hamyan sur les Beni Guil, il avait été jugé nécessaire, pour éviter tous nouveaux incidents, de faire rétrograder vers l'Est les campements Hamyan qui s'étendaient habituellement jusqu'à la pointe ouest du Chott Gharbi.

D'autre part, les Beni Mathar qui, précédemment, avaient montré de bonnes dispositions à notre égard, avaient fait volte-face après ce mouvement rétrograde de nos tribus et pris nettement parti pour Bou Amama.

Ahmar Lahya, le notable le plus influent de la tribu et 40 cavaliers des Beni Mathar avaient rejoint le vieil agitateur à Aïn Reggada dès que celui-ci s'y était installé.

Ce furent ces diverses considérations : exécution de certaines clauses des Accords, dangers de la proximité du Rogui et de Bou Amama, nécessité de reprendre le contact avec les Beni Mathar et d'instituer entre les Beni Guil et les Hamyan un « modus vivendi » permettant à ces derniers de reprendre leurs anciens terrains de parcours, qui amenèrent la concentration à Mengoub[1] d'une reconnaissance placée sous les ordres du chef d'escadrons Henrys, chef d'état-major de la Subdivision d'Aïn-Sefra.

Le 15 juin 1904, alors que la reconnaissance se portait au nord-ouest de Mengoub à la recherche d'un point d'eau plus abondant, les notables des Beni Mathar vinrent se présenter au commandant Henrys ; ils l'informèrent que les contingents qu'ils avaient envoyés auprès de Bou Amama venaient de rentrer à Ras-el-Aïn ; ils réclamèrent notre protection et nous prièrent de venir nous établir à proximité de leurs campements.

La reconnaissance du Chott Gharbi vint le même jour camper sur les bords de l'oued Berguent, à quelques kilomètres au sud-ouest de Ras-el-Aïn ; peu après, le camp fut transporté à proximité des sources de Ras-el-Aïn afin de pouvoir utiliser la casbah mise par les Beni Mathar à notre disposition comme dépôt d'approvisionnement et réduit de la défense.

Si Ahmed Er Rekina avait donné, au nom du Sultan, son acquiescement à ce mouvement. Il espérait, grâce à notre présence à Ras-el-Aïn qui devait considérablement gêner les mouvements de Bou Amama, pouvoir en finir avec l'agitateur et avait pris ses dispositions pour tenter un vigoureux coup de main sur ses campements.

Il avait même fait la promesse, mais ne la tint pas, d'envoyer des contingents à Ras-el-Aïn pour coopérer à notre action de police.

Le 17 juin 1904, ce chef marocain adressait la lettre suivante au Général commandant la Subdivision d'Aïn-Sefra :

Rebia et Tsani 1322 (17 juin 1904).

De la part du serviteur de sa Majesté Chérifienne Si Ahmed

---

1 A 44 kilom. au sud-est de Ras-el-Aïn, à l'extrémité ouest du Chott Gharbi.

Er Rekina à Monsieur le Général Commandant la Subdivision d'Aïn-Sefra.

(Compliments et formules d'usage)

Votre serviteur reconnaissant El Hadj el Habib ould Mebkhout, m'a fait part de vos vœux et de l'expression de l'ennui que vous éprouvez en présence de la rébellion actuelle. Vous vous êtes montré jaloux de marquer votre désir de bon voisinage et d'amitié vis-à-vis de nous au point que vous avez considéré comme votre ennemi quiconque nous était hostile et comme votre ami celui que nous regardions comme tel.

Nous avons constaté votre aide et votre sincère affection, manifestées selon les règles du bon voisinage surtout entre deux gouvernements amis comme les nôtres depuis longtemps. Vous avez été éprouvés comme nous-mêmes par l'agitateur Bou Amama dont les désirs, s'il plait à Dieu, n'auront pas de réussite, notre seigneur et maître Mouley Abd-el-Aziz existant et Dieu nous fournissant les moyens nécessaires pour mettre fin à la discorde et aux troubles.

L'agitateur Bou Amama qui n'a d'autre souci que de semer le désordre est campé entre deux montagnes très rapprochées. La colonne le guette, dans l'espoir d'un décret divin qui débarrassera le pays de cet homme qui depuis longtemps trouble la paix.

Nous avons appris que votre colonne s'était portée sur la frontière. Nul doute que ce fait n'ait la plus grande importance étant donné ce qu'il sait de votre puissance devant laquelle il a dû fuir de son pays. Peut-être Dieu décrètera-t-il à son égard la fin de ses méfaits.

Nous serions heureux que vous nous écriviez en vue de resserrer les liens entre les deux Gouvernements. Nous sommes fidèles à l'amitié et à l'accord des deux Gouvernements.

Signé : AHMED REKINA.

Mais plus tard, le Sultan, désapprouvant Er Rekina, fit remettre entre les mains de notre Ministre à Tanger une protestation contre cette occupation.

Le Ministre de la Guerre, à la suite d'une délibération du Conseil des Ministres, fit connaître, à la date du 23 juillet 1904, qu'il approuvait les mesures prises et qu'il y avait lieu de « considérer la colonne qui occupait Ras-el-

Aïn comme y étant parvenue par application du droit de suite ». Le 30 juillet 1904 le Président du Conseil des Ministres donna l'ordre télégraphique d'évacuer Ras-el-Aïn.

Mais la situation politique de la région allait prendre une nouvelle orientation par suite de l'arrivée du Prétendant à Taourirt et des événements très prochains qui se préparaient. Notre départ n'eût pas manqué de provoquer un revirement immédiat des Beni Guil, Beni Mathar, gens de Guefaït et Beni Yala chez lesquels notre œuvre de pénétration commençait déjà à porter ses fruits ; il aurait livré toute la région comprise entre Ras-el-Aïn et Forthassa aux entreprises des gens de l'entourage de Bou Amama, c'est-à-dire aux éléments de désordre qui avaient entrepris tous les coups de main des deux dernières années.

Enfin notre départ de Ras-el-Aïn, coïncidant avec l'approche de la mehalla du Rogui, aurait permis aux tribus environnantes d'accréditer le bruit que nous redoutions de nous trouver aux prises avec les contingents de ce faux sultan qui se vantait de débarrasser pour toujours son pays de l'étranger ; il aurait rendu dans l'avenir la reprise de contact avec ces tribus à peu près impossible. Aussi, en raison de ces considérations, le Gouvernement décida, à la date du 6 août 1904, que le retrait de nos troupes n'aurait lieu que par échelons et, quelques jours après, il laissa au Gouverneur Général de l'Algérie toute initiative pour déterminer le moment opportun auquel il y aurait lieu de commencer cette évacuation.

Notre action dans la région de Ras-el-Aïn trouva une vive opposition au Parlement où M. Jaurès exprima ses craintes d'un « engrenage » aux pires conséquences[1].

Mais les explications de MM. Delcassé, Étienne et Thomson remirent heureusement les choses au point et le Gouvernement décida que l'évacuation de Ras-el-Aïn, admise en principe, ne deviendrait possible que du jour où le Maghzen chérifien serait en mesure de remplacer nos troupes par une force suffisamment instruite et encadrée pour faire régner l'ordre et la sécurité dans la

1 Discussion à la Chambre des Députés de l'accord franco-anglais du 8 avril 1904 (séances des 8 et 10 novembre 1904) et du budget des Affaires Etrangères (séance du 20 novembre 1904).

région et garantir nos tribus frontières contre les incursions des gens de l'ouest[1].

1 M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, précisa la situation dans une communication qu'il fit au *Temps* le 8 décembre 1904 : « Le général Lyautey apprit en juin dernier que les forces combinées de Bou Amama, notre vieil ennemi, et du prétendant Bou Hamara, réunies non loin d'Oudjda, menaçaient la tribu des Hamyan qui est à nous, et se préparaient à occuper dans la zone frontière le point très important de Ras-el-Aïn qui commande les deux principales routes de la région, celle de l'oued Charef et celle du Chott Gharbi. Fallait-il attendre cette occupation pour ensuite organiser une véritable expédition de défense alors surtout qu'il s'agissait d'un marché mixte où notre présence préventive semblait parfaitement légitime ? Je ne l'ai pas pensé. Avec mon approbation et aussi celle de Si Rekina, représentant du Maghzen à Oudjda, qui, comprenant l'avantage que le Maroc pouvait tirer de cette manifestation contre l'ennemi, avait promis d'envoyer un caïd et un détachement marocain rejoindre nos troupes, Lyautey occupa près de Ras-el-Aïn la casbah de Berguent depuis longtemps abandonnée et déserte. A la date du 23 juillet, le Ministre de la Guerre, en exécution d'une délibération du Conseil des Ministres, approuvait les mesures prises, marquant seulement que, jusqu'à nouvel ordre, il fallait « considérer la colonne qui occupait Ras-el-Aïn comme y étant parvenue par application du droit de suite ». Tout à ce moment m'autorisait donc à penser que la présence de nos troupes à Ras-el-Aïn était de nature à affirmer notre politique de coopération avec le Sultan et ce, sur un point désigné comme marché mixte, comportant, par conséquent, une police mixte, sur un point enfin que menaçait directement Bou Amama, rebelle algérien.

Vous savez comment cette situation se modifia et que le Maghzen adressa une protestation à M. de Saint-Aulaire, premier secrétaire de la Légation de France, contre la présence de nos troupes à Ras-el-Aïn. Presque en même temps, il rappelait Si Rekina, ce qui prouve entre parenthèses que ce dernier avait consenti à notre action. Le Gouvernement français reconnut que les raisons qui nous avaient conduits à ce point gardaient leur valeur et que, pour rendre possible le retrait de nos troupes il fallait au moins que le Sultan fût capable de nous garantir contre les coups de main combinés de ses sujets et de Bou Amama. Alors, mais alors seulement, nous pourrions nous dispenser et nous nous en féliciterions, et la Commission du Budget s'en féliciterait avec nous, de prendre des mesures de préservation dont le Maghzen s'émeut parfois. Si donc, je n'ai contre l'évacuation ultérieure de Ras-el-Aïn aucune objection de principe à énoncer, je reste libre de déterminer le moment où cette mesure pourra être prise sans mettre en péril nos intérêts. Et, d'accord non seulement avec le Gouvernement, mais aussi avec la Légation de Tanger, j'estime que l'évacuation ne sera possible que si M. Saint-René Taillandier obtient du Maghzen l'envoi à Ras-el-Aïn, au moment du départ de nos troupes, d'une force marocaine suffisamment nombreuse et solide, commandée par des officiers français, capable enfin de défendre cette frontière, d'agir contre l'ennemi commun, de garantir à nos tribus Hamyan la jouissance de leurs terrains de parcours, d'interdire à l'insurgé Bou Amama la possession d'un point stratégique d'où il pourrait nous menacer gravement.

Si j'ai évoqué le souvenir de ce petit incident, qu'on a bien à tort qualifié de conflit, ce n'est pas, croyez-le, dans le seul dessein de rappeler les raisons de toutes sortes qui m'ont déterminé à faire mienne la proposition du général Lyautey d'occuper Ras-el-Aïn. C'est pour montrer par un exemple combien

C'est sous ce régime qu'a continué à subsister la colonne d'occupation dite « Groupe Mobile du Chott Gharbi » puis « Colonne Mobile d'Observation de Ras-el-Aïn » et enfin « Groupe Mobile de Berguent ».

Après les opérations du général de Martimprey sur la frontière algéro-marocaine, le *Moniteur Universel* publia, à la date du 27 novembre 1859, le communiqué officiel suivant :

Le corps expéditionnaire du Maroc vient de repasser la frontière après avoir pleinement atteint le but que l'empereur avait

---

nos forces militaires obéissent à des instructions étroites, combien peu elles cèdent au désir légitime de poursuivre leurs avantages. La création du poste mobile de Ras-el-Aïn a eu pour conséquence la création d'une école et d'un dispensaire aussi suivis l'un et l'autre. Le commerce augmente rapidement, les transactions longtemps impossibles recommencent. Ce ne sont pas là œuvres de guerre. Quant au fameux « engrenage » qui devait, disait-on, nous entraîner d'opération en opération jusqu'au cœur du Maroc, je ne pense pas qu'il reste personne pour en parler sérieusement. Certes notre tâche pacificatrice eût été bien facilitée si, avec l'aveu du Maghzen nos troupes avaient eu une certaine liberté de rayonnement autour de Ras-el-Aïn, si elles avaient pu repousser nos adversaires communs, protéger les tribus amies. Mais très soucieux de ne fournir au Sultan pas même un prétexte de protestation, j'ai donné au général Lyautey l'ordre formel de s'en abstenir. Et, *une fois en cinq mois*, la garnison de Ras-el-Aïn a fait, contrainte et forcée, une manifestation au dehors, celle de Guefaït, manifestation esquissée plutôt qu'achevée puisque, malgré les supplications du marabout qui lui demandait de rester à Guefaït pour le protéger contre les ennemis du Maghzen, le commandant Henrys, chef du détachement, refusa et revint à Ras-el-Aïn, consentant seulement à emmener le marabout avec lui, ce qui valut à notre protégé de voir sa maison brûlée par Bou Amama notre irréductible adversaire.

Vous voyez par ces quelques faits combien, dans cette région, tout est enchevêtré, combien pour arriver à quelque chose, il est nécessaire de s'entendre.

A cette entente nous avons, depuis quinze mois, loyalement travaillé, convaincus qu'en la pratiquant nous assurons à la frontière une tranquillité dont notre politique au Maroc ne peut que bénéficier.

Car des troubles à la frontière ne faciliteraient certes pas la pénétration pacifique. Et la sécurité de l'une est la condition de l'autre. Le Maghzen d'autre part ne peut méconnaître les services que nous lui rendons et la bonne volonté que nous lui témoignons. C'est ainsi, qu'en ce moment même, 2.000 réfugiés marocains, en fuite devant les cavaliers du Prétendant, réfugiés que nous nourrissons et à qui nous permettons, non sans beaucoup de gêne, de séjourner sur les terrains de parcours de nos tribus. Ce sont là des arguments que, dans son prochain voyage à Fez, mon éminent ami, M. Saint-René Taillandier, qui remplit avec tant de distinction la mission difficile dont il est chargé, ne manquera pas de faire valoir. Et, bientôt, je l'espère, le Sultan comprendra le service que lui rend le général Lyautey en pacifiant une région où les troupes françaises sont la seule force organisée contre Bou Hamara, prétendant au trône d'Abd-el-Aziz et Bou Amama, rebelle à l'autorité de la France.

assigné à ses opérations. Il ne s'agissait point d'extension territoriale qu'aucun intérêt ne commandait d'ailleurs, mais seulement d'infliger une punition sévère et décisive aux tribus marocaines qui avaient fait incursion en août et septembre derniers dans les cercles de Lallâ Maghrnia et Nemours.

A cette époque on n'avait nullement songé à exploiter les bénéfices du succès de nos armes. On pensait généralement que le Maroc était destiné à tomber dans la zone d'influence de l'Espagne et l'on s'en désintéressait.

On s'en désintéressa longtemps encore, soit que nos activités militaires ou coloniales s'exerçassent sur d'autres théâtres, soit que notre action au Maroc dût être gênée par des oppositions étrangères.

C'est ainsi que les tribus avec lesquelles nous avions pris contact en 1857 et 1859 avaient été à peu près entièrement délaissées. Aussi, au moment de l'occupation de Ras-el-Aïn, dûmes-nous entreprendre une reprise en mains complète des tribus que nous trouvions en face de nous : Zekkara, Beni Yala, Beni Bou Zeggou, Ouled Bakhti, Ouled Amor, Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed, Ouled Sidi Ali Bou Chenafa, etc.

Dans l'intervalle un principe nouveau s'était fait jour, celui de la pénétration pacifique, qui devait nous permettre, avec plus de temps c'est vrai, mais avec moins d'efforts, d'arriver au résultat désiré.

Peu après notre arrivée à Ras-el-Aïn, les tribus qui avaient tout d'abord escompté que notre séjour y serait de courte durée, qui s'étaient réjouies de nos difficultés avec l'Allemagne dans le courant de l'année 1905 et pendant les négociations d'Algésiras[1] avaient laissé tomber peu à

---

1 Dans ses *Propos Diplomatiques*, le *Temps* s'exprime ainsi à la date du 15 mars 1906 :

« Depuis que la politique allemande, cessant de se désintéresser des questions « méditerranéennes, a inauguré au Maroc une action anti-française, nous « avons pu constater chez les tribus marocaines et algériennes des dispositions « nouvelles qui, si elles se développent, deviendront pour nous un danger.

« Dès le lendemain de la visite de Guillaume II à Tanger, le représentant « du Maghzen à Oudjda recevait l'ordre de cesser ses relations amicales avec « les autorités françaises. Et, trois semaines après, l'Amel de Figuig, au reçu « d'une lettre du Pacha de Tanger, prescrivait aux gens de Zenaga, qui, la « veille encore, nous témoignaient une absolue fidélité, de ne pas se compro- « mettre avec nous, *l'heure approchant où les Allemands viendraient remplacer* « *les Français*. Ce n'était là qu'un commencement. Depuis lors, ces phéno- « mènes se sont multipliés et précisés. Plus récemment, le Pacha de Tanger

peu leur opposition systématique, grâce à un méthodique travail d'apprivoisement, et s'étaient rapprochées de nous.

Deux ans suffirent pour asseoir solidement notre influence dans la région. Ce résultat était atteint dès le milieu de 1906. Il avait été facilité par l'insuccès du Rogui dans l'amalat d'Oudjda, sa retraite sur la rive gauche de la Moulouya, et par l'attitude de plus en plus conciliante de Bou Amama à notre égard.

Dans un exposé de notre œuvre politique dans la région de Berguent, il n'est pas possible de faire abstraction des événements qui ont marqué la lutte de Bou Hamara contre le Maghzen dans l'amalat d'Oudjda ; les tribus de notre hinterland y ont en effet toutes été plus ou moins mêlées en fournissant aux adversaires l'appoint de leurs contingents, de leurs ressources ou de leur influence. Les fluctuations du sort des armes entre les belligérants se sont profondément répercutées dans leur sein.

Nous exposerons donc tout d'abord et aussi succinctement que possible, les péripéties de ce conflit pendant la période comprise entre les étés de 1904 et de 1906, avant

---

« a écrit de nouveau à l'Amel de Figuig que le Sultan, appuyé par l'Alle-« magne, allait *exiger* de la France l'évacuation des Oasis Sahariennes « occupées en 1900. En même temps, la nouvelle a été adressée aux tribus « frontières, nouvelle qui émanait des représentants du Maghzen et qui s'est « répandue avec la rapidité qui caractérise en pays musulman la transmission « de toute information politique, que les Allemands débarquaient à Agadir « des armes destinées aux populations du Tafilalet. Le Gouverneur de cette « province, Mouley Rechid, a été avisé de se tenir prêt à la guerre de déli-« vrance. On a ajouté que Bou Amama allait lui aussi se mettre en mouvement « contre nous. Le 18 février, quand le Poste Français de Beni-Ounif a tiré « des salves pour saluer l'élection de M. Fallières, l'Amel de Figuig a fait « sortir sa petite garnison. Il a dit : « D'ici peu, grâce aux Allemands, nous « aurons, nous aussi, l'occasion de nous réjouir ». Et il a fait tirer des salves « en l'honneur de cette espérance.

« A Kenadsa, le marabout qui avait sollicité et accepté joyeusement la « construction d'une infirmerie indigène (prévue par le programme de péné-« tration pacifique naguère approuvé par M. Jaurès) a, depuis l'intervention « allemande à Tanger et à Fez, refusé de nous laisser donner suite à ce projet, « qui portait atteinte a-t-il dit, à « la terre d'Abd el Aziz ». Les Doui Menia, « que nous avions toujours administrés de leur libre consentement, ont « commencé à se plaindre de nous. Ils ont fait courir le bruit qu'on nous « forcerait bientôt d'abandonner Talzaza et Berguent. Comme pour des raisons « d'ordre administratif, la mise en exploitation du chemin de fer de Ben « Zireg s'est trouvée retardée, l'Amel de Figuig a affirmé que c'était par suite « d'une « interdiction » à nous adressée par le Sultan, d'accord avec l'Alle-« magne. »

(Le *Temps*, 15 mars 1906, *Propos Diplomatiques*).

d'entreprendre le récit de notre action sur les tribus qui nous occupent plus particulièrement.

CHAPITRE III

Le Mouvement Roguiste à partir de 1904

Nous avons résumé précédemment les phases de la rébellion de Bou Hamara jusqu'au moment de notre intervention dans la région de Ras-el-Aïn.

A cette époque le Rogui se trouvait à la casbah de M'soun et annonçait son intention de franchir prochainement la Moulouya pour combattre le Maghzen dans la région d'Oudjda.

Si Taïeb ould Bou Amama, qui se trouvait depuis quelque temps déjà dans l'amalat d'Oudjda, bloquait El Aïoun Sidi Mellouk avec des contingents roguistes des Sedjaa et des Beni Mahiou. Mais le 15 mai 1904, ses contingents furent taillés en pièces à Aïn-Berdil par une colonne commandée par l'amel d'Oudjda Si Ahmed Ben Kerroum et El Aïoun Sidi Mellouk fut dégagé.

Une quinzaine de jours auparavant, Bou Amama, quittant les environs de Matarka, était remonté vers le Nord et s'était installé chez les Zekkara, à Aïn Reggada d'abord, puis à Tinsi, avec un millier de fusils (Chambaa, Amour, Ouled Sidi Cheikh Gheraba, Beni Mathar, Mehaya, Sedjaa, Ouled Sidi Ali Bou Chenafa, Beni Yala, Zekkara).

En juin 1904 le Maghzen d'Oudjda semblait vouloir en finir avec Bou Amama avant l'arrivée du Prétendant. Si Rekina s'était montré très heureux de notre installation à Ras-el-Aïn qui barrait la retraite du marabout vers le Sud. Pendant toute la deuxième quinzaine de juin et les premiers jours de juillet 1904, il nous fit espérer de sa part une action imminente contre les contingents de Bou Amama et insista pour que nous poussions nos goums alliés (Beni Guil et Zoua Gheraba de Si Allal) à Guefaït afin de

prendre l'agitateur à revers, pendant qu'il l'attaquerait de front. Mais cette attaque fut toujours différée[1].

Le 15 juin 1904 Bou Amama, en apprenant la concentration de la colonne mobile du Chott Gharbi, nous avait adressé la lettre suivante :

30 Rabia 1° 1322.

Bou Amama aux autorités supérieures, le Commandant de la colonne, Khalifa du Général Commandant à Aïn Sefra, le Commandant de Méchéria, le Commandant d'El Aricha,

Après les salutations d'usage :

Je désire que vous m'accordiez la paix, la tranquillité et le bien, que nos caravanes puissent circuler librement, et que vous me donniez l'aman complet comme cela existait autrefois entre nous et les autorités avec qui nous vivions en paix. Soyez assurés que de notre côté vous n'aurez que le bien.

Salut.

Son conseiller Delbrel confirmait ces bonnes dispositions dans une correspondance adressée au chef d'Annexe d'El Aricha, mais nous pûmes nous convaincre aisément que cette démarche manquait de sincérité et que le marabout menacé par le Maghzen ne l'avait faite que pour gagner du temps.

En même temps il dissuadait les tribus de l'Ouest d'entrer en relations avec nous, agissait clandestinement sur nos alliés nouveaux, et faisait activement surveiller nos mouvements par des contingents installés dans le djebel Beni Yala.

Il adjurait le chef de la harka qui avait assiégé Taghit en 1903 de tenter contre nous une diversion dans le Sud ; c'est lui également qui avait fait courir le bruit qu'une harka de Berabers se rassemblait pour razzier les campements des Beni Guil, bruit qui avait pris assez de consistance pour empêcher une partie des Beni Guil de venir se joindre à nos goums de Ras-el-Aïn.

---

1 Une fois cependant, ce projet d'action combinée fut sur le point de se réaliser. Le 4 juillet 1904, au signal convenu d'Er Rekina (un feu allumé sur le sommet du Bou Keltoum) le groupe mobile du chott Gharbi se porta aux Aouïnettes. Ce même jour la mehalla d'Oudjda se mit en route pour tomber sur les campements de Bou Amama, mais elle ne s'engagea que mollement, et, dans la nuit, nous apprenions qu'elle avait rétrogradé sur Oudjda. Notre colonne rentra le 5 juillet à Berguent.

A la fin de juillet 1904, Bou Hamara ayant franchi la Moulouya vint s'installer à Za avec 1.500 cavaliers et un nombre plus grand de fantassins des Ghiata, Guelaya, Beni Bou Yahi, Metalsa, Beni Mahiou, Ouled Sidi Ali Bou Chenafa, Ouled Sidi Mohammed Ben Ahmed. Quelques jours après, il porta son camp à Mestigmer cherchant à gagner à sa cause les Beni Bou Zeggou encore indécis.

Le 19 août 1904 les événements furent brusqués par le massacre d'une ambassade du Rogui que le caïd Hoummada des Beni Bou Zeggou fit opérer, dans sa maison, sous sa direction.

Le même jour, Bou Hamara s'installa avec ses contingents dans la plaine de Tancheurfi au milieu des Beni Bou Zeggou.

Pendant ce temps, Bou Amama faisait razzier, sur l'oued Guenfouda, une petite zaouïa appartenant au marabout de Guefaït, qui avait dû se réfugier auprès de nous après les événements du 9 août dont nous parlerons plus loin. Il entretenait d'incessantes correspondances avec les Beni Mathar et les Beni Guil qui lui promettaient leur concours s'il venait avec le Rogui dans leur région. Il faisait annoncer que nous évacuerions prochainement Ras-el-Aïn et que lorsqu'il aurait réglé les affaires d'Oudjda et de l'Ouest, il nous ferait réintégrer nos anciennes limites. On racontait dans son entourage que nous avions renoncé à tout projet d'occupation du Maroc et que nous rentrerions dans la *somme versée au Sultan pour l'achat de son pays*[1].

En septembre 1904 Bou Hamara vint assiéger El Aïoun Sidi Mellouk défendu par une mehalla chérifienne. Une colonne sortit d'Oudjda sous le commandement de Bouchta El Baghdadi pour débloquer la casbah, mais, le 25 septembre 1904, elle fut rejetée en désordre sur Taforalt. Deux jours après, la garnison d'El Aïoun Sidi Mellouk ayant fait une sortie pour donner la main à Bouchta El Baghdadi fut défaite à son tour et perdit 40 hommes tués et 106 prisonniers. La casbah d'El Aïoun Sidi Mellouk était aux mains du Prétendant.

Pendant ces opérations Bou Amama n'avait pas quitté Tinsi et n'avait envoyé à son allié que la moitié de ses

---

1 Le 12 juin 1904 le Sultan avait conclu un emprunt de 62 millions $\frac{1}{2}$ avec intérêt de 5 % amortissable en 36 ans à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

cavaliers. Peu après, la colonne de Bouchta El Baghdadi se replia sur Oudjda ; le Prétendant porta son camp à Aïn Sfa. Il reçut la soumission de tous les Beni Snassen qu'il frappa d'une contribution de 57.000 francs.

Après tous ces succès, le Rogui et Bou Amama, qui s'était installé à Metlili, se concertèrent et résolurent de demander au Gouvernement français l'évacuation de Ras-el-Aïn et l'abandon à leur sort des tribus marocaines qui étaient entrées en relations avec nous ; en cas de refus la guerre nous serait déclarée. Dans ce but, le Prétendant envoya dans les diverses tribus ralliées à sa cause un goum de 400 cavaliers pour recruter de nouveaux contingents Il interceptait au moyen d'un goum de 800 cavaliers toutes communications entre Saïdia et Oudjda qu'il avait l'intention d'occuper avant toute intervention française. Mais Bou Amama, quelque temps après, se ravisa et déclara au Rogui qu'il était tout à fait dans ses vues en ce qui concernait la campagne contre le Maghzen, mais qu'en raison d'engagements antérieurs il ne pouvait le favoriser dans ses desseins hostiles contre nous.

Le 29 octobre 1904, les Beni Ourrimèche infligèrent au Rogui un sanglant échec entre Souk El Arba et Aïn Berdil. Un grand nombre de ses partisans l'abandonnèrent à la suite de cet insuccès. Mais la victoire qu'il remporta quelques jours après à Aïn Sfa sur les Sedjaa du parti Maghzen vint de nouveau rétablir la situation à son avantage.

A la fin de décembre, la mehalla du Rogui s'installa à Madjen Bakhta et Bou Amama, sur les instances pressantes de son allié, se porta à Sidi Moussa Ben Abdelali.

Bouchta El Baghdadi avait été privé de son commandement après son insuccès d'El Aïoun Sidi Mellouk, et remplacé par Mouley Bou Bekeur, oncle du Sultan. Mais celui-ci, dont les dispositions étaient loin d'être guerrières, fut bientôt rappelé à Tanger et remplacé provisoirement par l'amel d'Oudjda Si Ahmed Ben Kerroum.

Le 31 décembre 1904 un goum de 500 cavaliers Rouaga tenta en vain de s'emparer de la casbah de Saïdia. Le 1er janvier 1905, avant le lever du jour, le camp de Bou Hamara fut attaqué à l'improviste par 200 cavaliers du Maghzen qui y jetèrent le désordre et rentrèrent rapidement à Oudjda ; ils en repartirent presqu'aussitôt avec toute la colonne du Maghzen et les contingents des tribus, envahirent de nouveau le camp du Prétendant et le pillèrent.

Encouragé par ces succès, le Maghzen renouvela son

opération le 3 janvier 1905, mais l'intervention d'un goum de 300 cavaliers de Bou Amama, qui se présenta sur le flanc des assaillants, jeta l'épouvante dans leurs rangs et les força de se replier en désordre, avec de grosses pertes. Cette victoire ne put cependant empêcher un revirement des Beni Snassen. Le 8 janvier 1905 les Beni Ourrimèche attaquèrent au col de Taforalt un convoi de 150 têtes et 125 prisonniers provenant du combat du 3 janvier que le Prétendant envoyait à Melilla. L'escorte dut abandonner les têtes, les prisonniers et tous les mulets du convoi. Puis les Beni Snassen mirent en fuite tous les caïds nommés par le Rogui et firent leur soumission au Maghzen.

En présence de cette attitude hostile le Prétendant dut décamper ; il alla s'établir auprès de Bou Amama à Djenan El Hadj Saheli (17 janvier 1905), d'où il continua à préparer l'attaque d'Oudjda et à augmenter ses contingents. C'est à cette époque que Si Tayeb ould Bou Amama noua des intrigues avec le Maghzen dont il recevait d'importantes sommes d'argent ; finalement, dans les derniers jours de mars 1905, il fit défection et s'enfuit au moment où la nouvelle de sa trahison parvenait au Rogui.

Le 9 avril 1905 eut lieu une attaque générale d'Oudjda. Au nord les contingents des Beni Bou Zeggou, des Sedjaa, des Zekkara furent arrêtés par le goum des Angad et des Sedjaa ralliés ; au centre l'artillerie du Maghzen arrêta la colonne que conduisait le Rogui en personne ; au sud les contingents des Beni Bou Hamdoun et des Beni Hamlil renforcés par ceux de Bou Amama purent se glisser entre Sidi Yahia et Oudjda et arriver jusque sous les murs de la ville ; mais l'artillerie arrêta là encore l'élan de cette colonne, ce qui permit aux troupes du Maghzen de reprendre l'offensive et de refouler les assaillants.

Après cette tentative infructueuse, le Rogui se retira sur ses campements de Djenan El Hadj Saheli. Son échec jeta un certain désarroi parmi ses partisans. Son lieutenant Bou Hacera qui s'était rendu chez les Ouled Amor, les Beni Guil, les Ouled Sidi Mohammed Ben Ahmed, les Beni Ouchguel et les Beni Fachet pour y lever des contingents ne put se faire suivre que de 35 cavaliers. D'autre part les Beni Yala, les Beni Bou Zeggou et les Zekkara manifestaient un mouvement de recul assez prononcé.

Quant à Bou Amama, lassé d'une existence de luttes et d'agitation, il se montrait désireux de rentrer en grâce auprès du Maghzen. Le bruit courait même que c'était sur

son ordre que son fils Tayeb s'était enfui afin d'aller négocier son pardon.

Cette époque fut marquée par un revirement dans l'état de nos relations avec le Maghzen. Méconnaissant les services de toutes sortes que nous n'avions cessé de lui rendre et dont l'un des derniers était le concours de nos instructeurs d'artillerie qui avaient sauvé Oudjda lors de l'attaque du 9 avril 1905, le Maghzen, influencé par la tapageuse intervention de l'empereur d'Allemagne à Tanger, ne nous témoignait plus qu'hostilité. L'amel d'Oudjda, de son côté, montrait une mauvaise volonté constante soit à empêcher ses ressortissants de commettre des méfaits contre nos nationaux, soit à régler les différends qui surgissaient.

Dans son entourage on répandait les nouvelles désobligeantes suivantes :

Le Sultan est actuellement en mauvais termes avec le Gouvernement français, parce que ce dernier est entré en relations avec le Rogui, veut prendre son parti, lui vend des armes, des munitions et facilite le commerce des Algériens avec lui. Le Sultan est entré dans une violente colère lorsqu'il a appris cela et a renvoyé le représentant français à Fez, disant qu'il ne pouvait plus tolérer sa présence. D'ailleurs, dès maintenant, le gouvernement chérifien n'a plus besoin des Français. Il débarque ses troupes, ses munitions et approvisionnements chez lui grâce au concours des Prussiens auxquels il va donner des fonds pour construire un port à Saïdia, une immense casbah en ce point et un chemin de fer de Saïdia à Oudjda. Les Français n'auront pas un pouce de terrain au Maroc et la colonne de Berguent va être expulsée incessamment, le Sultan l'ayant demandé aux Prussiens et aux Anglais.

Le Prétendant au contraire s'efforçait de nous montrer des sentiments amicaux et traitait royalement les Français, touristes ou commerçants, qui allaient le visiter.

En raison de l'attitude inamicale des autorités chérifiennes nous arrêtâmes, en juin 1905, des convois d'armes et de munitions destinés à la mehalla d'Oudjda et qui avaient été débarqués à Nemours pour gagner Oudjda par notre territoire. Mais la pression qu'exerçaient sur nous le prince Radolin à Paris et le chancelier de Bulow à Berlin, à une époque critique, ne nous permit pas de persister dans cette voie de représailles justifiées.

En juin et juillet 1905 de fréquents engagements qui

restèrent plutôt à l'avantage du Maghzen, eurent lieu entre les troupes chérifiennes et les contingents du Rogui. Le plus sérieux se produisit le 9 juillet sur les bords de l'oued Isly avec de nombreux morts et blessés de part et d'autre. Le caïd Si Mohammed Ben Youcef des Zekkara, cousin de l'agha Si Mouley d'Aïn Sefra, qui combattait dans les rangs des Rouaga, fut parmi les tués.

Le Rogui dont l'étoile commençait à pâlir et les ressources à diminuer, se retira lentement vers l'Ouest. Le 18 juillet 1905 il se trouvait à El Aïoun Sidi Mellouk, au commencement de septembre dans l'oued Mestigmer où il n'avait plus autour de lui que 150 cavaliers et 500 fantassins, en octobre à Za. Quelque temps après il repassa la Moulouya et s'établit à Selouan.

La retraite du Prétendant eut pour conséquence que, par crainte de représailles, les Beni Yala et les Zekkara, qui avaient été les plus fermes soutiens de la rébellion, envoyèrent des contingents au Maghzen d'Oudjda, que les Mehaya, dont la plupart des notables avaient trouvé la mort dans les rangs de la mehalla du Prétendant, se rapprochèrent eux aussi du Maghzen et qu'une partie de ceux qui se trouvaient avec Bou Amama l'abandonnèrent.

Profitant de ce que le départ du Rogui laissait un grand nombre de tribus sans appui et sans force, le Maghzen multiplia ses sorties pour les ramener à sa cause. Le 1er novembre 1905 une colonne du Maghzen pénétra jusque dans le Dahra où, près de Meridja, elle attaqua et pilla une caravane d'Oulad Amor et lui tua 17 hommes.

Bou Amama était resté campé depuis plusieurs mois chez les Beni Bou Zeggou sans prendre une part active à la lutte. Il fut cependant sérieusement éprouvé à deux reprises : un rezzou de Chambaa de sa zaouïa qui revenait du Sahara fut rencontré le 27 janvier 1906 sur l'oued Nesly par le groupement de Berguent qui lui tua douze hommes, fit deux prisonniers et lui reprit 800 chameaux ou mehara, 22 fusils, 21 rahlas et tous les bagages. Quelques jours après, une de ses caravanes qui se rendait à Melilla fut attaquée par les contingents du Maghzen à Moul El Bâcha et perdit 35 hommes tués. Après ces malheurs Bou Amama multiplia ses témoignages de bon vouloir à notre égard, reniant à grand bruit les fauteurs de désordre qui quittaient sa zaouïa pour inquiéter notre frontière. Cette attitude s'accentua au printemps de 1906 ; il nous écrivait régulièrement pour affirmer son désir d'entretenir

avec nous de bonnes relations. Quelque temps après il nous donna une preuve de ses bonnes dispositions : le 7 mai 1906, des chameaux avaient été volés dans l'oued Mesakhskha à des Mehaya que nous protégions. Une trentaine de chameaux avaient été conduits à la zaouïa. Sur notre demande il s'empressa de les faire restituer ; cinq chameaux avaient été vendus aux Sedjaa par les voleurs, il fit rendre l'argent ; de plus il restitua cinq autres chameaux en les prélevant sur son propre troupeau.

Dès lors nous n'eûmes plus qu'à nous louer de son attitude. Il y gagna que, sur notre intervention, son fils Si Tayeb, emprisonné à Fez à la suite de ses intrigues et de sa duplicité, fut relâché et recueilli sur notre territoire, Bou Amama s'en montra très touché et adressa ses remerciements au Gouverneur Général dans les termes suivants :

Bou Amama à M. le Gouverneur Général de l'Algérie.

Louanges à Dieu seul.

Au très grand, très élevé, très honoré Monsieur le Gouverneur Général de l'Algérie, que le salut soit sur vous et qu'il parvienne jusqu'à vous que nous n'oublierons jamais les bontés que vous avez eues pour notre fils Tayeb. Que Dieu augmente votre bien ! Vous, Français, vous êtes des hommes de bien, des êtres de cœur et de parole. La France est grande et généreuse ; elle ne tient pas rigueur aux gens de leurs actes passés.

Nous vous remercions des efforts que vous avez faits pour obtenir l'élargissement de notre fils Tayeb des prisons des Moghrebins. Que Dieu vous récompense et vous paie en grâces les efforts que vous avez faits pour parvenir à ce but.

Nous adressons un nouvel appel à votre générosité et vous supplions d'agir envers notre fils comme vous avez fait avec ses compagnons.

Qu'il lui soit permis de vivre sur le territoire français le plus rapproché de nos régions. C'est ce qui nous tenait à cœur de vous demander.

Nous vivrons désormais dans le pacte de l'amitié.

Le 16 ramadan sacré de l'an 1324 correspondant au 3 novembre 1906.

Cachet en bleu du Cheikh Bou Amama El Arbi.

Il devait obtenir l'aman l'année suivante.

Quant au Prétendant il n'avait pas bougé de Selouan ; ses contingents continuaient à avoir quelques escarmou-

ches avec les troupes du Maghzen, avec des alternatives de succès et de revers.

En juin 1906, époque à laquelle nous arrêtons cet exposé, aucun événement n'est venu modifier d'une façon sensible la situation des belligérants.

Certaines tribus de notre hinterland croient toujours à la possibilité d'un retour prochain du Prétendant et évitent de s'engager à fond. La cause roguiste compte encore des partisans parmi les Beni Guil, les Ouled Sidi Ali Bou Chenafa, les Ouled Sidi Mohammed Ben Ahmed, les Ahl Debdou, les Ouled Amor, les Oulad Bakhti et les Beni Bou Zeggou.

Par contre les Beni Yala, les Zekkara et les Mehaya ont à peu près abandonné cette cause. Quant aux Beni Mathar ils ne voient plus d'autre autorité possible que la nôtre.

Enfin la conférence d'Algésiras, qui venait de se dénouer d'une façon heureuse pour nous, devait donner au Maghzen une opinion plus haute de la position mondiale de notre pays et l'inciter à renoncer à son opposition.

Nous allons entreprendre l'exposé de notre action politique sur la région de Berguent; mais, avant, une remarque s'impose.

Pour faire cesser les troubles qui avaient agité notre frontière en 1857 et 1859, nous avions employé la manière forte : razzias et grosses contributions de guerre. Ces répressions énergiques n'entretenaient chez les indigènes qu'un sentiment de crainte salutaire.

Mais en 1904 lorsque nous eûmes acquis une notion plus juste des droits que nous conféraient au Maroc nos douze cents kilomètres de frontière commune nous changeâmes de méthode.

A l'occupation brusque du pays, écartée par de multiples raisons, devait faire place un programme de pénétration pacifique consistant à amadouer les populations à accroître leur bien-être, à faire cesser l'insécurité nuisible au développement de leurs affaires, sans jamais donner l'impression de la faiblesse et pour cela avoir à notre disposition une force armée suffisante pour appuyer au besoin notre parole et mâter les récalcitrants. C'est dans cet esprit que s'est exercée notre action politique sur tous les points de la frontière.

(A suivre.)

SUR QUELQUES VESTIGES DE RUINES ROMAINES

de Bou-Tlélis et d'Arbal

Dans mes courses géologiques il m'a été donné de rencontrer quelques vestiges de ruines romaines qui me paraissent n'avoir pas été citées par les auteurs qui se sont occupés de la *Maurétanie Césarienne*. Peut-être le peu d'importance de ces ruines les a-t-il fait négliger. Je crois néanmoins qu'il y a un certain intérêt à les signaler. Incompétent en la matière, mon seul but, en publiant cette note, est d'attirer sur ces vestiges l'attention des archéologues. Voici les stations que j'ai relevées :

1° A Bou-Tlélis *(Crispae)*. — A 2 kilomètres au sud-est du village, en bordure de la Grande Sebkha, sur une éminence dominant le lac de dix-sept mètres (Carte État-Major 50.000^e, feuille de Lourmel, cote 97) se trouvent les substructions bien effacées d'une construction romaine qui indiquent l'emplacement d'un poste-vigie (?) assez important. La butte étant cultivée, il est bien difficile de se faire une idée exacte des dimensions des quatre faces de la construction. (Une dizaine de mètres de côté.) Au nord existe une excavation qui lors de mon passage était comblée avec des sarments. Une orge très haute ne m'a pas permis de prendre des mesures. Sur les pentes se trouvent quelques grosses pierres de taille. J'ai su depuis que le propriétaire du terrain avait fait quelques fouilles ; elles n'ont rien donné.

2° Arbal *(Regiae)*. — A plusieurs kilomètres de la grande station romaine d'Arbal j'ai noté les vestiges suivants :

1° Dans le Hammar Msiba (Carte État-Major 50.000^e, feuille d'Arbal). — A 4 kilom. 500, au sud-est du domaine d'Arbal, au sud du H^r Msiba, presque à la naissance de l'oued Krendak, sur une très légère éminence située à environ deux cents mètres au sud de la cote 710, se trouvent les restes d'une construction romaine dont il est difficile de saisir l'affectation. Les ruines, au ras du sol, forment un rectangle bien défini dont les côtés mesurent 5 mètres et 3^{m}50. Le cadre est constitué par une assise de

pierres de taille de largeur quelque peu inégale (0^m50 à 0^m60 environ). Deux de ces pierres sont remarquables par leur longueur, l'une mesure 2^m50 avec une épaisseur visible de 0^m50, l'autre, 2 mètres. Les pierres formant les deux côtés de l'angle nord-ouest de l'assise sont presque toutes en place, mais celles de l'angle opposé sont toutes ou déplacées ou éparses à distance.

A l'intérieur du carré on voit, parallèle à la plus grande pierre et distante de 1^m40, une pierre de taille longue de 1^m50. L'intervalle est recouvert de petits moellons. Cette pierre marque peut-être l'emplacement d'un escalier.

L'indigène qui vit sur le terrain m'a déclaré n'avoir jamais vu de « chiffres », c'est-à-dire de lettres, sur les pierres.

2° Bassin romain (feuille Arbal). — Plus près d'Arbal, à 3 kilomètres au S.-S.-E., l'oued Tametraïa débouche dans la plaine en faisant un coude brusque, presque un angle droit. Au coude aboutit, sur la rive gauche de l'oued, un petit ravin qui descend de la cote 414, et dans lequel se trouve une petite source marquée par un peuplier (Aïn-Safsaf). Les côtés de l'angle formé par l'oued Tametraïa et le petit ravin de Safsaf limitent un mamelon d'apparence très rocheuse et que domine, à la hauteur de la source, une masure indigène en ruines.

C'est à quelques mètres de cette masure, vers l'est, que se trouve un bassin creusé dans la roche vive du calcaire sahélien. La cavité rectangulaire a été assez irrégulièrement taillée. Ses dimensions approximatives sont : longueur, 2 mètres ; largeur, 1^m50 ; profondeur, 0^m60. En avant et en arrière les parois montrent les échancrures par lesquelles arrivait et sortait l'eau amenée d'une source très peu importante et située dans un ravin peu éloigné.

3° Carrière de pierre (feuille Arbal). — Dans la région d'Arbal les calcaires les plus compacts se trouvent dans un massif de collines, sans nom sur la carte, situé à 3 kilomètres au sud-est d'Arbal. Le point culminant est marqué par la cote 588. Le massif est traversé du sud-ouest au nord-est par un sentier qui passe sous la cote 588. Il est aussi coupé par un ravin qui aboutit à l'oued Tangroutah. Dans l'angle nord-ouest formé par le sentier et le flanc gauche du ravin, à une distance peu éloignée, se trouve une belle carrière qui n'a guère pu être exploitée que par les colons de Regiae.

F. DOUMERGUE.

TABLES

POUR SERVIR

aux Calculs de Concordance des Ères chrétienne et musulmane et à la Résolution de Divers Problèmes

INTRODUCTION

En me livrant à des études d'histoire, j'ai été amené à rechercher la correspondance des dates fournies par les auteurs musulmans ou par les documents arabes avec le calendrier grégorien. Il existe bien des tables, calculées par M. Bernouin, qui indiquent à simple lecture la concordance des dates grégoriennes et hégiriennes, mais elles ne commencent qu'à 1689 et sont par conséquent insuffisantes. A l'époque de mes recherches, je n'avais pas encore eu connaissance du travail de Chaillet publié en 1867 dans la *Chrestomatie arabe* de Bresnier et qui donne une solution générale de la question ; je dus donc, pour atteindre le but poursuivi, étudier les éléments d'une table de concordance. Par la suite, il m'a paru utile de réunir quelques documents relatifs aux calendriers grégorien et arabe, ainsi qu'aux méthodes de calcul de concordance, afin de faciliter la résolution des différents problèmes qui peuvent se poser lorsqu'on entreprend des recherches sur l'histoire des peuples musulmans.

Les tables de Chaillet sont d'un emploi facile, malheureusement les cas particuliers n'y sont pas toujours mis suffisamment en évidence. Ces tables donnent des résultats erronés pour la période s'étendant du 5 octobre au 31 décembre 1582 inclus.

Mes tables, qui font suite à celles de Chaillet, sont un peu plus compliquées ; bien que n'offrant aucune difficulté, leur emploi exige quelques opérations supplémentaires.

Par contre, elles montrent clairement le mécanisme des périodes bissextiles ou embolismiques ; elles s'appliquent à tous les cas et suppriment les erreurs signalées plus haut.

La table hégirienne de M. Delpech, qui est jointe à cette étude, a paru dans une revue algérienne en langue arabe intitulé *Et-Takouim el-Djezaïri*. Ce travail m'a été signalé par M. l'officier interprète Bercher, qui a bien voulu m'en faire une traduction, ce dont je le remercie sincèrement.

La table hégirienne de M. Delpech est en quelque sorte un calendrier perpétuel, non seulement susceptible de rendre des services d'ordre général, mais aussi, dans les cas de recherches historiques, de faciliter l'interrogatoire des informateurs dont on veut recueillir les souvenirs. Cette table n'indique pas les années embolismiques ; leur connaissance est pourtant nécessaire.

Il y avait tout intérêt à compléter ce recueil de documents en faisant, pour l'ère chrétienne, un travail semblable au précédent. C'est pourquoi j'ai dressé une table grégorienne perpétuelle, qui est organisée comme la table hégirienne de M. Delpech et d'après les mêmes principes ; elle est à utiliser dans les cas analogues. Pour simplifier son emploi, les années bissextiles ont été mises en évidence ; elles sont marquées d'un astérisque.

L. VOINOT.

CONCORDANCE DES CALENDRIERS GRÉGORIEN & MUSULMAN

par L. CHAILLET[1]

ÉLÉMENTS DES DEUX CALENDRIERS

Ère chrétienne

Pendant plus de cinq siècles, les chrétiens n'eurent pas d'ère particulière. En 532, un moine de l'église romaine, nommé Denis-le-Petit, proposa la fixation d'un point de départ destiné à servir de base aux calculs ecclésiastiques. Il admit que Jésus-Christ était né le 25 décembre de l'année 753 de la fondation de Rome. Négligeant les sept jours compris entre cette date et le premier jour de l'année suivante, il prit pour commencement de l'ère chrétienne le 1er janvier de l'an de Rome 754. Tel est le principe suivi de nos jours.

Jusqu'en 1582, les chrétiens se réglèrent sur l'année romaine qui comptait, après la réforme dite Julienne, opérée par Jules César l'an 45 avant Jésus-Christ, 365 jours un quart divisés en douze mois, répartis de la manière suivante :

Janvier	31	Avril	30	Juillet	31	Octobre	31
Février	28	Mai	31	Août	31	Novembre	30
Mars	31	Juin	30	Septembre	30	Décembre	31

Le quart de jour négligé formait tous les quatre ans un jour supplémentaire, intercalé dans le mois de février la veille du sixième jour avant les calendes de mars, ou *sexto calendas*. Ce jour fut appelé *bissexto calendas*. De là le nom de bissextile, donné à l'année de 366 jours.

1 Cet article, cité in-extenso, est extrait de : L. J. Bresnier, *Chrestomatie arabe*, Alger, Constantine et Paris, 1867 ; pp. 506 à 514.

Mais les astronomes ayant démontré que le soleil accomplit sa révolution en 365 jours 0,2422, on reconnut que Jules César avait attribué à l'année une trop longue durée en la portant à 365 jours 0,25. Dès lors, son système d'intercalation devenait défectueux, en donnant trop d'années bissextiles. Par suite de ce système, on constata notamment que l'équinoxe de printemps, qui avait été fixée au 21 mars par le concile de Nicée, en 325, se trouvait avoir rétrogradé de dix jours en l'année 1582.

Le pape Grégoire XIII, qui attachait une grande importance à consacrer la décision du concile de Nicée fixant la fête de Pâques au dimanche après l'équinoxe de printemps (21 mars), modifia le calendrier Julien et changea le système d'intercalation. Il décida que les années séculaires, qui jusqu'alors étaient toutes bissextiles, ne le seraient que de quatre siècles en quatre siècles ; il retrancha en même temps les dix jours qui se trouvaient en excédent. Cette modification, qui prit le nom de réforme grégorienne, eut lieu le 5-15 octobre 1582. Elle fut adoptée en France le 19-20 décembre de la même année.

Ère musulmane

Les musulmans font commencer leur ère le jour où Mahomet, se dérobant aux poignards des Coraïchites, s'enfuit de la Mecque, accompagné d'Abbou-Bekr, pour se réfugier à Yatreb, nommé aujourd'hui Médine. Cette fuite (en arabe hidjra, d'où est venu le mot hégire), eut lieu, selon l'opinion la plus accréditée, le vendredi 16 juillet 622 après Jésus-Christ. Les astronomes arabes et quelques historiens la placent au jeudi 15 juillet. Nous avons adopté la manière de compter des Turcs, c'est-à-dire le 16 juillet.

Les musulmans règlent la période annuelle sur le cours de la lune, et prennent pour durée de leurs mois une lunaison, dont chacune s'effectue en 29 jours et demi et une fraction. Douze lunaisons de 29 jours et demi donnent un total annuel de 354 jours.

D'après ces bases, les mois sont alternativement de 30 et de 29 jours.

Si l'on ne compte pour chaque lunaison que 29 jours et demi, la fraction négligée produit au bout d'un certain temps une augmentation notable qui forme des jours. Pour rétablir l'équilibre les astronomes arabes ont imaginé

une période de 30 années dans laquelle ils intercalent 11 années de 355 jours. Le jour complémentaire s'ajoute, tous les deux ou trois ans, à la fin du mois de Doul-Hidja qui termine l'année. Cette addition a été appelée embolisme.

L'année ordinaire de 354 jours se nomme en arabe *bacita* (année plate) et celle de 355, *kabice* (année remplie).

Les années embolismiques dans la période de 30 ans sont : la 2ᵉ, la 5ᵉ, la 7ᵉ, la 10ᵉ, la 13ᵉ, la 16ᵉ, la 18ᵉ, la 21ᵉ, la 24ᵉ, la 26ᵉ, la 29ᵉ.

CONCORDANCE

Après avoir ainsi établi les bases des deux calendriers grégorien et musulman, nous avons cherché un moyen d'arriver facilement à trouver la concordance entre toutes les dates données dans les deux ères. Nous avons dressé dans ce but les deux tables suivantes, dont l'usage sera indiqué ci-après.

TABLE N° 1

A retrancher du total général des jours, lorsque l'on convertit des années chrétiennes en années musulmanes :

227.016

(Ce chiffre représente le nombre de jours écoulés depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'au premier jour de l'ère musulmane).

MOIS
1re Section

N° d'ordre des mois	Mois	Réduction en jours — Années ordinaires	Réduction en jours — Années bissextiles
1	Janvier.....	31	31
2	Février.....	59	60
3	Mars..... ..	90	91
4	Avril.......	120	121
5	Mai	151	152
6	Juin	181	182
7	Juillet......	212	213
8	Août..... ..	243	244
9	Septembre .	273	274
10	Octobre....	304	305
11	Novembre..	334	335
12	Décembre..	365	366

ANNÉES
2e Section

Années	Réduction en jours	Années	Réduction en jours
1	365	48	17.532
2	730	52	18.993
3	1.095	56	20.454
4*	1.461	60	21.915
8	2.922	64	23.376
12	4.383	68	24.837
16	5.844	72	26.298
20	7.305	76	27.759
24	8.766	80	29.220
28	10.227	84	30.681
32	11.688	88	32.142
36	13.149	92	33.603
40	14.610	96	35.064
44	16.071		

* A partir de ce chiffre tous les nombres indiquent des années bissextiles.

Le premier jour de l'ère chrétienne correspond au samedi 1er janvier 734 de la fondation de Rome.

SIÈCLES
3e Section

Périodes de 100 années	Réduction en jours
600	219.150
700	255.675
800	292.200
900	328.725
1.000	365.250
1.100	401.775
1.200	438.300
1.300	474.825
1.400	511.350
1.500	547.875
1.580	577.095
1.582	577.815
1.600	584.390
1.700	620.914
1.800	657.438
1.900	693.962
2.000	730.487
2.100	767.011
2.200	803.535

Ordre dans lequel se sont succédés les jours depuis le commencement de l'ère chrétienne :

Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	2	3	4	5	6	7

TABLE N° 2

A ajouter au total général des jours, lorsque l'on convertit des années musulmanes en années chrétiennes :

227.016

(Ce chiffre représente le nombre de jours écoulés depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'au premier jour de l'année musulmane).

MOIS

1re Section

N° D'ORDRE DES MOIS	MOIS	RÉDUCTION EN JOURS — Années ordinaires	RÉDUCTION EN JOURS — Années remplies
1	Moharrem .	30	30
2	Safar......	59	59
3	Rebiâa I ..	89	89
4	Rebiâa II...	118	118
5	Djoumada I.	148	148
6	Djoumada II	177	177
7	Redjeb.....	207	207
8	Châabane ..	236	236
9	Ramdane...	266	266
10	Choual.....	295	295
11	Doul-Kada..	325	325
12	Doul-Hidja..	354	355

ANNÉES

Formant le Cycle lunaire. — 2e Section

ANNÉES	RÉDUCTION EN JOURS	ANNÉES	RÉDUCTION EN JOURS
1	354	16*	5.670
2*	709	17	6.024
3	1.063	18*	6.379
4	1.417	19	6.733
5*	1.772	20	7.087
6	2.126	21*	7.442
7*	2.481	22	7 796
8	2.835	23	8.150
9	3.189	24*	8.505
10*	3.544	25	8.859
11	3.898	26*	9.214
12	4.252	27	9.568
13*	4.607	28	9.922
14	4.961	29*	10.277
15	5.315	30	10.631

* Les chiffres marqués d'un astérisque indiquent les années remplies.

Le premier jour de l'ère musulmane correspond au vendredi 16 juillet 622 après Jésus-Christ.

PÉRIODES de 30 Années ou Cycles lunaires

3e Section

PÉRIODES DE 30 ANNÉES	RÉDUCTION EN JOURS
60	21.262
90	31.893
120	42.524
150	53.155
180	63.786
240	85.048
300	106.310
390	138.203
480	170.096
570	201.999
660	233.882
750	265.775
840	297.668
930	329.561
1.020	361.454
1.110	393.347
1.200	425.240
1.260	446.502
1.290	457.133
1.380	489.026
1.440	510.288

Ordre dans lequel se sont succédés les jours depuis le commencement de l'ère musulmane :

Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
1	2	3	4	5	6	7

Application

CORRESPONDANCE D'UNE DATE GRÉGORIENNE AVEC UNE DATE MUSULMANE.

Le 6 janvier 985 de l'ère grégorienne étant donné, en chercher la correspondance avec le calendrier musulman.

Première Opération

Calculer le nombre de jours que contient cette date au moyen de la table n° 1, savoir :

900 années grégoriennes donnent	328.725 jours
84 années grégoriennes donnent	30.681 —
Janvier	6 —
Total ..	359.412 jours

Deuxième Opération

Retrancher de ce total les 622 années qui ont précédé l'hégire (621 ans, 6 mois, 15 jours).

Soit en jours ..	227.016 jours
Reste ..	132.396 jours

Troisième Opération

Réduire en années musulmanes au moyen de la table n° 2 (soustraire du reste précédent).

Pour 300 ans ..	106.310 jours
Reste ...	26.086 jours
Pour 60 ans ...	21.262 —
Reste ...	4.824 jours
Pour 13 ans ..	4.607 —
Reste ...	217 jours
Pour 7 mois ..	207 —
Reste ...	10 jours

Total des années : 373 ans, 7 mois, 10 jours.

La date cherchée sera donc le 10e jour du 8e mois (châabane) qui suit l'année 373, soit le 10 châabane 374.

CORRESPONDANCE D'UNE DATE MUSULMANE AVEC UNE DATE GRÉGORIENNE.

Le 10 châabane 374 étant donné, en trouver la correspondance avec le calendrier grégorien.

Première Opération

Établir le total des jours au moyen de la table n° 2, savoir :

300 années musulmanes donnent	106.310 jours
60 années musulmanes donnent	21.262 —
13 années musulmanes donnent	4.607 —
7 mois et dix jours donnent.	217 —
Total ...	132.396 jours

Deuxième Opération

Ajouter à ce total les 622 années qui ont précédé l'hégire.

Soit en jours ..	227.016 jours
Total ...	359.412 jours

Troisième Opération

Réduire en années grégoriennes au moyen de la table n° 1 (soustraire du total précédent).

Pour 900 ans..	328.725 jours
Reste ...	30.687 jours
Pour 84 ans ..	30.681 —
Reste ...	6 jours

Total des années : 984 ans, 6 jours.

Le 10 châabane correspond ainsi au 6e jour du mois de janvier qui suit l'année 984, soit le 6 janvier 985.

GRÉGORIEN ET MUSULMAN

Observations sur les Tables

La première section des deux tables représente, par mois, le nombre de jours écoulés depuis le commencement de l'année, pour les années communes ainsi que pour les années bissextiles ou embolismiques.

La deuxième section, destinée aux années, donne le nombre de jours renfermés dans 1, 2, 3, 4, 8 années, jusqu'à 96 pour l'ère chrétienne et dans la série 1 à 30 de l'ère musulmane.

La troisième section représente le nombre de jours contenus dans une quantité déterminée de siècles dans la table n° 1, et de périodes de 30 années lunaires dans la table n° 2.

S'agit-il de réduire en jours une date donnée, il faut décomposer cette date d'après les subdivisions des tables. Il est nécessaire de diminuer toujours d'une unité le chiffre de l'année sur laquelle on opère, afin d'éviter une erreur, puisque la dernière année de ce millésime n'est jamais complète.

La deuxième section de la table n° 1, à partir du chiffre 4, indique les années bissextiles. Si l'on opère sur une époque de ces années postérieure au 28 février, on prendra le nombre des jours de cette année dans la colonne qui leur est consacrée à la première section de la table n° 1.

Le nombre 227.016, placé en tête de chacune des deux tables, représente la quantité de jours écoulés depuis l'origine de notre ère jusqu'au premier jour de l'hégire. Ce nombre doit être retranché du total des jours obtenu quand on réduit les années grégoriennes en années musulmanes, et ajouté, lorsque le calcul a pour objet la conversion des années musulmanes en années grégoriennes.

CONCORDANCE DES CALENDRIERS

Détermination des Jours de la Semaine

Pour trouver la désignation du jour de la semaine auquel correspond une date cherchée, nous proposons le moyen suivant :

Le premier jour de l'ère musulmane étant un vendredi, les sept jours initiaux de la première année furent :

Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
1	2	3	4	5	6	7

(Voir la table n° 2.)

Si nous plaçons un numéro d'ordre sous chacun de ces jours, nous établissons une série de sept chiffres pouvant les représenter dans l'ordre où ils se sont trouvés primitivement rangés.

Lorsqu'on veut déterminer le nom du jour d'une date quelconque, on divise par 7 le nombre total des jours que représente cette date, et le chiffre restant indique, d'après la table ci-dessus, le nom du jour cherché ; s'il n'y a pas de reste, le jour est un jeudi.

Soit à déterminer quel jour de la semaine était le 12 moharrem 1195 de l'hégire. Cette date présente en jours écoulés 425.126, qui, divisés par 7, donnent 60.446 pour quotient et 4 pour reste. On a vu dans la table ci-dessus que 4 représente un lundi, et l'on en conclut que le 12 moharrem 1195 était un lundi.

Le même mode d'opération est applicable aux années grégoriennes, dont la première a commencé un samedi, ce qui modifie ainsi la série.

Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	2	3	4	5	6	7

(Voir la table n° 1.)

L. CHAILLET.

AUTRE MÉTHODE

pour obtenir la Concordance des Dates grégoriennes et hégiriennes

Les tables ci-après diffèrent sensiblement des précédentes. Pour dresser ces tables, j'ai pris comme origine des calculs le premier jour de l'hégire, et non le commencement de l'ère chrétienne, puisque le problème de la concordance ne se pose qu'à partir de l'apparition du calendrier musulman.

Les nombres fondamentaux des tables, à l'aide desquels on effectue les principales opérations, correspondent à une division en mois, années, dizaines d'années et siècles, des périodes écoulées depuis le début de l'hégire. Dans les tableaux indiquant la décomposition en années et dizaines d'années des périodes séculaires de chaque ère, il n'est pas tenu compte des années bissextiles ou embolismiques ; ces années sont mises en évidence dans des tableaux spéciaux. Cette disposition peut paraître moins commode que celle adoptée par Chaillet ; elle a pourtant l'avantage de donner quelques renseignements intéressants, qui ne se trouvent pas dans ses tables, tout en conservant la division habituelle du temps en siècles et fractions décimales de siècle.

TABLES DE CONCORDANCE

La table I permet de réduire en jours une période quelconque de l'ère chrétienne, à partir du 16 juillet 622, début de l'ère musulmane.

La table II est organisée de façon qu'on puisse effectuer la même opération sur une période quelconque de l'ère musulmane, à partir du premier jour de cette ère.

Inversement, ces deux tables servent à déterminer les périodes de chaque ère correspondant à un nombre de jours donné ; on conçoit donc, dans ces conditions, qu'en les rapprochant, il soit facile de calculer la concordance des calendriers grégorien et musulman.

La table III est commune aux deux ères ; elle fait connaître le jour correspondant à une date pour laquelle on a déjà établi le nombre de journées écoulées depuis le début de l'ère musulmane.

TABLE I

Ère Chrétienne

A

SIÈCLES	ANNÉES terminant les périodes séculaires	NOMBRE DE JOURS à la fin de chaque période
7e*	700	28.659
8e	800	65.184
9e	900	101.709
10e	1000	138.234
11e	1100	174.759
12e	1200	211.284
13e	1300	247.809
14e	1400	284.334
15e	1500	320.859
16e	1600	357.374
17e	1700	393.898
18e	1800	430.422
19e	1900	466.946
20e	2000	503.471
21e	2100	539.995

* A partir du 16 juillet 622, début de l'ère musulmane. L'année 622 ne comprend donc que 170 jours.

B

ANNÉES	NOMBRE DE JOURS à la fin des années ou dizaines d'années non compris les jours bissextiles
1	365
2	730
3	1.095
4	1.460
5	1.825
6	2.190
7	2.555
8	2.920
9	3.285
10	3.650
20	7.300
30	10.950
40	14.600
50	18.250
60	21.900
70	25.550
80	29.200
82	29.920*
90	32.850
	32.840*

* Les nombres suivis d'un astérisque sont à employer quand on opère sur les dates comprises entre 1582 et 1600.

C

N° D'ORDRE DES SÉRIES	ANNÉES BISSEXTILES de la période séculaire		
1	4	52	100*
2	8	56	
3	12	60	
4	16	64	
5	20	68	
6	24	72	
7	28	76	
8	32	80	
9	36	84	
10	40	88	
11	44	92	
12	48	96	

* Sauf : 1.700, 1.800, 1.900, 2.100

D

MOIS	NOMBRE DE JOURS A LA FIN DE CHAQUE MOIS: Année ordinaire	Année bissextile	Année 622	Année 1582
Janvier....	31	31	»	31
Février....	59	60	»	59
Mars......	90	91	»	90
Avril......	120	121	»	120
Mai.......	151	152	»	151
Juin.......	181	182	»	181
Juillet....	212	213	17*	212
Août......	243	244	48	243
Septembre .	273	274	78	273
Octobre....	304	305	109	294**
Novembre..	334	335	139	324
Décembre.	365	366	170	355

* Le mois commence le 16.

** Manquent les jours 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 octobre.

TABLE II

Ère Musulmane

E

SIÈCLES	ANNÉES terminant les périodes séculaires	NOMBRE DE JOURS à la fin de chaque période
1er	100	35.437
2e	200	70.873
3e	300	106.310
4e	400	141.747
5e	500	177.183
6e	600	212.620
7e	700	248.057
8e	800	283.493
9e	900	318.930
10e	1000	354.367
11e	1100	389.803
12e	1200	425.240
13e	1300	460.677
14e	1400	496.113
15e	1500	531.550

H

ANNÉES	NOMBRE DE JOURS à la fin des années ou dizaines d'années non compris les jours embolismiques
1	354
2	708
3	1.062
4	1.416
5	1.770
6	2.124
7	2.478
8	2.832
9	3.186
10	3.540
20	7.080
30	10.620
40	14.160
50	17.700
60	21.240
70	24.780
80	28.320
90	31.860

K

N° D'ORDRE DES SÉRIES	ANNÉES EMBOLISMIQUES PAR PÉRIODE SÉCULAIRE											
	Période à indice 1				Période à indice 2				Période à indice 3			
1	1	31	61	91	2	32	62	92	3	33	63	93
2	4	34	64	94	5	35	65	95	6	36	66	96
3	6	36	66	96	7	37	67	97	8	38	68	98
4	9	39	69	99	10	40	70	100	11	41	71	
5	12	42	72		13	43	73		14	44	74	
6	15	45	75		16	46	76		17	47	77	
7	17	47	77		18	48	78		19	49	79	
8	20	50	80		21	51	81		22	52	82	
9	23	53	83		24	54	84		25	55	85	
10	25	55	85		26	56	86		27	57	87	
11	28	58	88		29	59	89		30	60	90	
	Série de 37 années embolismiques				Série de 37 années embolismiques				Série de 36 années embolismiques			

M

PREMIÈRE ANNÉE EMBOLISMIQUE ET INDICE DES PÉRIODES SÉCULAIRES (Chiffre souligné)

SIÈCLE	MILLÉSIMES	SIÈCLE	MILLÉSIMES
1er	2	9e	801
2e	103	10e	902
3e	201	11e	1003
4e	302	12e	1101
5e	403	13e	1202
6e	501	14e	1303
7e	602	15e	1401
8e	703	16e	1502

O

MOIS	NOMBRE de jours à la fin de chaque mois — Année ordinaire	Année embolismique
Moharrem ..	30	30
Safar	59	59
Rebiâa I...	89	89
Rebiâa II ..	118	118
Djoumada I .	148	148
Djoumada II.	177	177
Redjeb	207	207
Châabane ..	236	236
Ramdane...	266	266
Choual	295	295
Doul-Kada..	325	325
Doul-Hidja..	354	355

TABLE III

Commune aux deux Ères

Restes correspondant aux différents jours de la semaine :

Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
1	2	3	4	5	6	7

Usage des Tables

1° Calculer la correspondance d'une date de l'ère musulmane avec l'ère grégorienne

Soit à chercher la correspondance du *10 Châabane 374*.

Calculer le nombre de jours depuis le début de l'ère musulmane, à l'aide des différents tableaux de la table II, en faisant la décomposition en siècles et années. On opère d'abord sur les 373 ans complètement écoulés :

Tableau E	300	373 ans	106.310
Tableau H	70		24.780
Tableau H	3		1.062

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les jours supplémentaires des années embolismiques de la période séculaire en cours, il y a lieu d'en trouver le nombre pour l'ajouter. En se reportant au tableau M, on voit que le siècle en cours, le quatrième, a une période embolismique à indice 2. Le tableau K montre que dans cette période l'année 73 est embolismique et qu'elle est la 27e depuis le début de la période.

Tableaux M et K 27

Reste à trouver le nombre de jours compris dans l'année en cours, ce qui est facile avec le tableau O, et à faire le total de tous les nombres obtenus.

Tableau O	217
Total	132.396 jours

Lorsqu'on est en possession de ce premier résultat, il faut, pour obtenir la date grégorienne, procéder aux opérations inverses à l'aide des tableaux de la table I.

On cherche d'abord le nombre d'années grégoriennes entières contenues dans 132.396 jours ; il suffit pour cela de prendre dans les tableaux A et B les chiffres qui se rapprochent le plus de ce nombre, ainsi que des restes successifs, et de lire en regard les années correspondantes.

	132.396		
Tableau A	101.709	900	984 ans
1re Différence	30.687		
Tableau B	29.200	80	
2e Différence	1.487		
Tableau B	1.460	4	
3e Différence	27 jours		

Le reste obtenu est trop fort, car les jours supplémentaires des années bissextiles n'ont pas été comptés dans la période séculaire en cours. On lit dans le tableau C que l'année 84 est bissextile et qu'elle est la 21e de cette période.

Tableau C	21
4e Différence	6 jours

Il reste donc 6 jours pour l'année en cours dont le millésime est 984 + 1 = 985. Dans ce cas spécial, il n'est même pas nécessaire de se reporter au tableau D pour voir que la date cherchée est le *6 Janvier 985*.

2° Calculer la correspondance d'une date de l'ère grégorienne avec l'ère musulmane

Soit à chercher la correspondance du *6 Janvier 985*.

La marche à suivre est identique à celle qui vient d'être exposée. A l'aide de la table I, on commence par calculer

le nombre de jours écoulés, depuis le début de l'ère musulmane, pendant les 984 années grégoriennes complètes.

Tableau A	900	984 ans	101.709
Tableau B	80		29.200
Tableau B	4		1.460

Chercher le nombre de jours bissextiles négligés dans la période séculaire en cours, ce nombre est à ajouter.

Tableau C 21

Quant à l'année en cours, il n'est pas nécessaire, dans ce cas particulier, de consulter le tableau D pour faire la décomposition en jours.

Le chiffre cherché est évidemment 6

Total .... 132.396 jours

Chercher ensuite, dans la table II, le nombre d'années musulmanes entières contenues dans 132.396 jours.

	132.396		
Tableau E.......	106.310	300	373 ans
1re Différence	26.086		
Tableau H.......	24.780	70	
2e Différence	1.306		
Tableau H	1.062	3	
3e Différence	244 jours		

Les jours supplémentaires des années embolismiques de la période séculaire en cours ayant été négligés, ce reste est trop fort. Les tableaux M et K font connaître que la 73e année du IVe siècle de l'hégire est embolismique et qu'elles est la 27e de la période.

Tableaux M et K 27

4e Différence .... 217 jours

Il reste par conséquent 217 jours de l'année en cours dont le millésime est de 373 + 1 = 374.

Pour l'année en cours, la table O indique qu'il y a 207 jours écoulés en fin redjeb, il reste donc 10 jours à reporter au mois suivant, qui est châabane, et la date cherchée est le *10 châabane 374*.

3° CALCULER LE JOUR DE LA SEMAINE CORRESPONDANT A UNE DATE DONNÉE DE L'ÈRE MUSULMANE OU DE L'ÈRE GRÉGORIENNE

Après avoir fait la transformation en jours indiquée dans les exemples précédents, on divise le nombre obtenu par 7.

Soit le 10 châabane 374 correspondant au 6 janvier 985.

	132.396	7
	62	
	63	18.913
	09	
	26	
Reste	5	

La table III donne immédiatement la solution. Le jour correspondant au reste 5 est un mardi, on a donc :

Mardi 10 châabane 374.

Mardi 6 janvier 985.

OBSERVATIONS

Les exemples ci-dessus dispensent de toute autre explication. Les tables sont établies de manière à permettre le calcul de concordance d'une date quelconque, elles indiquent en particulier les anomalies provenant des modifications apportées au calendrier grégorien. Néanmoins, pour s'en servir avec facilité, il est utile et même indispensable de savoir exactement sur quelles bases ont été établis les calendriers grégorien et musulman, afin de bien saisir la signification des différents tableaux, surtout de ceux ayant trait aux années bissextiles et embolismiques. Avec un peu d'habitude, l'emploi des tables est aisé et suffisamment rapide.

L. VOINOT.

Traduction d'un article du *Et-Takouim el-Djezaïri,* intitulé

TABLE HÉGIRIENNE PERPÉTUELLE

de M. DELPECH[1]

La table hégirienne perpétuelle est le résultat des recherches de M. Delpech, sous-intendant militaire en retraite. Ce travail a paru en 1912 dans une publication annuelle en langue arabe, qui a pour titre *Et-Takouim el-Djezaïri*[2] (almanach algérien) et est dirigée par MM. Mahmoud Kaboul et Louis Boudet, qui ont bien voulu permettre de reproduire la table de M. Delpech dont M. Bercher a fait la traduction.

Cette table est destinée à faire connaître le nom inconnu d'un jour d'une date connue, et l'année inconnue lorsqu'on connaît le jour et le mois.

Il est nécessaire dans ce dernier cas de connaître à peu près l'année qu'on cherche.

LA TABLE HÉGIRIENNE

Cette table se divise en deux tableaux. Le premier comprend deux parties : la partie supérieure où sont les dizaines d'années jusqu'à 1529 de l'hégire, la partie inférieure où sont les lettres correspondant aux années. A droite et à gauche sont des chiffres de 0 à 9.

Le second tableau, qui constitue la table proprement dite, comprend deux parties. Dans la première partie sont les six premiers mois, dans la seconde les six derniers mois de l'année.

Les tableaux composant la table hégirienne sont donnés ci-après.

1 *Et-Takouim el-Djezaïri*, Alger, 1912, pp. 33 à 40.

2 Direction et administration, 14, rue Michelet, Alger. Prix : 2 francs.

1er TABLEAU

	50	40	30	20	10	0000																
	260	250	240	230	220	210	200	190	180	170	160	150	140	130	120	110	100	90	80	70	60	
	470	460	450	440	430	420	410	400	390	380	370	360	350	340	330	320	310	300	290	280	270	
	680	670	660	650	640	630	620	610	600	590	580	570	560	550	540	530	520	510	500	490	480	
	890	880	870	860	850	840	830	820	810	800	790	780	770	760	750	740	730	720	710	700	690	
	1100	1090	1080	1070	1060	1050	1040	1030	1020	1010	1000	990	980	970	960	950	940	930	920	910	900	
	1310	1300	1290	1280	1270	1260	1250	1240	1230	1220	1210	1200	1190	1180	1170	1160	1150	1140	1130	1120	1110	
	1520	1510	1500	1490	1480	1470	1460	1450	1440	1430	1420	1410	1400	1390	1380	1370	1360	1350	1340	1330	1320	
0	C	A	G	E	C	B	G	E	D	B	G	F	D	B	A	F	D	C	A	F	E	0
1	G	F	D	B	A	F	D	C	A	F	E	C	A	G	E	C	B	G	E	D	B	1
2	E	C	A	G	E	C	B	G	E	D	B	G	F	D	B	A	F	D	C	A	F	2
3	B	G	F	D	B	A	F	D	C	A	F	E	C	A	G	E	C	B	G	E	D	3
4	F	E	C	A	G	E	C	B	G	E	D	B	G	F	D	B	A	F	D	C	A	4
5	D	B	G	F	D	B	A	F	D	C	A	F	E	C	A	G	E	C	B	G	E	5
6	A	F	E	C	A	G	E	C	B	G	E	D	B	G	F	D	B	A	F	D	C	6
7	F	D	B	A	F	D	C	A	F	E	C	A	G	E	C	B	G	E	D	B	C	7
8	C	A	G	E	C	B	G	E	D	B	G	F	D	B	A	F	D	C	A	F	E	8
9	G	F	D	B	A	F	D	C	A	F	E	C	A	G	E	C	B	G	E	D	B	9

2e TABLEAU (1re Partie)

REBIAA I 3					SAFAR 2					MOHARREM 1					G	F	E	D	C	B	A
26	19	12	5		27	20	13	6		29	22	15	8	1	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche
27	20	13	6		28	21	14	7		30	23	16	9	2	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi
28	21	14	7		29	22	15	8	1		24	17	10	3	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi
29	22	15	8	1		23	16	9	2		25	18	11	4	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi
30	23	16	9	2		24	17	10	3		26	19	12	5	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi
	24	17	10	3		25	18	11	4		27	20	13	6	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi
	25	18	11	4		26	19	12	5		28	21	14	7	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi

DJOUMADA II 6					DJOUMADA I 5						REBIAA II 4					G	F	E	D	C	B	A
28	21	14	7		30	23	16	9	2		24	17	10	3		Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche
29	22	15	8	1		24	17	10	3		25	18	11	4		Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi
	23	16	9	2		25	18	11	4		26	19	12	5		Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi
	24	17	10	3		26	19	12	5		27	20	13	6		Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi
	25	18	11	4		27	20	13	6		28	21	14	7		Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi
	26	19	12	5		28	21	14	7		29	22	15	8	1	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi
	27	20	13	6		29	22	15	8	1		23	16	9	2	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi

2e TABLEAU (2e Partie)

RAMDANE 9					CHAABANE 8					REDJEB 7					G	F	E	D	C	B	A
24	17	10	3		25	18	11	4		27	20	13	6		Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche
25	18	11	4		26	19	12	5		28	21	14	7		Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi
26	19	12	5		27	20	13	6		29	22	15	8	1	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi
27	20	13	6		28	21	14	7		30	23	16	9	2	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi
28	21	14	7		29	22	15	8	1		24	17	10	3	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi
29	22	15	8	1		23	16	9	2		25	18	11	4	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi
30	23	16	9	2		24	17	10	3		26	19	12	5	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi

DOUL-HIDJA 12					DOUL-KADA 11					CHOUAL 10					G	F	E	D	C	B	A
26	19	12	5		28	21	14	7		29	22	15	8	1	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche
27	20	13	6		29	22	15	8	1		23	16	9	2	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi
28	21	14	7		30	23	16	9	2		24	17	10	3	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi
29	22	15	8	1		24	17	10	3		25	18	11	4	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi
30	23	16	9	2		25	18	11	4		26	19	12	5	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi
	24	17	10	3		26	19	12	5		27	20	13	6	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi
	25	18	11	4		27	20	13	6		28	21	14	7	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi

Usage de la Table

Pour se servir de la table, on cherche dans le premier tableau la lettre correspondant à l'année que l'on veut ; ces lettres sont A, B, C, D, E, F, G. Une fois l'année trouvée dans la partie supérieure, on descend dans la même colonne jusqu'à o, si l'année se termine par une dizaine, et jusqu'au chiffre correspondant, si l'année se termine par des unités.

Exemple : soit à chercher la lettre correspondant à l'an 1300.

Nous cherchons d'abord 1300 dans la partie supérieure du tableau I. Puis nous descendons jusqu'à la lettre qui correspond au o, dans la même colonne (partie inférieure du tableau) nous trouvons que la lettre est A.

Ceci fait, connaissant la lettre correspondant à l'année, chercher le nom du jour dont on connaît le quantième.

Soit le 15 ramadan 1208. La lettre correspondant à 1208 est le F. Se reporter alors au tableau II, voir le chiffre 15 dans le mois de ramadan. Suivre la ligne vers la droite jusqu'à ce qu'on arrive au jour correspondant dans la colonne F. On trouve : mercredi.

Autre exemple. — Vous savez qu'un crime a été commis l'an dernier (1329), un dimanche des derniers jours de choual. Vous voulez savoir le quantième. Les derniers jours sont du 20 au 28. Recherchez au tableau I la lettre correspondant à 1329. Vous trouvez B. Dans le tableau II vous cherchez le dimanche dans la colonne B correspondant aux trois derniers mois. Vous suivez la ligne à gauche jusqu'à la colonne « choual » et vous trouvez 21 (ou 28).

Remarque. — Le mois de Doul-Hidja dans les années ordinaires est de 29 jours. Dans les années embolismiques il est de 30 jours.

Pour traduction conforme :

BERCHER.

OBSERVATIONS SUR LA TABLE HÉGIRIENNE

Les indications figurant dans les tableaux sont rangées de droite à gauche, dans l'ordre inverse de celui qui est habituellement suivi. Cela provient de ce que ces tableaux sont traduits de l'arabe et que c'est le sens dans lequel s'écrit cette langue. Il a d'ailleurs fallu conserver leur disposition pour qu'ils restent en concordance avec le texte, puisque ce texte n'est lui-même qu'une traduction. Il suffit d'être prévenu pour que cette anomalie soit sans inconvénients.

Les années embolismiques ne sont pas indiquées dans la table de M. Delpech. Pour savoir de suite si une année est embolismique, il suffit de se reporter aux tableaux K et M de mes tables de concordance.

Les musulmans ont l'habitude de mesurer le temps écoulé en prenant leurs grandes fêtes religieuses comme points de repère, aussi est-il bon de connaître les dates auxquelles elles sont célébrées. Ces fêtes, qui reviennent à époques fixes, ont lieu aux dates suivantes :

Aachoura, le 10 moharrem.
Mouloud, le 12 rebiâa I.
Aïd es Sghir, le 1 choual.
Aarafa, le 9 doul-hidja.
Aïd el Kebir, le 10 doul-hidja.

Cette liste complète la table hégirienne et permet d'en tirer un meilleur parti ; on peut s'en rendre compte par les exemples ci-dessous.

1er *Exemple.* — Dans le courant de moharrem 1331, on apprend qu'un fait intéressant, dont on désire connaître la date, s'est produit quatre années auparavant, le surlendemain de l'aïd el kebir.

On voit immédiatement que la date cherchée est le 12 doul-hidja 1326 ; la table hégirienne fait connaître que ce jour était un mardi.

2e *Exemple.* — En fin 1330 de l'hégire, un musulman se souvient que sa tribu a fait une grande razzia, il y a environ trente ans, un vendredi, quatre jours avant la fête du Mouloud.

Le Mouloud se célébrant le 12 rebiâa I, la razzia a eu lieu un vendredi 8 rebiâa I, aux alentours de 1300. En consultant la première partie du tableau II de la table hégirienne, on trouve que ce jour est caractérisé par la lettre C. On cherche alors dans le tableau I l'année la plus voisine de 1300 qui corresponde à cette lettre ; c'est l'année 1302. La date de la razzia est donc le vendredi 8 rebiâa I 1302.

L. VOINOT.

TABLE GRÉGORIENNE PERPÉTUELLE

Cette table est une adaptation à l'ère chrétienne de la table hégirienne de M. Delpech. Elle est précédée d'une liste indiquant les principales fêtes chrétiennes avec les dates de leur célébration ; l'utilité de cette liste est évidente, car ces fêtes sont souvent citées dans les anciens documents français.

LES FÊTES CHRÉTIENNES

1° Fêtes fixes.

Circoncision, le 1er janvier.
Epiphanie, le 6 janvier.
Baptême de Notre Seigneur, le 13 janvier.
Visitation de la Vierge, le 2 juillet.
Transfiguration de Jésus-Christ, le 2 juillet.
Assomption, le 15 août.
Nativité de la Vierge, le 8 septembre.
Exaltation de la Sainte Croix, le 14 septembre.
Toussaint, le 1er novembre.
Présentation de la Vierge, le 21 novembre.
Immaculée Conception, le 8 décembre.
Noël, le 25 décembre.

2° Fêtes mobiles.

Pâques ; le premier dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe de printemps, du 22 mars au 25 avril. (Le deuxième dimanche avant Pâques est dit dimanche de la Passion, celui précédant Pâques dimanche des Rameaux et celui qui suit cette fête dimanche de Quasimodo.)

Ascension ; le jeudi suivant le cinquième dimanche après Pâques, du 30 avril au 3 juin.

Pentecôte ; le septième dimanche après Pâques, du 10 mai au 13 juin.

Trinité ; le huitième dimanche après Pâques, du 17 mai au 21 juin.

Fête-Dieu ; le jeudi suivant le huitième dimanche après Pâques, du 21 mai au 25 juin.

LA TABLE GRÉGORIENNE

De même que la table hégirienne, elle comprend deux tableaux. Le premier tableau indique les lettres caractérisant les différentes années ; le deuxième tableau fait connaître les jours qui, suivant l'année, correspondent à chaque quantième de mois. Dans le premier tableau les millésimes ne se suivent pas toujours sans interruption ; la cause de ces irrégularités apparentes tient aux complications introduites dans le calendrier par la réforme grégorienne.

1er TABLEAU

Les lettres suivies d'un astérisque indiquent les années bissextiles

	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130					
	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270					
	280	290	300	310	320	330	340	350	360	370	380	390	400	410					
	420	430	440	450	460	470	480	490	500	510	520	530	540	550					
	560	570	580	590	600	610	620	630	640	650	660	670	680	690					
	700	710	720	730	740	750	760	770	780	790	800	810	820	830					
	840	850	860	870	880	890	900	910	920	930	940	950	960	970					
	980	990	1000	1010	1020	1030	1040	1050	1060	1070	1080	1090	1100	1110					
	1120	1130	1140	1150	1160	1170	1180	1190	1200	1210	1220	1230	1240	1250					
	1260	1270	1280	1290	1300	1310	1320	1330	1340	1350	1360	1370	1380	1390					
	1400	1410	1420	1430	1440	1450	1460	1470	1480	1490	1500	1510	1520	1530					
	1540	1550	1560	1570											1580				
								1590	1600	1610	1620	1630	1640	1650					
	1660	1670	1680	1690												1700			
		1710	1720	1730	1740	1750	1760	1770	1780	1790							1800		
								1810	1820	1830	1840	1850	1860	1870					
	1880	1890																1900	
														1910					
	1920	1930	1940	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2020	2030	2040	2050					
	2060	2070	2080	2090												2100			
0	E*	D	B*	A	F*	E	C*	B	G*	F	D*	C	A*	G	F*	F	D	B	0
1	G	E	D	B	A	F	E	C	B	G	F	D	C	A	A	G	E	C	1
2	A	F*	E	C*	B	G*	F	D*	C	A*	G	E*	D	B*	BetF[1]	A	F	D	2
3	B	A	F	E	C	B	G	F	D	C	A	G	E	D	G	B	G	E	3
4	C*	B	G*	F	D*	C	A*	G	E*	D	B*	A	F*	E	A*	C*	A*	F*	4
5	E	C	B	G	F	D	C	A	G	E	D	B	A	F	C	E	C	A	5
6	F	D*	C	A*	G	E*	D	B*	A	F*	E	C*	B	G*	D	F	D	B	6
7	G	F	D	C	A	G	E	D	B	A	F	E	C	B	E	G	E	C	7
8	A*	G	E*	D	B*	A	F*	E	C*	B	G*	F	D*	C	F*	A*	F*	D*	8
9	C	A	G	E	D	B	A	F	E	C	B	G	F	D	A	C	A	F	9

1 B, du 1er janvier au 4 octobre ; F, du 15 octobre au 31 décembre. Les 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 octobre manquent.

2[e] TABLEAU (1[re] Partie)

Jusqu'au 28 février les dates des années ordinaires et des années bissextiles se confondent.
A partir du 29 février les dates suivies d'un astérisque se rapportent aux années bissextiles et les autres aux années ordinaires.

A	B	C	D	E	F	G	JANVIER					FÉVRIER					MARS				
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	1	8	15	22	29		5	12	19	26		5 4*	12 11*	19 18*	26 25*
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	2	9	16	23	30		6	13	20	27		6 5*	13 12*	20 19*	27 26*
Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	3	10	17	24	31		7	14	21	28		7 6*	14 13*	21 20*	28 27*
Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	4	11	18	25		1	8	15	22	29*	1	8 7*	15 14*	22 21*	29 28*
Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	5	12	19	26		2	9	16	23		2 1*	9 8*	16 15*	23 22*	30 29*
Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	6	13	20	27		3	10	17	24		3 2*	10 9*	17 16*	24 23*	31 30*
Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	7	14	21	28		4	11	18	25		4 3*	11 10*	18 17*	25 24*	31*

A	B	C	D	E	F	G	AVRIL						MAI					JUIN				
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi		2 1*	9 8*	16 15*	23 22*	30 29*		7 6*	14 13*	21 20*	28 27*		4 3*	11 10*	18 17*	25 24*
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche		3 2*	10 9*	17 16*	24 23*	30*	1	8 7*	15 14*	22 21*	29 28*		5 4*	12 11*	19 18*	26 25*
Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi		4 3*	11 10*	18 17*	25 24*		2 1*	9 8*	16 15*	23 22*	30 29*		6 5*	13 12*	20 19*	27 26*
Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi		5 4*	12 11*	19 18*	26 25*		3 2*	10 9*	17 16*	24 23*	31 30*		7 6*	14 13*	21 20*	28 27*
Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi		6 5*	13 12*	20 19*	27 26*		4 3*	11 10*	18 17*	25 24*	31*	1	8 7*	15 14*	22 21*	29 28*
Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi		7 6*	14 13*	21 20*	28 27*		5 4*	12 11*	19 18*	26 25*		2 1*	9 8*	16 15*	23 22*	30 29*
Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	1	8 7*	15 14*	22 21*	29 28*		6 5*	13 12*	20 19*	27 26*		3 2*	10 9*	17 16*	24 23*	30*

2e TABLEAU (2e Partie)

Les dates suivies d'un astérisque se rapportent aux années bissextiles et les autres aux années ordinaires

A	B	C	D	E	F	G	JUILLET						AOUT						SEPTEMBRE					
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi		2 1*	9 8*	16 15*	23 22*	30 29*		6 5*	13 12*	20 19*	27 26*			3 2*	10 9*	17 16*	24 23*	30*
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche		3 2*	10 9*	17 16*	24 23*	31 30*		7 6*	14 13*	21 20*	28 27*			4 3*	11 10*	18 17*	25 24*	
Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi		4 3*	11 10*	18 17*	25 24*	31*	1	8 7*	15 14*	22 21*	29 28*			5 4*	12 11*	19 18*	26 25*	
Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi		5 4*	12 11*	19 18*	26 25*		2 1*	9 8*	16 15*	23 22*	30 29*			6 5*	13 12*	20 19*	27 26*	
Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi		6 5*	13 12*	20 19*	27 26*		3 2*	10 9*	17 16*	24 23*	31 30*			7 6*	14 13*	21 20*	28 27*	
Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi		7 6*	14 13*	21 20*	28 27*		4 3*	11 10*	18 17*	25 24*	31*		1	8 7*	15 14*	22 21*	29 28*	
Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	1	8 7*	15 14*	22 21*	29 28*		5 4*	12 11*	19 18*	26 25*			2 1*	9 8*	16 15*	23 22*	30 29*	

A	B	C	D	E	F	G	OCTOBRE						NOVEMBRE						DÉCEMBRE					
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	1	8 7*	15 14*	22 21*	29 28*			5 4*	12 11*	19 18*	26 25*			3 2*	10 9*	17 16*	24 23*	31 30*
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	2 1*	9 8*	16 15*	23 22*	30 29*			6 5*	13 12*	20 19*	27 26*			4 3*	11 10*	18 17*	25 24*	31*
Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	3 2*	10 9*	17 16*	24 23*	31 30*			7 6*	14 13*	21 20*	28 27*			5 4*	12 11*	19 18*	26 25*	
Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	4 3*	11 10*	18 17*	25 24*	31*		1	8 7*	15 14*	22 21*	29 28*			6 5*	13 12*	20 19*	27 26*	
Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	5 4*	12 11*	19 18*	26 25*			2 1*	9 8*	16 15*	23 22*	30 29*			7 6*	14 13*	21 20*	28 27*	
Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	6 5*	13 12*	20 19*	27 26*			3 2*	10 9*	17 16*	24 23*	30*		1	8 7*	15 14*	22 21*	29 28*	
Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	7 6*	14 13*	21 20*	28 27*			4 3*	11 10*	18 17*	25 24*			2 1*	9 8*	16 15*	23 22*	30 29*	

Usage de la Table

Son emploi est analogue à celui indiqué pour la table hégirienne de M. Delpech.

Dans le tableau I, les lettres correspondant à des années bissextiles sont indiquées à l'aide d'un astérisque. Si les recherches portent sur une année bissextile, il faut utiliser dans le tableau III les dates également suivies d'un astérisque.

L'année 1582, à laquelle il manque 10 jours au mois d'octobre, constitue un cas particulier. La solution de ce cas est indiquée dans la table I.

Pour toutes les autres opérations, les explications données à propos de l'usage de la table hégirienne sont suffisantes pour faire comprendre celui de la table grégorienne.

Les indications relatives aux fêtes mobiles ne sont pas suffisamment précises pour permettre leur utilisation dans tous les cas ; elles peuvent néanmoins servir lorsque, pour une année déterminée, on connaît la date de l'une de ces fêtes.

Capitaine L. VOINOT.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES & SCIENTIFIQUES

concernant la CHAOUÏA[1]

Mois de Septembre et Octobre 1912

1° *Mercuriales.* — Pendant les mois de septembre et août 1912 les tableaux des mercuriales dressés par le Service des renseignements de la Chaouïa présentent, pour le marché de Casablanca-banlieue, les variations suivantes :

	SEPTEMBRE P. H.	OCTOBRE P. H.	
Chameaux	300 »	» »	par tête.
Bœufs	130 »	160 »	—
Chevaux	350 »	» »	—
Mulets	400 »	» »	—
Anes	80 »	75 »	—
Moutons	22 »	22 »	—
Chèvres	17 »	17 »	—
Blé	18 »	20 »	le quint.
Orge	10 »	14 »	—
Pois chiches	17 »	14 »	—
Maïs	10 »	9 50	—
Fèves	13 50	17 »	—
Lin	» »	30 »	—
Coriandre	» »	24 »	—

2° *État comparatif des produits des marchés de la Chaouïa.* — Les états comparatifs donnent pour les neuf marchés de la Chaouïa les chiffres suivants :

	Produits 1911 P. H.	Produits 1912 P. H.	Excédent 1912 P. H.
Septembre	45.465 86	55.622 80	10.156 94
Octobre	47.499 03	50.746 15	3.247 12
TOTAUX	92.964 83	106.368 95	13.404 06
Pour les huit premiers mois l'excédent a été de			83.346 15
Pour les dix premiers mois il s'élève donc à			96.750 21

Les marchés de Settat, Ben Ahmed et surtout celui de Boulhaut continuent à donner les plus forts excédents. Le marché de Sidi Ali est en déficit croissant.

1 Voir Bull. juin, septembre et décembre 1912.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES EN CHAOUÏA

STATIONS	ALTITUDES mètres	PRESSION BAROMÉTRIQUE moyenne	TEMPÉRATURE MINIMUM	TEMPÉRATURE MAXIMUM	TEMPÉRATURE MOYENNE	TENSION MOYENNE de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ RELATIVE de 0 à 100	PLUIE NOMBRE de m/m	PLUIE NOMBRE de jours	VENTS DIRECTION des Nuages	VENTS FORCE de 0 à 9	NÉBULOSITÉ de 0 à 10	OBSERVATIONS
SEPTEMBRE													
Casablanca...	20	761,8	16,8	24,5	20,6	16,0	82	4,6	2	N	1,5	1,5	
Ber-Rechid...	220	738,8	11,0	25,3	18,2	»	72	8,5	7	N. E	2,6	4,5	Brouillard intense le 2.
Sidi-Ali	18	762,9	15.2	26,0	20,6	»	72	1,7	3	N. O	3,5	3,5	2 jours brouillard ; coups de vent.
Mechra-b.-Abbou..	330	740,0	20,9	39,9	29,9	»	»	»	3	N. S	1,5	1,0	3 coups de vent ; 3 jours de pluie.
Dar Chafaï ...	400	722,2	17,3	31,8	24,5	9,6	58	159,4	4	N. O	2,3	2,4	3 jours de pluie violente ; 1 jour vent violent.
Settat........	370	729 3	15,7	30,9	23,3	16,6	74	18,7	2	N	2,2	1,6	1 coup de vent.
Ben Ahmed ..	600	706,8	13,3	27,9	20,6	9,7	62	15,3	4	»	2,7	3,7	Sirocco le 11 ; 2 coups de vent.
Boulhaut.....	300	721,3	12,7	26,9	19,8	13,9	71	13,9	5	N. NE	2,7	4,6	9 jours brouillard ; orage le 13.
OCTOBRE													
Casablanca...	20	761,8	14,1	22,0	18,0	13,8	83	43,0	5	N	1,3	1,6	2 jours brouillard.
Ber-Rechid...	220	739,7	7,8	21,6	14,7	»	78	40,0	8	N. E	2,3	4,0	5 jours brouillard.
Sidi-Ali	18	764,1	13,1	24,8	18,9	»	75	4,0	3	N. O	3,8	2,7	8 coups de vent ; 8 jours brouill.
Mechra-b.-Abbou..	330	746,4	11,3	23,6	17,5	»	38	»	4	N. S	1,5	1,4	4 jours de pluie légère ; 6 jours sirocco.
Dar Chafaï ...	400	722,4	14,1	28,3	24,2	7,9	61	»	»	N. O	1,5	1,5	2 coups de vent.
Settat........	370	724,0	13,7	25,5	19,6	12,6	76	111,0	5	N. E	2,5	1,5	3 jours sirocco.
Ben Ahmed ..	600	708,3	9,9	24,1	17,0	9,1	67	39,0	6	»	1,7	3,0	1 coup de vent.
Boulhaut.....	300	722,7	9,5	22,7	16,1	16,4	71	37,0	4	N. O	3,3	2,4	2 coups de vent.

NOTICE HISTORIQUE

sur la Part contributive

de la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran

à la connaissance de l'Empire du Maroc[1]

La *Société de Géographie d'Oran* a été fondée en 1878 par le lieutenant de vaisseau Trotabas. En 1882 elle fut transformée en *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran* et, dès lors, sous l'impulsion du savant archéologue, commandant Demaeght, elle prit un rapide développement. Dès 1878 elle publia un Bulletin trimestriel purement géographique, puis de 1882 à 1885, un Bulletin de géographie et un Bulletin d'archéologie. A partir de 1886 elle revint au principe de la publication d'un seul recueil : le *Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran* dont la publication n'a jamais été depuis interrompue.

En 1913 la Société entrera dans sa 36e année d'existence.

Elle a publié jusqu'ici 133 fascicules trimestriels formant la matière de 32 volumes annuels d'une moyenne de 400 à 600 pages.

Depuis 1905 elle fait tirer à part, au moins à 50 exemplaires, tous les mémoires *inédits* insérés dans le Bulletin.

La Société possède 2.030 ouvrages comportant environ 5.000 volumes.

La bibliothèque est ouverte aux sociétaires tous les jours de 5 à 7 heures.

A ce jour l'effectif des membres de la Société comprend :

Membres honoraires	30
Membres payants	400
Total	430

Sociétés correspondantes et bibliothèques auxquelles est fait aussi le service du Bulletin 100

---

1 Cette notice a été établie à l'occasion de l'Exposition universelle de Gand, la Société ayant accepté de participer à l'organisation de la section marocaine.

Le chiffre du budget de la Société s'élève à environ 6.000 francs, après être resté longtemps au-dessous de 4.000 francs. C'est donc avec des ressources relativement restreintes que la Société a poursuivi la mission que ses fondateurs lui avaient assignée.

*
**

Le but des fondateurs de la *Société de Géographie d'Oran* avait été d'apporter une contribution modeste à l'étude de l'Algérie et particulièrement à celle de la région oranaise. Mais dès 1878, les dirigeants de la Société avaient compris que l'avenir de l'Algérie devait être assuré par l'expansion de l'influence française au sud et à l'ouest de la province d'Oran. Il était donc indispensable que les régions limitrophes fussent soumises à l'autorité de la France. Dans ce but il devenait nécessaire de pousser au moins à la conquête scientifique et morale des régions sahariennes et aussi de celles de la frontière algéro-marocaine toutes soumises à l'autorité effective ou nominale du Sultan du Maroc. A cet effet, dès 1878, l'action de la *Société de Géographie* se manifesta sous diverses formes :

1° D'abord, elle attira l'attention de ses membres et du public sur l'utilité qu'il y avait à poursuivre l'étude du Sahara. Ce fut M. Camille Sabatier qui, le premier, publia dès 1880, une série d'études sur les régions sahariennes. Depuis nombreux ont été les mémoires traitant du Sahara. Le Bulletin de la Société en a publié une bonne part.

2° En même temps que la Société poussait à l'étude du Sahara elle s'attachait à l'idée de la construction d'un chemin de fer transsaharien qui relierait l'Oranie au Soudan français. Elle soutint énergiquement le projet de tracé par la vallée de l'oued Messaoud (O. Saoura) qui avait à la fois un intérêt économique et politique. La voie ferrée devait traverser les régions les plus peuplées du Sahara et nous permettre de surveiller sur toute son étendue la frontière algéro-marocaine.

Le contrôleur des Mines Bouty, secrétaire général de la Société, fut la cheville ouvrière de cette œuvre partielle de la Société. Pendant vingt ans il soutint le projet avec autant d'énergie que de compétence. Enfin il eut la satisfaction de voir amorcer le Transsaharien : le 31 août 1901

la section d'Aïn-Sefra à Duveyrier était ouverte à l'exploitation. Le 3 août 1903 la locomotive arrivait à Beni-Ounif.

Mais à Beni-Ounif s'arrêta, jusqu'à nouvel ordre, l'amorce du Transsaharien ; par suite de considérations politiques et militaires la voie ferrée sortit de la vallée de la Zousfana pour obliquer à l'ouest. On estima qu'il y avait intérêt à se diriger vers l'Océan Atlantique, surtout dans le but d'enserrer le Maroc par le sud et de séparer les tribus du nord de celles des régions sahariennes.

Le 4 février 1905 la locomotive arriva à Ben-Zireg ; le 21 avril 1906 à Colomb-Béchar.

Il est à souhaiter que le nouveau projet de Transafricain reprenne la voie momentanément abandonnée par le Transsaharien.

L'étude des divers projets concernant le Transsaharien avait suscité une heureuse émulation. De nombreux savants, des explorateurs, des officiers étudièrent les divers côtés de la question et l'étude technique se fit parallèlement aux études géographiques et scientifiques. Aussi pendant plus de dix ans le Bulletin de la Société put-il publier toute une série de mémoires sur les régions sahariennes.

3° L'intérêt de la Société se porta ensuite sur l'Extrême-Sud Oranais.

Lorsque le drapeau français fut planté sur les kasbahs de toutes les oasis, que la voie ferrée eut facilité les relations du nord avec le sud, des officiers des postes créés, des professeurs en mission, des explorateurs apportèrent une nouvelle contribution à l'étude des oasis de l'Extrême-Sud Oranais et du Sahara central. Le Bulletin de la Société accueillit et publia un grand nombre de mémoires du plus haut intérêt sur le Figuig, le Touat, le Gourara, le Tidikelt, l'Adrar, etc., régions toutes tributaires de l'empire du Maroc.

L'installation du poste de Colomb-Béchar permit surtout l'exploration de tout le bassin du Guir jusqu'à sa ligne de séparation avec celui de la Moulouya et une reconnaissance par renseignements de la région plus occidentale. Sur ces régions notre Bulletin a eu la primeur d'intéressants itinéraires du Haut Guir vers la Haute Moulouya et de Béchar au Tafilalet.

4° Enfin et en dernier lieu, la Société après s'être occupée des régions sahariennes dans les hinterlands

algérien et marocain, a dirigé son attention sur les confins algéro-marocains du nord et sur le Maroc lui-même. De nouvelles études tout aussi passionnantes que les précédentes ont été réservées au Bulletin de la Société.

En 1902, la Société attira tout particulièrement l'attention du grand public sur le Maroc en mettant au concours la publication d'une : « Géographie du Maroc » avec prime de 500 francs. Elle couronna l'œuvre de M. J. Canal. Ce premier travail d'ensemble fut édité aux frais de la Société et parut en 1902.

Depuis et de jour en jour les études concernant le Maroc ont pris une très grande extension et notre Société a eu la bonne fortune d'en publier un certain nombre. Aussi les bulletins des dernières années contiennent-ils des travaux de plus en plus intéressants sur la frontière algéro-marocaine, sur la région de la Moulouya, sur la Chaouïa, etc. Au premier rang il faut citer : *Oudjda et l'Amalat* de M. le capitaine Voinot, ouvrage qui comporte 600 pages et 26 planches de plans et illustrations dont la publication a imposé de très grosses charges à la Société.

Dans le Bulletin de 1913 commence la publication d'une étude intéressante de M. le lieutenant Gaquière sur la région de Berguent.

En 1912 la Société a mis au concours les sujets suivants :

1° Pour 1913 : Géographie et histoire de la Chaouïa jusqu'en 1912.

2° Pour 1914 : Histoire politique, militaire et économique des ksours de l'Extrême-Sud : *Duveyrier* à *Beni-Abbès* et du *bassin du Haut Guir*.

La Société ne s'est pas bornée à publier des travaux d'ordre purement géographique, elle a aussi encouragé l'étude de toutes les branches ayant des rapports avec la géographie et l'histoire : ethnographie, archéologie préhistorique et romaine, histoire, sciences économiques, islamisme, etc. Seules les études archéologiques n'ont guère bénéficié des facilités offertes aux recherches géographiques et scientifiques, car jusqu'ici les documents relatifs à l'occupation romaine paraissent très rares dans le Maroc oriental. Mais les travaux du commandant Demaeght sur la *Géographie comparée de la Maurétanie Césarienne qui correspond au département d'Oran*, sur les

inscriptions, monnaies, documents de cette grande province romaine et son *Catalogue Archéologique du Musée d'Oran* seront une base précieuse pour tous ceux qui étudieront les confins algéro-marocains.

Les travaux considérables tels que les *Fastes des Provinces Africaines* de Tissot, les *Gouverneurs des Maurétanies* de M. Pallu de Lessert d'abord imprimés comme ceux de Demaeght dans le Bulletin de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* seront d'un grand secours pour ceux qui voudront poursuivre des recherches archéologiques dans la *Maurétanie Tingitane* (Maroc).

Telle est l'œuvre intéressante que, avec des ressources modestes, la *Société de Géographie d'Oran* a accompli de 1878 à 1913. Comme par le passé elle continuera dans sa modeste sphère d'action à travailler pour la plus grande France.

La liste ci-après, énumérant les travaux publiés dans le Bulletin de la Société de 1878 à 1913 montrera toute l'étendue de la part contributive de la Société à l'étude des questions marocaines.

Oran, le 15 mars 1913.

E. LEMOISSON.

LISTE DES TRAVAUX

publiés dans le Bulletin de la Société

et relatifs au Sahara, à l'Extrême-Sud Oranais et au Maroc

SAHARA & EXTRÊME-SUD ORANO-MAROCAIN[1]

1° Géographie

SABATIER Camille. — Mémoire sur la géographie du *Sahara Central*. — B. 1878-1880, p. 271.

POMEL. — Etat actuel de nos connaissances sur la géologie du *Soudan*, de la *Guinée* et du *Sénégal*. — B. 1878-1880, p. 365.

DEMAEGHT. — Notes sur l'*Adrar*. — B. 1878-1880, p. 391.

SABATIER Camille. — *Sahara Méridional*. — B. 1881-1882, p. 20.

GUENARD. — Description sommaire du ksar de *Moghrar Tatani*. — B. 1881-1882, p. 77.

CASTRIES (DE). — Notes sur *Figuig*. — B. 1881-1882, p. 242 (avec tracé des différentes routes).

FOUREAU. — Excursion dans le *Sahara Algérien* (avec carte). — B. 1883, p. 78.

ROUIRE. — Le *Sud Oranais* et le *Touat*. — B. 1891, p. 33.

DUVAUX (capitaine).— *Zousfana, Guir, Saoura*.— B. 1902, p. 12.

CAVARD (capitaine). — Le ksar de *Beni-Ounif*. — B. 1905, p. 413.

BÉRENGER (capitaine). — Note sur la région de *Beni-Abbès* (2 cartes). — B. 1906, p. 415.

ALBERT F. — Notes sur la tribu des *Zoua*. — B. 1907, p. 161.

PRIOU H. — Reconnaissance du *Menakeb* (1 carte). — B. 1909, p. 21. T.

VOINOT L. — Le *Tidikelt* : Étude sur la géographie, l'histoire et les mœurs du pays (5 cartes, 18 pl.). — B. 1909, pp. 185, 311, 419. T.

BERNARD (lieutenant). — Les routes vers la *Moulouya* (1 carte, 1 pl.). — B. 1910, p. 69. T.

---

1 La lettre T indique que la Société a fait faire un tirage à part du mémoire.

GOGNALONS. — Un ksar berbère dans la *Saoura* : *Igli* et ses habitants (1 carte, 1 pl.). — B. 1910, p. 183. **T.**

PRIOU H. — Les points d'eau de la région nord de l'erg du *Gourara* (1 carte, 1 pl.). — B. 1910, p. 204. **T.**

BERNARD (lieutenant).— Notes sur l'*oued Gheris* et ses affluents. — B. 1910, p. 347. **T.**

OUSTRY M. — Notes sur le *Haut Ziz*. — B. 1910, p. 374. **T.**

Cartes

CASTRIES (DE). — Tracé des différentes routes accédant à *Figuig*. — B. 1881-1882, p. 249.

COLONIEU (colonel). — De *Géryville* à *Figuig* et retour, en 1868. — B. 1891, p. 319.

ROUIRE. — D'*Oran* au *Touat* (croquis). — B. 1891, p. 365.

DUVAUX (capitaine). — Itinéraires de *Duveyrier* à *Taghit*, à *Igli* et *Kesbat*. — B. 1902 (h. t.).

BÉRENGER (capitaine). — Région de *Beni-Abbès* (2 cartes). — B. 1906 (h. t.).

ALBERT F. — Zaouïa de *Kerzaz*. — B. 1906, p. 47.

PRIOU. — Reconnaissance dans l'*ouest* du *Sahara central*. — B. 1909 (h. t.).

VOINOT. — Carte du Tidikelt. — B. 1909 (h. t.).

VOINOT. — Plans et cartes des oasis : *Foggaret ez Zoua*, *Foggaret el Arab*, *El Qoari*, *In Salah*. — B. 1909 (h. t.).

VOINOT. — Plans et cartes des oasis : *In Ghar*, *Tit*, *Aoulef-Timokten*. — B. 1909 (h. t.).

VOINOT.— Plans et cartes des oasis : *Akabli*, *In Belbel*, *Matriouen*. — B. 1909 (h. t.).

GOGNALONS. — Environs d'*Igli-Taourta*. — B. 1910 (h. t.).

PRIOU. — Carte des points d'eau de la région de l'erg du *Gourara*. — B. 1910 (h. t.).

BERNARD (lieutenant). — Croquis schématique des régions de l'*ouest du Cercle de Colomb*. — B. 1910 (h. t.).

2° TRANSSAHARIEN

KRAMER (commandant). — Du Transsaharien par la vallée de l'*Oued Messaoud*. — B. 1878-1880, Tome I, p. 123.

TROTABAS. — Considérations maritimes au sujet du *Transsaharien*. — B. 1878-1880, p. 139.

GUÈS. — Le *Transsaharien* au point de vue commercial. — B. 1878-1880, p. 190.

GUÈS. — Les Anglais et le *Transsaharien* (*loc. cit.*), p. 196.

DEMAEGHT. — Le *Transsaharien* et la nouvelle brochure de M. Duponchel (*loc. cit.*), p. 202.

DEMAEGHT. — Le tracé du général Colonieu et le tracé occidental (*loc. cit.*), p. 206.

DEMAEGHT. — Le *Transsaharien* (*loc. cit.*), p. 235.

JACCOLIOT.— Conférence sur le *Transsaharien* (*loc. cit.*), p. 335.

JOUANE. — Note sur le système de voie à adopter pour le *Transsaharien* dans la partie qui traversera les sables, avec croquis (*loc. cit.*), p. 335.

DUPIN. — Le *Soudan* au point de vue du *Transsaharien* (*loc. cit.*), p. 429.

BOUTY. J. — Le *Transsaharien*. — B. 1881-1882, p. 20.

BOUTY J. — État de la question du *chemin de fer transsaharien* (*loc. cit.*), p. 69.

A partir de ce moment Bouty, secrétaire général de la *Société de Géographie d'Oran*, se spécialise dans la question et pendant vingt ans fait de la propagande par tous les moyens.

BOUTY J. — Un mot de réponse à la *Revue Géographique Internationale* au sujet de la question du *Transsaharien* (*loc. cit.*), p. 217.

MALLET. — Les *oasis jalons* à propos du *Transsaharien*. — B. 1883, p. 110.

BOUTY J. — Nouvelle démonstration de la possibilité du *chemin de fer transsaharien*. — B. 1884, p. 87.

BOUTY J. — Documents concernant le projet de *chemin de fer transsaharien*. — B. 1887, p. 22.

BÉDIER. — Le *Sahara Niger* ou *Transsaharien*. — B. 1888, p. 1.

BOUTY. J. — Notes complémentaires relatives à la conférence sur le *chemin de fer transsaharien*, faite au Congrès de Géographie de *Paris* en 1889 (avec carte). — B. 1890, p. 7.

BOUTY J. — *Chemin de fer transsaharien* : Avant-projet concernant la section entre Aïn-Sefra et Igly. — B. 1891, p. 127.

BOUTY J. — Encore la question du *Transsaharien* : Quelques mots de réponse à la brochure de M. Fock. — B. 1891, p. 545.

SIMON (capitaine). — Trois rapports du lieutenant-colonel de Colomb sur la question du *commerce transsaharien*. — B. 1905, p. 167. **T.**

Cartes

BOUTY J. — Carte représentant le tracé du *chemin de fer transsaharien* par l'ouest de l'Algérie.— B. 1881-1882, p. 32.

BOUTY J. — Carte indiquant le tracé du *chemin de fer transsaharien*. — B. 1890, p. 77.

3° ETHNOGRAPHIE, ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE

BAJOLLE. — La question saharienne. — B. 1891, p. 145.

DUVAUX (capitaine). — Notice sur des inscriptions recueillies à *Taghit* (Sud Oranais). — B. 1901, p. 306 (avec 4 pl. h. t.).

PETIT. — Les tumuli d'*Aïn-Sefra*. — B. 1905, p. 285. **T.**

ALBERT. — La zaouïa de *Kerzaz*. — B. 1906, p. 475. **T.**

VOINOT L. — Notes pour servir à l'étude de l'ethnographie ancienne du *Sahara Central*.— B. 1908 (15 pl., 1 carte). **T.**

4° AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE, COLONISATION

X... — Rapport sur les caravanes qui ont fait le voyage du *Gourara* en 1886-1887. — B. 1887, p. 179.

DUVAUX (capitaine). — *Le Tlaïa* (avec planches). — B. 1901, p. 171.

FLYE DE SAINTE-MARIE. — Le commerce de l'agriculture au *Touat*. — B. 1904, p. 345.

SIMON (capitaine). — Trois rapports du lieutenant-colonel de Colomb sur la question du *commerce transsaharien*. — B. 1905, p. 167. **T.**

Les caravanes du *Sud Oranais* en 1904-1905. — B. 1905, p. 311.

— en 1906-1907. — B. 1907, p. 119.

— en 1907-1908. — B. 1908, p. 99.

— en 1908-1909. — B. 1909, p. 506.

CANAVY (capitaine). — Note sur le commerce de *Colomb-Béchar* avec l'*Ouest*. — B. 1906, p. 69. **T.**

POIRMEUR (lieutenant). — Les possibilités agricoles du *Sud Oranais*. — B. 1906, p. 343. **T.**

MARTIN (capitaine). — Les transactions commerciales dans l'annexe de *Beni-Abbès* en 1905. — B. 1906, p. 360. **T.**

ALBERT F. — Importation de blé et d'orge dans l'annexe de *Beni-Abbès* (avec graphique). — B. 1906, p. 365.

ALBERT F. — Importation des moutons et chèvres. — B. 1906, p. 365.

DOUMERGUE. — La houille dans l'Extrême-Sud Oranais. — B. 1908, p. 82.

5° DIVERS

GUICHARD (D[r]). — L'infirmerie indigène de *Beni-Ounif*. — B. 1906, p. 133. **T.**

BERNARD et M. GEORGE. — Guide du Saharien. — B. 1907, p. 279. **T.**

FOLEY. — Note sur le fonctionnement de l'infirmerie indigène de *Beni-Ounif*. — B. 1908, p. 167.

BÉRENGER (capitaine). — Instruction pour la conduite d'une colonne dans le Sud (avec planch.).— B. 1908, p. 273. **T.**

DESCHAMPS. — Le *Méhariste saharien* (2 pl.). — B. 1909, pp. 78, 253, 279. **T.**

MARGOT E. — Organisation actuelle de la justice à *Figuig*. — B. 1910, p. 495.

MAROC

1° GÉOGRAPHIE

SABATIER Camille. — Note sur le pays des *Tiffa*. — B. 1883, p. 15.

CANAL. — La *frontière marocaine*. — B. 1884, p. 83.

MERCIER. — Quelques notes sur le *Tafilalet* et itinéraire de *Tafilalet* à *Fez* et *Mequinez*. — B. 1885, p. 79.

BREUILLE (DE). — Mission militaire envoyée au *Maroc* en 1882. — B. 1885, p. 157.

CANAL. — *Oudjda*. — B. 1886, p. 237.

M'HAMMED BEN RAHHAL. — A travers les *Beni Snassen* (avec carte). — B. 1889, p. 5.

MARIAL Waille. — De *Tanger* à *Tunis*. — B. 1891, p. 471.

BOYER A. — D'*Oran* au *Maroc* en torpilleur. — B. 1892, p. 263.

CANAL. — Itinéraire d'*Oran* à Tanger. Les colonnes d'Hercule. — B. 1893-1894-1895-1896-1897.

BERNARD Augustin. — Documents pour servir à l'étude du *Nord-Ouest Africain*.— B. 1897, p. 243 ; 1898, pp. 257, 293.

CANAL. — Géographie du *Maroc*. *(Publication à part)* 1902.

MOULIÉRAS. — La ville de Fâz (conférence). — B. 1904, p. 1.

El Hachemi ben Mohammed.— Etude sur l'*Oued Draa supérieur.* — B. 1907, p. 150. T.

Renard Ed. — De *Tanger* à *Fez*. Récit de voyage. — B. 1907, p. 287.

Cour. — Notes sur la région de Berguent (1 carte, 4 pl.). — B. 1909, p. 31. T.

Bécerra M. — La région des *Guelaya* (Rif) et le chemin de fer de *Melilla* aux mines des *Beni Ifrour* (Traduit de l'espagnol par M. C. Aucher (1 carte, 1 pl.). — B. 1909, p. 367. T.

Doutté. — A *Rabat* chez Abdelaziz. Notes prises en 1907. — B. 1910, p. 21.

Lecocq A. — Le *Maroc occidental.* — B. 1910, p. 259. T.

Gaquière (lieutenant). — Les *Beni bou Zeggou* (1 carte, 1 pl.). — B. 1910, p. 491. T.

Rey (lieutenant). — La haute plaine du *Tamlelt* (1 pl.). — B. 1911, p. 553. T.

Voinot L. (capitaine). — *Oudjda* et *l'Amalat* (26 pl. et cartes). — B. 1911 et 1912, pp. 93, 237, 409, 21, 153. T.

Gaquière (lieutenant). — Berguent (Ras-el-Aïn). — B. 1913, p. 21 (2 cartes, 4 pl.). *En publication.*

Cartes

? — Itinéraires de *Mazaghan* à *Maroc* et de *Maroc* à *Mogador* (Soueïra). — B. 1885, p. 222.

Canal. — Plan des *Iles Zafarines.* — B. 1886, p. 12.

Canal. — Côte occidentale entre la *Moulouïa et le Kiss.* — B. 1886, p. 12.

Canal. — Frontière du *Maroc*. Bassin du Kiss. — B. 1886, p. 14.

Canal. — Itinéraire de la route de *Marnia* à *Oudjda.* — B. 1886, p. 252.

Canal. — Plan de la ville d'*Oudjda.* — B. 1886, p. 256.

X ? — *Fas* et ses environs d'après les documents fournis par Jules Erckmann, capitaine d'artillerie, ancien chef de la mission française au Maroc. — B. 1888, p. 124.

? — Carte des *Beni Snassen* et la *frontière marocaine* d'après l'itinéraire et les notes de Si M'hammed ben Rahhal.— B. 1889, p. 1.

Fidel. — Carte des pays soumis et insoumis au Maroc. — B. 1903, p. 57.

Fidel. — Carte du Maroc. — B. 1903 (h. t.).

Mouliéras. — Carte provisoire des Skhara. — B. 1905 (h. t.).

Albert. — Voies commerciales du Maroc. — B. 1906 (h. t.).

ALBERT. — Tableau d'assemblage des tribus du Sahel atlantique. — B. 1906 (h. t.).

BAUGER. — Zone de parcours et fractionnement des Beni Guil. — B. 1907 (h. t.).

VOINOT. — Carte du Sahara central indiquant la répartition des vestiges anciens. — B. 1908 (h. t.).

COUR. — Croquis de la région de Berguent. — B. 1909 (h. t.).

BÉCERRA M. — Carte de la région des *Guelaya* (Rif) et le chemin de fer de *Melilla* aux mines des *Beni Ifrour*. — B. 1909 (h. t.).

X. — Croquis du *Maroc septentrional*. Zones d'influence française et espagnole *(loc. cit.)*, p. 392.

GAQUIÈRE. — Croquis du territoire des Beni bou Zeggou. — B. 1910 (h. t.).

VOINOT. — Plan des environs d'Oudjda. — B. 1910 (h. t.).

VOINOT. — Plan des environs d'Oudjda. — B. 1911 (h. t.).

VOINOT. — Vue panoramique prise du minaret de la mosquée d'Oudjda. — B. 1911 (h. t.).

VOINOT. — Les traces des anciennes enceintes d'Oudjda. — B. 1911 (h. t.).

VOINOT. — Plan d'Oudjda en 1880. — B. 1911 (h. t.).

— Oudjda-ville en 1911. — B. 1911 (h. t.).

— Oudjda-jardins en 1911. — B. 1911 (h. t.).

REY. — Plaine du Tamlelt. — B. 1911 (h. t.).

VOINOT. — Plans de la bataille d'*Isly*, des combats d'*Achouen*, de *Taforalt*, de *Foum Sefrou*. — B. 1912 (h. t.).

GAQUIÈRE. — Carte du Maroc oriental (partie sud). — B. 1913 (h. t.).

GAQUIÈRE.— Carte des environs de Berguent. — B. 1913 (h. t.).

2° ETHNOGRAPHIE

MOULIÉRAS. — Une tribu zénète antimusulmane au Maroc : Les Skara. — B. 1903-1904-1905, pp. 195, 233, 1.

ALBERT F. — Les *Oulad Djerir*. — B. 1905, p. 381. **T.**

ALBERT F.— Les tribus du *Sahel Atlantique*.— B. 1906, p. 117. **T.**

GOGNALONS. — Une fraction des *Ghenamena* dans la banlieue de *Fâs* : les *Ouled Aïssa*. — B. 1906, p. 354. **T.**

ALBERT F. — Situation et fractionnement des Brabers (O. Ziz). — B. 1906, p. 371. **T.**

BAUGER. — Zone de parcours et fractionnement des *Beni Guil* (avec carte). — B. 1907, p. 19. **T.**

El Hachemi ben Mohammed. — Note sur la tribu des Zoua. — B. 1907, p. 161.

El Hachemi ben Mohammed. — Traditions, légendes, poèmes sur *Figuig*. — B. 1907, p. 243.

3° Archéologie

Demaeght. — Note sur la *Moulouya* : frontière entre les *Maures* et les *Massesyliens*, entre les *états* de *Bogud*, entre les *Maurétanies Césarienne* et *Tingitane*.— B. 1884, p. 94.

Lecocq A. — La *Maurétanie Tingitane* et le partage de l'Empire Romain en 293. — B. 1909, p. 481. T.

Voinot L.— Les tumuli d'*Oudjda* (2 pl.).— B. 1910, p. 516. T.

Lecocq A. — Le commerce de l'*Afrique romaine* (1 pl.). — B. 1912, pp. 293, 447. T.

4° Histoire, Documents diplomatiques

Castonnet des Fosses H. — Le chérif de *Ouazzan*. — B. 1885, p. 41.

Du Paty de Clam A. — Situation militaire au Maroc (trad. d'un article d'une revue allemande). — B. 1885, p. 178.

Canal. — Les troubles de la *frontière marocaine* (mars-avril 1886). — B. 1886, p. 112.

Canal. — *Oudjda*, son histoire. — B. 1886, p. 239.

Canal. — Notes généalogiques sur Mouley Hassan, empereur du Maroc et sur Si El Hadj El Arbi Abd-es-Selam, chérif d'*Ouazzan*. — B. 1888, p. 306.

Delphin. — Rectifications au document précédent. — B. 1889, p. 103.

Godefroy-Demombynes. — Saints et savants du Mar'eb. — B. 1897, p. 273.

Labrosse (lieutenant). — Opinion des Espagnols sur le Maroc. — B. 1905, p. 419.

Romagny. — Le rôle de la *France* au *Maroc*. — B. 1906, pp. 175, 273, 497. — B. 1907, p. 164.

Mougin (capitaine). — Résumé de nos rapports avec les représentants du Makhzen et les populations de la zone frontière algéro-marocaine depuis vingt ans. — B. 1910, p. 402. T.

Voinot L. (capitaine). — *Oudjda* et l'*Amalat*. — B. 1911, pp. 93, 237, 409 ; 1912, pp. 21, 153 (26 pl.). T.

Bernard (capitaine). — Lettre de Fez. — B. 1912, p. 113.

Traité franco-espagnol du 27 novembre 1912. — B. 1912, p. 562.

Gaquière (lieutenant). — Berguent. — B. 1913. T.

5° Agriculture, Commerce, Industrie, Colonisation

Demaeght. — De la nécessité d'un entrepôt franc à *Tlemcen*. — B. 1878-1880, p. 198.

Castonnet des Fosses H. — Les intérêts français au Maroc. — B. 1885, p. 17.

M'hammed ben Rahhal. — Mémoire sur la création d'un marché franc à Marnia. — B. 1892, p. 493.

Demaeght. — Voyage d'études à la *frontière marocaine*. — B. 1896, pp. 22, 187 ; 1897, p. 30.

Fidel Camille. — Les intérêts économiques de la France au Maroc. — Le commerce du *Maroc* en 1902. — B. 1902, pp. 315, 451 ; 1903, p. 13.

Marial W. — La question marocaine au point de vue algérien. — B. 1904, p. 124.

Déchaud Ed. — Les douanes marocaines. — B. 1907, p. 367.

Aucher. — Note sur les exploitations minières dans le Rif. — B. 1909, p. 393. T.

René-Leclerc. — La situation économique de la France au Maroc en 1908. — B. 1909, p. 531 ; 1910, pp. 102, 232, 429. T.

Renseignements scientifiques et économiques sur la Chaouïa. — Observations météorologiques (Service des Renseignements). — B. 1912, pp. 253, 414, 558.

Essai de culture de coton en Chaouïa (Service des Renseignements). — B. 1912, p. 256.

Lecocq A. — Le commerce de l'*Afrique romaine* (1 pl.). — B. 1912, pp. 293, 447.

Moreau. — Les terres agricoles de la Chaouïa. — B. 1912, p. 550.

6° Divers

Delphin. — Fâs, son Université et l'enseignement supérieur musulman. — B. 1888, p. 271.

Viala. — Lettre des *Oulama* de Fez (traduction). — B. 1903, p. 241.

Viala. — Lettre adressée par le Prétendant aux notables de la ville de Taza (avec fac-similé). — B. 1904, p. 210.

PRODUCTION ARTIFICIELLE DES PLUIES

par le Système H. DESSOLIERS

M. Hippolyte Dessoliers, ingénieur et colon à Ténès, poursuit depuis plus de trente ans des études scientifiques dont le but est de provoquer en Algérie l'application de certaines théories nouvelles. Si ses idées hardies ont trouvé des adeptes, elles ont aussi parfois rencontré d'ardents critiques.

Depuis deux ans M. Dessoliers s'emploie à faire entrer dans le domaine de l'expérience son système de production artificielle des pluies de chaleur. Il a exposé le principe de son système dans une brochure qui a pour titre : *Production des pluies de chaleur à l'aide de revêtements flottants formant aire de surchauffe solaire au milieu des nappes d'eau avec une grande tour conique au centre pour coordonner l'appel et engendrer une trombe ascendante d'air humide*[1].

Il m'est difficile à cette place d'entrer dans les développements dont le savant ingénieur accompagne l'exposé de sa théorie et la description de l'appareil destiné à l'application ; aussi, je me bornerai à reproduire le passage le plus important de sa brochure, celui relatif au principe base du système.

Pour produire la pluie, il est sûrement préférable, sans qu'il soit nécessaire de se livrer à un calcul quelconque, de refroidir des masses d'air très humides et de ne point les laisser se diluer dans des masses atmosphériques peu chargées de vapeur ; il faut donc exclure le refroidissement par mélange et le long cheminement au-dessus des terres. Seules les aires d'appel implantées au milieu des étendues d'eau, ou des grands marécages, permettent d'atteindre ce résultat.

Nous nous plaçons donc dans les meilleures conditions de réussite, en adoptant cette solution.

Reste à voir s'il est vraiment possible, sans grande dépense ni complication, de contraindre de grandes masses d'air humide à s'élever haut dans le ciel.

---

1 Brochure in-4°, 30 p. Alger, Ad. Jourdan, 1910.

Sans contestation, sans hésitation possible, rien n'est plus aisé ; il suffit que l'homme le veuille pour que cela soit ; tout concourt en effet, à rendre son intervention omnipotente.

En premier lieu, à température égale, l'air est d'autant plus léger qu'il est plus humide ; c'est là un point décisif ; cet air humide va s'élever spontanément dans le ciel si l'on facilite sa convergence, son accumulation vers un centre déterminé, au lieu de le laisser se diluer par petits paquets dans l'atmosphère.

En second lieu, au plus l'air est humide, au plus il est apte à capter une fraction plus grande des rayons solaires, pendant tout le cours de son ascension vers le zénith. Cette précieuse propriété physique lui permet de monter plus haut, d'atteindre les régions du ciel plus froides, de se délester ensuite, sous forme de pluie, d'une plus grande quantité de vapeur.

Rien de plus manifeste dès lors, qu'il suffit de faire converger vers un puissant centre d'appel, la strate d'air humide qui frôle la surface des eaux.

Pour atteindre économiquement ce résultat, que faut-il faire ? Sinon étaler, au milieu des étendues d'eau, un revêtement opaque aux radiations solaires et de faible capacité calorique ; composé par exemple de tronçons de roseaux, et circonscrit par une enceinte flottante ou fixe.

Sous l'influence des rayons solaires, ce revêtement va s'échauffer un peu plus que les eaux périphériques, qui, elles, laissent pénétrer ces rayons solaires dans toute leur masse, une colonne d'air un peu plus chaud, un peu plus humide s'élèvera donc au-dessus.

Pour plus de sûreté implantons au milieu de cette aire de surchauffe et de surévaporation, un grand cône métallique à parois en tôle, tronqué vers le sommet. Dès le soleil levé, ses parois, vu leur faible capacité calorique, leur inclinaison, s'échaufferont promptement, et du sommet va jaillir, tant que le soleil brillera, une colonne d'air à plus haute température que l'atmosphère ambiante.

Cette tour va servir de centre de coordination, pour les courants d'air humide qui affluent à sa base de tous les points de l'horizon ; elle les solidarisera sous forme de tourbillon ascendant, grâce aux canaux en spirale dont elle est armée, et ce tourbillon, en raison de sa puissance vive de rotation, sera très apte, tout comme un gyroscope, à maintenir son axe de rotation vertical, à résister aux brises, à monter très haut. Il engendrera par suite, en raison de son fonctionnement continu pendant toute la durée des beaux jours, d'imposants massifs nuageux producteurs de pluie.

La théorie est séduisante ; reste à savoir si elle est d'une application pratique et facile. Je n'ai pas la prétention de la discuter. Je tiens tout simplement à signaler la brochure.

Elle intéressera certainement ceux qui sont quelque peu familiarisés avec les sciences physiques.

M. H. Dessoliers ayant demandé à expérimenter son système sur un lac d'Algérie, le grand lac salé de Misserghin lui fut désigné. Malheureusement le lac ne se prête guère à une expérience concluante puisqu'il est à sec pendant une grande partie de l'année. Aussi, après examen des lieux, M. Dessoliers a dû renoncer à utiliser la sebkha.

Il est regrettable que l'expérience n'ait pu être tentée aux environs d'Oran où on l'aurait suivie avec le plus grand intérêt. Souhaitons vivement qu'elle soit entreprise ailleurs, soit dans un lac, soit dans une baie calme de la mer.

Si l'expérience donnait des résultats satisfaisants il y aurait lieu d'examiner s'il ne serait pas possible d'utiliser le grand lac salé en provoquant la formation d'une nappe persistante. On sait que la disparition rapide de l'eau est surtout due à l'action des vents qui la déplacent tantôt vers l'est, tantôt vers l'ouest. On pourrait retarder l'évaporation totale en élevant des digues qui maintiendraient l'eau dans la partie qui reste sans cesse inondée en hiver. Les limites extrêmes pour l'emplacement des digues seraient perpendiculaires à Aïn-Beida à l'est et à Brédéah à l'ouest.

F. DOUMERGUE.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

LES ESCARGOTIÈRES KJŒKKENMŒDDINGS DE LA RÉGION DE TÉBESSA, par A. DEBRUGE, 1 brochure in-8, 11 p. et 9 planches. (Extrait des *Comptes rendus du VIIe Congrès préhistorique de Nîmes, 1911*, pp. 190 à 200). Le Mans, Imp. Monnoyer, 1912.

Dans une communication faite au Congrès Préhistorique de Nîmes, M. Debruge, de Constantine, a résumé les résultats des fouilles qu'il a pratiquées dans les escargotières de Tébessa. Son exposé qui ne diffère guère de la description parue dans le *Recueil de la Société Archéologique de Constantine*, en 1911, n'a eu sans doute pour but que d'attirer sur cette question l'attention des confrères français qui s'occupent de la préhistoire nord-africaine.

Les escargotières, reconnues d'abord par M. Latapie, sont de grands amas d'escargots, restes de l'alimentation des primitifs habitants de la région de Tébessa. Ces buttes, bien reconnaissables de loin à leur teinte noirâtre, sont relativement nombreuses. Elles sont caractérisées par une assez grande abondance de silex taillés dont les diverses factures rappellent tout aussi bien celles de la fin du paléolithique que celles du néolithique. De nombreux poinçons en os accompagnent les objets en silex.

Les faits les plus frappants sont l'absence de poterie et la rareté relative des restes de vertébrés ayant servi à l'alimentation.

M. Debruge attribue ces escargotières à deux époques, l'une la plus ancienne, se rapportant au Magdalénien et à l'Aurignacien avec persistance de quelques types moustériens (toujours le mélange si fréquent en Algérie) ; l'autre, plus récente, représentée par un outillage de petites dimensions mais de facture rappelant l'industrie précédente.

L'absence de poterie paraît devoir faire attribuer les escargotières à la fin du paléolithique. La présence des restes d'une espèce d'éléphant, du gnou, du zèbre (espèce qu'il serait bon de préciser, Pomel ayant déjà décrit un cheval zébré *Equus Mauretanicus*) semble aussi donner à ces dépôts un cachet d'ancienneté. Néanmoins l'attribution au paléolithique ne me paraît pas démontrée.

Aussi quel que soit le puissant intérêt qui s'attache aux découvertes de MM. Latapie et Debruge, il reste un grand problème

à résoudre, celui de savoir si les dépôts sont paléolithiques ou néolithiques.

Pour ma part, je ne vois dans ces escargotières que des analogues des foyers de plein air que j'ai déjà signalés en Oranie et dont la faune et l'industrie quoique du même âge peuvent varier avec les régions. Si l'absence de poterie semble devoir les faire attribuer au paléolithique, je n'en persiste pas moins à croire qu'il faudra se résigner à les classer dans le néolithique. Toutefois je ne les assimile nullement aux kjœkkenmœddings.

Cette difficulté d'attribution montre bien qu'il n'est guère possible d'adopter en Algérie, ainsi que je l'ai écrit depuis longtemps, la classification d'Europe.

La question n'est donc pas résolue. Toutefois je ne doute pas que de nouvelles découvertes de M. Debruge éclairciront bientôt le mystère qui plane sur les escargotières. L'ardeur que notre savant confrère apporte dans ses recherches nous est un très sûr garant que le succès couronnera ses efforts.

Et puisque l'occasion m'en est offerte, je la saisis pour rendre hommage au savant modeste, au chercheur infatigable qui, depuis plus de vingt ans, fouille dans tous ses recoins la province de Constantine et dont le nom restera inscrit en lettres d'or dans les annales de la préhistoire algérienne.

F. DOUMERGUE.

ROMANISATION DE L'AFRIQUE (Tunisie, Algérie, Maroc), par le P. J. Mesnage, des Pères Blancs, vol. in-8° raisin (VIII-208 pp.). — Editeur : Gabriel Beauchesne, Paris.

Ce travail conclut à la faillite de la romanisation de l'Afrique, ou au moins des deux Maurétanies ; c'est-à-dire à l'échec de l'assimilation par les Romains des indigènes de ces pays.

A quelques nuances près, c'est l'opinion de la plupart, sinon de la totalité des historiens qui ont traité cette question.

Gaston Boissier dit dans son *Afrique Romaine* : « Il y avait « dans cette race (celle des aborigènes) un mélange de qualités « contraires qu'aucune autre n'a réunies au même degré : elle « paraissait se livrer et ne se donnait pas entièrement, elle « s'accommodait de la façon de vivre des autres et au fond « gardait la sienne ; en un mot, elle était peu résistante et très « persistante. »

Stéphane Gsell termine ainsi son ouvrage sur les *Monuments antiques de l'Algérie* :« La civilisation gréco-latine, qui avait « pénétré en Afrique depuis tant de siècles, qui y avait brillé « d'un si vif éclat, s'était heurtée, sur bien des points, à l'indif-

« férence des autochtones ; elle n'avait pas eu assez de prestige « pour leur faire oublier le passé, pour modifier entièrement « leurs mœurs. »

Cagnat déclare : « Malgré cinq cents ans de soumission à « Rome et de rapports constants avec ses magistrats, ses soldats, « ses colons, les Berbères n'ont jamais rien désappris, rien « abandonné. »

Edouard Cat dans son *Essai sur la Province Romaine de Maurétanie Césarienne* démontre que : « Les Romains avaient occupé « insuffisamment les montagnes et n'avaient pas eu d'action « sur les indigènes réfugiés au milieu de ces grandes forte- « resses naturelles ; de là les troubles fréquents qu'on entrevoit « dans les textes des historiens et dans les inscriptions. »

D'autre part il est presqu'inutile de dire que les Carthaginois qui, avant les Romains, n'occupaient sur la côte des Maurétanies que quelques points isolés, n'ont pu avoir aucune influence sur les Berbères.

On peut remarquer de plus que dans la période historique un seul peuple, les Arabes, a su opérer leur conquête intime au point de vue religieux. Les moyens employés ont été, suivant l'occasion, persuasifs ou violents ; mais il faut reconnaître que l'unité de foi a été obtenue. Cependant les tribus, politiquement et administrativement, ont toujours gardé une semi-indépendance.

Et l'auteur se demande : « La France a-t-elle mieux réussi que « Rome dans cette fusion de races. » Il ne le pense pas, et comme lui, nous ne le pensons pas ; mais il est convaincu que dans l'avenir le christianisme pourrait arriver à un résultat que la neutralité religieuse du gouvernement français n'a pu obtenir encore.

Cela est peu probable. En effet, la Rome païenne avait une religion accommodante et accueillante pour les dieux des peuples conquis ; le Panthéon italique donnait une large hospitalité à toutes les divinités barbares qui ne manifestaient point une trop forte insociabilité ou des tendances trop subversives. Et malgré cela les Romains ne se sont jamais assimilé les âmes africaines.

Au contraire, la religion chrétienne, par principe, n'accepte pas de partage, elle ne fraternisera donc jamais avec l'islamisme. Aussi nulle part dans le monde elle n'a eu de grands succès sur la foi musulmane ; l'expérience est faite ; si bien que presque toutes les tentatives privées de prosélytisme ont échoué et ont été abandonnées dans l'Afrique du Nord. D'autre part, l'Etat français neutre ne lui accordera jamais son appui. Le christianisme n'a pas pu convaincre, et il ne pourra vraisemblablement pas vaincre.

Donc, pas plus que Rome et plutôt moins qu'elle, nous ne

pourrons pénétrer l'intimité de nos Musulmans par la voie des croyances religieuses.

Y arriverons-nous par d'autres moyens ?

L'accoutumance, notre désir de la justice égale pour tous, l'instruction répandue par nos écoles, notre tolérance, le souci que nous avons de leurs intérêts matériels seront-ils suffisants pour créer un jour chez nos sujets arabo-berbères la mentalité de la moyenne de nos concitoyens, c'est-à-dire pour amener leur assimilation ?

Rome a donné aux Africains pendant cinq siècles la prospérité, la paix civile et religieuse ; et cependant ils sont restés impénétrables et hostiles. Pourrons-nous leur offrir davantage ?

Le P. Mesnage a tracé dans ce livre un chapitre magistral de l'histoire de l'Afrique du Nord, appuyé d'une documentation sérieuse. Il a réuni en un faisceau quantité de renseignements épars que l'histoire et l'archéologie ont pu fournir sur le sujet spécial qu'il a étudié ; il a créé ainsi une œuvre d'une haute valeur scientifique.

P. ENGEL.

ORAN Y MAZALQUIVIR, por Federico Obanos Alcala del Olmo, coronel de Infanteria de Marina, corresponsal de la *Real Academia de la Historia*. — Carthagena, levantina de Artes graficas, 1912.

Le livre de don Federico Obaños est, à proprement parler, l'histoire de la domination espagnole à Oran et à Mers-el-Kébir.

Dans une brève introduction, l'auteur déplore le manque de méthode témoigné par les gouvernements espagnols qui se sont succédé dans les derniers siècles, et qui ont abouti à de brillantes expéditions, glorieuses pour les armes espagnoles, mais à des conquêtes passagères, parce qu'elles n'étaient suivies d'aucun effort pour les conserver, d'aucune action civilisatrice par l'établissement de relations commerciales ou de liens d'intérêt, enfin d'aucune tentative de pénétration dans l'intérieur du pays. Aussi après avoir possédé tous les ports du littoral africain sur la Méditerranée, de Tripoli à Gibraltar, l'Espagne ne possédait plus sur cette côte que Ceuta, Velez de la Goméra, Alhucemas, Melilla, et depuis 1847 les Chafarines, lorsque le traité d'Algésiras a marqué une nouvelle étape dans les efforts civilisateurs de la vieille Europe.

L'auteur exprime l'espoir que l'Espagne sera plus heureuse dans la mission que lui ont créée les événements récents.

Le chapitre Ier est consacré aux expéditions dirigées contre la côte barbaresque par l'illustre cardinal Ximénès de Cisneros,

archevêque de Grenade (1505 à 1509), sous le règne de Ferdinand et Isabelle.

Dès l'effondrement du royaume arabe de Grenade, et à peine Boabdil avait-il remis cette ville au roi d'Espagne Ferdinand (1492), celui-ci, décidé à prendre l'offensive contre les Maures d'Espagne, envoyait Lorenzo de Padilla explorer le royaume de Tlemcen, puis entreprenait une expédition qui débarqua le 11 septembre 1505 au cap Falcon. Elle attaqua le fort de Mers-el-Kébir, qui capitula, mais les Espagnols, commandés par D. Diégo Fernandez de Cordova, sont mis en déroute à Misserghin où ils avaient tenté une démonstration (juillet 1507). A son tour le caïd d'Oran est repoussé dans son attaque contre Mers-el-Kébir. Une armada de secours commandée par D. Pedro Navarro, et accompagnée de Ximénès en personne, vint au secours de Mers-el-Kébir, et s'empara d'Oran le 19 mai 1509.

Puis l'auteur résume les nouvelles conquêtes réalisées par les Espagnols sur d'autres points de la côte barbaresque, la lutte contre les frères Barberousse, et l'avènement de Charles-Quint au trône d'Espagne.

Le chapitre II résume l'expédition victorieuse de Charles-Quint à Tunis contre Kheireddine, puis son désastre d'Alger, la perte de Tripoli et de Bougie, et il arrive au siège d'Oran et de Mers-el-Kébir par le dey d'Alger Hassan (avril-juillet 1563), places victorieusement défendues par le comte d'Alcaudète et son frère D. Martin de Cordoba.

Puis, pendant un siècle, Oran et Mers-el-Kébir jouissent d'une paix relative.

Dans le chapitre III l'auteur raconte la reprise d'Oran et de Mers-el-Kébir sur les Espagnols par le bey de Mascara Mustapha ben Chelagroum, en 1708, puis l'expédition envoyée en 1732 par Philippe V, qui reconquit Oran et Mers-el-Kébir et s'y maintint malgré les attaques incessantes du bey de Mascara.

Le chapitre IV rappelle la désastreuse tentative des Espagnols contre Alger en 1775. De son côté, Oran a toujours à se défendre des entreprises du bey de Mascara, qui l'assiège. Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1790, un terrible tremblement de terre détruit la plus grande partie de la ville. Cette épouvantable catastrophe ne peut réduire l'énergie des troupes espagnoles ; dans les plus difficiles circonstances elles réussissent à tenir tête aux attaques quotidiennes du bey de Mascara, et celui-ci se retire enfin devant les renforts arrivés de la péninsule.

Les négociations avec le dey d'Alger pour l'abandon d'Oran font l'objet du chapitre V ; la trève n'interrompt d'ailleurs pas les attaques du bey de Mascara, qui remet de nouveau le siège devant la ville d'Oran.

Enfin le chapitre VI relate la magnifique défense de la place d'Oran et la levée du siège, puis la lamentable conclusion de cette grande aventure de l'occupation espagnole ; c'est l'abandon définitif d'Oran et de Mers-el-Kébir après trois siècles de luttes

héroïques, de faits d'armes les plus glorieux pour les armes espagnoles. La gloire ! Voilà l'unique fruit recueilli par l'Espagne !

C'est la pensée qui inspire l'auteur, lorsque dans son épilogue il rend hommage à la France, plus avisée et peut-être plus heureuse, qui a fait de l'Algérie en quatre-vingts ans une possession enviable, « muestra de las conquistas que logran la constancia y el trabajo al amparo de las armas ».

L'œuvre de don Federico Obaños est suivie de nombreuses pièces justificatives, qui occupent 100 pages du volume, et qui sont empruntées pour la plupart aux archives générales de la Marine espagnole et aux archives historiques nationales ; ces sources et leur nature même leur donnent une grande valeur documentaire. Celles relatives soit aux derniers sièges d'Oran, soit au tremblement de terre du 9 octobre 1790, sont de nature à intéresser les Oranais les plus indifférents aux études historiques.

Non seulement le livre de D. Federico Obaños mérite d'être lu par tous les Oranais, mais il devra être consulté par tous ceux qu'intéresse l'histoire d'Oran pendant l'ère moderne. C'est d'ailleurs une œuvre éminemment sincère, impartiale et honnête.

E. FLAHAULT.

LES COLONIES ATTRIBUÉES A CÉSAR (Coloniae Juliae) DANS L'AFRIQUE ROMAINE, par C. Pallu de Lessert, in-8° de 6, 82 pages. Paris 1912. (Extrait des *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*, Tome LXXI).

On sait que César créa de nombreuses colonies extra-italiques. L'auteur veut rechercher « ce qu'il a fait réellement ou ce que d'autres ont fait en son nom après sa mort ». Son étude comprend trois parties.

I. — Faut-il, selon l'opinion courante, attribuer à César la création de toutes les *Coloniae Juliae* ? Non, car

a) Des cités qui ont pris le nom d'un empereur, leur parrain, gardent ce nom en devenant colonies. Le prince bienfaiteur ou fondateur du municipe ou de la cité pérégrine passe facilement pour le créateur de la colonie.

b) Des cités changent leur nom pour reculer leur origine.

c) D'autres Julii que César ou Auguste ont pu donner leur nom à des colonies : Philippe l'Arabe ou Maximin par exemple.

Donc « si le nom de Julia rend possible l'attribution d'une colonie à César, il ne la rend en aucune façon certaine ».

II. — Les arguments tirés en dehors du surnom ne sont pas

plus concluants. Ni M. Kornemann, qui se base sur des inscriptions, ni M. Barthel qui invoque des preuves juridiques, ni Mommsen qui admet Tibère et Caligula parmi les fondateurs, ne peuvent expliquer la divergence entre la liste des colonies Juliennes et une liste célèbre de Pline.

III. — L'auteur étudie, l'une après l'autre, les Colonies Juliae et leur origine. Voici quelques-unes de ses conclusions.

Carthage aurait été primitivement une ville indigène créée par César, ainsi que le pensait Mommsen. On ne sait rien du statut de Cirta (Constantine) mais on a l'impression que César abandonna tout simplement son territoire à Sittius. Sicca-Veneria (Le Kef) devint peut-être colonie sous Auguste. Assuras, Utrea, Simitthus et Thabraca sont des municipes devenus plus tard colonies tout en gardant leur nom. Pour les quatre Cirtenses Coloniae, rien n'autorise à croire que leur création remonte avant la fin du Ier siècle. Hippo-Diarrhytus (Bizerte), d'abord ville libre, devint colonie sous Auguste ou Tibère. Thysdrus (El-Djem), d'abord municipe, devint colonie à une date inconnue, peut-être sous Gordien.

M. Pallu de Lessert n'a pas cherché à donner des conclusions définitives, mais à poser des règles de méthode à suivre. Il n'en a pas moins contribué à renouveler la question tant par la discussion des formules trop radicales qu'on a voulu imposer, que par son enquête personnelle sur l'origine des Colonies Juliennes.

A. JULIEN.

VOYAGE A L'ILE MAJORQUE, par M. Jules Leclercq, 1 vol. 278 pages, 16 gravures et 1 carte hors texte. Plon Nourrit, Paris 1912

M. Jules Leclercq a parcouru la terre entière ; il a visité l'Amérique, l'Océanie, les Indes, le Maroc, l'Ile-de-France, le Spitzberg, etc., etc. ; ayant fait plusieurs fois le tour du monde, notre voyageur avait bien le droit de se reposer un peu, aussi ne s'est-il offert en dernier lieu qu'un simple déplacement de touriste en allant visiter Majorque, la plus grande des Baléares.

Pour cette île, comme il l'a fait pour les nombreux pays par lui parcourus, il a voulu fixer ses souvenirs dans un joli volume de près de 300 pages, orné de 16 gravures et d'une carte.

Si la lecture de ce livre n'apporte pas à la science géographique des éléments d'étude inédits, du moins il nous charme par la netteté de l'exposition et la facilité du style.

Comme dans un cinématographe les paysages défilent sous nos yeux et ces pages simples et précises nous donnent une telle impression de vérité qu'il semble en fermant le livre que l'on

a vu toutes ces choses, parcouru toute l'île et fréquenté ses habitants.

Avant d'entreprendre son exploration insulaire, M. Leclercq nous mène d'abord à Barcelone ; après nous avoir fait visiter la ville et ses environs il s'embarque sur le *Bellwer*, petit vapeur qui, trois fois par semaine, fait le service de Barcelone à Palma ; une nuit lui suffit pour parcourir les 50 lieues qui séparent le continent de Majorque où l'attendent des paysages enchanteurs.

C'est d'abord la baie de Palma, son port et la ville elle-même avec ses vieux palais, ses maisons roses bordant des rues étroites envahies par une population croisée de sang maure, exubérante, active et gaie.

Chose rare en territoire espagnol, on n'y rencontre pas de mendiants.

Après la visite de la ville vient celle des environs : Bellwer, Bendinat, Raxa et Valldemora, où se déroula la lamentable odyssée de Georges Sand et de Chopin.

Partout on rencontre des ruines qui rappellent l'occupation arabe ; l'auteur en profite pour nous raconter la conquête de l'île par les troupes espagnoles de don Jaime, l'expulsion des Musulmans et la longue et courageuse lutte des Majorquais contre les pirates barbaresques ; lutte que rappellent les nombreuses atalayas, ou tours de guet, qui couronnent les points élevés des côtes.

Pour visiter Majorque dans toute son étendue, M. Leclercq, voyageur attentif et soucieux de bien voir, ne veut pas prendre les chemins de fer qui sillonnent l'île du nord au sud et de l'est à l'ouest ; il entend faire son exploration à pied ou en voiture. Par une température sénégalienne, dans d'affreuses carretas que traînent avec peine de tristes rossinantes, par des routes inexistantes, il s'élève du sud au nord, visitant au passage l'agréable Miramar, l'heureuse Soller, Polensa et Acudia, petites villes très pauvres semées dans des paysages qu'embellissent dans la plaine une riche végétation semi-africaine et sur les hauteurs de superbes échappées sur une mer d'un bleu céleste.

Vaincu par la chaleur torride, les durs cahots et les auberges inhospitalières, M. Leclercq se décide à prendre à Puebla le chemin de fer qui le conduit à Manacor d'où il va visiter les merveilleuses grottes d'Orta et du Dragon, puis il rentre à Palma par Falanitz et San Salvador.

Il quitte l'île dorée en la proclamant avec Georges Sand un des plus beaux pays de la terre et en nous laissant le désir d'aller visiter à notre tour cette perle de la Méditerranée.

Dr G. SANDRAS.

DAHIR CHÉRIFIEN

réglementant les Recherches Archéologiques au Maroc[1]

Louange à Dieu seul.

(Grand sceau de Moulay Youssef).

A nos serviteurs intègres, les Gouverneurs et Caïds de notre Empire Fortuné.

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu Très Haut en illustrer la teneur — que Notre Majesté Chérifienne :

Considérant qu'il importe dans l'intérêt commun de protéger avec soin les vestiges du passé qui touchent à l'histoire de Notre Empire ainsi que les choses artistiques qui contribuent à son embellissement.

A décrété ce qui suit :

TITRE I. — Des Immeubles

Article premier. — Les ruines des constructions antiques antérieures à l'Islam, celles des palais de nos prédécesseurs, leurs enceintes et leurs dépendances, les monuments religieux ou profanes ayant un caractère historique ou artistique, etc., sont placés sous la surveillance spéciale du Maghzen qui en assurera la conservation.

Art. 2. — Ils pourront faire l'objet de décrets de classement, dans des conditions qui seront déterminées ultérieurement.

Les effets du décret de classement suivront l'immeuble classé dans quelques mains qu'il passe.

Art 3. — Tous ceux des immeubles classés appartenant au Maghzen, tels que les ruines des villes anciennes, les forteresses et remparts, les palais de nos prédécesseurs et leurs dépendances, etc., ainsi que tous ceux, telles les mosquées, koubba, méderça, etc., ayant un caractère habous public, seront inaliénables et imprescriptibles tant qu'ils n'auront pas fait l'objet d'un décret de classement.

Art. 4. — Tous ceux des immeubles classés faisant l'objet au profit de tiers de droits réels régulièrement établis resteront la

---

1 Publié dans le *Bulletin Officiel du Protectorat de la République Française au Maroc*, n° 5, du 29 novembre 1912.

propriété des ayants droit ; mais ils seront, dans l'intérêt de leur conservation, soumis aux servitudes ci-après définies.

Art. 5. — Les propriétaires des terrains dans lesquels existent ou seront découverts des monuments d'art ou d'antiquité, ne peuvent, à défaut d'une autorisation préalable et écrite du Maghzen, donner à ces monuments aucune destination susceptible de les endommager ou de les altérer. Il leur est également interdit de faire autour de ces monuments aucune fouille, construction ou aménagement qui mettrait en péril leur conservation ou altérerait leur caractère.

Art. 6. — Le Maghzen peut faire exécuter d'office à ses frais, après avis préalable au propriétaire, les travaux nécessités par la conservation du monument. Si l'exécution de ces travaux causait préjudice au propriétaire, il y aurait lieu à indemnité fixée par expertise.

Art. 7. — Les servitudes d'alignement ou autres entraînant la destruction partielle, la dégradation ou le remaniement des édifices ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Les décrets de classement pourront, s'il y a lieu, déterminer, autour des édifices, une zone de protection où tous travaux nuisibles à la conservation ou au caractère des monuments seraient interdits.

TITRE II. — Des Inscriptions

Art. 8. — Les inscriptions historiques sculptées, gravées ou écrites, en quelque lieu qu'elles soient, à quelque époque qu'elles appartiennent et en quelque langue qu'elles soient rédigées, sont considérées comme monuments de l'histoire de notre empire et, comme telles, assimilées aux immeubles définis plus haut.

Art. 9. — Elles pourront, comme ces immeubles, faire l'objet de décrets de classement.

Art. 10. — Les inscriptions non classées suivent le régime des objets mobiliers d'art et d'antiquité ci-après définis.

TITRE III. — Des Objets d'Art ou d'Antiquité

Art. 11. — La conservation des objets d'art ou d'antiquité (statues, vases, fragments de colonne, fers ouvragés, pièces de céramique, mosaïques, bois sculptés, etc.) étant d'intérêt général au même titre que celles des monuments historiques, ces objets sont également placés sous la surveillance du Gouvernement.

Art. 12. — Il est interdit de les détruire, dénaturer ou déplacer sans autorisation du Gouvenement quel qu'en soit le propriétaire.

Art. 13. — Ceux découverts dans notre empire ne pourront en sortir sans une autorisation spéciale.

TITRE IV. — Des Fouilles

Art. 14. — Quiconque a l'intention de faire des fouilles d'antiquité sur son propre fonds ou sur celui d'autrui, ne peut les entreprendre sans en avoir obtenu l'autorisation du Maghzen.

Art. 15. — Le Gouvernement peut mettre à cette autorisation les conditions qu'il juge utile notamment en ce qui concerne l'exécution des fouilles, leur surveillance et la propriété des objets à découvrir.

En aucun cas les entrepreneurs de fouilles n'auront droit à plus de la moitié des objets découverts.

Quiconque prendra connaissance des présentes en devra assurer l'exécution.

Rendu à Rabat le 16 Doul Hejja 1330 (26 novembre 1912).

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 6 JANVIER 1913

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, BÉRENGER, TOURNIER, POCK, PELLET, Dr SANDRAS, PÉREZ, LEMOISSON, ARAMBOURG, LEVAIN.

Absents excusés : MM. Abbé FABRE, DANGLES, RENÉ-LECLERC, CAUDRILLIER, DE PACHTERE, PONTET.

Absents : MM. DÉCHAUD, JULLIAN, POUSSEUR, HUOT, ROUX-FREYSSINENG.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président présente ses souhaits et vœux du Nouvel An à ses collègues du Comité : « Puisse l'année qui commence, ajoute-t-il, être favorable, à vous tous, à tous les vôtres, à tous les sociétaires. Qu'à tous elle apporte santé et bonheur. Je fais aussi des vœux, — et j'espère qu'ils seront exaucés, — pour que notre chère Société continue à se développer dans sa prospérité. »

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont acceptés comme membres titulaires :

Mlle GLOTZ, MM. BALANDE François, BENTAYOU Xavier, COIGNARD, COUGET, GUILLOT, HUOT Louis, MARTINEZ Antoine, MOY PEYSSONNEL, PRINCETEAU, ROUSSET Louis, SERRET, SI MOHAMMED SKIREDJ, SISSON, VINSOT et le CERCLE CIVIL D'AÏN-TÉMOUCHENT, présentés dans la séance du 2 décembre 1912.

Sont acceptées les démissions de MM. LENOIR, ARDITTI, REY, inspecteur principal du P.-L.-M. en retraite, capitaine ROBIN, qui ont quitté la province d'Oran sans espoir de retour.

Il est ensuite procédé à la radiation de quelques sociétaires dont les cotisations sont trop en retard.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. BEN DAOUD, capitaine en retraite, conseiller municipal, 1, avenue Loubet, à Oran, présenté par MM. Bérenger et Pock.

M. Bernauer Louis, négociant, rue de Mostaganem, à Oran, présenté par MM. Arambourg et Flahault.

M. Bizet Albert, architecte à Alger, présenté par MM. Levain et Doumergue.

Carcopino, professeur à la Faculté des Lettres à Alger, présenté par MM. Doumergue et de Pachtere.

M. Christaud Joseph, directeur d'assurances à Oran, présenté par MM. Pock et Bérenger.

M. Common, avoué à Oran, présenté par MM. Monbrun et Doumergue.

M. Fleureau Georges, avocat agréé au Tribunal de Commerce de Paris, présenté par MM. Doumergue et Tournier.

M. Français Léopold, propriétaire, rue d'Orléans, à Oran, présenté par MM. Pock et Flahault.

M. Jarsaillon Édouard, propriétaire, boulevard Seguin, présenté par MM. Pock et Flahault.

M. Mesrine, avoué à Oran, présenté par MM. Monbrun et Doumergue.

Le Président communique une lettre de la *Société Khédivale de Géographie du Caire*, qui nous fait part du décès de M. le docteur Frederico Bonola Bey, secrétaire général de la Société.

Le Comité s'associe au deuil de la Société du Caire et décide que les condoléances de notre Société lui seront transmises.

L'Académie d'Hippone invite notre Société à se faire représenter aux fêtes qu'elle donnera du 10 au 13 mai prochain à l'occasion de son cinquantenaire. Il sera statué sur cette question dans une séance ultérieure.

Le Comité d'organisation du X[e] *Congrès international de Géographie* nous rappelle que le Congrès se tiendra à Rome du 27 mars au 3 avril 1913.

Donnant suite à des demandes du Président, les Ministres de l'Instruction Publique et des Travaux Publics ont fait don à notre bibliothèque d'un lot important d'ouvrages d'archéologie et d'une série de cartes et de travaux géologiques concernant le littoral français de la Méditerranée et de la Corse.

MM. Flahault, Beaudoin, Jules Leclerc, Pallu de Lessert, Frederico Obanos, Debruge ont offert des ouvrages importants et des brochures intéressantes.

De vifs remerciements sont votés à nos généreux donateurs.

M. Haloua, directeur du journal *l'Écho de Marnia*, sollicite l'autorisation de reproduire dans son journal le travail de M. Barbin intitulé : « *Fouilles des Grottes de la Mouillah* » et publié dans notre Bulletin (mars 1910).

L'auteur ne faisant pas d'opposition le Comité défère au désir de M. Haloua.

M. Doumergue donne lecture d'un dahir (décret) chérifien du 29 novembre 1912 qui règlemente les recherches archéologiques dans l'empire marocain.

Ce curieux document sera reproduit dans le prochain Bulletin [1].

La *Société d'Enseignement par l'Aspect* nous a retourné la lanterne à projections. Il sera donc statué à la prochaine séance sur la question faisant l'objet de la lettre communiquée à la séance de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à sept heures.

Le Secrétaire général, Signé : BÉRENGER. — *Le Président,* Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1913

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, BÉRENGER, POCK, TOURNIER, DANGLES, PELLET, Dr SANDRAS, PÉREZ, PONTET, LEMOISSON.

Absents excusés : MM. Abbé FABRE, ARAMBOURG, CAUDRILLIER, DE PACHTERE, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DÉCHAUD, HUOT, JULLIAN, LEVAIN, POUSSEUR, ROUX-FREYSSINENG.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour le Président présente les vives félicitations du Comité à ceux des collègues qui ont été l'objet d'une distinction honorifique : à MM. POCK, trésorier et DANGLES, qui ont été promus officiers de l'Instruction Publique ; à M. PELLET, qui a reçu les palmes d'officier d'Académie.

M. le capitaine L. VOINOT, dont la collaboration au Bulletin nous est si précieuse, a été aussi promu officier de l'Instruction Publique.

Sont acceptés comme membres titulaires :

MM. le capitaine BEN DAOUD, BERNAUER Louis, BIZET, CARCOPINO, CHRISTAUD, COMMON, FLEUREAU, FRANÇAIS Léopold, JARSAILLON Édouard, MESRINE, présentés dans la séance précédente.

Sont proposés comme membres titulaires :

Madame veuve BEN DAOUD qui a demandé à prendre la place de feu le colonel BEN DAOUD.

---

1 Voir p. 140.

M. PASCALIN, président du Tribunal de Commerce, présenté par MM. Tournier et Doumergue.

M. PRAT, négociant, présenté par MM. Bérenger et Flahault.

Le Comité décide d'inscrire M. VARNIER, haut commissaire du Maroc oriental à Oudjda, comme vice-président d'honneur de la Société.

M. le Président annonce qu'une subvention de 300 francs est accordée à la Société pour 1913 par le Haut-Commissariat du Maroc oriental. Les plus vifs remerciements du Comité seront transmis à M. VARNIER.

M. le Président lit ensuite un lettre de M. CANAL qui se rappelle aux bons souvenirs de ses anciens collègues et évoque le temps déjà bien lointain où, avec le regretté commandant DEMAEGHT, ils assumaient presque à eux seuls la rédaction du Bulletin.

L'échange de notre Bulletin avec celui de la *Société Américaine de Géographie* de Washington (Connecticut) est adopté.

Le général LYAUTEY, résident de France au Maroc, a décidé de faire représenter le Maroc à l'Exposition universelle de Gand qui doit s'ouvrir à la fin d'avril 1913. M. TERRIER, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et M. LADREIT DE LACHARRIÈRE ont été chargés d'organiser la section marocaine.

M. TERRIER nous demande de faire participer notre Société à l'organisation de cette section, et, pour cela, de lui fournir les documents que nous possédons relatifs au Maroc. Il s'agit surtout de montrer le patient labeur de ceux qui depuis de longues années ont préparé l'avènement du Protectorat.

Le Comité accorde avec plaisir le concours demandé. Une Commission composée de MM. Dr SANDRAS, BÉRENGER, LEMOISSON et TOURNIER est chargée de s'occuper de la question et de se mettre en rapport avec les délégués.

Le Comité reprend ensuite la question qui avait été réservée au sujet de la demande à nous adressée par M. le Président de la Société d'Enseignement par l'Aspect. Cette Société sollicite de la nôtre une subvention ou, à défaut, la délégation d'un membre du Comité à son Conseil des Directeurs.

Après un examen approfondi de la question, le Comité décide qu'il ne peut donner l'appui matériel demandé. Quant à l'appui moral il ne voit pas sous quelle forme il pourrait l'apporter au Conseil des Directeurs. Il lui paraît que d'autres Sociétés ayant un programme identique à celui de l'Aspect seraient mieux qualifiées que la Société de Géographie pour apporter un concours utile.

Dans ces conditions il ne peut que regretter de ne pouvoir déférer au désir exprimé par la Société d'Enseignement par l'Aspect.

Le Président nous fait connaître que MM. SOULEYRE, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Bône, et Hippolyte DESSOLIERS ont offert pour la bibliothèque un certain nombre de leurs publications. M. le Gouverneur général nous a fait parvenir

cinq cartes dont trois feuilles de la nouvelle carte au 200.000e dressée par le Service cartographique du Gouvernement général.

Le Comité vote l'achat de la *Géographie Humaine* de BRUNHES, du 11e fascicule de la *Terre de Suess*, et des ouvrages de MM. BATTANDIER et TRABUT sur la *Flore de l'Algérie*.

M. le lieutenant GAQUIÈRE a envoyé un important travail sur la région de Berguent. M. FLAHAULT, qui a été chargé d'examiner le manuscrit conclut à sa publication dans notre Bulletin. Ce qui est adopté.

M. le Trésorier présente ensuite son projet de budget pour l'année 1913. Il fait remarquer que les dépenses sont augmentées des prix à attribuer aux concours. Ce projet dont le détail est donné ci-après est approuvé.

Budget pour l'exercice 1913

RECETTES

Cotisations	4.300 »
Subventions	1.150 »
Arrérages des fonds de réserve	550 »
TOTAL	6.000 »

DÉPENSES

Impression et brochage du Bulletin	2.600 »
Affranchissement du Bulletin	200 »
Frais de recouvrement	200 »
Frais d'expédition et de correspondance du Bureau	100 »
Imprimés et frais de bureau	100 »
Reliure et brochage	200 »
Prix offerts au Lycée de garçons	100 »
Conférences	100 »
Abonnements et achats d'ouvrages	450 »
Prix pour les Concours, médailles	300 »
Provision pour recherches archéologiques	50 »
Frais d'élections (imprimés, affranchissements)	100 »
Loyer	660 »
Impôts, assurance, éclairage, entretien	200 »
Traitement du gardien	360 »
Dépenses diverses et imprévues	280 »
TOTAL	6.000 »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, Signé : BÉRENGER.

Le Président, Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 3 MARS 1913

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, BÉRENGER, POCK, TOURNIER, Dr SANDRAS, PELLET, PONTET, LEMOISSON, ARAMBOURG.

Absents excusés : MM. FLAHAULT, Abbé FABRE, DANGLES, PÉREZ, CAUDRILLIER, DE PACHTERE, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DÉCHAUD, HUOT, JULLIAN, LEVAIN, POUSSEUR, ROUX-FREYSSINENG.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rappelle que la Société a perdu dans le courant de février deux de ses plus anciens membres, M. Laurent FOUQUE et M. le docteur FABRIÈS. Le Comité charge M. le Secrétaire général d'adresser aux familles les douloureux regrets que nous ont causé ces décès. Des notices nécrologiques leur seront consacrées dans le Bulletin en cours d'impression.

Sont acceptés comme membres titulaires : Madame veuve BEN DAOUD et MM. PASCALIN et PRAT présentés dans la séance de février.

M. VARNIER Maurice, Haut-Commissaire du Gouvernement de la République à Oudjda, remercie le Comité de lui avoir accordé le titre de vice-président d'honneur de la Société et l'assure de nouveau de tout son dévouement.

MM. BIZET et FLEUREAU remercient le Comité de les avoir admis comme membres de la Société.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. BUZENET René, agent commercial à Tanger, présenté par MM. Buzenet Jean et Dangles.

M. DESSEAUX Louis, négociant en bois, boulevard Fulton, à Oran, présenté par MM. Pitollet et Pock.

Il est décidé que la Société sera représentée au Congrès International de Géographie de Rome par M. Augustin BERNARD qui accepte d'être délégué. La cotisation réglementaire de 25 francs est votée.

M. GOYT, membre de la Société, qui habite Grenoble sera prié de vouloir bien représenter la Société au Congrès des Sociétés Savantes qui se tiendra cette année à Grenoble du 13 au 16 mai.

Au sujet de la participation de notre Société à l'organisation de la Section Marocaine à l'Exposition de Gand, M. LEMOISSON est chargé de dresser la liste des publications de la Société et de les faire précéder d'un court historique. Ce travail paraîtra au Bulletin, ce qui permettra d'en faire un petit tirage à part qui sera mis à la disposition de M. Terrier.

L'Académie d'Hippone nous avait conviés aux fêtes de son cinquantenaire. En raison de l'éloignement, aucun membre n'a pu accepter de se rendre à Bône. M. le Secrétaire général est chargé d'exprimer tous nos regrets au Comité de l'Académie.

M. le Président rend compte des entrées dans la bibliothèque.

M. L. GENTIL a envoyé quelques plaquettes.

M. BEAUCHESNE, éditeur, l'ouvrage de M. Mesnage qui a pour titre *Romanisation de l'Afrique*. Cet important travail fera l'objet d'une notice bibliographique.

M. le Gouverneur général nous a fait parvenir la *Statistique des Douanes de l'Algérie* pour les dix dernières années.

La Société a acheté : Sauvage, *Poissons fossiles d'Oran*, ouvrage très rare où sont décrits et figurés les poissons des carrières de Raz-el-Aïn-Noiseux [1].

M. BLANCHET, instituteur à Aïn-el-Turck, nous fait part de la découverte dans les environs du village d'importantes ruines berbères. Une notice lui sera demandée pour le prochain Bulletin.

La place manquant dans le dépôt des Bulletins des Sociétés d'échange, l'augmentation du nombre des rayons est décidée.

M. le Président rappelle que le renouvellement du tiers du Comité doit avoir lieu au mois de mai conformément aux statuts. La première circulaire, celle du 15 mars, sera adressée à tous les sociétaires en temps opportun.

Les membres du tiers sortant en 1913 sont :

MM. ARAMBOURG, DÉCHAUD, LEMOISSON, PELLET, PONTET, ROUX-FREISSINENG, Dr SANDRAS.

Il y aura lieu aussi de combler les deux sièges laissés vacants par MM. ENGEL et Dr GASSER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, Signé : BÉRENGER.

Le Président, Signé : DOUMERGUE.

---

1 Pendant le 1er trimestre 1913 il est entré en bibliothèque 111 publications.

DOCTEUR FABRIÈS

Le docteur Fabriès qui vient de succomber à une longue et douloureuse maladie appartenait, depuis trente-trois ans, à la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* dont il était un des plus anciens et des plus fidèles associés.

Doué d'un tempérament énergique, d'une vigueur physique exceptionnelle et d'une intelligence vive et claire Fabriès, s'il eût consenti à prendre le repos qu'exigeait son âge, eût pu jouir encore de quelques belles années au milieu de sa famille et de ses nombreux amis ; mais il a voulu mourir sur la brèche et ne s'est arrêté que lorsque ses forces l'ont définitivement trahi.

Il eût devant la mort, dont il sentait les douloureuses approches, la résignation et la sérénité d'un homme qui quitte la vie avec la conscience d'avoir accompli tout son devoir.

C'est qu'en effet il est à peine possible de rappeler dans une brève notice toutes les fonctions qu'il a occupées, tous les emplois qu'il a remplis, d'énumérer toutes les œuvres, toutes les Sociétés dont il faisait partie.

Désigné à sa sortie du Val-de-Grâce pour venir dans la division d'Oran, il y gagna ses galons de médecin major de 2e classe, en prenant part aux rudes colonnes des généraux Chanzy et Legrand et en prodiguant ses soins aux typhiques lors de la terrible épidémie de 1868.

Démissionnaire en 1872, il se fixa à Bel-Abbès où il remplit successivement et souvent simultanément les fonctions les plus absorbantes et les plus diverses, qu'il s'agit de médecine, d'hygiène, de politique, de sciences ou d'agriculture.

Au milieu de tous ces travaux il n'oubliait pas la médecine militaire qu'il n'avait quitté qu'à regret, et remplissait avec sa conscience habituelle les fonctions de médecin major de 1re classe de l'armée territoriale.

C'est en cette qualité qu'il reçut, en 1885, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Dans ces conditions on comprend sans peine que la mort de cet homme de bien ait été un deuil public pour Bel-Abbès et que ses funérailles aient revêtu un caractère imposant, toute la ville ayant tenu à l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure.

A tous les témoignages d'estime et de sympathie qui ont salué la dépouille de Fabriès, la *Société de Géographie* tient à joindre son affectueux souvenir et ses condoléances attristées.

Dr G. SANDRAS.

LAURENT FOUQUE

Le 17 février s'est éteint à l'âge de 71 ans, après une longue maladie, M. Laurent Fouque, un de nos plus anciens sociétaires. M. Laurent Fouque faisait partie de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* depuis 1885.

Très absorbé par ses entreprises de grands travaux et par l'accomplissement de ses divers mandats électifs, M. Fouque ne participa jamais à l'administration de notre Compagnie, mais il ne cessa de s'y intéresser. Chaque fois qu'il en avait l'occasion il s'informait de la marche de la Société.

M. L. Fouque était surtout connu comme homme politique. Il avait été conseiller général et maire d'Oran et depuis représentait le canton de Nemours à l'Assemblée départementale. Les habitants de Nemours, Nédroma et Marnia se rappelleront longtemps ce qu'ils doivent à leur regretté représentant. La ville d'Oran n'a pas oublié que M. L. Fouque fut un maire énergique et économe des deniers publics.

Le hasard des affaires avait fait de M. L. Fouque en 1890 un maître-imprimeur. En 1894, il devint l'imprimeur de la Société. Dès le début il s'intéressa à l'œuvre scientifique poursuivie avec autant de talent que de ténacité par le regretté commandant Demaeght ; avec les faibles ressources lithographiques qu'on possédait alors, il fit de son mieux pour faire du Bulletin de la Société une publication présentable. Depuis, avec l'active collaboration de son fils Léon, il avait amélioré le matériel typographique et lithographique et, petit à petit, la maison Fouque s'est appliquée à faire du Bulletin une œuvre typographique remarquée. En 1903 il céda l'imprimerie à son fils et se retira des affaires.

Laurent Fouque fut surtout un homme de caractère ; sa plus belle qualité était la franchise ; s'il aimait à conseiller ses amis, il ne leur célait pas la vérité. Plus enclin à une critique sévère mais juste qu'à une admiration de commande, il n'aima guère à flatter les passions des foules pour susciter leur enthousiasme et provoquer leurs ovations. Il travailla toujours en silence pour ses mandants.

En résumé, Fouque fut toute sa vie un homme dans toute l'acception du mot. Aussi a-t-il emporté les regrets de tous ceux qui l'ont connu ; ses obsèques imposantes en furent la meilleure preuve.

Au nom de la *Société de Géographie*, nous nous faisons un devoir de renouveler à sa veuve, à ses enfants, à toute sa famille l'expression de nos condoléances attristées.

152

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

La *Société de Géographie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

1° Concours annuel pour 1914, 1915, ... : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Un prix de 50 francs et un diplôme de médaille de vermeil (ou une médaille de vermeil), une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribués aux meilleurs travaux présentés.

2° Pour 1914 : *Géographie et histoire de la Chaouïa jusqu'en 1912.*

3° Pour 1914 : *Histoire politique, militaire et économique des Hauts-Plateaux oranais et histoire particulière des postes du Kreider, Méchéria, Aïn-Sefra.*

Le même travail concernant *les Ksours de l'Extrême-Sud : Duveyrier à Beni-Abbès et bassin du Haut-Guir.*

Un prix de 100 francs ou une médaille d'or sera attribué au meilleur mémoire sur chacun des trois sujets. Il pourra être accordé des médailles aux travaux non primés.

4° Pour 1915 : *Histoire d'Oran avant l'occupation française,* établie surtout avec des documents inédits.

Pour 1916 : *Histoire de la ville d'Oran de l'année 1848 au recensement de 1911.*

Un prix de 300 francs (ou une médaille d'or d'égale valeur) sera attribué au meilleur travail sur chacun de ces deux sujets.

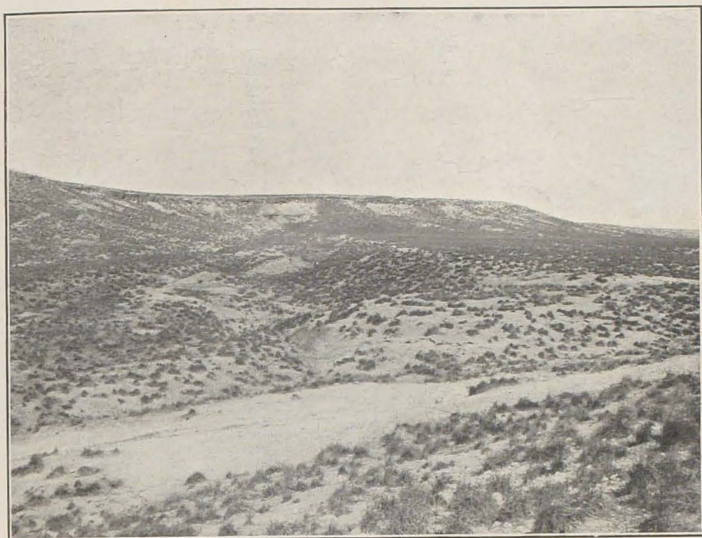
Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars au plus tard de chacune des années fixées pour le concours.

Les monographies devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande au Secrétaire général.

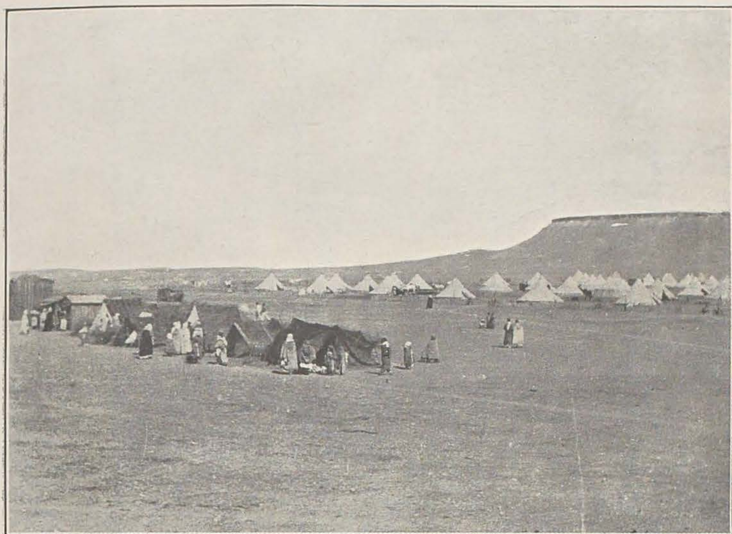
Le manuscrit portera une devise qui sera répétée dans une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société qui se réserve le droit de le publier dans son Bulletin. Dans ce cas, 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.





1. — Une vue de la Gada.

2. — Point d'eau de Ras-el-Aïn.





La naissance du centre de Berguent

1. — Le camp et les mercantis, au début de 1905.

2. — Le village européen, en aout 1905


M A R O C
D A H R A
El Mdouer
El Babouch
St Hammou el Arousi
Es Sefira
Guillys
El Kessba
Oued Moulouya
Taourirt
Dj. Nareg Choun
Dj. Stigmar
Dj. el Bkhohote
Dj. el Haddad
Dj. Zekkara
Dj. M'sallah
Dj. Bellal
Dj. Tanessara
Dj. Beni bou Zeggou
Dj. B'yala
Dj. Metsla
Oudjda
Aioun St Mellouk
Guefait
Dj. Merguecheum
Debdou
GADET EL GRAA
Dj. Nador
Tinzil
Ech Chouhhid
Oued Sidi Ali
El Mechettet
El Mezarid
Berguent
El Boleimat
El Fouchal
Dahar el Gadd
Djenan er Rodan
Djenan Yacoub
Lalla Harraine
Chebka Kennouda
Plateau entièrement
Mechra el Angars

MAROC ORIENTAL

(PARTIE SUD)

D'après la Carte de la Frontière Algéro-Marocaine au $\frac{1}{400.000}$ éditée par le Bureau Topographique de la Division d'Oran.

Oudjda

Dj. Beni bou Zeggou

Dj. Zekkara

Dj. el Haddad

Berguent

Plateau entièrement découvert thym et alfa

Plateau entièrement découvert thym et alfa

DJEBEL SIDI SES ABED

CHOTT EL GHARBI

DAHRA

36e ANNÉE

TOME XXXIII

FASCICULE CXXXV (2e TRIM.)

JUIN 1913.

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le bulletin.

BERGUENT (Ras-el-Aïn)

1904-1906

(Suite et Fin)

CHAPITRE IV

La prise de contact avec les Tribus et Groupements de la région de Berguent de juin 1904 à juin 1906

I. — Beni Mathar

Les Beni Mathar avaient paru mettre de l'empressement à conclure avec nous, le 28 février 1904, le pacte dont il a été question au début de cette étude.

Quelques jours avant sa conclusion, les Hamyan avaient exécuté sur les Beni Guil une grande razzia à la suite de laquelle il avait été jugé nécessaire, afin d'éviter de nouveaux conflits entre les deux confédérations voisines, de faire rétrograder provisoirement vers l'Est les campements Hamyan qui s'étendaient alors jusqu'à la pointe occidentale du chott Gharbi.

Ce mouvement de recul occasionna un revirement immédiat chez les Beni Mathar : pensant sans doute que nous allions nous désintéresser des choses de leur pays, ils embrassèrent la cause du Rogui et de Bou Amama ; Ahmar Lahya, leur cheikh le plus en vue et 40 cavaliers de la tribu rejoignirent le vieux marabout à Aïn Reggada.

Au moment de la constitution du groupe mobile du chott Gharbi, le commandant Henrys avait reçu du général Lyautey, commandant la Subdivision d'Aïn-Sefra, les instructions suivantes concernant les Beni Mathar dont la reprise de contact devait être l'un des premiers objectifs à atteindre :

La convention passée avec les Beni Mathar de Ras-el-Aïn au mois de février dernier leur sera de nouveau présentée en stipulant que nous nous réservons d'en exiger, selon les circonstances, l'exécution intégrale. Mais pour le moment et dans la

pratique, nous ne considèrerons comme applicables que les clauses suivantes :

1° Libre disposition éventuelle de l'une des casbahs de Ras-el-Aïn pour l'installation d'un contingent du Maghzen et du goum des Hamyan, du goum d'El Aricha et de cavaliers de Si Allal, avec prévision d'un logement pour un officier du Service des Affaires indigènes venant en mission temporaire pour assurer l'entente avec les Beni Mathar ;

2° Réserve éventuelle d'un terrain à titre gracieux pour la construction d'un poste de police au cas où les deux gouvernements jugeraient utile d'en établir un ;

3° Désignation par la tribu de deux cavaliers, entretenus par ses soins, dont l'un résidera à Méchéria et l'autre à El Aricha, pour assurer la réciprocité de l'exécution des conventions et le service des renseignements et des communications ;

4° Envoi à Méchéria d'un miad pour marquer les bonnes relations et régler les questions en cours ;

5° Usage réciproque des pâturages entre les Hamyan et les Beni Mathar ;

6° Obligation d'aviser Méchéria et El Aricha de toutes nouvelles utiles telles que djiouch, mouvements de nos adversaires et coopération éventuelle à toute opération de police dans la région.

Le 15 juin 1904 au matin, alors que la reconnaissance se trouvait entre Mengoub et l'oued Charef, tous les notables des Beni Mathar conduits par Ahmar Lahya, qui s'était détaché de Bou Amama avec ses 40 cavaliers à l'annonce de notre approche, vinrent assurer le commandant Henrys de leurs bonnes dispositions et implorer notre protection. Ils exprimèrent le désir que nous laissions en permanence au milieu d'eux un contingent de nos troupes pour les protéger contre les représailles de Bou Amama.

Dès notre arrivée à proximité de leurs tentes, les Beni Mathar s'empressèrent de venir nous vendre de la paille, des œufs, du lait, etc.

Le commandant Henrys réunit les notables le 17 juin et leur présenta les conditions de la nouvelle convention ; ils en acceptèrent immédiatement toutes les clauses et insistèrent tout particulièrement sur la nécessité de l'occupation immédiate de Ras-el-Aïn par un groupe composé de Hamyan, Ouled Nehar et Angad d'El Aricha, Zoua Gheraba. Ils affirmèrent leur ferme intention de s'associer à

l'œuvre de mise en valeur de leur centre, qui ne pouvait être assurée, disaient-ils, qu'à l'abri de la protection française marquée par la présence permanente à Ras-el-Aïn d'une force de police à laquelle ils donneraient tout leur appui.

Ils marquèrent nettement leur souci d'échapper totalement à l'action du représentant chérifien d'Oudjda, insistant sur ce point « *qu'ils voulaient être sous la main des autorités françaises et n'avoir à suivre que leurs seules indications* ». Ils promirent en outre de fournir, en raison des dépenses qu'entraînerait pour nous l'entretien d'une force de police, une assistance en vivres et en espèces que nous déterminerions dès que l'aisance commencerait à reparaître chez eux. Le lendemain de cette entrevue, les notables arrêtèrent avec le commandant Henrys le choix d'une casbah à aménager en vue de l'installation d'une force de police : ce fut la casbah d'El Hadj Bou Bekeur qu'ils nous désignèrent. (Pl. V, fig. 1.)

Quand, à la fin du mois de juin 1904, le général Lyautey vint visiter le camp de Ras-el-Aïn, les Beni Mathar lui firent les mêmes protestations de dévouement ; ils lui demandèrent avec une insistance extrême de maintenir jusqu'à nouvel ordre des troupes dans la région pour les garantir contre les agressions dont ils souffraient depuis si longtemps et leur permettre de reprendre en paix leurs cultures et leur commerce ; ils réclamèrent vivement l'établissement du marché mixte sur lequel ils comptaient pour amener dans la région la prospérité et une paix définitive.

Pendant les premiers mois de notre installation à Ras-el-Aïn, les Beni Mathar se joignirent aux gens de Si Allal pour la formation de postes de protection éloignée et coopérèrent à nos premières tournées de police ; c'est ainsi que cinq de leurs chioukh marchèrent dans nos rangs à la première affaire de Guefaït, que 25 cavaliers de cette tribu se joignirent à nos goums, sans y avoir été invités, pour la deuxième marche sur Guefaït et que, de même, à la reconnaissance qui se dirigea vers Tendrara, à la fin de novembre 1904, ils nous fournirent 35 de leurs cavaliers.

A vrai dire nous trouvâmes bien chez eux, au début surtout, un peu d'opposition, mais seulement chez les gens de peu d'importance et chez ceux que notre présence empêchait de se livrer à leurs actes de brigandage. Il serait sans intérêt de rapporter les menées de quelques protestataires isolés et de malandrins qu'une attitude énergique

suffit à faire cesser. Par contre les kebars et tous les personnages présentant une certaine surface étaient des partisans sincères de notre influence.

Les efforts de Bou Amama d'abord, puis, plus tard, ceux des agents de l'amel d'Oudjda, ne parvinrent pas à détacher les Beni Mathar de nous.

Au début de mars 1906, le caïd El Hadj Miloud des Mehaya, à son retour de Fez, annonça aux Beni Mathar que le Sultan l'avait investi des fonctions de caïd des Mehaya et des Beni Mathar et leur prescrivit de lui envoyer une ambassade à Oudjda. Ce personnage leur laissait en outre entendre que nous évacuerions Berguent dans un délai maximum de six mois. Mais les Beni Mathar firent la sourde oreille à ses propositions. Outre qu'ils étaient trop liés à notre cause, ils ne se souciaient aucunement de se donner un nouveau chef ; l'autorité est chez eux très morcelée et chaque chef de fraction est jaloux du commandement qu'il exerce sur le petit groupe de ses frères.

Leur soumission aux autorités françaises leur valut d'être en butte aux coups de main des partisans du Maghzen ; c'est ainsi que dans la nuit du 29 au 30 mars 1906 un djich de 26 hommes des Sedjaa, Beni Yala, Oulad Bakhti, Mehaya, agissant à l'instigation du marabout de Guefaït inféodé au Maghzen depuis son départ de Berguent, tomba sur les troupeaux des Beni Mathar entre Botimat El Seid et le col du Metroh. L'objectif du djich était les troupeaux du caïd Ahmed Ben Bou Zian des Beni Yala qui, par crainte des représailles du Maghzen auquel il n'avait pas voulu se rallier, avait obtenu notre autorisation de venir camper avec les Beni Mathar aux environs de Berguent avec une quinzaine de tentes et ses troupeaux. N'ayant pas rencontré les troupeaux des Beni Yala, les malfaiteurs s'en prirent à ceux des Beni Mathar. Ceux-ci pour reprendre leurs biens durent engager une lutte avec les djicheurs, au cours de laquelle le cheikh Mohammed Ben Talha des Beni Mathar fut tué et trois hommes de la tribu blessés. Leurs adversaires perdirent quatre tués et deux prisonniers.

La mort du cheikh Mohammed Ben Talha fut un événement regrettable. Jouissant d'une réelle influence dans la région il nous rendait de bons services et cherchait toujours à entretenir la paix dans la région.

Les chioukh nous déclarèrent très franchement que ce coup de main n'avait été exécuté contre eux qu'en raison des relations qu'ils entretenaient avec nous, mais ils nous

affirmèrent que, malgré tout, ils ne trahiraient pas la parole donnée. Ils tinrent en effet leurs engagements.

Le fractionnement des Beni Mathar est le suivant :

FRACTIONS	SOUS-FRACTIONS
Oulad El Heïmeur (97 tentes)	Oulad Daoud. Oulad Kaddour. Fokra.
Oulad Hammadi (50 tentes)...	Aouachir. Oulad El Ghazi. Djerabaa.
Oulad Ben Aïssa (74 tentes)...	Oulad Ali Ben Abbou. Oulad Ali. Oulad Ben Naceur. Oulad Mhammed.
Merabetin (19 tentes)........	Oulad Ben Abderrahman. Kodia.

II. — Mehaya

La cause de Bou Amama trouva des adeptes parmi les Mehaya.

En juin 1904 :

Cinquante tentes environ des Oulad Abid avec le caïd Bou Souar ;

Quatre-vingts tentes environ des Haddada avec le cheikh Ould Bou Hafs et les Halalfa avec le cheikh Embarek ould Mohammed Embarek étaient groupés autour de Bou Amama. Il s'agissait pour nous, puisque les roguistes représentaient au début le parti hostile à notre influence, de détacher ce groupement de la cause de la rébellion.

Dès le 16 juin 1904, au lendemain de notre arrivée à Ras-el-Aïn, M. Delbrel adressait au capitaine Lagrange, commandant du goum d'El Aricha, une lettre dans laquelle il le priait de porter à la connaissance du Général commandant la Subdivision d'Aïn-Sefra, que les Mehaya campés avec Bou Amama étaient prêts à opter pour le Gouvernement français du jour où nous établirions notre domination

dans le Dahra et à Ras-el-Aïn. Mais à Si Allal et aux chioukh des Beni Mathar qui s'étaient chargés d'agir sur eux et de les engager à se rapprocher de nous, les deux chefs de groupe de ces Mehaya dissidents, Bou Souar et Cheikh Ould Bou Hafs, répondirent simplement en protestant de leur sympathie à l'égard des Français.

Dans le parti resté fidèle au Maghzen des symptômes de désaffection se manifestèrent à la fin de l'été 1904, à la suite de la mise à mort, par ordre des autorités d'Oudjda, de quelques notables de la tribu. Quelques mécontents exprimèrent leur intention de réclamer notre protection à la suite de cet acte de rigueur. Et après les succès importants remportés par le Rogui en septembre 1904, un plus grand nombre d'entre eux songèrent sérieusement à passer sur notre territoire.

L'exode commença le mois suivant par le groupe de Ben Ahmed, frère du caïd El Hadj Miloud ould Bou Bekeur, après une razzia effectuée par 100 Chambaa de Bou Amama. Ces Mehaya vinrent s'installer dans l'annexe d'El Aricha à Haci Sidi Mohammed. Ils furent suivis quelques jours après par 80 tentes de l'entourage du caïd El Hadj Miloud (Achache, Ouled Barka et Oussata) qui vinrent s'établir au sud du Teniet Sassi et par un autre groupe qui fut installé près de Taerziza. Quelques tentes vinrent également se placer sous l'autorité de Si Allal.

Le travail de désagrégation que poursuivait Si Allal auprès des Mehaya roguistes n'eut pas de résultats sensibles et ne put en tous cas dissuader ceux-ci de prendre part aux coups de main que tentaient sur notre frontière les gens de l'entourage de Bou Amama ; ainsi, le 20 décembre 1904, un djich de ces Mehaya attaqua sur la piste d'El Aricha à Berguent, à hauteur du Teniet Sassi, une caravane comprenant 3 israélites, 5 sokhars, 16 chameaux et 2 mulets chargés de marchandises, qui se rendait à Berguent. Un israélite fut tué et les animaux et les marchandises enlevés.

Les choses restèrent dans cet état pendant le cours de l'année 1905.

Au début de 1906, El Hadj Miloud ould Bou Bekeur se rendit à Fez auprès de Mouley Abd el Aziz ; il en revint en mars porteur d'une lettre d'investiture du Sultan lui conférant le caïdat de tous les Mehaya et des Beni Mathar.

Nous avons vu au chapitre précédent que les Beni Mathar ne firent aucun cas de son invitation à le reconnaître comme caïd. Quant aux Mehaya ils étaient trop disséminés

et désunis pour qu'un groupement sous l'autorité d'un chef unique pût être réalisé.

Et ce ne fut que l'année suivante, en 1907, que les Mehaya, à l'exception de ceux du caïd Bou Souar et du cheikh Ould Bou Hafs qui restaient groupés autour de Bou Amama, vinrent entretenir les autorités françaises, à Berguent, de leur désir d'acquérir sous notre protection une situation plus stable et une plus grande sécurité.

Le fractionnement des Mehaya est le suivant :

FRACTIONS	SOUS-FRACTIONS	
Mehaya Cheraga ou Ouled Barka (227 tentes)..........	Ouled Embarek.	
	Rehamna.	
	Ouserfan.	
	Ouled Mâamar	Halalfa.
		Haddada.
	Ouled Khelifa	
Mehaya el Oust ou Oussata (216 tentes).....	Doui Khelifa.	
	Ouled Kari.	
	Ouled Abid.	
	Zouala.	
Achache (331 tentes)..........	Oulad Selim.	
	Chouaker.	
	Ouled Braz.	

III. — Beni Yala

Au moment de l'occupation de Ras-el-Aïn les Beni Yala étaient tous engagés dans le mouvement d'opposition au Maghzen.

Ils étaient d'ailleurs obligés de fournir leurs contingents à Bou Amama qui avait installé ses campements chez eux, à Aïn Reggada.

Ils étaient partagés en deux camps :

1° D'un côté les Beni Yala Cheraga (Bou Helalen, Mezghenam) avec le caïd Ahmed ben Bouzian, franchement partisans du Rogui et de Bou Amama ;

2° D'un autre côté les Beni Yala Gheraba, caïd Mohammed ber Rabah, constitués par la fraction des Oulad Moussa

ben Amor et le petit groupement des El Meharech subissant momentanément l'influence de Bou Amama. Ceux-ci paraissaient facilement ébranlables et, dès notre arrivée dans la région de Ras-el-Aïn, ils firent des protestations de paix auprès de Si Allal et des Beni Mathar.

Bou Amama avait fractionné les contingents des Beni Yala en trois groupes installés aux cols du Metroh, des Aouïnet et de Djerrada.

Les groupes des ailes manifestaient à notre égard des sentiments nettement hostiles ; au centre se trouvaient les Oulad Moussa ben Amor.

Les 4 et 5 juillet 1904, le commandant Henrys se rendit en reconnaissance aux Aouïnet[1]. Malgré les sentiments pacifiques qu'ils avaient précédemment affirmés, les Oulad Moussa ben Amor tirèrent quelques coups de feu sur l'avant-garde à l'approche de notre reconnaissance. Puis, après cette manifestation et grâce à l'intervention de Si Allal ils vinrent exprimer au commandant Henrys leurs bonnes dispositions et leur désir d'entrer plus intimement en relations avec nous.

Cependant, malgré leurs protestations d'attachement à Si Allal et à la cause française, les Beni Yala évitèrent de s'engager à fond ; ils ne cessèrent de se montrer très attentifs à tout ce qui se passait du côté du Rogui. On conçoit d'ailleurs que cette attitude était dictée par le souci de ne se compromettre irrémédiablement avec aucun des partis.

A la suite du meurtre de deux Beni Mathar commis en janvier 1905 au milieu des campements des Beni Yala Gheraba, nos relations avec cette fraction furent momentanément interrompues.

Puis, au début de septembre 1905 (le Rogui s'était alors éloigné vers l'Ouest) les Beni Yala Gheraba adressèrent au Commandant du Groupement de Berguent une lettre dans laquelle ils se disaient toujours observateurs fidèles du pacte d'amitié conclu l'année précédente et sollicitaient l'autorisation de venir de nouveau commercer à Berguent. Paraissant oublier volontairement que la suspension de nos relations avec eux était due au meurtre de deux Beni Mathar dont ils ne voulaient pas nous donner réparation, ils prétextaient que s'ils s'étaient abstenus depuis quelque temps de fréquenter le poste de Berguent, c'était en

---

1 Voir la note de la page 75.

raison des événements qui s'étaient déroulés pendant l'hiver aux environs d'Oudjda et de la crainte de voir Bou Amama et le Rogui revenir dans leur pays.

Il leur fut répondu que notre marché ne leur serait rouvert qu'après qu'ils nous auraient donné satisfaction pour le meurtre des deux Beni Mathar.

Leur miad vint à Berguent le 10 septembre 1905 avec toutes les réparations demandées. Les relations antérieures furent reprises.

L'hostilité des Beni Yala Cheraga s'était manifestée le 13 juillet 1904. Ce jour-là les contingents installés au col de Djerrada ouvrirent le feu sur notre poste de goumiers en surveillance au sud du col et blessèrent légèrement le caïd Yahia bel Abbès, d'El Aricha, qui commandait le goum. Nos goumiers repoussèrent vivement leurs agresseurs et leur prirent 30 bœufs.

La retraite du Rogui vers l'Ouest à partir de juillet 1905 et la crainte des représailles des gens du Maghzen qui en était la conséquence, engagèrent les Beni Yala Cheraga, jusqu'alors hostiles, à tenter auprès de nous des démarches en vue d'un rapprochement.

En août 1905, quelques-uns d'entre eux tatèrent le terrain et vinrent demander aux autorités de Berguent l'autorisation de se rendre dans l'Est pour s'y adonner aux travaux de l'alfa. Ils déclarèrent que leurs contribules souhaitaient de pouvoir venir commercer à Berguent, mais que la présence de Bou Amama à proximité de leurs campements les avait empêchés jusqu'à ce jour de mettre leur projet à exécution.

Il leur fut répondu que leurs frères pouvaient compter sur notre bienveillant accueil.

Le danger croissant qu'ils apercevaient du côté d'Oudjda et l'exemple des Beni Yala Gheraba les engagèrent à venir quelques semaines plus tard faire officiellement un acte de soumission. Ils se joignirent au miad des Beni Yala Gheraba le 10 septembre 1905 et sollicitèrent notre protection contre les représailles possibles du Maghzen. Nous leur accordâmes l'autorisation qu'ils souhaitaient de conduire leurs troupeaux dans la zone de protection du poste de Berguent et d'attendre les événements au milieu des campements des Beni Mathar.

Le caïd Ahmed ben Bouzian, accompagné de 15 tentes avec leurs troupeaux, profita peu après de cette autori-

sation. Il craignait un sort semblable à celui du caïd Si Ali ould Si Mohammed ben Youcef des Zekkara (parti roguiste) qui, le 21 octobre 1905, venait d'être razzié ainsi que ses partisans par les Zekkara du caïd Mohammed ber Ramdan nouvellement rallié au Maghzen. C'est d'ailleurs ce qui faillit lui arriver ; mais le parti qui devait le razzier dans la nuit du 29 au 30 mars 1906 n'ayant pas rencontré ses troupeaux tomba sur ceux des Beni Mathar (voir page 66).

Les avances faites aux Beni Yala par les autorités chérifiennes d'Oudjda gagnèrent à leur cause une partie d'entre eux.

Pendant les mois qui suivirent, la tribu fut livrée à de profonds tiraillements entre partisans du Rogui et partisans du Maghzen ; ces derniers finirent par triompher.

Au milieu de 1906, les Beni Yala étaient plus préoccupés de ces luttes intestines que de notre action. Cependant, à cette époque nous avions pu nouer des relations avec la totalité de la tribu ; mais notre influence n'y pénétra effectivement qu'à partir de juillet 1908, époque à laquelle un détachement de troupes du poste de Berguent fut installé aux Aouïnet.

Le fractionnement des Beni Yala est le suivant :

FRACTIONS	SOUS-FRACTIONS
Beni Yala Cheraga...........	Bou Helalen. Mezghenam.
Beni Yala Gheraba	Ouled Moussa ben Amor. El Meharech.

IV. — Beni Bou Zeggou

Le caïd Hoummada Ben Mokhtar des Beni Bou Zeggou nous fit des avances dès notre arrivée à Ras-el-Aïn.

Par l'intermédiaire du marabout de Guefaït, son porte-parole, il nous tenait au courant de toutes les nouvelles intéressant sa région et nous rendait ainsi de réels services.

Il était attaché au Maghzen ; mais dans sa tribu un

groupe de 500 tentes s'était séparé de lui pour embrasser la cause du Prétendant. Parmi ces dissidents se trouvaient les Beni Yala Sfassif qui, bien que de même origine que les autres Beni Yala, campaient à proximité des Beni Bou Zeggou et suivaient leur fortune.

C'est avec un groupe de cette fraction qu'un de nos goums, composé d'Amour et de Beni Guil, en surveillance à l'est de Guefaït, échangea des coups de fusil le 4 juillet 1904. Nos goumiers leur tuèrent deux hommes et razzièrent une centaine de bœufs.

Cependant quelques jours après, le 11 juillet 1904, un notable des Beni Yala Sfassif, Taïeb Ahmed, se disant le délégué de toute la fraction, se présenta au commandant Henrys lors d'une visite qu'il fit au poste de goumiers installé près de Guefaït et l'assura que ses frères avaient le désir d'entretenir de bonnes relations avec nous et de venir commercer à Ras-el-Aïn. Mais ces promesses ne furent suivies d'aucun effet.

A la fin de juillet 1904 le marabout de Guefaït nous transmit une lettre du caïd Hoummada qui, apprenant l'arrivée du Rogui à Za et se sentant menacé, demandait l'appui de notre colonne pour arrêter la marche de Bou Hamara. Le caïd terminait sa lettre par ces mots : « Ma signature apposée ci-dessous témoigne que je demande (le concours des Français) contre le Prétendant si leur appui vient du Maghzen et du Gouvernement français. »

Au début du mois d'août 1904 la mehalla du Rogui vint camper près de la casbah de Mestigmer. Le but du Prétendant était de gagner les Beni Bou Zeggou à sa cause par des négociations d'abord et par la force si elles échouaient.

Quelques jours après l'arrivée de Bou Hamara à Mestigmer, un émissaire des Beni Bou Zeggou se présenta à Berguent. Le caïd Hoummada, nous dit-il, l'avait chargé de nous remettre une lettre dans laquelle il demandait encore l'appui de nos forces pour s'opposer à l'action du Rogui, nous promettant même des vivres pour nourrir nos gens et une casbah pour les abriter ; mais en passant à Guefaït, le 9 août, les Ouled Bakhti lui avaient enlevé la lettre dont il était porteur.

Les déclarations de cet émissaire étaient très vraisemblables étant donné les relations que nous entretenions avec le caïd des Beni Bou Zeggou.

L'émissaire fut chargé de demander au caïd Hoummada confirmation de sa lettre et de lui faire comprendre en outre qu'il ne devait pas compter sur notre appui effectif.

N'ayant pu recevoir de secours ni de nous ni du Maghzen d'Oudjda, le caïd Hoummada se décida à dénouer la situation par la fuite après s'être cruellement vengé de son adversaire.

Une députation de 83 cavaliers de l'entourage du Rogui s'était rendue chez lui, à Dar Tancheurfi ; elle devait emmener sa petite fille qu'il avait promise en mariage à Bou Hamara. Dans la nuit du 18 au 19 août 1904 toute la députation fut massacrée[1].

---

1 Voici la version qui fut donnée de cet événement et que nous avons relatée (*Les Beni Bou Zeggou*, lieutenant GAQUIÈRE. — *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Arch. de la Province d'Oran*, Tome XXX, Fascicule CXXV, 1910).

Le caïd Hoummada parut tout d'abord vouloir se plier aux sollicitations de l'entourage du Rogui et de quelques notables des Beni Bou Zeggou qui le poussaient à se soumettre à l'agitateur, puis il invita Bou Hamara et ses dignitaires à venir dans sa maison pour célébrer par une grande fête le pardon qui lui était accordé. Il devait même à cette occasion remettre à son nouveau maître une de ses petites-filles que le Rogui lui avait demandée en mariage.

Bou Hamara ne vint pas ; il envoya son beau-père Si Salah et ses principaux caïds et notables, lesquels, avec leur suite, formaient un groupe de 83 cavaliers. Après le festin qui leur fut servi, les hôtes furent répartis par petits groupes dans les chambres de la maison du caïd Hoummada, puis à un signal donné, pendant la nuit, ils furent tous égorgés.

Mais d'après des renseignements émanant de l'entourage même du caïd, la tragédie se serait déroulée d'une façon un peu différente dans ses détails. Le caïd Hoummada ne serait pas le promoteur du massacre qui aurait été conçu par le fils d'Hoummada, Mohammed ould Hoummada, et exécuté dans les conditions suivantes : A l'arrivée des contingents du Rogui dans l'oued Mestigmer, le caïd Hoummada, après avoir vainement sollicité l'appui du Maghzen et même de nos forces, jugea qu'il lui était impossible de résister au Prétendant ; il prit la résolution de se soumettre. Des négociations eurent lieu d'abord officieusement, et lorsque le caïd Hoummada se crut assuré d'être favorablement accueilli par Bou Hamara, il se présenta à son camp amenant avec lui des mulets chargés de présents et une de ses filles qu'il devait lui offrir en mariage. Bou Hamara refusa de recevoir lui-même le caïd Hoummada et l'adressa à son vizir Si Salah. Ce dernier ne se montra pas satisfait des présents qui étaient apportés et poussa l'exigence jusqu'à demander pour le Rogui une des femmes mêmes du fils du caïd Hoummada connue pour sa beauté. Hoummada se décida à se plier à toutes ces prétentions et invita le Prétendant et tous les gens de marque à venir chez lui célébrer par une fête le mariage projeté. C'est alors que Mohammed ould Hoummada, trouvant exagérées les exigences du Rogui et aussi peu confiant dans l'aman qui devait lui être accordé, fit part à son père du projet de faire disparaître tous les gens du Prétendant reçus chez eux et de résister ensuite jusqu'à la mort. Hoummada accepta cette proposition, mais jugea plus prudent de gagner Oudjda avec toute sa suite. C'est ainsi que 14 caïds du Rogui et les gens qui les accompagnaient, en tout 83 personnes, trouvèrent la mort.

Après cet acte tragique, le caïd Hoummada, sa famille, sa suite, soit 300 personnes environ, profitant des montures des victimes et de quelques mulets que l'on avait fait amener, prirent la fuite précipitamment.

Quarante cavaliers du Rogui furent lancés à leur poursuite jusqu'à l'oued Bou R'dim mais ne purent rattraper les fuyards.

Le lendemain, le Rogui vint s'installer avec sa mehalla à Tancheurfi. Il pilla la maison du caïd Hoummada et investit à sa place El Mahi ould Ameur.

D'Oudjda où il s'était réfugié le caïd Hoummada continuait à nous entretenir de ses affaires. Il nous faisait dire en particulier qu'il avait laissé tous ses biens à Dar Tancheurfi, qu'il espérait bien y retourner un jour, mais que ce ne pouvait être qu'avec l'appui des Français. Ses espérances ne se réalisèrent pas ; il mourut un an après les événements qui avaient ensanglanté sa casbah.

Parmi les Beni Bou Zeggou qui avaient suivi le caïd Hoummada dans sa retraite, tous ceux qui étaient capables de porter les armes s'enrôlèrent dans les rangs de la mehalla chérifienne d'Oudjda. Après la mort du caïd Hoummada ce groupement se rallia aux sentiments gallophobes des autorités chérifiennes.

Les Beni Bou Zeggou roguistes, uniquement préoccupés d'une lutte à laquelle ils étaient contraints de prendre une part effective, se détachaient peu à peu de nous.

Au milieu de l'année 1906, l'ensemble de la tribu non seulement avait cessé toutes relations avec nous mais même nous était devenu hostile. Ce ne fut que trois ans plus tard qu'il devint possible de faire tomber l'opposition qui s'était élevée contre notre pénétration.

V. — Ouled Bakhti et Zaouïa de Guefaït

Nous avons eu l'occasion, au cours d'un chapitre précédent traitant des événements militaires de la région de Ras-el-Aïn après 1842, de signaler les services rendus à notre cause par le marabout de Guefaït Si Hamza Ben Taïeb. Son fils et successeur Si Hammouada Ben Hamza, arrière-petit-neveu de Sidi Tahar ben Hahi dont le tombeau s'élève près de Berguent (Pl. V, fig. 2) persista dans cette attitude amicale. A notre arrivée à Ras-el-Aïn nous trouvâmes en lui un précieux auxiliaire.

Dès qu'il eut connaissance, par l'intermédiaire de Si Allal, de l'arrivée de notre reconnaissance à Ras-el-Aïn, il adressa au commandant Henrys une lettre dans laquelle il protestait de son dévouement au Gouvernement français et offrait ses bons offices auprès des populations soumises à son influence.

Son fils Si Hamza se rendit quelques jours après à notre camp pour confirmer verbalement les dispositions amicales de son père et insister sur son désir d'être utile à la cause française.

A la fin de juin 1904, Si Hammouada Ben Hamza vint saluer le général Lyautey à Berguent et lui remettre spontanément la lettre d'investiture et le cachet qu'il tenait du Rogui.

Le 11 juillet 1904, le commandant Henrys se rendit près de Guefaït où se trouvait installé un de nos postes de surveillance. Il y reçut la visite des chioukh de deux fractions des Ouled Bakhti, les Ababda et les Hababcha qui, pour la première fois, prenaient contact avec nous.

Les Ouled Bakhti étaient des serviteurs religieux du marabout de Guefaït, mais ils lui manifestaient de la tiédeur dans leurs sentiments lui reprochant certaines exactions. Ils étaient roguistes et prêts à céder aux sollicitations des agents de Bou Hamara. Les deux notables, se disant autorisés à parler au nom de toute la tribu, exprimèrent au commandant Henrys leur désir de vivre en paix avec nous et de venir commercer à Berguent. Ils firent ressortir qu'en raison du manque d'autorité et de l'anarchie qui régnait dans leur pays, ils n'avaient pu cultiver leurs terrains depuis sept années et qu'ils étaient très désireux d'y voir renaître la sécurité par une protection française. Des paroles de paix leur furent prodiguées, et aussitôt quelques indigènes de la tribu amenèrent à Berguent des nattes d'alfa et du bétail. Mais les chioukh s'abstinrent d'y venir malgré nos encouragements.

D'ailleurs l'attitude des Ouled Bakhti ne tarda pas à démentir leurs promesses.

Dans le courant du mois de juillet, les Ouled Bakhti reçurent des lettres du Prétendant leur annonçant sa prochaine arrivée à Za et leur ordonnant en conséquence de rassembler leurs contingents et de réunir une imposition s'élevant jusqu'à 25 francs et un kilog de farine par tente.

El Hadj Abdelkader, dit « Bou Hacera », lieutenant du Rogui, circulait dans le Mekkam avec un goum de 80 cava-

liers (Ouled Sidi Ali Bou Chenafa, Ouled Sidi Mohammed Ben Ahmed, Beni Fachet, Beni Ouchguel, Ouled Amor) et cherchait à y recruter des contingents. Après le licenciement du goum des Amour et des Beni Guil vers la mi-juillet 1904, notre poste d'observation vers le nord-ouest fut constitué par 40 goumiers des Hamyan et des Zoua de Si Allal, et installé à Botimat El Caïad, sur l'oued El Haï, à une douzaine de kilomètres à l'est de Guefaït.

Le marabout de Guefaït, qui nous renseignait ponctuellement, attirait particulièrement notre attention dans les premiers jours d'août 1904 sur les évolutions de Bou Hacera et sur ses intentions hostiles à l'égard de notre poste de goumiers de Botimat El Caïad.

Le 6 août 1904 Si Hammouada, craignant pour lui-même l'hostilité de Bou Hacera, en raison de ses attaches avec nous, réclamait à Si Allal l'appui de ses cavaliers et cent chameaux pour son déménagement.

Le lendemain Bou Hacera vint à Guefaït le sommer de prendre parti pour le Prétendant et inviter les Ouled Bakhti à réunir leurs contingents.

Le 8, les Ouled Bakhti se groupèrent en armes autour de Bou Hacera.

Ce même jour un détachement de nos troupes comprenant : 150 hommes de la 21e compagnie montée de Légion, la section d'artillerie de montagne, 30 cavaliers du 2e Spahis, alla camper aux Grandes Cascades (16 kilomètres au nord-ouest de Berguent) pour exécuter le lendemain une corvée de bois.

Le 9 août au matin ce détachement se mit en route et descendit l'oued El Haï pour se rendre à une coupe de bois, à quelques kilomètres en aval.

Le commandant Henrys, escorté du peloton de spahis et de quelques moghazenis, devança le détachement pour aller visiter le poste de goumiers et faire une reconnaissance topographique. A 7 heures du matin on entendit en avant une vive fusillade.

C'était Bou Hacera qui, pensant que nous avions évacué Berguent et que notre poste de goumiers de Botimat El Caïad ne constituait plus qu'une simple arrière-garde que nous ne soutiendrions pas, avait attaqué ce poste avec un goum fort de cent à cent cinquante cavaliers. Notre poste se replia devant le goum de Bou Hacera qui le serrait de près et lui avait déjà tué un homme et enlevé cinq chameaux chargés d'orge.

Les fantassins des Ouled Bakhti venaient derrière Bou Hacera.

Le goum de Bou Hacera fut arrêté par les 30 spahis du lieutenant Holtz qui mirent pied à terre sur le bord de l'oued El Haï et ouvrirent le feu sur son flanc droit. Il se replia lentement sur les fantassins établis à l'entrée des gorges de Guefaït (Pl. VI, fig. 1) suivi par les spahis et nos goumiers.

La compagnie montée et la section de montagne recevaient l'ordre de continuer le mouvement en avant : un peloton de la compagnie montée accélérait l'allure et prenait les devants. L'arrivée de ce renfort, décelé par la poussière, accentua le mouvement de retraite de Bou Hacera. A 10 heures du matin, notre détachement s'arrêtait à sept kilomètres en amont de Guefaït ; le contact était maintenu par les cavaliers.

A 1 heure de l'après-midi, un émissaire de Si Hammouada, qui avait réussi à traverser les gens de Bou Hacera vint nous dire que le marabout était cerné dans sa maison et menacé de mort ainsi que tous les siens par les Ouled Bakhti, qu'il nous suppliait de venir en toute hâte le délivrer.

A 3 h. 1/2 la marche en avant fut reprise ; les cavaliers et les piétons de Bou Hacera se replièrent rapidement devant nous et, vers 5 heures du soir, le détachement arrivait à Guefaït. Les Ouled Bakhti s'enfuirent dans la montagne avec leurs troupeaux ; quelques-uns d'entre eux se réfugièrent dans la casbah d'où ils menacèrent de nous attaquer si nous ne nous repliions pas aussitôt. L'artillerie de montagne ouvrit le feu à 800 mètres sur la casbah qui fut alors complètement évacuée. Bou Hacera avait eu deux hommes tués ; nous n'avions subi aucune perte.

Notre détachement passa la nuit sur place ; le lendemain il se remit en marche pour rentrer à Berguent, emmenant avec lui le marabout, les gens de la zaouïa (300 personnes), de nombreux troupeaux et trois otages des Ouled Bakhti [1].

Après notre départ la maison du marabout fut mise au pillage et ses jardins furent dévastés par les Ouled Bakhti et les cavaliers de Bou Hacera. (Pl. VI, fig. 2.)

Si Hammouada, installé à Berguent près de notre camp, ne cessait de réclamer le concours de nos troupes pour aller retirer de Guefaït, avec des chameaux que lui

---

1 Ces otages furent remis en liberté en janvier 1905.

avait prêtés Si Allal, les objets et en particulier les grains qui avaient échappé au pillage de sa zaouïa. Les dispositions suivantes furent alors prises pour lui donner satisfaction :

Le 17 août au soir un détachement comprenant 100 hommes du 2e Zouaves, 150 hommes de la 21e compagnie montée de Légion, 50 artilleurs de la section de montagne, 40 spahis, sous les ordres du commandant Baumelle, du 2e Zouaves, alla camper aux Petites Cascades (11 kilom. nord-ouest de Berguent) ; le 18 ce détachement se porta aux environs de Botimat El Caïad pour y faire du bois et servir au besoin de soutien au marabout. Ce même jour il fut rejoint par le commandant Henrys, le marabout de Guefaït et une partie des gens de la zaouïa, Si Allal et son goum, 35 moghazenis.

Le 19 août au matin, le goum et le maghzen se mirent en marche précédant la caravane du marabout, et, comme on avait appris dans la nuit du 18 au 19 que les Ouled Bakhti avaient toujours des intentions hostiles, on fit suivre de loin le détachement Baumelle.

Les Ouled Bakhti retranchés derrière les rochers dominant la maison de Si Hammouada et les silos accueillirent nos goumiers par un feu nourri dès qu'ils arrivèrent à proximité des jardins de la zaouïa.

Les spahis renforcèrent le goum et furent rejoints peu après par le détachement Baumelle. L'artillerie envoya quelques obus sur la position occupée par les Ouled Bakhti et l'infanterie escalada les crêtes pour tourner l'ennemi. Celui-ci se replia et fut poursuivi pendant quelque temps par nos troupes qui prirent position de 9 heures du matin à 2 heures et demie du soir afin de permettre l'enlèvement des grains et le chargement des chameaux.

Cette opération terminée, le détachement se replia sur Berguent où il rentra le 21 août.

Nous avions eu un brigadier indigène de spahis blessé.

Dans cette journée nous n'avions pas eu affaire à Bou Hacera. Celui-ci, après son échec du 9 août, s'était retiré au Mekkam. Quelques jours après il rejoignit Bou Hamara, à Mestigmer, avec un nombre insignifiant de cavaliers.

Le marabout de Guefaït et les gens de son entourage restèrent à proximité de notre camp jusqu'à la fin de l'année 1904. A plusieurs reprises nous lui remîmes des secours en argent pour pallier sa grande misère qui allait en s'accroissant. Le 17 janvier 1905, il quitta, sur sa

demande, la région de Berguent et fut autorisé à se rendre avec tous ses gens et ses biens dans la tribu des Beni Ouassine (Cercle de Marnia).

Peu après, obéissant aux sollicitations des autorités chérifiennes, il alla camper près d'Oudjda. Son attitude à notre égard fut inspirée par la suite, plutôt par son désir de se ménager les bonnes grâces du Maghzen que par le sentiment de la reconnaissance qui nous était due.

Il alla ensuite séjourner à Guenfouda, dans une situation obscure et misérable. Enfin, en avril 1909, Si Hammouada put être réinstallé dans sa zaouïa de Guefaït, grâce à notre appui.

Dans les premiers jours de septembre 1904, les Oulad Bakhti écrivirent à Si Allal pour obtenir la mise en liberté des otages et le pardon de l'autorité française. Ils ajoutaient que la crainte du Rogui les empêchait de faire auprès de nous aucune démarche officielle et donnaient à entendre que si nous allions nous installer chez eux, ils ne manqueraient pas de faire le nécessaire pour s'assurer notre protection. Puis leurs demandes de soumission en restèrent là, et ils ne firent plus aucune démarche jusqu'en juillet 1905. Ils se tenaient même farouchement à l'écart de nous.

La libération de leurs otages, en janvier 1905, dont nous espérions un effet heureux, ne les fit pas sortir de leur réserve.

En juillet 1905 ils nous demandèrent l'autorisation de fréquenter notre marché. Mais comme ils étaient compromis dans une affaire de vol d'un cheval au douar du Maghzen, il leur fut répondu que l'autorisation qu'ils sollicitaient était subordonnée au règlement de cette affaire.

Le caïd El Amraoui, des Oulad Amor, fit de pressantes démarches auprès d'eux pour les amener à nous accorder satisfaction, mais il ne put y parvenir. Les Ouled Bakhti, inféodés aux Ouled Amor, étaient des vassaux peu soumis.

Les rapports devinrent même, à cette époque, très tendus entre les deux tribus par suite du refus des Ouled Bakhti d'envoyer leurs contingents au Rogui. Une réconciliation eut lieu le 3 août 1905 : les kebar des Ouled Bakhti vinrent prêter serment de fidélité et d'obéissance au caïd El Amraoui. Mais celui-ci ne les en razzia pas moins le 25 août, pour les punir de leur désobéissance.

En septembre 1905 les Ouled Bakhti adressèrent une nouvelle lettre à Si Allal. Ils le priaient d'user de son influence auprès des autorités de Berguent pour permettre

à quatre de leurs notables de venir se présenter à nous ; ils prétendaient être disposés à payer les indemnités qui leur seraient demandées pour se libérer des méfaits qui pesaient sur eux. Mais ils ne donnèrent aucune suite à ce projet.

Après la demande de soumission qu'ils avaient faite en septembre 1904, les Ouled Bakhti s'étaient ravisés parce que les brillants et rapides succès du Rogui avaient fait naître chez tous ses partisans l'espoir d'un triomphe définitif.

En septembre 1905 le Rogui était en retraite vers la Moulouya ; mais cette fois c'était la crainte des représailles possibles de la part du Maghzen qui, en retenant leur attention du côté d'Oudjda, les amenait à se désintéresser momentanément de nous.

Enfin le règlement de l'incident de Sidi Smahin, où, le 31 décembre 1905, des Ouled Amor avaient ouvert le feu sur un de nos détachements [1], entraîna les Ouled Bakhti dans la voie de la conciliation. Ce règlement eut lieu le 17 février 1906.

Trois jours après, le 20 février 1906, un miad d'Ouled Bakhti se présenta à Berguent et nous accorda toutes les réparations exigées.

L'aman leur fut alors accordé. De ce moment ils se mirent à fréquenter notre marché qui tira profit de la venue de ces nouveaux clients.

Le fractionnement des Ouled Bakhti est le suivant :

FRACTIONS	SOUS-FRACTIONS
Ouled Bakhti Fouaga (118 tentes)	Ababda. Ouled Slama. Hababcha.
Ouled Bakhti Tahta (140 tentes)	El Queraràa. Ouled el Mahi. Ouled Khelifa.

VI. — Ouled Amor

Les Ouled Amor adoptèrent vis-à-vis de nous, au début, une attitude fermée et même hostile. Ils avaient reçu du

1 Incident relaté pages 175-176.

Prétendant la même lettre que les Oulad Bakhti, leur prescrivant de lever des contingents et la mouna.

Bou Hacera n'avait pu grouper autour de lui qu'un petit nombre d'Ouled Amor et dès qu'il quitta le Mekkam pour aller rejoindre le Prétendant à Mestigmer, ces Ouled Amor refusèrent d'aller combattre hors de leur pays et l'abandonnèrent.

Ils prirent part avec les Ouled Bakhti et Bou Hacera au pillage de la zaouïa de Si Hammouada et prêtèrent encore leur concours aux Oulad Bakhti à la deuxième affaire de Guefaït (19 août 1904).

Au début de septembre 1904, en même temps que les Oulad Bakhti, ils nous firent connaître par l'intermédiaire de Si Allal leur désir de se faire pardonner leur hostilité ; eux aussi ajoutaient que la crainte des représailles du Rogui les empêchait, pour le moment, de s'engager à fond avec nous.

Bou Hamara, après s'être rendu maître des Beni Bou Zeggou, adressa aux Ouled Amor des appels pressants pour qu'ils lui envoient leurs contingents qu'il désirait associer à l'action projetée contre El Aïoun Sidi Mellouk. Malgré leur répugnance à quitter leur pays, ils ne purent se dispenser d'envoyer auprès du Prétendant un goum d'une vingtaine de cavaliers.

Après la défaite du Rogui chez les Beni Ourrimèche, le 29 octobre 1904, les Ouled Amor qui combattaient dans ses rangs l'abandonnèrent à l'exception du caïd Mohammed ould Kaddour, dit « El Amraoui », et de 4 cavaliers. Mais après le succès qu'il remporta à Aïn Sfa, quelques jours après, ils retournèrent auprès de lui. Malgré toutes ces palinodies auxquelles les contraignaient les événements, les Oulad Amor ne cessaient de dépêcher secrètement auprès de Si Allal des émissaires pour garder le contact.

Nous leur avions d'ailleurs fait connaître que nous ne leur tenions pas rigueur de la participation de quelques-uns d'entre eux aux affaires de Guefaït et que nous les engagions à venir à Berguent pour commercer et apprendre à nous connaître.

A la fin de novembre 1904, trois indigènes de cette tribu vinrent nous faire la déclaration suivante qui reflétait l'opinion générale de tous les Oulad Amor :

A part une vingtaine de cavaliers de nos frères qui sont actuellement avec le Rogui, tous les autres Oulad Amor sont rentrés

chez eux. Nous ne labourons pas pour deux raisons : d'abord cela nous est impossible car continuellement le Rogui fait appel à nos contingents, les renvoie, puis les fait venir de nouveau ; il est donc inutile que nous commencions des travaux de labour que nous serions forcés d'interrompre. Ensuite, si nous ensemencions, il est fort probable que nous serions razziés par l'un ou l'autre parti, et toute notre peine serait inutile. Dans ces conditions nous n'avons qu'un moyen de subsister, qui est de venir sur vos marchés vendre nos bœufs et nos moutons ; c'est la seule chose que nous demandons. Si nous marchons avec le Rogui, c'est bien par force ; il a pris parmi nous 14 otages qu'il a emprisonnés dans la casbah d'El Aïoun Sidi Mellouk afin d'être continuellement renseigné par leur intermédiaire sur notre façon d'agir et de penser. Il leur a dit d'ailleurs que le jour où nous ferions des avances aux Français il les massacrerait. Nous sommes obligés d'exécuter ses ordres.

Aujourd'hui nous sommes venus uniquement tous les trois vendre sur votre marché du sucre et du thé que nous avons acheté au Mekkam à des Sedjaa qui avaient été les chercher à Melilla.

Peu à peu nous les vîmes venir en plus grand nombre sur notre marché. Puis, enhardis par la bienveillance qu'ils trouvaient auprès des autorités de Berguent, ils ne se contentèrent plus de venir commercer pour leur propre compte, mais se firent les intermédiaires des populations de l'Ouest pour apporter sur notre marché des bestiaux, de la laine, des nattes d'alfa, du beurre, etc. Malgré cela ils s'abstenaient soigneusement de tenter un rapprochement officiel de peur de se compromettre et ne cessaient de proclamer hautement leur dévouement à la cause du Rogui.

Nos relations avec les indigènes de cette tribu eurent à souffrir pendant quelques semaines, en juillet 1905, de leur mauvaise volonté à régler une affaire de vol d'une jument au douar du Maghzen. Puis, au début du mois suivant, le différend ayant été solutionné à notre satisfaction, notre marché leur fut ouvert à nouveau.

A ce propos, le caïd El Amraoui entra pour la première fois en relations épistolaires avec nous.

L'attachement des Oulad Amor à la cause du Rogui les exposa aux représailles du Maghzen après la retraite du Prétendant vers l'Ouest.

La mehalla d'Oudjda était devenue audacieuse après l'éloignement de ses ennemis.

Dans les derniers jours d'octobre 1905, une colonne composée de 300 cavaliers et de 200 piétons quitta Oudjda avec l'intention de tenter un coup de main sur les Rouaaga du Dahra, principalement sur les Oulad Sidi Ali Bou Chenafa.

Elle rencontra le 1er novembre 1905, à Oglat El Hamira, près de Meridja (35 kilom. ouest de Berguent) une caravane revenant de notre marché, comprenant 30 Oulad Amor, 2 Beni Mathar et 1 Juif de Debdou établi à Berguent.

La caravane fut attaquée aussitôt et pillée ; argent, vêtements, armes, chevaux, bêtes de somme, marchandises, tout fut enlevé. La caravane perdit en outre 17 hommes tués.

La colonne passa la nuit du 1er au 2 novembre à Meridja ; le 2 elle remonta l'oued El Betoum pendant 30 kilomètres, mais, ayant appris que les tribus se tenaient sur leurs gardes, elle coupa l'oued Sidi Ali pour atteindre les Tiskennit. De ce point elle se porta sur l'oued El Haï où elle passa la nuit à 20 kilomètres au nord-ouest de Berguent et regagna le nord par le Metroh. Les Oulad Amor et leurs marabouts (Oulad Sidi Ali Ben Samah) nous adressèrent, à la suite de cette attaque, des lettres de protestation contre l'attitude du Maghzen à leur égard, alors que nous leur avions assuré qu'ils pourraient sans crainte venir commercer sur notre marché. Puis ils s'abstinrent rigoureusement pendant quelques semaines de reparaître à Berguent.

Cette incursion du Maghzen venant exercer des représailles à proximité de nos postes était de nature à plonger dans une profonde inquiétude les tribus qui nous avoisinaient, et à compromettre l'œuvre d'apaisement et d'attraction que nous poursuivions.

Cette agression ne pouvait pas être présentée comme un acte de police intérieure entre tribus marocaines, car elle avait été dirigée contre une caravane qui venait de quitter notre marché et qui se trouvait, par ce fait, accréditée auprès de nous.

Malheureusement la situation politique extérieure nous obligeait à une extrême circonspection dans nos rapports avec le Maghzen qui persistait dans son attitude inamicale.

Nous nous efforçâmes de prouver aux Oulad Amor notre absolue bonne foi dans l'agression d'Oglat El Hamira. Ils reprirent confiance et revinrent sur notre marché à partir du 11 décembre 1905.

A la fin de décembre, un miad d'une dizaine de notables parmi lesquels le fils du caïd El Amraoui et quelques marabouts du Mekkam se présenta à Berguent pour nous demander :

1° Que les gens qui avaient pris part au coup de main du 1er novembre 1905, parmi lesquels Ahmed ould Mouley Ismaïl des Cheurfa et son douar, un certain nombre de Mehaya, El Hadj Bou Medien Ben Khatir des Sedjaa (instigateur de la razzia) qui étaient réfugiés sur notre territoire, soient mis en demeure de les dédommager des pertes qu'ils avaient subies et de leur verser la dia. Ils nous demandaient en outre de les expulser ;

2° Que le jour du marché soit fixé au dimanche de chaque semaine ;

3° Que nous prenions des mesures pour que les gens ne soient pas inquiétés sur les routes de notre marché.

Ils reçurent une demi-satisfaction à leur première demande. El Hadj Bou Medien, les Mehaya compromis, Mouley Ismaïl et son douar (12 tentes) furent mis en demeure de quitter la région de Berguent ; ils se retirèrent dans les environs d'Oudjda, mais aucune indemnité pécuniaire ne fut exigée d'eux, comme le crut l'amel d'Oudjda qui présenta à ce sujet une réclamation par la voie diplomatique. Le jour du marché fut fixé au dimanche comme les Oulad Amor l'avaient demandé. En ce qui concerne la troisième demande il fut décidé que pendant quelque temps un détachement circulerait dans le Dahra entre Berguent et le Mekkam au moment où les caravanes d'Oulad Amor, allant au marché de Berguent ou en revenant, se trouveraient dans cette région.

Dès le 29 décembre 1905 ce système de protection commença à fonctionner.

Une reconnaissance comprenant : 1 peloton de la compagnie montée de Légion, 50 tirailleurs, 20 spahis, 20 moghazenis, sous les ordres du capitaine Muller du 1er Etranger, commandant la compagnie montée, quitta Berguent pour aller le premier jour à Oglat El Hamira, le deuxième jour à Sidi Smahin et retour à Oglat El Hamira ; le troisième jour elle devait rentrer à Berguent. Elle avait atteint le 30 décembre le point extrême de son itinéraire où elle s'était établie en halte gardée ; elle commençait son mouvement de repli sur Oglat El Hamira lorsque quelques coups

de feu furent tirés sur les vedettes par les Oulad Amor qui allumèrent aussitôt des feux (signaux d'alarme) et se rassemblèrent au nombre d'environ deux cents.

Au bout de trois heures d'attente et d'efforts nous pûmes enfin entrer en relations avec les groupes hostiles. Ils nous envoyèrent deux émissaires qui accompagnèrent la reconnaissance jusqu'à Berguent. Ceux-ci prétendirent que nos agresseurs de Sidi Smahin n'étaient que des bergers qui, ignorant les dispositions arrêtées avec leurs notables à Berguent, avaient cru avoir affaire à la mehalla d'Oudjda. Les émissaires furent renvoyés au Mekkam avec mission de dire à leur caïd que nous exigions la venue d'un miad dans un délai de huit jours pour fournir des explications sur l'incident, présenter les excuses de la tribu et offrir les réparations que nous jugerions nécessaires.

Aucune démarche n'ayant été faite dans les délais fixés, une caravane de 40 Oulad Amor fut saisie sur le marché de Berguent et gardée à titre d'otage.

Le 20 janvier 1906 un miad composé de Si Mohammed Ben Othman, cousin du caïd et d'un certain nombre de marabouts des Oulad Sidi Ali Ben Samah se présenta à Berguent.

Ces notables s'excusèrent de leur retard causé par des dissentiments qui avaient surgi dans la tribu ; ils offrirent leurs regrets de la méprise de Sidi Smahin et se montrèrent disposés à nous accorder toutes les réparations. Il fut alors décidé qu'une reconnaissance se rendrait sur les lieux de l'agression, où un miad viendrait apporter une diffa de quinze moutons et présenter de nouvelles excuses.

Cette reconnaissance eut lieu du 15 au 18 février 1906 sous les ordres du commandant Pein.

Les Oulad Amor ne vinrent pas au rendez-vous fixé à Sidi Smahin. Notre reconnaissance avait déjà pris la route du retour lorsqu'un miad se présenta enfin, composé du frère, du fils et du khodja du caïd et de deux notables, l'un des Oulad Amor, l'autre de la zaouïa du Mekkam. Ils nous présentèrent de nouveau les excuses de la tribu et nous offrirent douze moutons et deux pots de miel. Nous obtenions satisfaction. Un pacte d'amitié fut conclu et les otages furent libérés.

A cette époque un courant commercial s'était définitivement établi entre Berguent et le Mekkam. Nous étions entrés en contact intime avec les notables de la tribu ; nous

avions solutionné à notre satisfaction divers petits différends et obtenu des promesses écrites de rapports amicaux. Ce résultat avait été facilité par la sagesse et l'intelligence avec laquelle Si Mohammed Ben Abdelkader, marabout des Oulad Sidi Ali Ben Samah et le caïd El Amraoui avaient envisagé la situation nouvelle créée par notre présence à Berguent. Nous eûmes toujours à nous louer de nos rapports avec le chef de la zaouïa du Mekkam. Son influence était il est vrai peu étendue, mais il la mit toujours au service de l'ordre et fit tous ses efforts pour améliorer nos relations avec les Oulad Amor.

Chez le caïd El Amraoui nous trouvâmes la dose de sympathie conciliable avec son attachement à la cause du Rogui et les sentiments des gens de sa tribu. Ceux-ci entretenaient contre nous une franche hostilité ; ils tenaient bien à venir commercer sur notre marché, mais n'admettaient pas de réciprocité et désiraient s'en tenir à des relations purement commerciales.

Si nous n'avions pas encore pu amener cette tribu à complète récipiscence nous le devions à la trop grande réserve sur laquelle nous nous étions tenus vis-à-vis d'eux, attitude qui est toujours interprétée par les indigènes comme un sentiment de faiblesse. L'hostilité des indigènes vient presque toujours de l'ignorance qu'ils ont de nos moyens d'action. Alors qu'au début de l'été de 1906 nous avions déjà montré nos troupes à Guefaït, chez les Beni Yala, dans l'oued Nesly, au pied de la gada de Debdou, à Matarka, nous nous étions toujours abstenus de paraître sur la gada des Oulad Amor dont le pied se trouve à 50 kilomètres de Berguent.

Et cependant ils avaient montré à régler l'incident de Sidi Smahin une mauvaise volonté évidente. Leur miad ne se présenta à Berguent qu'après un acte coercitif de notre part : la saisie d'une de leurs caravanes ; ce miad manqua volontairement au rendez-vous que nous lui avions donné à Sidi Smahin ; enfin ils ne nous versèrent même pas intégralement l'amende insignifiante que nous avions fixée.

Nous eûmes encore par la suite de nouvelles difficultés avec cette tribu. Et ce n'est que du jour où nous nous décidâmes à frapper dans ses campements une fraction qui s'était livrée à des actes d'hostilité (janvier 1910) [1] que la « digue élevée contre notre pénétration » suivant l'expres-

1 Incident de Jouima.

sion employée par les Oulad Amor eux-mêmes, a commencé à s'effriter.

Le fractionnement des Ouled Amor est le suivant :

FRACTIONS	SOUS-FRACTIONS
Ouled Youb ben Yahia (91 tentes)	Ifekouyen. Iramdanen. Ouled el Khiier. Issaïden.
Ouled Amor ben Ali (139 tentes)	Ibelkheiren. Ioussaïden. Herroyen. Ichchouyen. Iayaden.
Souaïkh (180 tentes)	Atsamena. Iksouyen. Idardar. Ouled Isghi.
Ouled Youb (80 tentes)	Ouled Yacoub. Iberkanen.
Beni Ouragh (50 tentes)	
Fractions maraboutiques (100 feux)	Ouled Sidi Ali ben Samah. Ouled el Bakhtaoui. Ouled Sidi Belgacem Azeroual.

VII. — Beni Guil

Pendant le cours de l'année 1903, les Beni Guil participèrent avec les Chambaa de Bou Amama, les Doui Menia et les Oulad Djerir à presque tous les attentats qui troublèrent à cette époque nos confins sud oranais.

Les Hamyan du Cercle de Méchéria avaient en outre à subir de leur part des incursions et des vols incessants.

Une énumération de leurs méfaits montrera à quel point leur voisinage était inquiétant.

Le 22 mars 1903, 15 Beni Guil enlevèrent aux Beni

Metharef (Hamyan) un troupeau de 320 moutons ; un cavalier des Hamyan fut tué au cours de la poursuite, qui ne donna d'ailleurs aucun résultat.

A la même date, 11 Beni Guil enlevèrent un troupeau de moutons aux Oulad Mansourah (Hamyan) ; 12 cavaliers se mirent à leur poursuite, les rejoignirent et obtinrent la restitution de leurs animaux, à l'exception de 130 moutons qu'ils durent abandonner à leurs adversaires.

Le 25 mars, 6 Beni Guil enlevèrent 4 chameaux et 5 bœufs aux Oulad Mansourah, à Kasdir, dans les campements de l'Agha de Méchéria. Quarante cavaliers des Hamyan organisèrent une poursuite et réussirent à enlever aux Beni Guil une centaine de chameaux ; mais ils durent pour cela livrer un combat au cours duquel ils eurent deux hommes blessés, six chevaux tués et trois chevaux blessés.

Le 29 mars, un petit convoi du Maghzen fut attaqué entre Ksar El Azoudj et Fendi par une soixantaine de fantassins des Beni Guil et des Oulad Djerir. Nous eûmes 3 tirailleurs et 5 légionnaires tués, 1 officier, 2 spahis et 2 légionnaires blessés. Le djich nous enleva 8 chameaux, 8 fusils modèle 1886 et quelques effets.

Le 6 mai, une harka de Beni Guil, Ouled Djerir et Beraber comprenant 1.500 hommes dont 600 cavaliers attaqua notre convoi de ravitaillement de Beni Abbès et nous enleva 500 chameaux ; nous eûmes 20 sokhars tués et 15 sokhars blessés.

Le 6 septembre 1903, pendant que les habitants indigènes de Sfissifa se trouvaient à Aïn-Sefra, une harka de Beni Guil composée de 500 cavaliers et de 250 piétons fit irruption dans le ksar à la pointe du jour et enleva les femmes, les enfants et 5.000 moutons.

Le mois suivant nos Hamyan furent victimes d'une razzia de la part des Beni Guil et des Oulad Djerir qui leur enlevèrent plus de 5.000 têtes de bétail ; au cours de la poursuite, qui resta infructueuse, nous eûmes plusieurs moghazenis tués.

Le 4 novembre 1903, 50 moghazenis et 250 goumiers Hamyan rencontrèrent à Djorf Aziza sur l'oued Bou Lardjem une harka comprenant plus de 800 fantassins et une soixantaine de cavaliers des Beni Guil, Chambaa et Oulad Djerir de l'entourage de Bou Amama. Cette harka avait été organisée par Bou Amama dans le but d'attaquer notre poste d'Aïn ben Khelil. Après un combat au cours duquel nous

eûmes 6 tués et 3 blessés, la harka fut repoussée avec des pertes importantes.

D'autre part l'Agha de Méchéria El Hadj El Habib el Mebkhout poursuivit jusque dans leurs douars les djiouch des Beni Guil qui étaient venus tenter des razzias dans les campements des Hamyan ; les Beni Guil subirent des pertes très sensibles ; de notre côté le caïd des Akerma fut tué et les deux fils de l'Agha furent blessés.

Le 10 janvier 1904, à l'instigation du caïd Abderrahman el Youbi, un miad de Beni Guil se rencontra à Figuig avec Si Mouley, agha d'Aïn-Sefra, et manifesta le désir d'entretenir dorénavant de meilleures relations avec nos indigènes.

Cette délégation se rendit ensuite à Aïn-Sefra où elle fut reçue par le général Lyautey, commandant la Subdivision. Elle se mit en rapports avec les caïds des Hamyan pour le règlement des difficultés pendantes, et quitta Aïn-Sefra le 31 janvier 1904 après avoir promis de vivre désormais en paix avec nos tribus.

Ce miad représentait à peu près la moitié de la confédération des Beni Guil. Un peu après, la fraction des Oulad Hadji, qui ne s'était pas fait représenter à l'entrevue d'Aïn-Sefra, envoya une députation au Commandant supérieur du Cercle de Béchar pour obtenir l'autorisation de fréquenter nos marchés. Le dédouanement des denrées de première nécessité (sucre, café, thé, etc.) permettait à nos voisins de l'Ouest de s'approvisionner chez nous à des prix défiant toute concurrence ; les Beni Guil comprenaient tout l'intérêt de ces dispositions ; aussi, dès le printemps de 1904, vit-on venir sur nos marchés, et particulièrement à Beni Ounif, leurs caravanes de plus en plus nombreuses.

Mais, malgré le pacte conclu à Aïn-Sefra en janvier 1904, la paix complète n'avait pu s'établir entre les Hamyan et leurs voisins les Beni Guil.

Le 18 février 1904, les Hamyan organisèrent une razzia sur les Beni Guil, auxquels ils enlevèrent pour une valeur de 350.000 francs de troupeaux, chevaux, armes, tentes et matériels divers.

Tenant compte de la démarche pacifique et des promesses que venaient de faire les Beni Guil, une restitution partielle leur fut accordée.

Elle eut lieu le 17 mai 1904 à Aïn-Sefra en présence de l'agha Si Mouley. Les Beni Guil étaient représentés par Abderrahman, caïd des Ouled Youb ; Cheihk Ahmed ould

Ali, Sliman Ben Hida, Mouley Miloud Ben Kadour, des Ouled Farès ; Cheikh Ahmed bel Kebir, El Hadj Smaïn ben Mehenni, des Ouled Brahim.

Il leur fut restitué : 23 chevaux, 53 fusils, 530 flidj (pièces de tentes), 73.500 francs en espèces.

Les Beni Guil se retirèrent très satisfaits de cet arrangement.

Ces razzias continuelles ne pouvaient être enrayées que par la présence, à proximité du territoire des Beni Guil, d'une force de police semblable à celle qui avait été installée à Béchar le 13 novembre 1903, et à Forthassa Gharbia un peu plus tard. On envisagea donc l'installation d'un groupement dans la région de Mengoub (Chott Gharbi) et, en attendant, la garnison d'Aïn ben Khelil fut portée à 2 compagnies d'infanterie légère d'Afrique et 1 peloton de spahis ; une compagnie montée de Légion était créée à Méchéria.

Ces mesures donnèrent confiance à nos Hamyan ; en outre la rude leçon infligée aux Beni Guil avait porté ses fruits.

D'autre part, les Zoua Gheraba qui, durant quelques mois, avaient abandonné leur chef pour faire cause commune avec les Beni Guil vinrent de nouveau se grouper autour de Si Allal.

Le personnage le plus en vue des Beni Guil était, à cette époque, Abderrahman Ould M'hammed ben bel Lhassen dit Abderrahman « el Youbi ».

C'était un homme très vigoureux qui s'était acquis une grande réputation de bravoure.

Il avait été investi par le Sultan, en 1892, du titre de caïd des Ouled Youb, mais son influence s'étendait sur toute la confédération.

Il nous était très favorable et il faisait depuis quelque temps tous ses efforts pour améliorer nos relations avec les Beni Guil.

C'est lui, comme nous l'avons vu, qui avait conduit le miad des Beni Guil à Aïn-Sefra en janvier 1904. Pour nous donner une nouvelle preuve des bonnes intentions de ses frères, il nous promit de lever un fort contingent de Beni Guil et de se joindre avec ce goum à la colonne d'observation du Chott Gharbi.

Les contingents des Beni Guil se rassemblèrent, en effet, à Djorf Aziza, le 16 juin 1904, au nombre de 700 hommes ; mais, à la suite d'une discussion et, peut-être aussi, à

cause des bruits de formation d'une harka de Berabers qui aurait profité de leur absence pour enlever leurs troupeaux, une partie des Beni Guil quitta Djorf Aziza le 17 juin 1904 pour rentrer dans ses campements.

Le caïd Abderrahman amena néanmoins à Ras-el-Aïn, au début de juillet, un goum de 177 cavaliers des Ouled Youb, Ouled Farès et Ouled Brahim. Quelques jours après, ce goum fut renforcé par 30 cavaliers et 50 fantassins des Ouled Ahmed ben Abdallah.

Ces contingents furent installés, avec ceux des Amour, en poste de surveillance à l'est de Guefaït.

Ils furent licenciés dans le courant de juillet 1904.

Le Rogui comptait chez les Beni Guil d'assez nombreux partisans ; il avait délivré des cachets de caïd aux notables dont les noms suivent :

Abdelkader ben Taïeb, des Alaouna (Ouled Ahmed ben Amor) ; Ali ould Ahmed ben Larbi, Ould Benni Ould bou Dalla, Rogba ould Moussa, des Ouled Ahmed ben Abdallah ; Mohammed ben Dahman, Abderrahman ben Houmin, des Ouled bel Lhassen ; Hammadi ould Abdallah, des Ouled Ali Ben Yassin ; Ahmed ben Djenfi, des Ouled Djabeur.

Il faisait faire une propagande active pour les déterminer à cesser leurs relations avec nous.

Cette propagande porta quelques fruits.

Le 13 novembre 1904, 80 tentes des fractions : Alaouna (Ouled Ahmed ben Amor) ; Ouled Ali, Ouled Djilali (Ouled bel Lhassen) ; Ouled Belkacem, Ouled Embarek (Ouled Youb), s'éloignèrent vers l'Ouest sans aucune provocation de notre part.

En raison de ce flottement, une reconnaissance composée d'une partie des effectifs du groupe mobile de Ras-el-Aïn, d'un goum de Zoua Gheraba et de Beni Mathar, se porta le 30 novembre 1904 vers Tendrara où elle fit sa jonction avec un détachement venu de Forthassa.

Cette pointe était destinée à ramener les fugitifs dans le devoir. Mais elle provoqua au contraire la fuite d'un certain nombre d'autres tentes.

Pour les punir de cette marque de défiance, la reconnaissance s'empara d'une caravane de 21 chameaux chargés de vêtements et de dattes, appartenant aux Ouled Embarek.

Le 24 décembre 1904, à l'approche d'une de nos reconnaissances qui se dirigeait vers le Tiskennit, ce groupement

qui était campé dans le Foum Taoura s'enfuit vers l'intérieur de la gada.

Il comprenait alors : 60 tentes des Ouled Ahmed Ben Abdallah, 60 tentes des Ouled Bel Lhassen, 40 tentes des Alaouna (Ouled Ahmed ben Amor), 25 tentes des Ouled Belkacem, 15 tentes des Ouled Embarek.

Ces dissidents étaient tous dominés par leur attachement à la cause du Rogui dont ils escomptaient un succès définitif, et auprès duquel ils avaient envoyé quinze de leurs notables. Ils nourrissaient l'espoir de nous voir bientôt évacuer Ras-el-Aïn.

Puis, l'approche de la période des neiges dans une région dont ils redoutaient les rigueurs de la température pour leurs troupeaux et la sagesse de quelques-uns d'entre eux qui envisageaient le cas où le Rogui serait vaincu, les poussèrent à tenter une réconciliation avec nous pour jouir librement de leurs parcours du Dahra.

Cette démarche, à laquelle participèrent tous les Beni Guil, sauf les Ouled Ahmed Ben Abdallah, eut lieu à Defilia, près de Figuig, du 8 au 12 janvier 1905. La députation s'y rencontra avec l'agha Si Mouley auquel elle fit des protestations de dévouement à notre cause. Les Beni Guil jurèrent solennellement de travailler sans relâche au maintien de la paix et de la tranquillité, de rester sourds à l'appel des séditieux et de prêter leur concours le plus dévoué au Gouvernement français qui les avait si généreusement accueillis.

Ils s'engagèrent en outre à nous fournir dans toutes les occasions l'appui de leurs goums, à donner la chasse aux djiouch et aux rezzous qui traverseraient leur territoire pour tomber sur nos indigènes et à déférer à toutes les réquisitions que nous pourrions avoir à exercer chez eux.

Quant aux Ouled Ahmed ben Abdallah qui avaient négligé de se faire représenter à l'entrevue, malgré l'invitation qui leur en avait été faite, il fut décidé qu'on les considèrerait comme étrangers à la confédération.

Enfin tous les Beni Guil Beni Ghomeracen reconnurent comme chef le caïd Abderrahman el Youbi.

Encore une fois nous avions pu apprécier le dévouement du caïd Abderrahman el Youbi qui avait facilité comme l'année précédente cette démarche des Beni Guil. Malheureusement il mourut le 3 mai 1905 à Djorf Lakhdar.

Il était venu se faire soigner à l'hôpital militaire d'Aïn-

Sefra d'où il était sorti complètement guéri ; mais, en arrivant dans sa tribu, il mourut d'une façon subite.

Le groupement des dissidents resta néanmoins dans la gada de Debdou et n'en continua pas moins à observer vis-à-vis de nous une attitude très réservée.

Mais il ne tarda pas à s'élever dans son sein des discordes provoquées par les compétitions et les ambitions de ceux qui aspiraient à une investiture officielle du Prétendant.

La facilité et la prodigalité avec laquelle Bou Hamara distribuait les lettres d'investiture et les titres encourageaient ces ambitions. Le cheikh El Mehdi, des Ouled Ahmed ben Abdallah, qui, après le départ de ses frères vers l'Ouest, avait été maintenu à Berguent en résidence forcée, fut renvoyé dans sa tribu, à la fin de janvier 1905, dans l'espoir qu'il ramènerait à nous le groupe dissident.

Pendant son absence, El Mamoun Ould Ahmed ben Yahia avait été nommé par le Rogui caïd des Ouled Ahmed ben Abdallah ; il se disputait la prédominance dans cette tribu avec le cheikh Ali Ould Ahmed ben Larbi, qui avait reçu lui aussi un cachet du Rogui.

D'autre part le cheikh Abdelkader ben Tayeb des Alaouna, investi par le Rogui, voyait son autorité morale battue en brèche, dans le groupement, par la concurrence d'El Mamoun Ould Ahmed ben Yahia et du cheikh Ali Ould Ahmed ben Larbi.

Après son retour dans sa tribu, le cheikh El Mehdi que l'on avait surnommé « El Krounil » (partisan du colonel Mac Lean et par conséquent d'Abd el Aziz) s'efforça à son tour de reprendre une place marquante au milieu de ses frères. Chez les Ouled Bel Lhassen on remarquait les mêmes conflits d'autorité entre Mohammed ben Dahman et Abderrahman Ould el Houmin, surnommé par dérision « Caïd Kheimto » (Caïd de sa tente).

Cependant, tous ces Beni Guil se trouvèrent unis dans la même complicité à la suite d'un coup de main dirigé contre les Hamyan.

Dans la nuit du 20 au 21 avril 1905, 146 chameaux appartenant aux Akerma (Hamyan) furent volés au pâturage, à quelques kilomètres à l'ouest du Tseniet el Hamri [1], par un djich composé de Beni Guil dissidents et d'Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed, et emmenés dans la gada de Debdou.

---

1 A l'est de Fortassa Gharbia.

Tous les Beni Guil campés dans la gada se solidarisèrent avec les malfaiteurs en refusant, soit de s'éloigner d'eux, soit de faire opérer la restitution des animaux volés.

Quant aux autres Beni Guil, ils étaient restés fidèles à leurs engagements. Ils fréquentaient assidûment nos marchés et nos relations avec eux allaient en s'améliorant de jour en jour.

Le fractionnement des Beni Guil est le suivant :

GROUPES	TRIBUS	FRACTIONS
BENI GOUMEN	Ouled Brahim (495 tentes)	Ouled M'hammed (Ouled Brahim proprement dits). Ouled Ali ben Lahcen. Ouled Ramdan. Ouled Chaïb.
	Ouled Farès (717 tentes).	Ouled Farès proprement dits. Ouled Bel Lahcen.
	Ouled Ahmed (887 tentes)	Ouled Ahmed ben Amor. Ouled Ahmed ben Abdallah.
BENI GHOMERACEN	Ouled Youb (700 tentes).	Ouled Belkacem. Ouled Embarek. Ouled Badda. Ouled Slama. Ouled Djabeur. Ouled Raho. Ouled Ber Raho.
	Ouled Hadji (420 tentes).	Ouled el Amouri. Ouled M'hammed ben Naceur. Ouled Amama. Ouled Ali ben Yassin.

VIII. — Groupement hostile de la Gada de Debdou

I. Ouled Sidi Ali Bou Chenafa. — II. Beni Guil dissidents. III. Ouled Sidi Mohammed Ben Ahmed

Dans nos démêlés avec le groupement de la gada de Debdou, nous allons avoir affaire, en dehors des Beni Guil, à deux tribus nouvelles, les Ouled Sidi Ali bou Chenafa et

les Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed qui jusque là s'étaient tenues à l'écart de nous. Les principaux motifs de cette attitude d'abstention étaient vraisemblablement l'éloignement de leurs parcours habituels et leurs sympathies pour le Rogui à une époque où, représentant encore l'idée anti-française, celui-ci remportait des succès qui pouvaient faire croire à son triomphe définitif.

Le groupement hostile, c'est-à-dire celui au milieu duquel les djicheurs du Tseniet el Hamri avaient conduit le produit de leur razzia, avait, à la fin d'avril 1905, la composition suivante :

1° Ouled Sidi Ali bou Chenafa, 500 tentes ;

2° Beni Guil (Ouled Ahmed ben Abdallah, Ouled Belkacem, Ouled Embarek, Alaouna, Ouled Bel Lhassen), 250 tentes ;

3° Ouled Sidi Mohammed Ben Ahmed, 200 tentes.

Les renseignements recueillis désignaient comme auteurs du vol quatre indigènes des Ouled Ahmed ben Abdallah et Si Larbi ould Ahmed Ben El Mokaddem, fils d'un cheikh des Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed. Nous avions invité tous ceux qui désavouaient les malfaiteurs à s'éloigner sans retard du lieu où ils campaient.

I. Ouled Sidi Ali Bou Chenafa. — Quelques mois après notre installation à Ras-el-Aïn, les Ouled Sidi Ali Bou Chenafa qui s'étaient tenus jusque là sur la réserve demandèrent au caïd Abderrahman el Youbi des Beni Guil d'intervenir auprès de nous pour être autorisés à fréquenter nos postes. Malgré nos assurances que leurs démarches recevraient satisfaction ils gardèrent quelque temps encore une attitude expectante.

Plus tard, le désir d'obtenir la restitution d'une dizaine de chameaux dont le vol était imputé aux Hamyan leur fournit l'occasion de causer directement avec nous.

La razzia du Tseniet el Hamri survint peu de temps après. Invités à prendre parti, ils s'empressèrent de désavouer les coupables, de protester de leur innocence et de leurs bonnes intentions et de demander l'aman.

Il leur fut posé comme conditions :

1° D'éloigner leurs campements de ceux des gens de désordre ;

2° De prendre l'engagement d'entretenir avec nous des

relations suivies et de nous renseigner sur tous les actes hostiles dirigés contre nous ;

3° D'envoyer un miad à Berguent pour nous entretenir de leurs intérêts.

Ils souscrivirent sans hésitation à toutes ces clauses ; l'aman leur fut alors accordé (juillet 1905).

Ce rapprochement mécontenta les Beni Guil dissidents qui, à la fin d'août 1905, à titre de représailles, leur enlevèrent 400 moutons. Les Ouled Sidi Ali Bou Chenafa ne purent se faire restituer qu'une partie du troupeau, mais pour s'indemniser du reste ils organisèrent un contre djich qui razzia 11 chameaux. Des pourparlers furent ensuite engagés et les parties se restituèrent leurs prises réciproques.

Le 26 septembre 1905, des Mehaya de l'entourage de Beni Amama attaquèrent une de leurs caravanes qui revenait du marché d'El Aricha, et tuèrent Si Aïssa ben Ahmed, notable des Ouled Bou Ras. Cette agression était d'autant plus regrettable pour nous qu'elle avait été commise sur notre territoire. Notre intervention énergique fit obtenir aux Ouled Sidi Ali Bou Chenafa toutes les réparations qui leur étaient dues.

Quelque temps après ils faillirent être victimes d'une entreprise plus sérieuse.

Le Maghzen leur avait gardé rancune de leurs sympathies pour le Rogui. La colonne chérifienne qui, le 1er novembre 1905, avait pénétré dans le Dahra et attaqué une caravane d'Ouled Amor [1] avait, à son départ, pris pour objectif les campements des Ouled Sidi Ali Bou Chenafa établis dans le triangle Berguent-Oglat Cedra-Hacien ed Dieb, et ce n'est qu'à l'annonce que ces campements étaient sur leurs gardes qu'elle avait fait demi-tour.

Pour se mettre à l'abri de semblables incursions, les Ouled Sidi Ali Bou Chenafa allèrent s'installer plus au sud, vers Saheb el Kennouda et Thorradet ed Defa. Et quand les pâturages se furent appauvris dans cette région, ils allèrent camper à Matarka.

Mais malgré leur éloignement, ils ne cessaient pas de nous tenir très régulièrement au courant de leurs affaires et de nous témoigner la plus entière confiance.

Par la suite nous n'eûmes plus qu'à nous louer de leur attitude.

---

1 Voir page 174.

Nous n'avions eu aucune difficulté à amener à nous cette tribu grâce à la bonne volonté dont elle avait fait preuve.

Le fractionnement des Oulad Sidi Ali Bou Chenafa est le suivant :

FRACTIONS	SOUS-FRACTIONS	
Oulad Ghoziel	Ouled Moussa.	
	Ouled Youcef.	
	Ouled Kaddour.	
	El Homor.	
	El Guetaïat.	
	Djebabra.	
Ouled Bou Ras	Ouled Bou Ras	Negazza.
		El Houafa.
	Touama.	
	El Haouameur.	
	Er Reggaa.	

II. Beni Guil dissidents. — Au moment du vol du Tseniet El Hamri, le cheikh El Mehdi, des Ouled Ahmed ben Abdallah et deux de ses coreligionnaires qui se trouvaient à Méchéria pour le règlement d'un différend avec les Hamyan, y furent retenus comme otages. Puis à la fin de juillet 1905, sur la prière des Ouled Sidi Ali Bou Chenafa, à qui nous venions d'accorder l'aman, et après que nous eûmes acquis la certitude que le groupe d'El Mehdi n'avait pris aucune part à la razzia, ce cheikh et ses deux compagnons furent remis en liberté.

Déjà, dans le courant de juin, pour nous prouver qu'il ne se solidarisait pas avec les malfaiteurs, ce groupe avait quitté la gada de Debdou et était venu s'installer à côté des Ouled Sidi Ali Bou Chenafa.

Nous avions accordé aux dissidents un délai expirant le 1er juin 1905 pour effectuer la restitution des chameaux des Akerma.

Puis sur la demande des Ouled Ahmed Ben Abdallah, qui affirmaient leur intention de faire restituer les prises, mais prétextaient de sérieuses difficultés pour réunir les animaux volés, ce délai fut prorogé jusqu'au 3 juillet.

Ce n'était là, de la part des dissidents, qu'une manœuvre pour gagner du temps.

Nous savions qu'ils recélaient encore deux mulets du Train des Equipages Militaires volés à Ben Zireg le 29 avril 1905. Leurs djiouch circulaient dans le Dahra à l'affût de tous les coups de main. L'un d'eux rencontra dans l'oued El Betoum un indigène des Hamyan et le tua. Un autre djich composé d'une vingtaine d'hommes des Ouled Ahmed Ben Abdallah, Ouled Belkacem et Ouled Embarek enleva à Kasdir (Chott Gharbi), dans la nuit du 4 au 5 mai 1905, 21 chameaux appartenant aux Ouled Khelif (Hamyan).

Nous pûmes heureusement tirer une vengeance immédiate de ce nouveau méfait. Une des victimes du vol en ayant apporté la nouvelle à Berguent, le 5 mai, à 8 heures du soir, 35 moghazenis partirent aussitôt dans la direction de l'Ouest pour couper la route aux djicheurs. Le 6 mai, à la pointe du jour, le djich était découvert marchant sur Aïoun Dehaguena. Les Beni Guil voyant leur retraite coupée par le mouvement du Maghzen abandonnèrent leurs prises et cherchèrent à s'enfuir.

Vigoureusement attaqués par nos cavaliers, ils eurent six des leurs tués et durent abandonner entre nos mains, en dehors des 21 chameaux, 5 chevaux et 7 fusils.

De notre côté, nous eûmes deux moghazenis tués.

Le même jour, à 7 heures du soir, le Maghzen rentrait à Berguent avec toutes ses prises [1].

Aux lettres leur notifiant le nouveau délai de restitution, les Beni Guil répondirent qu'ils avaient toujours l'intention de rendre les chameaux volés restant en leur possession, mais qu'un cinquième des prises ayant été prélevé par les caïds et envoyé au Prétendant et à Bou Amama, il appartenait à ceux-ci de décider de l'emploi qu'ils feraient de leur part.

L'attitude du Prétendant dans cette question fut assez conciliante. Redoutant pour ses alliés nos justes représailles, il les exhortait à restituer leurs prises. Le caïd Mamoun ould Ahmed ben Yahia, des Ouled Ahmed ben Abdallah, qui se trouvait auprès de lui, fut chargé de faire part à ses frères de ce désir. Les fractions compromises répondirent que les dommages qu'ils avaient subis au début de 1904 lors de la razzia des Hamyan n'ayant été réparés qu'en partie, ils suppliaient le Prétendant de les laisser agir à leur guise.

---

1 Cet engagement est connu sous le nom d'*affaire de l'oued el Betoum*.

Le Rogui se désintéressa alors de la question.

L'échéance du 3 juillet arriva sans que la moindre restitution ait été opérée. Mais à cette date le bloc hostile avait subi un commencement de désagrégation.

Vers la mi-juin en effet, les Alaouna nous avaient envoyé un émissaire pour nous faire savoir qu'ils seraient désireux de se rapprocher des Ouled Sidi Ali Bou Chenafa qui vivaient en paix avec nous, et qu'en tous cas ils se séparaient complètement des fauteurs de désordre.

Le 2 juillet 1905, ce fut au tour des Ouled Bel Lhassen de nous adresser une demande d'aman dans laquelle ils manifestaient, eux aussi, le désir de venir camper près des Ouled Sidi Ali Bou Chenafa ou près de leurs frères du Sud, dans la région de Tendrara. En attendant ils s'étaient séparés des fractions compromises et avaient établi leurs campements à une vingtaine de kilomètres d'elles, dans l'oued Bou Hennaouen.

Les tendances de rapprochement de ces deux tribus s'accentuèrent durant le mois de juillet.

Leurs demandes d'aman devenant de plus en plus pressantes et paraissant sincères, le pardon leur fut accordé, sous la condition qu'ils se sépareraient définitivement des fauteurs de troubles, qu'ils nous informeraient de leurs déplacements, et nous signaleraient tous les actes répréhensibles de leurs voisins.

A la fin de juillet, un miad de chacune de ces deux fractions vint à Berguent sceller un pacte d'amitié.

Il ne restait plus dans le groupement hostile que les Ouled Belkacem, les Ouled Embarek et une partie des Ouled Ahmed ben Abdallah.

Bien que la restitution de nos chameaux n'ait pas été effectuée à la date convenue, aucune répression ne fut exercée contre les tribus compromises. L'attentat avait été commis sur nos sujets et sur notre territoire, l'application du droit de suite était donc parfaitement justifiée ; cependant nous n'en usâmes pas dans l'espoir qu'une politique d'apprivoisement et de dissociation qui avait déjà réussi avec les Alaouna, les Ouled Bel Lhassen et une partie des Ouled Ahmed ben Abdallah, nous conduirait au résultat désiré tout en évitant de motiver des rancunes durables chez nos adversaires du moment.

Le 9 juillet 1905, le caïd Mamoun ben Yahia des Ouled Ahmed ben Abdallah (groupe dissident) fut tué dans un

engagement qui eut lieu entre les troupes du Maghzen et celles du Prétendant. Il eut pour successeur Ali ben Ahmed.

Les Ouled Ahmed ben Abdallah, les Ouled Belkacem et les Ouled Embarek restaient groupés près de Taraout (Gadet el Graa). Ils gardaient leurs moutons à proximité de leurs campements et avaient envoyé leurs chameaux dans la vallée de la Moulouya pour les préserver des piqûres de grosses mouches très nombreuses dans la gada. Ils évitaient soigneusement de faire descendre leurs troupeaux dans le Dahra.

A la fin d'août 1905, ne craignant plus nos représailles qui avaient toujours été différées, ils devinrent plus audacieux et se risquèrent hors de leur repaire.

Ils razzièrent d'abord les Ouled Sidi Ali Bou Chenafa pour les punir d'avoir abandonné leur cause et d'avoir fait la paix avec nous.

Puis ce fut au tour des Toual (Ouled el Hadj) auxquels un rezzou de 30 cavaliers et de 80 piétons des Ouled Ahmed ben Abdallah, Ouled Belkacem, Ouled Embarek et Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed enleva 5.000 moutons le 4 septembre 1905. Les Beni Guil vivaient jusqu'alors en bonne intelligence avec les Ouled el Hadj et avaient même récemment conclu avec eux un pacte d'amitié ; il n'y avait eu aucune provocation de la part des Ouled el Hadj, mais les Beni Guil prétendirent avoir agi par ordre du Rogui.

A cette même époque, toutefois, les Beni Guil dissidents adressèrent au Commandant du groupement de Berguent des lettres traitant de la restitution des chameaux des Akerma.

Il leur fut répondu ce qui suit :

Vous dites que vous n'avez jamais fait de pacte avec nous, directement ni autrement. Mais vous oubliez que l'année dernière, vous et vos frères des autres fractions Beni Guil avez promis de vivre en paix et bonne intelligence avec l'autorité française et les tribus qui lui obéissent, et en raison de cette promesse vous avez été autorisés à venir vous installer près de nous et de ces tribus. Ensuite, sans aucun motif, sans que vous ayez subi aucun préjudice de notre part ni de celle de nos gens, vous avez fui vers l'ouest. Sans provocation et sans motif, vous avez volé les tribus qui nous sont soumises. Vous avez oublié tout cela !

Le caïd Boudjemaa, des Ouled Belkacem et Ouled Embarek nous fit la réponse suivante :

Vous nous avez pris une caravane de 21 chameaux chargés de quatorze charges de vêtements, objets divers, dattes, une jument, cinq fusils et une femme qui avait trois enfants et dont nous ignorons encore le sort. Nous n'avons reçu qu'une partie des chameaux pris à vos gens.

.... Si vous voulez vivre en bons termes avec nous, envoyez une lettre signée de vous, qui n'avez qu'une parole en laquelle nous avons confiance. Dites-nous où vous voulez que nous nous rencontrions. Nous n'avons aucune foi dans les Hamyan depuis qu'ils nous ont spoliés avec le capitaine du Jonchay.

Le caïd Boudjemaa faisait allusion à la prise exécutée au mois de novembre 1904, quand une partie des Beni Guil s'était enfuie devant nos troupes.

Comme au mois de juin précédent, cette correspondance et ces promesses n'avaient encore pour but que de gagner du temps et d'endormir notre surveillance, afin de pouvoir évacuer, sans risques, la gada de Debdou où la pauvreté des pâturages commençait à se faire sentir. Vers le 10 octobre 1905, en effet, les Beni Guil dissidents quittèrent la gada en bloc avec les Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed ; ils allèrent s'établir au sud de Matarka en manifestant leur intention de s'éloigner encore et de rejoindre les Aït Bouchaouen campés aux environs d'Haci el Hamar, car le bruit courait, avec persistance, qu'un goum Hamyan se concentrait à Méchéria pour opérer contre eux.

Un peu après, les Ouled Ahmed ben Abdallah se décidèrent enfin à entrer dans la voie de la conciliation. Ils étaient partagés en deux groupes, comme nous l'avons dit précédemment. Le groupe du cheikh El Mehdi, qui avait obtenu l'aman, campait dans la région de Golb Mharroug et continuait d'entretenir avec nous des relations amicales ; le groupe du caïd Ali ben Ahmed campait dans la région du Foum Aggaï. Ce dernier groupe qui avait reçu en partage 29 chameaux provenant du vol de Tseniet el Hamri nous en restitua seize et nous promit de nous remettre les treize autres dans un délai de quinze jours, après lequel il nous demanderait l'aman. Mais cette promesse ne fut pas suivie d'effet.

Les Beni Guil dissidents passèrent l'hiver mélangés aux

Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed et aux Aït Bou Chaouen dans le Feidj Hameïda.

Les affaires étaient dans cette situation quand fut décidée la tournée de Matarka.

III. Ouled Sidi Mohammed Ben Ahmed. — Les Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed s'étaient abstenus de tout contact avec nous lors de l'occupation de Ras-el-Aïn. Mais en mars 1905, la fraction des Ouled Sghir commença à nous faire quelques avances.

Deux indigènes des Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed avaient participé à la razzia du Tseniet el Hamri. Ils appartenaient à la fraction des Ouled Sidi Ahmed (Ouled M'hammed) ; l'un d'eux, Si Larbi ben Ahmed ben el Mokaddem, était le fils du cheikh de la fraction.

Aussitôt après la razzia, les Ouled Sghir nous firent savoir qu'ils n'y avaient pris aucune part et qu'ils observaient fidèlement les engagements qui les liaient à notre gouvernement. Ils ajoutaient que les autres fractions des Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed leur tenaient rigueur des relations qu'ils entretenaient avec nous.

Leur cheikh s'exprimait ainsi :

> Mes frères les Ouled Sghir ont approuvé les engagements que j'ai pris avec vous, mais les Ouled Sidi Ahmed m'ont désapprouvé et sont dissidents.

Les Ouled Sghir furent en conséquence exceptés des mesures envisagées à l'égard des fauteurs de troubles et de leurs complices.

Les Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed cherchèrent à s'excuser en nous écrivant que Si Larbi ben Ahmed el Mokaddem ne faisait plus partie de leur tribu, et qu'il avait quitté l'entourage de son père depuis deux ans.

En août 1904, en effet, Si Larbi Ben Ahmed suivait la fortune de Bou Hacera ; il prit part avec lui à l'attaque de notre goum de Botimat el Caïad, le 9 août 1904, et eut même un cheval tué sous lui au cours de cette affaire. Depuis cette époque il campait soit avec les Ouled Ahmed ben Abdallah (Beni Guil), soit dans l'entourage de Bou Hamara.

Mais par leur refus de s'éloigner des campements des coupables, les Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed manifestèrent leur solidarité avec eux. Ils ne firent d'ailleurs

aucun effort pour nous faire restituer les animaux détenus par un des leurs.

Le 4 septembre 1905 ils prêtèrent leur appui aux Beni Guil pour razzier les Toual (Ouled el Hadj).

A la fin de ce mois, ils firent courir le bruit qu'ils allaient s'éloigner des Beni Guil dissidents et s'établir aux environs de Matarka.

En effet, vers le 10 octobre, ils quittèrent la gada, mais en se joignant à la migration des Beni Guil dissidents dans le voisinage desquels ils restèrent campés.

A cette époque nous reçûmes la visite de Si Mohammed ben Ali ben Achour el Mokaddem, fils du cheikh des Ouled Sghir qui vint renouveler les protestations d'amitié de ses frères et nous annoncer que les Ouled M'hammed avaient l'intention de nous envoyer un miad pour solliciter l'aman.

Les intentions des Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed étaient très flottantes, mais nous pouvions cependant discerner dans l'esprit de cette tribu une tendance à la détente.

Après les fortes pluies tombées dans tout le Dahra, au commencement de novembre 1905, ils auraient certainement cherché à étaler leurs campements vers le nord, aux abords de la gada où ils séjournent presque continuellement, si l'incursion de la mehalla d'Oudjda dans la région de Meridja, le 1er novembre 1905, ne les avait obligés de rester groupés et de s'appuyer même sur les Beni Guil pour résister, le cas échéant, aux colonnes chérifiennes.

En février 1906, les Ouled M'hammed nous demandèrent l'autorisation d'envoyer un miad à Berguent ; ce miad se présenta le 13 mars ; il était composé de Si Sghir bel Bachir et Si Mohammed Belgacem. Ces notables nous annoncèrent que le fils du kebir Si Ahmed ben el Mokaddem avait reçu 45 chameaux comme part de razzia, qu'il campait avec les Beni Guil dissidents et qu'il ne voulait pas réintégrer sa tribu d'origine.

Nous leur donnâmes un délai d'un mois pour nous restituer 45 chameaux ou leur valeur, soit 6.750 francs.

Le miad nous laissa espérer qu'une solution interviendrait dans le sens indiqué, mais le délai expira sans qu'aucune restitution ait été opérée. Le 14 avril, les Ouled M'hammed nous écrivirent qu'il ne fallait pas douter de leurs bonnes intentions, qu'ils éprouvaient de grandes difficultés pour réunir les chameaux qui devaient nous être

remis, et qu'ils n'avaient pu jusqu'à présent en rassembler que la moitié.

Telle était la situation au moment où il fut enfin reconnu que nous ne pourrions obtenir le règlement de cette affaire qu'en allant l'exiger au milieu même des campements des coupables.

Le fractionnement des Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed est le suivant :

GROUPES	FRACTIONS	SOUS-FRACTIONS
HADJADJ	Ouled Seghir.........	Ouled Achour. Ouled el Hadj ben Seghir Ouled Mohammed ben Ali (ou Ouled ben Abdallah). Ouled Seghir ben Ali. Ouled Ben Tayeb. Ouled Ahmed. Beni Oual.
	Ouled Bou Zian........	Ouled Ahmed ben Bouzian. Ouled Nouali.
OULED M'HAMMED	Ahel Djemaa Seghir (ou Ouled Sidi Ahmed)...	Ouled Taleb. El Mekaddim. Ouled Abdelkader. Ouled Tayeb ben Belgacem. Ouled El Hend. Ouled Hammou ben bou Tayeb. Ouled Rabah. Ouled Djeddi.
	Ouled Djemaa el Kebir (ou Ouled el Mahjoub).	Ouled Seghir ben Ahmed. Ouled M'hammed ben Mahjoub. Aouachir ould Damek. Ouled El Bekri.

IX. — Règlement de Matarka

Après un an d'efforts, nous avions réussi à désagréger une partie du groupement hostile. Les Ouled Sidi Ali Bou Chenafa, les Ouled Sghir des Oulad Sidi Mohammed ben Ahmed, et parmi les Beni Guil : les Alaouna, les Ouled Bel Lhassen et une fraction des Ouled Ahmed ben

Abdallah, avaient désarmé, puis sollicité et obtenu l'aman. Mais nous n'avions pu obtenir la restitution que de 16 chameaux sur les 146 qui nous avaient été enlevés.

Il était grand temps, sous peine de passer pour dupes, de terminer ce litige et d'appuyer nos prétentions autrement que par des menaces, d'autant plus que les Beni Guil et les Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed pouvaient encore augmenter la distance qui les séparait de nous.

Il fut donc décidé que nous nous rendrions en force au milieu des campements des dissidents pour exiger la restitution immédiate de leurs prises.

En conséquence, le Général commandant le territoire d'Aïn-Sefra prescrivit la concentration à Matarka de détachements de troupes :

1° De Berguent comprenant : 1 compagnie de tirailleurs, 1 compagnie montée de Légion, 35 spahis, 50 moghazenis ;

2° De Forthassa comprenant : 1 compagnie montée de Légion, 20 moghazenis ;

3° De Méchéria comprenant : 50 spahis, 50 moghazenis.

Ces troupes étaient rassemblées à Matarka le 12 mai 1906 sous les ordres du chef de bataillon Pein, commandant supérieur du Cercle de Méchéria.

En outre, Tendrara fut occupé par 30 hommes du 1er Bataillon d'Afrique, et Oglat Cedra par 20 hommes du même Bataillon.

Le 21 mai, la colonne de Matarka fut renforcée par 40 moghazenis de Beni-Ounif avec les groupes mixtes d'El Ardja et de Bou Aïech (80 hommes).

Enfin du 26 au 29 mai, un escadron du 1er Spahis formant l'escorte du général Lyautey, commandant le territoire d'Aïn-Sefra, séjourna également à Matarka.

La reconnaissance fut précédée par un courrier du Général commandant le territoire adressé aux djemaa des Ouled Embarek et Ouled Belkacem, enjoignant aux Ouled Belkacem d'avoir à verser les deux parts de prises qu'ils avaient reçues sur le vol du Tseniet el Hamri, après quoi les deux fractions obtiendraient l'aman.

Le cheikh Ahmed ould Ali, des Ouled Farès (Beni Guil), s'était chargé de faire restituer les chameaux détenus par les Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed et les Ouled Ahmed ben Abdallah.

Dès notre arrivée à Matarka, les Ouled Embarek, les Ouled Belkacem, les Ouled Ahmed ben Abdallah et les

Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed nous firent savoir que la restitution serait opérée le jour que nous leur indiquerions.

Nous leur fixâmes la date du 26 mai, jour de l'arrivée à Matarka du général Lyautey.

Au jour convenu, les Ouled Belkacem amenèrent leurs deux parts, et le cheikh Ahmed ould Ali présenta les parts des Ouled Ahmed ben Abdallah et des Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed, avec des délégués de ces deux fractions.

Une petite difficulté surgit au moment du versement ; le djicheur des Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed avait, pour exécuter la razzia, emprunté un cheval aux Ouled Embarek, qui avaient reçu pour cela une demi-part en plus. Cette demi-part manquait.

Il fut décidé que les Oulad Embarek l'amèneraient le 30 mai à Haci el Aricha, où devait passer ce jour-là le général Lyautey rentrant à Aïn-Sefra. Les Ouled Embarek furent exacts au rendez-vous avec leur versement.

La restitution était complète ; elle avait eu lieu au taux de remplacement de 100 francs ou 6 moutons par chameau. L'aman fut accordé à toutes les fractions.

La dislocation des troupes eut lieu le 2 juin 1906.

Pendant notre séjour à Matarka nous avions eu à sévir contre les Ouled Bel Lhassen à la suite de deux actes de brigandage :

1° Dans la nuit du 19 au 20 mai, un djich enleva 3 fusils 86 sous une tente de légionnaires de la Compagnie montée de Forthassa. Les traces furent suivies jusqu'à un douar d'Ouled Sidi Ali Bou Chenafa auxquels nous prîmes 30 chameaux ;

2° Le surlendemain, un indigène tenta de pénétrer nuitamment dans la tente du lieutenant Aveline du 2e Spahis. Les traces de cet indigène traversaient un douar d'Ouled Sidi Ali Bou Chenafa pour aboutir dans un campement d'Ouled bel Lhassen.

Il fut établi que les voleurs de fusils n'avaient pénétré chez les Ouled Sidi Ali Bou Chenafa que pour détourner nos soupçons, et que les djicheurs appartenaient effectivement aux Ouled Bel Lhassen.

Les 30 chameaux des Ouled Sidi Ali Bou Chenafa leur furent restitués et nous retînmes 50 chameaux aux Ouled Bel Lhassen pour ces deux attentats.

Le 1er juin, à 9 heures du soir, la veille de notre départ

de Matarka, le Cheikh des Ouled Bel Lhassen nous remit 3 fusils 86 en bon état. Il rentra en possession de ses chameaux.

Nous eûmes également l'occasion de donner aux Sedjaa une preuve de notre bonne foi et de notre équité en leur faisant restituer 25 chameaux volés qui avaient été retrouvés dans un douar d'Ouled Mansourah (Hamyan). Ces derniers prétendaient les avoir achetés.

L'impression produite par ce règlement fut excellente. Les indigènes avaient acquis une telle confiance en nous, que le 2 juin, au moment où la colonne quittait Matarka, les Ouled Sidi Ali Bou Chenafa et les Alaouna sollicitèrent notre arbitrage pour une affaire de meurtre qui les divisait depuis plus d'une année.

Un terrain d'entente put être trouvé et il fut convenu que les Ouled Sidi Ali Bou Chenafa paieraient, dans le délai de deux mois, une dia de 4.000 francs aux Alaouna. Cette affaire ne fut définitivement réglée qu'en août 1908.

L'occupation provisoire de Matarka avait été fructueuse en résultats heureux. Nous avions obtenu le règlement pacifique d'une affaire qui, depuis un an, séparait les Hamyan et les Beni Guil. Nous avions reçu les assurances de paix des tribus de l'Ouest, Beni Guil Gheraba et Ouled Sidi Mohammed ben Ahmed, qui jusque là s'étaient montrées généralement hostiles.

Cette manifestation prudente et ferme de notre force, dans un pays d'anarchie, donnait confiance aux tribus ralliées, qui se rendaient compte que nous étions capables d'aller, au loin, les protéger contre des ennemis communs.

Elle donnait à réfléchir aux gens de désordre qui ne se sentaient plus à l'abri de nos représailles. Et pour ces raisons elle était susceptible d'entraîner dans la voie de la conciliation, d'autres tribus encore hésitantes.

Enfin la demande spontanée d'arbitrage, présentée par les Ouled Sidi Ali Bou Chenafa et les Alaouna prouvait que notre esprit de justice était apprécié des gens de l'Ouest.

X. — Si Allal

Dans presque toutes nos négociations avec les tribus marocaines de l'Ouest, nous avions pu apprécier l'intervention heureuse de Si Allal, qui mit son influence au

service de notre cause avec un dévouement véritable, sinon toujours désintéressé.

Quoi qu'il en soit, il fut toujours pour nous un intermédiaire utile.

Nous avons déjà parlé du rôle qu'il joua dans la convention passée avec les Beni Mathar en février 1904.

En juin 1904, sur la simple demande qui lui en fut faite, il se joignit au goum de la colonne du Chott Gharbi avec ses proches parents, cent cavaliers et presque autant de fantassins.

Jusqu'en septembre 1904, époque à laquelle les Zoua Gheraba durent se diriger vers le sud-ouest pour rechercher des pâturages, Si Allal fournit à Gara Sultana, sur la piste de Guefaït, à Ouzien, et sur la piste de Tiouli, au nord de Magoura, des postes mixtes de cavaliers et de fantassins qui surveillaient le pays et nous servaient d'émissaires.

Si, au début de notre installation à Ras-el-Aïn et surtout après le départ des goums Hamyan le 30 juin, nous n'avions pas eu les postes de garde des Zoua Gheraba, notre existence à Berguent eût été précaire et la nécessité se serait imposée, pour nous y maintenir, soit de lever de nouveaux goums, soit de renforcer l'effectif des troupes régulières.

C'est par l'entremise de Si Allal que les Beni Yala entrèrent en relations avec nous en 1904.

Il prêta l'aide effective de ses goumiers et de ses chameaux à notre allié le marabout de Guefaït les 9 et 19 août 1904.

Et c'est encore par son intermédiaire que les Ouled Amor et les Ouled Bakhti nous firent leur demande de pardon en septembre 1904.

Mais nous ne fûmes pas ingrats à son égard, et pour le récompenser des services que nous savions reconnaître, on envisagea en sa faveur des mesures de trois sortes :

1° Avantages pécuniaires :

Si Allal touchait depuis l'année 1900 un subside annuel de 6.000 francs. Par décision du Gouverneur général en date du 25 janvier 1905 ce subside fut porté à 12.000 francs « *en raison des services qu'il nous avait rendus au moment de notre installation à Berguent, et des pertes qu'il avait subies et des charges dont il était grevé pour entretenir son Maghzen et ses principaux serviteurs* ».

2° Distinctions honorifiques :

Sur les instances pressantes du Gouverneur général, Si Allal fut nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 16 mars 1905.

En outre, en mai 1906, il fut nommé commandeur du Nichan Iftikhar.

3° Commandement effectif :

Si Allal ambitionnait particulièrement la création en sa faveur d'un grand commandement constitué à l'instar de ceux qui avaient été accordés à ses cousins de la branche de l'Est, par agrégation de tribus algériennes.

Cette question était envisagée de la façon suivante par le général Lyautey, dans une lettre qu'il adressait au Commandant de la Division d'Oran le 12 février 1905 :

Il reste enfin la question du commandement. Je crois sincèrement qu'elle ne peut être envisagée que d'une seule façon, c'est-à-dire dans la constitution ultérieure, si les circonstances le permettent, d'un commandement en avant. Je veux dire par là d'un commandement qui, ayant pour base d'abord et bien entendu, les Zoua Gheraba qui suivent sa fortune, engloberait progressivement les fractions des tribus de l'ouest (Mehaïa et autres) installées de bon gré ou réfugiées sur notre territoire, puis, plus tard, des nouvelles tribus, soit inféodées régulièrement aux Ouled Sidi Cheikh soit même relevant actuellement, au moins nominalement, du Sultan, qui seraient installées dans des régions où notre influence, notre action et notre autorité se seraient étendues, ou qui demanderaient elles-mêmes à venir à nous.

Mais cette solution ne peut être envisagée que pour le cas où la situation politique se modifierait en notre faveur et où d'accord avec le Maghzen et la Légation de Tanger, il nous serait loisible d'étendre notre liberté d'action et d'être chargé de la police plus à l'ouest que nous ne le pouvons actuellement, sous une forme mixte qui serait à déterminer. En tous cas, je crois qu'il faut absolument écarter l'idée de la constitution d'un commandement pour Si Allal par agrégation de tribus nettement algériennes et déjà installées et administrées sur notre territoire.

A ces propositions, le Gouverneur général répondit par la lettre suivante adressée le 3 mars 1905 au Commandant de la Division d'Oran :

En ce qui concerne la constitution d'un grand commandement, j'estime également comme vous qu'il n'est pas possible de

placer sous les ordres de Si Allal certaines tribus qui relèvent déjà d'un autre grand chef indigène, et certaines autres qui sont avant tout soucieuses de conserver leur indépendance vis-à-vis du chef des Zoua Gheraba et qui n'accepteraient pas volontiers l'obligation de quitter les terrains sur lesquels elles vivent en ce moment pour être transférées plus à l'ouest, à proximité du nouveau chef qui leur serait imposé.

En résumé, l'organisation actuelle de l'Algérie est telle qu'il n'est plus possible d'y créer un grand commandement pour Si Allal. Il nous appartient de le faire comprendre à ce personnage.

Par contre, il sera peut-être utile à nos intérêts de lui attribuer un commandement dans l'ouest lorsqu'on donnera aux tribus de cette contrée l'organisation prévue par M. le Ministre des Affaires étrangères dans sa dépêche dont je vous ai donné connaissance le 13 février sous le numéro 202, mais c'est là une question qui ne saurait être résolue immédiatement.

Cette question de commandement reçut une première solution le 14 octobre 1907. A cette date, les Zoua Gheraba ayant fait individuellement leur soumission à la France[1], par application de l'article 7 du traité de 1845, furent constitués, par décision du Gouverneur général, en une tribu rattachée au Cercle de Méchéria qui prit le nom d'Ouled Sidi Abdelhakem.

Si Allal en fut le caïd.

Puis, par décision du Gouverneur général, en date du 21 mars 1908, le caïdat passa aux mains de son fils aîné Si Mohammed ben Taïeb, et Si Allal fut nommé agha honoraire de Berguent.

Si Allal nous avait incontestablement rendu de grands services au moment de notre installation à Berguent et pendant la période de prise de contact.

Mais, ainsi qu'il est advenu pour tous les grands chefs indigènes, les services qu'il fut appelé à nous rendre devinrent de moins en moins importants à mesure que l'apprivoisement des tribus voisines s'accentuait et que la sécurité s'affirmait dans notre hinterland.

Par contre l'ambition de ce personnage alla toujours en augmentant.

---

1 Moins : 14 tentes d'Ouled Sidi El Hadj Brahim ; 10 tentes d'Ouled Sidi M'hammed ; 3 tentes d'Ouled Sidi Abdelhakem qui, jalouses de leur indépendance, avaient quitté le groupement de Si Allal en mai 1905 pour rejoindre Bou Amama.

Le Chef de Poste de Berguent donnait, en 1908, sur Si Allal, l'appréciation d'ensemble suivante qui dépeint parfaitement ce chef indigène :

Jouit d'une certaine influence due à son caractère maraboutique, mais nonchalant et peu intelligent, ne fait rien pour l'accroître.

Rallié à notre cause, il manifeste dans sa manière de servir, plutôt le souci de ses intérêts personnels qu'un dévouement inspiré par une réelle sympathie à notre égard. Vaniteux et suffisant, il prodigue volontiers les promesses, mais n'a cure de les transformer en réalités. Il est toutefois un intermédiaire utile, parfois indispensable dans nos rapports avec les tribus de l'ouest. Son aide peut ne pas toujours être aussi efficace qu'elle devrait être ; son hostilité serait à coup sûr très gênante.

TROISIÈME PARTIE

Mesures militaires destinées à assurer la police dans la région

Le Groupe Mobile de Berguent

I. — Composition

En 1904, la reconnaissance du Chott Gharbi placée sous les ordres du chef d'escadrons Henrys, chef d'état-major du général commandant la subdivision d'Aïn-Sefra avait été divisée en trois groupes.

Le premier groupe, sous les ordres du capitaine Toulat, chef du bureau des Affaires indigènes de Méchéria, comprenait :

Goum : 6 officiers ; 472 cavaliers, 256 fantassins, 100 moghazenis (Hamyan) ; 16 spahis des Affaires indigènes.

Cavalerie : 1 officier, 20 spahis du 2e Régiment (Détachement d'Aïn Ben Khelil).

Total : 7 officiers, 855 hommes.

Le deuxième groupe, commandé par le capitaine Met, de la 21e compagnie du 2e Étranger, comprenait :

Infanterie (21e compagnie montée du 1er Étranger) : 4 officiers, 193 hommes, 112 mulets.

Cavalerie (2e Spahis) : 2 officiers, 40 hommes.

Service médical : 1 médecin aide-major, 2 hommes, 4 mulets.

Total : 7 officiers, 347 hommes.

La concentration de ces deux groupes eut lieu le 11 juin 1904 à Oglat Nadja. Ils bivouaquèrent le 12 à Oglat Moussa, le 13 à Kasdir et Haci El Hamra, le 14 à El Merir et Mengoub.

Le 14 juin, le troisième groupe commandé par le capitaine Lagrange, chef d'annexe d'El Aricha, atteignit El Merir.

Il comprenait :

Goum d'El Aricha : 2 officiers, 110 cavaliers, 90 fantassins.

Goum de Si Allal : 30 cavaliers, 100 fantassins.

Total : 2 officiers, 330 hommes.

Le 15 juin, les trois éléments de la reconnaissance étaient concentrés sur les bords de l'oued Berguent, à quelques kilomètres au sud-ouest de Ras-el-Aïn, et le 16 la reconnaissance vint établir son camp à Ras-el-Aïn.

Ce même jour, la majeure partie des goumiers, soit :

100 moghazenis de Méchéria, 400 goumiers de Méchéria, 50 goumiers d'El Aricha, 25 goumiers de Si Allal, furent poussés à cinq kilomètres à l'est de Guefaït et établis en poste de surveillance.

Un autre poste de goumiers protégeait le camp au nord, au débouché du col de Djerrada.

Au début de juillet 1904, les goums Hamyan dont l'affiliation religieuse aux Ouled Sidi Cheikh pouvait devenir gênante en face des contingents de Bou Amama, furent en partie licenciés et remplacés par un goum des Amour (Aïn-Sefra) et des Beni Guil.

L'effectif des contingents auxiliaires de la colonne d'observation était le suivant à la date du 3 juillet :

1° Goum Hamyan : 100 moghazenis, 200 goumiers ;

2° Goum Amour : 110 cavaliers, 400 fantassins commandés par Ahmed ben Youcef, frère de l'agha Si Mouley ;

3° Goum Beni Guil : 177 cavaliers commandés par le caïd Abderrahman El Youbi ;

4° Goum d'El Aricha : 130 cavaliers, 170 fantassins ;

5° Goum de Si Allal : 70 cavaliers, 20 fantassins.

Le 12 juillet les Ouled Ahmed Ben Abdallah (Beni Guil) nous envoyèrent 30 cavaliers et 50 fantassins.

Dans le courant de juillet 1904, la reconnaissance fut renforcée par deux compagnies du 2e Zouaves (commandant Baumelle) venues d'El Aricha, et par une section d'artillerie de montagne.

L'appoint de ce renfort permit de licencier les goums d'El Aricha, des Amour et des Beni Guil.

Après ce remaniement le groupe mobile se trouva constitué de la façon suivante :

CORPS	OFFICIERS	TROUPE	CHEVAUX	MULETS
Maghzen	»	100	100	»
État-Major	6	4	13	»
2e Zouaves : 10e et 11e Compagnies	8	307	5	»
1er Étranger : 21e Compagnie montée	4	196	4	116
Section d'Artillerie de montagne	1	57	4	32
2e Spahis : 3 pelotons	3	61	66	»
Train des Équipages	»	6	1	10
Service de Santé	1	4	»	»
Service des Subsistances	1	4	»	»
Total...	24	739	193	158

Le 30 octobre 1904 l'une des deux compagnies de zouaves fut relevée par une compagnie du 2e Tirailleurs d'El Aricha. Les éléments du groupe mobile de Berguent se modifièrent peu à peu pour atteindre une constitution répondant aux principes élaborés par le général Lyautey qui avait été l'organisateur de ces heureuses formations.

Ces principes se trouvent exposés dans son « Rapport d'ensemble sur l'organisation de la zone limitrophe algéro-marocaine » du 7 décembre 1908.

Le général Lyautey s'exprimait ainsi :

Organisation de la Police

Principes sur lesquels repose l'organisation déjà existante

Le principe fondamental sur lequel repose la police actuellement pratiquée sur la frontière algéro-marocaine est « qu'on se garde par le mouvement ».

L'application de ce principe a consisté essentiellement dans la création d'un petit nombre de grands postes, fortement constitués et ravitaillés, servant de base d'action à grands rayons à des *groupes mobiles* battant constamment le pays en avant et reliant leur action d'une façon que l'on peut comparer au croisement des feux des phares sur une côte.

Cette organisation a été substituée au système antérieur consistant en un chapelet de petits postes trop faibles pour avoir une action rayonnante, et auxquels, malgré leur proximité relative, il était impossible d'empêcher le passage des incursions. Ils formaient comme une *Muraille de Chine* avec tous les inconvénients que présente ce genre de défense, et n'avaient aucune efficacité effective pour la protection du pays.

Les postes actuels, sièges de groupements mobiles, sont soutenus en arrière par quelques postes où peuvent se concentrer des troupes de réserve et des approvisionnements.

La composition des groupes mobiles est variable suivant les régions : les éléments légers et rapides y dominent là où les espaces à surveiller sont plus vastes, c'est-à-dire dans le Sud et au centre.

Ils sont plus rapprochés et plus solidement constitués en infanterie là où la population est plus dense, plus fixée au sol, et dans les massifs montagneux, c'est-à-dire au Nord.

Mais, avec des proportions variables, ils comportent toujours les éléments suivants :

Les *éléments extra-légers* destinés à l'exploration, à la protection éloignée, à la poursuite, constitués par les goums et les maghzen à cheval, les escadrons de cavalerie et, au Sud, les compagnies sahariennes.

Les *éléments légers* pouvant porter rapidement des fusils à grande distance et servir d'appui et de repli à la cavalerie ; ce sont les compagnies montées et les tirailleurs allégés parmi lesquels sont constitués des groupes francs spéciaux pour tenir certaines régions déterminées. Ils sont généralement accompagnés de mitrailleuses et d'artillerie de montagne.

Les *éléments de réserve* pouvant servir d'appui aux précédents mais destinés surtout à assurer la garnison des postes ; ils sont constitués par l'infanterie européenne, spécialement par des compagnies de Légion.

Ils sont appuyés par l'artillerie de campagne. Pour employer l'expression si heureuse du général d'Amade, dans ces groupements mobiles se trouvent « accumulés de la force et du mouvement ».

La force est constituée par le groupe mobile. Le mouvement

est assuré par l'absence à peu près complète de convois, les troupes étant entraînées à se contenter du minimum, à laisser tout impedimenta, et à emporter avec elles quatre jours de vivres. Les postes sont largement approvisionnés. Tantôt le ravitaillement est porté aux reconnaissances en des points déterminés ; tantôt, le plus souvent possible, il est fait appel aux indigènes des régions que l'on va visiter pour des achats sur place, ce qui crée ainsi un mouvement commercial, fait bénéficier les indigènes de l'action de police et parfois même sert d'appât aux réfractaires chez qui l'attrait du gain triomphe de l'hostilité. C'est dans ces conditions qu'ont toujours été faites les reconnaissances des groupes mobiles de Berguent, Forthassa et Colomb ; c'est ainsi que vient de procéder le commandant Canton dans sa tournée dans le Haut-Guir et l'oued Haïber.

A Berguent, ces divers éléments étaient représentés de la façon suivante :

1° Éléments extra-légers : 1 maghzen de 85 cavaliers, 1 escadron de spahis de 125 sabres ;

2° Éléments légers : 1 compagnie montée de Légion (200 hommes), 1 compagnie de Tirailleurs allégés (200 hommes) ;

3° Éléments de réserve : 1 peloton de Légion à pied, 1 section de 80 de montagne (Défense de la place avec équipes de Légion et de Tirailleurs).

II. — Emploi

Berguent est situé à 40 kilomètres du djebel des Beni Yala, à 45 kilomètres de Guefaït, à 50 kilomètres du Mekkam, à 110 kilomètres des ondulations qui limitent le Dahra à l'ouest, et à 110 kilomètres de Matarka.

C'est dans cette zone ainsi délimitée que s'exerce l'action de police du groupe mobile de Berguent ; d'après les distances que nous avons indiquées plus haut, il est facile de se rendre compte que si l'on ne stationne pas plus d'un jour en l'un des points extrêmes de la zone d'action, les reconnaissances ne peuvent excéder une durée de huit jours.

Les troupes peuvent emporter sur elles et leurs animaux leurs huit jours de vivres ; un seul ravitaillement en orge en cours de route est suffisant. Ainsi les convois sont réduits au strict minimum et le groupe conserve toute sa mobilité.

Nous citerons comme exemple d'emploi du groupe mobile de Berguent, la reconnaissance effectuée du 23 au 30 janvier 1906 sous les ordres du commandant Pein, au cours de laquelle un rezzou de Chambaa de Bou Amama fut détruit à l'oued Nesly, le 27 janvier 1906, et nous renverrons pour son exposé de détail à la *Revue de Cavalerie* (livraison de mars 1906) ou à l'extrait que la librairie Berger-Levrault a fait éditer.

Cette affaire au cours de laquelle nous pûmes reprendre 800 chameaux aux Chambaa eut un salutaire effet dans toute la région ; non seulement elle fit perdre à la zaouïa de Bou Amama l'envie d'organiser de nouveaux rezzous, mais encore elle accrut la confiance des tribus ralliées et désarma bien des hostilités.

Pendant la période qui a été étudiée tous nos efforts avaient tendu à faire de Berguent un « centre d'attraction » pour les tribus marocaines de la région. La méthode appliquée pour atteindre ce résultat a été définie dans les instructions adressées par le général Lyautey au commandant Pierron à l'occasion de l'occupation de Béchar, à la fin de 1903. Ces instructions qui constituent plutôt un programme économique que militaire étaient les suivantes :

1° Ce qui doit déterminer avant tout notre installation à l'ouest de l'oued Béchar, c'est l'idée que nous devons y constituer un « centre d'attraction » et non un « pôle de répulsion », que tous nos efforts, ceux de tous vos agents, doivent tendre non seulement à maintenir sur place les habitants qui s'y trouvent, mais encore à y faire revenir le plus tôt possible ceux qui s'en seraient éloignés et à en attirer d'autres.

Je proscris de la façon la plus formelle, et, du reste, vos vues personnelles me donnent toute assurance à cet égard, toute rigueur intempestive, toute brutalité, toute exaction.

Il faut que dès l'abord, ces gens sentent que nous apportons chez eux la paix, que nous venons les protéger et que les gens paisibles ont tout intérêt à venir s'installer à notre abri ;

2° Aussitôt qu'il sera possible il importe de donner à notre installation une orientation économique en faisant de notre premier poste un centre de trafic, en y attirant les caravanes, en cherchant à créer un mouvement d'affaires vers Ben Zireg, Figuig et Beni Ounif, bref en donnant l'impression que nous n'apportons pas seulement des promesses de sécurité, mais de prospérité matérielle. A cet égard vous verrez s'il n'y aurait pas

moyen d'entretenir des relations avec le Tafilalet, relations dont on pourrait peut-être jeter les bases dès maintenant. Il vous appartient d'examiner s'il n'y aurait pas intérêt à provoquer des israélites de cette région à venir s'installer à bref délai auprès de nous et à former ainsi les premiers et les plus efficaces agents d'échange entre les régions de Figuig et le Tafilalet.

Il me semble d'ailleurs que le concours du marabout de Kenadsa avec lequel il y a intérêt à reprendre le contact sans retard et qu'il faudrait déterminer à revenir le plus tôt possible du Tafilalet, doit être un de nos facteurs les plus favorables ;

3° Ne perdez pas de vue, dès l'origine, que notre établissement à l'ouest du djebel Béchar ne consiste pas seulement dans l'occupation d'un point mais d'une zone. Ce dont il s'agit ce n'est pas de créer un poste militaire mais un centre d'action et d'influence. Il faut que très prochainement toute la région se sente dans notre main matériellement et moralement ; matériellement par l'action rayonnante des forces mobiles, moralement par l'acceptation de notre domination de la part de tous les groupements qui ont à venir y faire leurs récoltes ; il faut à leur tour leur faire sentir les avantages économiques de notre voisinage, de manière à ce qu'ils n'abandonnent pas leurs points de culture comme ils l'ont fait depuis notre établissement sur la Zousfana, mais à ce qu'ils les reprennent et même les développent.

Votre établissement à l'ouest du djebel Béchar doit en effet avoir pour première conséquence la sécurité complète de la ligne de la Zousfana et par suite la réduction des postes qui entraînera la réduction notable des convois, cause principale de toutes les difficultés actuelles et le retour aux convois libres. Il faut que très rapidement notre progression vers l'ouest se chiffre par une économie. Cette considération a été le motif essentiel et doit en être l'éclatante justification.

CONCLUSION

Le Poste de Berguent a répondu largement au but qui avait motivé sa création.

Nous résumerons, en quelques mots, les résultats obtenus au bout des deux premières années d'occupation : ce sera la conclusion de ce travail.

Ces résultats sont d'ordre *militaire*, *politique* et *économique*.

a) *Au point de vue militaire.*

Berguent complétait au Nord la ligne des postes de protection de la frontière algérienne avec Beni Abbès, Taghit, Colomb, Beni Ounif et Forthassa Gharbia. Concurremment avec ce dernier poste, créé en mars 1904, il maintenait les Beni Guil dans les limites de leurs terrains de parcours d'où ils étaient sortis trop souvent, en 1903, pour jeter le trouble parmi les populations de notre territoire.

Il avait interdit aux bandes de Bou Amama et du Rogui l'accès des Hauts Plateaux algériens à une époque où ces deux agitateurs ne cachaient pas leurs intentions agressives à l'égard de nos tribus.

La présence à Berguent d'un groupement mobile avait ramené le calme sur nos confins Nord-Algéro-Marocains.

b) *Au point de vue politique.*

Le rétablissement de la sécurité, première conséquence de l'occupation, permit de poursuivre, dans les limites du programme de pénétration pacifique, une action politique qui fut féconde en résultats heureux.

Les Beni Mathar et les Zoua Gheraba avaient été les ralliés de la première heure ; successivement les diverses autres tribus avaient laissé tomber leur hostilité systématique du début et pris confiance en nous.

Le prestige de l'autorité française s'imposa rapidement à elles, parce qu'elle symbolisait les principes de Force, d'Ordre, de Justice.

L'occupation temporaire de Matarka (mai 1906) a marqué le couronnement de cette œuvre politique. A cette époque, en effet, notre influence s'était définitivement établie sur tous les groupements du Dahra marocain.

c) *Au point de vue économique.*

La création du centre commercial de Berguent a été la réalisation au point de vue français de la clause des Accords de 1902 relative au marché-mixte de Ras-el-Aïn.

Le poste de Berguent a bien été le véritable « centre d'attraction » de tout le Dahra marocain dont il drainait tous les produits.

Le mouvement commercial du marché de Berguent a très vite dépassé le chiffre d'un million d'affaires par an, non compris les transactions effectuées directement dans les tribus, grandes productrices de moutons et de laine.

Le développement commercial de ce marché offrait des espérances telles, que la Chambre d'Agriculture d'Oran avait cru devoir émettre le vœu que la route départementale d'Arzew à El Aricha soit prolongée jusqu'à Berguent « dont le commerce augmentait de jour en jour » et que cette route soit doublée d'un chemin de fer à partir de Bedeau. Elle avait décidé d'appeler d'une façon toute spéciale l'attention de l'Administration sur cette question.

Mai 1910.

Lieutenant GAQUIÈRE.

AU MAROC ORIENTAL

Depuis l'établissement de notre protectorat sur le Maroc, l'intérêt s'est détourné des régions de l'Est où avait commencé notre pénétration, vers celles de l'Ouest où un champ tout nouveau s'ouvrait aux activités avides. Cependant les pays situés sur la rive droite de la Moulouya n'ont pas cessé de se développer et leur transformation est par endroits si rapide que, pour en fixer les étapes, il est utile d'en faire de temps en temps un bref tableau. Sans doute un témoignage des progrès accomplis est régulièrement enregistré : les statistiques commerciales expriment une des faces du développement économique. Mais on néglige l'état de l'agriculture, qui est cependant la base de la richesse à venir comme de la richesse présente.

Dans la partie cultivable du Maroc oriental, celle qui continue le Tell oranais, la plaine et la montagne s'opposent dès l'abord, tant par leurs aptitudes agricoles que par leur mode d'exploitation. Les céréales et la vigne appartiennent aux plaines, — plaines littorales ou hautes-plaines intérieures, — alors qu'aux montagnes sont propres les arbres fruitiers dans les vallées, les chèvres et les moutons sur les pentes herbeuses. D'autre part, en présence des invasions multiples et de l'insécurité, les anciennes populations, berbères, zénètes, se sont réfugiées dans les montagnes ; pendant les dernières années, les guerres incessantes amenées par le voisinage de la France, par le Rogui Bou Hamara, ont continué à faire le vide dans les plaines. Le peuplement européen a commencé l'occupation des espaces à demi désertés. Par suite de ces circonstances, nous trouvons aujourd'hui dans les plaines, qu'elles transforment, les méthodes culturales des Européens ; en montagne subsistent, presque immuables dans leur perfection relative, les procédés traditionnels des Berbères.

Outre cette opposition générale de la plaine et de la montagne, les conditions climatériques et hydrologiques font distinguer la plaine de Trifa de celle des Angad, la montagne des Beni-Snassen de celle des Zekkara et des

Beni-bou-Zeggou. Un simple coup d'œil — sur la carte ou sur le pays, — renseigne à cet égard. Exposés aux vents humides, malgré l'écran des Kebdana, les Trifa reçoivent 300 à 350 m/m de pluie ; ils ont des sources, surtout à l'Ouest ; l'oued Berkane les traverse, et il a toujours de l'eau. Les Angad, enserrés entre les Beni-Snassen et les Zekkara, isolés de toute influence maritime, ne reçoivent que des pluies faibles et irrégulières (environ 250 m/m) ; les oueds qui les sillonnent ne sont souvent que des vallées sèches.

Entre Beni-Snassen et Zekkara, même différence.

Le massif des Beni-Snassen est proche de la mer, et son altitude moyenne en fait un condensateur assez puissant. Mais il capte souvent au passage, ainsi que le Rif oriental, les nuages qui auraient pu arroser les monts des Zekkara et des Beni-bou-Zeggou. En l'absence d'observations météorologiques précises et suivies, ces considérations sont confirmées par l'aspect du pays, qui montre en même temps la différence de la richesse du sol.

Dans les espaces en friches des Trifa, de gros jujubiers qui prouvent l'importance de la couche de terre végétale, de puissants lentisques, de grosses scilles maritimes ; dans les Angad, au contraire, des graminées brûlées par le soleil, de maigres jujubiers, et surtout les touffes vert-gris de *m'tenem*, qui donnent une impression frappante de pauvreté. De même, tandis que les riantes vallées des Beni-Snassen sont bordées de peupliers et de lauriers, de figuiers et de grenadiers, tandis que leurs pentes voient croître des térébinthes et des caroubiers, des thuyas et des chênes-verts, les vallées des Zekkara ont des pâturages et quelques céréales ; sur les pentes s'élèvent d'âpres genévriers ou des buissons de genêts, et partout chez eux la roche pointe.

Comme il était naturel, la colonisation s'est inégalement attaquée aux deux plaines.

Le défrichement des Trifa est aujourd'hui fort avancé ; la partie de la plaine située au pied des montagnes, autour du centre de Berkane, a la première été mise en valeur. La sécurité y était plus grande, à cause du voisinage des postes de Martimprey et de Berkane, et l'irrigation plus facile. A vrai dire, l'irrigation n'est pas nécessaire, dans les Trifa, à la culture des céréales ; mais elle donne plus de certitude à la récolte, augmente le rendement. Pour en apprécier le bienfait, il n'est qu'à comparer, après quinze

jours sans pluie, les avoines drues, hautes et vertes qui viennent d'être irriguées, et les champs jaunâtres, plus clairsemés qui les avoisinent.

La terre est acquise avec le droit de *chirb*, le droit d'eau. Mais, comme la région n'avait jamais été sérieusement exploitée, il n'y a pas de règles précises pour la répartition et l'usage de l'eau. Les riverains de l'oued Berkane ont tâché de régler la question à l'amiable, ils ont fait quelques conventions ; au surplus, c'est le règne de la matraque : celui qui parle haut et qui place à la prise de sa séguia un gardien énergique peut compter qu'il conservera son tour tant qu'il lui faudra de l'eau. Les plus ingénieux construisent des séguias nouvelles ou en restaurent d'anciennes pour aller capter l'eau plus amont ; mais le passage sur les terres du voisin amènent des discussions : quelle fraction de l'eau amenée cèdera-t-on en paiement ? Pour le moment ces discussions sont encore rares, mais leur fréquence et leur acuité croîtront à mesure que la colonisation s'étendra. L'autorité militaire s'interpose parfois pour défendre la justice ; mais comment définir la justice en cette matière délicate ? Est-ce l'antériorité des droits, l'étendue des terres possédées, la longueur des berges sur l'oued, le genre de cultures faites, qui constitue un titre ? Si l'autorité militaire s'en réfère à l'autorité civile d'Oudjda, elle ne trouve pas là de principes plus fixes que les siens.

Il ne faut pas d'ailleurs se laisser hypnotiser par le problème de l'irrigation, puisque les cultures essentielles sont possibles en terre sèche, et que le sud de la plaine peut compter sur l'eau de l'oued, l'ouest sur de nombreuses sources qui naissent dans les ravins descendant à la Moulouya. Quant à la partie nord de la plaine, proche des collines nues de Guern-ech-Chems et du littoral sablonneux des Ouled-Mansour, elle aura comme ressource une nappe d'eau abondante qui affleure dans les dépressions où se trouvent des marais. Quelques puits ont déjà été creusés ; ils se multiplieront quand la colonisation s'avancera [1].

La région actuellement cultivée est en bonne partie entre les mains françaises [2]. Çà et là, quelques champs en friches

---

1 Quelques colons pensent déjà à créer près des puits des champs de légumes, de primeurs ; la réalisation de ce projet est, bien entendu, subordonnée à l'ouverture d'un port, débouché immédiat de la région, et à l'établissement de communications directes rapides avec la France.

2 On peut l'évaluer à 14 ou 15.000 hectares sur 30.000.

au sujet desquels la discussion des prix se poursuit entre indigène et Européen. La main-d'œuvre est espagnole ou rifaine. Les Espagnols sont chargés des travaux les plus délicats, ils sont conducteurs de charrues, chefs mécaniciens ; ils prennent le défrichement à l'entreprise dans des conditions spéciales, avantageuses à la fois pour le colon et pour l'entrepreneur, grâce à la grosseur des lentisques et à la difficulté des transports. En effet, comme dans toute la région le charbon importé est très cher, on fait avec les lentisques un charbon de bois dont la valeur couvre les frais du défrichement[1].

L'outillage des colons est très remarquable, absolument moderne. Des locomobiles, dont la puissance atteint 120 chevaux, actionnent les défonceuses à palettes ; on réduit la puissance pour la traction des grandes charrues à six socs qui permettent des labours profonds d'un mètre. Le labour, voilà la grande préoccupation. Aussi ceux des colons qui n'ont pu se procurer un matériel si coûteux louent-ils à leurs voisins le service des machines. L'usage des labours de printemps est général. La terre, presque vierge, ne nécessite pas encore d'engrais pour les céréales ; comme les autres cultures sont peu importantes actuellement, le fumier fourni par la cavalerie de Berkane peut suffire.

Les céréales cultivées par les Européens sont le blé et et l'avoine ; les orges qu'on voit entre Martimprey et Regada appartiennent aux indigènes. Les rendements sont assez élevés, pour le blé de 12 à 14 quintaux. Les cultures autres que les céréales n'occupent pas encore de grandes étendues. On essaie quelques plantes fourragères, betterave, luzerne, vesce. Des plants de coton sont recépés pour la troisième année, fait rare dans l'Afrique du Nord, et fort intéressant à noter ; ce sont des variétés égyptiennes dont le rendement brut atteint 1.500 kilogs à l'hectare. Comme il n'y a pas dans le pays d'usine à égrener, la production étant à ses débuts, on envoie le coton aux coopératives d'Algérie, à Oran ou à Orléansville. Quelques hectares de géranium rosat ont été plantés. La guerre des Balkans, en

1 Le mètre cube de bois est payé 1 fr. 50 ; il pèse 3 quintaux en moyenne, et ces 3 quintaux donnent un quintal de charbon valant 4 fr. 50. En général, les Espagnols qui défrichent font le charbon ; ils reçoivent comme salaire la moitié de la production, qui leur est rachetée sur place pour 3 fr. 50 le quintal. Brut le défrichement revient environ à 250 fr. l'hectare.

réduisant beaucoup la production d'essence de rose, a permis aux colons de conclure des contrats avantageux. Enfin la difficulté des communications et le prix élevé des transports expliquent le développement de la vigne et de certaines légumineuses, pois cassés (gesse), pois pointus (pois chiche). Le vin consommé est maintenant fabriqué sur place, et l'on ne peut plus noter pour les pois, base de l'alimentation des Espagnols et des Arabes, les prix simultanés de 20 francs le quintal à Marseille et de 40 francs à Berkane.

L'élevage est jusqu'à présent peu important dans les Trifa, à cause de l'impossibilité de mettre les troupeaux à l'abri des coups de main. Presque chaque nuit, les Rifains passaient la Moulouya, capturaient le bétail qu'ils pouvaient rencontrer, pénétraient même à l'intérieur des fermes isolées pour voler les mulets et repassaient le fleuve avec leur butin. Mais un poste vient d'être installé près du gué le plus fréquenté, et il est à prévoir que ce danger sera bientôt écarté. La sécurité permettra l'extension de l'élevage, double source de profits pour le propriétaire qui aura de plus en plus besoin d'engrais. La sécurité amènera aussi la dispersion dans la plaine de la population[1] groupée autour des centres, à l'exception de quelques indigènes trop pauvres pour que leur gourbi puisse tenter les pillards et qui d'ailleurs se dissimulent et s'abritent derrière les figuiers de Barbarie.

La plaine des Angad, sur laquelle s'étaient portées les convoitises des spéculateurs et des colons, est loin d'avoir réalisé les espérances fondées sur elle et d'atteindre la prospérité des Trifa. Moins favorisée comme sol[2] et comme climat, elle a de plus souffert d'une situation politique très instable, décourageante. Aussi la mise en valeur est-elle fort peu avancée. Il faut faire une exception pour les jardins d'Oudjda. Ces jardins délicieux, qui réjouissent le voyageur las de la plaine aride et brûlée de soleil, sont des bosquets d'oliviers, de figuiers et de grenadiers qui poussent librement, jamais taillés. A leur pied, des orges, des légumes, du maïs. Là, nous voyons à la fois les bienfaits de la protection d'une enceinte fortifiée et les bienfaits de l'eau. Car cette oasis florissante est due aux

---

1 Il y a environ dans les Trifa de 8 à 900 Européens et 3.000 indigènes.

2 Sauf à l'est d'Oudjda, où le tuf volcanique rappelle les environs de Martimprey.

sources abondantes de Sidi-Yahia, à 6 kilomètres d'Oudjda. Une organisation minutieuse (qu'a étudiée en particulier l'interprète Martinot) fixe l'emploi de l'eau[1]. Suivant ce fractionnement particulier aux problèmes de l'irrigation, la masse de l'eau est divisée en 408 parts ; le tour de chaque propriétaire revenant tous les 17 jours, et représentant le débit d'un tiers de la source pendant le quart d'une demi-journée. Mais ici la possession de l'eau est distincte de celle de la terre ; et la vente du surplus d'eau inutilisée par les propriétaires donne lieu à des abus, surtout en période de sécheresse. Il est déplorable que cette source si précieuse, dont le débit varie de 15 à 35 mètres cubes à la minute, c'est-à-dire de 20 à 50.000 mètres cubes par jour, suivant les saisons, n'irrigue que 600 hectares de jardins. C'est que les séguias qui l'amènent à Oudjda sont mal entretenues, laissent l'eau s'infiltrer dans le sol ou se répandre sur les pistes qui les longent ; c'est aussi qu'une bonne partie de l'eau est accaparée ou volée par les malins ou par les forts ; c'est enfin que les spéculations à la « bourse de l'eau » découragent les naïfs, les *meskines* qui s'y rendent.

Hors Oudjda, il n'y a pas d'arbres dans la plaine. Quelques oliviers sur l'oued Taïret en amont de Zraïf, sur l'oued Isly à Sidi Moussa, quelques genévriers et quelques pistachiers à l'ouest d'El Aïoun, voilà toute la végétation arborescente des Angad. L'eau manque ; les oueds tarissent peu après leur sortie des montagnes ; l'oued Isly ne recommence à couler qu'au nord d'Oudjda, sous le nom d'oued Bou Naïm ; à l'ouest, l'oued Bou Redim qui passe près d'El Aïoun est presque toujours à sec ; l'oued Ksob n'a d'eau qu'au voisinage de la Moulouya. On trouve bien quelques sources (El Aïoun[2] Sidi Mellouk), mais elles sont rares et peu abondantes. On a aménagé des séguias pour amener dans la plaine l'eau des montagnes ; mais les levées des bords s'effondrent, le fond se crevasse. Il faut surtout compter sur l'eau du ciel.

La plus grande partie de la plaine est donc encore en friche. Et l'incertitude qui règne sur la propriété des terres retarde l'exploitation du pays. Un grand nombre de ceux qui, après l'occupation d'Oudjda, voulurent acheter des terres dans les Angad, ignoraient tout de la propriété musulmane. Dans leur hâte, ils ne se préoccupèrent pas

1 Cf. Bull. de *Soc. de Géog. d'Oran*, Voinot, *l'Amalat d'Oudjda*, 1912.
2 « Des Sources. »

toujours de la validité des ventes qui leur étaient faites ; la spéculation a favorisé ces achats sans contrôle, et, à l'heure actuelle, beaucoup d'acheteurs attendent encore leurs titres de propriété [1].

Quoique les terres situées au pied des montagnes soient plus humides, les Angad, qui n'ont pas oublié les razzia des Zekkara et des Beni-Snassen, préfèrent cultiver le centre de la plaine pour éviter un voisinage dangereux. Quant aux colons, ils sont groupés autour de nos postes, El Aïoun, Mestigmar, Taourirt, qui leur garantissent la sécurité, et qui sont pourvus d'eau. Entre Naïma et El Aïoun, la Compagnie française du Maroc a une exploitation importante.

Les cultures sont presque exclusivement des céréales, l'orge, comme toujours, étant cultivée par les indigènes, le blé, surtout par les Européens. Quelques vignobles viennent d'être plantés, l'un d'entre eux, chose curieuse, l'a été par le pacha d'Oudjda. Ceci fait supposer que l'influence française pourra s'exercer sur les indigènes. Il est fort souhaitable qu'elle s'exerce en effet, car la culture arabe ne s'est pas modifiée dans les Angad ; elle est extrêmement rudimentaire ; l'araire de bois est seul utilisé ; les soins culturaux sont réduits au strict minimum, et, dans les champs grattés légèrement avant les semailles, le grain lève au milieu des pierres, des jujubiers, des mauvaises herbes. Non seulement il faut apprendre aux indigènes à défricher complètement et à nettoyer leurs champs, mais il est particulièrement nécessaire, dans ces terres qui manquent d'eau, de leur inculquer des procédés perfectionnés. Dans les Angad, comme dans le Sersou algérien par exemple, il faut, pour avoir de belles moissons, ou tout simplement pour s'assurer une récolte, appliquer les méthodes du dry farming, emmagasiner dans le sol les pluies bienfaisantes d'automne et d'hiver. Si les colons peuvent habituer les indigènes aux labours de printemps, la transformation des Angad se poursuivra rapidement, et tout danger de disette sera désormais évité.

Les Beni-Snassen font un contraste absolu avec les Angad ; c'est là qu'on peut voir les jardins les plus beaux. Aïn-Sefrou, le Zegzel sont des coins exquis, à la fois riches et enchanteurs. Sur les bords d'un oued dont les eaux

---

1 Un règlement d'administration publique a enfin réglé depuis peu les formalités requises pour la vente et l'achat des terrains indigènes.

ruissellent parmi les cailloux ou les rochers avec ce bruit clair et gai des ruisseaux de France qu'on oublie en Afrique, se pressent les arbres fruitiers, les cultures vivrières. La nappe onduleuse des orges, quelques carrés de luzerne forment un fond épais de verdure ; le gris des oliviers se mêle au rose fauve des grenadiers, l'amandier brillant s'échappe de la pierre près du figuier tordu, l'acacia pâle au feuillage souple avoisine le sombre caroubier aux branches rigides ; les pommiers, les cognassiers, les pêchers mêlent leurs fleurs blanches, roses, violettes ; un palmier parfois[1] érige son tronc élancé. Et l'on évoque l'oasis ; mais ce n'est pas le lent balancement des palmes qui la rappelle, c'est la puissance et la variété de la végétation groupée sur un petit espace, ce sont les soins empressés, minutieux dont témoignent les cultures, c'est — il faut bien le dire — la pauvreté du pays environnant.

La culture principale de ces « oasis », celle dont la renommée s'est répandue en Algérie, non sans émouvoir les producteurs de Blida, c'est la culture des orangers. Les oranges du Zegzel, avec ou sans pépins, à peau fine ou à peau épaisse, sucrées ou parfumées, sont très savoureuses. Une enquête entreprise sur la demande des Chambres d'agriculture d'Algérie et sur les ordres du général Lyautey a déterminé l'espèce de ces beaux fruits et leur origine, due probablement à des importations de Blida. Aussi n'y a-t-il pas grande utilité à prélever des greffes sur les orangers du Zegzel, comme les Algériens songeaient à le faire. Sans doute, le climat, le sol et les soins qu'ils reçoivent ont donné aux orangers des Beni-Snassen des qualités particulières. Pour le profane, ce sont de très beaux arbres rangés en lignes régulières sur les espaces à peu près plats de la vallée ; ils forment parfois de véritables bosquets d'une épaisseur remarquable, ils charment à la fois le passant par leurs fleurs et par leurs fruits. Tout autour se pressent des citronniers, des mandariniers, des abricotiers. A leurs pieds aboutissent les petites séguias branchées sur l'oued en amont et conduites en pente imperceptible, tout droit malgré les formes capricieuses de la vallée. Tantôt les petits canaux d'argile sont collés à fleur de rocher, tantôt ils sont surélevés, minuscules aqueducs, pour franchir une dépression, tantôt ils sont creusés dans le sol. A tous les niveaux, ils débouchent, apportant l'eau fécondante. Des murs de

1 Sur le versant sud seulement.

pierres sèches, de hauteur inégale, soutiennent les terrasses, leur donnent l'horizontalité nécessaire à la circulation de l'eau. Et toute cette patiente architecture, invisible au premier coup d'œil, témoigne de la science, du travail traditionnels.

Passionnément attachés à leur terre, comme leurs frères les Kabyles du Djurdjura, les Beni-Snassen la cultivent jalousement. La colonisation n'a pas pénétré ici et n'y pénètrera probablement jamais. Il n'y a pas d'espace cultivable qui soit vacant. Et quelque prix qu'on lui offre de son jardin ou de son champ le Beni-Snassen ne le cède pas. Les Européens, très rares, qui sont fixés dans le pays, font des recherches minières ou occupent des points stratégiques comme Taforalt. D'ailleurs la population indigène est beaucoup plus nombreuse, beaucoup plus dense que dans les plaines [1]. Cette population vit groupée dans des villages en communautés plus importantes et bien plus homogènes que les douars des plaines. Il y aurait, pour un officier de Taforalt, connaissant la langue chella, une étude très intéressante à faire sur ces tribus énergiques, dont l'existence concentrée sur un territoire restreint, dans des conditions originales, a accentué les caractères particuliers. Les villages sont situés dans les élargissements des vallées ; les petites maisons très basses, adossées à la montagne, en dessinent les moindres inflexions ; leurs murs de pierres sans ciment, du même rouge ou du même gris que les roches environnantes se confondent avec le sol dénudé. Les haies bleuâtres de gros figuiers de Barbarie enserrent et défendent l'habitation. Sur la petite terrasse blanche, le fourrage est étalé pour sécher ; une treille étend ses rameaux au-dessus d'une cour étroite. Des marmots crient et se battent, des femmes jacassent ; mais à l'approche de l'étranger tout se tait et le village semble dormir au grand soleil, veillé par les chiens qui aboient.

Pour voir la vie, c'est à la source qu'il faut s'arrêter ; comme dans toutes les régions maghrébines, l'activité s'y concentre. Les femmes y viennent battre leur linge, puiser l'eau dans de grosses jarres contenant plus de vingt litres, qu'elles portent sur le dos, remontant de temps en temps le fardeau d'un coup de reins. Là aussi les ânes viennent boire, et les agneaux, et les chevreaux. Mais les ressources pastorales sont maigres ; le Kabyle n'est pas berger ; pour

1 On évalue à 36 ou 40.000 le nombre des Beni-Snassen.

lui, il y a mieux à faire que de garder les troupeaux. Cependant les pâturages ne manqueraient pas : malgré les soins dont il est l'objet dans les coins privilégiés où s'est accumulée la terre végétale, le sol des Beni-Snassen dans son ensemble n'est pas riche ; les pentes calcaires sont abruptes et rocheuses ; mais les sommets se prêteraient à l'élevage ; ils ne portent guère de forêts, à l'exception du Ras-Foughal et de plusieurs montagnes des Beni-Ourimèche ; la brousse couvre les régions d'altitude élevée, brousse où domine, suivant l'exposition, le guendoul [1] (sorte de genêt épineux d'Afrique), le sumac, ou plus bas le palmier-nain.

Chez les Zekkara, les grands espaces non cultivés sont la règle ; et ils ne sont guère susceptibles d'être cultivés un jour. Ici, le sol est plus pauvre, les pluies moins abondantes, la population plus clairsemée. La vie pastorale prédomine. Trois villages seulement, formés de gourbis et de maisons ; les autres agglomérations sont de petits groupes de tentes, huit ou dix en général, qui peuvent se déplacer. Tout est subordonné aux troupeaux, car ils sont l'unique richesse des Zekkara. Pas de gros bétail, peu de chèvres, des moutons. Quelques gazelles à l'état sauvage.

Ces populations simples, sobres, très retirées, sans rapports non seulement avec l'Européen, mais avec leurs voisins marocains dont les séparent leur particularisme et la tiédeur de leur foi islamique, vivent presque uniquement des ressources de leur pays, et avant tout des produits de l'élevage. Du mouton rôti ou bouilli, du lait, du beurre, des oignons, des truffes sauvages ressemblant à des pommes de terre, un peu d'orge pour faire le pain et pour nourrir leurs chevaux, voilà qui leur suffit. La terre le leur donne sans peine ; presque sans culture. Dans les vallées un peu larges, l'oued Metferki, l'oued Tinzi, les champs d'orge ont une certaine extension. Dans des coins plus riches et bien abrités, poussent des amandiers, quelques oliviers, quelques figuiers. Ces bosquets jettent une note gaie et animée dans le paysage plutôt austère et monotone.

Mais c'est la vie des troupeaux qui règle la vie même des Zekkara. Tout le jour les bêtes paissent sur les pentes aux environs du douar, gardées par les jeunes gens et les petits garçons. Peu avant la tombée de la nuit, on les ramène pour la traite ; les femmes sortent alors des tentes, rangent leurs brebis sur deux rangs et passent rapidement de l'une

---

1 Calycotome intermédiaire.

à l'autre. Le lait des chèvres est mélangé à celui des brebis. Les bêtes se dispersent ensuite pour paître un instant encore ; c'est le moment où elles mangent le plus, elles font des provisions pour la nuit. Pour éloigner les chacals et les autres animaux ravisseurs, les Zekkara allument de grands feux. Puis on masse tout le troupeau dans l'enceinte du douar ou à portée des tentes ; on fait entrer dans la tente les agneaux les plus jeunes avec leur mère, et la nuit se passe sous la garde vigilante des chiens ; les hommes d'ailleurs ne se couchent que fort tard et ne dorment que d'un œil. C'est déjà l'existence de l'habitant des Hauts-Plateaux et même du Sahara. Quoique sédentaires, ils montrent pour le travail du sol l'indifférence des nomades ; comme les nomades, les seuls produits qu'ils importent sont la semoule, le café, le thé, le sucre et la bougie ; comme chez les nomades, les femmes suffisent à fournir le vêtement et la tente en tissant la laine et l'alfa.

Les Beni-bou-Zeggou sont plus cultivateurs que les Zekkara ; ils descendent parfois en plaine pour soigner quelques champs et quelques jardins, par exemple du côté de Mestigmar. Mais leur vie ressemble singulièrement à celle des Zekkara, quoiqu'elle s'écoule dans un pays plus accidenté, plus vert et plus boisé.

Ces Trifa, qui nous montrent les progrès réalisés en peu de temps par l'action française, ces Angad où l'œuvre reste encore presque entière à accomplir, ces Beni-Snassen où le labeur humain a tiré des fruits si riches d'un sol pauvre, ces Zekkara et ces Beni-bou-Zeggou où les hommes ont su réduire leurs besoins aux ressources maigres d'une nature avare font du Maroc oriental un pays très varié dans ses aptitudes, dans ses productions, dans le genre de vie de ses habitants, un pays curieux et attachant où le présent fait bien augurer de l'avenir.

Avril 1913.

MARGUERITE GLOTZ.

Ruines Berbères des Environs d'Aïn-el-Turck

De temps immémorial des peuples ont occupé le littoral algérien où ils ont laissé, par endroits, des traces de leur occupation.

La riche et grande plaine des Andalouses, enserrée entre le cap Lindless, la pointe Saint-Roch et la chaîne du Murdjadjo, se trouve dans une trop belle situation pour qu'elle n'ait pas été habitée dès les temps les plus reculés. Les stations préhistoriques signalées sur plusieurs points de la plaine le prouvent surabondamment [1].

Après le passage des Vandales notre région connut une période de prospérité ainsi qu'en témoignent les nombreuses ruines berbères d'Aïn-el-Turck et les ruines romaines des Andalouses *(Castra Puerorum)*. Si ces dernières sont connues depuis longtemps, nul, à ma connaissance n'a fait connaître les ruines berbères d'Aïn-el-Turck.

Les Berbères, dont les Kabyles et les Marocains sont des descendants directs, vivaient à Aïn-el-Turck à une époque qu'il est difficile de préciser, mais probablement antérieure à l'invasion arabe.

Les ruines de leurs villages se trouvent sur des hauteurs dominant la plaine et à proximité d'un point d'eau.

On sait que les agglomérations berbères étaient entourées et défendues par des murs formés de deux rangées parallèles de grandes dalles placées verticalement et espacées de 0^m60 à 0^m80. L'intervalle entre les deux rangées de dalles était comblé avec de la terre et des pierres.

La même disposition est présentée par les murs des villages d'Aïn-el-Turck. D'abord un long mur principal s'étend sur toute la longueur du village. De ce mur partent des murs semblables formant soit une enceinte d'une surface très étendue, tantôt se réduisant aux dimensions d'une simple chambre. Dans ces enceintes, où l'on ne pénétrait que par une seule ouverture, les Berbères y logeaient la famille, parquaient le bétail et conservaient le grain dans des silos.

Les murs, lorsqu'ils ne dépassent pas le niveau du sol ou

1 Pallary. — *Catalogues des stations préhistoriques du département d'Oran.*
Doumergue. — *Contributions au Préhistorique de la province d'Oran.*

lorsqu'ils sont recouverts par les broussailles sont difficiles à distinguer ; seules quelques dálles verticales émergeant du sol nous en font reconnaître l'emplacement.

Les silos très nombreux se ressemblent tous ; ils ont une profondeur et un diamètre de 2 mètres à $2^{m}50$.

Les ruines berbères des environs d'Aïn-el-Turck indi-

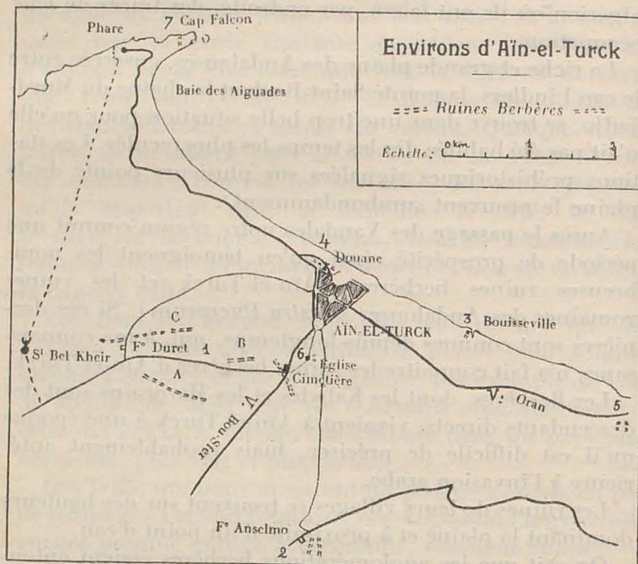


Fig. 1

quées sur la carte (fig. 1) peuvent, d'après leur importance, être classées dans l'ordre suivant :

I. — Ruines de la Daya.
II. — Ruines de la ferme Anselmo.
III. — Ruines de Bouisseville.
IV. — Ruines de la Douane.
V. — Ruines de Saint-Roch.
VI. — Ruines de l'Église.
VII. — Ruines du Cap Falcon.

I. — Ruines de la Daya

Ces ruines sont les plus importantes, elles forment trois agglomérations A, B, C, situées sur les trois mamelons de

la Daya (carte fig. 1 et plan fig. 2). L'agglomération B est moins importante que les deux autres.

Agglomération A. — Cette station est située sur la montagne Pochet ; les ruines qui jonchent le sol sur un longueur de 1.200 mètres et sur une largeur de 200 à 250 mètres, commencent à la sapinière de M. Vassas pour se terminer à la cote 65 au versant ouest de la grande Daya. J'y ai relevé plus de 60 silos. A la cote 80, aux environs du four à chaux, les silos sont placés côte à côte et un certain nombre communiquent aujourd'hui entre eux sur une longueur de plus de 50 mètres [1].

Parmi les nombreux restes de murs encore debout il faut citer deux murs de 75 mètres de long, un de 30 mètres et un emplacement rectangulaire marqué par des murs de 70 mètres et de 50 mètres. D'autres murs d'enceinte, recouverts par les broussailles ou cachés sous les décombres, sont encore çà et là représentés par des témoins.

En août 1912, pendant les travaux de défoncement de la propriété Vassas, je relevai dans le sous-sol, au pied de la montagne Pochet, le lit d'un ancien cours d'eau, probablement l'ancien lit de l'oued El Bachir. A proximité de ce lit, M. Vassas me fit remarquer la présence d'un mur berbère qui longe le cimetière et va se perdre très loin dans la plaine où on le retrouve sous la couche arable.

Agglomération B. — Les ruines de l'agglomération B s'étendent sur une longueur d'environ 200 mètres. Les murs sont cachés sous les décombres. Les silos y sont tous comblés.

Agglomération C (fig. 2). — Ce village est le plus important des villages de la région [2]. Long de 1.200 à 1.300 mètres, large de 200 à 250, il domine au nord l'ancienne ferme Duret et s'étend un peu à l'est de la cote 62. Lui seul peut nous donner une idée exacte de ce qu'était un village ber-

---

1 Ces communications sont récentes. Les lapins ont commencé les ouvertures dans le tuf. Les chasseurs de porc-épic n'ont fait que les agrandir il y a une dizaine d'années.

2 Ce village avait autrefois une longueur de 2 kil. 500, il s'étendait jusqu'au marabout de Sidi bel Kheir. Les anciens d'Aïn-el-Turck se rappellent fort bien ; d'ailleurs les murs se retrouvent encore par places à une très faible profondeur. Du marabout Sidi bel Kheir à la ferme Duret les terrains ont été défrichés et la pierre des murs servit à la construction des fermes de la Daya et du centre de Bou-Sfer.

bère. Certains murs sont très bien conservés, les dalles parallèles et placées verticalement y atteignent parfois une hauteur de 1 mètre à 1m50. Le four à chaux[1] situé à la cote 69 est entouré de nombreux silos à moitié comblés.

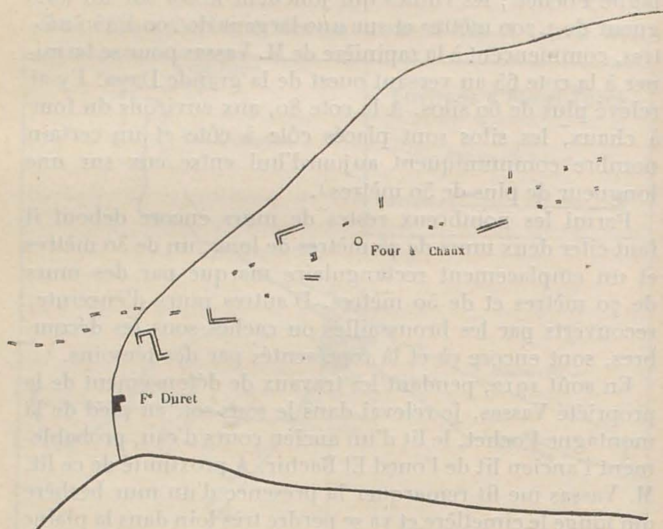


Fig. 2. — AGGLOMÉRATION C

A proximité, une pièce carrée de 2 mètres de côté environ dont l'ouverture est dirigée vers l'ouest, excite la curiosité. Parmi les nombreuses murailles, relevons encore un emplacement enserré entre trois murs de 36m, 46m, 85m ; une muraille de 50 mètres de long coupée à angle droit par une autre de 20 mètres ; une autre de 30 mètres coupée par un mur de 25 mètres ; deux autres murs de 40 mètres et 80 mètres.

II. — RUINES DE LA FERME ANSELMO

Ce village avait une très grande étendue, malheureusement il est impossible de retrouver des enceintes entières

1 Les fours à chaux datent de 1850 environ. Les chaufourniers de cette époque, attirés par la blancheur des pierres, ont essayé d'en extraire la chaux ; leur teneur en calcium étant insignifiante, ils abandonnèrent leur industrie.

et des murailles d'une longueur appréciable. Les créateurs du centre de Bou-Sfer et des fermes Combet et Anselmo trouvèrent presque à pied d'œuvre la pierre nécessaire à la construction des maisons.

Ce village est enserré entre le ravin situé à 200 mètres à l'est de la ferme Anselmo et celui qui est dominé par la cote 202. Il occupe les deux points du mamelon. Les silos sont très nombreux sur la pointe qui domine la ferme et l'ancienne route d'Oran aux Andalouses.

III. — Ruines de Bouisseville

Dominent la mer au nord. Ce village admirablement défendu à l'époque berbère est limité à l'est par le ravin Bailly au fond duquel coule un ruisselet d'eau assez potable.

Du ravin partent deux murs : l'un parallèle à la mer a une longueur de 80 mètres ; l'autre, qui lui est perpendiculaire, a 75 mètres de long. L'épaisseur des murs est de $0^{m}80$. Quelques silos se retrouvent dans l'enceinte.

La plupart des pierres verticales, très visibles encore en 1907, ont presque disparu. Elles ont servi à la construction des villas de Bouisseville.

IV. — Ruines de la Douane

Ce village berbère est celui qui a subi les déprédations les plus lointaines. A une certaine époque les Musulmans enterrèrent leurs morts à proximité et enlevèrent peu à peu les dalles verticales des murs berbères qu'ils placèrent sur les tombes[1]. Nous ne retrouvons aujourd'hui que deux murs parallèles, l'un de 41 mètres de long, l'autre de 20. Epaisseur, $0^{m}80$. Un autre mur partant du ravin de la Douane lui était perpendiculaire ; il est visible encore dans le jardin Montaut et se poursuit sous les immeubles Ricard, Nouzille et Jean Perrin. La superficie de ce village était de 1 hectare environ. De nombreux silos s'y retrouvent.

1 Les Arabes prétendent que ce cimetière a été abandonné à l'arrivée des Turcs et que de génération en génération se perpétua l'idée qu'un marabout, du nom de Sidi Mohammed Moula el Bahar, y avait sa sépulture. C'est en l'honneur de ce saint que M. Saint-Cyr fit construire, il y a quelques années, la koubba actuelle.

V. — Ruines de Saint-Roch

Les ruines de Saint-Roch, dénommées à tort « Ruines romaines » sur le plan de la propriété Grandjean, ne sont que des ruines berbères qui disparaîtront complètement avant quelques mois. Depuis le lotissement de l'ancienne propriété Soulié, une équipe extrait la pierre des ruines berbères pour l'empierrement des chemins de Saint-Roch. Ce hameau était peu important ; on n'y retrouve actuellement qu'un mur de 25 mètres de long placé face à la mer, coupé perpendiculairement par deux murs de 6 mètres de long formant trois enceintes d'environ 50 mètres carrés. Un silo est visible dans l'enceinte de l'est face à la grotte dominant le ravin. L'enceinte ouest a son ouverture dirigée vers le Santon.

VI. — Ruines de l'Église

Les ruines de la station de l'Église sont disséminées autour du four à chaux et de l'ancien moulin. Elles sont presque toutes enfouies sous la terre. Le four à chaux, le moulin et les masures qui entourent l'église sont construites avec les pierres des murs berbères.

VII. — Ruines du Cap Falcon

Ruines insignifiantes mais qui prouvent suffisamment que la pointe du cap Falcon était barrée par une muraille transversale.

Objets trouvés

Je ne me suis jamais livré à aucune fouille, mais à la surface du sol on trouve des meules brisées et des débris de poteries. Ces dernières années pendant l'élargissement de la route des villas, M. Saint-Cyr recueillait dans l'enceinte berbère de la Douane deux vases (fig. 3 et 4). Tous deux sont en terre cuite; le plus petit n'a qu'une anse ; il contenait de la terre rougeâtre et des ossements d'oiseaux.

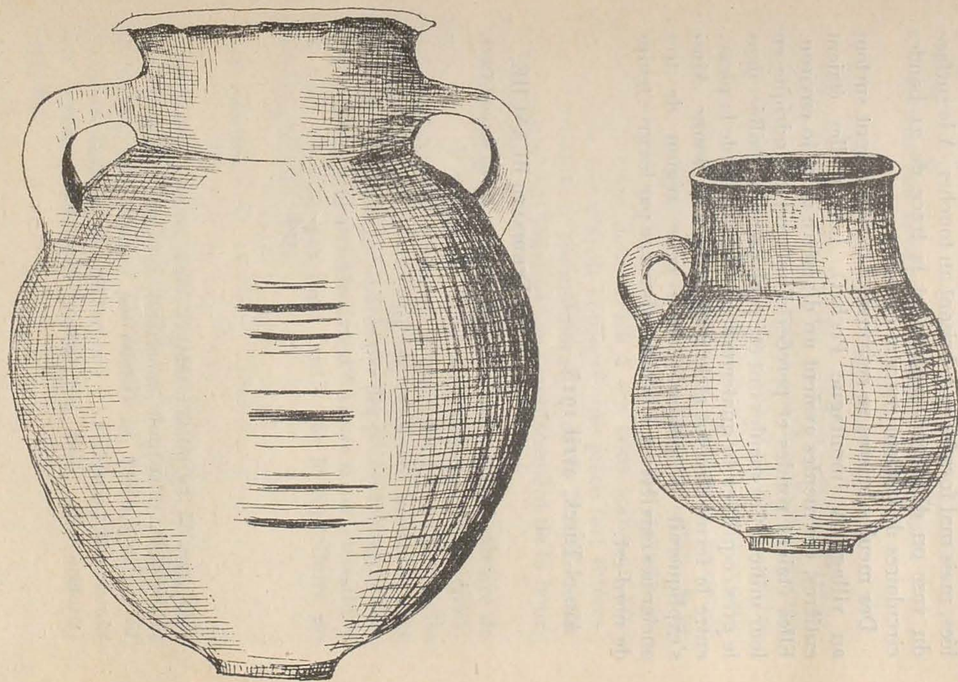


Fig. 3 et 4. — Vases de la station berbère de la Douane

Le plus grand à deux anses était rempli de la même terre et contenait des débris d'une boîte crânienne humaine, une broche en cuivre si altérée qu'elle tombait en miettes en la touchant, un bracelet composé d'un alliage où dominait le cuivre, un morceau de fer à cheval formé de plaques accolées, mais mal forgées et se brisant au toucher. A la surface du vase on distingue vaguement la trace de 21 bandes circulaires de couleur marron et noir.

Des meules brisées se retrouvent fréquemment surtout au village A (montagne Pochet). Lorsqu'elles étaient entières, ces meules avaient un diamètre de 0m40 environ. Elles étaient rondes et percées d'un trou cylindrique en leur milieu. Ces meules ont été probablement taillées dans le grès coquillier du quaternaire marin qui borde la plage, entre la ferme Emerat et le rocher de la Bretonne. Ainsi s'expliquerait la présence dans cette région de très anciennes carrières que la mer submerge par les gros temps de nord-est.

Aïn-el-Turck, avril 1913.

Ferdinand BLANCHÉ,
Directeur de l'Ecole d'Aïn-el-Turck.

Les Origines Romaines d'*Albulae* (Aïn-Temouchent)

Note sur une Inscription récemment découverte

A la fin de février 1913, des ouvriers occupés à transplanter des arbres dans la partie occidentale de l'ancien bivouac d'Aïn-Temouchent découvraient un bloc de pierre grossièrement taillé qu'ils commençaient à débiter pour l'extraire quand le docteur Auzimour, qui passait, reconnut sur un des morceaux déjà détachés quelques lettres. Il fit retourner la pierre, la fit transporter chez lui, recomposer entièrement. C'est donc grâce à ses bons soins qu'Aïn-Temouchent doit d'avoir conservé une pièce fort intéressante, l'inscription commémorative de la fondation du centre antique qui s'élevait sur l'emplacement de la bourgade actuelle[1].

L'inscription est gravée sur une belle pierre calcaire de grain fin[2], à l'intérieur d'un cartouche à bords épais. Remarquablement conservée à quelques lettres près, elle est de grands[3] caractères soignés, rarement ligaturés ; ses mots sont presque tous séparés par des points triangulaires. C'est un document africain daté d'écriture si caractéristique que nous n'avons pas jugé inutile de le reproduire en photographie (Pl. VII).

On doit lire :

Imp(erator) Caesar, Divi Trajani Par|th[i]ci fil(ius), Divi Nervae Nepos | Trajanus Hadrianus Aug(ustus), | pontifex max(imus), trib(uniciae) pot(estatis) iii, [co(n)s(ul)] | iii, praesidium Sufative per coh(ortem) | i Flavia(m) Musulamiorum factum | sub cura L(ucii) Sei Aviti, proc(uratoris) Aug(usti).

---

1 Sur la localité romaine d'*Albulae*, voir Gsell, *Atlas Archéologique de l'Algérie*, feuille 31 (Tlemcen) avec les Addituns.

2 Dimensions : Longueur, 1^{m} 20 ; hauteur, 0^{m} 62 ; épaisseur, 0^{m} 30. — L'inscription est enfermée dans un cadre de 0^{m} 68 × 0^{m} 45.

3 Hauteur des lettres : 0^{m} 05 à 0^{m} 06.

L'inscription, du temps d'Hadrien, est datée plus précisément de 119 par la mention de la troisième puissance tribunicienne de cet empereur. Elle est donc de quelques années à peine plus récente que la borne milliaire de Trajan trouvée en 1911 à Saint-Denis-du-Sig [1].

Ce sont là les deux plus anciennes inscriptions d'Oranie dont on puisse fixer l'âge.

Celle d'Aïn-Temouchent nous fait connaître un nouveau procurateur de Maurétanie Césarienne, L. Senis Avitus, dont nous ignorions jusqu'au nom. Désormais on peut non seulement porter Senis Avitus sur la liste trop courte des gouverneurs de cette province, mais aussi voir en lui le successeur immédiat de Q. Marcius Tarbo, ce général éprouvé qui fut envoyé, dès les débuts du nouveau règne, comme procurateur de la Césarienne, pour y mater une grande révolte des indigènes.

Peut-être L. Senis Avitus recueillit-il de lui une succession tranquille. Du moins pour assurer cette paix présida-t-il à la construction sur l'emplacement actuel d'un poste *(praesidium)* qui fut édifié par la première cohorte des Musulames.

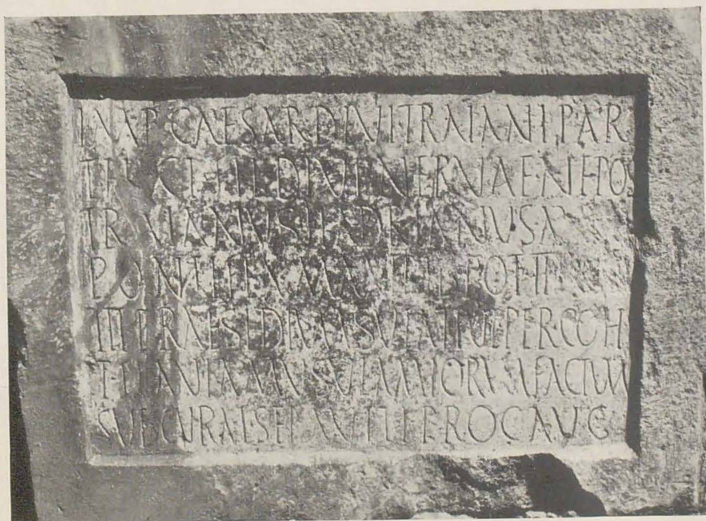
On pensait bien que la cité antique d'*Albulae* avait été ville de garnison romaine ; mais on ne la savait pas d'origine militaire. Il n'y a pourtant point à s'en étonner, car *Albulae* est située par l'Itinéraire d'Antonin sur cette grande route jalonnée de forts et de postes qui courait d'un bout à l'autre de la Maurétanie Césarienne de *Calama* jusqu'à *Rapida Castra*.

Bien plus il est désormais assuré que cette voie fut sur tout son parcours, même dans l'Oranie occidentale, le boulevard de défense de la Césarienne avant que le *limes* ait été, sous Septime Sévère et ses successeurs immédiats, porté plus avant dans l'intérieur au sud du Tessala et de l'Ouarsenis.

De PACHTERE.

---

1 Abbé Fabre. — Découverte d'une borne milliaire à Saint-Denis-du-Sig (in *Bull. Soc. d'Oran*, juin 1911, p. 201).



Nouvelle inscription trouvée a *Albulae* (Aïn-Temouchent)

A propos d' « OUDJDA ET L'AMALAT »

La troisième incursion de Bugeaud sur le territoire marocain en 1844

Lorsque j'ai rédigé l'étude ayant pour titre « Oudjda et l'Amalat », je n'ai pu, malgré toutes mes recherches, trouver aucun document précis sur les marches faites par Bugeaud en territoire marocain pendant la deuxième semaine de juillet 1844. Il n'existe plus en Algérie d'archives se rapportant à cette période ; quant aux nombreuses chroniques qui étaient seules à ma disposition, elles citent des quantités de faits, mais sans les relier nettement entre eux. J'ai néanmoins cherché à faire un historique succinct de cette opération du maréchal, en faisant toutefois remarquer dans un renvoi que ma rédaction était douteuse[1]. Depuis cette publication, il a paru sur la campagne de 1844 un livre composé à l'aide des archives du Ministère de la Guerre ; l'auteur s'est servi notamment des historiques des corps ; c'est une étude militaire très complète[2]. Ce livre permet de rectifier les erreurs de ma première rédaction ; le texte relatif à la troisième incursion de Bugeaud en territoire marocain doit être ainsi rétabli[3] :

Du haut du piton auquel est adossé Marnia, on apercevait un rassemblement considérable dans la plaine d'Angad, entre les montagnes des Beni Snassen et celles des Zekara ; le maréchal décida de remonter de nouveau l'oued Isly le 7 juillet pour aller l'attaquer. Le 8, un fort groupe de cavaliers vint reconnaître la colonne, qui arrivait sur le djorf El Akhdar ; les Marocains étaient établis à Koudiet Abderrahman et l'émir Abdelkader se

1 *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1911, p. 476 et tirage à part, p. 318, *renvoi 1*.

2 Latreille. — *La campagne de 1844 au Maroc*. Paris, 1912.

3 *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1911, pp. 474, ligne 5, à 476, ligne 18, et tirage à part, pp. 316, ligne 5, à 318, ligne 18.

trouvait dans les environs avec 300 ou 400 chevaux. Le maréchal ordonna de faire demi-tour pour attirer les Marocains et, lorsqu'ils prononcèrent leur attaque, la colonne se retourna contre eux et les chassa le long de l'oued Isly, tuant une cinquantaine d'hommes ; les Français ne perdirent que deux hommes et trois chevaux. Le 9 juillet, Bugeaud dressa son camp à Guenfouda, sur le haut oued Isly, au pied sud-est des montagnes des Zekara ; Abdelkader, qui était réfugié dans ces montagnes, les abandonna et le maréchal fit vider ses silos. Le 11 juillet, la colonne poussa une pointe vers le Sud à la poursuite des émigrés de la daïra, avec lesquels elle eut un engagement ; l'infanterie, commandée par Bedeau, dut entrer en ligne pour dégager la cavalerie qui était aux prises. Quelques jours auparavant, l'interprète Léon Roches avait écrit à l'émir à l'occasion de la décoration d'un de ses prisonniers, le trompette Escoffier. En lui accusant réception de sa lettre, l'émir disait son intention de terminer la guerre par une nouvelle alliance, que son khalifa Bou Hamidi aurait pleins pouvoirs pour discuter avec le maréchal. Le 11 juillet dans la matinée, Bou Hamidi, suivi d'une centaine de cavaliers, se présenta aux avant-postes et demanda à parler à Léon Roches ; ils eurent une entrevue à l'arrière-garde pendant que l'armée était en marche. Cette rencontre n'eut rien d'officiel, les interlocuteurs restèrent à cheval, car Bou Hamidi avait peur d'être reconnu par les cavaliers marocains, qui auraient donné connaissance de sa démarche au caïd d'Oudjda. L'entrevue fut sans résultat. Bou Hamidi, ayant vu arriver une troupe de cavaliers qu'il dit être des Marocains du corps d'armée d'Oudjda, demanda à se séparer en tirant des coups de fusil pour leur donner le change.

Le 12 juillet, Bugeaud fit faire par Pélissier une reconnaissance dans la direction du col de Djerada et ramena sa colonne à Sidi Moussa, dans la plaine d'Angad ; une quarantaine de cavaliers d'Abdelkader suivirent la colonne d'assez loin. Le 13 juillet, le maréchal se porta sur Sidi Abdallah ben Si Youb en longeant le pied nord du djebel Metsila. Pendant la marche, les troupes françaises furent suivies par des cavaliers nombreux et audacieux ; une embuscade leur fut tendue, mais elle échoua par suite d'une maladresse. Le 14 juillet, Bugeaud chargea Bedeau d'aller avec trois bataillons prendre contact avec le caïd

d'Oudjda, afin d'empêcher la population de fuir à l'approche de la colonne française. Celle-ci campa à Sidi Yahia et respecta la ville et les habitants d'Oudjda ; la garnison marocaine avait abandonné la kasba. Le 15 juillet, Bugeaud ramena ses troupes à la frontière, il s'arrêta sur l'oued Bou Erda, vers Sidi Zaher.

Hamida, le nouveau caïd d'Oudjda, s'empressa d'entrer en relations avec le maréchal ; il lui écrivit en accusant El Guennaoui d'être seul responsable des événements.

Capitaine L. VOINOT.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Décembre 1912 au 1er Juin 1913

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Décembre (1912).....	733,9	10,5	21,5	16,0	13,7	70,0	433,2	5,0	3	S. E.	1,1	2,9	16,5	20
Janvier (1913).......	732,3	11,7	22,6	17,1	14,9	70,0	436,5	7,5	7	S. W.	1,1	3,0	15,5	18
Février —	731,3	10,4	21,2	15,8	13,7	69,0	442,6	48,5	11	S. E.	1,2	3,6	16,5	24
Mars —	731,2	9,0	19,8	14,4	7,9	68,8	387,2	6,0	7	S. E.	1,5	3,0	16,5	21
Avril —	727,9	8,7	19,8	14,2	7,7	68,0	464,1	18,0	6	S. E.	1,2	3,0	15,5	14
Mai —	727,5	13,2	24,0	18,6	11,1	73,0	347,0	9,5	3	S. E.	1,1	3,0	15,4	8
TOTAUX.....								94,5	37					105

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro.*
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées.*

A. GUILLAUME.

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er décembre 1912 au 1er juin 1913

ROSE des VENTS	Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			TOTAUX du 1er décembre 1911 au 1er juin 1912	TOTAUX du 1er decembre 1912 au 1er juin 1913
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat	1 h. soir	7 h. soir	7 h mat.	1 h soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir		
N.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. E.	1	2	2	3	5	3	3	7	3	4	5	2	3	9	1	0	11	6	67	70
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	0	2	0	0	2	0	2	0	0	3	3	0	0	2	0	0	3	0	6	17
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. E.	12	11	22	6	11	10	11	8	19	7	11	15	11	12	16	10	10	11	184	213
S. S. E.	3	3	2	1	0	0	2	2	0	2	2	0	1	0	0	1	0	1	3	20
S.	5	5	3	1	1	7	2	4	3	6	4	10	1	2	5	6	3	5	101	73
S. S. W.	1	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4
S. W.	8	4	2	20	12	9	7	5	3	9	5	4	11	5	8	12	4	8	161	136
W. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W.	1	2	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	3	0	0	2	0	0	10	11
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. W.	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	2
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX...	31	31	31	31	31	31	28	28	28	31	31	31	30	30	30	31	31	31	549	546

Ch. LHUILLIER

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES & SCIENTIFIQUES
concernant la CHAOUÏA[1]

Mois de Novembre et Décembre 1912

1° *Mercuriales.* — Pendant les mois de novembre et décembre 1912 les tableaux des mercuriales dressés par le Service des renseignements de la Chaouïa présentent, pour le marché de Casablanca-banlieue, les variations suivantes :

	NOVEMBRE P. H	DÉCEMBRE P. H.	
Chameaux	» »	325 »	par tête.
Bœufs	155 »	175 »	—
Chevaux	» »	400 »	—
Mulets	» »	500 »	—
Anes	70 »	75 »	—
Moutons	20 »	24 »	—
Chèvres	16 »	15 »	—
Blé	19 »	19 50	le quint.
Orge	13 50	14 »	—
Pois chiches	14 »	15 »	—
Maïs	10 »	10 »	—
Fèves	10 »	12 »	—
Lin	30 »	13 »	—
Coriandre	23 »	23 »	—

2° *État comparatif des produits des marchés de la Chaouïa.* — Les états comparatifs donnent pour les neuf marchés de la Chaouïa les chiffres suivants :

	Produits 1911 P. H.	Produits 1912 P. H.	Excédent 1912 P. H
Novembre	42.446 50	48.527 20	6.080 70
Décembre	40.074 55	52.904 45	12.829 90
TOTAUX	82.521 05	101.431 65	18.910 60

Pour les dix premiers mois l'excédent a été de ..	96.750 21
Pour les douze mois il s'élève donc à	115.660 31

Les marchés de Settat, Ben Ahmed et Boulhaut continuent à donner les plus forts excédents. Un nouveau marché assez important, El Boroudj, est porté sur les dernières mercuriales.

1 Voir Bull. juin, septembre, décembre 1912 et mars 1913.

STATIONS	ALTITUDES	PRESSION BAROMÉTRIQUE moyenne	TEMPÉRATURE			TENSION MOYENNE de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ RELATIVE de 0 à 100	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ de 0 à 10	OBSERVATIONS
	mètres		MINIMUM	MAXIMUM	MOYENNE			NOMBRE de m/m	NOMBRE de jours	DIRECTION des Nuages	FORCE de 0 à 9		
NOVEMBRE													
Casablanca ...	20	765,6	9,5	19,4	14,5	11,0	82	12,2	2	E	1,0	1,8	3 jours brouillard.
Ber-Rechid ...	220	742,3	3,5	20,8	12,2	»	67	24,0	4	N. E	1,6	3,0	3 jours brouillard.
Sidi-Ali	18	764,3	9,2	24,3	16,8	»	80	13,2	4	N	3,4	4,2	14 jours brouill. ; 3 coups de vent.
Mechra-b -Abbou. .	330	753,5	5,5	20,9	13,4	»	48	»	1	N. S	1,7	1,5	Pluie fine le 14.
Dar Chafaï ...	400	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Appareils transp. à El-Boroudj. Observations non recueillies.
Settat	370	727.6	6,7	25,0	15,9	10,4	69	gouttes	3	N	2,7	1,0	2 jours brouillard.
Ben Ahmed ..	600	713,2	6,8	20,5	13,6	6,3	58	13,2	4	»	3,0	1,9	
Boulhaut	300	725,2	6,5	20,3	13,4	11,1	66	12,0	2	N	2,3	2,3	2 jours brouillard.
DÉCEMBRE													
Casablanca ...	20	766,3	6,2	17,3	11,7	9,5	86	18,9	4	S. E	1,0	1,9	2 jours brouillard.
Ber-Rechid ...	220	743,3	1,1	15,3	8,2	»	77	15,1	5	N. NE	2,0	4,0	3 jours brouill. ; 1 coup de vent.
Sidi-Ali	18	764,8	5,8	19,1	12,4	»	76	45,0	5	N	2,0	4,0	3 jours brouill. ; 1 coup de vent.
Mechra-b.-Abbou . .	330	757,5	3,0	17,0	10,0	»	54	»	3	N. S	3,0	3,1	3 jours pluie.
El-Boroudj ...	400	723,6	»	»	15,2	6,5	67	»	2	NE. NO	2,2	2,8	1 jour brouill. ; 2 gelées blanch.
Settat	370	729,4	5,3	19,2	12,2	9,9	83	39,0	5	N	2,0	1,5	1 gelée blanche ; 1 tonnerre.
Ben Ahmed ..	600	711,5	5,6	14,1	9,8	6,3	70	34,8	6	»	3,0	1,0	2 coups de vent violent; 3 jours brouillard.
Boulhaut	300	726,6	7,8	18,1	11,4	10,7	72	19,3	2	N. NE	3,0	2,7	2 coups de vent.

COMPARAISON DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites en 1912 à Casablanca et à Oran

Il nous a paru intéressant de rapprocher les observations faites en 1912 à Casablanca, et publiées dans le Bulletin, de celles relevées à la station de l'Hôpital militaire d'Oran. Il sera facile en consultant les tableaux ci-contre de comparer les moyennes mensuelles et annuelles et d'en tirer les conclusions utiles.

On pourra aussi comparer ces chiffres avec ceux fournis par les observations de la station de Santa-Cruz.

Il est surtout intéressant de rapprocher les moyennes annuelles des trois stations pour l'année 1912.

	TEMPÉRATURE			HUMIDITÉ	PLUIE	JOURS
	Minima	Maxima	Moyenne	relative	en m/m	
Casablanca	12,7	21,4	16,9	79,0	372,0	60
Hôpital Militaire, Oran.	14,4	21,3	18,0	67,0	272,6	79
Santa-Cruz	14,3	24,6	17,9	73,8	197,0	45

On remarquera que la plus forte moyenne des maxima est donnée par les observations de Santa-Cruz. Et encore que la quantité de pluie qui tombe sur la ville d'Oran est bien plus élevée que celle qui tombe sur Santa-Cruz.

Le même phénomène s'est produit pendant la campagne agricole 1912-1913 (septembre à mai).

L'Hôpital militaire a noté 297 millimètres d'eau et Santa-Cruz seulement 211,5. Dans la plaine à 3 kilomètres d'Oran, M. Arambourg a observé 369 m/m 55.

F. DOUMERGUE.

Moyennes comparées des Observations faites en 1912 à Casablanca et à Oran

MOIS	STATION DE CASABLANCA (Altitude : 20 mètres)								STATION DE L'HOPITAL MILITAIRE D'ORAN (Altitude : 52 mètres)							
	TEMPÉRATURE			HUMIDITÉ RELATIVE	PLUIE		VENT — FORCE 0 à 9	NÉBULOSITÉ 0 à 10	TEMPÉRATURE			HUMIDITÉ RELATIVE	PLUIE		VENT — FORCE 0 à 9	NÉBULOSITÉ 0 à 10
	MINIMUM	MAXIMUM	MOYENNE		EN m/m	NOMBRE de jours			MINIMUM	MAXIMUM	MOYENNE		EN m/m	NOMBRE de jours		
Janvier.....	9,0	16,0	12,5	82	125,7	14	3,0	2,1	9,4	16,7	13,0	72	57,7	14		3,0
Février.....	10,2	19,7	14,9	76	107,0	12	2,6	2,0	11,9	19,1	15,5	68	8,1	9		2,0
Mars.......	9,8	19,2	14,5	74	22,2	8	2,0	1,6	12,4	19,6	17,5	68	18,2	5		2,8
Avril.......	11,1	19,6	15,8	72	34,8	6	2,0	2,1	12,5	21,5	17,0	62	20,0	12		2,3
Mai........	16,2	22,9	19,5	74	4,5	1	3,0	2,2	16,8	23,2	19,8	63	1,2	5		1,0
Juin...... .	16,0	23,5	19,8	79	g.	4	2,1	1,7	18,7	24,7	21,7	62	3,0	3		1,0
Juillet......	17,1	24,1	20,6	80	g.	2	2,6	2,2	20,2	26,3	23,2	65	g.	»		0,8
Août.......	16,6	24,3	20,4	82	»	»	1,6	1,3	20,8	27,7	24,3	66	g.	»		1,0
Septembre .	16,8	24,5	20,6	82	4,6	2	1,5	1,5	17,6	23,8	20,7	73	17,6	7		2,0
Octobre	14,1	22,0	18,0	83	43,0	5	1,3	1,6	15,1	21,5	18,3	74	87,4	12		3,0
Novembre..	9,5	19,4	14,5	82	12,2	2	1,0	1,8	10,2	17,3	13,8	69	41,4	11		2,3
Décembre ..	6,2	17,3	11,7	86	18,9	4	1,0	1,9	7,4	14,9	11,2	70	18,0	1		2,3
	152,6	252,5	202,8	948	372,9	60	22,7	20,1					272,6	79		
Moyennes annuelles.	12,7	21,4	16,9	79			1,97	1,8	14,4	21,3	18,0	67,6				2,0

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE GÉOGRAPHIE DE ROME

La *Société de Géographie d'Oran* m'a fait l'honneur de me désigner pour la représenter au *X[e] Congrès International de Géographie*, qui s'est tenu à Rome du 27 mars au 3 avril 1913, sous le haut patronage de S. M. le roi d'Italie et la présidence du marquis Raffaele Cappelli, président de la *Société Royale Italienne de Géographie*. Ce Congrès dont le siège avait été fixé par le Congrès de Genève de 1908, et qui devait d'abord se tenir en octobre 1911, avait été retardé pour diverses causes, mais cet ajournement n'a pas nui à son éclat et de nombreux géographes de tous pays s'y sont rendus. La France y était représentée, entre autres personnalités géographiques, par le général Bourgeois, directeur du Service géographique de l'armée ; MM. les ingénieurs Ch. Lallemand et J. Renaud ; MM. Vidal de la Blache, Emm. de Margerie, Camena d'Almeida, Guillaume Grandidier, P. Helbronner, Georges Blondel, Paul Labbé, etc. La Société de Géographie d'Alger avait choisi comme délégué M. Armand Mesplé, son président.

La séance d'ouverture du Congrès eut lieu au Capitole, dans la salle historique dite « des Horaces et des Curiaces », sous la présidence du roi. Des discours furent prononcés par le syndic de Rome, M. Nathan, le marquis R. Cappelli, et le ministre de l'Instruction publique, M. Credaro. En l'absence du prince Roland Bonaparte, qui, au dernier moment, avait été empêché d'assister au Congrès, le professeur O. Nordenskjöld a remercié en français, au nom des délégués étrangers. Les séances ordinaires se sont tenues à l'Université, les réunions du matin étant, comme d'usage, consacrées aux discussions générales, les réunions de l'après-midi aux séances des sections.

Les discussions générales les plus intéressantes ont porté sur la carte internationale du monde au millionième dont s'étaient déjà occupé les précédents Congrès. M. Penck proposa pour la première fois cette carte au Congrès de Berne en 1891, et depuis lors l'idée est en voie de réalisation. Diverses résolutions ont été arrêtées au Congrès de Londres pour la dimension des feuilles, la projection à employer, le choix des signes conventionnels, la gamme des teintes pour les diverses zones d'altitudes et de profondeurs. La carte doit être hypsométrique, les hachures étant exclues pour la représentation du terrain. On a adopté d'un commun accord le système métrique, le méridien de Greenwich et l'alphabet latin : « Si l'adoption du méridien de

Greenwich [1] constitue une concession de notre part, celle du système métrique par les Anglais et les Américains nous donne sur un point plus important ample satisfaction. Il existait une certaine connexité entre les deux questions, résolues désormais dans un sens favorable à l'unité et à la clarté. »

Une conférence internationale officielle s'est réunie à Londres en 1909 pour s'occuper de la carte au millionième. La France, l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis ont déjà publié un certain nombre de feuilles ; d'autres pays ont suivi, et au Congrès de Rome étaient exposées diverses feuilles du Japon et de l'Argentine. Le général Bourgeois a présenté au Congrès la nouvelle carte du Maroc à 1/1.000.000^e que vient d'éditer M. Henry Barrère et qui est établie d'après la division adoptée pour la carte internationale [2]. Le commandant de Vasconcellos, délégué du Gouvernement portugais, a annoncé que son pays préparait une carte au millionième des colonies portugaises. Le colonel Shidjouma, délégué du Gouvernement japonais, a proposé que la carte d'une partie de l'Orient chinois fût confiée au pays qu'il représentait. Différentes critiques sur les feuilles déjà publiées ont été formulées par M. J. Renaud, ingénieur hydrographe, et par le colonel Byström, délégué de l'Institut géographique militaire suédois. Enfin, sur la proposition du général Bourgeois et de M. Penck, le Congrès de Rome a demandé qu'une nouvelle conférence officielle internationale, à laquelle tous les Etats civilisés seront invités, se réunisse à Paris vers la fin de l'année courante pour régler un certain nombre de questions de détail et remédier aux disparates qui ont été constatés. Londres reste le centre officiel d'impression pour tout ce qui regarde la carte au millionième.

M. Ch. Lallemand a fait une intéressante communication sur la nouvelle carte internationale d'aviation à 1/200.000^e dont l'Aéro-Club de France a déjà publié une dizaine de feuilles. Il a insisté sur la nécessité d'adopter un système uniforme pour les signes conventionnels et les règles de construction.

Le général Schokalski a rappelé qu'il convient, sur toutes les cartes nouvelles, d'indiquer la projection et l'échelle, conformément au vœu du Congrès de Berlin.

Une commission internationale avait été nommée à Genève pour étudier la transcription des noms géographiques ; la question n'a pas fait de grands progrès. Le professeur Ricchieri a demandé qu'il soit publié un alphabet phonétique modèle. Le professeur B. Semenov a présenté un projet d'*Index nominum geographicorum universalis* avec système unique de transcrip-

1 P. Vidal de la Blache. — *La carte internationale du monde au millionième (Annales de Géographie*, 1910, T. XIX, p. 3).

2 *Carte du Maroc à 1/1.000.000^e*, dressée sous la direction de Henry Barrère, 4 feuilles, 5 couleurs. Paris, 1913.

tion en lettres de l'alphabet latin, sans accents ni signes accessoires ; il a parlé des essais de transcription des noms géographiques russes élaborés par la *Société Impériale Russe de Géographie.*

Le professeur Em. Chaix, de Genève, a exposé comment l'Atlas de l'érosion, d'abord prévu par le Congrès de Genève, s'est transformé en un *Atlas général des formes du relief terrestre.* La commission, composée de MM. Jean Brunhes, Chaix et de Martonne, a établi le plan de la publication, trouvé un éditeur (M. Boissonnas, de Genève) et publié un fascicule-spécimen renfermant des photographies et des notices qui permettent de se rendre compte de l'intérêt que présentera ce bel ouvrage.

Le professeur Eug. Oberhümmer, de l'Université de Vienne, M. Almagia, de l'Université de Padoue, et M. Chaix ont entretenu le Congrès de l'utilité qu'il y aurait à constituer des recueils systématiques de cartes anciennes, du Moyen-Age et de la Renaissance, en employant les moyens actuels de reproduction photographique ; les recueils publiés antérieurement sont en effet insuffisants et incomplets, ou épuisés et très coûteux.

Le professeur Gerhard Schott, de Hambourg, et le commandant Drechsel, secrétaire général du Comité international pour l'exploration des océans, ont parlé des essais faits en Allemagne pour intéresser les compagnies de navigation à l'exploration scientifique de l'Atlantique. Il conviendrait tout d'abord d'effectuer dans l'Atlantique nord des expéditions préparatoires pour étudier les variations périodiques des couches d'eau jusqu'à la profondeur de 1.000 mètres, en même temps qu'on poursuivrait des observations sur la température et la salinité de la surface.

M. Helbronner a exposé l'ensemble des travaux qu'il exécute à titre personnel depuis plus de dix ans dans les Alpes françaises, pour les décrire complètement au point de vue mathématique. Dix campagnes ont été effectuées (1903-1912), et il en faudra encore six ou sept pour embrasser toute la surface entre le lac Léman et la Méditerranée. De magnifiques projections illustraient cette conférence.

Le docteur Loczy, de Budapest, résuma les travaux de la *Société Hongroise de Géographie* pour l'exploration du lac Balaton, commencés en 1891 et aujourd'hui achevés.

Les explorations polaires ont fourni, comme d'ordinaire, un assez notable contingent de communications. Le général Schokalski exposa les travaux des officiers de la Marine impériale russe dans l'Océan glacial. Le D. O. J. Skaltum, vice-président de la *Société Norvégienne de Géographie,* parla des explorations topographiques et géologiques du Spitzberg depuis 1906. M. Stefansson entretint le Congrès des résultats des expéditions arctiques depuis 1908 et d'un projet canadien d'expédition arctique. M. L. Bridgman, de New-York, fit une conférence sur les

explorations de l'amiral Peary dans le Groënland occidental, explorations qui ont eu pour couronnement la conquête du Pôle Nord. Le docteur W. S. Bruce, d'Edimbourg, parla du développement de nos connaissances sur les terres antarctiques et exposa le plan d'une expédition arctique écossaise qui se propose de traverser le continent polaire.

Nous ne saurions résumer ici tous les travaux des sections ; on en trouvera l'analyse dans les comptes rendus du Congrès. Parmi les sujets de nature à intéresser nos confrères de la Société de Géographie d'Oran, signalons, dans la section II (Géographie physique), les communications du professeur Mazelle, de Trieste, sur les vents périodiques dans l'Adriatique, la bora et le sirocco ; du professeur Brückner sur les résultats des campagnes de la Najade dans l'Adriatique ; du professeur Ricchieri sur la nomenclature italienne des fonds sous-marins ; du général Schokalski sur la définition de l'Océanographie ; du professeur G. Platana sur les récentes éruptions de l'Etna ; du docteur E. Ricci sur l'éocène du bassin de Derna en Cyrénaïque ; dans la section III (Biogéographie), de M. Descombes sur la lutte contre la dénudation du globe ; de M. Toniolo sur la limite polaire de l'olivier et sa valeur comme limite de la région climatique méditerranéenne ; de M. Béguinot sur les types biologiques de la flore de Lybie ; dans la section IV (Anthropogéographie), les indications de M. Knoff sur les méthodes à employer pour évaluer la population d'un pays où il n'existe pas de recensement.

Parmi les ouvrages, brochures et cartes généreusement distribués aux membres du Congrès, citons un Historique de la *Société Royale Italienne de Géographie* (fondée en 1867) ; un Guide de Rome et des environs, avec plan et carte ; une carte de l'embouchure du Tibre à 1/30.000e, indiquant les variations de la côte aux diverses époques ; une carte des monts Albains à 1/75.000e ; des feuilles de la carte d'Italie du Touring-Club italien à 1/250.000e ; un catalogue des cartes d'Afrique de la direction centrale des Affaires coloniales au Ministère des Affaires étrangères ; une étude sur l'état d'avancement du cadastre publiée par le Ministère des Finances ; une notice sur la contribution de la Marine royale italienne aux études géographiques ; deux beaux volumes, texte et planches, contenant le rapport de M. Mario Baratta à la *Société de Géographie Italienne* sur la catastrophe séismique de Calabre et de Messine ; des notices de M. Filippo Eredia sur le climat de Rome (1782-1910) et sur la Climatologie de Tripoli et Bengasi.

Une série d'excursions aux environs de Rome, gracieusement offertes aux congressites, ont occupé la journée du dimanche 30 mars ; elles ont été favorisées par un temps splendide et un ciel de printemps. Parmi les congressistes, les uns sont allés à Tivoli, d'autres à Ostie, d'autres enfin aux Castelli Romani et à

la région éruptive des lacs d'Abano et de Nemi, aussi curieuse pour le géographe que séduisante pour le touriste. Après le Congrès, une excursion générale a été organisée en Sicile ; après avoir visité Naples, le Vésuve et Pompéi, les congressistes ont vu Palerme, Catane, Syracuse, Taormine et l'Etna, enfin Tripoli. Ce voyage laissera à ceux qui l'ont fait de délicieux souvenirs.

Il convient encore de mentionner une visite à l'Institut international d'agriculture fondé en 1905 par le roi Victor-Emmanuel III et installé à l'ancienne villa Borghèse, devenue la villa Umberto. Comme l'a dit le marquis Cappelli, qui reçut les congressistes, en améliorant l'agriculture, en restaurant le culte de la terre, *la gran madre commune*, on combattra efficacement le malthusianisme et on permettra aux hommes de suivre le conseil biblique : « Croissez et multipliez ». C'est là une conclusion à laquelle les Algériens souscriront volontiers.

Le Congrès, avant de se séparer, a décidé, sur l'initiative de la *Société Impériale Russe de Géographie*, qui lui a été transmise par le général Schokalski, que la prochaine réunion aurait lieu à Saint-Pétersbourg, probablement en septembre 1916. Des excursions sont projetées en Crimée, dans le Caucase, le Turkestan, voire même dans l'Altaï. Heureux les géographes qui verront ces merveilles !

Tout l'intérêt des Congrès internationaux n'est pas dans les séances, et un de leurs buts est de permettre aux géographes de tous les pays de se rencontrer et d'échanger leurs idées. Il convient en terminant de remercier nos collègues italiens de l'accueil si cordial et si distingué que nous avons reçu d'eux et qui nous a rendu particulièrement agréable le séjour de la Rome moderne, la troisième Rome, comme disent les Italiens, digne héritière de la Rome antique et de la Rome médiévale.

AUGUSTIN BERNARD.

LE 51[e] CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Tenu à Grenoble les 13, 14, 15 et 16 Mai 1913

Le *51e Congrès des Sociétés Savantes* a été ouvert à Grenoble le mardi 13 mai, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de la Bourse du Commerce, sous la présidence de M. Omont, membre de l'Institut, inspecteur général des Bibliothèques, conservateur à la Bibliothèque Nationale, entouré d'une nombreuse assistance parmi laquelle nous avons remarqué : MM. Héron de Villefosse, membre de l'Institut ; Vidal de La Blache, membre de l'Institut ; Fournier, doyen de la Faculté de droit, membre de l'Institut ; Harmand, avocat à la Cour d'appel de Paris ; Aulard, professeur à la Sorbonne ; Cordier, membre de l'Institut ; Jobin, professeur au Muséum d'histoire naturelle ; Marcel Reymond, correspondant de l'Institut ; Charles Bellet, président de la Société d'Archéologie de la Drôme ; Kilian, professeur à la Faculté des Sciences ; Roman, correspondant de l'Institut, etc.

Après avoir donné lecture du décret ministériel ordonnant les travaux du Congrès, le président donne la parole à M. Petit-Dutaillis, recteur de l'Université de Grenoble, pour diverses communications intéressant les congressistes qui se sont ensuite rendus dans les différentes salles affectées aux séances des sections.

Le programme du Congrès en répartissait les travaux de la manière suivante :

1° Une section de philologie et d'histoire (jusqu'en 1715) ;

2° Une section d'archéologie ;

3° Une section des sciences économiques et sociales, comprenant : *(a)* Sciences économiques et sociales, *(b)* Histoire moderne (depuis 1715) et histoire contemporaine ;

4° Une section des sciences comprenant les mathématiques, la physique, la chimie, la météorologie, la médecine et l'hygiène, la géologie, la zoologie et la botanique ;

5° Une section de géographie.

Des séances ont été tenues simultanément dans chaque section le 13, le 14 et dans la matinée du 16 mai. La journée du 15 avait été réservée à des excursions projetées pour la Chartreuse et le

circuit du Graisivaudan, excursions qu'un temps constamment pluvieux n'a pas du tout favorisées.

La séance de clôture, qui avait d'abord été prévue pour le samedi 17 mai, a été tenue dès le vendredi soir au Théâtre Municipal, sous la présidence de M. Léon Bérard, Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

Parmi les communications figurant à l'ordre du jour des séances du Congrès, beaucoup se sont trouvées avoir une réelle importance tant par leur nature ou leur objet qu'en raison des discussions et développements auxquels elles ont donné lieu. Pour les unes comme pour les autres nous devons nous borner à de brèves mentions. Nous ne citerons d'ailleurs que les travaux qui entrent dans le cadre des études de notre Société. On remarquera qu'il n'y a pas été question de l'Algérie ou de choses particulières soit à l'Algérie, soit au Maroc. M. Merlin seul a communiqué une note sur la Tunisie.

Dans la section d'archéologie d'intéressantes communications ont été faites au cours de la première séance, par M. Bizot, sur « Le temple d'Auguste et de Livie à Vienne » ; par M. Toutain, sur les fouilles et découvertes faites à Alésia ; par MM. les docteurs Epery et Espérandieu, sur « Les fouilles de La Croix-Saint-Charles au mont Auxois (Alésia) en 1912 ».

M. Prou donne ensuite lecture d'une note de M. le chanoine Bonno sur des monnaies et une statue gauloises trouvées à Bouray (Seine-et-Oise) et termine en parlant d'un mémoire de M. de Laigne sur « Aix-les-Bains à l'époque gallo-romaine ».

Dans la séance de mercredi matin, on a entendu les communications de M. Begouen sur « Les sculptures, dessins et gravures de la caverne de Tuc d'Audoubert à Montesquiou-Avantès (Ariège) » ; du chanoine Bonno, sur « Le mobilier funéraire du cimetière gallo-romain d'Etrépilly (Seine-et-Marne) » ; de MM. Guénin, Hénault, G. Rouxel, sur divers sujets et, de M. Muller, des développements sur ses études et découvertes concernant l'histoire de la ville de Grenoble et de ses environs.

Le soir, d'autres communications ont été faites, par M. l'abbé Arnaud d'Agnel, sur les « Meubles et costumes provençaux du XIIIe siècle, d'après des inventaires inédits des archives communales de Marseille » ; par le chanoine Bonno, sur « Le tableau du maître-autel de l'église de Bussières (Seine-et-Marne) » ; de M. Marcel Reymond, sur « L'Art mérovingien et carolingien en Dauphiné ».

Dans une dernière séance, tenue le vendredi matin, MM. Henri Ferrand et J. Roman ont discuté sur les points douteux du parcours de la voie romaine entre Briançon et Valence. M. de Gérin-Ricard a parlé des monuments lapidaires de Dié en Dauphiné et M. Pilloy, un archéologue de grand mérite, a donné lecture d'un consciencieux travail sur « Une importante construction monumentale du IIe siècle à Saint-Quentin ». MM. Poulain et abbé

Sautel ont entretenu l'assistance, le premier, d'une *Villa agraria* romaine à Condé-sur-Iton (Eure), le second des curiosités archéologiques de Vaison. La séance prend fin sur la communication faite par M. Prou, d'une note de M. Merlin concernant un plat à sujet figuré trouvé dans les déblais de l'amphithéâtre d'El-Diem en Tunisie. Le sujet dont il s'agit représente Priam suppliant Achille de lui rendre le cadavre d'Hector ; un troisième personnage semble être la captive Brizéis. M. Toutain fait remarquer que ce sujet se retrouve sur de nombreux monuments de la même époque.

Dans la section des sciences naturelles, les intéressantes communications de M. Collin sur la « Monographie d'un gisement fossilifère dans le dévonien de la presqu'île de Crozon (Finistère). » ; de M. Evesque, sur la géologie du Béage (Ardèche), des environs de Massegros et de Soulage (Lozère) ; sur le lias des environs de Largentière et d'Aubenas (Ardèche) ainsi que sur le trias et le lias de la vallée de l'Auzonet. De M. Gougeaud, sur « La région des améthystes dans les monts du Livradois ». De M. H. Giraud, sur « Quelques nouveaux horizons paléontologiques aux environs d'Alais ». De M. Sarran d'Allard, sur « Le jurassique supérieur et le néocomien inférieur entre Ruoms et Vogüé (Ardèche) », et sur « Le bassin permien de Largentière ».

Dans la première séance de la section de géographie, M. Cordier, membre de l'Institut, a lu une « Notice sur le général de Beylié » mort au service de la patrie en passant les rapides du Mékong.

M. Anthiaume, correspondant du Ministère, a donné connaissance d' « Un curieux plagiat cartographique au XVIe siècle ».

Dans la séance de mercredi matin on a entendu une communication de M. E. Belloc, membre du Club Alpin Français, sur « Les *calas* du bassin occidental de la Méditerranée ». Ce sont des criques de forme circulaire, c'est-à-dire de petites baies dont l'entrée est resserrée entre les pointes du rivage. On ne les signale que sur le littoral cantabrique.

En l'absence de l'auteur, M. E. Coquidé, ingénieur-agronome à Boulogne-sur-Seine, le secrétaire de la section donne lecture d'un travail sur « Les limites et les divisions de la Picardie ». On fait ensuite une analyse sommaire de certains « Documents relatifs aux variations des glaciers dans les Alpes françaises », documents recueillis par M. Letonnelier, archiviste de la Haute-Savoie.

M. de Saint-Saud, correspondant du Ministère à la Roche-Chalais, fait une fort curieuse communication en faisant connaître « Un important nœud hydrographique espagnol : le pic de *Tres Aguas* (Cantabrie) », communication au cours de laquelle il a été amené à signaler les inexactitudes de certaines cartes espagnoles. La séance s'est terminée sur une analyse faite

par le secrétaire de la section d'un travail de M. Chauvigné intitulé : « Itinéraire du voyage en France du cardinal d'Aragon en 1517 ».

Dans la séance du soir, il a d'abord été question de l' « Historique des forêts du Briançonnais » par M. Pierre Buffaut, puis M. Dehérain donne connaissance de « L'œuvre géographique d'un officier de l'armée d'Egypte, l'adjoint du génie Theviotte ». M. Henri Ferrand parle du « Catalogue des cartes anciennes du Dauphiné jusqu'au XIX[e] siècle ». M. G. Carpentier, professeur au lycée de Saint-Quentin, fait communication de son « Rapport sur une mission en Scandinavie (Finlande, Suède et Norvège) ».

Une dernière séance a été tenue le vendredi matin au cours de laquelle deux communications ont été faites : l'une par M. Haillant, correspondant du Ministère sur les « Limites géographiques de quatorze faits linguistiques recueillis de vive voix dans quatre-vingt-cinq localités du centre des Vosges » ; l'autre, par M. Jacquet, conservateur de la bibliothèque municipale de Saint-Omer, sur le « Vocabulaire d'un patois franc-comtois ».

La séance générale de clôture, qui a eu lieu le vendredi soir, a été un véritable régal littéraire. Trois discours ont été prononcés. Dans le premier, M. Petit-Dutaillis, recteur de l'Université de Grenoble, après avoir, au nom de toute l'assistance, remercié le Sous-Secrétaire d'Etat d'avoir bien voulu présider la séance de clôture du Congrès, fait de très intéressantes remarques pédagogiques et exprime l'espoir de voir les Sociétés locales favoriser les études d'histoire en encourageant les instituteurs dans leurs recherches parmi les archives municipales.

Dans le second, M. Pfister, professeur d'histoire à la Sorbonne, reconnaît les mérites et rend hommage à l'Université de Grenoble ainsi qu'aux savants du Dauphiné.

Dans un troisième et dernier discours, M. Léon Bérard donne l'assurance de la collaboration des pouvoirs publics dans les œuvres par lesquelles « des savants et des lettrés continuent de maintenir au milieu de nous, par leurs travaux et leur vie, le goût et le respect des choses de l'esprit, le prestige de la haute culture ». Au nom du Gouvernement de la République il salue les congressistes comme « des hommes qui contribuent à assurer l'avenir de l'intelligence française ».

A. GOYT,

Délégué de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.

LE CINQUANTENAIRE DE L'ACADÉMIE D'HIPPONE

La Société de Géographie et d'Archéologie de Bône, qui s'est donné le titre justifié d' « *Académie d'Hippone* » a célébré ses noces d'or par de splendides manifestations d'art, particulièrement brillantes, qui se sont déroulées du 10 au 14 mai dernier inclus.

Le Bureau de l'Académie d'Hippone, si dignement présidé par le savant et trop modeste M. Chevreux, ayant à ses côtés M. l'ingénieur Delarue, vice-président, Brudo et Danichel, secrétaire général et commissaires des fêtes, a procédé, le samedi 10 mai, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, à la réception des délégués des Sociétés étrangères auxquels la bienvenue fut souhaitée avec la plus confraternelle cordialité. M. le docteur Baissas, président de la Société Archéologique de la Drôme, et M. Canal, délégué par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran et par l'Institut de Carthage, répondirent à cette réception par des remerciements de circonstance.

Le dimanche 11 mai, à 8 heures du matin, le Congrès fut officiellement ouvert en présence de M. Gouzy, sous-préfet de Bône, et de nombreux délégués de Sociétés françaises et étrangères, par le président M. Chevreux, et ensuite par M. le Dr Bulliod, 1er adjoint au maire et président du Comité spécial des fêtes.

M. Delarue, l'un des vice-présidents de l'Académie d'Hippone, fit ensuite, dans une tenue littéraire des plus remarquées, l'exposé de la naissance de cette Société et de ses cinquante années de recherches et de travaux si hautement appréciés. Puis M. Canal, de la Société de Géographie d'Oran et de l'Institut de Carthage, fit une conférence religieusement écoutée et qui parut intéresser vivement l'auditoire, sur l'*Emplacement de la bataille de Zama*.

Puis, sous la conduite d'un Comité spécial dirigé par MM. le capitaine Maîtrot et le caïd Brahim Mardaci, les congressistes visitèrent la vieille ville arabe, toute remplie d'anciens souvenirs, et allèrent ensuite saluer avec émotion le glorieux drapeau du 3e Tirailleurs, dans cette salle d'honneur du régiment aménagée dans le style arabe le plus pur par le capitaine Ménétrier.

Le lundi matin, M. Horluc, inspecteur d'Académie, délégué par le Ministre de l'Instruction publique, après un discours délicat et élogieux pour l'Académie d'Hippone, présida cette nouvelle séance plénière du Congrès et procéda à la remise des

récompenses décernées aux lauréats des concours ouverts à l'occasion du cinquantenaire [1].

Mademoiselle Henriette Prax déclama, avec un art parfait, une ode à saint Augustin écrite spécialement pour la circonstance par M. Prax, son père. Mademoiselle Prax fut chaudement applaudie. M. Horluc, au nom du Bureau de la Société, lui offrit une superbe gerbe de fleurs avec un diplôme de félicitations et de souvenir.

Ensuite c'est l'abbé Martin, missionnaire de Lyon, qui, en une rapide et agréable causerie, développe un exposé très applaudi de ses inlassables recherches et de ses savantes études, au cours desquelles il a recueilli des milliards de mots en toutes langues sur les *idiomes lybiques*.

La séance fut levée en se donnant rendez-vous pour le lendemain, à 8 heures, aux ruines d'Hippone. Les congressistes, toujours sous la conduite de M. le capitaine Maîtrot et de plusieurs dames de Bône, qui avaient bien voulu se joindre à lui, continuèrent la visite de la ville, de ses principaux monuments et de la petite banlieue.

L'après-midi de ces deux journées fut consacrée à des réunions sportives et le champ de courses de l'Allilich vit des *Hipponensiennes* aussi brillantes que celles que put admirer, il y a plusieurs siècles, le peuple de la vieille cité latine.

Le mardi 13 mai a été une des journées les plus occupées, par la visite de la vieille Hippone et de la basilique de Saint-Augustin, le matin, par le défilé historique, la fête et bataille de fleurs et le banquet de clôture, le soir.

Dès 8 heures du matin, cinq cents personnes, où dominaient surtout les dames, s'étaient donné rendez-vous à l'ancienne propriété Chevillot récemment acquise par la ville de Bône, et devenue le musée archéologique de la ville.

Là, M. le chanoine Leroy, chapelain d'Hippone, souhaite la bienvenue aux assistants sur cette terre sacrée d'*Hippo-Regius*, sur ce sol antique qu'a immortalisé et consacré l'épiscopat du grand Augustin.

Puis il laisse la parole à l'infatigable et érudit capitaine Maîtrot, un jeune savant dont l'Académie d'Hippone s'enorgueillit à juste titre, qui nous guide avec une science merveilleuse des choses du passé, en expliquant l'origine de toutes ces nobles ruines, de tous ces précieux trésors à peine fouillés, qui ne représentent qu'une faible partie de tous ceux que récèle encore cette terre couverte d'un superbe bois d'oliviers. Ces travaux à peine ébauchés, dit-il, ces explications forcément sommaires, ne peuvent être que la préface d'un premier chapitre dans l'histoire de cette cité royale qu'a illustrée saint Augustin.

---

1 M. Canal oublie d'ajouter qu'un 1[er] prix lui a été décerné pour son *Étude sur Hippone*. (Note du C. de R.).

Quel merveilleux conteur, quel guide précieux que ce jeune capitaine Maîtrot, archéologue de première force, à la parole douce, convaincante, impressionnante, qui nous a tenu pendant deux heures consécutives, de ruine en ruine, sous le charme de ses évocations dites en un langage si clair et si disert, sous ces captivantes frondaisons. Qu'il reçoive ici tous nos plus sincères remerciements.

Les visiteurs se transportèrent ensuite vers le sommet de la colline, dans les citernes d'Hippone, où les attendait de nouveau le chanoine Leroy, un autre puits de science aussi sympathique que modeste, comme tous les érudits. Il nous fit admirer ces vastes et solides constructions romaines édifiées avec ces soins qu'apportaient les Romains aux travaux d'hygiène et d'alimentation, précieux réservoirs dont la ville a pu aménager une grande partie pour recevoir les eaux du Bou-Glès.

Enfin, à la suite du nouveau guide, l'abbé Leroy, nous escaladons les dernières pentes de la colline où les oliviers se font déjà plus rares afin, sans doute, de laisser nos yeux s'émerveiller de la beauté grandiose de ce paysage biblique.

Nous arrivons à la basilique ; nous pénétrons aussitôt sous les voûtes sacrées de ce superbe monument et notre digne guide nous en retrace brièvement l'historique, nous rappelant la « pieuse erreur de Mgr Dubuche qui croyait l'avoir édifiée sur l'emplacement de la « *Basilique de la paix* » que M. Maîtrot venait de nous montrer plus bas. Il nous rappelle l'initiative féconde du cardinal Lavigerie, voulant donner à Bône un pendant des cathédrales de Carthage et d'Alger ». Il nous fait admirer la beauté des marbres onyx d'Algérie qui composent le maître-autel et la chaire, pièces de sculpture merveilleuses de conception et de fini.

La promenade se termine vers midi par une visite à l'hospice des vieillards fondé par le cardinal Lavigerie.

Le soir, à 2 heures, nous sommes conviés à assister dans la tribune officielle adossée au théâtre, au défilé du Cortège historique, qui laissera dans notre mémoire, avec la visite à Hippone, le plus agréable des souvenirs.

Sous nos yeux défile d'abord l'époque phénicienne ressuscitée en un char aux draperies grises ornées de « thirses et de lotus et traîné par des bœufs ». Sur le char sont les prêtres en robe blanche serrée par la large ceinture bleue à long pan central, la tête couverte de la coiffure des Pharaons. Leurs longues trompettes droites aux lèvres, ils chantent le triomphe de la déesse Tanit, qui, debout derrière eux, se tient majestueuse et solennelle, entourée de mignonnes prêtresses au voile safrané tenant en main le sceptre d'or au miroir symbolique.

Ici, nous ne saurions mieux faire que de laisser la parole au journal bônois *La Dépêche de l'Est* qui, mieux que nous ne saurions le faire, a fait la description de ce brillant cortège dû à l'infatigable zèle et à l'inébranlable ténacité du capitaine Maîtrot,

aidé de plusieurs dames de la ville, qui ont su donner un admirable et merveilleux divertissement historique, qui aurait risqué, dans d'autres mains moins habiles, de tomber dans le ridicule d'une mascarade, chose qui a été très heureusement évitée par une adaptation historique des mieux imitées.

« Ensuite vient l'époque numide représentée par de sveltes et audacieux cavaliers de Massinissa tenant d'une main les rênes de leurs fringantes cavales et de l'autre leur redoutable lance au double harpon.

« Voici maintenant la période romaine en un remarquable triptyque rappelant ses trois aspects principaux : l'époque impériale, un char encadré de licteurs, les faisceaux sur l'épaule, portant, au milieu d'une garde prétorienne, l'empereur Hadrien, le bienfaiteur d'Hippone, lauré d'or, les épaules couvertes d'un manteau sombre. Puis l'époque de l'empire décadent, un groupe de cavaliers aux manteaux flottants blanc et bleu qui rappellent l'administration de l'exarque Boniface installée à Bône. Enfin la Bône chrétienne rappelée par un char représentant la *Basilique de la Paix*. Derrière le char se tenaient des moines vêtus de bure et des lévites tenant en mains la palme du martyre. Sous une arche en coupole, le grand saint Augustin avec sa barbe blanche, en habit épiscopal somptueux, portant la croix et coiffé de la mître ; à ses pieds se tient une jeune chrétienne portant dévotement le livre sacré, entourée de quatre brebis du Bon Pasteur tenues par quatre enfants ravissantes de jeunesse et de sainteté.

« Les sombres époques qui suivirent n'étaient pas évoquées avec un relief moins saisissant : l'époque vandale et byzantine, par Gélimer et Bélisaire. L'époque berbère, avec sa *Kahena* droite, fière, énergique, fanatiquement dressée contre l'envahisseur arabe, une main sur un trône fait de chêne-liège, l'autre sur une large épée de l'époque arabe. L'époque arabe est représentée par une authentique nouba, aux sons traînants et nasillards que scandent les battements du tambour ; elle précède le valeureux Sidi-Okba, le conquérant de l'Ifrikia, entouré de ses guerriers.

« Ensuite défile sous nos yeux l'époque des descentes à main armée, dans le port de Bône et sur les côtes d'Afrique, pratiquées par les Toscans, les Espagnols, les Catalans, cavaliers et fantassins farouches, aux morions de fer, aux uniformes jaunes et rouges et armés de la hallebarde.

« L'époque turque est représentée par un char attelé de mules où les conquérants Barberousse et son frère Khérédine se tiennent fiers, audacieux, précédés de troupes en casque et cuirasse entourant l'étendard à crinière de cheval.

« Enfin l'époque des *Compagnies d'Afrique* représentées par Alexandre Deval dans son habit d'ambassadeur et son bicorne, avec sa suite de trafiquants. L'époque française est évoquée par deux chars bien originaux et bien caractéristiques : l'un représentant la casbah de Bône, au pied de laquelle les valeureux

capitaines d'Arnaudy et Yussouf, avec une troupe de marins et un détachement du 21e léger, se préparent à tenter le coup d'audace qui fit flotter nos trois couleurs sur les remparts de Bône. L'autre char est le symbole de la ville présente et future figurée par une belle barque rappelant le port, avec tout autour des spécimens de tous les produits de la région ; le tout traîné par trois superbes attelages fastueux et riches qui portent avec le char trois groupes charmants de jeunes marins, de petites Arabes aux costumes chatoyants et bariolés et de mignonnes petites Françaises habillées de blanc, la poitrine barrée d'écharpes tricolores. »

Tout cela était d'un goût parfait, point criard et faisait plaisir aux yeux.

La fête populaire se terminait alors par une bataille de fleurs favorisée par les plantureuses floraisons du mois de mai.

Le soir un banquet superbement ordonné réunissait soixante-dix convives dans la salle Yerri. Au haut du fer à cheval, à la place d'honneur, se trouvaient le président Chevreux ayant à sa droite Madame Amor, M. Gouzy, sous-préfet, Madame Dumont, M. Bulliod, 1er adjoint au maire ; Madame Canal, M. Delarue, M. Canal, etc. A sa gauche, Madame Bulliod, l'abbé Leroy, Madame Boissaye, MM. Hinglais, Horluc, Bosco, etc.

Au champagne, la série des toasts est inaugurée par un très beau discours du chanoine Leroy, vice-président de l'Académie d'Hippone remerciant tous les assistants de leur concours et de leur aimable présence tout en exprimant des regrets sur l'absence des fervents de l'archéologie que sont MM. Cagnat, Ballue, le docteur Carton, le R. P. Delattre et tant d'autres. Il est heureux de constater la présence à ces fêtes de la science et de l'art antique, de M. l'inspecteur d'Académie Horluc, représentant le Gouvernement, ainsi que le sous-préfet Gouzy, des délégués MM. Hinglais, Baissas, Canal, Bosco, abbé Martin, etc.

M. l'adjoint Bulliod remercie les congressistes venus à Bône et les organisateurs de la fête si splendidement réussie. M. le Sous-Préfet adresse ses chaleureuses félicitations aux organisateurs qui ont conçu et préparé ces fêtes ; il porte un toast à M. Poincaré, président de la République. MM. Hinglais et le docteur Baissas remercient au nom des délégués et des Sociétés savantes qui les ont fait participer à ces inoubliables fêtes du cinquantenaire de l'Académie d'Hippone, qui resteront gravées en un très durable souvenir dans la pensée de tous les assistants.

Bône, le 15 mai 1913.

J. CANAL,

Délégué par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'ÉTUDE DES PORTS ET DE L'ENCEINTE DE LA CARTHAGE PUNIQUE, par M. le Dr L. CARTON, in-8° de 138 pages.— Ernest Leroux, éditeur. Paris, 1913.

L'auteur pense avec raison que l'étude des ports de Carthage est d'une importance capitale pour connaître l'emplacement véritable de la ville. C'est dans ce but qu'il a étudié les vestiges qu'on a pris pour des quais et qu'il croit être des fortifications. Ces blocs énormes alignés pendant deux kilomètres et perpendiculairement à la côte servaient, non à déposer les marchandises, mais à fermer et défendre le port. Appien lui-même se contredit plusieurs fois sur ce point, et présente beaucoup de textes obscurs, interprétés différemment par les auteurs.

Aussi combien on s'entend peu sur la situation des ports de Carthage. Beulé les place tous deux, le militaire et le marchand, aux lagunes du lazaret, Jal les voudrait vers le Nord, Œller situe le port marchand au Sud, Cecil Thor à l'Est et en pleine mer, d'autres enfin pensent que ces ports s'étendaient sous la colline de Bordj-Djedid.

Falbe semble bien avoir deviné le vrai emplacement.

M. le docteur, Carton étudie avec soin une ligne de pierres énormes et taillées qui formait la construction la plus vaste de Carthage. On peut lui donner le qualificatif de mur cyclopéen. Il commence au pied du cimetière de Sainte-Monique, vers le Nord, pour finir au Dar-Bessis. Ces ruines présentent : 1° un puissant môle de 75 mètres de longueur abritant un petit port ; 2° une forteresse placée à l'angle des enceintes terrestre et maritime ; 3° une muraille de soutènement destinée à porter un immense escalier ; 4° une tour ou poterne pour défendre la passe ; 5° une forteresse à l'extrémité sud.

Tout ceci appartient à la première partie de la ligne des blocs cyclopéens. La deuxième partie du mur, qui comprend surtout le port marchand, présente moins de détails. On y a relevé des thermes romains du temps d'Antonin et de nombreuses stèles de Tanit.

L'auteur s'excuse, en terminant, de n'avoir pu toujours distinguer les époques de la construction du mur principal et de ses

annexes. Mais il a posé quelques sérieux jalons qui permettent de se rendre compte des ruines de la Carthage antique, avant que le temps ou les hommes aient fait disparaître les vestiges du passé.

Abbé FABRE.

LES PORTS DE CARTHAGE, par M. VENTRE, in-8° de 58 pages Tunis, Librairie Fortin

Depuis deux siècles et demi que les savants ont commencé à rechercher l'emplacement des ports de Carthage, les fouilles et les études critiques ont souvent renouvelé la question sans la résoudre. M. Ventre ne prétend donc pas apporter des solutions définitives. Il expose, sous une forme brève et précise, les résultats des travaux de ses prédécesseurs et leurs hypothèses. Lui-même prend souvent position, en proposant des conclusions nouvelles. Son idée maîtresse est qu'il ne faut pas trop exclusivement étayer les recherches sur les fouilles ; les textes anciens peuvent aussi être très utiles, surtout ceux d'Appien, qui fournissent des renseignements nombreux et sûrs.

Son travail débute par une chronologie commode mais, peut-être, trop étendue (elle va jusqu'à Charles-Quint) et néanmoins incomplète. (Pourquoi en exclure Caraccala qui donna son nom à Carthage ? (C. I. L. VIII 1220 ?) Il mérite d'y figurer tout autant que Titus.)

L'auteur fait ensuite le récit de la troisième guerre punique, des perfidies de Massinissa, de la suprême convulsion de Carthage et de la mort romantique de la femme d'Asdrubal. Les citations d'Appien font bien ressortir le génie de Scipion en poliorcétique.

Après cette partie historique, M. Ventre étudie le rivage de Carthage avant et après l'installation des Tyriens, puis l'emplacement des ports puniques, romains et byzantins. De pareils travaux ne peuvent se résumer. Il faut les suivre sur la carte et ne pas omettre un détail pour saisir la valeur de l'ensemble. Du reste l'auteur se borne parfois à poser des questions et indique souvent les emplacements à l'aide des numéros qui ne correspondent qu'à ses deux croquis. Il sait tirer heureusement parti de la disposition des tombes puniques, des débris de murs et de tous les vestiges archéologiques. Là, il tient compte des sondages (p. 31), ailleurs il sait remarquer l'adaptaton d'une plage aux escales phéniciennes (p. 29).

La Carthage de Didon était bien une série de ports, de murs et d'abris, comme le remarquait déjà Cicéron.

L'opinion courante qui place les ports puniques aux marais, semble la plus satisfaisante bien qu'encore imparfaite.

Les ports furent-ils construits en pleine mer ou creusés dans les terres ? Il n'est qu'une façon de concilier Festus et Servius, c'est de supposer que, par rapport à la ligne de côte, une partie fut taillée vers l'intérieur, l'autre bâtie en pleine mer.

Grâce aux travaux archéologiques et surtout au récit d'Appien, l'auteur s'attache ensuite à fixer l'emplacement du pomerium, des limites de la taenia, du goulet, de l'entrée approximative des ports, de l'île de l'amirauté, de l'arsenal, du quai extérieur, etc., et à établir la concordance de ses hypothèses et du récit de l'attaque de la ville par Scipion, tel qu'il est dans Appien.

Le travail de M. Ventre est un travail sérieux qu'on sent préparé par des lectures et, surtout, par l'étude minutieuse des lieux. Quelques conclusions en sont, peut-être, hâtives, mais l'ouvrage n'en est pas moins, tel qu'il est, d'une utilité évidente pour tous ceux qui voudront aborder l'étude encore bien incertaine des ports de Carthage.

Il faudrait pour résoudre ce grand problème procéder selon le vœu de M. Clermont Ganneau, « à un nivellement précis du « terrain permettant d'en établir une coupe méthodique, en « même temps qu'à des fouilles terrestres et des sondages sous- « marins sur certains points qui jouent un rôle essentiel dans « les diverses hypothèses très divergentes mises en ligne jusqu'à « ce jour ». (Ac. des Inscriptions, 28 mars 1913.)

C'est là le critérium qui permettra de juger à sa valeur exacte les études de M. Ventre sur les ports de Carthage.

André JULIEN.

LA CAMPAGNE DE 1852 CONTRE LES BENI SNASSEN, par le capitaine L. Voinot. (Extrait de la *Revue Africaine*, n° 287, 4e trim. 1912), chez A. Jourdan, Alger, 1913. — Une brochure de 38 pages avec un croquis au 1/100.000 et pièces justificatives.

Cette publication comprend deux parties :

1° *Le récit de la campagne de 1852.* — Durant les années 1851 et 1852 les tribus berbères des Beni Snassen, à l'instigation de El Hadj Mimoun ould El Bachir, firent de nombreuses razzias sur la frontière oranaise. Le général Pélissier, commandant de la Division d'Oran, songea à organiser une grande expédition au cœur même du pays des Beni Snassen afin d'assurer définitivement la paix des frontières, mais il ne put obtenir l'autorisation. Il confia alors au général de Montauban, commandant la subdivision de Tlemcen, le soin de châtier les

tribus les plus compromises, en particulier celle des Beni Drar qui campaient près des sources du Kiss. Après une marche de nuit, le général de Montauban surprit le 10 avril 1852 les Beni Drar, fit razzier par sa cavalerie quinze de leurs douars et rentra à Tlemcen.

A la suite d'une nouvelle agitation provoquée par El Hadj Mimoun ould El Bachir, le général de Montauban concentra une colonne sur les bords du Kiss et le 15 mai infligea une défaite sanglante aux tribus marocaines sur le cours inférieur de l'oued Aghbal. Le caïd d'Oudjda ouvrit des négociations qui traînèrent en longueur. Le général de Montauban franchit de nouveau le Kiss le 15 juin, fit razzier la plaine de Triffa et pénétra dans les montagnes où un corps à corps terrible s'engagea au col de Tizi-Ali ; sur les cadavres des Marocains, les Français retrouvèrent des objets ayant appartenu aux chasseurs du 8ᵉ bataillon d'Orléans, massacrés à Sidi-Brahim. Huit jours après, les Marocains se reformèrent sur les hauteurs d'Aghbal. Le général de Montauban décida de pénétrer au cœur même des montagnes ; le 24 juin, il attaquait les Marocains à Mezoughez, entre l'oued Kiss et l'oued Aghbal et les poursuivait jusqu'au sommet même du djebel Achaouen ; c'est à ce combat, le plus désastreux de tous pour les Marocains, que l'on donne le nom de combat d'Achaouen ou de Taredjirt. Le caïd du Rif vint le 2 juillet demander l'aman.

2° *Les pièces justificatives* — comprenant les rapports du Commandant de la Division d'Oran au Gouverneur général de l'Algérie, de ce dernier au Ministre de la Guerre et enfin le récit très curieux du cadi Mohammed El Yacoubi des Beni Khaled qui, tout jeune, fut le témoin oculaire de ces événements.

Cette publication de M. le capitaine Voinot est une nouvelle contribution à son étude si intéressante sur *Oudjda et l'Amalat.*

E. LEMOISSON.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 7 AVRIL 1913

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, DÉCHAUD, BÉRENGER, POCK, TOURNIER, abbé FABRE, DANGLES, PÉREZ, PONTET, LEMOISSON, ARAMBOURG, LEVAIN.

Absents excusés : MM. FLAHAULT, Dr SANDRAS, DE PACHTERE, PELLET, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. HUOT, JULLIAN, POUSSEUR, ROUX-FREISSINENG.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont acceptés comme membres titulaires :

MM. BUZENET René et DESSEAUX Louis présentés dans la séance du 3 mars.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. BARISAIN, négociant en matériaux de construction à Oran, présenté par MM. Bérenger et Déchaud.

M. FOUQUE Léon, libraire imprimeur à Oran, présenté par MM. Doumergue et Pock.

M. MONZON, chef du Service des perceptions et régies chérifiennes à Oudjda, présenté par MM. le capitaine Voinot et Doumergue.

M. PASCALIN, président du Tribunal de commerce nous remercie d'avoir été admis comme membre de la Société.

La Société de Borda de Dax nous fait part du décès de son président.

Le Comité s'associe à ce deuil et charge le Secrétaire général de transmettre ses condoléances à la Société de Dax.

Au sujet des élections, le Secrétaire général fait connaître que

les membres du Comité soumis à la réélection ont tous accepté de demander le renouvellement de leur mandat.

En réponse à la circulaire envoyée à tous les membres titulaires invités à nous faire connaître s'ils demandaient à faire partie de notre Comité, quatre ont répondu affirmativement. Ce sont :

MM. Dupuy Charles, membre de la Chambre de commerce d'Oran ;
Kriéger, contrôleur principal des Contributions directes à Oran ;
Lamur, président de la Société d'agriculture ;
Soulier, docteur en pharmacie, inspecteur des pharmacies départementales.

L'Assemblée générale pour le renouvellement et le complètement du Comité est fixée au dimanche 4 mai.

L'Assemblée générale devant avoir lieu avant le premier lundi du mois, la réunion ordinaire du Comité se tiendra le vendredi 2 mai, à l'heure habituelle.

Au sujet des concours en 1913, deux mémoires seulement nous sont parvenus.

Un a été déjà récompensé par la Société ; l'autre n'étant pas au point a été retourné à son auteur en l'engageant à terminer son travail pour l'année prochaine.

Ensuite nous nous sommes occupés des questions à mettre au concours pour 1914 et 1915. (Le programme adopté a été donné dans le Bulletin de mars 1913.)

M. Lemoisson, secrétaire de la Commission de l'Exposition de Gand, nous lit son rapport qui est approuvé. Le Comité lui adresse toutes ses félicitations.

La bibliothèque a reçu :

De la Direction d'agriculture de Tunisie, sept ouvrages ;

Du Prince de Monaco, trente volumes et brochures ;

De M. le docteur Carton, sept brochures ;

Du capitaine Voinot, une brochure intitulée : *La campagne de 1852 contre les Beni Snassen.*

Elle a acheté :

Cat : *La Maurétanie Césarienne* ;

Cagnat : *Traité d'épigraphie.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, — *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. — Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DU 2 MAI 1913

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, DÉCHAUD, BÉRENGER, POCK, TOURNIER, PÉREZ, PONTET, ARAMBOURG.

Absents excusés : MM. Abbé FABRE, DANGLES, PELLET, RENÉ-LECLERC, Dr SANDRAS, LEMOISSON, DE PACHTERE, LEVAIN.

Absents : MM. HUOT, JULLIAN, POUSSEUR, ROUX-FREISSINENG.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En ouvrant la séance le Président fait part de la perte que la Société vient de faire en la personne de M. Péquignot qui était sociétaire depuis l'année 1891. Une notice nécrologique lui sera consacrée dans le prochain Bulletin. Le Comité charge en outre le Secrétaire général de transmettre les condoléances à la famille.

M. Léon FOUQUE remercie des condoléances adressées à la famille et de la notice nécrologique consacrée à son père.

M. DOUMERGUE, au nom du Comité, adresse ses plus vives félicitations à M. PÉREZ, promu chevalier du Mérite Agricole ; à M. PONTET, directeur des Contributions directes, qui a obtenu une promotion de classe. Il annonce que M. DE PACHTERE a obtenu une part du prix Berger destiné à récompenser le meilleur travail de l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris et que M. COUR, professeur à la Médersa de Tlemcen, vient d'être désigné pour occuper la chaire d'arabe de Constantine. Le Comité est tout heureux d'apprendre ces bonnes nouvelles.

MM. BARISAIN, Léon FOUQUE et MONZON présentés à la séance d'avril sont admis comme membres titulaires.

Sont proposés pour être admis comme membres titulaires :

M. GRÉGOIRE, notaire, présenté par MM. Pock et Gasquet.

M. PAGAN, ingénieur E. C. P., secrétaire de la Direction de l'O. A., 25, rue Alsace-Lorraine, présenté par MM. Levain et Flahault.

M. SUQUET, ingénieur, 4, rue El-Moungar, présenté par MM. Levain et Flahault.

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE HARWARD, CAMBRIDGE, (Etats-Unis).

La bibliothèque de la Société a reçu la visite de MM. Hartert Walter de Rothschild, deux grands naturalistes anglais et du professeur Persom, archéologue suédois.

Les comptes du trésorier sont acceptés ; ils laissent un excédent de 259 fr. 24.

M. le Proviseur du Lycée de garçons nous communique le rapport des élèves ayant bénéficié des bourses de voyage. Deux élèves en ont profité. Un s'est rendu en Allemagne et a fait un récit fort intéressant ; l'autre s'est rendu en Angleterre où il s'est fixé.

Le président propose de faire le service du Bulletin à la Faculté de Sciences de Grenoble qui a offert à la Société la collection des travaux de la Faculté. Le Comité accepte.

La monographie de M. VEISSIÈRE sur la commune de Noisy-les-Bains est soumise au Comité du Bulletin.

Le Comité accepte la proposition de M. CANAL qui nous offre de représenter la Société aux fêtes données par l'Académie d'Hippone à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation.

Le Président annonce que la Société a reçu du Gouvernement général un intéressant ouvrage intitulé : *Le travail de la laine en Algérie*, par MM. Bel et Ricart. Il fait ressortir tout l'intérêt de ce genre de publications et charge M. Flahault de faire un compte rendu du travail de notre collègue.

La bibliothèque a encore reçu :

De la Direction générale des travaux publics de Tunisie : *Etudes de paléontologie tunisienne*, 2e part., par L. Pervinquière.

De l'Université de Grenoble : *Les travaux du laboratoire de géologie de la Faculté des Sciences* comprenant 14 fascicules.

M. Pérez nous a offert la *Nature* de 1880, 1er trimestre, qui contient deux articles du colonel Périer sur la jonction géodésique de l'Algérie avec l'Espagne.

Il a été aussi fait l'acquisition de :

La Céramique primitive, de L. Franchet ;

Les Volcans et les tremblements de terre, de A. de Lapparent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 4 MAI 1913

Procès-Verbal de la Séance

Le quatre mai mil neuf cent treize, à neuf heures et demie du matin, les membres de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* régulièrement convoqués se sont réunis en Assemblée générale, au siège de la Société, 7, rue Schneider, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Le Président ouvre la séance en donnant connaissance des articles des statuts qui règlent la tenue de l'Assemblée générale et indique qu'il y a lieu, conformément à l'ordre du jour, de procéder à l'élection des membres du Comité dont le mandat est expiré et de ceux démissionnaires.

Cette formalité remplie, il invite l'Assemblée à nommer les trois scrutateurs qui, en vertu des prescriptions des articles 21 et 23, § 3 du règlement, doivent procéder au dépouillement des votes reçus par correspondance.

Sont désignés : MM. le capitaine BEN DAOUD, TOURNIER, et DE VALOIS, qui entrent immédiatement en fonctions.

Pendant cette opération, le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale de 1912 qui, mis aux voix, est adopté.

Il lit ensuite une lettre de M. le général Lyautey qui remercie la Société des félicitations que lui a adressées l'Assemblée générale en mai 1912 à l'occasion de sa nomination comme Résident général au Maroc.

Le Président, prenant la parole, fait l'exposé des progrès réalisés pendant l'année. Des applaudissements soulignent la fin de son allocution.

Il donne à nouveau la parole au Secrétaire général pour la la lecture de son rapport sur la situation morale et matérielle de la Société pendant l'année 1912.

Mis au voix, l'Assemblée l'approuve et vote des félicitations à son auteur.

M. FLAHAULT, vice-président, donne lecture de son rapport sur les concours. Il indique que si cette année il y a eu peu de mémoires produits, cela tient probablement au peu de temps dont disposaient les candidats, mais qu'ils seront certainement plus nombreux l'année prochaine.

Le Trésorier lit son rapport et présente les comptes de l'exer-

cice 1912. L'acceptation des comptes et du budget, mise aux voix, est adoptée et l'Assemblée adresse à M. Pock toutes ses félicitations pour son dévouement et la bonne tenue de ses écritures.

L'Assemblée décide le dépôt au fonds de réserve de la somme de 200 francs provenant des excédents.

A 10 heures, après la lecture de tous les rapports, la séance est suspendue pour permettre aux membres présents de voter.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Bulletins déposés : 117. Nuls : 0. Blancs : 0.

Suffrages exprimés : 117.

Ont obtenu :

MM.	ARAMBOURG	115 voix
	Dr SANDRAS	114 —
	LEMOISSON	113 —
	LAMUR	108 —
	DÉCHAUD	107 —
	PONTET	107 —
	PELLET	104 —
	KRIEGER	103 —
	DUPUY Ch.	100 —
	ROUX-FREISSINENG	91 —
	SOULIER	75 —

M. le Président proclame les résultats des élections et annonce que :

MM. ARAMBOURG, Dr SANDRAS, LEMOISSON, LAMUR, DÉCHAUD, PONTET, PELLET, KRIÉGER sont élus pour trois ans.

MM. DUPUY Ch. et ROUX-FREISSINENG sont élus pour deux ans.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général, Signé : BÉRENGER.

Le Président, Signé : DOUMERGUE.

1° RAPPORT DE M. DOUMERGUE, PRÉSIDENT

Messieurs,

Il appartient à M. le Secrétaire général de vous rendre compte de la marche de la Société pendant l'année 1912. Je n'ai nullement l'intention d'empiéter sur ses attributions, mais, avant de lui donner la parole, je tiens à remplir les devoirs qui incombent au président.

D'abord je dois des remerciements bien sincères à tous ceux qui ont bien voulu rester fidèles à notre chère Société ; en nous continuant leur précieux concours moral et financier ils nous ont montré non seulement qu'ils restent attachés à une œuvre d'intérêt général, mais encore qu'ils sont disposés à la soutenir si elle ne s'écarte pas de la voie que ses fondateurs lui ont tracée.

Mes sentiments reconnaissants s'adressent aussi aux sociétaires nouveaux qui sont venus grossir nos rangs. Je remercie tout particulièrement ceux qui ont bien voulu assister à cette Assemblée générale ou y participer par correspondance.

Ce premier devoir accompli, je tiens à résumer les grandes lignes de l'œuvre administrative du Comité pendant l'année écoulée. Nous n'avons pas fait des merveilles, mais nous nous sommes efforcés de faire pour le mieux. Notre principale préoccupation a été d'accroître l'effectif des membres de la Société ; nous y avons réussi, le chiffre de 400 qui avait été perdu depuis deux ans a été rattrapé. Nous tâcherons de nous y maintenir.

Cette augmentation d'effectif nous assure une plus-value de recettes qui va se grossir d'une subvention du Haut Commissariat du Maroc oriental. Aidés des subventions que veulent bien nous continuer le Gouvernement général, le Conseil général et la Chambre de commerce, nous serons donc en mesure de faire face aux dépenses que nécessiterait la publication soit de travaux particuliers importants, soit de ceux dont nous avons mis les sujets au concours.

Les efforts du Comité ont ensuite porté sur l'augmentation des ressources de notre bibliothèque. Du 1er octobre au 1er mai, il est entré 148 ouvrages et brochures, le plus grand nombre offerts par divers Ministères, le Gouvernement général, le Gouvernement tunisien et par des savants éminents qui ont bien voulu répondre gracieusement à nos sollicitations.

Par la voie des achats nous avons acquis des ouvrages de première nécessité qui auraient dû se trouver depuis longtemps sur les rayons de notre bibliothèque. Le crédit destiné aux achats a été augmenté sur le budget de 1913, nous avons procédé déjà à de nouvelles acquisitions, d'autres suivront si vers la fin de l'année nous pouvons entrevoir quelques disponibilités.

Pour le moment, géographes et archéologues sont à peu près satisfaits. Il nous reste à mettre à la disposition des travailleurs les ouvrages nécessaires à l'étude des diverses questions qui intéressent le département d'Oran et relatives à l'histoire, aux sciences naturelles et économiques.

Nous avons mis de l'ordre dans le service des échanges et toutes les publications arrivent aujourd'hui régulièrement au siège social où elles sont mises aussitôt à la disposition des sociétaires.

L'année passée j'avais manifesté l'intention de remplir les formalités nécessaires pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique. Etant données les difficultés à surmonter le Comité y

a renoncé. Nous ne sommes pas assez riches pour songer à immobiliser notre capital.

Dans l'administration de nos ressources financières nous n'avons reculé devant aucune dépense utile, mais nous n'avons pas oublié qu'il est des économies nécessaires. Nous avons à cœur d'assurer l'avenir de la Société et de réserver des ressources à nos successeurs. Personnellement je ne serai jamais avec ceux qui ne se préoccupent que du présent.

Les services administratifs ont été centralisés et tous les vendredis les membres du Bureau se réunissent pour régler sans délai les questions concernant la correspondance courante. Aussi je ne saurais trop témoigner ma reconnaissance à mes collègues, secrétaire général, trésorier et bibliothécaire qui sont mes collaborateurs de tous les instants.

Mes remerciements vont aussi à mes collègues du Comité dont l'assiduité aux séances mensuelles ne s'est pas relâchée. Jamais depuis huit ans nous n'avons eu à renvoyer une séance, le quorum ayant toujours été dépassé.

A tous je renouvelle l'expression de ma plus cordiale reconnaissance.

2° Rapport du Secrétaire Général

sur les Travaux de la Société pendant l'année 1912-1913

Messieurs et chers Collègues,

Parmi les nombreuses obligations que m'imposent les règles statutaires, il en est une qui m'est particulièrement agréable : c'est celle de vous rendre compte du fonctionnement de notre Société, au point de vue moral et matériel, pendant l'année écoulée. Ne voulant pas trop retenir votre attention, je vais résumer les résultats obtenus grâce à la collaboration et au dévouement inlassable des membres du Comité et de tous les sociétaires unis dans une même pensée, qui est le développement et le maintien du bon renom de la Société. Mais avant de commencer cette analyse, permettez-moi d'adresser un dernier hommage à ceux que la mort a définitivemet séparés de nous.

Une notice nécrologique ayant été publiée dans notre Bulletin les noms et les qualités de chacun sont connus et je ne les rappellerai pas. Cependant, je tiens à signaler que quelques-uns faisaient partie de notre Société depuis les premières années de sa fondation et que d'autres ont pris une part active à tous nos

travaux, et nous sommes heureux de rendre hommage au dévouement à notre Société et à la sûreté de leur jugement. De tous nous conserverons un précieux souvenir. Nous leur adressons un suprême adieu et à leurs familles nos douloureux regrets. Ce pieux devoir accompli j'entre dans le vif du sujet.

I. Effectif numérique de la Société. — La Société, fondée en 1878, entre dans sa trente-sixième année d'existence. L'effectif au 1er mai 1912 était de 384, à ce jour il est de 400, soit une augmentation de 16 unités.

II. Réunions du Comité administratif. — Les séances de votre Comité, régulièrement suivies, ont été de onze avec une moyenne de présence de douze membres. Nous enregistrons cette proportion avec d'autant plus de satisfaction que plusieurs membres, en raison de leurs occupations, ne peuvent pas toujours assister à nos séances.

III. Bulletin. — Notre périodique a paru aux dates prévues par notre règlement. Celui de 1912 est tout aussi intéressant que ceux des années précédentes.

Nous avons terminé la publication du très important ouvrage de M. le capitaine Voinot sur *Oudjda et l'Amalat*, qui a été tiré à part et forme un volume de 585 pages accompagné de vingt-six planches.

M. le Gouverneur général de l'Algérie a bien voulu féliciter l'auteur et la Société.

Cette publication a occasionné à la Société une grosse dépense qu'elle n'a pas à regretter, le travail ayant répondu aux espérances.

Pendant l'année écoulée, il a été inséré dans le Bulletin quinze mémoires inédits et à peu près autant de notices.

Nous les rappellerons brièvement regrettant ne pouvoir vous donner une analyse plus détaillée sans crainte d'abuser de vos moments. Nous vous les présenterons dans l'ordre suivant :

A. Lecocq : *Le Commerce de l'Afrique romaine.* — Cet important travail a certainement été fort goûté non seulement par le monde commercial et industriel, mais aussi par tous ceux qui s'occupent de colonisation, car il fait ressortir les efforts faits par les Romains pour mettre en valeur leur colonie de l'Afrique du Nord qui était le grenier de l'Italie, et les relations maritimes avec toute la région méditerranéenne.

M. A. Barbin, continuant les recherches commencées en 1908, nous a donné les résultats des fouilles faites, en 1910, des abris préhistoriques de la Mouillah, près Marnia. Ce travail apporte une bonne contribution à la préhistoire de l'Algérie.

M. C. Arambourg nous a fourni une description détaillée des Grottes de l'Aïdour, situées au portes d'Oran, découvertes en décembre 1911. Cette notice a été lue avec le plus vif intérêt.

Nous devons à M. le Docteur BORIES une notice sur les tremblements de terre d'Arzew, dans laquelle il nous indique la marche des secousses sismiques et les dégâts matériels commis qui ont été peu importants.

Nous avons publié, dans le Bulletin de décembre 1912, le traité conclu avec l'Espagne le 27 novembre 1912 qui délimite les zones d'influence de chaque puissance dans l'Empire chérifien et les conditions d'après lesquelles chacune d'elles pourra exercer son action dans les zones qui leur sont attribuées.

L'heureuse solution de cette question va nous permettre de nous livrer complètement à la pacification, à l'organisation et à la colonisation de ce vaste domaine, ce qui permettra à des collaborateurs dévoués de nous donner des travaux inédits sur l'Empire chérifien encore peu connu malgré les relations des explorateurs qui l'ont visité.

Nous avons reçu de M. le capitaine COTTENEST, chef du Bureau des Renseignements de la Chaouïa, des renseignements scientifiques et économiques sur cette région ; des observations météorologiques sur la même région pour les mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet et août 1912.

M. le colonel RÉDIER nous a communiqué un essai de culture du coton en Chaouïa effectué, en 1911, à Casablanca, par M. le commandant Designy.

Enfin à M. MOREAU, pharmacien major, nous devons une étude sur les terres agricoles de la Chaouïa, fort utile à consulter par les agriculteurs.

Les études archéologiques et épigraphiques ont tenu aussi place dans notre Bulletin.

Nous avons publié : 1° de MM. DE PACHTERE et BOUYSSOU, une notice archéologique sur deux bornes milliaires découvertes dans la région de Charrier, département d'Oran, et sur deux inscriptions trouvées non loin des bornes milliaires dont nous venons de parler ; 2° de M. Camille VIRÉ, une notice également sur une borne milliaire romaine mise à jour à Takdempt près de Dellys. Cette découverte confirme que la *Rusuccuru* antique était à Dellys, ce qui jusqu'à ce jour avait été controversé.

Les régions de Tiaret et de Saint-Leu sont toujours intéressantes à parcourir à cause des restes de l'occupation romaine que l'on y trouve. De la première, MM. S. FABRE et DE PACHTERE nous ont donné la traduction d'une inscription nouvelle mise à jour au milieu de matériaux employés pour la construction d'un mur ; de la seconde, M. ENGEL nous a décrit une inscription funéraire romaine.

Comme les années précédentes, MM. GUILLAUME et LHUILLIER nous ont communiqué les relevés des observations météorologiques de la station de Santa-Cruz pendant l'année écoulée.

M. TOURNIER, notre bibliothécaire, a dressé pour notre bulletin

des tableaux sur le mouvement de la navigation du port d'Oran et de ceux de l'Oranie, ainsi que des passagers pendant l'année 1910 ; des statistiques : 1° sur le mouvement commercial des ports du département d'Oran pendant l'année 1911, comparé au mouvement de l'année 1910 ; 2° sur les produits agricoles de 1910 ; 3° le dénombrement de la population d'Oran du 5 mars 1911.

Enfin MM. Doumergue, Lemoisson, Déchaud, Arambourg, A. Bel, J. Garoby, Blet, Berthon, abbé Joliet, Engel, sous forme de comptes rendus bibliographiques, nous ont donné l'analyse d'ouvrages gracieusement offerts à la Société.

La valeur des travaux publiés dans notre Bulletin fait qu'il continue à jouir de la considération des corps savants.

La réunion des quatre fascicules de l'année 1912 forme un volume de 600 pages et 36 cartes et planches d'illustrations.

IV. Concours. — Nous avons repris la tradition des concours de monographies qui avait été interrompue. Le programme détaillé a été inséré au numéro de juin 1912. Nous avons le ferme espoir, s'ils sont régulièrement maintenus, qu'ils donneront des résultats, qu'ils susciteront des initiatives et stimuleront des bonnes volontés qui ne savent où se produire.

V. Bibliothèque. — Vers la fin de l'année elle s'est augmentée d'une trentaine de bons ouvrages; au 31 décembre, elle comptait 1969 numéros ; au 1er mai, le n° 2078 a été enregistré. Toujours désireuse de favoriser les recherches et de faciliter les études, la Société recevra avec reconnaissance les ouvrages ou documents qu'on voudra bien lui adresser.

VI. Conclusion. — Tel est notre bilan pour l'année 1912. Malgré l'exposé rapide que je viens d'en faire il est permis de constater l'effort accompli et les progrès réalisés, nous devons nous en féliciter, car ils nous permettent d'avoir confiance en l'avenir.

Nous persévèrerons dans cette voie de façon que notre Société continue à mériter la faveur dont elle jouit parmi les groupements similaires.

Mais pour maintenir l'essor pris par notre Bulletin, nous devons faire un effort financier considérable. Pour le réaliser, chacun de nous doit faire une propagande incessante auprès de ceux qui ne demandent qu'à être sollicités pour venir à nous.

Dans notre tâche ardue nous sommes secondés par la Colonie, l'Assemblée départementale, la Chambre de Commerce et le Haut Commissariat du Maroc oriental. Nous avons besoin du concours de tous, principalement des Pouvoirs publics à qui, ce qui m'est agréable à dire, nous n'avons jamais fait appel en vain. L'appui moral et financier reçu est, certes, la meilleure récompense de la Société. Nous nous efforcerons de continuer

à mériter cette confiance en travaillant pour le plus grand bien de la science et en nous appliquant à faire connaître la province d'Oran et le Maroc.

Le Secrétaire général,

BÉRENGER.

3° Rapport sur les Concours de l'année 1912

Notre Société avait mis au concours pour le 31 mars 1913, une Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran.

Une seule monographie a été présentée et ce travail ayant été déjà récompensé par la Société, le Comité n'a pas cru devoir lui attribuer une deuxième récompense. L'auteur a d'ailleurs reconnu le bien-fondé de cette décision.

D'autres auteurs s'étaient intéressés à l'appel du Comité. L'un d'eux n'a pu présenter que les notes relatives à un travail en préparation ; il lui a été conseillé de les mettre au point pour l'année prochaine.

Deux autres ont fait savoir qu'ils n'avaient pu terminer leur travail dans le délai imparti.

Enfin, cinq autres ont demandé le plan programme des monographies.

Il résulte de cet exposé que le temps a surtout manqué aux auteurs, peu nombreux d'ailleurs et pour la plupart fonctionnaires auxquels leurs occupations professionnelles laissent peu de loisirs ; mais les concours étant annuels, ils peuvent consacrer à la rédaction de leurs monographies tout le temps qui sera nécessaire à la préparation de leur travail.

La deuxième question mise au concours était : *Géographie et Histoire de la Chaouïa jusqu'en 1912*. Aucun travail n'a été présenté.

Les délais fixés pour la présentation des autres travaux mis au concours n'expirent qu'en 1914 et 1915.

Si le concours a donné pour l'année 1912 un résultat négatif, on peut constater que plusieurs travailleurs se sont mis à l'œuvre, et l'on doit espérer que l'année prochaine le Comité aura à examiner leurs travaux. Il en ressort dès maintenant ce résultat satisfaisant, que les concours peuvent stimuler les bonnes volontés et provoquer la mise au jour de quelques bons

travaux, même dans un pays où les hommes d'étude, non seulement sont très clairsemés, mais jouissent en général de très peu de loisir.

E. FLAHAULT.

4° RAPPORT DU TRÉSORIER

Messieurs et chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'année 1912.

Comme vous voudrez bien vous en rendre compte par les deux tableaux des recettes et des dépenses ci-joints, nos recettes ont suivi une marche normale ; les cotisations ont légèrement dépassé la somme prévue au budget, les subventions nous ont été accordées selon nos prévisions et quelques autres recettes imprévues nous ont permis de rembourser à la caisse de réserve une partie des avances faites pour les publications de la Société.

Les dépenses se sont sensiblement rapprochées des chiffres prévus par le budget. Notre Bulletin, toujours très intéressant et toujours très demandé, ne dépasse que d'une soixantaine de francs le chiffre fixé.

Dans ces conditions, notre exercice se clôture normalement par un excédent de recettes sur les dépenses de 259 fr. 24.

C'est, en vertu de l'article 14 des statuts, l'Assemblée générale, qui doit décider l'emploi de cette somme ; je suis à votre disposition pour exécuter votre décision [1].

Je vous prie aussi de vouloir bien approuver, après vérification, les comptes que je vous soumets.

Oran, le 4 mai 1913.

Le Trésorier,

Signé : E. POCK.

---

1 L'Assemblée générale a décidé de verser 200 francs à la Caisse de Réserve.

RECETTES (1912)

DÉTAIL DES ARTICLES		RECETTES EFFECTUÉES	RECETTES PRÉVUES par le BUDGET
Reliquat au 1er janvier 1912		104 67	»
Cotisations — Membres perpétuels	100 »		
Cotisations — Membres ordinaires	4 208 65	4.341 65	4.200 »
Cotisations — Droit d'entrée	33 »		
Subventions		1.150 »	1.150 »
Arrérages des fonds de réserve		535 35	550 »
Vente de Bulletins		89 60	mémoire
Intérêts des fonds déposés en compte courant au Crédit Lyonnais		29 45	mémoire
TOTAUX		6.250 72	5.620 »

DÉPENSES (1912)

DETAIL DES ARTICLES	DÉPENSES	
	EFFECTUÉES	PRÉVUES par le BUDGET
Impression et brochage du Bulletin	2.662 08	2.600 »
Affranchissement du Bulletin	159 32	200 »
Frais de recouvrement	184 75	200 »
Frais de correspondance du Bureau	148 70	100 »
Imprimés administratifs et frais de bureau	66 25	100 »
Reliure et brochage	197 »	200 »
Subvention au Lycée pour bourses de voyage	100 »	100 »
Conférences (frais occasionnés par les)	78 »	100 »
Abonnements (104,00) et achat d'ouvrages pour la bibliothèque (205,50)	309 50	300 »
Concours	24 20	50 »
Provision pour recherches archéologiques	»	50 »
A reporter	3.929 80	4.000 »

DÉPENSES (1912 suite)

DÉTAIL DES ARTICLES	DÉPENSES EFFECTUÉES	DÉPENSES PRÉVUES par le BUDGET
Reports.	3.929 80	4.000 »
Frais d'élections (imprimés et affranchissement)	94 40	100 »
Loyer	660 »	660 »
Impôts, Eclairage, Assurance, Entretien.	196 13	200 »
Indemnité annuelle au gardien de la bibliothèque	360 »	360 »
Dépenses diverses et imprévues	115 80	580 »
Versement à la Caisse de réserve (arrérages des fonds de réserve 1912). . . .	535 35	»
Remboursement à la Caisse de réserve (cotisation de membre à vie)	100 »	»
TOTAUX	5.991 48	5 900 »

RÉSUMÉ

Recettes.	6.250 72
Dépenses	5.991 48
EXCÉDENT.	259 24

RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DU 19 MAI 1913

Élection du Bureau

Présidence de M. le Dr SANDRAS, *doyen d'âge*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

L'ordre du jour comporte seulement l'élection du Bureau.

Étaient présents : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, DÉCHAUD, BÉRENGER, POCK, TOURNIER, Dr SANDRAS, Abbé FABRE, LEMOISSON, POUSSEUR, PÉREZ, PONTET, ARAMBOURG, LEVAIN, KRIÉGER.

Absents excusés : MM. DANGLES, DUPUY, LAMUR, PELLET, DE PACHTERE, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. HUOT, JULLIAN, ROUX-FREISSINENG.

Le Président donne lecture des articles des statuts et du règlement se rapportant à l'élection du Bureau.

Le Secrétaire général lit ensuite la partie du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 mai 1913 concernant l'élection des nouveaux membres du Comité.

Cette formalité étant remplie, M. le docteur SANDRAS annonce qu'il va suspendre la séance afin de s'entendre pour la répartition des fonctions.

Avant M. DOUMERGUE, président sortant, demande la parole et s'exprime à peu près en ces termes :

« Messieurs, vous savez dans quelles circonstances j'ai été obligé de prendre la présidence ; vous savez aussi que je n'ai jamais eu l'intention de m'imposer dans des fonctions que je n'ai acceptées qu'à titre provisoire, mes occupations professionnelles ne me laissant pas assez de loisirs pour consacrer à l'administration de la Société et à la préparation du Bulletin tout le temps nécessaire. Je fais de mon mieux, mais malgré ma bonne volonté je ne puis continuer à m'imposer sans danger pour ma santé un pareil surmenage. J'ai aussi besoin de revenir à mes études personnelles que j'ai dû forcément négliger.

« Je verrais donc sans déplaisir un d'entre vous, plus libre de son temps, occuper le fauteuil présidentiel. Je l'assure d'avance de mon concours le plus absolu, s'il n'est guidé que par le souci du bien de notre chère Société. »

M. le docteur SANDRAS se faisant l'interprète du Comité répond à M. Doumergue que personne, en ce moment, ne peut le remplacer, qu'il est la cheville ouvrière de la Société et le prie de

vouloir bien rester à la tête de la Société qu'il dirige avec tant de dévouement et de compétence ; il le prie d'accepter encore, pendant un an, la présidence.

La séance est suspendue et M. DOUMERGUE quitte, pendant quelques instants, la salle de réunion pour laisser ses collègues discuter en toute liberté.

Élection du Président. — A la reprise de la séance, on procède immédiatement à l'élection du président. Le dépouillement donne les résultats suivants :

Membres présents : 15.

MM. DOUMERGUE .... 14 voix.
Docteur SANDRAS .... 1 —

En conséquence, M. DOUMERGUE est réélu président pour l'exercice 1913-1914.

M. DOUMERGUE remercie le Comité de lui avoir conservé sa confiance qu'il s'efforcera de mériter en continuant à assurer du mieux qu'il lui sera possible le bon fonctionnement et le développement de la Société. Cette péroraison est unaninement applaudie du Comité tout entier qui adresse à son Président ses plus vives félicitations.

Élection du Bureau. — Les membres du Bureau sont élus au scrutin de liste.

Sont élus :

1er Vice-Président :		M. FLAHAULT	14 voix.
2e Vice-Président :		M. DÉCHAUD	14 —
Secrétaire général :		M. BÉRENGER	14 —
Trésorier :		M. POCK	14 —
Bibliothécaire :		M. TOURNIER	14 —
Sect. de Géographie	Secrétaire :	M. LEMOISSON	14 —
	Secrétaire-adjoint :	M. ARAMBOURG	14 —
Sect. d'Archéologie	Secrétaire :	M. l'abbé FABRE	14 —
	Secrétaire-adjoint :	M. de PACHTERE	15 —

Commission des Finances. — Il est ensuite procédé, également au scrutin de liste, à l'élection de la Commission des finances, le Trésorier ne prenant pas part au vote.

Sont élus à l'unanimité :

MM. DANGLES, PONTET, Dr SANDRAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire général, Signé : BÉRENGER.

Le président doyen d'âge, Signé : Dr SANDRAS.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 2 Juin 1913

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Flahault, Déchaud, Bérenger, Pock, Tournier, Pellet, Dr Sandras, Pousseur, Pérez, Pontet, Lemoisson, Levain, Kriéger.

Absents excusés : MM. Arambourg, Dangles, Dupuy, Abbé Fabre, Lamur, de Pachtere, René-Leclerc.

Absents : MM. Huot, Jullian, Roux-Freissineng.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président souhaite la bienvenue à M. Kriéger récemment élu membre du Comité.

Il rappelle que le Bureau a fait une visite à M. le Préfet à l'occasion des réceptions officielles.

M. Charles Dupuy remercie d'avoir été nommé membre du Comité. Il compte prendre part à ses travaux lorsqu'il sera rentré d'un voyage qu'il fait au Maroc.

Sont acceptés comme membres titulaires :

MM. Grégoire, Pagan et Suquet présentés dans la séance précédente.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. Brousse, Clément, directeur de l'Institution de Sonis, à Sidi-Bel-Abbès, présenté par MM. Flahault et Pock.

M. Jauffret, avoué, 18, boulevard Seguin, à Oran, présenté par MM. Bérenger et Monbrun.

M. Milhe-Poutingon, propriétaire et maire, Rio-Salado, présenté par MM. Bérenger et Pellet.

La Bibliothèque communale de la Ville de Tlemcen.

Le Président communique une lettre de M. Louis Gentil qui offre de nous donner un article sur le Canada qu'il va parcourir à l'occasion du Congrès international de géologie. Le Comité laisse à M. Gentil le choix d'un sujet de géographie générale pouvant convenir à notre Bulletin qui, en principe, n'insère que des travaux sur l'Algérie et le Maroc.

M. de Payer, chef de la Mission Arctique française, sollicite de notre Société une subvention pour l'aider à mener à bien la campagne qu'il se propose d'entreprendre sous peu dans les régions arctiques. Le Comité aurait été très heureux de pouvoir

accueillir favorablement cette demande, mais les ressources de la Société ne permettent pas de subventionner raisonnablement une œuvre de cette importance. Le Comité ne peut donc qu'exprimer tous ses regrets et souhaiter que de puissants concours, en particulier le concours de l'État, permettent la réussite d'une entreprise qui peut être fertile en découvertes précieuses pour la science.

M. Goyt, délégué de notre Société de Grenoble, nous a envoyé le compte rendu des travaux de ce Congrès.

Nous avons aussi reçu celui de M. Augustin Bernard, délégué au Congrès de Rome.

Enfin M. Canal nous a donné un compte rendu des fêtes d'Hippone auxquelles il a dignement représenté notre Société. Au concours qui a eu lieu à l'occasion des fêtes notre savant collègue a obtenu un premier prix pour son *Etude sur Hippone.*

A nos trois délégués, le Comité adresse l'expression de ses sentiments les plus reconnaissants. Leurs rapports seront publiés dans le Bulletin en cours d'impression.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Bel. Le Comité n'en acceptant pas certains termes passe à l'ordre du jour.

En vue d'une publication possible, la monographie de Noisy-les-Bains par M. Veinières est soumise au Comité du Bulletin.

M. Augustin Bernard est délégué pour représenter notre Société au *Congrès National des Sociétés françaises de Géographie* qui se tiendra à Paris du 15 au 19 juillet prochain.

Notre éminent collègue a accepté cette mission, sous réserves, que ses fonctions à la Sorbonne, en période d'examens, lui en laisseront le loisir.

Une subvention de 50 francs est accordée à l'élève du Lycée de garçons d'Oran qui sera désigné pour jouir cette année d'une bourse de voyage en Allemagne.

Des volumes de prix sont offerts aux élèves des Cours Industriels et de l'Ecole pratique de commerce d'Oran.

Depuis la dernière séance, la bibliothèque a reçu :

Gsell : *Texte explicatif des Planches archéologiques de Delamarre.*

Les belles Planches archéologiques de Delamarre que notre bibliothèque a le bonheur de posséder font partie du grand ouvrage : *Exploration scientifique de l'Algérie.* Malheureusement ces planches n'ont pas été accompagnées d'un texte par l'auteur. M. Gsell a pu grâce à sa grande connaissance de l'Algérie romaine combler cette lacune ; il a complété le travail de Delamarre. Le savant archéologue doit en être bien remercié. Notre bibliothèque possède donc aujourd'hui le texte et les planches.

Marius Ventre : *Les ports de Carthage.*

M. le lieutenant Delhomme annonce l'envoi d'un travail sur Settat (Maroc).

En fin de séance M. Doumergue présente la carte géologique

de Saint-Denis-du-Sig que vient de publier le Service de la Carte géologique de l'Algérie. Les études relatives à cette carte ont été faites, par M. Erhmann pour la partie située au sud de la voie ferrée, par M. Doumergue pour celle qui s'étend au nord. La feuille du Sig se raccorde au sud de celle de Saint-Cloud dont elle complète le bassin tertiaire et surtout pliocène. M. Doumergue annonce en outre que la feuille d'Arzew est sous presse et que les levés des feuilles de Lourmel, Rio-Salado et Arbal comprenant tout le bassin de la grande Sebkha sont terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

Le Secrétaire général,
Signé : BÉRENGER.

Le Président,
Signé : DOUMERGUE.

Mouvement de la Bibliothèque

1er Semestre 1913

1° PÉRIODIQUES

Pour les publications périodiques, voir la *Liste des Sociétés correspondantes*. (Bull. 1er trimestre 1913, p. 19.)

2° NON PÉRIODIQUES

(Dons et Achats)

GÉNÉRALITÉS

Baur (Paul). — Transcription de l'arabe en français. Méthode nouvelle permettant d'écrire en caractères arabes sans études préalables avec la plus grande facilité, broch. in-8°, 11 p. Oran, L. Fouque, 1913.

Baur (Paul) et Aboubekr Abdesselam. — Mon interprète. Dialogues français-arabes (Algérie, Maroc, Tunisie), broch. in-8°, 132 p. Oran, L. Fouque, 1913.

Brunhes (Jean). — La géographie humaine. Essai de classification positive, principes et exemples, 1 vol. broch. in-8°, 801 p., 272 grav. et cartes, 2e édition. Paris, Félix Alcan, 1912.

Bureau des Longitudes. — Connaissance des temps. Extrait à *l'usage des écoles d'hydrographie et des marins du commerce pour l'an 1913*, br. in-8°, 118 p. Paris, Gauthier-Villars, 1911.

Cagnat (René). — Cours d'épigraphie latine. 3e édition et supplément. 1 vol. in-4°, 505 p., 20 fig., 2 pl. Paris, Albert Fontemoing, 1898.

Costantin (J.) et L. Dufour. — Flore des champignons pour la détermination facile de toutes les espèces de France et de la plu-

part des espèces européennes. 4ᵉ édition, 1 vol. in-8°, 319 p., 4.702 fig., 1 pl. Paris, Librairie générale de l'Enseignement, 1912.

Dessoliers (Hippolyte). — Production des pluies de chaleur à l'aide de revêtements formant aire de surchauffe solaire au milieu des nappes d'eau avec grande tour conique au centre pour coordonner l'appel et engendrer une trombe ascendante d'air très humide, broch. in-8°, 29 p. Alger, A. Jourdan, 1910.

Franchet (L.) — Céramique primitive. Introduction à l'étude de la technologie. Leçons professées à l'école d'anthropologie en 1911, broch. in-4°, 160 p., 26 fig. Paris, Paul Geuthner, 1911.

Gentil (Louis). — Rapport sur l'attribution du prix Prestwitch. (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France)*, in-8°, 3 p. Mâcon, Protat frères, 1911.

— Allocution prononcée à la Société Géologique de France le 15 janvier 1912. (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France)*, in-8°, 4 p. Mâcon, Protat frères, 1912.

— Notice biographique sur Louis Grandeau, broch. in-8°, 3 p. Berlin, Internationale Mitteilungen für Bodenkunde, 1912.

Lapparent (A. de). — Volcans et tremblements de terre, broch. in-8°, 376 p. Paris, Bloud et Cⁱᵉ, 1912.

Monaco (S. A. S. le Prince Albert de). — Sur une expérience entreprise pour déterminer la direction des courants de l'Atlantique. (Extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 4 pages, Paris, Gauthier-Villars, 1885.

— Sur une expérience entreprise pour déterminer la direction des courants de l'Atlantique Nord. 2ᵉ campagne de l'« Hirondelle ». (Extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 3 p. Paris, Gauthier-Villars, 1886.

— Sur les courants superficiels de l'Atlantique Nord. (Extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 4 p. Paris, Gauthier-Villars, 1887.

— Sur les résultats partiels des deux premières expériences pour déterminer la direction des courants de l'Atlantique Nord. (Extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 4 p. Paris, Gauthier-Villars, 1887.

— Expériences de flottage sur les courants superficiels de l'Atlantique Nord. (Congrès international des sciences géographiques 1889), broch. in-8°, 14 p. Le Mans, Monnoyer, 1890.

— Sur l'alimentation des naufragés en pleine mer. (Extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 3 p. Gauthier-Villars, 1888.

— Sur les recherches zoologiques poursuivies durant la 2ᵉ campagne scientifique de l'« Hirondelle », 1886. (Extr. des

Comptes rendus de l'Académie des Sciences), broch. in-4°, 3 p. Paris, Gauthier-Villars, 1887.

— Résultats des campagnes scientifiques du yacht l'« Hirondelle ». (Exposition Universelle de Paris 1889), broch. in-4°, 31 p., 19 fig. Paris, Imprimeries Réunies, 1889.

— Sur les premières campagnes scientifiques de la « Princesse Alice ». (Extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 5 p. Gauthier-Villars, 1895.

— Sur la 2e campagne scientifique de la « Princesse Alice II ». (Extr. des *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 4 p. Paris, Gauthier-Villars, 1895.

— La 4e campagne scientifique de la « Princesse Alice II ». (Extr. des *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Sciences)*, in-4°, 5 p., 1 fig. Paris, Gauthier-Villars, 1903.

— La 5e campagne scientifique de la « Princesse Alice II ». (Extr. des *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 4 p. Paris, Gauthier-Villars, 1904.

— Sur la 8e campagne scientifique de la « Princesse Alice II ». (Extr. des *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Sciences)*, in-4°, 4 p. Paris, Gauthier-Villars, 1907.

— Sur une nouvelle carte de l'Atlantique Nord. (Extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 5 p. Paris, Gauthier-Villars, 1892.

— Projet d'observations météorologiques sur l'Océan Atlantique. (Extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 3 p. Gauthier-Villars, 1892.

— Notes de géographie biologique marine. Communication faite au VIIe Congrès international de géographie à Berlin en 1899, broch. in-8°, 12 p. Berlin, Wilhelm-Greve, 1900.

— Sur les lancements des ballons sondes et des ballons pilotes au-dessus des océans. (Extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 3 p. Paris, Gauthier-Villars, 1905.

— Expériences d'enlèvement d'un hélicoptère. (Extr. des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences)*, in-4°, 2 p. Paris, Gauthier-Villars, 1905.

— Der Fortschritt der Meereskunde, broch. in-4°, 8 p. Leipzig, Breitkopf et Hartel, 1908.

Raveneau (Louis). — Annales de Géographie, 2es tables décennales, 1902-1911, broch. in-8°, 86 p. Paris, A. Colin, 1912.

Regnard (P.) — Sur l'emploi de nasses pour des recherches zoologiques en eaux profondes et sur un dispositif destiné à éclairer les eaux profondes. (Extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-8°, 7 p. Paris, Gauthier-Villars, 1888.

Richard (Dr J.) — Le Musée océanographique de Monaco, broch. in-8°, 24 p. Imprimerie de Monaco, 1899.

— Les campagnes scientifiques de S. A. S. le Prince Albert de Monaco, broch. in-8°, 189 p., 116 figures. Imprimerie de Monaco, 1910.

— H. S. H. The Prince of Monaco (with portrait). (Extr. de *The Scottisch Géographical Magazine)*, broch. in-8°, 4 p. Edimburgh, 1907.

Raveret-Watel (C.) — Atlas de poche des poissons de mer de la France et de la Belgique, 1 vol. in-18°, 257 p., 72 pl. Paris, Léon Lhomme, 1909.

Richard (Dr J.) — Pêches maritimes. Sur la campagne scientifique de la « Princesse Alice » en 1901. (Congrès Maritime international de Copenhague 1902), broch. in-8°, 25 p. Paris, Association internationale de la Marine, 1902.

Sauerwein (Charles). — La carrière d'un navigateur. Albert Ier, prince de Monaco. Conférence faite à l'Athénée, le 4 mai 1903. *(Société d'Océanographie du golfe de Gascogne)*, broch. in-8°, 34 p. Bordeaux, Gounouilhou, 1903.

Schrader (F.) et Charles Sauerwein. — Sur l'emploi du tachéographe Schrader pour les travaux d'hydrographie. (Extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 3 p. Paris, Gauthier-Villars, 1903.

Service Géographique de l'Armée. — Rapport sur les travaux exécutés en 1906, broch. in-8°, 50 p., 21 pl. Paris, Imprimerie du Service Géographique de l'Armée, 1907.

Suess (Ed.) — La face de la terre. Traduit et annoté sous la direction de Emmanuel de Margerie. Tome III, 2e partie, broch. in-8°, 426 p., 124 fig., 2 cartes. Paris, A. Colin, 1911.

Travaux du Laboratoire de Géologie de la Faculté des Sciences de l'Université de Grenoble, 7 tomes, broch. in-8° avec de nombreuses figures, cartes et planches. Grenoble, Allier frères, 1894-1912.

Souleyre (A.) — Le grand navire à minerai de fer. (Extr. de la *Revue Scientifique)*, broch. in-8°, 41 p. Paris, A. Davy, 1912.

— L'avenir des pays désertiques. (Extr. de la *Revue Scientifique)*, broch. in-8°, 94 pages, 5 figures. Paris, Chamerot et Renouard, 1900.

Voinot (Cap. L.) — Tables pour servir aux calculs de concordance des ères chrétienne et musulmane et à la résolution de divers problèmes, broch. in-8°, 30 p. Oran, L. Fouque, 1913.

AFRIQUE DU NORD (Algérie, Tunisie, Maroc, Sahara)

Archives Marocaines. — La Dahouat au Nachir de Ibn Askar. Sur les vertus éminentes des cheikhs du Magrib au xe siècle (Traduction A. Groulle), broch. in-8°, 342 pages. Paris, E. Leroux, 1913.

Association française pour l'avancement des sciences. — La Tunisie : Agriculture-Industrie-Commerce, 2 vol., 675 p. Paris, Berger Levrault, 1900.

Battandier et Trabut. — Flore de l'Algérie contenant la description de toutes les plantes signalées jusqu'à ce jour comme spontanées en Algérie et catalogue des plantes du Maroc. Vol. I, Dicotylédones, 825 p. ; vol. II, Monocotylédones, 256 p. Alger, A. Jourdan, 1890-95.

— Atlas de la flore d'Alger. Iconographie avec diagnoses d'espèces nouvelles, inédites ou critiques de la flore atlantique. Phanérogames et cryptogames acrogènes, fasc. I, 16 p., 11 pl. ; fasc. II, 16 p., 12 pl. Alger, A. Jourdan, 1886-1895.

— Flore de l'Algérie : Catalogue des lichens par C. Flagey. Catalogue des algues par F. Debray. Catalogue des diatomées de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie par P. Petit, broch. in-8°, 270 p. Alger, A. Jourdan, 1896-97.

— Flore analytique et synoptique de l'Algérie et de la Tunisie, broch. in-8°, 460 p. Alger, A. Jourdan, 1904.

Battandier (J.-A.) — Flore de l'Algérie. Supplément aux phanérogames, broch. in-8°, 90 p. Alger, Imp. Agricole et Coloniale, 1910.

Bel (A.) et P. Ricard. — Le travail de la laine à Tlemcen, broch. in-8°, 359 p., 234 fig., 1 pl. Alger, A. Jourdan, 1913.

Bel (Alfred). — Fouilles faites sur l'emplacement de l'ancienne mosquée d'Agadir (Tlemcen). (Extr. de la *Revue Africaine)*, broch. in-8°, 23 p., 1 pl. Alger, A. Jourdan, 1913.

Bertholon (D^r). — Note sur quatre crânes humains trouvés par M. Debruge à Tébessa. (Extr. des *Comptes rendus du 7e Congrès préhistorique de Nîmes)*, broch. in-8°, 8 p. Le Mans, Monnoyer, 1912.

Bizet. — Oran et son histoire (1509-1913). (in *L'Afrique du Nord illustrée)*, broch. in-f°, 22 p. Alger, Fontana, 1913.

Cagnat (René). — Cours d'épigraphie latine, 3e édition, 1 vol. in-4° avec supplément, 505 p., 20 fig., 2 pl. Paris, Albert Fontemoing, 1898.

— L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs, 2 vol. in-4° (2e édition), 802 p. Paris, Imp. Nationale, 1912.

Carton (Dr). — Le palais souterrain d'Amphitrite à Bulla Regia. (*Association française pour l'avancement des sciences*), broch. in-8°, 12 p., 3 fig. Paris, Gauthier-Villars, 1911.

— Documents pour servir à l'étude des ports et de l'enceinte de la Carthage punique. (Extr. de la *Revue Tunisienne*), broch. in-8°, 136 p., 3 pl. Paris, E. Leroux, 1913.

— L'olivier sauvage. Un chapitre de la lutte entre la broussaille et la culture dans l'Afrique du Nord. (Extr. des *Comptes rendus du Congrès National des Sociétés françaises de Géographie*), broch. in-8°, 18 p., 7 fig. Lille, Danel, 1912.

— L'hydraulique dans l'antiquité en Barbarie. (Extr. de la *Revue Tunisienne*), broch. in-8°, 10 p. Tunis, Imp. Rapide, 1912.

— Statues en terre cuite de grandeur naturelle trouvées à Hammam Lif (Tunisie). (Extr. du *Bull. de l'Académie d'Hippone*), broch. in-8°, 8 p. Bône, Thomas, 1912.

— Le Nord-Ouest de la Tunisie. Ruines romaines, forêts, montagnes, colonisation. (Guide illustré publié par les soins du Comité d'initiative du Nord tunisien), broch. in-18°, 33 p. Souk-el-Arba, 1912.

Cat (Edouard). — Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne, broch. in-4°, 314 p. avec 1 carte. Paris, E. Leroux, 1891.

Convention Franco-Espagnole. — Projet de loi portant approbation de la convention conclue à Madrid le 27 novembre 1912 entre la France et l'Espagne en vue de préciser la situation respective des deux pays à l'égard de l'empire chérifien présenté au nom de M. Armand Fallières par M. Raymond Poincaré, broch. in-8°, 47 p. Paris, Imp. de la Chambre des Députés, 1912.

Debruge (A). — Les escargotières Kjœkkenmœddings de la région de Tébessa. (Extr. des *Comptes rendus du 7e Congrès préhistorique de Nîmes*), broch. in-8°, 18 p., 9 pl. Le Mans, Monnoyer, 1912.

Fauchier (L.) — Documents statistiques réunis par l'Administration des douanes sur le commerce de l'Algérie, années 1901 à 1910, broch. in-4°, 310 p., 6 pl. Alger, Imp. Agricole et Coloniale, 1912.

Féraud (L. Charles). — Le Sahara de Constantine. Notes et Souvenirs, 1 vol. in-8°, 525 p. Alger, A. Jourdan, 1887.

Gentil (Luis). — La geologia de Marruecos y la génesis de sus grandes cordilleras, version española de Vicente Vera. (Extr. de

Bol. Real Soc. Geografica de Madrid), broch. in-8°, 47 p. Madrid, Imprenta de la Intendencia é Intervencion Militares, 1912.

Gsell (Stéphane). — Recherches archéologiques en Algérie, 1 vol. in-8°, 434 p., 8 pl. Paris, E. Leroux, 1893.

— Texte explicatif des planches de l'Atlas archéologique de Ad. H. Delamare. *(Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840-45.* Archéologie), broch. in-8°, 189 p. Paris, E. Leroux, 1912.

Gouvernement Général de l'Algérie :

Le Tourisme dans l'annexe de Beni-Ounif. (Suppl. au *Bull. de l'Office du Gouvernement général de l'Algérie)*, broch. in-8°, 18 p. Beaugency, Barillier, 1911.

— Le Tourisme dans le Cercle de Bou-Sâada. (Suppl. au *Bull. de l'Office du Gouvernement général de l'Algérie)*, broch. in-8°, 14 p. Beaugency, Barillier, 1912.

— Le Tourisme dans l'Aurès. (Suppl. au *Bull. de l'Office du Gouvernement général de l'Algérie)*, broch. in-8°, 26 p. Beaugency, Barillier, 1912.

Houdas (O.) — Ethnographie de l'Algérie, broch. in-18°, 124 p., 6 fig. Paris, Maisonneuve frères et Ch. Leclerc, 1886.

Laoust (P.) — Etude sur le dialecte berbère du Chenoux comparé avec ceux des Beni-Menacer et des Beni-Salah. *(Publication de la Faculté des Lettres d'Alger)*, tome I, broch. in-8°, 197 p. Paris, E. Leroux, 1912.

Leclerc (René). — Le Maroc. Notice économique, 2e édition. (Bibliothèque Marocaine, 1re série), broch. in-8°, 91 p., 1 carte. Paris, Paul Geuthner, 1912.

Lecocq (André). — Le commerce de l'Afrique romaine. (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran)*, broch. in-8°, 194 p., 1 carte. Oran, L. Fouque, 1912.

Lemoisson. — Liste des travaux publiés dans le Bulletin de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* et relatifs au Sahara, à l'Extrême-Sud Oranais et au Maroc, précédée d'une notice historique, publiée à l'occasion de l'Exposition Universelle de Gand, broch. in-8°, 16 p. Oran, L. Fouque, 1913.

Lorin (Henri). — L'Afrique du Nord (Tunisie-Algérie-Maroc), broch. in-18°, 442 p., 27 fig., 3 cartes, Paris, A. Colin, 1908.

Mesnage (le Père J.) — Romanisation de l'Afrique. Tunisie-Algérie-Maroc, broch. in-8°, 228 p., 2 cartes. Paris, Gabriel Beauchesne, 1913.

— L'Afrique chrétienne. Evêchés et ruines antiques d'après les manuscrits de Mgr Toulotte et les découvertes archéologiques

les plus récentes (Description de l'Afrique du Nord entreprise par ordre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts), 1 vol. in-4°, 592 p., 3 cartes. Paris, E. Leroux, 1912.

MÉZIÈRES (Marc de). — Aperçu sur la situation économique du Maroc et ses liens commerciaux avec la France. *(Publication de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M.)*, broch. in-8°, 78 p., 29 fig. Alger, F. Montégut, 1912.

MOREAU. — Les terres agricoles en Chaouïa, in-4°, 16 p., 1912.

OBANOS (Federico). — Oràn y Mazalquivir, broch. in-12°, 317 p. Cartagena, Levantina de Artes graficos, 1912.

PERVINQUIÈRE (L.) — Etudes de paléontologie tunisienne. I. Céphalopodes des terrains secondaires. 1 vol. grand in-4°, 438 p. avec atlas de 27 pl. Paris, F. R. de Rudeval, 1907.

— Etude géologique de la Tunisie centrale, 1 vol. in-4°, 352 p., 78 fig., 3 pl. Paris, F. R. de Rudeval, 1903.

— Rapport sur une mission scientifique dans l'Extrême-Sud tunisien (frontière tuniso-tripolitaine), broch. in-8°, 62 p. Tunis, Imp. Centrale, 1912.

POUYANNE (M.) — Note sur la région ferrifère des Ouelhassa, broch. in-8°, 38 p., 1 carte (sans date).

RÉGENCE DE TUNIS. — Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation. Notice sur la Tunisie, broch. in-8°, 110 p., 6e édition. Tunis, Imp. Tunisienne, 1911.

— Guide illustré du touriste. Kaïrouan, Sbeïtla, le Djérid, broch. in-8°, 134 p. Tunis, Imp. Tunisienne, 1911.

— Congrès oléicole de Sousse, 14-16 avril 1910. Compte rendu général. (Extr. du *Bull. de la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation)*, broch. in-8°, 238 p. Tunis, Imp. Centrale, 1911.

— Direction générale de l'Enseignement. Conférences sur les Administrations tunisiennes par MM. de Dianoux, Serres, Patoux, Berge, Auterrieu, Dubourdieu, Marcassin, Hugon, De Fages, Gauckler, Cheylus, Versini et Boulle, faites à l'Hôtel des Sociétés savantes, à Tunis, broch. in-8°, 557 p., 2e édition. Sousse, Imp. Française, 1902.

ROBINET. — L'Ensilage et les réserves fourragères en Tunisie. Conférence faite à la Société des Agriculteurs de Tunisie, broch. in-8°, 25 p. Tunis, Imp. Centrale, 1912.

SABATIER. — Essai de détermination anthropologique des deux types ou races confondus sous le nom moderne de Kabyles, broch. in-8°, 11 p.

SAUVAGE (M.) — Mémoire sur la faune ichtyologique de la période tertiaire et plus spécialement sur les poissons fossiles

d'Oran (Algérie) et sur ceux découverts par M. Alby à Licata en Sicile, 1 vol. in-8°, 272 p., 104 fig., 18 pl. Paris, G. Masson, 1873.

Souleyre (A.) — Le Transsaharien : Son utilité, ses conditions d'établissement et d'exploitation, broch. in-8°, 106 p., 1 carte. Paris, Berger-Levrault, 1911.

Tissot (Ch.) — Exploration scientifique de la Tunisie. Géographie comparée de la province romaine d'Afrique. Chorographie, réseau routier. (Ouvrage publié d'après les manuscrits de l'auteur avec des notes et additions et un atlas par Salomon Reinach), tome II, broch. in-4°, 868 p. Paris, Imprimerie Nouvelle, 1888.

Topinard (M.) — Les types indigènes de l'Algérie, broch. in-8°, 56 p.

Ventre (Marius). — Les ports de Carthage, broch. in-18°, 58 p. Tunis, A. Fortin, 1913.

Voinot (Capitaine L.) — La campagne de 1852 chez les Beni-Snassen. (Extr. de la *Revue Africaine*), broch. in-8°, 38 p. Alger, A. Jourdan, 1913.

Welsch (Jules). — Les terrains secondaires des environs de Tiaret et de Frenda (Oran), 1 vol. in-8°, 204 p., 1 carte. Lille, Le Bigot frères, 1890.

Werry (F.) — Rapport sur la culture du coton en Algérie, broch. in-8°, 60 p. Tunis, Imp. Centrale, 1912.

ÉDOUARD PÉQUIGNOT

Le 21 avril 1913, la Société a perdu un de ses membres les plus dévoués, Edouard-Auguste Péquignot, qui faisait partie de notre Compagnie depuis 1891. Né à Strasbourg, le 31 mars 1850, notre collègue était âgé de 63 ans. Après de sérieuses études de chimie à la Faculté de sa ville natale, il vint, en 1885, en Algérie comme directeur des Salines d'Arzew où il resta jusqu'en 1910. Pendant cette période de quinze ans il s'occupa de l'organisation et de l'exploitation de la Saline ; il en fit un des principaux centres industriels du département.

Péquignot n'était pas seulement un industriel et un administrateur, il était aussi géologue. C'est surtout à ce titre qu'il est de notre devoir de signaler l'œuvre de notre regretté confrère. Il étudia tout particulièrement le bassin de la Saline et les environs d'Arzew. En 1895, il résuma dans le Bulletin de la Société les résultats de ses recherches sur la géologie et les faunes du pliocène et du quaternaire de la région d'Arzew. Il avait réuni de riches collections dans le musée des Salines. En 1894, il publia encore une brochure très intéressante intitulée : *Conférence sur le sel.*

Le Gouvernement avait reconnu les mérites de Péquignot en le nommant officier d'Académie en 1896, officier de l'Instruction publique en 1907.

Malheureusement la santé de notre collègue était depuis longtemps chancelante. En 1910 il dut abandonner les Salines dont le climat lui était de plus en plus défavorable. Il vint à Oran où il accepta les fonctions d'administrateur délégué de la brasserie *L'Algérienne*. Là il put mettre de nouveau à profit son activité.

Bon et accueillant sous des dehors d'apparence rude, Péquignot laisse la réputation d'un homme de labeur, de science et de devoir. Au nom de la Société je renouvelle à sa veuve, à ses enfants, à tous les siens l'expression de nos condoléances attristées.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

La *Société de Géographie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

1° Concours annuel pour 1914, 1915, ... : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Un prix de 50 francs et un diplôme de médaille de vermeil (ou une médaille de vermeil), une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribués aux meilleurs travaux présentés.

2° Pour 1914 : *Géographie et histoire de la Chaouïa jusqu'en 1912.*

3° Pour 1914 : *Histoire politique, militaire et économique des Hauts-Plateaux oranais et histoire particulière des postes du Kreider, Méchéria, Aïn-Sefra.*

Le même travail concernant *les Ksours de l'Extrême-Sud : Duveyrier à Beni-Abbès et bassin du Haut-Guir.*

Un prix de 100 francs ou une médaille d'or sera attribué au meilleur mémoire sur chacun des trois sujets. Il pourra être accordé des médailles aux travaux non primés.

4° Pour 1915 : *Histoire d'Oran avant l'occupation française,* établie surtout avec des documents inédits.

Pour 1916 : *Histoire de la ville d'Oran de l'année 1848 au recensement de 1911.*

Un prix de 300 francs (ou une médaille d'or d'égale valeur) sera attribué au meilleur travail sur chacun de ces deux sujets.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars au plus tard de chacune des années fixées pour le concours.

Les monographies devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée dans une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société qui se réserve le droit de le publier dans son Bulletin. Dans ce cas, 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

ERRATA

Voinot — *Tables de concordance.* Bull. 1[er] trim. 1913, p. 108.

Au lieu de Transfiguration de J.-C., le 2 juillet, lire *le 6 août.*

AVIS DE CONGRÈS

Le *IIe Congrès Espagnol de Géographie Coloniale et Mercantile* se tiendra à Barcelone du 10 au 15 novembre 1913.

Le règlement du Congrès est déposé à la bibliothèque de la Société.

La cotisation pour les membres adhérents est de 10 francs.

Le Congrès sera divisé en trois sections :

1° Section scientifique : Géographie physique et historique ;

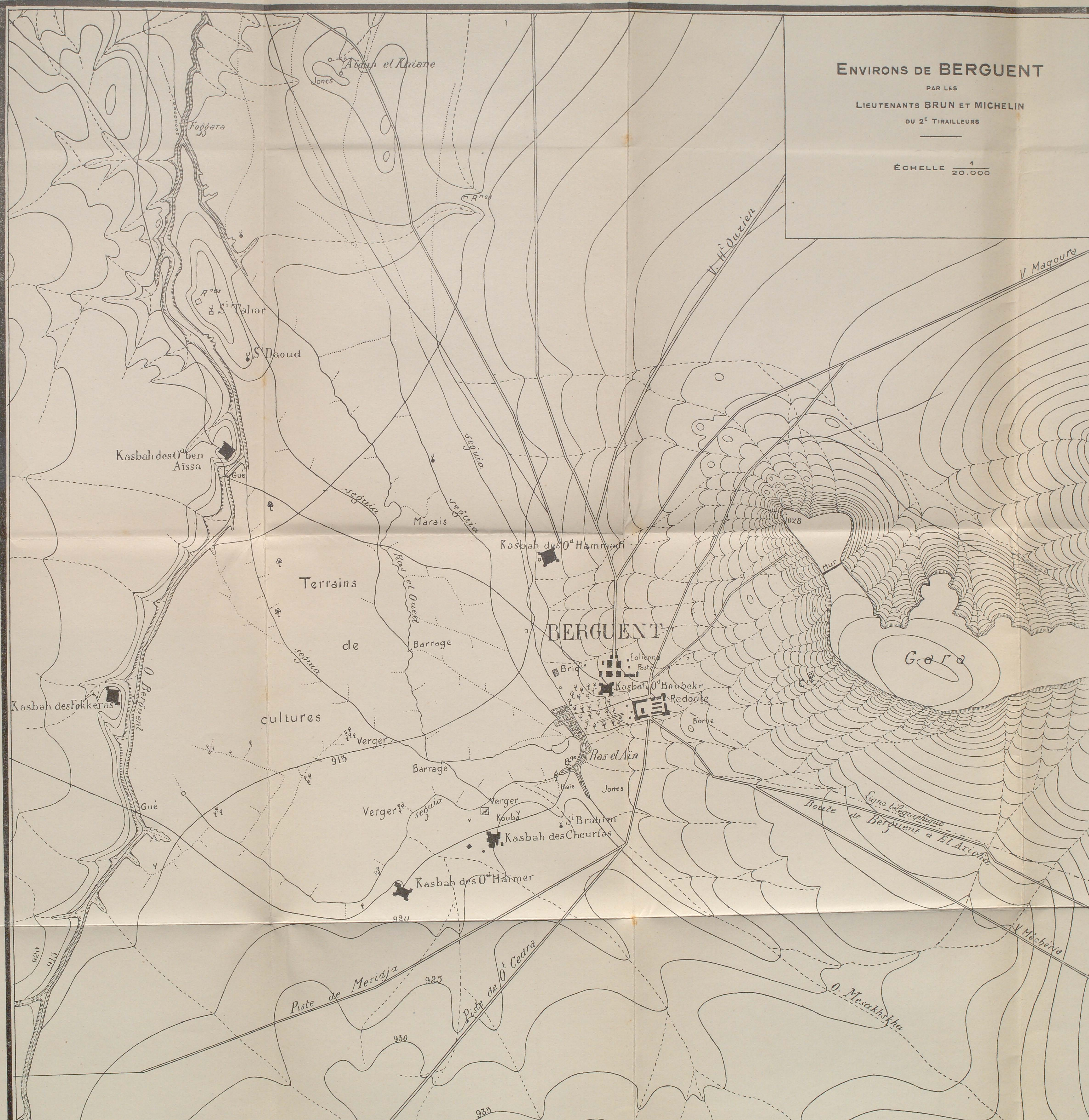
2° Section économique : Production, commerce, transports ;

3° Section coloniale :

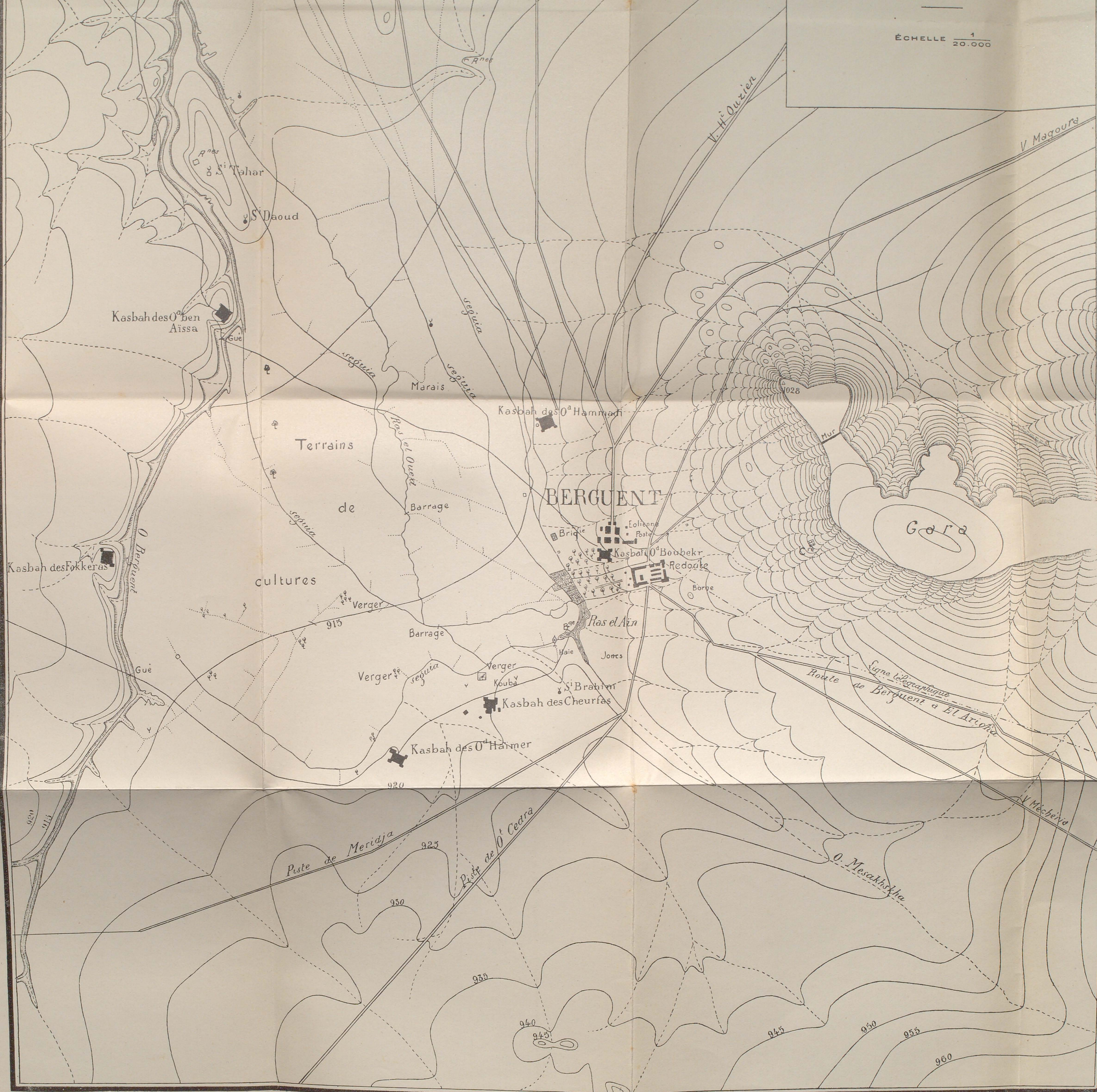
a) Territoires d'occupation de l'Afrique du Nord ;

b) Possessions de l'Afrique du Nord occidentale ;

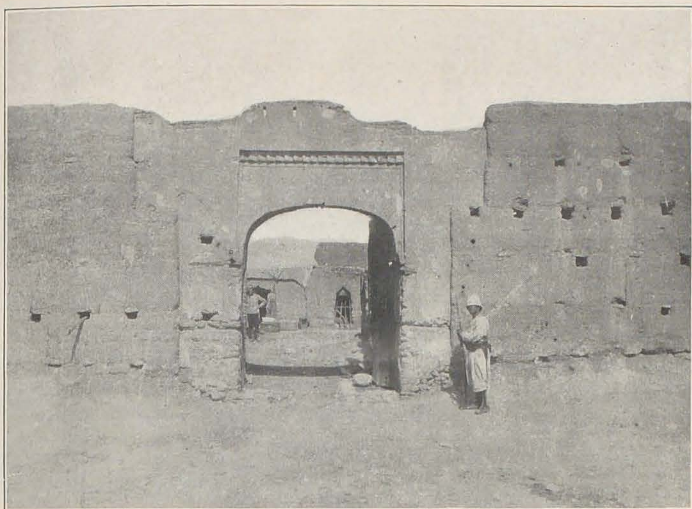
c) Colonies libres.

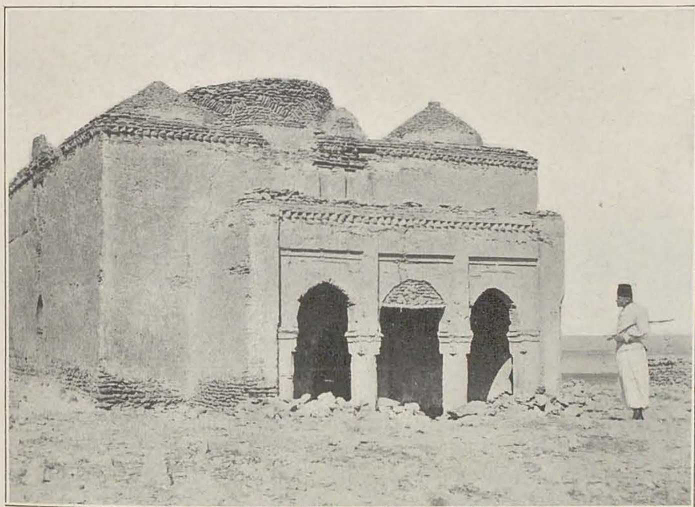


ENVIRONS DE BERGUENT
PAR LES
LIEUTENANTS BRUN ET MICHELIN
DU 2E TIRAILLEURS
ÉCHELLE 1/20.000
BERGUENT
Gora
Terrains de cultures
Kasbah des Od ben Aïssa
Kasbah des Fokkeras
Kasbah des Od Hammadi
Kasbah Od Boubekr
Kasbah des Cheurfas
Kasbah des Od Hamer
Redoute
Ras el Aïn
Marais
Barrage
Verger
Kouba
Si Brahim
Si Tahar
Si Daoud
Aïoun el Khisane
Foggara
Joncs
Gué
Mur
Eolienne
Poste
Borne
Haie
O. Berguent
Ras el Oueki
séguia
V. Magoura
V. Ht Ouzien
V. Méchéria
O. Mesakhsakha
Piste de Meridja
Piste de Ot Cedra
Ligne télégraphique
Route de Berguent à El Aricha
1028
915
920
925
930
935



ÉCHELLE 1/20.000
BERGUENT
Gara
Terrains de cultures
Kasbah des Od ben Aïssa
Kasbah des Fokkeras
Kasbah des Od Hammadi
Kasbah Od Boubekr
Kasbah des Cheurfas
Kasbah des Od Harmer
Sᵗ Tahar
Sᵈ Daoud
Sᵗ Brahim
Gué
Marais
Barrage
Verger
Kouba
Haie
Joncs
Ras el Aïn
Ras el Oued
Redoute
Eolienne
Poste
Borne
Mur
séguia
O. Berguent
O. Mesakhsekha
V. Hᵗ Ouzien
V. Magoura
V. Mecheria
Piste de Meridja
Piste de Oᵗ Cedra
Route de Berguent à El Aricha
Ligne télégraphique
1028
915
920
925
930
935
940
945
950
955
960

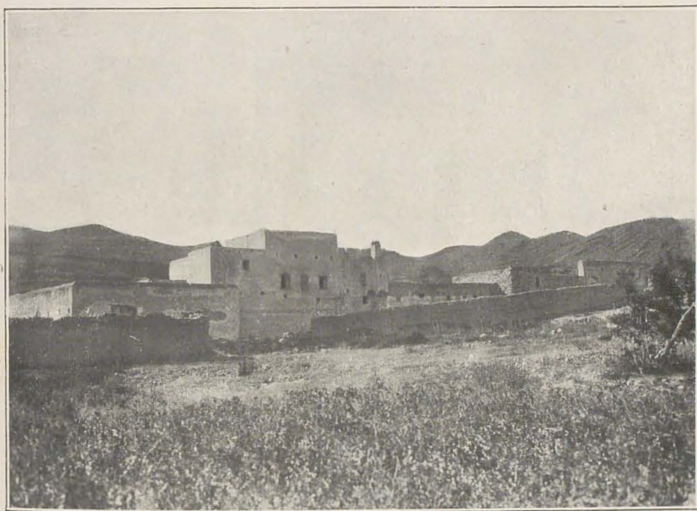




1. — Porte d'entrée de la casbah d'El Hadj Boubekeur a Berguent.

2. — Marabout de Sidi Tahar près Berguent.





1. — Les gorges de l'oued El Haï (O. Za) a Guefaït

2. — La maison du marabout de Guefaït.

36e ANNÉE
TOME XXXIII
FASCICULE CXXXVI (3e TRIM.)

SEPTEMBRE 1913.

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

NOTICE

SUR

SETTAT ET LA RÉGION DE SETTAT

La Chaouïa est, du Nord-Ouest au Sud-Est, nettement divisée en deux parties : région de la pénéplaine basse qui s'étend jusqu'à l'Océan, région du plateau aux bords ravinés qui s'enfonce vers le Tadla. Settat placé à la limite des deux pays sert de lien entre eux.

Par sa situation sur la grande route de Casablanca à Marrakech, en un point où convergent toutes les routes venant du Sud et du Sud-Est et suivies par les gens du Tadla, les Beni-Meskin, les Sraghna, les Rehamna, les habitants du Haouz et les Berbères de la montagne, elle acquiert l'importance réservée à un lieu de passage obligé et de séjour fréquent.

C'est la seule grosse agglomération à l'intérieur de la Chaouïa et elle mérite le nom de ville.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

(Carte Pl. VIII)

Settat se trouve par 37°70 de latitude nord et 11°10 de longitude ouest. Son altitude est de 370 mètres.

La ville est bâtie au fond d'une sorte de cuvette drainée par l'oued Bou Moussa et creusée dans le plateau des Mzamza qui domine brusquement la plaine de Ber Rechid, à 5 ou 6 kilomètres au nord de Settat. L'oued est formé de la réunion de deux branches, larges ravins qui prennent naissance assez loin de la ville et lui amènent en hiver les eaux d'Ali Moumen, celles d'Aïn Senia et d'Aïn Beida.

D'autres ravins, ceux de la rive gauche, courts et très

inclinés, ceux de la rive droite plus sinueux et moins rapides, échancrent seulement les bords du plateau et sont presque toujours à sec. Le plateau s'élève au-dessus de Settat d'environ 40 mètres, et dans toute la partie qui avoisine la ville à l'Ouest et à l'Est, il se présente sous l'aspect de dos arrondis séparés par des thalwegs profondément creusés, dirigés S.-O. N.-E. qui débouchent dans la plaine.

Ce plateau prend à une quinzaine de kilomètres de Settat, vers le Sud, une allure générale moins tourmentée et remonte lentement dans la direction du Tadla.

GÉOLOGIE

Ainsi qu'il ressort des hypothèses de M. L. Gentil, si la partie du plateau des Mzamza, voisine de Settat, est la partie la plus basse, elle est cependant au point de vue géologique la plus récente.

La disposition en falaise sur la pénéplaine tertiaire de la Chaouïa littorale permet de voir assez nettement, aux environs de Settat, les diverses assises de la formation.

Mises à nu par la petite vallée surimposée de l'oued Bou Moussa, apparaissent des argiles fortement colorées et des marnes compactes, qui appartiennent probablement à la série liasique ; au-dessus, presque horizontales, les strates du crétacé s'étagent, formant des couches de dureté et de consistance, très différentes : calcaires blancs plus ou moins marneux, grès bruns assez durs et sables jaunâtres.

L'épaisseur de ces couches est faible et l'étendue de leurs affleurements est fréquemment coupée par les ravins signalés ci-dessus. Elles font sans doute partie du sénonien inférieur. Les autres dépôts crétacés rencontrés plus à l'intérieur, calcaires à silex, calcaires blancs compacts, sont plus anciens.

Quant à la plaine qui s'ouvre à 6 kilomètres au nord de Settat (plaine de Ber Rechid), elle appartient en ce point, comme en presque toute sa surface, au pliocène, reposant en couches d'importance très variable sur le silurien qui émerge en certains endroits.

La couche superficielle du pliocène est dans cette région un calcaire gréseux alternant avec des marnes peu argi-

leuses. La décalcification favorisée par l'humidité et par l'abondante végétation herbacée a produit sur les différents calcaires du plateau et de la plaine des résultats identiques qui ont abouti à la formation des « tirs » dont la fertilité est si réputée [1].

Etroitement dépendante des conditions du ruissellement l'épaisseur de la bande de tirs est très irrégulière ; l'entraînement par des pluies rares, mais très fortes suffit à accumuler dans les dépressions la terre enlevée sur les crêtes. Aussi voit-on souvent affleurer en plaques rocheuses l'assise qui lui sert de base, sur les flancs des ravins ou au sommet des croupes.

L'expérience et l'analyse ont affirmé la qualité exceptionnelle de ces terres noires dans lesquelles la richesse chimique s'unit à la précieuse faculté de conserver l'humidité. Leur composition présente de nombreuses variantes — puisqu'elles proviennent de roches différentes — mais offre presque toujours tous les éléments de la fertilité ; la surabondance d'argile qui pourrait être nuisible est corrigée le cas échéant par une plus grande quantité d'humus et la chaux serait, si elle manquait, facilement fournie par les marnes des gisements voisins. (Voir MOREAU : *Analyse des terres de la Chaouïa* [2].)

HYDROGRAPHIE

Settat possède d'assez abondantes ressources en eau.

Avant son entrée à Settat, l'oued qui traverse la ville est presque toujours à sec, mais il reçoit à Settat même l'eau suffisante pour le faire couler jusqu'à son arrivée dans la plaine de Ber Rechid.

Les pluies d'hiver le font d'ailleurs démesurément grossir et le rendent à certains moments infranchissable. Mais ces crues n'ont que peu de durée et ne nécessiteront pas de travaux de régularisation.

L'alimentation naturelle en eau est donc faite à Settat par la source.

---

1 Voir les ouvrages de M. GENTIL pour la géologie du Territoire de Settat.

2 *Bull. Soc. Géogr. et Arch. d'Oran*, année 1912, p. 557.

Cette source à laquelle la ville doit son origine est réellement importante. Elle forme dans l'intérieur de la ville un assez large bassin découvert, à côté duquel a été installé une chambre de captage avec pompe. L'eau passe ensuite dans des abreuvoirs et des lavoirs, se déverse dans l'oued Bou Moussa et sert aux irrigations des jardins qui, sur une longueur de 4 à 5 kilomètres, bordent l'oued à sa sortie de Settat. (Débit total de la source : 580 litres par minute, comprenant : chambre de captage, 165 litres environ ; griffons du bassin, 415 litres environ.)

Deux autres sources abondantes sont assez proches de la ville pour être employées à son alimentation : Aïn Nezarh (débit 360 litres à la minute), à 6 kilomètres au Sud-Est ; Aïn Ali Moumen, à 6 kilomètres au Sud. Les eaux d'Aïn Nezarh sont amenées à Settat par une séguia qui, autrefois abandonnée, a été réouverte récemment. Grâce à des travaux, actuellement terminés, elle est grossie de l'apport des eaux d'Ali Moumen. Le drainage du marais qui entoure la source d'Ali Moumen permettra d'augmenter considérablement le débit actuellement utilisable de cette source, qui n'est que de 130 litres environ à la minute.

En dehors de ces sources, la population de Settat se ravitaille à d'assez nombreux puits (60 environ), profonds en moyenne d'une dizaine de mètres et creusés çà et là suivant les besoins (coût une trentaine de francs). L'eau est bonne, mais la proximité fréquente de fosses et de puits perdus souille vraisemblablement un certain nombre de ces puits. La nappe ne baisse en été que de quelques centimètres.

Les jardins à l'intérieur de Settat sont arrosés, soit par les séguias d'Aïn Nezarh-Ali Moumen, soit grâce à six sénias ou norias qui montent l'eau dans de larges puits formant bassins et sont actionnées par des manèges mus par des chameaux.

CLIMATOLOGIE

Le climat de Settat est plus sec que celui du littoral et les maxima de l'été y sont assez élevés. En revanche les minima et l'humidité sont relativement faibles. La quantité de pluie (597 m/m) est relativement très élevée. Le tableau ci-après donne un aperçu des variations annuelles.

RELEVÉ des OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES faites à SETTAT au cours de l'année 1912

MOIS	PRESSION BAROMÉTRIQUE moyenne	TEMPÉRATURE			TENSION MOYENNE de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ RELATIVE de 0 à 100	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ de 0 à 10	OBSERVATIONS
		MINIMA	MAXIMA	MOYENNE			NOMBRE de m/m	NOMBRE de jours	DIRECTION des Nuages	FORCE de 0 à 9		
Janvier........	734,6	6,0	16,4	11,2	»	72,5	177,5	18	»	2,3	10,0	
Février........	733,6	9,2	21,3	15,2	»	65,0	171,3	10	»	2,5	»	
Mars...	734,0	9,5	24.3	16,9	8,5	89,0	13,1	»	N.	»	1,3	Passage des cigognes, le 27 ; Floraison oliviers, le 29.
Avril.........	732,4	8,4	22,6	15,5	»	72,0	66,5	5	N. N.-O.	2,0	3,8	4 jours sirocco ; Eclipse, le 17, de 10 h. 25 à 12 h.
Mai...........	731,8	13,1	28,5	20,8	»	60,0	»	»	N. N.-O.	2,0	1,0	Le 5, moisson de l'orge.
Juin..........	730 9	14,7	29,3	22,0	»	63,0	5,0	1	N. N.-O.	2,4	1,4	2 jours brouillard, les 21 et 27.
Juillet...	730,2	16.4	28.8	22.6	13,7	68.0	»	»	N.-O.	2,9	0,8	2 jours de vent.
Août.....	731,0	18,2	31,7	24,9	15,4	67,0	»	»	N.	2,0	0,8	2 jours sirocco ; 1 coup de vent ; 3 jours brouillard, les 9, 10 et 12.
Septembre	729,3	15,7	30,9	23,3	16,6	74,0	18,7	2	N.	2,2	1,6	1 coup de vent.
Octobre	724,0	13,7	25.5	19,6	12,6	76.0	111,0	5	N.-E.	2,5	1,5	Sirocco 3 jours.
Novembre.....	727,6	6,7	25,0	15,9	10,4	69,0	lég.	3	N.	2,7	1,0	2 jours brouillard.
Décembre.....	729,4	5,3	19,2	12,2	9,9	83,0	39,0	5	N.	2,0	1,5	1 gelée blanche ; 1 orage.
TOTAUX...							597,0	49				
MOYENNE...				19,9								

FLORE

La flore est extrêmement riche et à côté d'espèces vulgaires présente des spécimens très intéressants, soit par leur seule existence sous cette latitude, soit par les différences qu'ils offrent avec les variétés rencontrées dans d'autres régions. « C'est ainsi que telles plantes qui, en France, sont herbacées, atteignent le port de sous-arbrisseaux ; le botaniste serait tenté dans un examen superficiel de décrire comme espèces nouvelles des espèces déjà connues, mais atteignant des dimensions anormales dues à la fertilité du sol et aux conditions climatériques exceptionnelles [1]. »

Les arbres sont très rares, car la faible épaisseur du sol au-dessus du roc est un obstacle à la végétation arborescente. Ils sont groupés en quelques jardins au bord des oueds (oued de Settat, Bled Tamedrost) et autour des sources (Aïn Ali Moumen, Aïn Beida, Aïn Nezarh). Ce sont surtout des figuiers et des grenadiers, au milieu desquels figurent des oliviers, des caroubiers et quelques palmiers. Il n'y a autour de Settat à peu près pas d'arbres isolés et les grandes étendues cultivées n'y sont même pas coupées de buissons.

Au printemps, la floraison simultanée d'un grand nombre d'espèces dont les individus apparaissent en groupes compacts étale sur toute la région de vastes plaques multicolores aux tons vifs jusqu'à ce que le soleil de juin qui les brûle rapidement ne laisse subsister que la verdure des palmiers nains et des asphodèles, plantes plus résistantes et d'ailleurs dominantes aux environs de Settat.

Après les premières pluies d'automne, la végétation reprend et se maintient assez vivace pendant tout l'hiver.

FAUNE

La faune est celle de tout le reste de la Chaouïa et les animaux sauvages n'existent à peu près pas aux abords de Settat, le sol dénudé ne leur offrant aucun abri.

1 Voir la *Flore de la Chaouïa*, par M. le Pharmacien-Major MOREAU et les travaux de M. le Professeur PITARD de l'Académie de Poitiers.

Les grands oiseaux de proie sont rares.

Il n'y a pas à Settat ou dans la région de races spéciales d'animaux domestiques.

Ainsi qu'il a été dit, les chameaux viennent du Sud. Les chevaux sont élevés sur place et sont achetés aussi au Mzab, au Tadla et dans le Haouz.

Les ânes sont très communs. D'innombrables chiens vivent dans les douars ; le sloughi est rare et n'appartient guère qu'aux chefs indigènes et grands propriétaires qui les emploient pour la chasse.

L'apiculture est moyennement développée et donne de bons résultats.

Il n'y a pas d'élevage de vers à soie ; le mûrier fait totalement défaut.

CHASSE

Les chasseurs peuvent trouver autour de Settat quelques lièvres et quelques compagnies de perdreaux, ainsi que des oiseaux de passage, mais le manque de remises ne permet guère au gibier, assez peu chassé jusqu'ici, de se développer beaucoup.

HISTORIQUE

(Renseignements fournis par M. l'officier interprète CARLOTTI)

Settat doit son nom à la source d'« Aïn Settat » autour de laquelle s'est élevée la ville. Depuis les temps les plus reculés, cette source a été très fréquentée ; les fractions desquelles elle dépendait faisaient payer aux autres fractions et aux étrangers un droit d'usage : la « zettata », d'où le nom d'Aïn Settat [1].

L'origine de la ville date du règne de Moulay Ismaël.

Il n'y eut primitivement qu'une enceinte destinée à abriter le harem du Sultan au cours de ses voyages entre

[1] Aucune valeur ne doit être accordée à certaines étymologies fantaisistes d'après lesquelles le nom de Settat viendrait par exemple de *settach* (dix-sept), etc... Elles sont en général basées sur des fautes de langage ou d'orthographe.

Fez et Marrakech. De cette époque datent aussi les casbahs de Médiouna et de Bou Laouan construites dans le même but. L'enceinte était formée par les murs crénelés qui entourent actuellement la casbah.

Les Djeddour et les Ould Ghennem, fractions de la tribu des Mzamza, se partageaient alors les terrains environnant la source.

Ce n'est que plus tard, sous le caïd Si El Ghazi, que de nouvelles constructions furent entreprises, constituant la ville actuelle. Investi d'un commandement considérable, ce caïd appela autour de lui de nombreuses familles des Ouled bou Rezg et les chioukhs de ses tribus furent tenus de s'établir autour de l'enceinte bâtie par Moulay Ismaël. Si El Ghazi éleva une maison à l'intérieur, les chioukhs construisirent des « biout ».

Les successeurs d'El Ghazi, les caïds El Bahloul Kebir Bel Madani et surtout El Hadj Maati firent continuer la construction de Settat. A ce dernier sont dus : le mur de l'enceinte extérieure et ses portes, les boutiques qui bordent la rue centrale et les murailles qui entourent les jardins au nord de la ville le long de l'oued.

Les Caïds

Les commandements confiés aux caïds de Settat ont été fort variables et ont compris depuis la seule tribu des Mzamza jusqu'à la totalité de la Chaouïa ou même davantage.

1er Caïd. — Le premier caïd dont le souvenir soit conservé est Ali Ben Lhassen El Medioun qui fut nommé par Moulay Ismaël dans des circonstances dont le récit tient de la légende ou du conte oriental :

Moulay Ismaël venant de Marrakech était arrivé à Médiouna par une pluie battante. Parmi les gens venus pour le saluer, un pauvre berger, Ali Ben Lhassen, lui offrit le premier un abri ; le Sultan ayant accepté, Ali fit de son mieux les honneurs de son humble gourbi, tuant le mouton qui était son seul bien. Touché d'une hospitalité à la fois si simple et si généreuse, Moulay Ismaël lui promit une récompense. En partant, il lui remit une lettre à n'ouvrir que le jour où les Chaouïa seraient convoqués à Fez.

Au jour dit, Ali Ben Lhassen ouvrit la lettre qui lui

enjoignait de se rendre à Fez à cheval pour se présenter au Sultan.

Misérablement vêtu, ayant tout vendu pour se procurer la monture prescrite, bafoué et bousculé à son arrivée devant le palais du Sultan, dont on lui refusait l'entrée, il fut mis en prison et dépouillé de son cheval. Aperçu pourtant par un vizir bienveillant, il réussit grâce à sa lettre à se faire présenter au Sultan. La récompense promise lui fut alors donnée ; c'était un daher le nommant caïd de toute la Chaouïa qu'il commanda pendant quarante ans et à la satisfaction de tous.

2e *Caïd* : El Ghazi Ben Madani El Mzamzi. — Nommé par Moulay Sliman (1790-1822), obtint par ses mérites le plus grand commandement vu jusqu'alors (toute la Chaouïa étendue jusqu'au delà de Rabat, les Chtouka, le Tadla et la région Chleuh avoisinante). Il habitait Settat et avait trois khalifas : un à Rabat, un à Boujad et un à Casbah Tadla. Il laissa une grande réputation de justice et de bonté ; à lui est due la création de Settat.

Destitué par Moulay Abderrahman (1822-1869), il mourut à Rabat.

3e *Caïd* : El Bahloul Ben Bahloul (Mzamza). — Réunit sous son commandement les Oulad Bou Rezg Mzamza, Oulad Saïd, G'dna, Oulad Bou Ziri, Oulad Sidi Ben Daoud, Ziaida et les Chtouka.

4e *Caïd* : Ahmed Ben Azouz (Mzamza) (1834-1839). — Il fit, vers 1835, construire la casbah d'Aïn Beida (route de Guicer, à 7 kilomètres de Settat), mais pillant sa tribu, dépouillant les voyageurs, il se rendit odieux à tous ; la siba se déclara, il fut chassé de sa casbah qui fut démolie et dont les ruines subsistent.

5e *Caïd* : Chafaï (1839-1845). — Peu connu, a laissé peu de souvenirs.

A partir de cette époque, les caïds de Settat n'ont plus guère que le commandement des Mzamza, les Oulad Bou Ziri, Oulad Saïd, etc., leur ayant été enlevés à la suite des périodes de siba dans les tribus.

6e *Caïd* : Kebir Ben Madani (1845-1877). — Neveu de Bahloul dont il avait été khalifa.

7e *Caïd* : El Hadj Maati (1877-1908). — Caïd des Mzamza et Guedana. Par la durée de son commandement dont

l'époque est encore toute récente, mais surtout par le développement qu'il imprima à la ville de Settat, El Hadj Maati a laissé un souvenir très vivant chez les Mzamza dont le caïd actuel est son fils Ali ould El Hadj Maati.

Très dévoué à Abdel Aziz, il fut amené à nous faire bon accueil, et facilita de son mieux notre installation à Settat.

8e Caïd : Ali ould El Hadj Maati. — Actuellement en fonctions, nommé caïd des Mzamza en 1908. Il occupe encore une partie de la casbah, mais s'est fait construire dans la ville une très vaste maison d'habitation. Il possède en commun avec les 85 héritiers d'El Hadj Maati une grande partie des immeubles de Settat, et aux Mzamza, d'immenses espaces bien cultivés.

HABITANTS. — DESCRIPTION DE LA VILLE

Habitants

Settat est situé au milieu de l'importante tribu des Mzamza ; ses habitants proviennent en grande partie des fractions Mzamza qui primitivement occupaient l'emplacement de la ville : les Djeddour (partie est et sud) et les Ouled Ghennam (partie ouest et nord).

Les étrangers venus peu à peu se grouper autour du noyau autochtone formèrent d'abord des nzalas séparées [1], mais ils se mélangèrent par suite au reste de la population, et seuls les noms des quartiers montrent aujourd'hui d'où venaient ces étrangers.

Ce furent surtout des Doukkala, des Krakra, Smaala, Cherkaoua et aussi des Draoua.

Les juifs qui s'établirent dans le Mellah construit par le caïd El Kebir Ben Madani arrivèrent principalement de Demnat, des Sraghna et de la montagne. Etablis depuis longtemps, certains ont acquis de grosses fortunes sur lesquelles, il faut le dire, on faisait aux périodes de siba d'importants prélèvements.

Une petite quantité des juifs de Settat viennent aussi des villes du littoral : Mazagan, Rabat et Casablanca.

1 *Nzala* : quartier, groupe de maisons, de gourbis, etc.

A l'heure actuelle ils ne demeurent plus tous dans le Mellah devenu trop exigu. Un vaste espace servant primitivement de fondouk avait été occupé par eux (petit mellah), mais à la suite d'inondations, ils durent évacuer presque complètement cet emplacement et formèrent, à proximité de la route de Casbah Ben Ahmed, le *Mellah Barrani*.

La population actuelle (février 1913), sans compter la garnison, se décompose en : 146 Européens (51 hommes, 46 femmes et 49 enfants des deux sexes), 1.372 indigènes musulmans, 514 juifs. Total : 2.032 habitants.

Description de la Ville

(Pl. IX)

L'agglomération de Settat est composée d'un noyau de constructions bâties à la mode arabe, blanchies à la chaux et couvertes en terrasse ; ce noyau est entouré d'une ceinture de « nzalas » groupement de noualas [1] où figurent aussi quelques maisons isolées.

Les constructions sont :

1° *La Casbah*. Ancienne demeure du caïd El Hadj Maati, entourée d'un mur crénelé de 8 mètres environ de hauteur ; elle est occupée actuellement partie par le caïd de Settat Ali Bel Hadj Maati, partie par l'ambulance militaire et divers services ;

2° Une centaine de petites boutiques réparties sur les deux côtés de la route Casablanca-Marrakech qui traverse Settat en formant une large rue centrale (largeur 30 m.) et aussi sur le côté ouest de la route Settat-Guicer ;

3° *Le Mellah* adossé à la casbah, habité exclusivement par des juifs ;

4° Environ 200 maisons d'habitation appartenant à des indigènes de Settat et habitées par eux ou louées à des Européens. De ces maisons dépend parfois un jardinet ;

5° Une vingtaine de maisons récemment construites pour les besoins des Européens et occupées par eux ;

6° Des casernements militaires placés au nord de la ville ;

1 *Nouala* : hutte de chaume, parfois assez vaste, qui est le mode d'habitation le plus répandu en Chaouïa.

7° Un groupe de bâtiments d'utilité publique : école, infirmerie, etc., actuellement en construction.

Une partie des murs entourant la ville a subsisté ; les trois portes de Marrakech, de Guicer et de Ber Rechid sont conservées.

Des rues et des places ont été aménagées dans Settat et comprennent :

La large avenue citée ci-dessus (route de Casablanca à Marrakech) dénommée « *Avenue du Capitaine Loubet* ».

Deux grandes places situées à droite et à gauche de cette avenue au sud de la ville :

Place d'Armes, qui sert de marché intérieur et possède un marché couvert avec bascule. De là part la route de Settat à Guicer où s'embranche une nouvelle amorce de la route de Marrakech.

Place de France, au bas de laquelle se trouve la source et d'où partent la route des Oulad Saïd et la rue de Marrakech.

Diverses rues : rue *de Paris*, rue *de l'Infirmerie indigène*, rue *Sidi El Oughimi*, etc., donnent de l'air à la ville et en permettent l'assainissement. De larges boulevards ont été projetés en bordure de la ville du côté est.

Un très vaste jardin public avec pépinière, situé au centre de la ville (place de France), est en cours d'installation.

Nzalas

Très peu de noualas subsistant dans l'intérieur de la ville, des agglomérations de huttes de chaume, de gourbis divers ont été formées en dehors. Elles portent des noms particuliers et comprennent elles-mêmes différents quartiers.

Ce sont :

Nzala Chikh Ben Amor. — Située à l'ouest de la ville, côté nord de la route des Oulad Saïd, elle est habitée par des Oulad El Hadj M'Barek ; Chekaoua.

Nzala Oulad Si El Kebir. — Située à l'ouest de la ville, côté sud de la route des Oulad Saïd, on y trouve des Doukkala ; Smala ; Krakra.

Nzala Sidi El Ghelimi : entre l'oued et la rue centrale (Avenue du Capitaine Loubet).

Dar Saboun : au nord-est de la ville.

Nzala Oulad Si El Rhazi : au sud-ouest de la ville.

Kaimout : au sud de la ville près de la route de Guicer.

Mellah Barrani : à l'est de la ville, route de Ben Ahmed.

Ainsi que les divers quartiers de la ville auxquels elles sont rattachées, ces nzalas sont placées sous la surveillance de mokkadems qui sont responsables de leur propreté et de leur sécurité assurée par des assas de nuit.

HABITATIONS INDIGÈNES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION. — CARRIÈRES

Les noualas qui sont les habitations les plus répandues aux alentours de Settat sont constituées par une carcasse de perches de fenouil ou de roseaux couverte de chaume. Rares dans la région, les hautes tiges de fenouil sont apportées de chez les Ourdigha et vendues sur les marchés où l'on trouve également des roseaux provenant des Beni Agrine. Un certain nombre de grandes noualas sont montées sur murettes et constituent un abri relativement confortable.

Le prix moyen d'une nouala est de 60 p. h. [1].

La tente ou kheima est faite de bandes de « felij » cousues ensemble, fabriquées dans les douars avec de la fibre de doum (palmier nain). Ces bandes qui peuvent être employées dans les maisons pour recouvrir le sol se vendent quelquefois sur les marchés.

Toutes les maisons sont bâties à la mode arabe avec le toit en terrasse. Les murs sont le plus souvent en pisé fait de tuf tassé dans une sorte de caisson. Crépies ensuite à la chaux, ces constructions sont assez solides si l'enduit est suffisant.

Les bâtiments en pierre sont en général mal faits, les maçons indigènes employant surtout de très petites pierres qu'ils mélangent sans méthode avec quelques gros blocs ;

---

1 P. H. ou p. h. = peseta hassani ; r. h. = réal hassani, monnaies officielles du Maroc. Le réal = 5 pesetas et vaut, suivant le cours, de 4 fr. à 4 fr. 30 environ. Le guerch = 1/4 p. h., soit 0 fr. 20.

l'ensemble ne tient que grâce à un mortier très riche en chaux.

Les bois employés sont des fûts mal équarris et des « broumis », perches de jeune thuya de $2^{m}50$ de longueur et de $0^{m}08$ de diamètre environ venant de la région boisée des Mdakra et vendus assez cher sur les marchés. La consommation considérable de ces « broumis » est une des causes de la ruine des forêts avoisinant la Chaouïa. Ils seraient très avantageusement remplacés par des planches et des chevrons pour la construction des toitures.

Les matériaux de construction importés et achetés à Casablanca (fers à T, madriers, chevrons, planches, tôles, ciment.....) sont encore peu employés par les indigènes. Leur prix de revient est assez élevé. (Voir ci-après.)

On trouve sur place en abondance la pierre à bâtir et la chaux :

La pierre à bâtir extraite des carrières ouvertes à Settat même est de grain variable, allant d'un grès assez dur à un calcaire grossier, friable et médiocre. On trouve aussi une sorte de « pierre d'Angoulême » très facile à scier et à tailler qui durcit à l'air et fournit de forts beaux moellons.

La chaux est fabriquée un peu partout ; un grand nombre d'indigènes savent construire les fours à chaux ; la bonne pierre abonde dans les couches superficielles et le combustible employé (doum) n'est pas coûteux.

Le plâtre (qu'on pourrait fabriquer avec le gypse dont un gisement existe aux Ouled Bou Ziri) n'est guère utilisé par les indigènes et les Européens s'en procurent à Casablanca.

Le sable est extrêmement rare ; on le remplace tant bien que mal par du tuf criblé.

La tuile n'est pas employée (toutes les maisons étant couvertes en terrasses), non plus que la brique. Les carreaux de ciment servent pour les revêtements ou dallages de luxe, dans les constructions indigènes où le sol est plus ordinairement fait d'une sorte de béton non recouvert.

Les boiseries (portes, fenêtres) peuvent être fournies par les menuisiers indigènes qui les fabriquent en général avec des bois médiocres provenant de vieilles caisses, par exemple.

Des ferrures de qualité inférieure, importées, se trouvent en vente à Settat chez les marchands de quincaillerie.

Prix de revient a Settat des Matériaux de Construction

MATÉRIAUX de CONSTRUCTION	PRIX	OBSERVATIONS
Chaux.	20^f le mètre cube	Se trouve sur place.
Pierre à bâtir. ..	5^f le mètre cube	Id. Prix moyen variable suivant qualité.
Plâtre...........	110 à 120^f la tonne	Vient de Casablanca.
Ciment.........	150^f la tonne	Id.
Carreaux de ciment...	32^f le cent environ	Id.
Madriers........	2^f60 le mètre courant	Id. Prix sujet à de fréquentes variations.
Planches........	4^f25 le mètre carré	Id.
Fers à T	30 à 31^f le quintal	Id.
Tôles ondulées...	4^f50 à 4^f75 la tôle de 2^m13	Id.

Prix des Loyers

Une grande maison louée au mois ou à l'année se paie de 25 à 20 r. h. par mois. Il y a environ vingt-cinq de ces maisons.

Une boutique donnant sur une des grandes rues et pouvant être utilisée par des Européens : 6 r. h. par pièce et par mois.

Une chambre dans une des « nzalas » extérieures 1 r. h. à 1 r. h. 1/2.

Les noualas suivant leur qualité sont louées jusqu'à 2 r. h. par mois.

COMMERCE. — MARCHÉS

Commerce

Le commerce en dehors des marchés est un petit commerce de détail assez actif.

A côté des maisons françaises (épiceries, bazars, etc.) figurent une centaine de boutiques indigènes où se vendent les produits manufacturés et importés que l'on trouve dans tout le Maroc : cotonnades venant surtout d'Angleterre et d'Allemagne, porcelaines, verrerie, quincaillerie, sucre, thé, épicerie, etc. Un certain nombre de ces boutiques contiennent des effets d'habillement indigène (caftans, serouals, etc.), parfois aussi des cuirs venant de Marrakech.

Les autres sont des cafés maures très rudimentairement installés.

Le mouvement de ce petit commerce est difficile à évaluer ; il donne satisfaction à ceux qui l'entreprennent, mais ne paraît pas susceptible d'extension dans l'état actuel de la ville.

Les marchands indigènes paraissent d'ailleurs s'occuper de leurs affaires avec une assiduité très modérée. Leurs boutiques sont comme d'habitude de petites pièces qui ne comportent pas de logements ; ils n'y passent guère que six à huit heures où la conversation avec les voisins et avec les gens qui passent tient plus de place que le commerce proprement dit.

Marchés

Le marché hebdomadaire de Settat se tient le dimanche (Souk el Had) sur un vaste emplacement en pente situé au nord-est de la ville et adossé contre elle près de la porte de Ber Rechid.

Un autre marché quotidien a lieu sur la place d'Armes, au-dessous d'un « marché couvert ». A ce marché ne figurent en général que des denrées alimentaires produits de Settat même et des environs immédiats (pain, légumes, charbon, etc.) ; il sert à l'approvisionnement journalier de la ville.

Le Souk el Had, au contraire, est fréquenté non seulement par des indigènes des abords de Settat, mais encore par des gens de toutes les tribus environnantes : Oulad Bou Ziri, Oulad Sidi Ben Daoud, Mzab, Oulad Saïd, etc. Certains, en assez grand nombre, viennent du Tadla sud, des Sraghna, des Rehamna. Sans être aussi bien approvisionné que les marchés de Casablanca, il offre des ressources qui manquent le plus souvent dans les marchés de l'intérieur.

Placé entre les marchés du vendredi et du mardi de Casablanca, il reçoit les vendeurs qui n'ont pas écoulé leurs marchandises à Casablanca le vendredi et qui, rentrant chez eux, s'arrêtent, ou ceux qui comptent pousser jusqu'à la côte si les acheteurs font défaut au Souk el Had.

Au total, 4.500 indigènes environ, allant et venant, assistent au Souk el Had de Settat y apportant une grande animation.

Il s'y fait un assez gros trafic de grains. On y trouve du bétail : bœufs, moutons et chèvres, quelques chevaux, des ânes et tous objets confectionnés dans le pays : charrues, bâts, tellis, nattes de palmier nain, plats, poteries, etc. Fruits et légumes y sont apportés de fort loin. Des bouchers, des marchands de peaux, de laines, y sont également nombreux. Et les boutiques de juifs, marchands de cotonnades, ferblantiers, forgerons et autres artisans ambulants y forment des groupes importants.

On vend très peu d'objets de provenance européenne à cause de la proximité de Casablanca qui approvisionne suffisamment les marchés de l'intérieur.

Le trafic total du marché de Settat (y compris le petit marché quotidien) peut être évalué à 1.500.000 pesetas hassani par an.

Droits de Marché

La perception des droits de marché est confiée à un adjudicataire dont les bénéfices peuvent être difficilement appréciés. L'élévation constante du produit du marché de Settat proportionnellement plus considérable que celle des autres marchés prouve son développement important :

2.625 pesetas hassani en janvier 1911.
2.900 — — 1912.
3.750 — — 1913.

Tarif des Droits de Marché

ÉNUMÉRATION DES OBJETS OU DENRÉES	DROIT A PERCEVOIR
Chevaux, juments, poulains, mulets, mules	1/20 { 5 % du prix de vente payé par moitié, par le vendeur et l'acheteur.
Anes, ânesses, chameaux, chamelles	
Bœufs ou vaches, veaux	
Moutons, chèvres	1 guerch.
Œufs (le cent)	2 grouch.
Peaux de tous animaux	5 % du prix de vente.
Bois	2 grouch par charge de chameau.
Charbon	1 guerch par charge d'âne.
Draps, étoffes, tapis, vêtements (sur le marché)	5 % du prix de vente.
Draps, étoffes, tapis, vêtements (à la criée sur la voie publique)	Id.
Henné (en gros)	Id.
Fruits secs	Id.
Fruits frais (excepté le raisin)	Id.
Raisins frais (la charge)	1 guerch.
Beurre en gros, huile, sucre	5 % du prix de vente.
Miel (en gros)	1 guerch par table de vente.
Boulangers (marchands de pain)	Id.
Bouchers	2 grouch par étal.
Goudron	1 guerch par guerba.
Foin, herbages	1 guerch par charge.
Laines	5 % du prix de vente.
Blé	5 grouch par charge de chameau 2 grouch par charge d'âne.
Orge, maïs	3 grouch par charge de chameau 1 guerch par charge d'âne.
Légumes... } Sel en gros }	2 grouch par charge de chameau 1 guerch par charge d'âne.
Denrées ou marchandises au détail exposées en vente sur le marché, sur la voie publique ou sous une tente, tente magasin vendant au détail : sucre, café, thé, tabacs, etc. ; tentes où sont vendus beurres, fruits, légumes et denrées, ou servant d'atelier, de boutique, pour cafetier, barbier, forgeron, etc.	2 grouch par tente.
Commerçant ou industriel établi en plein air vendant au détail les denrées ou marchandises indiquées ci-dessus ou exerçant une profession quelconque	1 guerch par marché.
Guerrab (vendeur d'eau)	Id.

INDUSTRIE

Il n'existe actuellement à Settat, chez les indigènes, aucune industrie à proprement parler.

Dans la ville et dans les douars environnants, on fabrique les objets d'usage courant nécessaires à la vie journalière (étoffes, ustensiles grossiers, nattes, etc.).

Une fabrique de savon qui a donné son nom au quartier du Dar Saboun fonctionnait il y a une vingtaine d'années ; elle appartenait à des juifs et l'installation a été totalement détruite lors d'une période de siba.

Les Européens n'ont jusqu'ici essayé que de petites entreprises : moulins mus par une locomobile ou par un moteur à explosion.

Les ressources locales semblent devoir surtout favoriser les industries intéressant l'agriculture, lesquelles pourraient d'ailleurs prendre une grande extension.

Le travail du palmier nain, sa transformation en crin végétal ou en tout autre produit manufacturé est sans doute susceptible de donner de bons résultats. Le palmier nain pousse en abondance dans la région et son arrachage aiderait en outre au défrichement du sol arable.

La main-d'œuvre indigène non spécialisée est payée environ 1 p. h. 75 à 2 p. h. par jour.

MESURES ET POIDS

Mesures Itinéraires

Il ne faut évidemment pas s'attendre à ce que la notion de la mesure des distances par le système métrique soit encore répandue chez les indigènes ; malgré cela, cette

notion commence à ne plus leur être tout à fait étrangère ; le service dans les goums ou dans les formations auxiliaires a introduit chez quelques-uns la mesure des distances par pauses de marche et même par kilomètres. Mais ce ne sont là que des exceptions.

Pour les grands trajets, on compte naturellement par étapes, gîtes et points d'eau.

Pour les distances plus petites, on emploie parfois le « mhriq aoud », longueur que peut parcourir un cheval au grand galop sans arrêt. Cette mesure est, on le voit, des plus variables, mais la distance exprimée ainsi est en moyenne de 5 kilomètres.

Au-dessous, il n'y a que des mesures à base humaine :

La « gama », très employée pour les mesures de hauteur ou de profondeur. C'est exactement la brasse, 1^m62 environ.

Le « khetoua », le pas : 0^m75.

Le « draa », la coudée : 0^m50 ou un peu moins.

Puis viennent les mesures faites avec la main et les doigts :

Le « chber », le pan : 0^m21 environ.

Mesures de Superficie

Les mesures de superficie ne sont pas employées en affaires, mais seulement pour la fixation de l'impôt, aussi la connaissance en est-elle peu répandue. Quelques indigènes (fellah) ont une expérience particulière de cette estimation qu'ils font à vue et ils sont consultés en cas de besoin.

Ces mesures sont :

La grande charrue : espace que peut pendant la saison des labours labourer une charrue attelée de deux chevaux.

La charrue moyenne ou charrue de bœufs, que laboure une charrue attelée de deux bœufs, d'un cheval et d'un bœuf ou d'un chameau et d'un bœuf.

La petite charrue ou charrue d'ânes, labourée par une charrue attelée d'ânes ou d'un âne et d'un chameau.

On conçoit tout ce qu'a d'imprécis une pareille méthode de mesure. Dans les réponses d'indigènes interrogés sur leur évaluation, on rencontre parfois des écarts considé-

rables ; aussi l'introduction de nos mesures de superficie est-elle vivement à souhaiter.

On peut cependant à titre de renseignement donner les équivalences suivantes :

Grande charrue	10 à 12 hectares
Charrue moyenne	8 à 10 —
Petite charrue	6 à 8 —

Mesures de Capacité

(Grain. — Sel. — Huile)

Les mesures de capacité pour les grains sont basées sur celles du système métrique qui ont été introduites par nous et sont universellement adoptées.

Elles portent les noms suivants :

Baoui	2 doubles décalitres
Karoui	1 double décalitre
Demi-Karoui	1 décalitre
Temna	1/4 de karoui ou 5 litres.

Pour la transformation en poids, on peut adopter le tableau ci-dessous :

NOM DES DENRÉES	POIDS DU KAROUI ou double décalitre	NOMBRE DE KAROUIS aux 100 kilogs
Fenugrec..	16 kilogs	6 karouis 25
Lin	14 —	7 — 14
Pois chiches.	16 —	6 — 25
Fèves	14 —	7 — 14
Blé	16 —	6 — 25
Orge...	11 —	9 — 09

Pour le sel au détail on se sert d'une mesure spéciale dite « stati » qui vaut 1 litre 25 environ.

Le seul liquide vendu chez les indigènes est l'huile pour laquelle on emploie « l'ouquia » (environ 1 décilitre).

Nota. — Le mètre cube commence à être utilisé à Settat pour les pierres sous le nom de « metro ». Il sert parfois aussi pour la chaux qui se livre et se paie plutôt par fournées.

Poids

Le système de poids est assez compliqué.

En dehors du quintal qui sous le nom de « quentar » est employé en général pour 50 kilogrammes, il se compose de différents poids portant le même nom, mais ayant une mesure variable suivant la denrée mesurée. Ces mesures comportent habituellement des fractions (demi et quart) ; ce sont le r'tal et l'ouquia.

On distingue le r'tal el atari, ou livre d'épicier, équivalant au poids de 20 r. h. et le r'tal el khacri, livre des légumes, poids de 65 r. h. environ [1].

L'ouquia n'est employée que pour le beurre et le miel. L'ouquia de beurre est le poids de 120 r. h., l'ouquia de miel, celui de 240 r. h.

Ces diverses mesures, le plus souvent très inexactement représentées par une masse de fer ou par des pierres sont plus variables ici que dans les grandes villes où elles sont contrôlées par un « mthasseb » ; mais l'introduction de nos mesures et de nos poids a été tentée et semble avoir à Settat assez de succès ; il y a lieu de supposer que l'emploi s'en généralisera d'ici peu.

Nota. — D'autres mesures pour les achats en gros sont purement conventionnelles et n'ont aucune base régulière : le chouari ou charge d'âne pour le charbon, les légumes, les fruits ; le tellis ou charge de chameau pour les grains (8 à 10 baoui).

Un certain nombre de marchandises se vendent au cent. La viande se vend par morceaux débités de gré à gré.

---

1 *Denrées mesurées avec le r'tal el atari :* Sucre, thé, bougies, laine, poil de chèvre, clou de girofle, beignets, etc...

Denrées mesurées avec le r'tal el khadri : Toutes sortes de légumes et de fruits verts ou secs, huile.

PRIX MOYEN DES OBJETS ET DENRÉES A SETTAT

NATURE des DENRÉES OU OBJETS	MESURES	PRIX en P. H.	OBSERVATIONS
Orge	baoui	2,50	
Blé	—	7,50	
Maïs	—	2,50	
Pois chiches	—	5,00	
Graine de lin	—	7,50	Les prix ci-contre sont les prix moyens. Cours variable. (Voir les mercuriales.)
Coriandre	—	1,25	
Fenugrec	—	3,00	
Fèves	—	2,50	
Lentilles	—	6,00	
Kesra (pain arabe)	le pain	0,25	Poids 500 gr. environ.
Sucre	—	2,50 env.	
	le r'tal a.	0,50	
Thé	—	5,00 à 6,00	
Huile	le r'tal kh.	3,00	
Beurre	ouquia	13,00	
Bougies	le r'tal a.	0,50	
Dattes	le r'tal kh.	2,00	
Figues sèches	—	1,50	
Noix	le cent	0,75	
Noix décortiquées	le r'tal a.	4,00	
Raisins secs	—	2,00	
Henné	le r'tal kh.	4,00	
Clou de girofle	le r'tal a.	1,50	
Ail	—	1,50	
Piments rouges	le cent	1,00	
Figues de Barbarie	—	0,50	
— fraîches	r'tal	0,50	

NATURE des DENRÉES OU OBJETS	MESURES	PRIX en P. H.	OBSERVATIONS
Raisin	chouari r'tal	12,50 1,00	
Oranges	le cent	8.00	Variable.
Grenades	—	2,50	Id.
Abricots	r'tal	0,75	
Concombres, pastèques, melons	la pièce	0,05 à 1,00	Suivant la taille et la qualité.
Oignons (gros)	le cent	8,00	
— (petits)	le paquet	0,05	
Œufs	le cent	6,00	
Charbon	le chouari	7,50	
Laine	la toison	8,10	Variable. (Peau entière avec la tête.)
— lavée	r'tal	1,25	
Sel	tellis stati	30,00 0,75	
Goudron épais	l'outre	10,00	
— clair	r'tal	3,00	
Savon noir	—	2,00	
Toile de coton blanche	le draa	0,50 env.	Cotonnades importées d'Angleterre et d'Allemagne surtout.
— de couleur	—	1,50 à 3,00	
— p. turbans	—	0,25 env.	
Mouchoirs de toile	le mouchoir	0,25	
— en soie	—	6,00 à 10,00	
Savates en cuir p. hommes dites « beïra »	la paire	7,50	Provenant de Marrakech.
— brodées p. femmes dites « cherbil »	—	10,00 env.	Id.

USTENSILES DIVERS

		P. H.
Jarre en terre cuite	la pièce	1 25
Plat à ragoût avec couvercle	—	0 50
Plat pour faire le pain	—	0 50
Pot en terre	—	0 25

Outils agricoles et Réparations, Ferrage des Chevaux

	P. H.
Charrue pour cheval	10 00
Charrue pour âne ou bœuf	5 00
Soc de charrue	3 00
Réparation d'un soc de charrue	1 00
Ferrage d'un cheval	2 00

Bois divers

Bois divers (piquets, etc.)	prix variable
Broumis	25 p. h. le cent

Objets confectionnés en Doum (Palmier nain)

	P. H.
Nattes (suivant la taille)	2 50
Bât (barda)	5 00
Tellis	7 50 à 10 00
Couffins	1 00
Mesure pour l'orge (skoula = 1 tellis environ)	2 50
Van (Midouna)	0 50
Felij (les 10 m. environ)	4 00

CHAUFFAGE

Le bois faisant défaut autour de Settat, on y brûle du charbon apporté des parties boisées qui sont peu à peu dévastées (bords de l'Oum er Rebia, de l'oued Kaïban, etc.).

L'extraction des racines de jujubier qui demande un travail assez pénible a permis cette année de suffire aux demandes du Service des Subsistances Militaires, mais les indigènes ne se servent guère de ces racines comme combustible et préfèrent le palmier nain qu'ils arrachent facilement et le charbon qu'ils achètent au marché. Les Européens brûlent également du charbon et aussi du pétrole dont le prix est très variable suivant le cours à Casablanca.

COLONISATION URBAINE ET RURALE

Le mouvement d'immigration et d'émigration des indigènes est trop peu marqué pour pouvoir jusqu'ici donner lieu à une statistique. Pourtant, la population indigène de Settat a subi pendant ces dernières années un accroissement assez important dû à l'augmentation des besoins en main-d'œuvre.

La plupart des Européens fixés à Settat sont des commerçants établis ; les colons proprement dits n'y existent pas encore.

Quarante-six individus isolés et familles européennes se trouvaient à Settat en décembre 1912, se décomposant en :

Français	33
Espagnols	4
Italiens	6
Allemand	1
Suisse	1
Grec	1

Sur ces 46 Européens ou groupes d'Européens :

5 sont arrivés en 1908
3 — 1909
5 — 1910
10 — 1911
23 — 1912 dont 17 Français.

Les tentatives faites par eux doivent en général avoir réussi, puisque trois Européens seulement sont repartis après s'être fixés à Settat. Sur les 46 Européens actuellement à Settat, tous les étrangers et un certain nombre de Français avaient débuté au Maroc dans d'autres localités.

Parmi les nouveaux arrivés se trouvent quelques militaires retraités ou libérés à la fin de leur service militaire au Maroc.

Les entreprises ou établissements sont les suivants :

Banque	1
Hôtel, Café, Restaurant	3
Bazars avec débit	3

Coiffeur	1
Débits de boissons	6
Epiciers	3
Charcutiers	2
Commerce des peaux..................	1
Carriers-maçons	2
Menuisier	1

Le reste de la population européenne occupe des emplois divers (au Service des Renseignements par exemple).

Settat est très fréquemment visité par des représentants de diverses firmes commerciales qui y possèdent soit des maisons en ville, soit des propriétés rurales.

C'est en effet un centre agricole extrêmement important et les résultats obtenus par les indigènes avec leurs moyens encore rudimentaires sont excellents.

L'exploitation directe n'a été tentée par des Européens que dans de très faibles proportions ; quelques jardins de cultures maraîchères, un essai de plantation de vigne sont seuls à signaler ; l'élevage des porcs entrepris par quelques commerçants donne de bons résultats.

La participation des colons ne s'est guère faite jusqu'à présent que par l'achat de la terre dont la culture continue dans les mêmes conditions qu'auparavant ; l'association agricole aide le propriétaire à couvrir les frais de l'exploitation.

Une maison existe parfois sur les terres achetées par des Européens, mais jusqu'ici elle reste habitée par des indigènes et il n'existe pas aux abords de Settat d'installation agricole modèle.

Les propriétés des colons ou sociétés commerciales autour de la ville sont d'environ 300 hectares, représentant une valeur approximative de 50.000 francs.

Les prix d'achat ont été très variables. Ils sont actuellement les suivants :

Bonnes terres tirs	150 à 200 fr. l'hectare
Terres sahel défrichées	80 fr. l'hectare
Terres sahel non défrichées..	20 à 50 fr. l'hectare

L'association agricole permet d'acquérir l'expérience du pays sans engager trop de capitaux, mais l'achat, puis l'exploitation directe amèneraient un gros rendement de

ces terres excellentes encore incomplètement défrichées. Il serait d'ailleurs très possible d'installer des fermes européennes, même à une certaine distance de la ville ; le pays est très sûr et les indigènes feraient très bon accueil aux colons qui ne prétendraient pas s'approprier indûment leurs biens et viendraient seulement exploiter leurs propres domaines.

Il faut convenir que la constitution de ces domaines est dans l'état actuel des choses assez difficile. La complication des questions de propriété et surtout l'absence à Settat même d'une agence privée pouvant servir d'intermédiaire entre acheteurs et vendeurs ont été malheureusement un obstacle suffisant pour écarter plusieurs Européens venus dans le but de faire de la colonisation rurale et qui se sont dirigés sur d'autres points.

Conditions du Travail. — Salaire des Ouvriers

La journée de travail est habituellement à Settat de dix heures pour les ouvriers européens et de onze heures pour les ouvriers indigènes.

Les Européens : maçons, menuisiers, plâtriers sont payés de 12 à 15 francs par jour.

Les indigènes : maçons, menuisiers, forgerons, de 4 à 6 p. h. par jour ; carriers, terrassiers, de 3 à 4 p. h. par jour ; manœuvres, de 1,50 à 2 p. h. par jour.

La plupart des ouvriers européens ne viennent jusqu'ici à Settat qu'avec la certitude d'y trouver du travail. Ils peuvent y vivre en dépensant de 3 à 5 francs par jour.

Le paiement des salaires se fait à la semaine.

Le travail des enfants (14 à 17 ans environ) est utilisé surtout chez les Européens qui les engagent comme domestiques ou comme « garçons » dans leurs débits ou magasins. Ils sont payés de 20 à 30 p. h. par mois et nourris.

L'apprentissage existe en de faibles proportions chez les forgerons, menuisiers et tailleurs indigènes. Les séances pratiques de travaux manuels de l'école franco-arabe pourront préparer de jeunes enfants à l'apprentissage.

ÉTAT ACTUEL DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

Aucune modification n'a été apportée à l'état de la propriété immobilière depuis notre occupation.

Des acquisitions de terres ont été faites par des Français ou par des étrangers depuis cette époque. Elles sont régulières dans le fond et dans la forme, ce qui est parfois long à réaliser.

Il faut en effet tout d'abord que le vendeur produise des titres de propriété (moulkia) et de plus que ces titres soient incontestés, ce qui est le cas exceptionnel, ou reconnus valables. Il faut ensuite que la propriété soit bien délimitée et définie par un acte devant adouls. Ce n'est qu'après que le cadi pourra passer l'acte de vente, si le représentant du Maghzen (en l'espèce le pacha de Casablanca) autorise la vente, les terrains n'appartenant pas au Maghzen.

Les questions de co-propriété et de co-héritage compliquent souvent ces cessions par vente.

Alors que la propriété est, en tribu, familiale et collective, à Settat et aux environs immédiats, l'habitat étant différent, une sorte de régime urbain y a constitué le plus souvent la propriété individuelle, ce qui a facilité la vente à des étrangers, inusitée dans les tribus.

A cause des transactions assez nombreuses, on remarque à Settat l'exercice fréquent du droit de « chefaa » sous forme de préemption en cas d'indivis.

Dans le cas de la propriété collective familiale, transmise par héritage, le nombre des participants est en général considérable et va jusqu'à quatre-vingts.

Habituellement, chacun régit sa part de propriété et donne parfois sa procuration à un « oukil » (membre de la famille ou non) en cas de transaction.

Les mineurs ont un tuteur testamentaire ou un tuteur désigné d'office par le cadi.

Les femmes mariées ont presque toujours leur mari comme oukil.

Il est d'usage d'ailleurs que les procurations soient particulières et données pour les besoins de la cause.

On s'explique facilement que ces co-propriétés donnent

lieu à de nombreuses contestations ; aussi semble-t-il qu'on doive arriver à remplacer par la propriété et l'exploitation individuelles le système familial, là où, comme à Settat, le souci de la sécurité n'oblige plus à des groupements souvent si peu conformes aux intérêts particuliers.

Pourtant, là où la terre est la propriété de la tribu, la notion de la propriété individuelle n'existe pas et n'a aucun motif de s'introduire actuellement.

Autour de Settat, la propriété foncière est morcelée par fractions de une, deux charrues. (Voir : *Mesures locales*). Les grandes terres d'un seul tenant sont très rares.

Il y a une assez grande quantité de terres vacantes qui pourraient être cultivées suivant les procédés usités dans le pays ; c'est faute de ressources suffisantes (animaux de labour, etc.) que ces terres restent incultes. L'association agricole qui a augmenté de plus d'un tiers depuis 1907 peut remédier en grande partie à cet état de choses en fournissant aux propriétaires les moyens de mettre leurs terrains en valeur.

Le prix de vente a considérablement haussé durant ces dernières années :

Le prix moyen de l'hectare en ville a passé de 150 p. h. en 1906 à 300 p. h. en 1912.

Le prix moyen de l'hectare à la campagne a passé de 80 p. h. en 1906 à 160 p. h. en 1912, ce qui met la charrue à 600 r. h. en moyenne en employant les termes courants.

CULTURES EN GÉNÉRAL

Les indigènes s'adonnent à des cultures variées ; celle des céréales, considérée d'ailleurs comme une obligation religieuse, est de beaucoup la plus importante.

L'outillage agricole se réduit à la charrue dont le modèle est celui qu'on rencontre couramment en Algérie et en Tunisie. Les labours sont faits à 10 centimètres environ de profondeur.

Si les indigènes ne se servent pas actuellement d'un outillage plus complet et plus perfectionné, c'est seulement parce qu'ils ne le connaissent pas encore ; tout laisse

prévoir qu'ils utiliseront volontiers, par la suite, de meilleurs instruments. C'est ainsi qu'un certain nombre d'entre eux ont adopté le chariot récemment introduit dans le pays.

Les engrais ordinaires (fumiers) sont utilisés, mais les terres, riches en général, ne réclament guère d'amendement. Une culture plus intensive pourra peut-être amener les indigènes à faire usage des phosphates dont on signale la présence dans les environs de Guicer et d'El Boroudj.

Les cultures se divisent en deux catégories :

« *El Griba* », cultures premières pour lesquelles les semailles sont faites le plus tôt (blé, orge, fèves).

« *El Mazouzia* » ou « *El Bernicha* », cultures plus tardives pour lesquelles les semailles sont faites en second lieu (lin, pois chiches, fenugrec, coriandre, lentilles).

Un certain assolement est employé chez les propriétaires qui ont plus de terres qu'ils n'en ont besoin pour leur consommation propre. Il comporte l'alternance entre « griba » et « bernicha » ; exemple : blé, pois chiches, lin, orge, etc.

Céréales

Comme il est dit précédemment, la culture des céréales est, dans la région de Settat, de beaucoup la culture la plus importante. Elle donne d'ailleurs d'excellents résultats. Le sol s'y prête à peu près partout et de grands espaces actuellement non défrichés pourraient encore être utilisés pour cette culture, mais il va sans dire que les meilleures terres sont presque toujours cultivées et que ce qui reste est d'une moins bonne qualité.

A moins de circonstances spéciales (sécheresse, etc.), la récolte est habituellement satisfaisante ; aucune maladie du grain ne sévit dans la région.

Aux alentours de Settat, la proportion observée dans la culture est de deux cinquièmes de blé pour trois cinquièmes d'orge. Le maïs et le millet suivent de très loin.

La culture des céréales est actuellement en progression ; elle est faite d'après les méthodes indigènes (semailles sous raies) qui donnent un bon rendement. La culture à l'européenne ne pourrait peut-être l'augmenter qu'assez peu.

On sème environ 120 kilos d'orge et 100 kilos de blé à l'hectare.

La récolte moyenne exprimée en mesures vulgaires du pays est pour le blé :

30 tellis, soit 250 à 300 baoui par grande charrue
20 tellis, soit 160 à 200 baoui par charrue moyenne
10 tellis, soit 80 à 100 baoui par petite charrue
autrement dit 35 hectolitres par hectare.

Pour l'orge :

40 tellis, soit 350 baoui par grande charrue
25 tellis, soit 200 à 250 baoui par charrue moyenne
12 tellis, soit 100 (env.) baoui par petite charrue
autrement dit 45 hectolitres par hectare.

Le blé pèse en moyenne 80 kilos l'hectolitre, l'orge 55 kilos.

Le plus souvent, les « charrues » sont ensemencées moitié en blé, moitié en orge, surtout chez les petits propriétaires qui ne possèdent qu'une charrue. Ils mettent alors en silos le surplus de leur récolte. Chez un grand nombre d'indigènes ce surplus est assez considérable pour donner lieu à un très important mouvement d'exportation sur Casablanca.

Une certaine quantité d'orge est achetée sur place par le Service des Subsistances Militaires. (En 1912, 5.000 quintaux au prix moyen de 11 francs le quintal).

Remarque sur les Blés

Les blés cultivés dans la région de Settat sont des blés durs. Les indigènes distinguent trois variétés auxquelles ils donnent des noms particuliers qui se rapportent à la forme de l'épi :

La première variété (très bonne qualité) est dite « blé hadiricha » ; son grain est gros et court ; elle pousse surtout dans les bonnes terres.

La deuxième (bonne qualité) est dite « blé zerreah » ; son épi est plus long et moins rempli, son grain est plus allongé.

La troisième dite « blé dradia » a un épi court et épanoui et un grain plus petit dont la peau est un peu rouge. C'est la qualité employée en général par les boulangers à cause de son prix peu élevé.

CULTURES DIVERSES

A côté des céréales, les indigènes cultivent par ordre d'importance : le lin, les pois chiches, les fèves, le fenugrec et le coriandre.

A l'exception des fèves, presque entièrement consommées sur place[1], toutes ces cultures sont faites en vue de l'exportation.

Le lin cultivé appartient à l'espèce des lins d'hiver ou lins chauds dont la graine est estimée et la tige médiocre. Aussi n'en récolte-t-on à Settat que la graine. Les tiges séchées sont données comme fourrage aux chameaux.

Le fenugrec « helba » est vendu en grains à Casablanca, les tiges desséchées sont utilisées comme combustible.

Le coriandre « cosber » dont la production est assez faible est également exporté.

CULTURES FOURRAGÈRES

Les prairies naturelles n'existent autour de Settat qu'en très faible quantité. On n'en trouve guère que d'étroites bandes, près des sources, le long des oueds et dans les fonds humides.

Les terrains en friche sont utilisés comme pâturages, et lorsque l'année est sèche ces ressources deviennent très insuffisantes.

Les fourrages artificiels pourraient donc rendre les plus grands services dans cette région ; le terrain se prêterait assez bien à leur culture. Les indigènes les ignorent totalement ; ils fauchent un peu la végétation haute et abondante du printemps, mais ne la conservent pas.

Dans les années normales, la production est juste suffisante pour les besoins locaux ; pendant la saison sèche où ne subsistent comme verdure que des plantes à feuilles épaisses et à bulbe, le palmier nain et les tiges d'asphodèle, le bétail bovin peut souffrir considérablement. (Voir *Bétail*.)

Les moutons se nourrissent mieux et consomment alors l'herbe courte et l'asphodèle, mais le gros bétail, les chevaux, les chameaux ne mangent en ces périodes que de la

---

1 La soupe du matin dite *harira*, mets très répandu, est faite en grande partie avec des fèves.

paille (teben) conservée en meules par chaque douar pour ses besoins.

La vente en est rare et se fait au prix de 5 à 10 r. h. la meule suivant la taille.

Le Service des Subsistances Militaires a acheté à Settat, en 1912, 1.000 quintaux environ de paille au prix de 2 fr. 25 le quintal.

Cultures Maraichères. — Irrigations

La culture maraîchère est très en honneur à Settat. Sans parler des petits jardins installés dans les fonds bien arrosés (Bled Tamedrost) ou autour des sources (Aïn Nezahr) il y a, à proximité immédiate de la ville, de beaux jardins, particulièrement en bordure de l'oued Bou Moussa. Ces jardins, biens du Maghzen autrefois, sont passés dans les mains du caïd et de quelques riches propriétaires qui ne s'en défont guère, sauf à des prix très élevés.

On y cultive toutes les espèces de légumes des régions tempérées : pommes de terre, patates, topinambours, choux-raves, carottes, navets, pois, salades diverses, etc. Des plantations de figuiers et de grenadiers voisinent avec les carrés de culture ; on voit là aussi des oliviers fort beaux, mais non taillés, non soignés et dont le rapport est nul.

Les légumes fournis sont vendus à Settat même, et la consommation de la ville, de la garnison et des environs immédiats suffit jusqu'ici comme débouché.

Mais cette culture locale est susceptible d'extension ; les jardins qui couvrent une vingtaine d'hectares environ pourraient occuper une surface bien plus grande, si l'irrigation était mieux organisée et si l'on employait pour le jardinage d'assez vastes espaces où les céréales prennent une place précieuse.

Actuellement, les indigènes se contentent d'utiliser très incomplètement les eaux provenant de Settat ; ils se les partagent par entente amiable, et cela d'autant plus facilement que les maraîchers voisins sont d'ordinaire au service d'un même propriétaire.

Des méthodes de culture intensive de ces jardins produiraient d'excellents résultats, grâce à leur exposition excellente et à la possibilité de les irriguer suffisamment, même en plein été.

PRODUITS NATURELS UTILES

Le Doum ou Palmier nain

Le « doum » ou palmier nain abonde dans la région soit dans les terrains incultes, soit même dans les terres cultivées où on laisse subsister de nombreux bouquets.

Si ces touffes prennent quelque place dans les champs, elles offrent du moins l'avantage de conserver la rosée et d'entretenir une légère humidité dans des terres qui ont souvent à souffrir de la sécheresse.

Le doum est employé à de nombreux usages :

On en brûle les feuilles et les racines pour chauffer les fours à pain, les fours à chaux, les hammams, etc. Les feuilles arrachées dans les terrains en friche et destinées à cet usage se vendent, non choisies, o p. 75 la charge.

Les feuilles médianes arrachées à part sont tressées et valent o p. 50 le cent.

Quant aux racines elles ne sont enlevées qu'au cours des travaux de labour ou de défrichement et constituent un combustible assez bon.

Prix : 2 p. 50 la charge de chameau, 1 p. la charge d'âne.

En outre la partie fibreuse travaillée par les femmes des douars sert à fabriquer les bandes appelées « felij » avec lesquelles sont faites les tentes (kheima).

On tresse avec les feuilles de doum des cordes de toute grosseur et on confectionne des nattes, des tellis, des couffins, des bâts, etc., objets d'un usage constant, extrêmement répandus chez les indigènes.

LE BÉTAIL

L'élevage n'est pas très important autour de Settat même à cause de la qualité des terrains qui sont plutôt employés pour la culture et ne fournissent, ainsi qu'il a été dit, que des pâturages rares et médiocres.

Bovins

Ce n'est que dans la région des Araïr (sud-est de Settat) et surtout dans les terres du « sahel » entre Settat et Ber Rechid (Moualin el Grar, etc.), qu'on trouve des éleveurs à proprement parler, envoyant leurs produits à Tanger pour l'exportation et possédant de 150 à 200 têtes de bétail.

Les autres indigènes n'ont guère que deux ou trois taureaux ou vaches (les plus aisés, un peu plus) avec lesquels ils labourent. Ils ne les vendent en général que devant un pressant besoin d'argent.

Les indigènes ne font aucune différence entre leurs divers sujets au point de vue de la race. Du reste la production locale ne suffisant pas à leurs besoins, ils achètent souvent des bovins venant des Doukkala, des Abda, du Haouz et obtiennent ainsi des croisements extrêmement variés, toujours assez petits. La saillie est gratuite.

En tribu, le lait est parfois donné, jamais vendu. Il sert à l'alimentation des veaux et génisses et à la fabrication du beurre qui est vendu au marché. A Settat on peut exceptionnellement en trouver, d'ailleurs en très petite quantité, à 0 fr. 30 le litre.

Le prix ordinaire des bovins est le suivant :

Bœufs, sujets de première qualité : 60 r. h. et plus.

Taureaux, sujets de première qualité : 50 r. h. environ.

Taureaux, sujets moyens : 35 à 40 r. h. environ.

Vaches, sujets de première qualité : 30 r. h.

Vaches, sujets moyens : 25 r. h.

Ovins

Il n'y a pas de différence entre la race des ovins de Settat et celle des régions voisines, mais on distingue nettement les moutons de Settat de ceux du Tadla, plus petits et plus gras.

L'élevage du mouton ne produit aux environs de Settat que la quantité nécessaire à la consommation locale, mais le reste du territoire offre une surproduction assez abondante.

La laine et les peaux sont emportées à Casablanca et aussi sur les marchés ruraux où des commerçants en gros les achètent 2 p. h. à 2 p. h. 50 la toison complète.

Le prix des moutons est de 15 à 20 p. h.

Chèvres

Les chèvres sont assez rares ; outre que le terrain n'est guère propice à leur élevage, il y a dans les pâturages une sorte de « skoum » asperge sauvage, qui est, dit-on, malsaine pour les chèvres et les tuerait parfois.

Le prix moyen des chèvres à Settat est de 12 p. h.

Porcs

L'élevage des porcs a été entrepris depuis quelques années par un certain nombre d'Européens qui possèdent actuellement, en tout, 228 porcs prêts à être vendus, 156 truies et 234 petits.

Le bénéfice qu'ils en tirent est fort élevé, 100 % environ Un porc rapporte à peu près 30 fr. par an. Le prix moyen est de 1 franc le kilo (animal vendu sur pied à Settat et poussé à un poids de 70 à 80 kilos).

L'exportation sur Casablanca n'a pas été faite jusqu'ici, les animaux sont tués à Settat où se fabrique la charcuterie vendue sur place et expédiée dans les postes des environs.

Le rapport de cet élevage pourrait être fort augmenté s'il était fait dans des conditions méthodiques, dans des porcheries bien installées. Actuellement les porcs ne se nourrissent que de ce qu'ils trouvent dans la campagne, régime insuffisant qui amène souvent la mort de jeunes sujets.

Nota. — Pour des raisons d'hygiène publique, les troupeaux doivent être maintenus à une distance de 2 kilom. au moins de la ville.

Chevaux

On ne trouve à Settat comme chevaux que ce qui est nécessaire aux habitants ; dans la tribu des Mzamza, il y avait, en 1912, 151 chevaux, 521 juments et 122 poulains. Un grand nombre proviennent de l'extérieur : Tadla, Haouz, Abda.

L'indigène, comme pendant l'hiver 1912-1913, se défait assez facilement de son cheval, si le fourrage devient rare et coûteux.

On ne rencontre pas à Settat un modèle de cheval bien défini ; la plupart des sujets sont communs, l'encolure est courte et très épaisse, la ligne de dessus généralement bonne, la croupe suffisamment longue mais abattue ; les aplombs sont assez bons, la membrure forte ; la taille est de 1m50 à 1m60.

Avec leur tempérament lymphatique, leurs membres habituellement tarés par un travail prématuré, ces chevaux sont inférieurs à ceux que l'on trouve couramment en Algérie. Il est vrai qu'ici le cheval n'est que peu employé comme animal de luxe et que, même alors, une déformation du goût fait rechercher des chevaux gros et gras, sans tenir compte de leur manque de qualités.

L'installation à Settat d'un dépôt de remonte et d'étalons permet d'espérer de bons résultats. Les croisements bien compris faits avec les étalons anglo-arabes, syriens et arabes barbes transformeront rapidement la race du pays en lui donnant plus de distinction, de sang et d'allure. Le modèle et les lignes pourront être améliorés et on peut ainsi espérer fournir des chevaux pour la remonte des régiments de spahis et de chasseurs d'Afrique et aussi en obtenir qui soient utilisables pour l'artillerie de campagne.

Les prix de vente présentent entre eux, suivant les sujets et aussi suivant l'époque, des écarts considérables. Il va, à quelques exceptions près, de 50 à 100 ou 110 r. h.

Chameaux

Il n'y a pas d'élevage de chameaux dans la région de Settat.

Les plus riches propriétaires en ont au plus une quinzaine qu'ils emploient ou louent pour les transports.

Les chameaux sont amenés un peu des Rehamna et surtout du Sous, après les moissons. On distingue les chameaux de la Chaouïa et des régions voisines, habitués à manger de l'orge quand le pâturage fait défaut (appelés « beldi ») et ceux du Sous qui, en arrivant, n'y sont pas accoutumés « mouggari ». On oblige d'ailleurs ceux-ci à manger de l'orge et ils s'y habituent assez rapidement.

Les chameaux utilisés pour les transports portent en moyenne 150 kilos, mais les plus forts portent facilement davantage.

On emploie aussi le chameau pour les labours, on l'attelle alors souvent soit avec un bœuf, soit avec un âne.

Le poil de chameau n'est pas recueilli.

Le prix moyen des chameaux à Settat est de 375 p. h.

ÉPIZOOTIES

Soins donnés aux Animaux. — Assistance Vétérinaire

L'état sanitaire des animaux est habituellement bon. Il n'ont guère à souffrir que de la sécheresse, mais elle peut, lorsqu'elle se prolonge comme en 1912-1913, amener un appauvrissement notable chez les bovins surtout.

Depuis la maladie du pied nommée « bou fder » qui a sévi il y a une dizaine d'années, aucune épizootie n'a été signalée, sauf le « rhoch » (mal de ventre) qui atteint quelquefois les ovins, cause parmi eux une mortalité assez élevée (20 à 30 %), mais est de peu de durée.

Le chameau n'a pas dans la région de Settat de maladie particulière.

Les soins donnés aux animaux, le cas échéant, dérivent des méthodes empiriques ou de la superstition.

Le goudron, l'huile, le sel, jouent un grand rôle dans la médication des animaux, comme d'ailleurs dans celle des personnes. Les pointes de feu sont aussi employées : le « bou sfer » ou jaunisse se soigne, par exemple, par des pointes de feu sur le dos et des saignées aux oreilles de la bête que l'on frotte ensuite de sel. La diarrhée, par une marque au feu, grande comme un réal, au flanc droit, etc.

Mais on croit aussi protéger les animaux de la maladie en récitant un verset du Coran ; si une femelle refuse d'allaiter son petit, on l'emmène en un lieu saint, on y prend une poignée de terre qu'on place dans un morceau de toile et qu'on attache au cou de la bête, etc.

Un service d'assistance vétérinaire est en cours d'organisation ; il y a lieu de supposer que les indigènes prendront facilement l'habitude de conduire leurs bêtes malades au vétérinaire.

VOIES DE COMMUNICATION
MOYENS DE TRANSPORT

Settat est un nœud important de voies de communication.

Tout le sud-est de la Chaouïa est desservi par des pistes qui y ont leur origine et bon nombre de voies provenant de la plaine de Ber Rechid viennent s'y rencontrer.

Les principales routes rayonnant autour de Settat sont :

Route Casablanca-Marrakech : Route de Ber Rechid à Settat, route de Settat à Mechra ben Abbou.

Route Settat-Guicer : Dar Chafaï-El Boroudj ; Dar Chafaï-Mechra ben Khallou-Sraghna.— Ouallatou-El Boroudj-le Tadla sud.

Toutes deux sont des pistes améliorées de 30 mètres de largeur limitées par des fossés ; elles sont très carrossables.

Route de Settat aux Ouled Saïd.

Route de Settat à Casbah Ben Ahmed par Ras el Aïn.

Assez bonnes routes très accidentées, carrossables.

PISTES

Avec les routes existent plusieurs pistes :

Piste de Settat à Talouit et Souk el Tnin par Ali Moumen (dessert la tribu des Ouled Bou Ziri). Bonne piste carrossable.

Piste de Settat à Sidi Barka : Assez bonne, médiocrement carrossable (double la route de Mechra ben Abbou jusqu'à 14 kilomètres de Settat).

Piste de Settat à Dar Mahachat : Médiocre (dessert la plaine à l'ouest de la route de Settat-Ber Rechid).

Piste de Settat à Sidi El Aïdi : Assez bonne (dessert la plaine à l'est de la route Settat-Ber Rechid).

Piste de Settat à Casbah Ben Ahmed par Sidi Mohammed Ben Bahloul : Piste non carrossable très accidentée ; plus courte que la route par Ras el Aïn.

La route principale est en somme celle de Ber Rechid-Settat-Mechra ben Abbou, puisque c'est une section de la

grande voie Casablanca-Marrakech. Les améliorations successives qui y ont été apportées par le Service des Renseignements en ont fait une route presque toujours utilisable ; mais les grandes pluies la détériorent considérablement et jusqu'au moment où elle sera transformée en une route empierrée, elle pourra être parfois difficile.

La route de Settat-Guicer est celle qui doit attirer l'attention en second lieu.

Transport des Marchandises

Le transport des marchandises se fait presque exclusivement à dos de chameau, au prix moyen de 1 r. h. par chameau et par jour ; le retour devant être payé, le prix de revient varie suivant la durée du déplacement. Il est possible de traiter à forfait.

Prix des Transports :

Settat-Casablanca : 15 p. h. par chameau, soit 10 p. h. le quintal.

Settat-Marrakech : 60 p. h. par chameau, soit 40 p. h. le quintal.

Le transport par voitures, jusqu'à présent très coûteux, est resté presque entièrement réservé au service des transports militaires. Prix approximatif, 0 fr. 06 à 0 fr. 07 par quintal et par kilomètre.

Les travaux préparatoires pour la construction d'un chemin de fer à voie étroite de Ber Rechid à Settat ont été entrepris (automne 1912), mais il est question d'abandonner ce projet.

TRAVAUX PUBLICS

Dans la mesure de ses moyens, depuis l'occupation, le Service des Renseignements a fait exécuter à Settat les travaux de première urgence ; la ville a été assainie, les routes empierrées, les abords de la source aménagés,

l'écoulement des eaux convenablement assuré. Des pompes et des abreuvoirs ont été mis à la disposition de la population, très empressée à les employer ; les travaux de remise en état d'anciennes séguias ont donné d'excellents résultats et permettent l'entretien des jardins de la partie sud de la ville.

Mais il reste dans la ville même à achever de combler de grandes fondrières creusées autrefois par les habitants qui ont pris sur place leurs médiocres matériaux de construction (terre et tuf pour les murs en pisé).

Il y aura lieu aussi de dégager le Mellah dont les rues tortueuses sont déjà mieux tenues et dont les recoins malpropres ont presque totalement disparu.

Les rues, tracées aussi bien que possible, permettent d'élever des constructions convenables ; de plus l'emplacement du petit Mellah déblayé peu à peu pourra être utilisé pour la création d'un quartier neuf devant la casbah.

De très grands travaux restent à entreprendre en dehors de la ville. Les communications sont encore précaires et il sera indispensable de les assurer :

1° Par une bonne route entre Casablanca et Settat et entre Settat et Mechra ben Abbou ;

2° Par le chemin de fer de Casablanca à Settat.

Les routes ne sont en effet que des pistes aménagées rendant d'excellents services, mais insuffisantes pour permettre les charrois par tous les temps.

D'autre part la lenteur des convois de chameaux et leur prix élevé en font un système de transport tout à fait insuffisant.

La position très favorable de Settat lui donnera les moyens de devenir un grand centre lorsqu'elle disposera d'une bonne route et de la voie ferrée.

Le système d'alimentation en eau pourra être radicalement transformé par la captation et l'adduction souterraine des eaux d'Aïn Nezarh ou d'Ali Moumen. Des travaux de ce genre avaient déjà été réalisés du temps du caïd El Kebir Bel Madani.

Une « khtatra » (canalisation souterraine) réunissant des sortes de puits (cf. foggara du Sud Algérien) drainait la vallée de la branche est de l'oued Bou Moussa (route de Guicer) et amenait une eau abondante à la Casbah du caïd et dans les jardins ; elle commençait à Aïn Khtar, source

assez peu importante dont les eaux s'infiltrent presque immédiatement (Bir ed Jdour de la carte au 1/100.000[e]).

Vers 1898, au cours d'une période de désordres, on cessa de procéder à son entretien, assez pénible, et la canalisation s'est comblée peu à peu.

Une tentative avait été faite pour amener l'eau dans les jardins du Dar Khalifa par le même procédé, mais les travaux sont restés inachevés.

ÉTAT SANITAIRE

Dominée de tous côtés ou à peu près par des collines, la ville de Settat doit à sa situation d'être assez bien protégée contre les vents d'Ouest. Sa température s'en ressent ; le froid y est moins vif en hiver que dans la plaine de Ber Rechid ou sur les rives de l'Oum er Rebia, et les brouillards y sont bien moins fréquents que sur la côte. L'été y est très supportable et la chaleur moins élevée que dans d'autres villes de l'intérieur, Fez ou Meknès, par exemple.

Settat est, ainsi qu'on l'a dit, abondamment pourvue d'eau. On trouve dans la ville même et dans les environs de nombreuses sources dont l'eau est potable, quoique un peu calcaire. Chaque douar, presque chaque maison possède un puits, mais la nappe d'eau n'est pas profonde, partant facilement souillée ; aussi, bien que les indigènes s'en contentent ordinairement comme eau de boisson, elle est sujette à caution.

La topographie médicale de la région ne diffère pas sensiblement de celle du reste de la Chaouïa avec cette importante restriction que le paludisme semble y être moins fréquent.

On trouve très peu de moustiques, soit en ville, soit même sur le bord des oueds, et la recrudescence de fièvres que l'on a observée en 1912, au mois de septembre (et qui paraît se produire chaque automne) ne doit atteindre que des sujets déjà touchés par la malaria.

On ne s'étonnera pas d'y trouver, comme ailleurs au Maroc, un nombre considérable de gens atteints de gale, de teigne et de syphilis. Ce sont ici des affections inhé-

rentes soit à la malpropreté, soit aux mœurs des indigènes et il ne faut pas songer à les en débarrasser avant longtemps.

A remarquer le petit nombre de conjonctivites granuleuses ; si les conjonctivites banales sont fréquentes et dues pour la plupart à la malpropreté, les granulations nous ont paru bien plus rares qu'en Algérie.

Quant à la variole, elle devient de plus en plus rare, grâce à la vaccination et l'on peut espérer que cette affection sera presque entièrement supprimée du cadre nosologique.

La fièvre typhoïde a souvent atteint à Settat le contingent français ; beaucoup de ces cas ne se sont pas manifestés sous une forme épidémique, il faut plutôt y voir des cas sporadiques chez les hommes la plupart du temps surmenés et prédisposés par une mauvaise hygiène alimentaire. Malgré tout, il sera prudent ici comme ailleurs de recourir à la vaccination antityphoïdique et de ne consommer que de l'eau bouillie ou filtrée.

Enfin l'année 1912 s'est signalée par l'éclosion à diverses reprises d'épidémies de peste, soit dans les environs (Ouled Saïd, Ouled Sidi Ben Daoud), soit aux abords de la ville même. Ces poussées épidémiques ne sont que les manifestations d'un état endémique déjà ancien, sans doute, car il est probable que la peste existe depuis longtemps au Maroc. Si la mortalité indigène est relativement considérable, l'élément européen a jusqu'ici été entièrement respecté. L'isolement des malades et douars contaminés ainsi que la vaccination anti-pesteuse permettront de voir, sous peu, disparaître cette maladie.

L'assistance médicale indigène s'exerce à Settat sous forme de consultations données à l'infirmerie indigène et d'hospitalisation des malades. Il vient à l'infirmerie une moyenne de 900 malades par mois, et les jours de marché surtout sont pour les indigènes des environs l'occasion de venir demander un conseil ou un médicament.

Enfin on vient d'installer récemment à Settat un asile de nuit qui permet de donner un gîte à tous les miséreux de passage. Ils étaient auparavant obligés de coucher dehors et paraissent apprécier fort ce moyen d'assistance. Il serait à souhaiter qu'on puisse encore élargir les murs qui les reçoivent, car leur nombre augmente de jour en jour.

Dans tout ce qui précède, on peut voir que la situation sanitaire de Settat qui est observée de très près se trouve préférable à celle de la plupart des villes du Maroc et qu'elle est très favorable au développement de la colonisation européenne.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Il existe actuellement à Settat une école franco-arabe donnant des résultats satisfaisants. Elle comporte trois classes : une pour les enfants européens, deux pour les indigènes.

1° *Classe européenne.* — L'enseignement y est donné suivant les méthodes et les programmes en vigueur en France. Cette classe est mixte ; elle comprend 23 élèves, filles et garçons, quelques-uns français, en majorité italiens et espagnols, répartis en deux cours : cours élémentaire (7 élèves) et cours préparatoire (16 élèves).

2° *Classes indigènes.* — Une des deux classes est réservée à l'enseignement du Coran et de la langue arabe, l'autre à l'enseignement du français (langage, lecture, écriture, calcul).

La classe se divise en deux cours : cours des « petits » et cours des « grands ». Le cours des petits assiste le matin à la classe d'arabe, le soir à la classe de français ; l'inverse a lieu pour le cours des grands.

Des séances pratiques de jardinage (2 fois par semaine) et de menuiserie (2 fois par semaine) ont été organisées.

Les enfants indigènes fréquentant l'école ne sont actuellement qu'au nombre de 35 (garçons), les locaux ne permettant pas d'en réunir davantage, mais la construction d'une nouvelle école permettra d'augmenter considérablement ce nombre ; les enfants viennent en effet très volontiers à l'école et les parents les y envoient d'eux-mêmes sans aucune pression.

Le personnel de l'école comprend : un directeur spécialement chargé de l'enseignement du français aux indigènes, un instituteur (militaire) français (classe européenne), un maître indigène (classe d'arabe).

Ce personnel sera renforcé suivant les besoins ; il y a lieu de supposer que l'école franco-arabe deviendra sous peu fort importante.

Une école israélite a fonctionné pendant quelque temps à Settat, les cours ont été interrompus et repris depuis deux mois environ.

CULTES

1° *Culte catholique.* — Le service du culte catholique est actuellement assuré par un Père franciscain détaché de Casablanca. La construction d'une chapelle a été envisagée.

2° *Culte musulman.* — Il existe à Settat cinq mosquées. La plus importante est la Djemâ El Khtba ou Djemâ El Kebir, située à l'intérieur de la casbah. Les mosquées de Sidi El Ghelimi et du Khalifa Abdesselam sont peu fréquentées ; la mosquée des Ouled El Ghazi n'est plus qu'une école coranique, de même que la Djemâ Si Ahmed Ben El Mâti, qui est la plus ancienne de toutes.

A l'intérieur de la ville et à ses abords immédiats on trouve un certain nombre de marabouts (koubba) et de sanctuaires. Les koubba sont celles de Sidi El Ghelimi (casbah), Sidi Bouabid (ouest de la ville), Moulaï Ahmed et Sidi Abd el Kerim (est de la ville). Les « houach » de Sidi El Arbi el Kerkouchi, de Lalla Aïcha, de Sidi Abdesselem sont situées autour de Sidi Bouabid.

Un bassin à ablutions est installé à peu de distance de la source.

Le personnel du culte comprend plusieurs mueddin, un iman et un nadir qui administre les biens habous sous la direction du cadi. Le revenu des biens habbous est de 1.500 pesetas hassani par an environ.

Un assez grand nombre d'indigènes de la ville appartiennent à des confréries religieuses : confrérie de Sidi Ahmed Tidjani, dont le fondateur, originaire d'Aïn Mahdi, près de Ouargla, mourut à Fez ; celle de Sidi Abdallah Naceri, originaire des Doukkala et celle de Sidi Ahmed Ketani.

Le pèlerinage de La Mecque n'est fait que par un très petit nombre d'habitants de Settat (cinq ou six par an au maximum).

3° *Culte israélite*. — Deux ou trois petites synagogues existent au Mellah, desservies par trois ou quatre rabbins.

AVENIR DE SETTAT

Il ne paraît pas prématuré de prédire à Settat un développement important et prochain.

La ville a pour elle sa situation au milieu d'un pays dont la fertilité est déjà partout connue ; son emplacement est favorable à son extension et le site, pour n'être pas très pittoresque, est assez verdoyant et rompt avec la monotonie de la Chaouïa. Un climat agréable et des ressources nombreuses y rendent la vie facile.

Sans rivaliser avec les villes commerçantes du littoral, Settat a son avenir propre comme centre agricole, où se rassembleront avant d'être dirigés sur la côte les produits abondants de tout l'arrière-pays (bétail, grains, phosphates, etc.).

Il est à prévoir que le traitement sur place de ces produits (minoteries, etc.) créera un mouvement industriel qui nécessairement fait encore défaut.

On ne saurait donc trop encourager les entreprises diverses que pourraient tenter les Européens ; les renseignements que nous venons de donner montrent que le champ leur est largement ouvert, et que Settat leur offre toutes les chances de succès qu'on peut demander à un pays neuf qui s'est si volontiers ouvert au progrès.

Février 1913.

Lieutenant DELHOMME,

du Service des Renseignements du Maroc Occidental.

Les Origines Romaines d'*Albulae* (Aïn-Temouchent) et la Frontière de Maurétanie Césarienne au IIe Siècle[1]

Note sur une Inscription récemment découverte

A la fin de février 1913, des ouvriers occupés à transplanter des arbres dans la partie occidentale de l'ancien bivouac d'Aïn-Temouchent découvraient un bloc de pierre grossièrement taillé qu'ils commençaient à débiter pour l'extraire quand le docteur Auzimour, qui passait, reconnut sur un des morceaux déjà détachés quelques lettres. Il fit retourner cette masse, la fit transporter chez lui, recomposer entièrement. C'est donc grâce à sa diligence qu'Aïn-Temouchent doit d'avoir conservé une pièce fort intéressante, l'inscription commémorative de la fondation du centre antique qui s'élevait sur l'emplacement de la ville actuelle[2].

L'inscription est gravée sur une belle pierre calcaire de grain fin[3], à l'intérieur d'un cartouche à queues d'aronde, aux bords épais. Remarquablement conservée à quelques lettres près, elle est de grands caractères soignés[4], rarement ligaturés ; ses mots sont presque tous séparés par des points triangulaires. C'est un document africain daté d'écriture si caractéristique que nous avons cru bon de le reproduire en photographie (Pl. VII)[5]. On doit lire :

Imp(erator) Caesar, Divi Trajani Par|th[i]ci fil(ius), Divi Nervae nepos | Trajanus Hadrianus Au[g(ustus)], | pontifex max(imus), trib(uniciae) pot(estatis) iii, [co(n)s(ul)] | iii, praesidium Sufative per coh(ortem) | i Flavia(m) Musulamiorum factum | sub cura L(ucii) Sei Aviti, proc(uratoris) Aug(usti).

---

1 Un accident survenu au moment du tirage du dernier Bulletin nous a obligé à couper cette note. Etant donné son intérêt, nous la reproduisons en entier. *(N. D. L. R.)*

2 Sur la localité romaine d'*Albulae*, voir Gsell, *Atlas Archéologique de l'Algérie*, feuille 31 (Tlemcen), n° 9, avec les Additions.

3 Dimensions : Longueur, 1m 20 ; hauteur, 0m 62 ; épaisseur, 0m 30. — L'inscription est enfermée dans un cadre de 0m 68 × 0m 45.

4 Hauteur des lettres : 0m 05 à 0m 06.

5 Pl. VII. (Voir Bull. de juin).

L'inscription, du temps d'Hadrien, est datée plus précisément de 119 par la mention de la troisième puissance tribunicienne de cet empereur. Elle est donc de quelques années à peine plus récente que la borne milliaire de Trajan trouvée en 1911 à Saint-Denis-du-Sig[1]. Ce sont là les deux plus anciennes inscriptions d'Oranie dont on puisse fixer l'âge.

Celle d'Aïn-Temouchent nous fait connaître un nouveau procurateur de Maurétanie Césarienne, L. Seius Avitus, dont nous ignorions jusqu'au nom. Désormais on peut non seulement porter Seius Avitus sur la liste trop courte des gouverneurs de cette province, mais aussi voir en lui le successeur immédiat de Marcius Turbo, ce général éprouvé qui fut envoyé, dès les débuts du règne d'Hadrien, comme procurateur de la Césarienne[2], pour y mater une grande révolte des indigènes[3].

Peut-être L. Seius Avitus recueillit-il de lui un héritage tranquille. Du moins, pour assurer cette paix, présida-t-il à la construction, sur l'emplacement actuel d'Aïn-Temouchent, d'un poste *(praesidium)* qui fut édifié par la première cohorte des Musulames.

On pensait bien que la cité antique d'*Albulae* avait été ville de garnison romaine[4] ; mais on ne la savait pas d'origine militaire. Il n'y a pourtant point à s'en étonner, car *Albulae* est située par l'Itinéraire d'Antonin sur cette grande route jalonnée de forts et de camps qui courait d'un bout à l'autre de la Maurétanie Césarienne de *Calama* jusqu'à *Rapida Castra*[5].

---

1 Sur cette inscription, voir un article de M. l'abbé Fabre dans le *Bull. d'Oran*, 1911, p. 201 et suiv. J'en reprendrai prochainement l'étude.

2 On pouvait jusqu'ici douter du titre qu'avait porté Marcius Turbo pendant sa campagne d'Afrique. Mais sur une inscription tout récemment découverte à Sour-Djouab *(Rapidum)* il est désigné comme procurateur. — Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1911, pp. 93 et 135.

3 Spartien, *De vita Hadriani*, 5, 8.

4 On y a trouvé plusieurs inscriptions relatives à des soldats (Gsell, *Atlas arch.*, feuille 31 (Tlemcen), p. 2, col. 2).

5 *Itinéraire d'Antonin*, éd. Parthey et Pinder, pp. 15-16. Pour reconnaître immédiatement le rôle militaire qu'a joué cette route, il suffira d'indiquer quelques-uns des postes qu'elle desservait d'est en ouest : *Rapida CASTRA* (Sour-Djouab), *Tamaricetum PRAESIDIUM* (non loin de Souagi), *Thanaramusa CASTRA* (Berrouaghia), *OPPIDUM novum* (Duperré), *Tigava CASTRA* (El Kherba), *CASTELLUM Tingitanum* (Orléansville), *Gadaum CASTRA* (près de Saint-Aimé), *Ballene PRAESIDIUM* (L'Hillil), *CASTRA nova* (Perré-

Bien plus il est désormais assuré que cette voie fut sur tout son parcours, même dans l'Oranie occidentale, le boulevard de défense de la Césarienne avant que le *limes* ait été, sous Septime Sévère et ses successeurs immédiats, porté plus avant dans l'intérieur, au sud du Tessala et de l'Ouarsenis [1].

Cette ligne stratégique était constituée au IIe siècle. Dès le règne de Commode, entre 182 et 185, on travaillait à sa réfection totale, comme l'attestent deux inscriptions de rédaction presque semblable qu'on a trouvées, l'une aux

---

gaux). Plusieurs bourgades que reliait la voie ne portent pas en leur nom l'indice d'une origine militaire. Pour ne citer à titre d'exemples que des localités de l'Oranie moderne, c'est le cas de *Mina* (Relizane) de *Tasaccura* ou *Tasaccora* (Saint-Denis-du-Sig), de *Regiae* (Arbal), de *Dracones* (Hammam-bou-Hadjar) et précisément d'*Albulae* (Aïn-Temouchent). Mais en ces lieux mêmes on a trouvé souvent des ruines de fortins romains ou des inscriptions relatives à des soldats. (Voir Gsell, *Atlas archéologique*, aux localités indiquées). Enfin, si certains centres ont pris le nom de la rivière, *Mina* ou *Tasaccura*, qui débouchait en plaine à l'endroit où ils ont été établis, c'est qu'ils furent sans doute à l'origine des postes qui gardaient l'issue vers le plat pays des vallées de montagne.

1 Arbal *(Regiae)* était un des postes de cette frontière. On y a trouvé jadis, rédigées par des *praepositi limitis*, deux dédicaces à Diane dont on ne possède malheureusement plus aujourd'hui que les copies. Même les deux inscriptions se ressemblent assez en leur teneur pour que Willmanns (au *C. I. L.*, VIII, 9791) ait émis l'idée qu'elles pouvaient être deux copies différentes d'un même original. Il suffira de citer les deux textes (*C. I. L.*, VIII, 9790, 9791) pour se rendre compte que la défiance de Willmanns à l'égard du second, assez incorrect sans doute, est peu justifiée : *Dianae victrici* | *C. Jul(ius) Maximus* | *proc(urator) Aug(usti)* | *praepositus limitis;* et : *Dianae Aug(ustae)* | *sac(rum)*; | *Q(uintus) Maximus* | *praep(ositus) lim(itis)*. En tous cas la première de ces inscriptions a été lue encore en estampage à la bibliothèque d'Alger par Willmanns et l'on peut très bien ne tenir compte que d'elle. Il est impossible de fixer sa date. Cependant, comme cette dédicace est adressée à une divinité païenne, rédigée en style fort simple, comme elle émane d'un procurateur impérial, on serait immédiatement tenté de l'attribuer à haute époque si le dédicant ne portait ce titre de *praepositus limitis* que la *Notitia dignitatum* donne précisément aux commandants des districts territoriaux de la frontière africaine (Voir Mommsen, *Das römische Militärwesen seit Diocletian* dans les *Ges. Schriften*, VI, p. 275, n° 7). Mais en admettant même que ce titre de basse époque ne soit pas un legs de temps plus anciens et que les chefs *(praepositi)* de cavalerie et d'infanterie auxiliaires n'aient pas été quelquefois aussi dès le haut empire (voir par exemple *C. I. L.*, VIII, 9047) des commandants de marche, il est certain que les ingénieurs militaires du IVe siècle rétablirent en Afrique les lignes et arrière-lignes de la défense romaine sur l'emplacement des boulevards qu'avaient successivement fait aménager les empereurs des deux premiers siècles de l'empire. Par conséquent, même si l'inscription d'Arbal est par hasard contemporaine de la *Notitia dignitatum*, le *limes* dont *Regiae* était une des places était beaucoup plus ancien.

environs d'Aumale[1], l'autre à Aïn-Temouchent même[2] C'est donc qu'elle servait encore de frontière à la Maurétanie Césarienne et que depuis assez longtemps déjà elle remplissait cet office.

On attribue sa création à l'empereur Hadrien[3]. Cette hypothèse se fortifie de deux découvertes récentes qu'on a faites à Sour-Djouab. Un milliaire de l'an 124 récapitule exactement les distances qui séparent *Rapidum* (Sour-Djouab) d'*Auzia* (Aumale) vers l'Est, et de *Thanar(amusa castra)* (Berrouaghia), vers l'Ouest[4]. Cette borne doit être une des premières qu'on ait placées sur la voie nouvelle. Tout près d'elle, au voisinage d'un retranchement, qui peut avoir enfermé le premier camp de *Rapidum*[5], on a sorti de terre une autre inscription qui nomme Marcius Turbo, procurateur de la Césarienne dès l'avènement d'Hadrien[6]. On est tenté de penser qu'elle commémorait la fondation de cette place dont, au témoignage d'un document lapidaire plus anciennement connu, on devait achever la construction en 122[7].

Mais jusqu'ici toutes ces trouvailles heureuses n'avaient été faites qu'à Sour-Djouab. Elles permettaient de reconnaître en Hadrien l'empereur qui fonda sans doute *Rapidum* et le relia par une route à deux camps voisins. Mais, si tout le faisait supposer, rien pourtant ne laissait affirmer encore qu'on lui devait l'aménagement complet du boulevard de toute la Césarienne. L'inscription d'Aïn-

---

1 *C. I. L.*, VIII, 20816. Cette inscription a été trouvée au site qu'indique M. Gsell dans l'*Atlas archéologique*, feuille 14 (Médéa), n° 99. Elle est ainsi conçue : *Imp(erator) Caesar M(arcus) Aurel(ius) Commodus | Antoninus Aug(ustus) P(ius) Germanicus Sarmaticus Brittanicus | maximus, securitati provincialium suorum consulens, | turres novas instituit et veteres refecit oper(a) militum | [s]uorum, curante | Cl(audio) Perpetuo, proc(uratore) suo.*

2 *C. I. L.*, VIII, 22629 : *Imp(erator) Caesar M(arcus) Au|relius Commodus | Antoninus Aug(ustus) Pi|us Sarmatic(us) Ger|ma(nicus) Brittanicus, | burgis novis pro|vincia munita mi|liaria conlapsa ve|tustate restituit | per...* Comme le remarquent les rédacteurs du *C. I. L.* à propos de cette dernière inscription, ces deux documents où Commode est appelé *Pius*, mais pas encore *Felix*, ont dû être gravés entre 183 et 185.

3 CAGNAT. — *L'armée romaine d'Afrique*, 2e édition, pp. 611-612, et GSELL, en dernier lieu, dans l'article *Thanaramusa* de la *Revue africaine*, LIII, 1909, p. 23.

4 Cette inscription, publiée d'abord au *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CCXLVI, a été étudiée par M. Gsell dans la *Revue africaine*, LIII, 1909, pp. 20 et suiv.

5 BALLU, d'après CHARRIER, dans le *Bull. arch. du Comité*, 1911, p. 93.

6 Voir p. 341, n° 2.

7 *C. I. L.*, VIII, 20833.

Temouchent nous en assure désormais. Si, à cette extrémité de la province comme à l'autre, on travaillait en 119 à défendre la voie romaine, c'est qu'entre *Rapidum* et le *praesidium Sufative* on élevait en même temps les remparts de toutes ces places dont l'Itinéraire d'Antonin nous indique bien souvent, avec le nom même, l'origine et le caractère militaires.

Mais si Hadrien fut le patron de cette grande œuvre, ce n'est pas à dire qu'il en ait eu l'idée première. S'il a fortifié la route, il ne l'a pas créée. Il n'a pas conçu le projet magnifique d'annexer à la province la riche vallée du Chélif et les fertiles plaines sublittorales de l'Oranie. Ce mérite revient aux empereurs du Ier siècle, et surtout à Trajan. Déjà, pour protéger la Mitidja, Auguste installait à l'issue du défilé d'Adélia la colonie de *Succhabar* (Miliana) [1] qui surveillait en même temps, sans y toucher, le chemin naturel que le Chélif ouvre vers l'Ouest. Après l'annexion de la Maurétanie, pour mieux couvrir la côte cherchelloise, mais aussi pour incorporer au territoire romain les bonnes terres d'Affreville et des Attafs que baigne le fleuve, Claude installait ses vétérans dans la colonie d'*Oppidum novum* (Duperré) [2]. Vers le même temps, au plus tard sous Vespasien, *Tigava*, avec son camp [3], fermait le long défilé où le Chélif s'étrangle jusqu'aux approches d'Orléansville. C'est là sans doute que, sous les Flaviens, s'arrêtèrent les ambitions romaines sur cette vallée, car Pline l'ancien qui énumère les ports antiques de la côte oranaise, ne connaît aucune localité dans l'intérieur au delà vers l'ouest de *Tigava* [4].

Mais sous Trajan déjà, la grande route frontière de la Césarienne était lancée au moins d'Orléansville jusqu'aux

1 Pline l'ancien, V, 21.

2 Pline l'ancien, V, 21.

3 L'Itinéraire d'Antonin (p. 16) signale sur la même route *Tigava municipum* et *Tigava castra*, le premier à 32 milles (distance trop forte) à l'ouest, le second à 2 milles à l'est d'*Oppidum novum*. Il est infiniment probable que l'Itinéraire fait ici erreur et qu'il n'a jamais existé sur cette voie qu'un *Tigava* qui devint municipe après avoir été un camp. Pline, V, 21, ne connaît qu'une localité de ce nom. Sur cette question, voir Gsell, *Atlas archéologique*, feuille 13 (Miliana), n° 64.

4 Il suffit d'indiquer ici les conclusions d'une étude sur les étapes de l'occupation romaine de l'Afrique. — Sur la valeur et la précision de la description géographique de la Maurétanie Césarienne par Pline l'ancien, voir D. Detlefsen, *Die Geographie Afrikas bei Plinius und Mela und ihre Quellen* dans les *Quellen und Forschungen zur alten Geschichte und Geographie*, fasc. 14, Berlin, Weidmann, 1908, pp. 13, 24, 26, 58, 59, 61.

frontières actuelles du Maroc, puisque la borne milliaire de Saint-Denis-du-Sig, posée sous Trajan entre 112 et 116[1], fixe la distance qui sépare *Tasaccura* de *Regiae*. Il est très légitime de supposer que c'est Trajan même, cet empereur conquérant, qui décida l'occupation de la basse vallée du Chélif et des plaines côtières d'Oranie jusqu'au pied de l'Ouarsenis et du Tessala. C'est lui sans doute qui, vers l'Ouest, prolongeait la chaussée romaine jusqu'aux confins de la Tingitane où elle rejoignait la côte vers *Calama*. C'est encore lui qui, au delà les monts de Médéa, de Blida, la lançait par *Rapidum* et *Auzia* vers les hauts plateaux algérois[2] à la rencontre de la voie frontière de cette Afrique numidienne qu'il avait aussi, par le tracé d'un nouveau boulevard méridional, agrandie de tout l'Aurès, du Zab et d'une partie du Hodna[3]. Dans sa pensée, c'était conquérir que de faire avancer des deux parts le chemin amorcé par ses prédécesseurs. Peut-être même l'audace de cette invasion routière parut-elle provocatrice aux Maures et les poussa-t-elle à cette grande révolte dont Hadrien, aux premiers jours de son règne, dut confier la répression à Marcius Turbo.

Cependant si l'idée, dangereuse à réaliser, d'une plus grande Césarienne comme d'une plus grande province d'Afrique, revient à Trajan qui fixa de plus vastes limites au nom romain dans la Berbérie, le mérite d'Hadrien, en cette Maurétanie, comme sur bien d'autres frontières de l'empire, fut non seulement de se tenir à une ligne qu'il était possible et avantageux de garder, mais aussi d'en faire un boulevard de défense que son prédécesseur n'avait pas eu le temps d'aménager. La découverte de l'inscription d'Aïn-Temouchent nous apporte un nouveau témoignage sur cette politique à la fois prudente et pratique.

Le *praesidium Sufative* porte, comme bien d'autres camps sur cette voie, un nom indigène. Car on peut reconnaître

---

1 L'empereur Trajan porte en cette inscription le titre de co*(n)s(ul) vi*, mais pas encore celui de *Parthicus*, ni même celui d'*Optimus* que M. l'abbé Fabre a cru y découvrir.

2 Il est à remarquer en effet que l'inscription de Sour-Djouab qui nomme Marcius Turbo est presque contemporaine de l'avènement d'Hadrien. Il se peut donc que les travaux du camp de *Rapidum* et l'aménagement de la voie romaine qui le desservait soient antérieurs à cet empereur.

3 Cagnat. — *L'armée romaine d'Afrique*, 2e édition, pp. 44 et 598-603 et Gsell, *Le fossé des frontières romaines dans l'Afrique du Nord* dans les *Mélanges Boissier*, p. 233.

en cet adjectif barbare, *Sufative* un radical tout proche parent de celui sur lequel sont formés *Sufetula* et *Sufes (colonia Sufetana)*. Il est du moins certain que le mot *Sufative*, comme ces deux autres, renferme la racine libyque *Suf* qui se retrouve quelquefois dans la toponomastique ancienne de l'Afrique du Nord [1]. Or, « *Souf* signifie eau courante dans divers dialectes berbères [2]. » Le *praesidium Sufative*, établi sur l'oued Senane, a sans doute pris son nom de la rivière dont il gardait la vallée tout comme ceux de la *Mina* et de la *Tasaccura* se sont appliqués aux deux postes établis sur leurs bords [3].

A cette localité romaine qui, dès sa naissance, en 119, portait le nom de *praesidium Sufative*, on en connaissait déjà un autre, celui d'*Albulae*, qu'elle possédait moins d'un siècle après puisqu'il est cité par l'Itinéraire d'Antonin. En aurait-elle donc eu deux ensemble ? Ou bien la ville se serait-elle appelée d'autre façon que le camp aux portes duquel elle s'édifia ? Il est bien plus logique d'admettre que le mot latin a bientôt supplanté l'indigène qu'il fit peut-être oublier.

A supposer cette éviction, on imagine quelle dut être l'histoire du centre antique au premier siècle de son existence. Commandant l'oued Senane, le site d'Aïn-Temouchent garde si bien la route qui monte vers l'Isser et Tlemcen et descend à l'opposé vers la mer prochaine que les Romains, comme plus tard les Français au début de leur occupation, y ont d'abord établi sur leur boulevard de défense une simple redoute peuplée de soldats. Mais, ainsi placé à la croisée de deux chemins, au milieu d'un riche terroir volcanique, le poste, par la sécurité qu'il offrait au commerce et à la culture, devait attirer et retenir la population. Ainsi naquit près de lui, comme aux abords de *Rapidum* [4], une bourgade habitée par d'anciens soldats et des indigènes, les uns retenus par les liens d'habitude ou

---

1 On trouve justement sur cette grande voie frontière de la Maurétanie Césarienne dont nous fixons dans cet article l'âge et le rôle militaire, le nom de la cité de *Sufasar*. En outre, la notice de 484 nous fait connaître (*Maur. Caes.*, n°s 3 et 87) deux *episcopi Sufaritani* dans la même province. Cf. GSELL, *Atlas archéologique*, feuille 13 (Miliana), n° 75.

2 GSELL, *ibid.*

3 Le mot *Sufat* dont dérive l'adjectif *Sufative* renferme la terminaison *at* ou *ath* qu'on retrouve dans beaucoup de noms de fleuves africains, *Masath*, *Darat*, et sous une forme grecque, Μολοχάθ, Νασαβάθ.

4 L'histoire du premier siècle de *Rapidum* est illustrée par l'inscription du *C. I. L.*, VIII, 20834.

de famille près du camp où ils avaient servi, les autres fixés par l'intérêt en ce marché nouveau que les troupes enrichissaient et gardaient. Mais, tandis que la nouvelle cité de *Rapidum*, qui construisait ses remparts sous Marc-Aurèle, conservait le nom de l'ancienne redoute que ses murailles englobaient, la ville de l'oued Senane, qui survécut peut-être au *praesidium Sufative*, devint en tout cas assez indépendante de lui pour prendre un nom nouveau : *Albulae*. Que cette désignation s'explique par la présence au voisinage d'Aïn-Temouchent de grandes carrières de pierre blanche encore exploitées de nos jours [1], ou plutôt encore par l'existence en cette région de sources thermales calcaires [2], un fait du moins apparaît certain : le mot d'*Albulae* est de forme et de sens latins. Rien qu'à constater ce changement de dénomination, on mesure les progrès qu'en cinquante ou cent ans, la romanisation avait faits dans la contrée. C'est ainsi, que dans le même délai, en notre Algérie française, Aïn-Temouchent, d'abord simple blockhaus, est devenu un marché, puis une petite ville commerçante d'où les troupes ont disparu.

Mais l'œuvre antique apparaît d'autant plus merveilleuse qu'elle fut inaugurée par une troupe d'indigènes. C'est en effet la *cohors i Flavia Musulamiorum* qu'on savait déjà servir en Maurétanie[3], dans la Césarienne[4], en l'année 107[5], qui construisit ce poste et y tint garnison la première. Or ces Musulames, Numides des hauts plateaux de Tébessa, avaient été sous Tibère les meilleurs auxiliaires du rebelle Tacfarinas. Ils s'agitaient encore sous Claude[6]. Et pourtant tandis que la vie urbaine se développait à peine sur le sol de cette tribu[7], les Flaviens[8] levaient déjà la jeunesse

---

1 DEMAEGHT, dans le *Bulletin arch. du Comité*, 1889, p. 140.

2 Il y a dans la région d'Aïn-Temouchent des sources thermales dont deux au moins étaient fréquentées dans l'antiquité : celles de *Tepidae* (bains de Sidi Abdelli) et de *Dracones* (Hammam-bou-Hadjar). Les eaux d'Hammam-bou-Hadjar ont des vertus comparables à celles d'Acque Albule près de Rome (*Aquae Albulae*). Il n'y a pourtant pas actuellement de source de cette espèce à Aïn-Temouchent même.

3 *C. I. L.*, VIII, 4879.

4 *C. I. L.*, 20978.

5 *Ibid.*

6 Aur. Victor, *De Caesaribus*, 4. — *Epitome*, 4. — Sur les Musulames, voir GSELL, *Atlas archéologique*, feuille 18 (Souk-Ahras), n° 519, avec une bibliographie.

7 Les villes de cette région, *Madauros*, *Cillium*, *Ammaedara*, sont devenues des colonies sous les Flaviens.

8 La cohorte des Musulames que nous connaissons porte l'épithète de *Flavia*.

musulame pour le service des armes romaines en Maurétanie. Un peu plus tard, sous Trajan et Hadrien, quelques années seulement après avoir fixé ces descendants de pâtres nomades dans les limites étroites d'un territoire diminué [1], l'administration romaine appelait à l'autre bout de la Berbérie l'une de leurs cohortes, non seulement à lutter contre des frères de race, mais même à fonder au milieu des vaincus de la veille le poste militaire dont devait naître une cité. Ainsi le Numide à peine soumis, à peine romanisé dans ses villes nouvelles ou dans les camps, servait à dompter, puis à gagner le Maure rebelle. Ce n'est pas le moindre intérêt de cette inscription d'Aïn-Temouchent que de nous avoir permis d'illustrer d'un exemple nouveau les procédés de la politique indigène des Romains dans l'Afrique du Nord.

F.-G. DE PACHTERE.

1 Bornes du temps de Trajan fixant les limites du territoire musulame dans le *C. I. L.*, VIII, 4676, l'*Année épigraphique*, 1898, n° 39 et 1907, n°s 19-21. L'inscription au *C. I. L.*, VIII, 10607 = 16692 ne doit pas être une borne-limite.

LA POPULATION DE L'ORANIE

d'après le Dénombrement de 1911

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Les opérations du dénombrement de la population sont d'autant plus intéressantes à suivre que non seulement elles constituent périodiquement une sorte de bilan moral du pays, mais encore parce qu'elles permettent, dans une colonie en plein développement comme l'Algérie, de suivre les évolutions du peuplement et d'en fixer d'une façon très satisfaisante les tendances et les aspirations.

Le dénombrement de 1911 marquera une étape intéressante car il apportera une contribution précieuse à l'appréciation si controversée des effets de la loi de 1889. Rappelons que cette mesure législative très libérale donne entre autres dispositions la nationalité française au fils d'étranger né en France ou en Algérie, y résidant, qui n'a pas répudié à sa majorité la qualité de Français, ou qui, ne résidant pas, réclame la nationalité de Français dans l'année de sa majorité ou encore fait son année de service sans revendiquer la nationalité d'étranger.

Il sera facile de suivre, en comparant la réduction constante du nombre des étrangers, malgré des apports appréciables provenant des pays d'origine, le déplacement causé par cette loi qui francise automatiquement la presque totalité des enfants d'étrangers nés dans ce pays, et auquel ils sont généralement aussi sincèrement attachés que les descendants des Français d'origine eux-mêmes.

En prenant comme base d'examen les opérations de 1891 pratiquées au lendemain du vote de la loi et en rapprochant les chiffres obtenus, on constate que le nombre des étrangers se maintient difficilement jusqu'en 1906 et décroît ensuite malgré que l'immigration fournisse un contingent important qui n'est pas inférieur à 6.000 personnes par an

en moyenne pour l'ensemble de la population étrangère en Algérie.

Les recensements comparés ont donné pour la colonie entière les résultats suivants :

	En 1911	En 1906	En 1891
Français	563.919	398.622	274.417
Etrangers	189.112	216.996	215.793
Israélites	70.271	64.645	47.459
Indigènes...........	4.740.526	4.477.788	3.576.013
	5.563.828	5.158.051	4.113.682

Les chiffres qui précèdent accusent un état de prospérité d'autant plus remarquable que l'augmentation de la population constatée qui est d'environ 80.000 unités par an pour l'ensemble du territoire est due pour une large part aux excédents des naissances sur les décès.

Le problème de la natalité s'est du reste posé dès la première heure de la conquête comme devant dans sa solution assurer l'avenir et la prospérité de la colonie.

Dès ses débuts, la natalité algérienne, et alors que le pays était plutôt pauvre, s'annonça comme devant subir, au point de vue de sa densité, l'influence de l'Espagne et de l'Italie beaucoup plus que celle de la France. C'est ainsi que pour la première période 1830-1845 les naissances s'élèvent à 26 p. 1.000 ; pendant la seconde période 1836-1841, la progression s'accentue et la natalité atteint 35 p. 1.000, enfin de 1841 à 1853, on obtient le chiffre de 36 p. 1.000.

De 1854 à 1861 on obtient avec 43,3 p. 1.000 le point culminant de cette courbe qui mettait la natalité algérienne à un rang exceptionnellement élevé. Depuis cette époque la situation s'est modifiée, le nombre des naissances a marqué une tendance bien nette à se rapprocher de la moyenne des pays d'origine de ses auteurs. C'est ainsi qu'en 1877 on constate seulement 3,60 par 100 habitants ; pour la période 1877-1896 le taux tombe à 3,36, et enfin depuis cette dernière date jusqu'à nos jours la moyenne descend à 2,29.

C'est-à-dire que c'est au moment où le pays se développe, où la propriété se fixe, où les fortunes s'établissent que la natalité se ralentit et se place dans une position presque normale entre celle de la France qui est extrêmement basse et celle de l'Italie et de l'Espagne qui lui sont sensiblement supérieures.

Par contre, les apports par l'immigration diminuent rapidement, ce qui permet à l'excédent des naissances bien que décroissant de prendre une place chaque jour plus prépondérante dans les nouveaux éléments de peuplement de la colonie.

Cette constatation nous est d'autant plus agréable à faire que la part prépondérante prise par la natalité dans la mise en valeur de la colonie dissipe les inquiétudes que pouvait faire naître pour notre suprématie nationale l'envahissement étranger.

L'examen des documents dressés à la suite du recensement de 1911 fait ressortir que c'est le département de Constantine qui est le plus peuplé, 2.324.376 habitants ; celui d'Alger, 1.862.258 habitants et celui d'Oran 1.377.194 habitants seulement.

Si, pour l'ensemble de la population, l'Oranie est désavantagée en raison de la faible densité de la population indigène, par contre elle se place en tête de ligne en ce qui concerne le nombre des Européens dont le chiffre total de 756.605 se répartit de la façon suivante :

Département d'Oran	323.651	habitants
— d'Alger	271.767	—
— de Constantine..	155.654	—
Territoires du Sud	5.533	—

En examinant de plus près les très nombreux tableaux publiés par le Gouvernement Général, on constate que c'est le département d'Oran qui renferme le plus d'étrangers : 102.065 dont 93.360 Espagnols ; puis viennent Alger avec 58.268 étrangers dont 39.456 Espagnols et Constantine avec 28.779 étrangers dont 19.969 Italiens. Par rapport aux résultats enregistrés en 1906 [1] ces chiffres accusent une diminution dans le nombre des étrangers de 34.661 dans le

1 Pour les territoires du Nord seulement, les Européens n'ayant pas été décomptés dans les territoires du Sud lors des recensements antérieurs.

département d'Oran ; de 14.901 dans celui d'Alger et seulement de 911 dans celui de Constantine.

Les Israélites se répartissent de la façon suivante : département d'Oran (Nord et Sud), 30.095 ; d'Alger, 21.173 ; de Constantine, 19.003.

Le nombre des Français naturalisés s'accroît naturellement non seulement des apports de la Légion étrangère, mais surtout des effets de la loi de 1889.

Notons encore que l'effectif des Français d'origine est passé de 124.814 en 1906 à 129.259 en 1911 dans le département d'Alger ; de 89.616 à 97.079 dans celui d'Oran et de 78.034 à 77.370 dans celui de Constantine.

Il est bon de faire remarquer que durant la dernière période quinquennale le nombre des Français ou naturalisés a progressé de 165.297 unités alors que celui des étrangers a diminué de 27.884 unités. Ce résultat est la conséquence très naturelle de la situation que nous venons d'exposer sous une forme très sommaire et indique avec quelle rapidité se constitue sur cette terre, encore si nouvellement conquise à la civilisation, un peuple nouveau plein de vigueur et d'avenir.

Les résultats du dernier recensement confirment l'observation faite il y a quelques années déjà [1] que dans le département d'Oran tous les villages voient grossir leur population. Et ce ne sont plus ceux qui sont dans les environs immédiats du chef-lieu. En Oranie, il n'y a ni centralisation, ni dispersion excessive.

La ville d'Oran n'absorbe pas à son profit toutes les forces vives du département. Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès, Mascara, Saint-Denis-du-Sig sont en pleine prospérité. Dans tous les arrondissements il se produit comme une poussée irrésistible de l'élément européen débordant l'élément indigène, le refoulant, et lorsque à chaque dénombrement on voit s'enfler les statistiques, s'élever la densité régulièrement, partout et toujours on est étonné et ravi.

Cette constatation nous allons encore la faire en examinant les tableaux de peuplement relatifs aux communes du département d'Oran.

---

1 Victor Demontès. — *Le peuple algérien.*

LE DÉPARTEMENT D'ORAN

La distribution administrative du département d'Oran ne s'est pas sensiblement modifiée durant les cinq dernières années. On a simplement enregistré la création de deux nouvelles communes de plein exercice.

Comme précédemment on compte en territoire civil cinq arrondissements : Oran, Mascara, Mostaganem, Sidi-Bel-Abbès et Tlemcen ; deux subdivisions en territoire militaire, Mascara et Tlemcen, une dans les territoires du Sud, celle d'Aïn-Sefra.

Le nombre des communes est de 108 pour le territoire civil et de cinq pour les territoires militaires ou ceux du Sud.

La superficie totale du département est de 18.209.907 hectares dont :

5.544.077 hectares en territoire civil
1.045.627 — en territoire militaire

Celle du territoire du Sud se répartit de la façon suivante :

Aïn-Sefra	606.200	hectares
Béni-Ounif	600.000[1]	—
Cercle de Méchéria	2.194.503	—
Cercle de Géryville	2.919.500	—
Cercle de Colomb-Beni-Abbès et Taghit	4.000.000	—
Cercle de Timimoun et de Touat	1.300.000	—

La superficie totale de l'Oranie atteint donc :

Territoires du Nord et du Sud	6.589.704
Extrême-Sud	11.620.203

ce qui représente sensiblement le tiers de l'étendue du territoire entier de la France. Malheureusement la mise en valeur du sol, et surtout le peuplement ne sont pas en harmonie avec cette immense étendue de terre et de sable.

1 Ces chiffres sont très approximatifs en raison de l'absence de frontière vers l'Ouest.

D'après les chiffres du recensement de 1911 la population de l'Oranie se décomposait de la façon suivante :

FRANÇAIS	Français d'origine	97.079	220.586
	Étrangers naturalisés français..	93.412	
	Israélites naturalisés français..	30.095	
ÉTRANGERS	Espagnols	93.360	102.065
	Italiens	3.158	
	Anglo-Maltais	168	
	Autres	5.379	
INDIGÈNES	Arabes	944.464	1.030.068
	Berbères	63.817	
	Marocains	19.442	
	Tunisiens	113	
	Autres	2.232	
	Population comptée à part		24.475

La population totale de l'Oranie s'élève donc à 1.377.194 habitants dont :

Territoires du Nord	1.230.195
Territoires du Sud...........	146.999

Si la progression de la population qui découle de la comparaison des chiffres qui précèdent avec ceux de 1906 accuse une situation satisfaisante, on ne peut moins faire cependant que de regretter que les Français d'origine ou leurs descendants n'aient vu leur nombre s'accroître que de 989 unités en cinq ans.

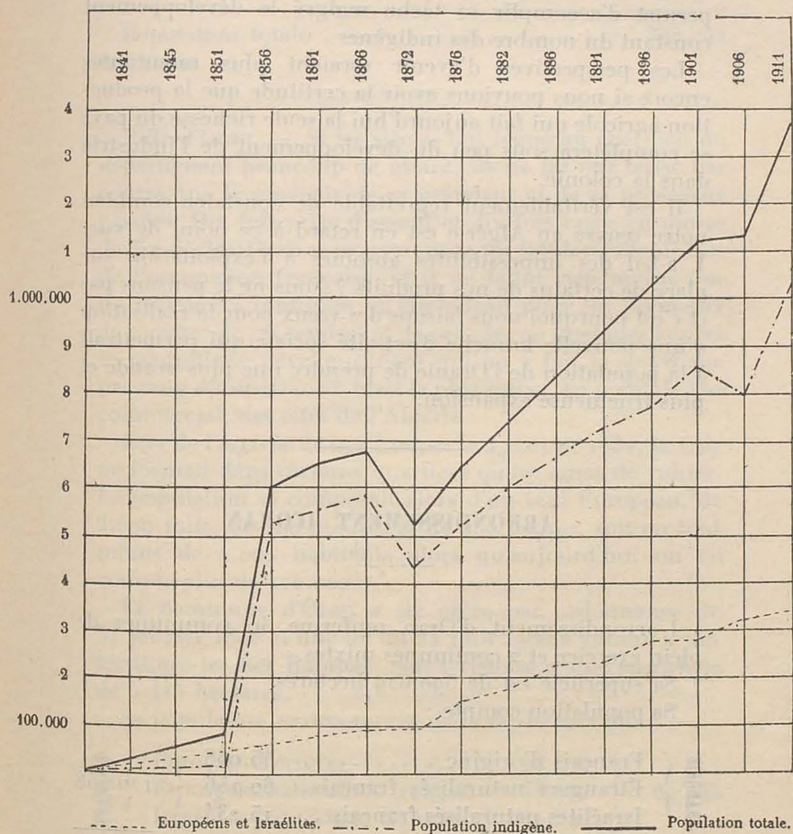
Malgré cette ombre au tableau de notre prospérité naissante, il faut espérer que la natalité algérienne sera suffisante pour peupler un jour le pays si celui-ci est toujours en mesure de faire face à ses obligations.

L'essai tenté de la conquête jusqu'à ce jour a été satisfaisant, mais il a besoin de donner de nouvelles preuves de son efficacité.

On est parti de rien pour arriver à un résultat. Cette première étape était la plus facile à accomplir puisque le terrain de la lutte était dégagé des plus gros obstacles ; mais il s'agit dans l'avenir de poursuivre cette œuvre au milieu des difficultés croissantes qui naîtront pour les couches futures de l'âpreté toujours plus grande de la lutte pour la vie. Le peuple algérien triomphera-t-il des difficultés

accumulées sur sa route ? L'exemple de l'activité et de l'esprit d'initiative qu'il donne en toute circonstance permet de mettre en lui toute notre confiance.

Pour permettre une comparaison plus étendue des indications qui précèdent et surtout de tirer de ces rapprochements les déductions logiques qu'ils comportent, nous avons résumé dans le graphique ci-après le mouvement du peuplement de l'Oranie, 1° considéré dans son ensemble, 2° pris au point de vue indigène, 3° groupant le reste de la population, Français, étrangers, et Israélites.



------ Européens et Israélites. —.—.— Population indigène. ———— Population totale.

Les courbes inscrites au graphique qui précède font ressortir qu'alors que le peuplement indigène subit les destinées du pays, se ralentit en temps de crise agricole pour reprendre avec plus d'énergie aux jours de prospérité, l'accroissement du nombre des Européens se poursuit plus lentement mais avec une parfaite régularité, et que ce mouvement ascendant n'a jamais subi de recul, même durant les crises qui se sont produites en 1867 lors de la famine ou en 1870-71-72 au moment de la guerre et de l'insurrection des indigènes. On peut voir dans cette particularité le témoignage de l'effort continu et fécond qui pousse en avant notre œuvre de civilisation et lui permet d'accomplir sa tâche malgré le développement constant du nombre des indigènes.

Les perspectives d'avenir seraient plus rassurantes encore si nous pouvions avoir la certitude que la production agricole qui fait aujourd'hui la seule richesse du pays se complètera sous peu du développement de l'industrie dans la colonie.

Il est véritablement regrettable de constater combien notre œuvre en Algérie est en retard à ce point de vue. Y a-t-il des impossibilités absolues à l'exploitation sur place de certains de nos produits ? Nous ne le pensons pas et c'est pourquoi nous faisons des vœux pour la réalisation d'une nouvelle branche d'activité sociale qui permettrait à la population de l'Oranie de prendre une plus grande et plus fructueuse expansion.

ARRONDISSEMENT D'ORAN

L'arrondissement d'Oran renferme 40 communes de plein exercice et 2 communes mixtes.

Sa superficie est de 590.029 hectares.

Sa population compte :

FRANÇAIS	Français d'origine	45.068	120.458
	Étrangers naturalisés français.	60.156	
	Israélites naturalisés français ..	15.234	
	A reporter		120.458

	Report		120.458
ÉTRANGERS	Espagnols	57.299	62.356
	Italiens	2.116	
	Anglo-Maltais	129	
	Autres	2.812	
INDIGÈNES	Arabes	127.832	137.220
	Berbères	730	
	Marocains	8.114	
	Tunisiens	104	
	Autres	440	
	Population comptée à part		6.988
	Population totale		327.022

habitants.

Ville d'Oran. — Si les siècles ont légué au chef-lieu du département beaucoup de gloire, ils ne lui ont laissé par contre que le souvenir de sa grandeur et de sa prospérité passées. Dix fois prise d'assaut et dix fois rasée en moins de dix siècles, Oran se trouvait dans un état lamentable lors de l'occupation française, et il ne fallut rien moins que les ressources multiples qu'elle offrait pour lui permettre de renaître de ses cendres et de prendre en quelques années le magnifique développement qui en a fait la deuxième par rang d'importance, mais la plus active, au point de vue commercial, des cités de l'Algérie.

Lors de l'arrivée de nos troupes le 4 janvier 1831, la ville ne formait dans certains quartiers qu'un amas de ruines. La population se composait alors d'un seul Européen, de 3.500 juifs, de 200 maures et de 250 nègres, soit en tout moins de 4.000 habitants alors qu'aujourd'hui on en compte plus de 125.000.

La commune d'Oran a été créée par ordonnance du 31 janvier 1848 et une loi du 24 juin 1900 a annexé à son territoire les îles Habibas. Son territoire a une superficie de 5.415 hectares.

Sa population se décompose de la façon suivante :

FRANÇAIS	Français d'origine	23.770	69.045
	Étrangers naturalisés français .	33.783	
	Israélites naturalisés français ..	11.492	
	A reporter		69.045

	Report		69.045
ÉTRANGERS	Espagnols	27.835	31.241
	Italiens	1.309	
	Anglo-Maltais	104	
	Autres	1.993	
INDIGÈNES	Arabes	14.881	17.737
	Berbères	335	
	Marocains	3.227	
	Tunisiens	39	
	Autres	255	
	Population comptée à part		5.063
	Population totale		123.086

habitants contre 106.517 habitants recensés en 1906.

La progression considérable constatée dans la population d'Oran n'a rien d'exceptionnel et la comparaison des recensements opérés depuis quarante ans indique les accroissements qui se sont produits au cours des huit périodes quinquennales considérées.

Les chiffres enregistrés sont les suivants :

Population de la ville d'Oran :

En 1872	41.130 habitants.	
En 1876	49.368, en plus,	8.238
En 1881	59.377 —	10.009
En 1886	63.929 —	4.552
En 1891	74.231 —	10.302
En 1896	80.941 —	6.710
En 1901	88.235 —	7.294
En 1906	106.517 —	18.282
En 1911	123.086 —	16.569

L'augmentation moyenne constatée depuis 1872 est supérieure à deux mille personnes par an et les dix dernières années ont donné des résultats particulièrement brillants puisqu'elle atteint 34.851 habitants, ce qui représente près de 3.500 individus de plus par an.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, la prospérité du chef-lieu n'est pas constituée au détriment des autres centres du département, comme on pourra en juger par

l'examen des tableaux qui suivent et dont les résultats sont généralement satisfaisants.

COMMUNES	DÉNOMBREMENT DE 1911			RÉSULTATS	EN PLUS	EN MOINS
	Européens	Indigènes	Total	de 1906	pour 1911	pour 1911
Aïn-el-Arba	1.545	2.484	4.029	1.790	2.239	»
Aïn-el-Turck	1.157	217	1.374	1.221	153	»
Aïn-Kial	624	2.010	2.634	2.196	438	»
Aïn-Témouchent	5.693	3.517	9.210	7.614	1.606	»
Arcole	477	489	966	941	25	»
Arzew	5.040	1.577	6.617	6.548	69	»
Assi-Ameur	324	84	408	374	34	»
Assi-ben-Okba	881	136	1.017	887	130	»
Assi-bou-Nif	422	199	621	561	60	»
Bou-Henni	531	1.709	2.240	2.102	138	»
Bou-Sfer	1.621	718	2.339	2.050	289	»
Bou-Tlélis	2.082	3.005	5.087	4.638	449	»
El-Ançor	1.855	688	2.543	2.718	»	175
Er-Rahel	1.247	1.795	3.042	2.853	189	»
Fleurus	1.020	234	1.254	1.018	236	»
Guiard	802	2.043	2.845	2.511	334	»
Hammam-bou-Hadjar[1]	1.923	3.423	5.346	5.294	52	»
Kléber	674	122	796	1.041	»	245
Laferrière	676	1.248	1.924	2.380	456	»
Legrand	503	452	955	909	46	»
Lourmel	2.008	3.783	5.791	4.740	1.051	»
Mangin	264	1.337	1.601	1.485	116	»
Mers-el-Kébir	3.699	232	3.931	2.687	1.244	»
Misserghin	2.268	1.550	3.818	4.675	»	857
Mocta-Douz	462	1.405	1.867	1.937	»	70

1 Une partie du douar Oued Berkèche a été rattachée à la Commune.

COMMUNES	DÉNOMBREMENT DE 1911 Européens	Indigènes	Total	RÉSULTATS de 1906	EN PLUS pour 1911	EN MOINS pour 1911
Oued-Imbert	1.005	3.300	4.305	3.948	357	»
Perrégaux............	7.337	5.757	13.094	10.168	2.926	»
Rio-Salado	3.251	3.545	6.796	5.580	1.216	»
Sainte-Barbe-du-Tlélat .	1.837	2.144	3.981	3.981	»	»
Saint-Cloud...........	4.270	1.756	6.026	5.605	421	»
Saint-Denis-du-Sig.....	9.086	4.807	13.893	12.087	1.806	»
Saint-Leu	2.228	3.499	5.727	5.350	377	»
Saint-Louis......... ...	1.123	1.515	2.638	2.447	191	»
Saint-Maur....	627	4.132	4.759	4.490	269	»
La Sénia	1.394	343	1.737	1.480	257	»
Sidi-Chami	865	677	1.542	1.522	20	»
Tafaraoui.............	301	5.097	5.398	6.083	685	»
Tiaret (mixte)	6.110	5.180	11.290	7.660	3.630	»
Valmy	488	477	965	920	45	»
Aïn-Témouchent (mixte)	3.082	17.392	20.474	20.747	»	273 [1]
Saint-Lucien (mixte)...	1.756	25.405	27.161	25.568	1.593	»

Tous les centres de l'arrondissement à cinq exceptions près sont en sensible accroissement et la plus-value réalisée atteint 23.377 personnes, contre une diminution de 1.620 unités due à des modifications de circonscriptions territoriales ou à des événements locaux qui n'ont aucun rapport avec le développement général du pays. Le bénéfice définitif ainsi réalisé atteint 21.667 personnes.

On remarquera que les principaux centres de l'arrondissement accusent une très notable augmentation de population, ce qui établit bien comme nous l'avons dit plus haut que le développement aussi heureux que rapide de la

1 Une partie du douar de l'Oued Berkèche a été rattachée à Hammam-bou-Hadjar.

ville d'Oran ne nuit en rien à la prospérité des centres qui l'environnent.

On verra par la suite que le même mouvement d'expansion se dessine dans l'Oranie entière.

ARRONDISSEMENT DE MASCARA

L'arrondissement de Mascara a été réorganisé par décret du 27 janvier 1874. Il comprend 7 communes de plein exercice et 4 communes mixtes[1].

Sa superficie est de 1.671.789 hectares.

Sa population se décompose de la façon suivante :

FRANÇAIS	Français d'origine	11.921	21.699
	Étrangers naturalisés français	7.348	
	Israélites naturalisés français	2.430	
ÉTRANGERS	Espagnols	6.940	7.814
	Italiens	189	
	Anglo-Maltais	7	
	Autres	678	
INDIGÈNES	Arabes	169.477	171.339
	Berbères	218	
	Marocains	1.581	
	Tunisiens	2	
	Autres	61	
	Population comptée à part		2.798
	Population totale		203.650

habitants.

Cette région produit des vins à haut degré très recherchés dans le commerce. Les céréales occupent également une large place dans la culture et font l'objet d'impor-

1 L'arrondissement de Mascara a été diminué de la Commune de Méchéria qui a été rattachée aux Territoires du Sud.

tantes transactions. Dans son ensemble le pays est prospère et les brillants résultats des dernières campagnes agricoles ont considérablement amélioré la situation matérielle du pays.

Ville de Mascara. — Cette cité a occupé une large place dans l'histoire de l'Algérie et au lendemain même de la conquête la résistance d'Abd-el-Kader dont elle était la capitale, lui donna une nouvelle importance. Bien qu'elle n'ait été occupée par les Français qu'en 1841 seulement, la ville de Mascara prit un rapide essor et ne tarda pas à devenir la grande métropole du Sud, situation qu'elle conserva jusqu'au moment où la construction et le prolongement du chemin de fer porta notre centre d'action infiniment plus loin. Néanmoins Mascara continua de se développer, puisant dans les ressources nombreuses qui l'entouraient les puissants éléments d'une prospérité qui ne s'est jamais démentie et qui s'affirmera encore davantage dans l'avenir.

La commune de Mascara a été créée par décret du 17 juin 1854 modifié par celui du 22 mai 1885. Son territoire présente une superficie totale de 9.213 hectares.

La population urbaine se décompose de la façon suivante :

FRANÇAIS	Français d'origine	4.134	7.886
	Étrangers naturalisés français	2.362	
	Israélites naturalisés français	1.390	
ÉTRANGERS	Espagnols	1.850	2.284
	Italiens	91	
	Anglo-Maltais	6	
	Autres	337	
INDIGÈNES	Arabes	12.731	13.258
	Berbères	31	
	Marocains	452	
	Tunisiens	»	
	Autres	44	
Population comptée à part			826
Population totale			24.254

habitants.

En 1906 le chiffre de la population s'élevait à 22.934 et en 1901 à 20.914.

Les progressions constatées sans être exceptionnellement actives accusent une continuité qui témoigne de la prospérité sûre de ce centre plein d'avenir.

Le peuplement des centres de l'arrondissement est généralement en avance sensible sur les résultats constatés il y a cinq ans ainsi qu'en témoignent les chiffres ci-après :

COMMUNES	DÉNOMBREMENT DE 1911			RÉSULTATS de 1906	EN PLUS pour 1911	EN MOINS pour 1911
	Européens	Indigènes	Total			
Aïn-el Hadjar	1.214	448	1.662	1.811	»	149
Dublineau	643	990	1.633	1.607	26	»
Oued-Taria	691	616	1.307	1.128	179	»
Palikao	1.101	1.246	2.347	1 700	647	»
Saïda	5.819	3.862	9.681	9.728	»	47
Thiersville	524	662	1.186	851	335	»
Cacherou (mixte)	1.690	34.876	36.566	34.561	2.005	»
Frenda (mixte)	1.725	25.608	27.333	25.474	1.859	»
Mascara (mixte)	2.530	50.790	53.320	50.237	3.083	»
Saïda (mixte)	3.406	38.983	42.389	40.123	2.266	»

On enregistre une plus-value de 10.400 unités de laquelle il y a lieu de retrancher le léger fléchissement constaté dans les chiffres de la population d'Aïn-el-Hadjar et de Saïda. Cette région est en plein développement et tous les éléments de la population concourent à l'augmentation qui s'est produite et qui est sensiblement égale à celle qui s'est produite au cours de la période de 1901-1906.

ARRONDISSEMENT DE MOSTAGANEM

L'arrondissement de Mostaganem qui est le plus peuplé du département grâce à l'appui d'une population indigène extrêmement importante dans cette partie de l'Oranie a été constituée par décret du 27 juillet 1849. Il compte vingt communes de plein exercice et 7 communes mixtes.

Sa superficie est de 2.034.081 hectares.

Sa population se décompose de la façon suivante :

FRANÇAIS	Français d'origine	17.498	25.699
	Étrangers naturalisés français	5.813	
	Israélites naturalisés français	2.388	
ÉTRANGERS	Espagnols	7.595	8.262
	Italiens	327	
	Anglo-Maltais	20	
	Autres	320	
INDIGÈNES	Arabes	328.420	329.691
	Berbères	422	
	Marocains	828	
	Tunisiens	3	
	Autres	18	
Population comptée à part			3.475
Population totale			367.127

habitants.

Cette région est avant tout agricole et les cultures très importantes en vigne et en céréales qui y sont faites alimentent des marchés très fréquentés tels que ceux de Relizane et de Tiaret. Bien que cette dernière commune dont le développement est merveilleux appartienne administrativement à l'arrondissement d'Oran, elle relève au

point de vue économique du centre de Mostaganem qui y puise de sérieux éléments de prospérité.

Ville de Mostaganem. — L'histoire nous a rapporté la splendeur et la puissance de Mostaganem sous l'autorité des Turcs. Malgré les vicissitudes d'une existence marquée de guerre et de révolte, cette cité presque millénaire est arrivée jusqu'à nous parée d'une partie de son ancienne splendeur. Grâce à un riche hinterland, aux ressources multiples d'une région agricole de premier ordre, la ville de Mostaganem a trouvé les éléments d'une prospérité qui s'affirme chaque jour et lui permet d'espérer dans un avenir prochain à une situation privilégiée dans cette Oranie si belle et si féconde.

Cette commune a été créée par ordonnance du 31 janvier 1848.

Sa superficie est de 4.079 hectares.

Sa population peut être décomptée de la façon suivante :

FRANÇAIS	Français d'origine	3.725	7.573
	Étrangers naturalisés français	2.689	
	Israélites naturalisés français	1.159	
ÉTRANGERS	Espagnols	2.971	3.152
	Italiens	107	
	Anglo-Maltais	8	
	Autres	66	
INDIGÈNES	Arabes	10.101	10.205
	Berbères	47	
	Marocains	56	
	Tunisiens	»	
	Autres	1	
	Population comptée à part		1.236
	Population totale		23.166

habitants.

Contre, en 1906, 22.011 et en 1901, 17.956.

Malgré un ralentissement sensible dans le peuplement du chef-lieu, le reste de l'arrondissement accuse une situation très favorable en harmonie du reste avec les résultats

antérieurement constatés ainsi qu'en témoignent les chiffres ci-après :

COMMUNES	DÉNOMBREMENT DE 1911			RÉSULTATS	EN PLUS	EN MOINS
	Européens	Indigènes	Total	de 1906	pour 1911	pour 1911
Aboukir	418	2.222	2.640	2.013	627	»
Aïn-Sidi-Chérif	218	1.188	1.406	1.359	47	»
Aïn-Tédelès	915	1.866	2.781	2.883	»	102
Bellecôte	122	1.180	1.302	1.310	»	8
Bellevue	275	2.302	2.577	2.662	»	85
Blad-Touaria	310	2.096	2.406	2.371	35	»
Bosquet	356	2.350	2.706	2.560	350	»
Bouguirat	649	465	1.114	1.004	10	»
Hillil	474	2.112	2.586	2.467	119	»
Inkermann	908	5.024	5.932	5.189	743	»
Mazagran	613	1.061	1.674	1.697	»	13
Noisy-les-Bains	568	2.581	3.149	2.237	912	»
Pélissier	316	2.314	2.630	2.249	381	»
Pont-du-Chéliff	94	3.066	3.160	3.141	19	»
Relizane	4.930	6.173	11.103	9.079	2.024	»
Rivoli	753	1 653	2.406	2.324	182	»
Saint-Aimé	466	1.045	1.511	1.209	302	»
La Stidia	759	1.323	2.082	2.040	42	»
Tounin	199	1.828	2.027	1.934	93	»
Ammi-Moussa (mixte)	563	54.021	54.584	59.588	»	5.004
Cassaigne (mixte)	1.207	28.419	29.626	27.449	2.177	»
Djebel-Nador (mixte)	1.195	38.063	39.258	33.802	5.456	»
Mina (mixte)	931	48.522	49.453	46.015	3.438	»
Renault (mixte)	682	30.988	31 670	29.340	2.330	»
Tiaret (mixte)	3.013	33.198	36.211	24.582	11.629	»
Zemmorah (mixte)	2.302	44.426	46.728	40.169	6.558	»

On constate pour la deuxième période quinquennale une augmentation de 40.807 habitants de laquelle il faut distraire une moins value de 5.212, qui porte presque entièrement sur la suppression des douars Dar-Bosseri, Tidda et Kéria, qui ont été rattachés à la commune mixte de Tiaret.

L'excédent définitif qui s'élève à 35.595 unités est d'autant plus digne de retenir l'attention que les mêmes résultats pour la période précédente n'atteignaient que 19.489 unités.

ARRONDISSEMENT DE SIDI-BEL-ABBÈS

Cette partie de l'Oranie est réputée pour ses céréales et notamment pour ses blés tendres ou tuzelles dont la réputation s'étend bien au delà des frontières de la colonie. Par un labeur opiniâtre, par une méthode excellente, les propriétaires de cette région ont mis en complète valeur des terres riches du reste, et leurs cultures sont citées comme des modèles. Les résultats matériels d'une œuvre aussi parfaite sont des plus satisfaisants, et aucune région de la colonie ne réunit, sinon plus de fortunes, du moins plus de personnes jouissant d'une large aisance.

L'arrondissement qui compte 16 communes de plein exercice et 2 communes mixtes a été organisé par décret du 27 juillet 1875.

Sa superficie totale est de 813.762 hectares.

Sa population se décompose de la façon suivante :

FRANÇAIS	Français d'origine	12.115	27.196
	Étrangers naturalisés français	12.961	
	Israélites naturalisés français	2.120	
ÉTRANGERS	Espagnols	14.277	15.094
	Italiens	256	
	Anglo-Maltais	6	
	Autres	555	
	A reporter		42.290

	Report		42.290
INDIGÈNES	Arabes	60.260	63.749
	Berbères	95	
	Marocains	2.392	
	Tunisiens	2	
	Autres	1.000	
	Population comptée à part		2.377
	Population totale		108.416

habitants.

Ville de Sidi-Bel-Abbès. — Bien que de fondation relativement récente, puisqu'elle n'a été ouverte à l'action de la colonisation qu'en 1847, cette ville a pris un rapide essor et chaque dénombrement marque une nouvelle et heureuse étape vers un développement qui s'annonce comme magnifique. La ville, qui est bien construite, donne l'impression réconfortante d'une agglomération pleine d'activité et de vie.

La commune a été constituée par décret du 31 décembre 1856.

Sa superficie totale s'élève à 8.284 hectares.

Sa population se décompose de la façon suivante :

FRANÇAIS	Français d'origine	5.064	14.943
	Étrangers naturalisés français	8.300	
	Israélites naturalisés français	1.579	
ÉTRANGERS	Espagnols	6.106	6.701
	Italiens	155	
	Anglo-Maltais	4	
	Autres	436	
INDIGÈNES	Arabes	5.741	7.344
	Berbères	35	
	Marocains	639	
	Tunisiens	2	
	Autres	927	
	Population comptée à part		1.954
	Population totale		30.942

habitants.

En 1906 le recensement accusait 29.088 et en 1901, 25.739 habitants.

L'augmentation constatée se ressent comme dans le reste de l'Oranie du ralentissement qui a été la conséquence des années très difficiles que l'agriculture a eu à traverser antérieurement à l'époque du recensement. Au cours de cette crise un certain nombre de colons avaient renoncé aux cultures pour rechercher d'autres travaux ou des emplois vers le chef-lieu du département et jusque dans la métropole. Cette crise passagère a fait place à une situation extraordinairement brillante dont les heureux résultats seront constatés au cours du recensement de 1916.

La distribution de la population dans chacune des communes de l'arrondissement est la suivante :

COMMUNES	DÉNOMBREMENT DE 1911			RÉSULTATS de 1906	EN PLUS pour 1911	EN MOINS pour 1911
	Européens	Indigènes	Total			
Bonnier	260	1.771	2.031	1.945	86	»
Boukanéfis	1.158	315	1.473	1.306	79	»
Chanzy	1.073	1.108	2.181	2.089	92	»
Détrie	1.458	1.421	2.879	2.810	69	»
Lamtar	666	196	862	915	»	53
Mercier-Lacombe	1.146	3.177	4.623	3.750	873	»
Palissy	894	824	1.718	1.441	277	»
Parmentier	781	495	1.276	Centre créé par décret du 9 octobre 1906		
Prudon	833	279	1.112	938	74	»
Tabia	604	207	811	787	24	»
Tassin	782	388	1.170	1.049	121	»
Télagh	1.474	735	2.209	2.082	117	»
Ténira	512	1.859	2.371	2.344	27	»
Tessala	361	2.045	2.406	2.265	141	»
Les Trembles	835	2.245	3.080	2.841	239	»
Mékerra (mixte)	2.051	18.913	20.964	»	»	»
Télagh (mixte)	5.458	20.427	25.885	22.724	3.161	»

Les augmentations constatées ne sont pas très considérables puisqu'elles n'atteignent pour 17 communes que 5.380 unités, mais par contre cet arrondissement offre la particularité de n'avoir qu'un seul centre ou une moins value se soit produite, celui de Lamtar, et le déchet constaté est trop mince pour arrêter longtemps l'attention. Du reste cette région possède une richesse et une fécondité suffisantes pour nourrir une population agricole beaucoup plus dense encore que celle qui la peuple.

ARRONDISSEMENT DE TLEMCEN

Si l'arrondissement de Tlemcen a occupé dans l'histoire de l'Oranie la plus large place, non seulement par les luttes gigantesques qui ont mis tant de fois aux prises les rois maures et les sultans du Maroc, mais encore par le souvenir de sa civilisation et de sa richesse, par contre il n'a pas encore pris depuis la conquête dans la production générale du pays la place qui semble légitimement lui revenir. Cette situation qui semble due en grande partie à l'insuffisance des moyens de communications, se modifiera prochainement grâce à l'ouverture de voies ferrées et de routes qui traverseront de fécondes régions qui sont jusqu'ici restées inexploitées.

La superficie de cet arrondissement qui a été reconstitué par décret du 20 janvier 1874 est de 434.316 hectares divisée en 7 communes de plein exercice et en 3 communes mixtes.

La population se décompose de la façon suivante :

FRANÇAIS	Français d'origine	7.377	20.371
	Étrangers naturalisés français	6.108	
	Israélites naturalisés français	6.886	
ÉTRANGERS	Espagnols	5.601	6.052
	Italiens	128	
	Anglo-Maltais	6	
	Autres	317	
	A reporter		26.423

	Report		26.423
INDIGÈNES	Arabes	95.101	130.079
	Berbères	30.456	
	Marocains	4.455	
	Tunisiens	2	
	Autres	65	
	Population comptée à part		2.039
	Population totale		158.541

habitants.

Ville de Tlemcen. — Tlemcen a mérité par les beaux vestiges de son ancienne splendeur, par la beauté des derniers et merveilleux témoins de l'art arabe qu'elle renferme, par la richesse et la puissance de sa végétation, par le pittoresque de ses sites, d'être comparée à Grenade, et les hommages incessants que lui rendent tous ceux qui l'ont vue sont les plus sûrs témoignages de son charme et de sa beauté. Particularité assez rare à constater en Algérie : notre occupation n'a pas fait disparaître l'industrie algérienne si primitive peut-être, mais si gracieuse et si originale dans ses productions. La population tlemcenienne tire de cette production et de celles que notre civilisation a apportées avec elle des ressources suffisantes pour prospérer ainsi qu'en témoignent les chiffres ci-après.

La commune a été constituée par décret du 17 juin 1854.

Sa superficie en y comprenant 6 centres européens ou indigènes qui y sont rattachés est de 14.756 hectares.

On compte :

FRANÇAIS	Français d'origine	3.624	11.554
	Étrangers naturalisés français	2.488	
	Israélites naturalisés français	5.442	
ÉTRANGERS	Espagnols	706	771
	Italiens	47	
	Anglo-Maltais	»	
	Autres	18	
INDIGÈNES	Arabes	25.525	26.011
	Berbères	54	
	Marocains	394	
	Tunisiens	»	
	Autres	38	
	A reporter		38.336

Report 38.336

Population comptée à part 1.538

Population totale .... 39.874 habitants.

Contre 39.757 en 1906 et 35.382 en 1901.

La progression réalisée est faible mais elle est en partie rachetée par un développement assez satisfaisant des communes agricoles, ainsi qu'en témoignent les chiffres contenus dans le tableau ci-après :

COMMUNES	DÉNOMBREMENT DE 1911			RÉSULTATS	EN PLUS	EN MOINS
	Européens	Indigènes	Total	de 1906	pour 1911	pour 1911
Béni-Saf	3.824	5.562	9.386	7.304	2.082	»
Descartes	957	194	1.151	Commune créée par décret du 5 décembre 1910		
Hennaya	1.044	2.034	3.078	2.934	144	»
Lamoricière	1.415	978	2.393	2.160	233	»
Nemours	1.828	2.811	4.639	4.260	379	»
Pont-de-l'Isser	788	3.682	4.470	4.493	»	23
Sebdou (mixte)[1]	1.473	21.764	23.237	22.754	483	»
Nédroma (mixte)......	771	33.405	34.176	32.322	1.854	»
Remchi (mixte)	1.998	33.638	35.636	33.483	2.153	»

L'accroissement de la population a atteint 7.328 unités et un seul centre, celui de Pont-de-l'Isser, a enregistré une faible diminution de 23 unités. On peut espérer une sérieuse augmentation de population dans un avenir prochain, lorsque la contrée sera mieux desservie et que d'immenses étendues d'excellentes terres qui sont actuellement à peu près délaissées seront mises en valeur.

---

1 Portait antérieurement au 26 janvier 1907 le nom de commune mixte d'Aïn-Fezza. Cette commune mixte a été diminuée du centre de Descartes, érigée en commune de plein exercice et des superficies prélevées sur le douar des Ouled Mimoun pour l'agrandissement de ce centre.

TERRITOIRES DE COMMANDEMENT

Les régions frontières du département d'Oran ont dû en raison des difficultés fréquentes qui se produisaient avec les populations marocaines limitrophes et avec celles de l'Extrême-Sud, et aussi à cause de la nécessité de disposer de moyens d'action puissants et rapides, être laissées sous le régime de l'autorité militaire. Ces régions désignées sous le nom de territoires de commandement relèvent de deux subdivisions : celles de Mascara et de Tlemcen.

Subdivision de Mascara. — Cette division administrative a été diminuée depuis le dernier recensement d'une importante partie de son territoire par le rattachement du cercle de Méchéria aux territoires du Sud.

Une seule commune indigène fait encore partie de cette subdivision, c'est celle d'Aflou dont la superficie est de 771.000 hectares et dont la population se répartit de la manière suivante :

FRANÇAIS ou NATURALISÉS	ÉTRANGERS	INDIGÈNES	POPULATION TOTALE	POPULATION de 1906	DIFFÉRENCE EN PLUS en 1911
habitants	habitants	habitants	habitants	habitants	habitants
186	12	21.322	21.520	20.814	706

On constate dans ce peuplement une moins value de 193 unités européennes depuis le dernier recensement ce qui représente sensiblement le 50 % des chiffres constatés en 1906. Cette situation est due, en grande partie tout au moins, au ralentissement qui s'est produit dans le commerce des bestiaux.

Subdivision de Tlemcen. — Cette subdivision compte deux communes mixtes d'une étendue relativement peu considérable, mais par contre comportant une population

importante et un mouvement commercial extrêmement actif.

Ces deux divisions administratives présentent les particularités suivantes :

COMMUNES	SUPERFICIES	FRANÇAIS ou NATURALISÉS	ÉTRANGERS	INDIGÈNES	POPULATION TOTALE	POPULATION de 1906	DIFFÉRENCE EN PLUS en 1911
	hectares	habit.	habit.	habit.	habit.	habit.	habit.
El-Aricha . .	149.670	153	199	7.710	8.062	8.019	43
Lalla-Maghnia . .	124.957	2.318	1.220	31.102	34.640	33.277	1.363
TOTAUX. .	274.627	2.471	1.419	38.812	42.702	41.296	1.406

Les chiffres qui précèdent accusent en ce qui concerne les Européens une diminution de 673 personnes pour la commune d'El-Aricha et une augmentation de 1.307 unités pour Lalla-Maghnia.

En résumé la population des territoires de commandement se répartit de la façon suivante :

FRANÇAIS	Français d'origine	1.490	2.657
	Étrangers naturalisés français. .	391	
	Israélites naturalisés français . .	776	
ÉTRANGERS	Espagnols	1.274	1.431
	Italiens	69	
	Anglo-Maltais	»	
	Autres	88	
INDIGÈNES	Arabes	53.981	60.134
	Berbères	4.594	
	Marocains	1.547	
	Tunisiens	»	
	Autres	12	
	Population comptée à part		1.217
	Population totale		65.439

habitants.

TERRITOIRES DU SUD

Les territoires du Sud ont été organisés par la loi du 24 décembre 1902, qui a fixé la composition et la limite de ces territoires, les a dotés de la personnalité civile et leur a attribué un budget autonome distinct de celui de l'Algérie.

La colonie du Sud qui est placée comme celle du Nord sous l'autorité du Gouverneur Général est divisée en quatre territoires, dont un dépend géographiquement de l'Oranie, à la tête de chacun desquels est placé un commandant militaire dont les attributions sont sensiblement les mêmes que celles attribuées aux chefs des territoires de commandement dans la zone du Nord.

Le seul territoire qui peut être rattaché à ceux du département d'Oran est celui d'Aïn-Sefra.

Ce territoire peut être divisé de la façon suivante :

COMMUNES	SUPERFICIE	FRANÇAIS OU NATURALISÉS	ÉTRANGERS	INDIGÈNES	POPULATION TOTALE
	hectares	habitants	habitants	habitants	habitants
Aïn-Sefra.	1.206.200	946	352	10.176	11.474
Méchéria	2.094 503	475	132	24.558	25.165
Géryville	2.919.500	696	192	42.785	43.673
Colomb-Béchar	4.000.000	387	380	15.832	16.599
Timimoun	1.300.000	2	»	44.505	44.507
TOTAUX...	11.520.203	2.506	1.056	137.856	141.418
Population comptée à part					5.581
Population totale					146.999

Aucun des précédents recensements n'a fourni de preuves suffisantes de sincérité en admettant que ceux de 1911 aient une certaine valeur pour permettre une comparaison utile dans le mouvement de la population. Néanmoins en admettant même des erreurs dont les comptages de la Métropole ne sont pas exempts, les chiffres contenus dans le tableau qui précède sont de nature à jeter un jour suffisant sur l'importance de nos territoires de l'Extrême-Sud.

Il est bon d'ajouter que les surfaces territoriales pour si considérables qu'elles soient, n'ont qu'une valeur relative, les terres susceptibles d'être mises en valeur se bornant à quelques oasis où se cultivent avec des palmiers, un peu d'orge et quelques arbres fruitiers.

RÉCAPITULATION

Malgré quelques défaillances — peu importantes du reste — l'ensemble des communes de l'Oranie est nettement en progression et dans certaines régions, les améliorations constatées présentent une réelle importance.

Cette situation est d'autant plus digne de retenir l'attention que le dénombrement de 1911 est venu au lendemain d'une série d'années calamiteuses qui avaient jeté le découragement et écarté de la terre un grand nombre de bonnes volontés et avaient ainsi privé le plus grand nombre des centres d'une population ouvrière qui avait dû rechercher ailleurs un travail que l'insuffisance des récoltes ne leur permettait plus de trouver sur place.

Le tableau ci-après fait ressortir l'ensemble des mouvements de la population durant les cinq dernières années :

ARRONDISSEMENTS	EUROPÉENS		INDIGÈNES		DIFFÉRENCES			
					en plus pour 1911		en moins pour 1911	
	en 1906	en 1911	en 1906	en 1911	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes
Oran	157.464	182.814	124.299	137.220	25.350	12.921	»	»
Mascara	32.070	29.513	178.019	171.339	»	»	2.557	6.680
Mostaganem	35.435	33.961	304.909	329.691	»	24.782	1.474	»
Sidi-Bel-Abbès	38.661	42.290	39.713	63.749	3.629	24.036	»	»
Tlemcen	26.233	26.423	123.234	130.079	190	6.845	»	»
Territoires de Commandement	4.340	4.088	58.161	60.134	»	1.973	252	»
Territoires du Sud	»	3.562	»	137.857	3.562	137.856	»	»
	294.203	322.651	828.335	1.030.068	32.731	208.413	4.283	6.680
En moins					4.283	6.680		
Augmentation définitive de la population de 1906 à 1911					28.448	201.733		

Il ressort des chiffres qui précèdent qu'en Oranie la population indigène est trois fois plus forte que la population européenne, et que les accroissements constatés durant la dernière période quinquennale suivent une courbe absolument semblable : le gain de la population européenne représentant environ le tiers de celui de la population indigène. A ne simplement rapprocher que ces derniers chiffres on serait naturellement amené à conclure que le développement des éléments de peuplement des deux races se poursuit parallèlement dans des conditions absolument semblables. Cette interprétation des statistiques serait erronée, car il faut tenir compte que la plus-value constatée chez les indigènes est exclusivement due aux excédents de la natalité, tandis que les Européens doivent pour maintenir leurs effectifs faire appel aux apports de l'étranger.

Un rapide examen des différents chiffres qui précèdent permet de constater que la population indigène accuse de constantes plus-values, et on peut admettre comme certain que les mesures qui sont constamment prises pour améliorer leurs conditions morales et matérielles aideront au développement d'un peuple qui évolue de la plus heureuse façon près de notre civilisation, et qui puise dans notre présence des éléments de prospérité qui lui manquaient avant l'occupation française.

La colonisation poursuit son œuvre civilisatrice et étend chaque année son action sur des zones nouvelles. A l'heure actuelle sur l'immense étendue de plus de 18 millions d'hectares qui forme l'Oranie, 1.600.000 hectares — c'est-à-dire moins d'un dixième — sont livrés à la culture. Si on tient compte des surfaces réservées aux forêts — près d'un million d'hectares — celles des montagnes du Tell, les steppes des Hauts-Plateaux, les sables ou les hammada du désert, en un mot toutes les parties qui ne peuvent être mises en valeur, soit encore à peu près 14 millions et demi d'hectares, il resterait à livrer à l'agriculture dans un avenir plus ou moins éloigné, une superficie à peu près égale à celle actuellement en pleine production, et si l'accroissement de la population se poursuit parallèlement au développement de la puissance agricole du pays, ce qui se produit depuis de longues années, le nombre des habitants de l'Oranie peut doubler sans que les facultés productrices du pays soient inférieures aux besoins de ses nouveaux enfants.

Ces perspectives qui satisfirent les ambitions de ceux qui furent les premiers témoins du développement de notre colonie ne suffiront très probablement pas à répondre aux besoins des populations futures, alors se posera le problème de la mise en valeur des steppes des Hauts-Plateaux. Pourra-t-on un jour livrer à la charrue ces immensités désolées ? Pourra-t-on demander à ces terres qui ne produisent que les éléments de maigres pâturages, des récoltes riches et abondantes ? Il appartient à l'avenir seul de répondre à cette double question.

CONCLUSIONS

Sur 365 communes de plein exercice, mixtes ou indigènes que compte l'Algérie entière, l'Oranie en renferme 114 ; sur une superficie totale de 57.528.855 hectares, sa part atteint 18.209.907 hectares ; dans ces deux cas, notre département se trouve à peu près normalement doté, mais la situation se modifie d'une façon moins satisfaisante quand les comparaisons portent sur les chiffres de la population. L'Algérie compte à l'heure actuelle 5.563.828 habitants et le département d'Oran seul 1.381.920, soit moins du quart de la population totale. Cette particularité fâcheuse est incontestablement due à la faiblesse numérique de la population indigène.

Il est à considérer que les chiffres de la population évoluent dans un sens très favorable, et que la transformation administrative se poursuit dans des conditions très satisfaisantes. Le nombre des communes augmente d'une manière à peu près régulière par l'émancipation de centres actuellement rattachés à d'autres centres administratifs. C'est ainsi que les communes mixtes, loin de détenir exclusivement des agglomérations indigènes comptent dans leurs territoires des villages européens d'une réelle importance.

On peut citer comme se trouvant dans ce cas :

Commune mixte d'Aïn-Témouchent : Arlal (569 hab.) ; Les Trois-Marabouts (708) ; Hammeau-Perret (284).

Commune mixte de Saint-Lucien : Saint-Lucien (1.165 habitants) ; Ouggaz (322).

Commune mixte de Cacherou : Cacherou (105 hab.) ; Dombasle (435) ; Sonis (163) ; Uzès-le-Duc (611).

Commune mixte de Frenda : Frenda (2.377 hab.) ; Martimprey (417).

Commune mixte de Mascara : Aïn-Farès (245 hab.) ; Aïn-Fekan (217) ; Froha (255) ; Matemore (155) ; Maoussa (289) ; Tizi (362).

Commune mixte de Saïda : Franchetti (443 hab.) ; Charrier (355) ; Kreider (290) ; Marhoum (276).

Commune mixte d'Ammi-Moussa : Ammi-Moussa (614 hab.) ; Guillaumet (114) ; Uzès-le-Duc (611).

Commune mixte de Cassaigne : Cassaigne (954 hab.) ; Lapasset (335) ; Ouillis (385).

Commune mixte de Djebel-Nador : Trezel (1.224 hab.).

Commune mixte de la Mina : Clinchant (490 hab.) ; Nouvion (238) ; Sahouria (316) ; Sirat (158).

Commune mixte de Renault : Renault (978 hab.) ; Hamadena (180).

Commune mixte de Tiaret : Guertoufa (182 hab.) ; Palat (632) ; Prévost-Paradol (534) ; Trumelet (664) ; Waldeck-Rousseau (316) ; Pomel (88).

Commune mixte de Zemmorah : Zemmorah (1.476 h.) ; Ferry (445) ; Mendez (268) ; Montgolfier (758) ; Kenenda (74).

Commune mixte de Mekerra : Baudens (493 hab.) ; Boulet (146) ; Boutin (329) ; Deligny (44) ; Sully (187).

Commune mixte de Télagh : Bedeau (1.311 hab.) ; Berthelot (18) ; Bossuet (326) ; Magenta (536) ; Rochambeau (495) ; Slissen (313) ; Tirman (1.080).

Commune mixte de Sebdou : Aïn-Fezza (111 hab.) ; Aïn-Tellout (252) ; Terni (59).

L'avenir trouvera dans ces soixante centres dont certains sont en pleine prospérité, les éléments utiles au

développement du pays et d'autres villages en cours de préparation viendront remplacer ces réserves et assureront ainsi dans l'avenir la continuité de l'effort qui a déjà donné des résultats si satisfaisants.

Au sujet de cette prospérité qui atteste si nettement le génie colonisateur de notre race, qu'il nous soit permis de dire que contrairement à certaines allégations la population européenne ne déserte pas en masse nos centres agricoles, et que sur 111 communes de l'Oranie prises comme exemple, nous n'en trouvons que 25 enregistrant une moins value souvent insignifiante ainsi qu'en témoignent les chiffres ci-après :

Arrondissement d'Oran : Arcole (23 habitants en moins en 1911) ; Arzew (210) ; El-Ançor (295) ; Kléber (227) ; Misserghin (420) ; Oued-Imbert (130) ; Tafaraoui (38) ; Mocta-Douz (3) ; Valmy (55). Total, 1.401 habitants.

Arrondissement de Mascara : Aïn-el-Hadjar (171 habitants en moins en 1911) ; Dublineau (6) ; Saïda (905). Total, 1.082 habitants.

Arrondissement de Mostaganem : Bellecôte (20 habitants en moins en 1911) ; Inkermann (9) ; Pont-du-Chéliff (17) ; La Stidia (11) ; Blad Touaria (18) ; Mina (38). Total, 113 habitants.

Arrondissement de Sidi-Bel-Abbès : Mercier-Lacombe (235 habitants en moins en 1911) ; Lamtar (44) ; Tabia (10) ; Tassin (38) ; Tenira (111). Total, 438 habitants.

Arrondissement de Tlemcen : Sebdou (1.065 habitants en moins en 1911) ; Nédromah (15). Total, 1.080 habitants.

Soit en tout 4.114 habitants.

Ce dernier chiffre ne doit pas être pris comme exact dans son entier, c'est ainsi que la diminution constatée dans la commune mixte de Sebdou est due pour 957 unités au détachement du centre de Descartes qui a été érigé en commune de plein exercice.

En réalité le nombre des Européens dont ont été diminués certains centres agricoles de l'Oranie de 1906 à 1911 n'excède pas 3.000 et encore faut-il tenir compte que le précédent recensement a eu lieu à la fin d'une longue et pénible période durant laquelle l'agriculture et la viticul-

ture algériennes ont vu diminuer la production et par suite les besoins de main-d'œuvre.

Il est fort probable que le comptage de 1916 donnera des résultats beaucoup plus satisfaisants et que la légère brèche — qui représente à peine 1 % — faite dans la population agricole sera comblée et que tous les centres sans exception accuseront une nouvelle et importante plus-value.

La prospérité de notre département est aujourd'hui trop grande pour que le pays tout entier ne s'en ressente pas de la façon la plus favorable. Malgré les crises les plus graves et les plus imprévues, la mise en valeur agricole, commerciale et industrielle du pays se poursuit avec trop de bonheur depuis près d'un quart de siècle pour que nous puissions douter de son merveilleux avenir, et c'est pourquoi nous attendons plein de confiance le témoignage officiel prochain des progrès réalisés.

Oran, le 25 juillet 1913.

Ed. DÉCHAUD,

Secrétaire général de la Chambre de Commerce d'Oran.

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION

DANS LES

PORTS

du Département d'Oran

MOUVEMENT COMMERCIAL



Mouvement de la Navigation du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1911

INDICATION du PAVILLON	ENTRÉES		SORTIES		Entrées et Sorties réunies	
	NOMBRE de navires	Tonnage	NOMBRE de navires	Tonnage	NOMBRE de navires	Tonnage
Français	2.372	1.697.223	2 368	1.692.667	4.740	3.389.890
Anglais	743	1.326 727	737	1.312.064	1.480	2.638.791
Autrichien	135	280.471	137	283.602	272	564.073
Allemand	142	219.629	143	221.568	285	441.197
Italien	126	173.249	130	175.196	256	348.445
Espagnol	326	139.120	321	138.026	647	277.146
Norwégien	78	103.495	79	105.134	157	208.629
Grec	44	73.466	46	75.076	90	148.542
Danois	71	70.701	72	71.550	143	142.251
Belge	39	50.196	40	50.493	79	100.680
Suédois	22	24.381	21	23.413	43	47.794
Hollandais	18	12.621	18	12.621	36	25 242
Russe	12	11.471	12	11.471	24	22.942
Égyptien	1	595	1	595	2	1.190
Portugais	4	474	5	684	9	1.158
TOTAUX en 1911.	4.133	4.183.819	4.130	4.174.160	8 263	8.357.979
— en 1910.	3.609	3.176.814	3.608	3.172.508	7.217	6.349.322
DIFFÉRENCE 1911.	»	»	»	»	+1.046	+2.008.657

Relevé total du Mouvement des ports du département d'Oran, pendant l'année 1911

(Entrées et sorties réunies)

DÉSIGNATION DES PORTS	ENTRÉES		SORTIES		ENTRÉES ET SORTIES RÉUNIES	
	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE
Oran	4.133	4.183.819	4.130	4.174.160	8.263	8.357.979
Mers-el-Kébir	400	46.135	399	46.093	799	92.228
Mostaganem	639	274.482	639	273.550	1.278	548.032
Arzew	411	254.253	413	255.952	824	510.205
Beni-Saf	318	220.117	320	222.077	638	442.194
Nemours	303	126.813	303	126.412	606	253.225
Honaïne	35	19.215	35	19.215	70	38.430
Kiss-Adjeroud	91	12.860	90	12.858	181	25.718
Totaux en 1911	6.330	5.137.694	6.329	5.130.317	12.659	10.268.011
Totaux en 1910	5.636	4.078.745	5.679	4.055.548	11.315	8.144.293
Différence en plus	694	1.058.951	650	1.074.769	1.344	2.113.718
Différence en moins	»	»	»	»	»	»

STATISTIQUE DU MOUVEMENT COMMERCIAL DES PORTS

du département d'Oran, pendant l'année 1912

comparé au mouvement de l'année 1911, et par nature de marchandises

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1912	Totaux en 1911
Animaux vivants — bêtes de somme..	Tête	1.789	4.380	6.169	1.900
Animaux vivants — Bestiaux — race bovine..	»	631	3.904	4.535	13.802
Animaux vivants — Bestiaux — ovine et autres	»	371.105	838	371.943	539.389
Peaux brutes fraiches ou sèches...	Kilog.	677.600	252.300	929.900	798.000
Laine en masse..........	»	1.658.700	189.900	1.848.600	3.214.000
Poissons de mer — frais	»	167.200	4.000	171.200	113.500
Poissons de mer — salés ou conservés..	»	200.600	360.200	560.800	960.400
Os, sabots, cornes de bétail	»	773.700	79.000	852.700	667.800
Céréales en grains — froment	Quintal	623.807	22.201	645 808	1.039.677
Céréales en grains — avoine........	»	261.472	28.610	290.082	508.693
Céréales en grains — orge..........	»	228.684	150.628	379.312	618.319
Céréales en grains — maïs	»	215	588	803	3.419
Farine de froment........	»	41.391	56.518	97.909	80.200
Semoules en gruau	Kilog.	296.800	1.961.100	2 257.900	1.026.600
Légumes secs et leurs farines.....	»	499.100	1.820.000	2.319.100	5.470.500
Pommes de terre.........	»	523.400	1.162.100	1.685.500	2.394.000
Fruits frais de table	»	10.935.200	5.962.100	16.897.300	7.126.100
Marcs de raisin et moûts .	»	2 621.400	148.500	2.769.900	4.047.700
Fruits secs ou tapés.....	»	275.400	176.600	452.000	523.200
Graines et fruits oléagineux	»	604.100	4.200	608.300	632.700
Tabac en feuilles.........	»	»	19.200	19.200	5.500
— fabriqué........	»	29.500	937.910	967.410	344.500
Huile fixe d'olives.........	»	303.900	163.900	467.800	90.000
— de graines grasses...	»	18.197	190.203	208.400	236.500

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1912	Totaux en 1911
Résines et produits résineux	Kilog.	532.200	67.900	600.100	711.700
Racines, herbes et fleurs médicinales.	»	24.218	11.320	35.538	37 700
Liège ...	»	167.000	129.000	296.000	26.100
Coton ...	»	2.600	3.400	6.000	7.600
Crin végétal. ...	»	2.998.800	33.463.100	36.461.900	28.712.300
Alfa ...	»	208.300	97.054.200	97.262.500	88.355 900
Écorces à tan ...	»	2.616.500	1.227.000	3.843.500	4 442.800
Légumes frais ...	»	10.137.000	546 900	10.683.900	12.165.300
Fourrages ...	»	31.807	11.259.000	11.291.307	10.162.300
Son ...	»	13.809 093	138.500	13.947 593	12.459.100
Drilles ...	»	326.800	220.500	547.400	674.700
Mistelles ...	Litre	4.280.100	200	4 280.300	3.907.700
Vin ordinaire ...	»	223.041.200	5.859.600	228.900.800	251.620.400
— de liqueurs ...	»	686.100	57.300	743.400	330 500
Eaux-de-Vie et spiritueux (alcool pur)	»	912.524	1.298.200	2.210.724	1.089.100
Esprits de toutes sortes ...	»	699.956	43.920	743.956	307.700
Marbres bruts ...	Kilog.	906.400	82.300	988.700	491.500
Kaolin, terre à infusoires ..	»	126.800	860.000	986.800	1.126.200
Briques, plâtre, chaux, ciments ...	»	»	4.650.000	4.650.000	6.457.000
Goudron minéral ...	»	»	402.000	402.000	467.000
Minerai de fer ...	»	33.973.000	486.214.000	520.187.000	510.928.300
Minerai de cuivre ...	»	»	»	»	»
Minerai de plomb ...	»	30.000	670.000	700.000	133.300
Minerai de zinc ...	»	1.500.000	4.829.000	6.329.000	5.574.300
Sel brut et raffiné ...	Quintal	33.729	5.409	39.138	38.657
Lie de vin ...	Kilog.	1.185.200	986.800	2 172.000	2.045.000
Tartre brut ...	»	274.000	279 900	553.900	394.000
Ouvrage en sparterie ...	»	283.100	41.300	324.400	78.700
Colis postaux ...	Nombre	72.436	8.004	63.391	63.391

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1912	Totaux en 1911
Animaux vivants — bêtes de somme	Tête	600	4 114	4.714	2.101
Animaux vivants — Bestiaux race bovine	»	173	3.206	3.379	13.115
Animaux vivants — Bestiaux ovine et autres	»	97	112.753	112.850	186 509
Viandes salées et conservées	Kilog.	142.900	205.400	348.300	529.700
Graisses animales autres que de poissons	»	669.900	4.000	673.900	1.040.100
Beurre et fromages	»	1.134.300	319.200	1.453.500	1.186.600
Poissons de mer salés ou conservés	»	779.000	365.600	1.044.600	1.346.300
Céréales en grains	Quintal	13.476	113.869	127.345	116.167
Farines	»	4.127	»	4.127	5.522
Semoules et pâtes d'Italie	Kilog.	512.500	200	512.700	258 200
Riz	»	3 520.700	1.086.000	4.606.700	2.633.500
Légumes secs et leurs farines	»	3.384 200	871.700	4.455 900	1.137.600
Marrons et châtaignes	»	631.600	28.400	660.000	544.700
Pommes de terre	»	9.860.100	7.007 700	16.867.800	3.425.200
Fruits de table frais	»	326.200	4.217.400	4.543.600	1.063.700
Fruits de table secs ou tapés	»	380.600	429.100	809.700	851.700
Sucres	»	16.636.600	10.200	16 646.800	15.639 300
Cafés	»	700	3.193.900	3.194.600	2.547.500
Chocolat	»	459.400	500	459.900	355.700
Poivre, cannelle, muscade, clous de girofle, macis et vanille	»	7.000	89.300	96.300	113.800
Thés	»	5.400	227.700	233.100	198.600
Tabacs en feuilles ou en côtes	»	»	632.000	632.000	593.100
Tabac fabriqué	»	12.100	1.400	13.500	7.600
Huile fixe d'olives	»	118.300	478 900	597.200	215.400
Huiles de graines grasses	»	5.774.200	388.000	6.162.200	6.030.000
Bois à construire	1.000 K.	24.022	18.266	42.288	33.523
Merrains de chêne et autres	Kilog.	1.268.000	998.000	2.266.000	2.388.000

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1912	Totaux en 1911
Légumes frais ou conservés	Kilog.	280.600	452.100	752.700	762.200
Vins ordinaires........ ..	Litre	543.900	3 500	547.400	225.000
Vins de liqueur	»	431.900	23.700	455.600	434.200
Alcool, eaux de vie et esprits de toutes sortes..	»	3.176.400	1.100	3.177.500	3.350.000
Eaux minérales..........	Kilog.	1.668.100	18 200	1.686.300	1.704.000
Matériaux de construction	»	102.928.000	112.200	103.040.000	64.382.900
Soufre	»	4.570.000	4.021.000	8.591.000	4.071.000
Houille crue et agglomérée	Quintal	22.690	4.346.480	4.369.170	4.309.180
Huiles minérales raffinées.	Hectol.	31.865	19.281	51.146	36.153
Huiles lourdes......... ..	Kilog.	1.435.200	23.200	1.458.400	1.204.700
Fers, fontes et aciers.. ..	»	30.142 800	995.100	31.137.900	18.702.600
Carbure de calcium	»	1.722.300	»	1 722.300	1.416.900
Sulfate de cuivre.........	»	428.900	»	428.900	528.100
Superphosphates et engrais	Quintal	131.563	73.201	204.764	250.551
Savons de parfumerie et autres ...	Kilog.	6.413.600	900	6.414.500	5.680.600
Chicorée brulée ou moulue... ...	»	607.900	»	607.900	402.600
Bougies de toutes sortes .	»	1 472 000	2.900	1.474.900	2.432.100
Poteries, faïences et porcelaines...	»	6.760.100	625.300	7.385.400	5.880.300
Verres et cristaux........	»	3.491 700	89.100	3.580.800	3.118.800
Fils, ficelles et cordages..	»	1.084.600	75.200	1.159.800	1.272.000
Sacs vides en jute..	»	4.163.800	147.000	4.310.800	3.748.000
Tissus de lin et de chanvre	»	163.200	200	163.400	133.300
— de coton	»	4 893.600	7.576	4.901.176	3.722 700
— de laine..........	»	209.900	16.400	226 300	174.400
— de soie...........	»	12.500	418	12.918	2.954
Vêtements et lingerie.....	»	224.200	13.008	237.208	263.681
Papier et ses applications	»	5.542.800	25.400	5.568.200	4.610.800
Peaux et pelleteries ouvrées	»	678.500	62.500	741.000	628.900

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1912	Totaux en 1911
Bijouterie et horlogerie...	Kilog.	51.228	697	51.925	54.985
Machines et mécaniques..	»	3.627.200	2.124.600	5.771.800	6.895.600
Autres ouvrages en métaux	»	11.226.100	517.500	11.743.600	13.806.800
Meubles et ouvrages en bois	»	4.715.800	192.100	4.907.900	3 932.200
Ouvrages de vannerie, de sparterie et de corderie..	»	216.500	354.100	570.600	404.000
Carrosserie..............	»	589.900	159.600	749.500	769.100
Bimbeloterie, tabletterie, et brosserie ..	»	461.500	41.338	502.838	398.057
Colis postaux...........	Nombre	322.022	7.976	329.998	310.062

HERBORISATIONS ORANAISES

Sous ce titre, au mois de juin 1890, j'ai donné dans la *Revue de Botanique* (Bulletin de la Société Française de Botanique), qui était alors publiée à Toulouse, les listes des plantes qu'on pouvait récolter dans les environs immédiats d'Oran. La brochure étant devenue très rare et les jeunes botanistes ne la trouvant plus en librairie, j'accède au désir que m'ont manifesté plusieurs confrères en publiant une deuxième édition.

J'ai hésité longtemps à refondre mon premier travail, car ne m'occupant guère de botanique depuis dix ans, je ne puis, sans crainte de me tromper, rectifier les dénominations de certaines espèces critiques et fixer leur synonymie. Aussi me suis-je borné à remplacer quelques dénominations anciennes en me servant des publications récentes de MM. Battandier et Trabut.

J'ai été aussi incité à publier cette deuxième édition par les changements survenus dans la banlieue d'Oran. L'extension du faubourg Gambetta, par exemple, fait disparaître une de nos plus riches stations botaniques ; des espèces localisées ont disparu, d'autres doivent être recueillies sur des points plus éloignés ; les nombreux chemins ouverts dans la forêt des Planteurs permettent d'établir un plan plus commode d'exploration, etc. J'ai donc dû modifier la plupart des itinéraires, signaler de nouvelles stations et, pour faciliter les recherches, donner des listes plus longues. J'ai voulu avant tout être utile. Puisse ce modeste travail satisfaire ceux qui voudront l'utiliser.

Avant d'aborder l'objet principal de mon étude, je tiens à rappeler quelques conseils que je donnais dans mon premier mémoire.

Grâce à MM. Battandier et Trabut les botanistes algériens ont aujourd'hui à leur disposition des ouvrages qui

leur permettent de déterminer à peu près toutes les espèces qu'ils peuvent récolter.

Le catalogue des espèces algériennes est, par le fait, publié. Il faut maintenant établir leur aire de dispersion. Tous les efforts des botanistes doivent donc être consacrés à l'étude de la Géographie botanique de l'Algérie. Ils ne doivent pourtant pas oublier que la Botanique descriptive est loin d'avoir dit son dernier mot. Chacun, dans son champ d'action, doit soigneusement relever les espèces qui y croissent, les étudier, et noter les variations qu'elles présentent. Les résultats de ces recherches devront être consignés dans des monographies locales, voire même dans des flores régionales. Les monographies permettront d'établir des *Cartes phytogéographiques* comme celles que M. R. Maire, le savant professeur d'Alger, a commencé à dresser pour certaines régions de l'Algérie.

Les seuls travaux qui traitent spécialement de la végétation d'Oran sont les suivants :

1° *Cosson :* D'Oran au chott El-Chergui. 1853.

2° *Trabut :* D'Oran à Méchéria. Plantes remarquables. 1887.

3° *Debeaux :* Plantes rares ou critiques de la flore oranaise. (Association française pour l'avancement des sciences, 1888).

4° *Debeaux :* Régions botaniques de l'arrondissement d'Oran. (Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, 1889.)

5° *Doumergue et Bousquet :* Herborisations à faire, *en avril,* autour d'Oran. (in *Oran et l'Algérie,* 1888.)

6° Session extraordinaire tenue à *Oran* par la *Société Botanique de France* en avril 1906. — Rapport sur les herborisations de la Société par M. *Ch. Flahault.*

Munby, Cosson, MM. Battandier et Trabut ont cité dans leurs ouvrages de nombreuses localités relatives à la flore oranaise.

Les deux premiers travaux embrassent un trop vaste territoire pour être détaillés. Ceux de M. Debeaux, limités à une bien moindre étendue, donnent un aperçu plus exact de la végétation d'Oran.

Je n'aurais même pas beaucoup à ajouter à ceux de ce

dernier si le champ d'étude n'était pas plus vaste, et si je ne voulais faire de ce travail tout simplement un guide qui facilitera, aux botanistes, la recherche des principales espèces de la flore d'Oran.

La végétation des environs immédiats d'Oran est constituée par trois flores bien distinctes :

La flore maritime, la flore tellienne et la flore des sebkhas [1].

La flore maritime est la plus riche en espèces spéciales. Elle ne quitte guère le littoral.

La flore tellienne est plus variée. Elle comprend, surtout au voisinage de la mer, des espèces très intéressantes. Elle a de grandes affinités avec celle des parties espagnole et française du bassin méditerranéen.

La flore des sebkhas n'est pas riche. En revanche, elle offre quelques espèces de la plus grande rareté.

Je ne dirai rien de la topographie générale du cadre de mon étude. Je ne donnerai que les détails les plus indispensables pour herboriser fructueusement. Il suffira de se reporter à la carte au 1/50.000e pour retrouver presque toutes les localités que je citerai.

De même je ne puis songer à donner pour chaque localité toutes les espèces qui y croissent. Je citerai pour les herborisations importantes le plus possible d'espèces intéressantes et, pour les autres, les espèces les moins répandues.

Toutes les plantes que j'énumère dans ce travail et non suivies d'un astérisque ont été, à peu d'exceptions près, récoltées ou vues par moi.

Mes excellents confrères MM. Faure et Ch. d'Allaizette, qui herborisent à Oran, le premier depuis une dizaine d'années, le second depuis deux ans, ont bien voulu me communiquer leurs listes d'herborisations, ce dont je les remercie bien sincèrement. Dans ces listes j'ai relevé un certain nombre d'espèces très intéressantes que je signale dans mon travail en les faisant suivre d'un ou deux astérisques. J'aurais pu en citer un plus grand nombre, mais

1 On appelle sebkhas des lacs salés à sec pendant l'été. Ils sont entourés de prairies salées et marécageuses.

n'ayant pas les échantillons à ma disposition, M. Faure étant en France, je n'ai pas cru pouvoir accepter plusieurs dénominations se rapportant à des espèces non citées par MM. Battandier et Trabut dans leurs ouvrages sur la flore de l'Algérie.

Il est à souhaiter que M. Faure publie une revue critique des espèces et variétés nouvelles pour la flore d'Oran.

Pour déterminer les plantes algériennes trois ouvrages sont aujourd'hui indispensables :

1° *Flore analytique et synoptique de l'Algérie* par MM. Battandier et Trabut (1904) ;

2° *Flore descriptive de l'Algérie* des mêmes auteurs (1888-1895) ;

3° *Supplément aux Phanérogames* par M. Battandier (1910).

Les botanistes familiarisés avec les plantes de la flore algérienne consulteront avec avantage :

4° *Contributions à la connaissance de la Flore du nord de l'Afrique* par M. Murbeck Sw. (1897-1900 et 1905) Lund.

PREMIÈRE PARTIE [1]

ORAN

On peut herboriser à Oran toute l'année. Le printemps est la saison que le botaniste voyageur devra choisir de préférence.

La campagne se couvre de verdure en octobre ou en novembre, après les premières pluies. Les mois d'octobre, novembre et décembre offrent déjà plusieurs liliacées. A la Noël la *Clematis cirrhosa* suspend ses clochettes blanches aux branches des buissons de la fontaine de Noiseux. En janvier, les *Arisarum simorrhinum*, *Narcissus pachybolbus*, *Corbularia monophylla*, *Romulea*, etc., montrent leurs belles fleurs. En février les espèces sont déjà fort nombreuses.

Enfin le printemps arrive. Alors le botaniste peut ramasser jusqu'à 150 plantes dans une journée. En juin, le nombre des espèces diminue sensiblement ; en juillet et août, il est très réduit. En revanche, les espèces estivales constituent avec celles de l'hiver la véritable végétation spéciale du littoral algérien. C'est en été que le botaniste doit avoir le feu sacré pour aller, sous les feux d'un soleil de 40 à 50°, remplir sa boîte d'espèces rares.

C'est en cette saison que l'on devra visiter plus spécialement les sebkhas. Les staticées et surtout les salsolacées y dominent.

Trois centres de végétation doivent, avant tout, être explorés à Oran :

1° Le littoral ;

2° Le Djebel Murdjadjo ;

3° Les sebkhas.

---

1 Quand j'ai publié les *Herborisations* je pensais donner plus tard une 2e partie comprenant les récoltes à faire en dehors d'Oran, du Cap Falcon à la Macta. Peut-être le ferai-je un jour si quelque confrère ne s'y décide pas.

Dans ces trois centres, le botaniste récoltera, dès la première année, des matériaux suffisants pour se faire une idée à peu près exacte de la végétation oranaise. L'année suivante, il pourra rayonner tout autour, mais sans trop s'écarter. Puis, il prolongera tous les ans le rayon du cercle de ses recherches.

LITTORAL D'ORAN

Littoral de l'Est

Le littoral d'Oran peut être divisé en deux parties : le littoral de l'Ouest et le littoral de l'Est.

Aux abords immédiats de la mer le littoral de l'Ouest (route de Mers-el-Kébir) n'offre rien de bien intéressant au point de vue botanique. Il est d'abord constitué par des falaises dolomitiques, très escarpées et inaccessibles, qui, sans interruption, s'étendent du fort Lamoune au pont de Sainte-Clotilde. Bien rares sont les espèces localisées sur les rochers abrupts de ces falaises.

Au delà la côte s'abaisse brusquement et une terrasse de marnes cartenniennes, dont la flore est assez pauvre s'étale jusqu'à Saint-André et domine, à peu de hauteur, la ligne de rivage dont la courbe grâcieuse limite la rade.

Au-dessus des falaises liasiques et en arrière de la terrasse miocène se dressent les hautes pentes du Santa-Cruz et du Cirque de Mers-el-Kébir qui seront étudiées plus loin.

A l'Est le littoral est d'abord formé de falaises presque à pic sur la mer (de la Batterie Blanche et l'Ancienne Batterie Espagnole), puis par des falaises séparées du rivage par une longue et assez large terrasse de grès et de dunes connue sous le nom de Batterie Espagnole.

Les falaises sont dominées par le plateau rocheux (gréso-sablonneux) de Gambetta qui se continue par le plateau d'Arcole traversé par la route de Canastel ou de Kristel.

Le littoral à l'Est d'Oran est la région la plus facile à

parcourir. On devra le visiter souvent surtout à la fin de l'hiver et au printemps. Il offre trois parties à explorer :

1° Le plateau ;

2° Les falaises de Gambetta ;

3° La Batterie Espagnole : dunes et falaises.

1° Le Plateau

Le plateau s'étend de la Batterie Blanche jusqu'à la pointe Canastel. Je n'étudierai que la partie comprise entre la Batterie Blanche et la Briqueterie. Pour la facilité de l'étude je subdiviserai le plateau en trois parties :

1° La Batterie Blanche et le Ravin Blanc ;

2° Le plateau de Gambetta ;

3° Le plateau dominant la Batterie Espagnole.

J'ai dû modifier les anciennes divisions, car le développement du quartier Gambetta fait petit à petit disparaître les terrains incultes de l'ancien Hippodrome. Il faudra désormais aller vers l'Est pour rechercher certaines espèces ayant disparu des abords de Gambetta.

Herborisations dans le Ravin Blanc et à la Batterie Blanche

Tramway de Gambetta jusqu'aux portes.

A la sortie des portes, on tourne à gauche et on suit le rempart jusqu'à la voie ferrée qui passe dans le Ravin Blanc. On traverse la voie, on visite les talus de la tranchée, puis on monte sur le plateau de la Batterie Blanche.

Les abords du fort sont aujourd'hui à peu près entièrement cultivés et toute la zone non militaire va être occupée par la nouvelle usine à gaz.

La surface sur laquelle on peut herboriser est très restreinte. On peut néanmoins trouver dans le Ravin Blanc ou sur le plateau de la Batterie Blanche les espèces suivantes :

En Janvier

Helianthemum virgatum Desf.
— floribundum Pom.
= H. rubellum Pers. *(ex p.)*.
Erodium Munbyanum B. et R.
= E. Mauritanicum C. et D R.
Fagonia cretica L.

Calendula parviflora Raf.
Romulea bulbocodium Seb. et Maur. et var. dioïca.
= R. Clusiana Lge. Fleurs très grandes.
Gagea Granatelli Parl.

En Février

Ranunculus flabellatus Desf.
Hypecoum procumbens L.
Glaucium corniculatum Curt. var. phœniceum Batt.
Fumaria pallidiflora Jord. [1]
— media Lois. [1]
— densiflora D C. var. = F. bracteosa Pom.
— parviflora Lam. [1]
Carrichtera vellae DC.
Cordylocarpus muricatus Desf.
Alyssum maritimum L.
Matthiola parviflora R. Br.
Arenaria spathulata Desf. var. Oranensis Batt.
Hedysarum pallidum Desf.
Fedia Cornu-copiæ Gœrtn.
Calendula suffruticosa Vahl [1, 2]
Centaurea involucrata Desf.
Spitzelia cupuligera D R.
Hyoseris scabra L.
Crepis taraxacifolia Thuill.
Veronica cymbalaria Bod. [1]
Phelipæa mauritanica D R.
Teucrium pseudo-chamæpitys Desf.
Iris sysirinchium L.
Asphodelus fistulosus L.
— microcarpus Viv.
Tulipa fragrans My. = T. Celsiana Red.
Stipa tortilis Desf.

En Mars

Spergularia Munbyana Pom.
Trifolium stellatum L.
Astragalus scorpioides Pourr.
— epiglottis L. var. pedunculata Batt.
Lathyrus ochrus L.
Hedysarum capitatum Desf.
— spinosissimum Sibth. et Sm.
Vaillantia hispida L.
Centranthus calcitrapa L. = C. Clausonis Pomel.
Anacyclus clavatus Pers.
— var. inconstans Batt.
Periderea fuscata Webb.
Catananche lutea L.
Rhagadiolus stellatus Gœrtn.
Convolvulus pseudo-siculus Cav.
Linaria triphylla Mill.
— reflexa Desf. et var. albiflora.
Lavandula multifida L.
Marrubium alysson L.
Stachys hirta L.
Emex spinosa Camp.
Beta maritima L.
Muscari comosum L.
Allium roseum L.
Ammochloa pungens Desf.

---

1 Talus de la voie ferrée.

2 Il est bien difficile de délimiter les variétés de cette plante que l'on a élevées au rang d'espèce. La forme des fruits est très variable et si sur certains pieds les akènes rostrés manquent entièrement, sur d'autres on rencontre des capitules fructifères à akènes plus ou moins rostrés ; il est donc bien difficile de séparer nettement le *C. suffruticosa* du *C. Balansae*, qui sont reliés par des formes intermédiaires.

En Avril

Papaver somniferum L. (rare).
— hybridum L.
Helianthemum niloticum Pers.
Frankenia lævis L.
Neslia paniculata Desv.
Erodium ciconium W.
— chium W.
Rhodalsine procumbens J. G.
Spergularia Doumerguei Fouc. var. flexilis Fouc.
— Munbyana Pom. et form. stat. radicans. Fouc.
Trigonella Monspeliaca L.
Aizoon hispanicum L.
Mesembryanthemum nodiflorum L.
Bupleurum glaucum R. et Cast. = B. semicompositum L.
Evax astericiflora Pers.
Centaurea eriophora L.
Hedypnois polymorpha DC.
Convolvulus tricolor L.
Phelipæa Muteli Schultz.
— lutea Desf. rare.
Statice Thouini Viv.
Thesium humile Vahl.
Scilla Peruviana Desf.
Allium vernale Tin.
Avena eriantha DR.
Vulpia geniculata L.
Ægylops ovata L.
— ventricosa Tausch.

En Mai

Lepidium Draba L.
Melilotus parviflorus Desf.
Medicago pentacycla DC.
— truncatulata Gœrtn.
— littoralis Rhode.
Tamarix gallica L.
Bunium mauritanicum B. et R.
Ptychotis ammoides Koch.
Centranthus calcitrapa L. var. Clausonis.
Carduus pycnocephalus L.
Notobasis Syriaca Cass.
Kentrophyllum bœticum B. R.
Teucrium polycephalum Pom. = T. Polium *(ex p.)*.
Polygonum Bellardi All.

En Juin

Capparis ovata Desf. f. canescens.
Hippomarathrum crispatum Pom.
Thapsia garganica L.
Kundmania sicula DC.
Carlina corymbosa L.
Centaurea calcitrapa L.
Silybum Marianum Gœrtn.
Onopordon macracanthum Schousb.
Verbascum sinuatum L.
Teucrium bracteatum Desf.

En Juillet

Lactuca saligna L.
Nicotiana glauca Grahm.
Chenopodium Vulvaria L.
Atriplex mauritanicus B. et R.

En Août

Atriplex halimus L.
Salsola oppositifolia Desf.
Salsola vermiculata L. var. microphylla Moq.

En Septembre

Inula graveolens L.
Phragmites gigantea Gay.

En Octobre-Novembre

Passerina hirsuta L.
Scilla autumnalis L.
Leucoium autumnale L.
Narcissus serotinus L.

En Décembre

Leucanthemum glabrum B. R.
Iris alata Poir.

Herborisations sur le Plateau de Gambetta

Tramway jusqu'au faubourg Gambetta.

Le plateau de Gambetta s'étend au Nord et au Nord-Est du faubourg. Je lui donnerai pour limite orientale celle de la commune d'Oran qui passe par l'Ancien Télégraphe d'Aloudja.

Le plateau de Gambetta très uniforme est facile à parcourir. Aux abords de la falaise qui le termine au Nord se trouvent de petites dunes fixées sur lesquelles croissent quelques espèces très intéressantes, telles que :

Matthiola tristis R. B.
var. coronopifolia.
Malcolmia arenaria DC.
var. biloba M. Pom.
Lotus creticus L.
Orlaya maritima Koch.
Asphodelus tenuifolius Cav.
Ammochloa pungens Desf.
Ctenopsis pectinella Del.
et var. connivens Hack.

Sur le plateau rocheux et dans les terres cultivées, on pourra recueillir :

En Janvier

Matthiola tristis R. Br., var.
= M. coronopifolia DC.
Thrincia tuberosa DC.
Thymus Munbyanus B. et R.
Micromeria inodora Benth.
Romulea bulbocodium Seb. et Maur. [1]
— Columnæ Seb. et Maur.
Iris alata Poir.

---

[1] Le genre *Romulea* est très embrouillé et il est bien difficile de se reconnaître dans les diverses espèces que l'on a citées en Algérie. MM. Battandier et Trabut *(Flore syn.)* citent d'Oran *R. ligustica* Parl. et M. Battandier (*Suppl.* 1910, p. 86) donne en outre *R. numidica* Jord. et Four., qui me paraît bien voisin de *R. Columnæ* Seb. et Maur.

Asphodelus fistulosus L.
Allium chamæmoly L.

En Février

Adonis microcarpa DC.
Psychine stylosa Desf. (accidentel).
Carrichtera vellæ DC.
Brassica Tournefortii Gouan.
Diplotaxis auriculata DR.
Malcolmia arenaria Desf., var. = M. biloba Pom.
Matthiola parviflora R. B.
Reseda stricta Pers.
var. Reuteriana Mull.
Helianthemum lavanduloefolium DC. var. latifolium Nob.
— salicifolium Pers.
Fumana glutinosa Boiss.
Silene bipartita Desf., var. lasiocalyx S-W. et God.
— Behen L.
Sagina apetala L. [1]
Lotus creticus L.
Smyrnium olusatrum L.
Asteriscus maritimus Mœnch.
Periderea fuscata Webb.
Calendula parviflora Raf.
Rhaponticum acaule Desf.
Spitzelia cupuligera DR.
Picridium bicolor Pom.
var. littoralis Nob.
Crepis intybacea DC.
Nonnæa nigricans DC.
Convolvulus althæoides L.
— lineatus L.
Linaria reflexa Desf.
Salvia clandestina L.
— controversa Ten.
Euphorbia heterophylla Desf. = E. terracina L.
Asphodelus fistulosus L.
Gagea Granatelli Parl.
Orchis saccata Ten.
Ammochloa pungens Desf.

En Mars

Papaver Rhœas L.
— hybridum L.
Fumaria officinalis L.
— parviflora Lam.
— densiflora DC.
— bracteosa Pom.
— agraria Lam.
Neslia paniculata L.
Reseda lutea L.
Helianthemum niloticum Pers.
Geranium molle L.
Erodium moschatum L'Hér.
— chium W.
Silene rubella L.
— lusitanica Desf.
Cerastium glomeratum Thuill.
Lœflingia micrantha B. et R.* (cf. L. hispanica L.).
Oxalis cernua Th.
var. microphylla Batt.*
Lupinus hirsutus L. (rare).
Astragalus scorpioides Pourr.
— bœticus L.
Vicia cuneata Guss.*
Lathyrus angulatus L.* [2]
Hippocrepis multisiliquosa L.
Hedysarum capitatum Desf.
— spinosissimum Sibth. et Sm.
Torilis nodosa Gœrtn.

---

1 Battandier (*Supplément aux Phanérogames*, 1910) cite du bord de la mer, Oran, Rachgoun, une autre espèce, *S. maritima* L. var. *apetala* ; *S. Rodriguezii* Willk. ? que je ne connais pas.

2 Près la Batterie Gambetta.

* Récoltes de M. Faure. — ** Récoltes de M. d'Allaizette.

Valerianella discoidea Lois.
Chrysanthemum segetum L.
— coronarium L.
Senecio mauritanicus Pomel.
Centaurea involucrata Desf.
— involucrata × infestans.* [1]
Carduus pteracanthus DR.
— pycnocephalus L.
Hedypnois polymorpha DC.
— cretica W.
Hyoseris scabra L.
Urospermum picroides Desf.
Crepis bulbosa Frœl.
Nonnæa micrantha B. et R.
Lithospermum apulum Vahl
— arvense L.
Linaria triphylla Mill.
Lamium amplexicaule L.
Anagallis collina Schousb.
Plantago lagopus L.
— lanceolata L.
— serraria L.
— albicans L.
— psyllium L.
Emex spinosa Camp.
Thesium humile Vahl.
Euphorbia falcata L.
Asphodelus tenuifolius Cav.
Dipcadi serotinum Medik.
Orchis acuminata Desf.
= O. coriophora L.
Ophrys speculum Link.
— bombyliflora Link.
Juncus bufonius L.
Stipa barbata Desf. [1]
Poa annua L.
Festuca cœrulescens Desf.

En Avril

Nigella Damascena L.
Rapistrum Linnœanum B. et R.
Sisymbrium Irio L.
— Columnæ Jacq.
Reseda lutea L.
Lavatera cretica L.
Erodium ciconium W.
— malacoides Willd.
Silene cerastoides L.
— tridentata Desf.
— inflāta Sm.
— brachypetala Reich.
— muscipula L.
— pteropleura B. et R.
Alsine tenuifolia Crantz.
var. arvatica Batt.
— montana Fenzl (rare).
Spergularia Bocconei Fouc.
Paronychia argentea L.
Herniaria cinerea DC.
Polycarpon tetraphyllum L.
Melilotus sulcata Desf.
Melilotus leiosperma Pom.
— parviflora Desf.
Medicago marginata W.
Trifolium angustifolium L.
— Cherleri L.
— scabrum L.
-- tomentosum L.
— spumosum L.
— procumbens Sm.
= T. agrarium L.
Tetragonolobus purpureus Mœnch.
Lotus edulis L.
Anthyllis vulneraria L.
var. Dillenii Schultz.
— tetraphylla L.
Astragalus epiglottis L.
— sesameus L.
— hamosus L.
Lathyrus cicera L.
— annuus L.
— ochrus DC.

---

1 Un seul pied trouvé entre les parents et nommé par M. Faure (21 mars 1907).

2 Cette espèce se trouvait au nord de l'ancien Hippodrome. Elle a sans doute disparu. Elle existe près de la Tour Maussion.

Lathyrus affinis Guss.*
Scorpiurus vermiculata L.
— sulcata L.
Poterium Magnolii Sp.
Bupleurum glaucum Rob. et Cast.
Orlaya maritima Koch.
Vaillantia muralis L.
Pallenis spinosa Cass.
Filago spathulata Presl.
Anacyclus clavatus Pers.
Anthemis Bovœana J. Gay.
Chrysanthemum coronarium L.
Cardopathium amethystinum Spach.
= C. corymbosum Spach.
Galactites Duricæi Spach.
Hypochœris arachnoidea Poir.
Campanula Erinus L.
Convolvulus arvensis L.
Anchusa italica Retz.
Echium confusum de Coincy.
Antirrhinum orontium L.
Linaria reflexa Desf. var. lutea.
— micrantha Spr.
Marrubium vulgare L.
— alysson L.
Stachys hirta L.
Plantago lagopus L.
— coronopus L.
— Bellardi All.
Statice echioides L.
Euphorbia peplus L.
— segetalis L.*
Ornithogalum Narbonense L.
Orchis fragrans Poll.
= O. coriophora L.
Polypogon Monspeliense L.
Bromus giganteus Desf.
— madritensis L.
Sclerochloa dura P. Beauv. (moissons, rare).
Scleropoa hemipoa Del.
Lolium multiflorum L.

En Mai-Juin

Silene argillosa My* (rare).
Dianthus velutinus Guss.
Spergularia Munbyana Pom. var.
Haplophyllum Buxbaumii Jus.
Ononis biflora Desf.*
Melilotus infestans Guss.
Vicia atropurpurea Desf.*
Pistorinia intermedia B. et R.
Eryngium ilicifolium Desf.
Bupleurum protractum L. et Hoff.
Bifora testiculata Hoffm. (rare).
Atractylis cancellata L.
Centaurea algeriensis Coss. et DR.
— infestans DR.
Centaurea melitensis L.
— calcitrapa L.
Cnicus benedictus L. (rare).
Kentrophyllum bœticum B et R.
Silybum Marianum Gœrt.
Onopordon macranthum Sch.
Thrincia hispida Roth.
Lycium Mediterraneum Dun.
Ballota hirsuta Benth.
Chenopodium urbicum L.
Polygonum aviculare L.
Cytinus hypocistis L.
Lepturus incurvatus L.
Ctenopsis pectinella Del. var. connivens Hack.
Œgylops ovata L.

En Juillet

Zizyphus lotus L.
Conyza ambigua DC.
Nicotiana glauca Grahm.
Chenopodium album L.
— opulifolium Schr.
— murale L.

Salsola kali L.
Amaranthus deflexus L.
Amaranthus retroflexus L.
— sylvestris Desf.

En Août

Tribulus terrestris L.
Heliotropium Europæum L.
Solanum nigrum L.
var. villosum Lam.
Crozophora tinctoria Juss.
Amaranthus albus L.
Scilla maritima L.
Allium Cupani Raf.
— spherocephalon L.
var. arvense Parl.

En Septembre

Thymelea arvensis Lam.
var. salsa My.
Leucoium autumnale L.
Pancratium fœtidum Pomel.
Scilla undulata Desf.

En Octobre

Asparagus horridus L.
Merendera filifolia Camb.
Scilla autumnalis L.
— pulchella My.

En Novembre

Ranunculus bullatus L.
Micromeria inodora Benth.
Narcissus serotinus L.
— elegans Sp.

En Décembre

Bellis annua L. var. microcephala Lge.
Bellis silvestris Cyr.

On peut visiter aussi les broussailles comprises entre la route d'Arcole et Saint-Eugène en traversant le Ravin Blanc à sa naissance. Elles ne m'ont offert rien de bien intéressant. On y trouve en février et mars :

Stachys arvensis L.
Orchis papilionacea L.
Ophrys lutea L.
— tenthredinifera W.

J'y ai vu aussi, mais en rares échantillons :

Fritillaria oranensis Pomel.
Narcissus pachybolbus DR.
Pancratium fœtidum Pomel.

Sur le terrain de l'hippodrome de Saint-Eugène M. Faure a recueilli :

En Mars-Avril

Helianthemum intermedium Thib.
Astragalus hamosus L.
Onobrychis crista galli Lam.
Plantago serraria L.
Lamarckia aurea Coss.

En Mai

Lupinus hirsutus L.	Eryngium triquêtrum Desf.

Plateau dominant la Batterie Espagnole

Lorsqu'on herborise à la Batterie Espagnole on revient souvent par le sentier qui, de la première bergerie, conduit par la falaise sur le plateau. On rentre par la route de Canastel à Oran.

Ce plateau est assez pauvre. On peut néanmoins y récolter :

En Février

Anemone palmata L.
Arenaria spathulata Desf.
Thymus munbyanus B. et R.
Rosmarinus lavandulaceus de Noé. var. littoralis Dbx.
Orchis fragrans Poll.
Ophrys fusca Cav.
— speculum Link.
— bombyliflora Link.
— tenthredinifera W.

En Mars

Adonis microcarpa DC.
Helianthemum floribundum Pomel.
= H. rubellum Pers.
Erophaca bœtica L.
Linaria virgata Desf.

En Avril

Rapistrum Linnœanum B. R.
Silene Behen L.
Tillœa muscosa L.
Bulliardia Vaillantii DC.

En Mai

Dianthus Kremeri B. et R.
Mucizonia hispida DC.
Lythrum thymifolium L.
Bupleurum glaucum R. et Cast.
= B. semicompositum L.
Vicia calcarata Desf. *
Scabiosa monspeliaca L.
— semipapposa Salzm.
Anthemis Bovœana J. Gay.
Centaurea calcitrapa × involucrata Faure. [1]
Tolpis dichroa Jord. * [2]

En Juin

Thymelea arvensis Lam. var. salsa My.*
Teucrium polycephalum Pom.

---

1 Une seule touffe qui a disparu (Faure), 20 mai 1906.

2 Le *Tolpis dichroa* Jord. est, d'après M. Faure, voisin du *T. barbata* que je n'ai jamais vu à Oran.

En Septembre-Octobre

Scilla undulata Desf.
— pulchella Munby.
Sc. obtusifolia Desf.

En Décembre

Narcissus elegans Sp.

2° Les Falaises de Gambetta

On désigne sous ce nom les falaises maritimes, presque à pic, qui s'étendent de la Batterie Blanche à l'ancienne Batterie Espagnole et dont la mer baigne le pied. La partie inférieure est constituée par des marnes sahéliennes, la partie supérieure par des grès pliocènes. Entre les deux il y a des suintements dont le principal est celui de la *Cueva del Agua*. Le niveau aquifère entretient surtout une végétation estivale.

Pour visiter ces falaises on prend le chemin qui longe à l'Est l'enclos de la nouvelle usine à gaz et qui aboutit au sentier de la *Cueva del Agua*. Ce sentier descend par la falaise jusqu'à la mer. De la source on se dirige de préférence vers l'Est. Le côté ouest n'offre rien de particulièrement intéressant.

Le parcours de ces falaises est assez dangereux. L'eau suintant partout, les éboulements sont fréquents et certains passages trop étroits sont franchis difficilement. Il est prudent de ne s'y aventurer que lorsque le terrain est relativement sec. On devra visiter, surtout en été, les points humides où quelques espèces forment encore des touffes ou de petits tapis de verdure.

Sur ces falaises on peut récolter en dehors des plantes communes :

En Janvier

Brassica fruticulosa Cyr.
Silene pseudo-atocien Desf.
Lavandula dentata L.

En Février

Lavandula multifida L.

En Mars

Lycium intricatum Boiss.
Calendula suffruticosa Vahl.
Pinus halepensis Mil. (rare).
Juncus acutus L.

En Avril

Anthemis chrysantha J. Gay.
Galium aparine L.
Orobanche Bovœi Reut.
Lagurus ovatus L., var. cylindraceus Nob.
Adianthum Capillus-Veneris L.

En Mai

Nasturtium officinale (rare).
Silene Behen L.
Spergularia Munbyana Pom. [1]
Helosciadium nodiflorum Koch
Lythrum Grefferi Ten.
Notobasis Syriaca Cass.
Centaurea Fontanesi DR.
Sonchus pustulatus W.
— maritimus L.
= S. hieracioides W. et Lge.
Samolus Valerandi L.
Suœda fruticosa Forsk.
Schœnus nigricans L.
Polypogon littorale Sm., var. ascendens Coss.

En Juin

Capparis ovata Desf.
Linum maritimum L.
Hypericum tomentosum L. et var. palustre Batt.
Genista umbellata Desf.
Bupleurum Balansæ B. et R.
Daucus gummifer Lam. [2]
— hispidus Desf.
Scabiosa maritima L.
Helichrysum Fontanesii Camb.
= H. rupestre Raf.
Scolymus hispanicus L.
Hyoscyamus albus L.
Anagallis repens Pomel.
= A. tenella L.
Plantago macrorrhiza Poir.
Statice cyrtostachya de Gir.
Cyperus distachyos All.

En Juillet

Nicotiana glauca Grahm.
Setaria verticillata P. B.

En Août-Septembre

Inula crithmoides L.
— viscosa Aïton.
Trachelium cœruleum L.
Ficus carica L.
Salsola vermiculata Forsk. var. microphylla Moq. Tand.
Atriplex halimus L.
— hastata L.

---

1 Batt. et Trab. (in *Suppl. Flore synoptique*, p. 409) indiquent à « Oran » *Sp. pycnorrhiza* Foucaud (*Sp. macrorrhiza* My.). Foucaud a décrit cette espèce sur une plante de l'herbier Pomel, provenance « Oran ». C'est une plante du groupe *Sp. media*.

2 Le type se trouve plutôt sur les falaises maritimes de la Batterie Espagnole; aussi, au col de Santa-Cruz.

En Septembre

Isolepis Savii Seb. et Maur., var. stolonifera Nob. Erianthus Ravennæ Rich.

3° Batterie Espagnole

Tramway jusqu'à Gambetta.

On désigne sous le nom de Batterie Espagnole la bande littorale qui s'étend du vieux fort à la pointe Canastel et qui, sauf la vieille batterie, se trouve sur le territoire de la commune d'Arcole. Elle comprend une terrasse légèrement mamelonnée en grande partie couverte de sables et de dunes qui forment un véritable labyrinthe. La terrasse s'étale au pied de hautes falaises de grès pliocènes distantes d'environ 300 mètres de la ligne de rivage. Du côté de la mer elle domine une falaise maritime de 15 à 20 mètres à peu près inabordable, très pauvre en espèces. Il faut une grande habitude du terrain pour retrouver les stations des espèces les plus rares.

Pour se rendre à la Batterie Espagnole on prend au pont de Gambetta la route de Canastel que l'on quitte à environ 1.500 mètres, pour aller passer contre et à l'Est de la nouvelle batterie Gambetta. De là un sentier de moins de cent mètres conduit au bord de la falaise ; il est continué par un mauvais raidillon qui, à pic, descend au vieux fort. On peut aussi descendre à 200 ou 500 mètres plus à l'Est, soit par le chemin muletier des carrières soit par le mauvais sentier de la Ferme.

Le mieux est de descendre par le raidillon de la Batterie Gambetta, de visiter les falaises et les pentes aux abords du sentier et d'herboriser ensuite dans les environs du vieux fort. On peut remonter par le chemin muletier des carrières. Plus tard on poussera vers l'Est jusqu'à la ruine de la première bergerie. Pour cela on prendra un bon sentier qui, continuant le chemin des carrières, traverse la terrasse sur toute sa longueur en serrant la falaise. A la bergerie on pourra remonter par un large sentier qui, tout proche, gravit la falaise pour aboutir sur le plateau. Enfin on pourra, si on dispose d'une journée, aller jusqu'à la Briqueterie (Le Cagnaret) et monter par un autre sentier qui aboutit aussi au plateau. On rentre à Oran par la route de

Canastel soit directement, soit en herborisant sur le plateau qui domine la Batterie Espagnole et dont il a été déjà question.

La Batterie Espagnole offre plusieurs espèces très intéressantes :

Autour du Vieux Fort :

Matthiola tricuspidata R. B.
Silene ramosissima Desf.
Retama Bovœi Sp.
Calendula Balansœ B. et R.
Phelipœa lutea Desf.

Après la petite source située sur le sentier où l'on voit très bien la lumachelle pliocène reposer sur les marnes sahéliennes on trouve dans un bas-fond à gauche :

Coronilla repanda Guss.
Anacyclus linearilobus Boiss.
Jasione glabra DR.
Linaria atlantica B. et R.
Cynomorium coccineum L. (sur les Salsola).

Sur les falaises :

Genista spartioides Sp.

A la Batterie Espagnole il faut explorer séparément :

1° Les dunes ;

2° Les falaises.

Herborisations aux Dunes de la Batterie Espagnole

Les principales espèces à recueillir sont :

En Janvier

Lavandula dentata L.

En Février

Matthiola tricuspidata R. Br.
Retama Bovæi Sp.
Fedia Cornu-copiæ Gœrtn.
Senecio mauritanicus Pom.
Cerinthe gymnandra Gasp.
Rumex bucephalophorus L.
Gagea Granatelli Parl. (var. ?)

En Mars

Ranunculus flabellatus Desf.
Brassica Tournefortii Gn.
Malcolmia arenaria Desf. var. = M. biloba Pom.

Matthiola tristis R. Br. var.
= M. coronopifolia DC.
Helianthemum rubellum Per.[1]
Alsine tenuifolia L.
var. arvatica Batt.
Lavatera cretica L.
Fagonia cretica L.
Ruta bracteosa DC.
Lotus creticus L.
Erophaca bœtica Boiss. (rare).
Bellis atlantica B. et R.
Calendula Balansæ B. et R.
Anthemis chrysantha Gay.
Centaurea fragilis DR.
Picridium discolor Pom.
var. littorale Nob.
Crepis bulbosa Tausch.
Anagallis collina Schousb.
Asterolinum stellatum L.
Antirrhinum orontium L.
Linaria atlantica DR.
— reflexa Desf. var. albiflora.
Phelipæa lutea Desf.
Emex spinosus Camp.
Euphorbia heterophylla Desf.
= E. terracina L.
— exigua L.
Iris sisyrinchium L.
Muscari maritimum L.
Ammochloa pungens Desf.
Ctenopsis pectinella Desf.
var. connivens Hack.
Juniperus macrocarpa Sibth Sm. (un jeune pied).[2]

En Avril

Papaver Rhœas L.
— hybrida L.
Ceratocapnos umbrosus DR.
Rapistrum Linnœanum B. et R.
Cistus heterophyllus Desf.
— Munbyi Pomel.
— monspeliensis L.
Fumana glutinosa Boiss.
Reseda stricta L.
var. Reuteriana Mull.
Erodium munbyanum Boiss.
= mauritanicum C. et DR.
— soluntinum Tod.
= E. laciniatum W.
Silene ramosissima Desf.
Arenaria spathulata Desf.
var. Oranensis Batt.
Lœflingia hispanica L. var.
Polycarpon alsinæfolium DC.
Ononis cherleri DC. var.
Linum strictum L.
var. laxiflorum G. G.
Medicago littoralis Rhode.
Lotus edulis L.
Astragalus bœticus L.
Hedysarum pallidum Desf.
— capitatum Desf.
Coronilla repanda Guss.
— juncea L.
Hippocrepis ciliata W.
— multisiliquosa L.
Anacyclus linearilobus B. et R.
Leucanthemum arenarium Pomel.
Silybum Marianum Gœrtn.
Crepis taraxacifolia Thuill. var.
Campanula erinus L.
Cerinthe gymnandra Gasp.
Erythræa suffruticosa Gris.
Jasminum fructicans L.
Linaria heterophylla Desf.
Orobanche curvata Pom.
Thymus Munbyanus B. et R.

---

1 Batt. et Trabut (*Flore synoptique*, p. 44) indiquent à la Batterie Espagnole *H. paniculatum* Dun. et excluent *H. rubellum* du littoral. Dans ce cas les *H. paniculatum* Dun. et *H. floribundum* Pom. seraient synonymes.

2 Aussi un grand pied sur la falaise maritime.

Teucrium polycephalum Pom.
= T. polium (*ex p.*).
Statice echioides L.
Cynomorium coccineum L.
Aphyllanthes monspeliensis L.
Asphodelus tenuifolius DC.
— microcarpus Viv.
Allium vernale Ten.
Ornithogalum algeriense J.
Dipcadi serotinum Medik.
Gladiolus byzantinus Mill.
Avena bromoides Gn.
Brachypodium distachyon L.

En Mai

Delphinium cardiopetalum DC. var. oranensis Deb.
Ononis serrata Forsk (var. ?) [1]
— massesylia Pomel.
Bonjeania recta Reich. (Le Cagnaret).
Psoralea bituminosa L.
Ebenus pinnata Desf.
Bupleurum Balansæ B. et R.
Asperula hirsuta Desf. [2]
Crucianella maritima L.
— angustifolia L.
Scabiosa maritima L.
— rutæfolia Vahl.
Serratula mucronata Desf.
Cirsium echinatum Desf.
Zollikoferia longiloba Boiss.
= Z. resedifolia Coss.
Andryala æstivalis Pomel.
Jasione glabra DR.
Coris monspeliensis L.
Gastridium scabrum Presl.
Cynodon dactylon L.
Ægylops ventricosa Tausch.
— ventricosa x ovata ?

En Juin

Genista umbellata Desf.
Echinops strigosus L.
Centaurea pubescens W.

En Juillet

Artemisia arborescens L.
Salsola vermiculata L. var. microphylla Moq. Tand.

En Août-Septembre

Atriplex halimus L.
Salsola oppositifolia Vahl (fruits).
Asparagus altissimus Desf.
Scilla maritima L.
Ephedra fragilis Desf.

Herborisations aux Falaises de la Batterie Espagnole

Les pentes et les escarpements dominant les abords de l'ancienne Batterie Espagnole sont assez herbeux. Au

1 *Ononis serrata* Forsk. ? Vu deux pieds dans le champ situé près des ruines de l'ancienne Batterie Espagnole, 31 mai 1896.

2 Plante à pubescence très variable. La forme plus ou moins glabrescente (*A. denudata* Vahl.) très commune à Oran ne peut pas être élevée au rang d'espèce

delà la végétation est plus pauvre mais elle offre quelques bonnes plantes.

Sur les falaises on peut récolter :

En Janvier

Bellis sylvestris Cyr.
Ulex africanus Webb.

En Février

Ranunculus rupestris Guss.
= R. blepharicarpos Batt. non Boiss.
Brassica fruticulosa Cyr.
Succowia Balearica Medik.
Genista cephalantha Sp.
— spartioides Sp. [1].
Valeriana tuberosa L.
Centranthus calcitrapa L. var.
Hyoseris radiata L.
Rosmarinus lavandulaceus de Noë, var. littoralis Dbx. [1]
Globularia alypum L. [1].
Ophrys fusca Cav.
var. grandiflora Nob.
Carex halleriana Asso.

En Mars

Alyssum maritimum L.
Cistus heterophyllus Desf. [1].
Helianthemum origanifolium Lam.
— pergamaceum Pom.
Silene glauca Pourr.
— bipartita Desf.
var. lasiocalyx Soy. W. et G.
Hedysarum pallidum Desf.
Vicia lutea L.
Fedia cornu-copiæ Gœrtn.
— caput-bovis Pom.
Asteriscus maritimus Mœnch.
Cynoglossum pictum Ait.
— cheirifolium Desf.
Phillyrea media L.
Lavandula dentata L.
Tamus communis L.
Juniperus phœnicea L. [1]

En Avril

Du raidillon à la Ferme :

Reseda alba L.
Erodium Munbyanum B. R.
Silene cerastoides L.
— Behen L. (rare).
Linum Munbyanum B. et R.
Tetragonolobus purpureus M.
Lotus prostratus Batt. non Desf.
= L. collinus Murbeck *.
Anthyllis vulneraria L.
var. Dillenii Sch.
Balansœa Fontanesi B. et R.
Bunium mauritanicum B. R.
Bupleurum Balansœ B. et R.
Lonicera implexa Ait (rare).
Asperula hirsuta Desf. var.
Helichrysum Fontanesi Camb.
Calendula suffruticosa Vahl. [2]
Centaurea Fontanesi DR.
Hyoseris radicata L.
Urospermum picroides Desf.

---

1 Vers la première bergerie.

2 Forme se rapprochant de *C. Balansœ* par quelques capitules fructifères à akènes rostrés.

Trixago apula Stev.
— var. versicolor.
— var. lutea.
Thymus Munbyanus B. et R.
Parietaria officinalis L.
var. diffusa Mert. et K.
Ophrys speculum Link.
Gladiolus Byzantinus Mill.
Allium vernale Tineo.
Stipa tenacissima L.
Briza maxima L.
Bromus macrostachys Desf.

Aux abords des suintements contre lesquels passe le sentier :

Papaver dubium L. var.
Helosciadium nodiflorum Koch.
Lythrum Grefferi Ten.
Smyrnium olusatrum L.
Rubia peregrina L.
Samolus Valerandi L.
Adianthum Capillus-Veneris L.

De la source à la première bergerie et en remontant par le sentier de la falaise :

Reseda collina D. R.
— Reuteriana Mull.
— lutea L.
Cistus salvifolius L.
Helianthemum lavandulæfolium D. C.
Melandrium macrocarpum B. R.
Vaillantia incrassata Pom.
Phagnalon rupestre D. C.
Antirrhinum siculum Ucria.
var. algeriense Rouy *.
Mercurialis annua L.
Aphyllanthes Monspeliensis L.

En Mai-Juin

Delphinium pentagynum Desf.
Silene rosulata Soy. W. et G. [1]
Dianthus Kremeri B. et R.
Polygala saxatilis Desf.
var. laticarpa Nob.
Coronilla glauca L.
Asperula hirsuta Desf. var.
Artemisia arborescens L.
Sonchus tenerrimus L.
var. pectinatus Coss. [2]
Acanthus mollis L.
Sideritis Guyoniana B. et R.
Prasium majus L.
Teucrium aureiforme Pomel.
= T. polium *(ex p.)*.
Statice cyrtostachya de Gir. [2]
Lagurus ovatus L.
var. cylindraceus Nob.
Milium cœrulescens Desf.

En Juillet

Bupleurum gibraltaricum Desf.
Daucus gummifer Lam. [2]

Autour des suintements :

Cyperus distachyos All.
Atropis distans L.

En Août

Crithmum maritimum L. [2]
Daphne gnidium L.

---

1 Signalé par Balansa en 1851. Je ne l'ai pas retrouvé dans cette localité ; mais je l'ai récolté, hors d'Oran, sur plusieurs autres points du littoral.

2 Falaise maritime.

En Octobre-Novembre

Erica multiflora Desf.
Solenanthus lanatus D. C.
Micromeria inodora Benth.
Scilla lingulata Poir.

En Décembre

Arisarum simorrhinum D. R.
Carex halleriana Asso.

LE DJEBEL MURDJADJO [1]

Le Djebel Murdjadjo couvre de ses ramifications tout le territoire qui s'étend à l'ouest du méridien d'Oran. La partie comprise dans les limites de la commune porte le nom de Djebel Mekaad-el-Bey. L'extrémité nord-est de ce dernier est désignée sous le nom de Santa-Cruz. Le Santa-Cruz comprend deux parties ; le massif du même nom et le pic d'Aïdour lesquels sont séparés par une coupure de cinquante mètres de profondeur qu'on appelle le Col. Sur le Santa-Cruz s'étale le plateau d'Almeïda, au bord duquel se trouve le marabout de Sidi-Abdelkader Morselli (428^{m}) [2]. Sur le pic d'Aïdour sont échelonnés le fort Saint-Grégoire, la Chapelle et le vieux fort espagnol de Santa-Cruz qui couronne le sommet.

Ce nom de Santa-Cruz n'a rien de commun avec celui du Djebel Santon de Mers-el-Kebir. Les premiers botanistes ont à tort appliqué le nom de Djebel Santon au Santa-Cruz. Cette erreur a été la cause de recherches inutiles. Santa-Cruz est la montagne d'Oran ; le Djebel Santon est celle de Mers-el-Kebir.

Il n'existe pas de délimitations précises entre le Santa-Cruz et le Djebel Mekaad-el-Bey. On peut admettre comme limites le Chabet el Aïn Tahar Lassin — ravin du versant est, — et la tranchée dans laquelle passe le sentier de Sainte-Clotilde.

---

1 *Djebel*, en arabe veut dire montagne.

2 Le levé de précision au 10.000^{e} a donné pour le bord de la corniche au pied du marabout 425 mètres.

Au Djebel Mekaad-el-Bey appartient le bassin de Noiseux auquel on peut rattacher le Djebel Yeffri et les collines de l'ancien Polygone d'artillerie (champ de tir actuel).

Voici maintenant la liste des herborisations que l'on peut faire au Santa-Cruz et au Djebel Mekaad-el-Bey.

Pic d'Aïdour

1° Versant sud ;
2° Versant est ;
3° Versant nord.

Santa-Cruz

4° Col, escarpements rocheux et pentes du versant nord;
5° Du col au marabout ;
6° Plateau d'Almeïda ;
7° Forêt des Planteurs.

Djebel Mekaad-el-Bey

8° Plateau et mare ;
9° Versant nord ou cirque de Sainte-Clotilde.
10° Versant est : ravin de Noiseux ;
11° — ravins secondaires de Noiseux ;
12° — Polygone.

Toutes ces localités sont très intéressantes à parcourir. Chacune d'elles offre des raretés très localisées qu'il est très difficile de retrouver. Manquant de renseignements exacts, j'en ai vainement recherché plusieurs. Je vais essayer de faciliter les recherches des botanistes futurs en précisant les localités que je connais.

Un conseil avant d'entrer en plein dans le sujet. Le fond de la végétation de la partie moyenne du massif montagneux d'Oran ne varie presque pas. Aussi je crois devoir recommander aux débutants d'herboriser le plus souvent dans les parties basses de la montagne. Le ravin de Noiseux, le Polygone, dont le parcours n'est guère pénible, offriront la majeure partie des plantes de la région montagneuse d'Oran. On ne devra d'abord monter au Santa-Cruz que pour y recueillir, à certaines époques, les raretés que l'on y trouve. Plus tard, on devra le visiter soigneusement

et souvent. Chaque course fournira quelque plante intéressante.

Pour presque toutes les excursions à faire au Santa-Cruz, il faut se rendre au col. Deux voies y conduisent. La plus courte, mais la plus pénible, est celle qui de la porte Saint-Louis et par le plateau de la Lunette monte par un sentier très raide sur le flanc sud du pic d'Aïdour. En moins d'une heure, on arrive au sommet de la montagne. L'autre, bien plus longue, — le chemin du col — monte en zigzag à travers la forêt des Planteurs. Le chemin est assez large mais non carrossable.

Le chemin du col est assez difficile à trouver. Il faut d'abord se rendre à l'ancienne maison de garde. Pour cela on peut partir de la porte Saint-Louis, où on prend le chemin qui traverse le champ de manœuvres des zouaves, monte derrière la Casbah, borde le flanc gauche d'un profond ravin, pénètre dans la forêt, passe à côté de la nouvelle maison de garde et aboutit derrière l'ancienne ; tout près s'embranche le chemin du col.

Mais le plus simple est de rejoindre le chemin du col en sortant de la ville par la porte Raz-el-Aïn. A trente pas de la porte on prend à droite le nouveau et large chemin qui, de la porte Raz-el-Aïn, conduit directement à la forêt des Planteurs et se continue en allée sous bois jusqu'à l'ancienne maison forestière.

Du col partent trois sentiers : celui du Marabout à l'Ouest, celui du Vieux Fort à l'Est, celui du versant marin au Nord.

Le Djebel Mekaad-el-Bey peut être abordé par la magnifique route stratégique carrossable d'environ 6 kilomètres ouverte par les Services de la Guerre. Cette route s'élève par des lacets à travers les Planteurs jusqu'au plateau qu'elle parcourt jusqu'à la cote 512.

On peut en une bonne demi-journée partir de la porte Raz-el-Aïn, suivre le grand chemin stratégique en herborisant, gagner le marabout par le plateau, descendre au col, rentrer à Oran soit par le raidillon, soit par le chemin du col à l'ancienne maison forestière, soit enfin par le versant nord du pic d'Aïdour qui est parcouru par deux bons chemins qui viennent aboutir au plateau de la Lunette ; l'un passe entre la chapelle et la batterie Saint-Grégoire, l'autre au-dessous de la batterie. On rentre à Oran par la porte Saint-Louis.

1° Pic d'Aïdour

Herborisations sur le Versant Sud

On sort par la porte Saint-Louis[1]. On suit le chemin de la Batterie Saint-Grégoire jusqu'au petit plateau de la Lunette. Là, on quitte le chemin, on passe un peu à droite du vieux petit fortin et on se dirige tout droit vers le sentier du col que l'on voit distinctement s'élever sur le flanc sud du pic.

Le plateau de la Lunette et les abords du sentier donneront le plus grand nombre des plantes que je vais citer. Il faut toutefois explorer le flanc du coteau depuis le fond du ravin à gauche jusqu'au massif dolomitique qui supporte le vieux fort de Santa-Cruz.

On peut récolter :

En Janvier

Carrichtera Vellæ DC.
Helianthemum virgatum Desf.
Asteriscus maritimus Mœnch.
Lactuca spinosa Lam.
Atropa frutescens L.
Lavandula dentata L.
— multifida L.

En Février

Helianthemum origanifolium Lam.
Erodium guttatum Desf.
Fagonia cretica L.
Lotononis lupinifolia Willk. var. intermedia Pomel.
Tetragonolobus purpureus Mœnch.
Galium saccharatum All.
Calendula marginata W. var. acutifolia B. et R.
Lycium intricatum Boiss.
Scrofularia canina L.
Phelipæa mauretanica C. et DR.
Ajuga pseudo-iva Rob. et Cast.
Allium chamæmoly L.
Asphodelus microcarpus Viv.
— fistulosus L.
Iris sysirinchium L.
Romulea bulbocodium Seb. et Maur.
Lygeum spartum L.

En Mars

Fumana lævipes Spach.
Anthyllis tetraphylla L.
Lathyrus clymenum L.
Echium confusum de Coincy.
Dipcadi serotinum Med. *
Gagea Granatelli Parl.
Lamarckia aurea Coss.

---

1 En avril, on peut aussi récolter près de la porte *Sp. munbyana* Pom. forme *Reverchoni* Foucaud ; en juin, *Spergularia Bocconei* Foucaud = *Arenaria Bocconi* Sol.

En Avril

Silene cerastoides L.
— tridentata Desf.
— nocturna L.
var. brachypetala Reich.
Spergularia diandra Heild.
— Munbyana Pom.
Astragalus epiglottis L.
— hamosus Desf.
— sesameus L.
Trigonella monspeliaca L.
Lotus prostratus Batt. n. Desf.
— edulis L.
Hedysarum pallidum Desf.
Onobrychis trilophocarpa DR.
Mucizonia hispida DC.
Vaillantia hispida L. var. incrassata Batt. (V. Pomel).
Micropus bombycinus Lag.
— supinus L.
Urospermum picroides Desf.
Picridium vulgare Desf.
Hyoseris scabra L.
Echium plantagineum L.
Antirrhinum orontium L.
— calycinum Chav.
Celsia laciniata Poir.
Orobanche minor Sutt.
Stipa parviflora Desf.
— gigantea Lag.
— tortilis Desf.
Brachypodium distachyon L.
var. platystachyon Coss.
Brachypodium ramosum L.

En Mai

Linum strictum L.
Mesembryanthemum nodiflorum L.
Aizoon hispanicum.
Sedum altissimum Poir.
— album L. var. micranthum Batt. (S. Bast.).
Scabiosa maritima L.
var. villosa Coss.
Coleostephus macrotus DR.
Galactites tomentosa Mœnch.
Echinops Bovæi Boiss.
Centaurea involucrata Desf.
Catananche cærulea L.
Teucrium flavum L.
— bracteatum Desf.
Plantago albicans L.
Ephedra altissima Desf. fruits.
Oryzopsis cærulescens Desf.
Avena barbata Brot.
— sterilis L.
— eriantha DR.
Bromus fasciculatus Presl.
Andropogon hirtus L.

En Juin

Daucus gummifer Lam. Plus commun au col où il est typique.

En Juillet

Bupleurum gibraltaricum Lam. Dans les éboulis du fort.

En Septembre

Artemisia herbo-alba Asso var. oranensis Debeaux. [1]

---

[1] Très rare. Vu deux petits pieds en juillet. Les Arabes qui l'emploient pour l'usage médical l'ont fait presque disparaître. Il y a lieu de la respecter.

Dans le même mois, on peut récolter en fruits :

Salsola oppositifolia Desf. S. vermiculata L. var. microphylla Moq.

Herborisations sur le Versant Est

Le versant de la Chapelle et de la Batterie Saint-Grégoire n'offre rien de bien particulier, on n'y récolte guère que des plantes se trouvant au sud et au nord. Toutefois quelques espèces intéressantes y sont assez communes :

En Janvier

Lavandula multifida L.

En Février

Matthiola parviflora R. Br. Genista Duriæi Sp.
Erodium guttatum Desf.

En Mars

Scrofularia canina L. Euphorbia serrata L.

En Avril

Arenaria emarginata Brot. ** Stipa parviflora Desf.
Vaillantia incrassata Pom. — gigantea Lag.
Aceras pyramidalis Rchb. **

En Mai

Galactites Duriæi Sp.

En Juin

Andropogon hirtus L.

En Juillet

Capparis ovata Desf. Eryngium campestre L.
Bupleurum gibraltaricum Lam. Carlina corymbosa L.

Herborisations sur le Versant Nord

Le versant nord du pic d'Aïdour est formé d'une haute muraille rocheuse et de pentes herbeuses qui descendent jusqu'à la mer. Pour visiter le versant nord, on peut commencer à l'Est en passant par l'un des chemins de la Batterie Saint-Grégoire ou bien monter au col et suivre la direction inverse.

Le versant nord n'offre rien de bien particulier. Toutes

les plantes que j'y ai récoltées se retrouvent sur les escarpements et les pentes à l'Ouest du col. Je ne les énumèrerai pas. Je citerai toutefois quelques espèces plus spéciales :

En Mai

Aux abords du col et des deux côtés :

Dianthus siculus Presl.
Ononis serrata Forsk.
Seriola lævigata Desf.
var. pinnatifida Nob.
Euphorbia calcarea Coss.
Scrofularia hispida Desf.
Acanthus mollis L.

En Juin

Sur le bas des pentes :

Echinops strigosa L.
Galactites Duriæi Sp.

En Juillet

Calamintha nepeta Link. Sous la Chapelle.

En Septembre

Smilax mauritanica Desf. Eboulis sous le fort.

2° Santa-Cruz

Herborisations au Col et sur le Versant Nord

On monte au col que l'on explore à droite et à gauche. On peut aller jusqu'au fort par un bon chemin et revenir au col. Puis on suit vers l'Ouest le pied de la muraille rocheuse peu étendue. Après avoir visité les rochers et le sommet des pentes, on rejoint le long chemin en zigzag qui descend jusqu'à la route d'Oran à Mers-el-Kebir aux abords des Bains de la Reine.

Les pentes du versant nord sont très herbeuses, boisées et suffisamment humides. Aussi la majeure partie des orchidées des environs d'Oran y ont-elles élu domicile. Malheureusement l'ombre des pins fait disparaître par places la végétation luxuriante de ce coin privilégié.

Voici maintenant les principales plantes que l'on peut trouver sur le versant nord de Santa-Cruz :

En Février

Au pied des rochers :

Smyrnium olusatrum L.

Sur les pentes :

Thlaspi perfoliata L.
Rhamnus alaternus L.
Bellis rotundifolia B. et R.
Leucanthemum glabrum B. R.
Fritillaria oranensis Pomel.
Orchis longicruris Link.
= O. undulatifolia Biv.
Orchis lactea Poir.
— cordata Willd (rare).
= Gennaria diphylla Parl.
— longibracteatus Biv. (rare).
Ophrys tenthredinifera Willd.

En Mars

Sur les rochers :

Polypodium vulgare L. (rare).
Ruscus hypophyllum L.

Sur les pentes :

Ranunculus blepharicarpos Batt. non Boiss.
— flabellatus Desf.
Sonchus mauritanicus Boiss.
Tamus communis L.

En Avril

Au col et au pied des rochers :

Papaver dubium L.
Silene pseudo-atocion Desf.
Coronilla glauca L.
Lycium intricatum Boiss.

Sur les rochers :

Poterium ancistroides Desf.
Saxifraga oranensis My. [1]
Lonicera implexa Ait.
Asteriscus maritimus Mœnch. var. erectus Nob.
Helichrysum Fontanesi Camb.
Picridium vulgare Desf. var. giganteum Nob.
Antirrhinum siculum L. var. diminutum Pom.
— calycinum Lam. *
Teucrium flavum L.
Ceterach officinarum Willd.

Sur les pentes :

Succowia balearica Medick.
Rapistrum orientale DC. var. confusum Pomel.
Ferula communis L.
Phelipæa Muteli Schultz.
Ophrys fusca Link.
— lutea Cav.
— speculum Link.

En Mai

Au col :

Frankenia lœvis L.

---

1 J'ai vu dans l'herbier Lenepveu des échantillons de *S. Atlantica* Boiss., provenant de Santa-Cruz, 30 mars 1854. Je n'ai pas retrouvé cette espèce qui peut bien exister sur les escarpements du fort.

Sur les rochers :

Silene gibraltarica Boiss.
Dianthus siculus Presl.
Umbilicus gaditanus Boiss.
Athamanta sicula L.
Galium brunnæum My.
Putoria brevifolia DR.
Phagnalon saxatile Cass.
= P. lepidotum Pom.
Seriola lævigata Desf.
var. pinnatifida Nob.
Campanula mollis L.
Acanthus mollis L.
Linaria marginata Desf. **

Sur les pentes, au pied des rochers :

Melilotus macrocarpa DR.
Ervum pubescens DC. *
Rumex thyrsoides Desf.
Arrhenatherum erianthum B. et R.

Sur les rochers, entre la route de Mers-el-Kebir et le fort Lamoune (ancien tunnel) :

Cheiranthus incanus L.

En Juin

Au col :

Daucus gummifer Lam.
Microlonchus Delestrei Sp. et var. albiflorus.
Scolymus hispanicus L.

Sur les rochers :

Poterium verrucosum Spach.
Asperula longiflora G. G.
Helichrysum Fontanesi Camb.

Tout à fait au bas des pentes, aux Bains de la Reine, sur les rochers au bord de la route :

Statice cyrtostachya de Gir. (rare).

En Juillet

Au col :

Carlina corymbosa L.
Statice delicatula de Gir.

Au fort Lamoune :

Statice gummifera DR. [1]

Sur les pentes :

Asparagus acutifolius L.

---

1 Signalé par Durrieu, je ne l'ai pas revu, mais il peut se trouver sur les falaises escarpées de Lamoune à la Reine.

En Novembre

Sur les pentes :

Scilla lingulata Poir.
Narcissus serotinus L.
— elegans Sp.

En Décembre

Sous les rochers :

Arisarum simorrhinum DR.

Herborisations du Col au Marabout

Du col, un sentier monte directement au plateau d'Almeïda sur lequel se trouve le marabout.

Ce sentier, que l'on escalade en un quart d'heure, n'offre guère de plantes intéressantes, mais sur le grand morne rocheux dont il suit le pied on peut récolter :

En Janvier

Rosmarinus laxiflorus de Noë, var. reptans O. Deb.

En Février

Osyris quadripartita Salzm.

En Avril-Mai

Ferula tingitana L.
Boucerosia munbyana Decsne (fruits en juin).
Antirrhimum calycinum L.*
Prasium majus L.
Ornithogalum sessiliflorum Desf.
Ceterach officinarum W.

En Juillet

Salsola vermiculata L., var. microphylla Moq. Tand.

En Septembre

Asparagus albus L.
Scilla autumnalis L.

En Novembre

Ceratonia siliqua L.
Artemisia herbo-alba Asso. var. oranensis Dbx. [1]
Aristolochia glauca Desf.
Ephedra altissima Desf.

1 Paraît avoir disparu.

Herborisations au Plateau d'Almeïda

Le plateau d'Almeïda, ainsi que je l'ai déjà dit, couronne le massif de Santa-Cruz. Il s'étend au Sud jusqu'à la tranchée du sentier d'Oran à Sainte-Clotilde. Sa longueur est d'environ 800 mètres, sa largeur moyenne de 150 mètres. Ses bords tombent à pic et forment deux corniches l'une à l'Ouest, l'autre à l'Est, faciles à explorer et qui dominent les pentes. La corniche de l'Est est assez haute, 5 à 20 mètres, celle de l'Ouest, 2 à 5 mètres. Au bord de celle de l'Est se trouve le marabout de Sidi-Abdelkader Morselli, auprès duquel se trouve un point géodésique à la cote 425.

On peut atteindre le plateau d'Almeïda soit par le sentier du col, soit par l'ancien sentier d'Oran à Sainte-Clotilde qui s'embranche sur le grand chemin stratégique, soit enfin en suivant ce dernier chemin jusqu'au plateau et en revenant vers le Nord par l'embranchement qui aboutit au marabout.

On peut revenir soit par l'un des mêmes chemins soit par un long sentier forestier qui près du marabout descend en zigzag sur la pente N.-O. et rejoint, sur le flanc nord du Santa-Cruz, le chemin de la Batterie Saint-Grégoire.

Le plateau du marabout est très rocheux, mais horizontal et uniforme. La couche de terre végétale peu épaisse n'y remplit que de légers creux, aussi le nombre des espèces qui y croissent est assez restreint. Il faut visiter le plateau et les corniches.

Sur le plateau on trouve :

En Février-Mars

Erucastrum varium DR.
var. montanum DR.
Cistus heterophyllus Desf.
Genista cephalantha Sp.
Ulex africanus Webb.
Valeriana tuberosa L.
Jasminum fruticans L.
Rosmarinus lavandulaceus de Noë. var. reptans Debx.
Asphodelus acaulis Desf.
Fritillaria oranensis Pomel.
Tulipa flagrans My.
Orchis lacteus Poir.
Ophrys tenthredinifera Willd.
— lutea Cav.
— Scolopax Cav.
var. picta Rchb.
Carex halleriana Asso.

En Avril

Genista erioclada DR.
Ononis sicula L.
Medicago scutellata All.
Medicago turbinata W.
— pentacycla DC.
Lens esculenta Mœnch.

Andryala æstivalis Pomel.
Asterolinum stellatum Link.
Orobanche Spartii Guss.
Quercus coccifera L.
Cytinus hypocistis L.
Phalangium algeriense B. R.
Ornithogalum bœticum Boiss.
Gladiolus byzantinus Mill.

En Mai

Helianthemum lavandulæfolium DC. var. angustifolium Nob.
Lychnis cæli-rosa Desv. var. aspera Poir.
Sedum album L. var. micranthum Batt. (S. Batt.).
Mucizonia hispida Batt.
Ptychotis ammoides Koch.
Galium Bovœi B. et R.
Phagnalon saxatile Cass.
Serratula mucronata Desf.
Centaurea pubescens Willd.
Catananche cœrulea L.
Celsia laciniata Poir.
Euphorbia sulcata Lois.
Iris Fontanesi G. G.

A partir du mois de juin il n'y a que peu de plantes à glaner sur le plateau. On y trouve pourtant :

En Juin-Juillet

Lepidium graminifolium L.
Dianthus mauritanicus Pom.
Bupleurum Balansœ Boiss.
Kentrophyllum bœticum Bois.
Carlina corymbosa L.
Scolymus hispanicus L.
Allium sphœrocephalon L. var. arvense (Parl.).
— Fontanesi Gay.
— pallens L.

En Juillet-Août

Helianthemum Pomeridianum Dun.
Gypsophylla compressa Desf. var. glomerata Nob.
Bupleurum Gibraltaricum L.
Calamintha candissima My.

En Septembre

Scilla undulata Desf.

En Octobre

Callitris quadrivalvis Vent.

Sur les escarpements et au pied de la corniche du marabout dominant la forêt des Planteurs on peut récolter :

En Mars

Cheilanthes fragrans Hook.

En Avril

Olea Europea L.

En Mai

Capparis spinosa L. et var. ovata.
Frankenia lævis L.
Silene Pomeli Batt.
Dianthus siculus Presl.
Rhamnus oleoides L.
var. glabra,
— f. angustifolius,
— var. pubescens,
— et les 2 formes.
Poterium ancistroides Desf.
Mesembryanthemum nodiflorum L.
Galium brunneum My.
Putoria brevifolia DR.
Phagnalon sordidum DC.
— saxatile Cass.
Osyris quadripartita Salzm.
Euphorbia calcarea Coss.
Ornithogalum sessiliflorum Desf.
Adianthum capillus-Veneris L.

En Juin-Juillet

Linum munbyanum B. et R.

Sur les escarpements et le haut des pentes de la corniche de l'Ouest on ne récolte que quelques espèces intéressantes :

En Février-Mars

Ranunculus rupestris Guss.
Bellevalia dubia R. et Sch. [1]

En Avril

Ononis arborescens Desf.
Allium rupestre Stev. ? [1]

En Mai

Carthamus multifidus Desf.
Sideritis guyoniana B. et R.

En Juin

Putoria brevifolia DR.
Velezia rigida L.
Galactites tomentosa Mœnch.

En revanche, après la tranchée, la flore devient plus riche. Les pentes se continuent en contournant la baie de Mers-el-Kebir et forment ce qu'on appelle le cirque de Sainte-Clotilde qui sera étudié plus loin.

Herborisations à la Forêt des Planteurs

La forêt des Planteurs couvre le flanc est de Santa-Cruz et une bonne partie du flanc sud-est du djebel Mekaad-el-Bey. Elle est entièrement complantée de *Pinus halepensis L.* Sa plus grande longueur n'atteint pas 2 kilomètres. Sa plus

1 Chemin forestier en lacets du marabout à Sainte-Clotilde (Faure).

grande largeur est d'un kilomètre sous le marabout. La forêt des Planteurs était il y a quelques années assez difficile à parcourir ; il fallait avoir une grande pratique du terrain pour s'y retrouver, des sentiers, de petits chemins la parcourant dans tous les sens formaient un véritable labyrinthe. Depuis l'ouverture de la grande route stratégique et de nombreux chemins forestiers l'exploration en est rendue très facile. Deux ou trois promenades suffisent pour se faire une idée à peu près exacte de la topographie de la forêt.

Depuis une quinzaine d'années de nombreuses plantations de pins ont été faites dans la direction de l'Ouest, elles atteignent les hauteurs qui dominent la fontaine Noiseux.

Pour herboriser aux Planteurs, il faut d'abord gagner le point central qui est l'ancienne maison forestière où, à peu de distance, on peut prendre soit la grande route stratégique qui se dirige vers l'O.-S.-O. et s'élève par des lacets jusqu'au plateau tout près de la mare, pour aboutir à la cote 512 [1], soit le chemin du col en direction N.-N.-O., soit, un peu au-dessous, le chemin du Belvédère qui va couper l'Ardoisière.

Il y a peu de plantes le long des chemins, mais de distance en distance, au passage des ravins, se trouvent de petits centres de végétation dans lesquels se concentre presque toute la flore. Toutefois quelques rares espèces se maintiennent sous les pins. Leur recherche est assez pénible car les pentes très raides sont recouvertes d'aiguilles de pin sur lesquelles on marche difficilement.

Sous les Planteurs, dans les ravins auprès de la Casbah, on peut aussi trouver quelques espèces intéressantes. Voici les espèces que l'on peut récolter sur les principaux parcours.

De la porte Raz-el-Aïn à la forêt des Planteurs. Sortie par la porte Raz-el-Aïn.

De la porte à l'entrée de la forêt on peut récolter :

En Janvier

Oxalis lybica Viv.

---

1 Une partie de cette route est très mal située sur la carte d'Etat-Major (revision de 1902) ; elle est portée à flanc de côteau à la place du chemin forestier qui aboutit à la fontaine Noiseux, tandis qu'elle est sur le plateau.

En Février

Diplotaxis auriculata DR.
Taraxacum obovatum DC. Un seul pied (cimetière arabe).
Euphorbia serrata L.
Erodium guttatum Desf.

En Avril

Spergularia heterosperma Heild. var.
— diandra Heild.
Vicia hybrida L.
Rubia peregrina L.
Marrubium vulgare L.

En Mai

Rubus discolor W. et Nees. (jardins).
Opuntia ficus Indica Haw.
Carduus pycnocephalus L.
Scolymus hispanicus L.
Chlora grandiflora Viv.
Asphodelus fistulosus L.

En Juin

Dianthus prolifer L.
Eryngium campestre L. (cimetière).
Carlina corymbosa L.
Convolvulus arvensis L.
Verbascum sinuatum L.
Salvia bicolor Desf. (rare), champs.
Salsola oppositifolia Desf.
Atriplex parvifolius Lowe.
Polygonum aviculare L.

En Juillet

Fœniculum piperitum DC.
Salsola vermiculata L.
var. microphylla Moq. Tand.
Agave americana L. (subsp.).

Autour de l'ancienne maison forestière on peut trouver quelques bonnes plantes :

En Avril

Ononis ornithopodioides L.
Onobrychis trilophocarpa var.
Lens esculenta L.
Vaillantia hispida L.

En Mai

Amberboa muricata DC.
Plantago amplexicaulis Cav.

Dans un ravin au nord de la *nouvelle* maison forestière et contre :

En Mars-Avril

Orchis atlantica Willd.* (rare).
Orchis cordata Willd.** (rare).

En Septembre

Pancratium fœtidum Pomel. = P. collinum C. et DR.

En Novembre

Ephedra altissima Desf.

Et plus bas, en mai :

Trifolium lappaceum L.*
Thrincia maroccana Pers.*

En suivant la grande route, de l'ancienne maison forestière jusqu'à l'embranchement du sentier de Noiseux, on peut récolter aux abords de la route et sur quelques paquets de rochers, à peu près toutes les plantes des Planteurs et du plateau d'Almeïda :

En Février

Eruca vesicaria L.
Rhus pentaphylla Desf. (rare).
Lotononis lupinifolia Willk. var. intermedia Pom.
Tetragonolobus purpureus Mœnch.
Anthyllis tetraphylla L.
Fedia cornucopiæ L.
— caput-bovis Pom.
Lavandula Stœchas L.
— dentata L.
— multifida L.
Rosmarinus laxiflorus de Noë. var. reptans Dbx.
Arisarum simorrhinum DR.
Orchis papilionacea L. (rare).
Asphodelus microcarpus Viv.

Le lentisque *(Pistachia Lentiscus L.)*, commence à fleurir en février.

En Mars

Sinapis hispida Sch.
Brassica fruticulosa Cyr.
Erucastrum varium DR.
Viola arborescens L.
— f. albiflora (rare).
Reseda collina J. Gay.
Cistus Monspeliensis L.
— heterophyllus Desf.
Lavatera maritima L.
Arenaria spathulata Desf. var. oranensis Batt.
Silene cerastoides L.
— tridentata Desf.
Fagonia cretica L.
Genista cephalantha Sp.
Calycotome intermedia DC.
Centranthus calcitrapa L.
Bellis sylvestris Cyr
— pappulosa Boiss. ?
— atlantica B. et R.
— rotundifolia B. et R.
Sonchus mauritanicus Boiss.
Picridium vulgare Desf. et var. intermedium Sch. Bip.
Convolvulus althœoides L.
— lineatus L.
Withania frutescens Pauq.
Anagallis collina Schousb.
Globularia alypum L.

Ophrys speculum Link.
— lutea Cav.
Gladiolus Byzantinus Mill.
Ceterach officinarum W.

En Avril

Papaver dubium L. var.
Cordylocarpus muricatus Desf.
Iberis parviflora My. *
Carrichtera vellæ DC.
Succowia balearica Medick.
Alyssum maritinum L.
Sinapis alba L.
— hispida Sch.
Helianthemum lavandulœfolium DC.
— pergamaceum Pom.
Fumana glutinosa Boiss.
— lœvipes Spach.
Malva parviflora L.
Silene divaricata Clem.
Spergularia Munbyi Pom.
Polycarpum tetraphyllum L.
Paronychia nivea DC.
Linum Munbyanum B. et R.
— strictum L.
Ruta chalepensis L.
Rhamnus oleoides L.
Genista Duricei Sp.
— erioclada DR.
Lotononis lupinifolia Willk.
var. intermedia Pom.
Ononis sicula Guss.
— ornithopodioides L.
— cherleri Desf.
Melilotus sulcata Desf.
— leiosperma Pom.
Medicago minima Lam.
— Braunii GG.
— truncatulata Gœrtn.
Trifolium resupinatum L.
— tomentosum L.
Lotus edulis L.
— prostratus Batt. n. Desf.
Anthyllis vulneraria L.
Astragalus epiglottis L.
Vicia lutea L.
Lathyrus clymenum L.
Scorpiurus sulcata L.
Hippocrepis ciliata W.
Hedysarum pallidum Desf.
— capitatum Desf.
Bunium incrassatum B. et R.
Rubia peregrina L.
Galium Bovœi B. et R.
— aparine L.
Vaillantia hispida L.
Asteriscus maritimus Mœnch.
Pallenis spinosa Cass.
var. aurea Salzm.
Filago spathulata Presl.
Phagnalon lepidotum Pom.
— rupestre DC.
— sordidum DC.
Calendula marginata W.
var. acutifolia B. et R.
Serratula mucronata Desf.
Galactites tomentosa Mœnch.
— Duricei Spach.
Hedypnois polymorpha DC.
var. crepidiformis Reich.
Hyoseris scabra L.
— radiata L. (rochers).
Rhagadiolus stellatus W.
Catananche cœrulea L.
Urospermum picroides Desf.
Spitzelia cupuligera DR.
Zollikoferia spinosa Boiss.
= Lactuca Lam.
Crepis taraxacifolia Thuill.
Campanula Erinus L.
— mollis L.
Echium grandiflorum Desf.
— confusum de Coincy.
Cynoglossum cheirifolium L.
Scrophularia canina L.
Antirrhinum siculum Ucria.
var. diminutum Pom. (rochers).
Linaria simplex DC.
Prasium majus L. (rochers).

Marrubium vulgare L.
Ballota hirsuta Benth.
Teucrium polium L.
var. polycephalum Pom.
Teucrium bracteatum Desf.
— pseudo chamœpitys L.
Ajuga pseudo-iva R. et Cast.
Coris Monspeliensis L.
Plantago psyllium L.
Thymelea nitida Desf.
Aristolochia glauca Desf. (rochers).
Asparagus horridus L.
Smilax aspera L.
Phalangium algeriense B. R.
Lygeum spartum L.
Oryzopsis miliacea L.
Ampelodesmos tenax Valh.
Kœleria phleoides Vill.
Dactylis glomerata L.
Bromus scoparius L.
— madritensis L.
Brachypodium distachyum L.
Scleropoa rigida L.
Lepturus filiformis L.

En Mai

Helianthemum lavandulœfolium DC.
var. angustifolium Nob.
Ononis arborescens Desf.
— brachycarpa DC.
Lotus prostatus Batt. n. Desf.
Ruta angustifolia Pers.
Rubia peregrina Poir.
Asperula hirsuta Desf. var.
Figalo lutescens Jord. *
Atractylis cancellata L.
Kentrophyllum bœticum Bois.
Deckerra aculeata Sch.-Bip.
Campanula dichotoma L.
— Kremeri B. et R.
Chlora grandiflora Viv.
Prasium majus L.
Teucrium crispum Pom.
— flavum L.
Melica Magnolii G. G.
Andropogon hirtus L.
Stipa parviflora Desf.
Lamarckia aurea L.

En Juin

Linum Munbyanum B. et R.
Sedum altissimum Poiret.
Eryngium triquetrum Desf.
— mauritanicum Pom.
Centaurea nemoralis Jord [1].
Helminthia Balansœ C. et DR. [2]
Brachypodium ramosum L.

En Juillet-Août

Margotia gummifera Lge.
Daucus maximus Desf.
Atractylis gummifera L.

En Octobre

Erica multiflora L.
Micromeria inodora Benth.

En Décembre

Carex Halleriana Asso.

---

1 Trouvée une seule fois par M. Faure.

2 Espèce indiquée comme rare par M. Faure. Je n'ai jamais vu cette plante dans la région montagneuse.

Chemin du col. — Derrière l'ancienne maison de garde, le chemin monte à droite jusqu'au col. On le suit en explorant les abords. Ce n'est guère que vers le col et sous la corniche du marabout que la végétation est un peu fournie. De la maison de garde au col les plantes intéressantes sont rares. On peut y récolter pourtant :

En Février

Arisarum simorrhinum DR.
Ophrys speculum Link.

En Mars

Cordylocarpus muricatus Desf.
Sinapis hispida Schousboë.
Orchis papilionacea L.

En Avril

Galium murale All.
Filago fuscescens Pom.

En Mai

Ruta angustifolia Pers.
Crupina crupinastrum Vis.
Campanula dichotoma L.
— Kremeri B. et R.

En Août

Helianthemum pomeridianum Dun.
Atractylis gummifera L.

Chemin du Belvédère et de l'Ardoisière. — Entre le Belvédère et l'Ardoisière, il y a un centre de végétation assez important, car cette partie de la forêt est relativement fraîche. On pourra y récolter bon nombre des plantes citées sur la grande route stratégique.

En Mai

Lygeum spartum L.
Milium cœrulescens Desf.

En Juillet

Capparis spinosa L.
= C. ovata Desf.
Daucus gummifer Lam.
Lactuca saligna L.
Allium pallens L.
Andropogon hirtus L.

En Août

Inula viscosa Ait.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

I. — *LES SCHISTES TAILLÉS DU NIORO (Soudan)*, par F. DE ZELTNER, (*Anthropologie*, t. XXIV, 1913).

II. — *OBJETS EN PIERRE POLIE DE L'AÏR (Sahara Soudanais)*, du même auteur (*Bull. de la Société d'Anthropologie de Paris*, décembre 1912).

III. — *LES GRAVURES RUPESTRES DE L'AÏR*, du même auteur (*Institut français d'Anthropologie*, 23 octobre 1912).

I. — Dans le premier de ces articles, M. de Zeltner décrit l'industrie lithique dont il a découvert les vestiges dans la région du Marigot de Nioro. L'auteur signale deux gisements importants ; dans le premier les poteries sont abondantes, mais « on ne saurait leur assigner une date tant leur matière première et leur technique sont identiques à celles usitées aujourd'hui ». D'ailleurs, et, avec raison, M. de Zeltner se garde d'établir un parallèle quelconque entre les objets qu'il a découverts et les types européens dont ils sont les homologues ; « en l'absence de tout fossile, il serait prématuré de leur appliquer la chronologie des gisements d'Europe ». Tous les instruments décrits sont en schistes taillés, grossièrement en général, quoique présentant parfois quelques retouches. M. de Zeltner y a reconnu des haches, pointes de lance dont certaines rappellent le type solutréen, disques, racloirs, etc. Tous les gisements signalés sont de surface et localisés sur un espace relativement restreint. « Cette industrie est due à des ouvriers de culture néolithique, qui habitués dans un autre pays à travailler les roches dures ont été transportés à Nioro où ils ont utilisé les matériaux qu'ils avaient sous la main... »

II. — Le deuxième article est relatif aux bracelets de pierre polie que portent au bras certaines peuplades nigériennes, et surtout les Touaregs. L'auteur a eu la curiosité de faire exécuter devant lui un de ces bracelets par un ouvrier d'Agadez, capitale de l'Aïr. C'est la technique employée par cet artiste qu'il décrit dans son intéressant article. M. de Zeltner a d'ailleurs découvert des pièces analogues dans les gisements préhistoriques de la vallée du Sénégal. Cette industrie représente le dernier vestige d'une civilisation lithique autrefois très développée dans ces régions, ainsi qu'en font foi les divers objets retrouvés par l'auteur et dont il donne la description.

III. — Au cours de son dernier voyage dans l'Aïr, M. de Zeltner a découvert un certain nombre de gravures rupestres. Ces gravures sont de trois sortes : 1° Inscriptions en caractères *tifinar* ; 2° Représentations anthromorphes, parfois réalistes, le plus souvent schématiques et figurant des individus d'une peuplade assurément très voisine des Touaregs actuels, à en juger par les détails du costume fidèlement reproduits. L'auteur attribue ces gravures à des bergers d'une race à un stade d'évolution analogue à celui des Touaregs « sauf peut-être en ce qui concerne l'usage du fer ».

Les trois articles dont il vient d'être rendu compte forment une heureuse contribution à l'étude du préhistorique de régions encore peu étudiées, mais d'autant plus intéressantes à connaître et à comparer, à ce point de vue, à notre préhistorique algérien. Il faut d'autre part féliciter M. de Zeltner de la prudence avec laquelle il s'est abstenu de tenter l'application prématurée des classifications adoptées ailleurs, application qui, basée sur de simples analogies morphologiques, serait demeurée tout à fait douteuse en l'absence de documents fournis par la stratigraphie ou la paléontologie.

C. ARAMBOURG.

MON INTERPRÈTE (Grammaire, Dialogues français-arabes, Vocabulaire), par Paul BAUR et ABOUBEKR Abdesselam, 1 vol. petit in-8° de poche. L. Fouque, Oran, 1913.

Le mouvement intellectuel et économique occasionné par la conquête du Maroc a fait éclore, tout comme jadis la conquête de l'Algérie, un certain nombre de manuels français-arabes destinés à faciliter aux Européens nouvellement installés (employés, commerçants, agriculteurs) les relations avec les indigènes. Pour être pratiques, de tels ouvrages doivent avoir un format portatif ; donner tous les mots essentiels tout en éliminant les termes moins nécessaires ; fournir les indications grammaticales indispensables, sans fatiguer l'esprit du lecteur.

Ces difficultés semblent ne pas avoir rebuté les auteurs de *Mon Interprète*. Bien mieux, on pourrait croire qu'ils ont pris plaisir à les heurter de front. Leur système de transcription des mots arabes avec des caractères français a été établi avec beaucoup de soins et une grande simplicité : il permet aux débutants de se rapprocher de la vraie prononciation tout en pouvant remplacer les caractères latins par les lettres arabes correspondantes. Il permet à tout lecteur d'utiliser le vocabulaire des dialogues dans n'importe quel centre où il pourra se familiariser avec la prononciation locale.

Si réduite que soit la partie consacrée à la grammaire, les indi-

cations sont d'une précision exacte que plus d'un livre savant pourrait envier. Cette partie se termine par une liste des mots interrogatifs et de quelques vocables usuels. Nous aurions aimé y trouver une page de plus consacrée aux locutions adverbiales ou conjonctives rassemblées en un tableau. Il est vrai que le lecteur peut les relever dans le courant des dialogues.

Ceux-ci, rédigés plus spécialement pour les fonctionnaires, officiers ministériels, agents des grandes administrations privées sont composés avec beaucoup de clarté, de précision et de pureté dans les termes. Nous sommes persuadés qu'ils rendront de très grands services à ceux qui se lancent dans l'étude de l'arabe vulgaire ; ils leur fourniront des modèles parfaits de phrases usuelles.

Le vocabulaire qui termine l'ouvrage ne renferme que les mots les plus usités dont les diverses formes importantes n'ont pas toutes trouvé place dans les dialogues. On y trouve les synonymes les plus employés d'un certain nombre de termes usuels.

Ce petit livre, dans la série des ouvrages du même genre, se distingue par le choix de sujets de dialogues excessivement pratiques, la pureté de la traduction, la clarté pour l'étude des règles. Il n'en faut pas plus pour lui valoir auprès du gros public un succès bien mérité.

A. COUR.

BOU HANIFIA. SES EAUX THERMALES, par M. François Behr, 1 brochure de 36 pages in-16, avec 7 illustrations. L. Fouque, Oran, 1913.

En une élégante petite plaquette éditée par la maison Fouque, M. F. Behr a publié une intéressante monographie de la station thermale de Bou Hanifia (département d'Oran). Ce n'est pas un travail original, et l'auteur s'en défend, mais c'est une mise au point aussi concise que bien ordonnée. Le but de M. Behr a été surtout d'attirer l'attention sur une de nos stations thermo-minérales, à juste titre, les plus réputées. On ne peut que féliciter M. Behr de son intervention et souhaiter que son appel soit entendu.

Il est évident que si les stations thermales de l'Oranie, — dont trois au moins peuvent rivaliser par les vertus curatives de leurs eaux avec les meilleures de la France, — offraient plus de confortable aux malades, si quelques coins ombragés en égayaient les abords, elles seraient moins délaissées. On y attirerait non seulement les malades, mais encore les bien portants qui, n'ayant pas le temps d'aller en France, iraient jouir de quelques jours

de repos dans une station où ils trouveraient un hôtel bien tenu et quelques bosquets pour s'y reposer à l'ombre et au grand air.

Il est à souhaiter que le Département aide la Commune Mixte, propriétaire de l'établissement, à mettre en valeur cette richesse naturelle.

F. DOUMERGUE.

TEXTE EXPLICATIF DES PLANCHES, de Ad. Delamare, chef d'escadron d'Artillerie, membre de la Commission Scientifique de l'Algérie, par Stéphane Gsell, professeur au Collège de France, 1 vol. in-8° de 193 pages. E. Leroux, Paris, 1912.

Notre bibliothèque a la bonne fortune de posséder un volume contenant les planches exécutées par le commandant Delamare. Cet ouvrage paru, il y a plus d'un demi-siècle, sous le titre de : *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840-1845 (Archéologie)*, comprend 193 planches. Il devait être accompagné d'un texte explicatif par Delamare et Léon Rénier. Ce texte n'a point été rédigé et souvent l'archéologue moderne est fort embarrassé pour identifier ou expliquer tel ou tel dessin de Delamare.

M. Gsell a voulu faciliter l'étude de ces planches. C'est dans ce but qu'il a composé le texte explicatif que la librairie Leroux vient d'éditer. M. Gsell a voulu être bref et pour ne pas surcharger ce texte explicatif, il renvoie souvent au tome VIII du *Corpus*, ou encore à ses ouvrages, *Les Monuments Antiques de l'Algérie* et l'*Atlas Archéologique de l'Algérie*.

De plus, M. Gsell mentionne d'autres planches ou dessins se trouvant dans les collections de la Sorbonne, du Louvre ou au Musée d'Alger. Il faut remarquer que le mot dessin n'est pas le mot propre, car les dessins au crayon sont rares dans le travail original de M. Delamare.

Ce sont surtout des sépias ou des aquarelles qu'exécuta l'auteur. Ce ne fut que plus tard, pour les mettre en planches, que Delamare en fit des dessins bien réduits ou des croquis.

Delamare était bien placé pour exécuter un ouvrage de cette importance. Outre son titre officiel qui lui ménageait la facilité d'explorer le pays, et ceci au début de la conquête, alors que beaucoup de monuments existaient encore, Delamare était chargé de plus de réunir et de conserver les sculptures et débris de l'art antique. Il put ainsi les étudier à loisir et les dessiner.

Ajoutons qu'il eut cependant quelques difficultés et un fonctionnaire qui fut sans doute Bugeaud, impatienté par les réclamations, au sujet de ces monuments, mit cette note-ci : « Ces savants mettent le désordre partout avec leurs exigences, dans l'intérêt de leurs grands travaux, qu'ils ne publient jamais. »

Le Maréchal — si c'est lui, — était bien dur, mais que ne pardonne-t-on pas à un soldat d'Afrique ?

Delamare publia, lui, ses planches. Elles nous sont fort utiles en ce moment. Tant de monuments, en effet, ont été brisés, abattus. Et M. Gsell a fait œuvre utile, œuvre de vrai savant, en expliquant, après soixante ans, l'œuvre de Delamare qui, sans lui, demeurait incomplète.

Abbé FABRE.

LE TRAVAIL DE LA LAINE A TLEMCEN, par A. Bel et P. Ricard, in-8° de 359 pages et 231 figures. — Adolphe Jourdan, Alger, 1913.

Les auteurs se sont proposés de noter au moment présent, dans une série d'études, l'état des diverses industries indigènes de Tlemcen, d'en signaler les techniques au point de vue de l'outillage et de la décoration, d'indiquer pour chacune de ces industries sa valeur économique, enfin d'en fixer la terminologie spéciale.

L'important travail publié aujourd'hui sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie, est le premier fascicule d'une série qui doit embrasser successivement la laine, le cuir, le bois et les métaux.

Le Livre Ier décrit successivement toutes les opérations de la préparation des laines : la tonte avec la définition des diverses qualités de laine, le triage et le désuintage ou lavage, le peignage, le cardage, le blanchiment, le filage et la teinture, cycle immuable du travail de la laine, qu'il s'agisse de la production familiale et exclusivement domestique des indigènes algériens comme de nos montagnards de France, ou de l'industrie arrivée à son dernier degré de perfectionnement et de production.

Les auteurs ont fait suivre la description scrupuleuse de l'outillage et de la technique de la préparation du fil de laine, de détails très intéressants sur les habitudes des fileuses tlemcéniennes, leurs dictons, invocations, le rite observé dans le travail en commun. Le travail de préparation du filage est presque exclusivement de l'apanage de la femme ; l'homme n'y intervient que pour la tonte, le désuintage et la teinture. Il est très peu lucratif.

Le fil préparé passe entre les mains du tisserand, dont l'industrie est le sujet du Livre II. Le métier employé est le métier à laine lisse, c'est-à-dire à chaîne horizontale, importé à El Ourit, d'après la tradition tlemcénienne, par les Andalous au XVIe siècle. Il présente deux types : le grand métier qui

atteint $1^{m}50$ à 2 mètres de largeur de chaîne, et le petit métier, le premier à deux pédales, le deuxième à quatre pédales.

Les auteurs décrivent successivement la préparation des fils de trame et de chaîne.

Le premier, livré par les fileuses sous forme d'écheveaux, est successivement dévidé, bobiné au moyen d'un rouet, et au besoin retordu. Le fil de chaîne est enroulé sur des canettes, ourdi, monté sur l'ensouple, qui transforme l'écheveau en nappe ; enfin la chaîne est montée sur le métier.

Toutes ces opérations préparatoires, ainsi que celles du tissage sont minutieusement décrites, aussi bien que l'outillage qu'elles comportent. Nous noterons en passant, comme nous l'avons fait pour le filage, que les mêmes besoins ayant créé les mêmes moyens, les procédés du tissage indigène, et même les organes employés, du rouet à l'ourdissoir et au métier à tisser, se retrouvent presque identiques, jusque dans beaucoup de détails, à ceux du tissage à la main tel qu'il se pratique encore dans les campagnes des régions industrielles de la France et de la Belgique.

Les auteurs font suivre la description des procédés mécaniques d'une étude très développée des différents tissus obtenus par les tisserands tlemcéniens, au moyen des deux seules armures qu'ils emploient, l'armure toile et l'armure croisée. En armure toile se font le *ksa*, ou grand voile des femmes, la *tehlila*, châle des femmes juives, le *haïk*, la *djellaba*, le *burnous*, le *barabah*, la *battaniya* et la *ferrasiya*, trois types de couvertures qui se distinguent entre elles par leur finesse et par leurs dimensions, et le *haïl*, rideau destiné à cloisonner la tente arabe.

Les tissus croisés sont le *srawel* ou pantalon, le *kabbot* ou capote, le *hzam* et la *semla*, ceintures d'hommes.

La décoration de ces tissus au moyens de rayures, de damiers, de dessins divers, leur alternance et leur coloris sont étudiés dans tous leurs détails.

La partie relative au tissage se termine par le recueil des dictons, proverbes, habitudes spéciales, en un mot du véritable rite qui préside aux divers travaux du tisserand et de ses aides.

Les gains du tisserand travaillant isolément avec un seul métier sont à peine rémunérateurs ; son travail suffit tout juste à assurer son existence et celle de sa famille. Il ne devient réellement productif que pour le patron possédant un atelier de plusieurs métiers.

Le Livre III traite des industries diverses se rapportant au travail de la laine. Nous ne pouvons que mentionner : 1° Fabrication des peignes et rémisses ; un seul fabricant suffit aux besoins actuels de Tlemcen, et son industrie serait lucrative sans les chômages ; — 2° Confection des vêtements ; les confectionneurs ou *brasmi* et leurs ouvriers installés à Tlemcen sont au nombre de 89 ; sur ce nombre 68 sont originaires de Tlemcen

et de la région ; les femmes commencent à s'adonner à ces travaux de confection, et c'est un résultat social déjà appréciable et qui semble devoir s'augmenter ; — 3° Tissage aux cartons pratiqué seulement par quatre israélites et un musulman, et produisant des bandes ou des rubans, sous-ventrières, croupières, etc. ; — 4° Tricot produisant des chaussettes, des calottes, etc. ; — 5° Tressage ; — 6° Fabrication du feutre, tapis de selle et calottes ; — 7° Fabrication des calottes et des corbeilles en laine et alfa.

La fabrication des tapis, d'importation récente à Tlemcen, n'entre pas dans le cadre des auteurs et fera le sujet d'un travail spécial.

Les conclusions des auteurs sont pessimistes ; la décadence des industries de la laine à Tlemcen ne fait que s'accentuer ; le nombre des ateliers diminue et l'effectif de beaucoup d'entre eux se réduit. C'est le résultat fatal et direct de notre installation, de l'enlèvement rapide et à bon prix de la matière première par les marchés européens et de la concurrence des produits européens importés à bas prix. L'appauvrissement des familles arabes et l'augmentation du prix de la vie, enfin l'insouciance de l'artisan arabe rebelle aux améliorations de son outillage, sont d'autres causes importantes de la mévente des produits de l'industrie tlemcénienne.

Les auteurs estiment que si le tissage des étoffes destinées aux vêtements est appelé fatalement à disparaître, il serait possible de sauver la fabrication des couvertures. En améliorant sa technique et en perfectionnant le décor et surtout la teinture ; en créant de nouveaux dessins ; en s'ouvrant de nouveaux débouchés au moyen de l'étalage et de la publicité, qui actuellement sont nuls ; enfin en organisant la corporation des tisserands au point de vue commercial et industriel.

L'ouvrage se termine par un index alphabétique des termes employés dans l'étude de MM. Bel et Ricard. Ce dictionnaire, qui n'occupe pas moins de 70 pages, est raisonné ; il accompagne chaque mot de son explication technique, et signale par rapport aux dialectes arabes ou berbères de nombreuses identifications ou synonymies.

L'ouvrage de MM. Bel et Ricard, très complet et très fouillé, se recommande non seulement à tous les lecteurs désireux d'étudier soit l'état social des indigènes algériens, soit les arts arabes, mais encore à tous ceux qu'intéresse l'étude d'un outillage rudimentaire et de procédés presque rétrospectifs et archaïques de l'industrie textile, aboutissant cependant à une production qui n'est ni sans valeur au point de vue de la qualité des tissus, ni négligeable au point de vue artistique.

E. FLAHAULT.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 7 JUILLET 1913

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, BÉRENGER, POCK, TOURNIER, Dr. SANDRAS, ARAMBOURG, PONTET, LEMOISSON, PELLET, LAMUR, KRIÉGER, DUPUY.

Absents excusés : MM. DANGLES, Abbé FABRE, DE PACHTERE, PEREZ, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DÉCHAUD, HUOT, JULLIAN, LEVAIN, POUSSEUR, ROUX-FREISSINENG.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président souhaite la bienvenue à MM. L. Lamur et Ch. Dupuy qui, élus au mois de mai et absents d'Oran, n'avaient pu encore assister aux séances du Comité.

MM. LAMUR et DUPUY s'excusent de n'avoir pu assister aux précédentes réunions et assurent le Comité de leur dévouement à la Société.

M. le PRÉFET et M. JAUFFRET remercient le Comité d'avoir été admis le premier comme vice-président d'honneur, le deuxième comme membre de la Société.

Sont acceptés comme membres titulaires :

MM. BROUSSES, JAUFFRET et MILHE-POUTINGON, présentés dans la dernière séance.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. Louis GIRAUD, avocat, 1, boulevard Charlemagne, présenté par MM. Pock et Lamur.

M. DJIAN Georges, interprète au Tchad, présenté par MM. Dangles et Bister.

Conformément à l'article 7 des statuts ces candidatures sont immédiatement acceptées.

Le Comité de direction de l'Ecole pratique de commerce remercie la Société pour les prix qu'elle lui a accordés.

Le Président donne lecture d'une lettre de la Société de géographie commerciale de Barcelone qui nous invite à participer au *Second Congrès espagnol de géographie coloniale et mercantile* qu'elle organise pour le mois de novembre.

Le Comité décide de demander à M. Delinon, directeur de l'usine à gaz de Barcelone et membre à vie de notre Société, s'il serait disposé à la représenter. La cotisation de 25 francs est votée en principe.

La bibliothèque a reçu dans le courant de juin :

De M. le docteur Brégeat un lot de volumes du Bulletin de l'Association française pour l'avancement des sciences ;

De MM. Aboubekr Abdesselam, Baur, Bel, Darvaux, Voinot et Zeltner divers ouvrages et brochures.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Le Président présente deux manuscrits : l'un qui a pour titre Settat et dû à M. le lieutenant Delhomme ; l'autre, sur le Maroc oriental par M[lle] Marguerite Glotz. Il annonce que M. Déchaud prépare pour le prochain Bulletin une étude sur la situation économique du Maroc. Il donne ensuite la composition du Bulletin du 3[e] trimestre. Et à ce sujet il dit qu'il se propose de publier une deuxième édition revue et augmentée de ses *Herborisations Oranaises* qui sont épuisées. Il demande au Comité s'il veut bien accepter ce travail pour le Bulletin. L'insertion est autorisée.

En fin de séance, M. Doumergue présente la feuille géologique d'Arzew qu'il a dressée en collaboration avec M. Ficheur. Cette carte continue à l'Est celle d'Oran et les deux comprennent tout le massif montagneux du littoral qui s'étend de Bou Sfer à Arzew.

Le levé de cette feuille a présenté de grandes difficultés car le territoire qu'elle embrasse est non seulement des plus accidentés, mais encore peu abordable. Le massif montagneux comprend les djebel Krichtel, Borosse et Orousse dont la constitution géologique rappelle en grande partie celle du Murdjadjo d'Oran : les schistes crétacés (barrémien et néocomien) y sont surmontés d'un pli liasique (marbres de Kléber et mines de fer de Krichtel) déversé au Sud. Les schistes barrémiens ont fourni sur plusieurs points une riche faune de petites ammonites pyriteuses caractéristiques de l'étage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité s'ajourne au premier lundi d'octobre.

La séance est levée à 6 h. 30.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

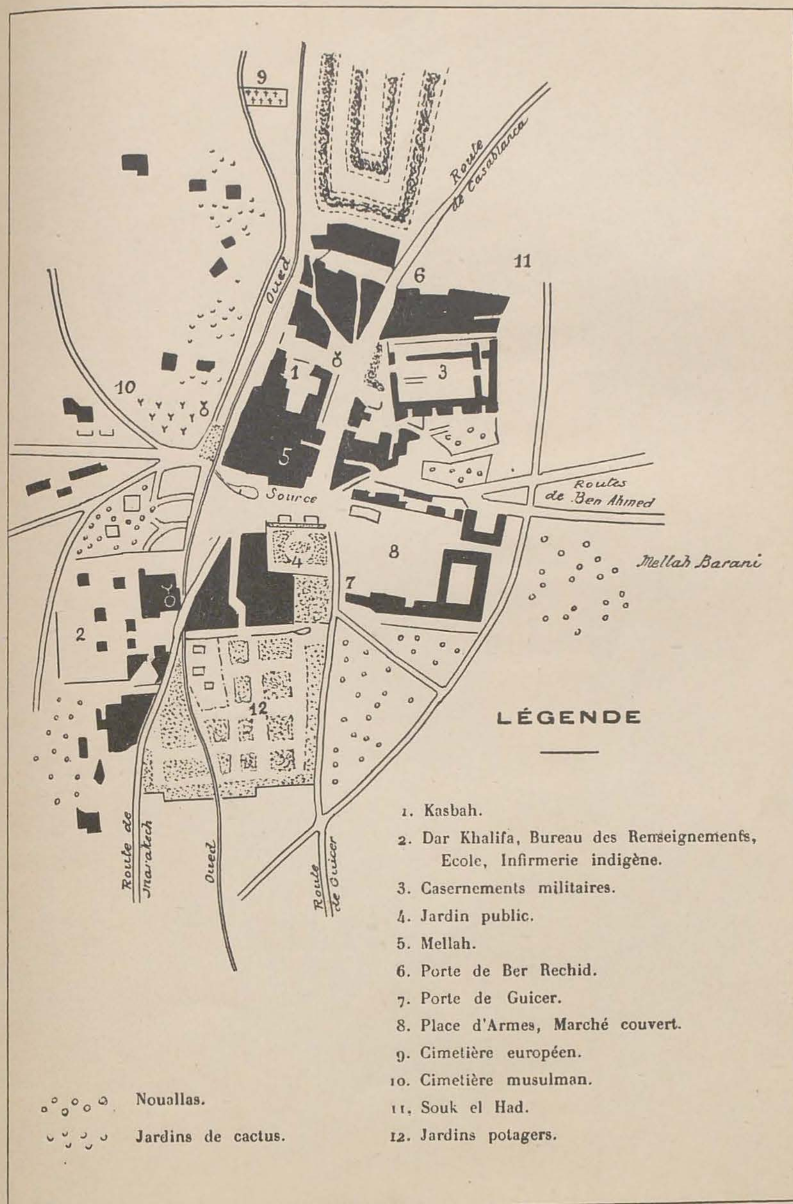
Signé : BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

CHARLES JULLIAN

Le 27 juillet 1913 la Société a encore perdu un de ses membres Ch. Jullian. Notre regretté collègue faisait partie de la Société et du Comité depuis l'année 1897. D'abord assez assidu aux séances, il les suivit ensuite très irrégulièrement. Trop absorbé par l'énorme mouvement d'affaires qu'il avait créé, souvent en voyage, il ne pouvait plus suivre nos travaux. Armateur, négociant, vice-consul de Russie et de Grèce, membre de plusieurs Conseils d'administration de grandes sociétés, etc., il ne suffisait pas à la tâche qu'il avait imposée à son activité débordante. Malgré le souci des affaires, Ch. Jullian n'avait cessé de s'intéresser aux choses de l'esprit, il savait que l'instruction sous toutes ses formes est le levier moral qui implantera en Algérie l'influence française. Non seulement il aimait notre Société et s'y intéressait, mais encore il apportait tout son concours à l'œuvre de l'Alliance française dont il présidait depuis de longues années le Comité régional d'Oran.

Une rapide maladie a mis fin brusquement à une vie si bien remplie. Notre regretté collègue n'a pu jouir du repos qu'il avait bien gagné.

A sa veuve, à ses enfants, à son frère, à tous les siens, la Société renouvelle l'expression de ses condoléances attristées.



Plan de Settat (Maroc)

36e ANNÉE

TOME XXXIII

FASCICULE CXXXVII (4e TRIM.)

DÉCEMBRE 1913.

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

ÉTUDE

SUR LE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALGÉRIE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

[illegible]

ÉTUDE

SUR LE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALGÉRIE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La Direction des Douanes de l'Algérie a eu récemment l'excellente idée de publier en un fort gros volume *les Documents statistiques sur le Commerce de l'Algérie de 1901 à 1910*. Cet ouvrage est complété par une série de tableaux, peut-être un peu concis, mais assurément suffisants pour suivre l'évolution du commerce et de la navigation du pays de 1831 à 1900. Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'analyser une partie de ces tableaux, et de présenter sous une forme moins ardue que celle adoptée par l'Administration, des chiffres qui attestent l'immensité de l'œuvre accomplie grâce à l'esprit d'initiative et au courageux labeur de nos colons. Nous n'abuserons pas des citations, car d'une façon générale nous n'aimons pas en France — et aussi en Algérie — la statistique, et nous ne l'aimons pas parce qu'elle nous inspire un peu d'appréhension. On doit regretter que cette science — qui est l'auxiliaire obligatoire de toutes les connaissances humaines — n'ait pas un meilleur sort.

Elle joue en effet un rôle considérable dans notre vie nationale. L'Histoire reçoit d'elle des chiffres lumineux qui montrent la réalité des choses ou leur imposture. La Géographie lui doit ses meilleurs matériaux, ceux qui, formés de termes définis rigoureusement, échappent à la

versatilité des jugements des hommes, et ne sont altérés ni par l'influence des temps, ni par celle des lieux. Enfin, l'économie politique s'enrichit de ses travaux et lui demande continuellement les faits numériques et les supputations qui servent de base à ses théories ou qui en justifient les déductions.

Un de nos éminents économistes, Moreau de Jounes, a donné une excellente définition de la statistique : « la statistique, a-t-il dit, est la science des faits naturels, sociaux et politiques exprimés par des termes numériques ». Elle a pour objet la connaissance approfondie de la société, considérée dans sa nature, ses éléments, son économie, sa situation et ses mouvements.

Malheureusement son abord est un peu rude et souvent même ceux qui pourraient la rendre plus aimable négligent la forme pour le fond.

On a souvent fait aussi aux statisticiens le reproche d'interprêter les chiffres pour les besoins de la cause. Il est incontestable que la statistique, comme toutes les autres sciences positives, réclame une très grande honnêteté, non seulement dans la comparaison des chiffres, mais encore dans la déduction des conséquences qui en découlent.

Le mouvement commercial d'un pays n'est pas défini suivant les règles d'un système rigide. Il faut au contraire reconnaître et déplorer les trop nombreuses méthodes de travail employées, car c'est ainsi qu'il est possible, sinon de frauder sur les chiffres, du moins de leur faire parler un langage un peu spécial. Mais il serait injuste de faire peser des cas particuliers sur une science qui a rendu de grands services à notre pays, et lui en rendrait de bien plus grands encore si elle était mieux connue.

En ce qui nous concerne, nous avons employé les abondants matériaux à notre disposition avec le seul souci de tracer un tableau fidèle de l'accroissement de la puissance commerciale que l'Algérie a pu atteindre en un peu plus de trois quarts de siècle de luttes et d'efforts héroïquement soutenus.

Nous avons pris, pour servir de base à nos évaluations, les chiffres du commerce général — c'est-à-dire la totalité des marchandises entrées ou sorties du pays — dans le but de mettre en évidence la part appréciable qu'apportent à la fortune générale les marchandises ne faisant que transiter par nos ports et notamment celles qui alimentent les si précieuses relations que nous entretenons avec les

marchés qui se trouvent au delà de nos frontières du Sud et de l'Ouest.

Le Commerce général a donné lieu, de 1831 à 1910, à un mouvement d'affaires représentant 26 milliards 329 millions, alors que le commerce spécial — les marchandises produites ou consommées dans le pays — n'a atteint que 25 milliards 349 millions. La part du commerce de transit s'élève donc à 979 millions et représente un peu moins de 4 % de l'activité générale. Pour si modeste qu'elle soit, cette participation nous a semblé avoir sa place dans une analyse qui n'est qu'un coup d'œil jeté sur le chemin parcouru au moment même où le nombre des années écoulées apporte un recul suffisant pour nous permettre d'apprécier les résultats de nos méthodes de civilisation et de pénétration économique.

LES ERREURS DU PASSÉ

On a dit fort justement qu'il faut aux peuples de grandes idées pour les préserver des grandes passions qui produisent des fautes ou des crimes. Une idée confisque toutes les forces à son profit. Nous avons traversé au début de la conquête des épreuves particulièrement graves et l'existence même de la nouvelle colonie a été plusieurs fois mise en jeu. Ce qui a manqué à ces époques déjà lointaines, c'est cette idée directrice, une méthode dans l'effort commun à réaliser, et cependant si nous voulons bien regarder ce but, cet effort a existé, il existe encore, il est près de nous, et sollicite notre attention : c'est le développement économique de l'Algérie.

Pendant près de trois quarts de siècle, notre colonie a vécu sous une tutelle tellement étroite, qu'elle n'a jamais eu à compter avec son initiative et ses ressources propres; la bourse de la Mère Patrie faisant face, quelquefois un peu chichement, à tous ses besoins ; par contre, elle a été dotée dès sa plus tendre enfance de toutes les prérogatives

politiques dont jouissent seules les plus anciennes organisations sociales.

Il résultait de cet état de choses que les questions économiques — qui touchent cependant de si près à la prospérité du pays — étaient généralement délaissées au profit de luttes politiques, irritantes et stériles. On ne discutait pas sur des faits, mais sur des mots ; on ne s'occupait pas du pays, mais des hommes : cependant, les paroles s'envolent et les hommes passent, tandis que le bien accompli dans le pays reste.

La bonne politique, la vraie, n'est que la tendance des situations naturelles et des intérêts nationaux. On ne la fait pas, elle se fait d'elle-même, et c'est pourquoi, malgré toutes leurs erreurs, les peuples reviennent toujours à une plus juste conception des choses, surtout quand les événements les y poussent, et c'est ainsi que les Algériens ont pu se ressaisir.

La création des Délégations Financières, d'abord, du budget spécial ensuite, ont révélé aux Algériens que l'heure des discussions spéculatives était passée, et que le moment était venu, non pas seulement d'étudier en commun les ressources dont la colonie disposait, mais encore de rechercher les moyens de développer ces ressources en mettant en œuvre tous les éléments de production qu'elle possédait. Aujourd'hui, émancipée, l'Algérie doit jeter un regard en arrière, se rendre compte de ce qui a été fait et déduire ensuite de l'expérience acquise ce qui lui reste à faire pour accomplir intégralement sa tâche.

Ce retour vers le passé pourrait évoquer bien des fautes, mais révéler aussi tant d'efforts si libéralement dépensés, tant d'initiatives hardies, qu'on ne saurait regretter les erreurs commises. Mais si on ne s'arrête pas à de stériles regrets, par contre devra-t-on songer à l'avenir et étudier l'évolution que doit effectuer la colonie pour obéir aux lois immuables qui mènent les peuples et les pays à travers les siècles.

Le moment est d'autant mieux choisi d'établir notre bilan, que grâce aux grands emprunts qu'elle a contractés, la colonie est à même de mettre son outillage économique : chemins de fer, routes, ports, barrages à la hauteur de ses besoins présents et futurs. L'Algérie se trouve donc au tournant de son histoire, après avoir produit avec la seule

force de sa fécondité, elle va être exploitée méthodiquement ; certaines de ses richesses jusqu'ici négligées faute de moyens d'action, vont à leur tour concourir à sa prospérité. C'est au seuil de cette ère nouvelle qu'il faut marquer un point de départ en nous inspirant du passé, pour juger le présent et présager de l'avenir.

Il ne faut pas oublier que le point de départ a été modeste. L'Algérie de 1830 ne ressemblait en rien au grenier d'abondance dont Rome s'enorgueillissait ; les cultures se bornaient généralement aux seuls besoins des indigènes et se trouvaient être particulièrement réduites.

Les premiers essais ne furent pas heureux et il fallut toute l'énergique persévérance des colons français pour lutter contre les déceptions, la fièvre et les constantes déprédations des indigènes. Après dix-sept ans de luttes et d'efforts, l'armée avait vaincue la révolte et les colons avaient conquis la Mitidja ; c'est alors que le pays commença à se développer.

On plante des arbres, on fait des premiers essais de coton, les plantations de tabac se développent pendant que quelques émigrants, originaires du Midi, introduisent les premiers pieds de vignes, origine bien modeste de notre magnifique vignoble.

Puis suit la crise provoquée par les incertitudes que font naître les sentiments arabophiles de Napoléon III et il faut aller jusqu'après la Guerre pour constater une reprise dans l'expansion des cultures algériennes.

De 1870 à 1895 se place la période de peuplement intense ; le séquestre, mis sur les tribus après l'insurrection de 1871, a mis à la disposition de l'Etat de vastes étendues de terres, et des achats faits aux indigènes ont complété les ressources dont on disposait. C'est ainsi que durant cette période de vingt-cinq ans 643.546 hectares ont été affectés à la colonisation et sont aujourd'hui cultivés pour 277.446 hectares en céréales, 49.113 en vignes et 7.737 en jardins. Le reste est en terrains de parcours et sert à l'élevage.

L'Algérie, sans être encore dans toute la plénitude de sa force de production, est relativement très prospère et son développement économique s'affirme chaque jour davantage par la mise en valeur de richesses nouvelles.

On ne saurait mieux fixer l'importance réelle de la production algérienne qu'en empruntant aux statistiques

quelques chiffres, qui peuvent être considérés comme une moyenne raisonnable.

Nous constatons ainsi que le rendement des céréales s'élève de 30 à 40 millions de quintaux.

La vigne, qui occupe une large place dans l'activité du pays, produit de sept à huit millions d'hectolitres de vin. On exporte près de cent mille quintaux d'huile d'olives. La récolte des figues représente un tonnage beaucoup plus élevé encore.

Enfin la culture des légumes et des fruits destinés à être exportés comme primeurs prend un développement considérable.

Les pommes de terre primeur font l'objet de transactions importantes et constituent un nouvel élément de prospérité pour les colons placés dans des régions favorables à la culture de ces farineux.

A cette nomenclature des produits de la terre, nous pourrions ajouter les minerais, les marbres, les alfas, et tant d'autres richesses que nous exportons malheureusement à l'état de matière première et qu'il serait cependant si intéressant pour la prospérité du pays de pouvoir transformer sur place.

La question n'est pas nouvelle et des essais multiples trop souvent malheureux, ont été faits ; mais doit-on déduire une impossibilité absolue de ces échecs ? Nous ne le pensons pas et nous estimons au contraire que si les exploitations industrielles tentées n'ont pas donné les résultats qu'on en espérait, c'est que ces affaires étaient frappées d'un vice de constitution qui leur enlevait toute chance de succès. Il n'y a pas de raison du reste pour que ce qui réussit au delà de la Méditerranée ne puisse se réaliser en deçà.

Nos colons ont montré ce qu'on pouvait faire dans ce pays avec de la persévérance et du travail et les résultats acquis témoignent de ce qu'on peut obtenir, et c'est pourquoi il nous semble indispensable que notre œuvre de civilisation se complète dans un sens plus large et aussi plus profitable pour le pays.

ORIGINES COMMERCIALES

Rechercher les origines commerciales de l'Algérie ce serait sûrement écrire l'histoire de ce pays lui-même, car au temps des deys les échanges affectaient plus souvent le caractère de la piraterie d'Etat que celui du commerce. S'il nous était possible d'en retracer les grandes lignes, car l'organisation algérienne ne différait en rien de ce qui se pratique encore de nos jours au Maroc, il nous serait par contre difficile d'en préciser l'importance, car les documents officiels font complètement défaut. Du reste, ces considérations rétrospectives n'auraient qu'un intérêt très relatif puisque le développement agricole et économique de l'Algérie est entièrement l'œuvre de la civilisation française.

En s'en tenant aux événements qui ont marqué notre action depuis la conquête, on possèdera une documentation suffisante pour suivre les évolutions du pays durant plus de trois quarts de siècle.

L'histoire économique de l'Algérie peut se diviser en quatre grandes époques ayant chacune un caractère nettement défini et une influence particulière sur la vie du pays.

C'est, tout d'abord, la longue, mais certainement peu intéressante période qui précède la conquête. C'est la continuation des siècles de traite, de piraterie et d'échanges, sans ordre et sans progrès.

Le commerce de la Régence avec le dehors était difficile et ne se faisait que sous le bon plaisir du gouvernement qui fixait bien les droits d'importation à 5 et 10 %, selon l'origine de la marchandise et la faveur accordée, en vertu de conventions dont quelques nations avaient acheté l'avantage, mais les garanties promises n'étaient pas toujours respectées, et l'étranger, habituellement considéré comme ennemi, n'échappait souvent à une ruine complète qu'au moyen de sacrifices et de présents dont il payait la bienveillance du Dey et des membres

influents de son Divan. D'un autre côté, le beylick s'était réservé le monopole de la majeure partie des produits du pays, dont l'exportation était prohibée, et ne pouvait avoir lieu qu'en vertu d'autorisations spéciales, comme la chose se pratique au Maroc encore aujourd'hui.

Les affaires avec la Régence se ressentaient naturellement de cette situation fâcheuse et c'est ainsi que les transactions n'offraient que très peu d'intérêt. On cite, cependant, la période de 1792 à 1796, pendant laquelle les provinces méridionales de la France manquèrent de blé et durent faire appel à la production algérienne. On signale également qu'en 1814, le port d'Arzew exporta, à lui seul, 40.000 bœufs destinés à l'armée anglaise, opérant en Espagne.

On estime généralement que les exportations de la Régence, qui acquéraient accidentellement une certaine importance, n'excédaient pas un million et demi à deux millions.

Les importations en Berbérie s'élevaient, d'après les statistiques de la Chambre de Commerce de Marseille, à 2.200.000 francs en 1814, dont la moitié pour les produits français, et en 1822 à 6.500.000 francs, dont 1.500.000 francs seulement représentaient la part de notre pays.

Les chiffres qui précèdent témoignent du peu d'intérêt qui s'attache à cette période de l'histoire économique du pays et justifie la hâte que nous avons de passer à une période plus active.

De 1830 à 1855, c'est la conquête ; la colonisation, à peine entreprise, ne constitue qu'un élément secondaire dans l'activité du pays. Le grand consommateur est le soldat, la production est presque nulle. On discute pendant vingt ans sur l'opportunité de l'abandon ou de la conservation de l'Algérie.

Dans la seconde période — de 1856 à 1880 — la France accomplit sa grande œuvre civilisatrice. Le pays, définitivement pacifié, est mis en valeur ; de toutes parts naissent des villages, et si les premières tentatives faites ne sont pas toujours heureuses, il faut constater, cependant, qu'elles restent le germe d'un état de choses plus prospère. Les voies de communications se sont multipliées, et dans un certain nombre de régions déjà le rail a fait sentir son heureuse influence.

Enfin de 1880 à 1912, c'est l'exploitation rationnelle

des richesses de la colonie. Les essais ont donné des résultats définitifs, les routes et les voies ferrées se sont multipliées, des ports nombreux permettent le facile écoulement des produits.

PREMIÈRE PÉRIODE 1830-1855

Rien ne faisait prévoir, au moment où le maréchal de Bourmont venait de châtier si énergiquement le geste insolent de Hussein, que la colonie nouvelle prendrait un jour une place prépondérante dans l'existence de la France et contribuerait à sa grandeur par le sang de ses enfants et la richesse de ses produits.

Le commerce, tout d'abord localisé dans les ports, suivait péniblement nos armes ; des aventuriers venus d'un peu partout furent les premiers artisans du développement économique du pays. Les résultats obtenus ne furent pas satisfaisants, ainsi qu'en témoignèrent les très intéressantes statistiques [1] publiées peu après l'occupation, par les soins de l'Administration Militaire. Ces publications constituent de vastes et précieuses mines à renseignements où les historiens futurs puiseront d'utiles indications sur les événements qui ont marqué la conquête, la pacification et la mise en valeur du pays.

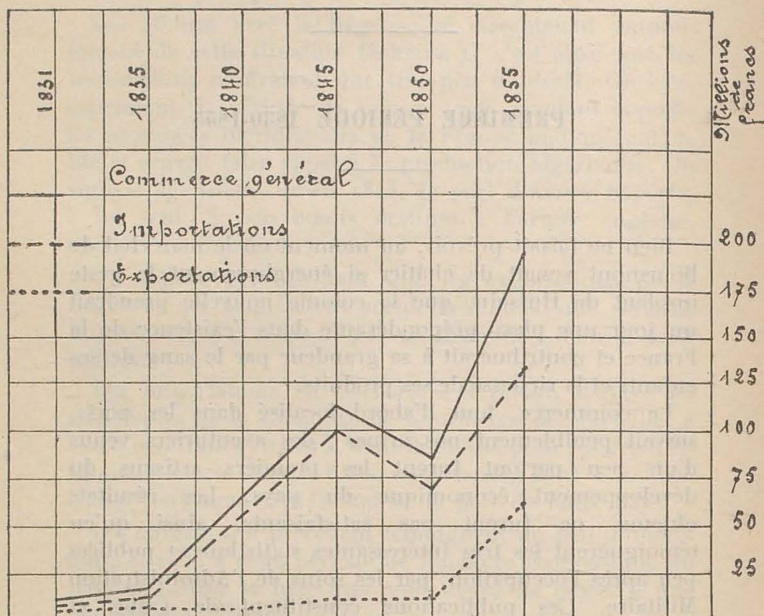
Dans les circonstances actuelles, nous n'avons pas cru utile de rapporter les chiffres cités parce que nous estimons qu'il n'y a aucun enseignement à tirer de leurs comparaisons. Les importations varient suivant l'importance des opérations militaires dans le pays et des effectifs de troupes appelées à y opérer ; les exportations insignifiantes sont sujettes à toutes les épreuves qui atteignent si durement la mise en exploitation d'un pays mal connu par des colons inexpérimentés.

Cependant nous avons résumé l'ensemble de la vie économique de l'Algérie, durant ce premier quart de

---

1 Tableau de la situation des Etablissements français dans l'Algérie.

siècle, dans un graphique qui donne une impression saisissante des conditions qui ont marqué la naissance de la prospérité de notre colonie.



Le rapprochement des trois tracés fait ressortir le peu d'importance des exportations durant la période considérée. Ce n'est, en effet, que lors de la mise en valeur du pays que ce courant se dessine plus vigoureusement.

Pendant la période de 1831 à 1835, le mouvement commercial de l'Algérie — qui dépasse actuellement un milliard — s'est élevé en moyenne annuelle à près de 11 millions, dont plus de 9 millions représentent le chiffre des importations et environ 2 millions celui des exportations. Il faut dire, cependant, que les importations de 1831, y compris celles des premiers mois de l'occupation en 1830, n'ont pas excédé 6 millions et demi, tandis qu'elles se sont élevées graduellement jusqu'à plus de 8 millions et demi en 1834, et jusqu'à près de 17 millions en 1835. Cette augmentation du double, d'une année à

l'autre, s'explique par l'attente où l'on était alors du nouveau tarif de douane.

Sous le régime de l'ordonnance du 11 novembre 1835, le mouvement des importations et des exportations prend un caractère plus prononcé. Les importations s'élèvent progressivement dans l'intervalle de huit années (1836 à 1843) de 22 millions et demi à près de 79 millions. Si la France participe à ce mouvement ascensionnel, comme dans la période précédente, les pays étrangers, soit d'une manière directe, soit par l'intermédiaire des entrepôts français, prennent la plus grande part dans les importations algériennes. Ainsi, sur les 79 millions qui représentent les importations de 1843, les pays étrangers ont figuré pour 47 millions, et la France pour 32 millions seulement. Une grande disproportion se manifeste également dans la moyenne générale annuelle des importations pour toute la période de 1836 à 1843, c'est-à-dire que sur un chiffre moyen annuel de 51 millions, l'étranger a importé pour 30 millions, et la France pour 21 millions. Durant la même période, les exportations de l'Algérie se sont élevées de 3.435.000 fr. en 1836, à 7.782.000 fr. en 1843. La moyenne générale annuelle a été de 4.865.000 fr., valeur à peu près partagée entre la France et les pays étrangers.

On voit, sous ce régime, les importations générales de l'Algérie atteindre le chiffre de 83 millions en 1844, de 79 millions en 1845, de 115 millions en 1846, pour redescendre à 96 millions en 1847, à 86 millions en 1848, à 65 millions en 1849 et 72 millions en 1850, soit un chiffre de 88 millions pour la moyenne générale de 1844 à 1850. On se rappelle que la moyenne annuelle de la période de 1836 à 1843 n'avait pas dépassé 51 millions. Quant aux exportations d'Algérie, elles prennent un peu plus de développement sous le régime des ordonnances de 1843 et dans les dernières années surtout. Du chiffre de 7.780.000 francs en 1843, elles s'élèvent progressivement à celui de 13.700.000 francs en 1848 ; et la moyenne annuelle pour la période de 1844 à 1850 est de 9.800.000 francs. Ces rapports commerciaux avec la Mère Patrie étaient entravés par des tarifications exorbitantes pour l'une et sans raison d'être pour l'autre, tandis que pour ses productions les plus essentielles, telles que les céréales et les farines, l'Algérie se voyait dominée et écrasée chez elle par la production étrangère, ce qui brisait du même

coup l'essor de son commerce d'échanges et celui de son agriculture.

La loi du 11 janvier 1851 vint mettre heureusement fin à une crise qui menaçait la colonie jusqu'au plus profond de sa vie commerciale et agricole. Dès 1855, on constate que les importations dépassent le chiffre de 105 millions. Jamais elles n'avaient été aussi élevées, sinon en 1846, époque de la fièvre des spéculations en Algérie, époque aussi de nos plus grands armements militaires en ce pays. La part de la France dans les importations de 1855 a été de 82 millions et la part de l'étranger de 23 millions. Mais ce en quoi la législation de 1851 a été surtout utile à l'Algérie, c'est pour ses exportations, qui se sont élevées graduellement de 10 millions en 1850, à plus de 49 millions en 1855, savoir : 37 millions à destination de France, 6 millions à destination de notre armée d'Orient, et 6 millions à destination de l'étranger. Les importations réunies de l'Algérie, en 1855, ont présenté une valeur de près de 155 millions.

Si dans les débuts de la conquête les éléments de trafic n'étaient pas suffisants pour créer des courants commerciaux de quelque importance, il faut reconnaître que les essais de réglementation douanière qui lui furent appliqués contribuèrent dans une large mesure à éloigner de ce nouveau centre de richesses des initiatives qui auraient pu faciliter son développement.

Ces régimes d'essais peuvent être divisés en quatre grandes périodes relevant chacune d'une organisation nouvelle et indiquant des préoccupations dans lesquelles le développement de la nouvelle colonie ne semblait pas jouer un rôle prépondérant.

La première période comprend les années 1831 à 1835, pendant lesquelles des arrêtés du Gouverneur Général constituèrent la base du régime commercial de l'Algérie avec les contrées transméditerranéennes. La seconde période, ouverte par l'ordonnance royale du 11 novembre 1835, embrasse huit années, de 1835 à 1843. La troisième période, ouverte par les ordonnances du 16 décembre 1843, compte sept années, du 1er janvier 1844 au 31 décembre 1850. La quatrième période, enfin, a vu s'ouvrir le régime consacré par la loi de douane du 11 janvier 1851, et comprend les faits commerciaux correspondant aux années 1851 à 1855.

Chacune de ces réglementations amène avec elle des

modifications profondes dans le régime antérieur et leur instabilité fait naître dans le commerce des craintes dont le pays, déjà peu prospère, supporte lourdement les conséquences.

La première mesure douanière adoptée — un arrêté du Général en chef de l'armée d'occupation du 22 septembre 1830 — avait imposé un droit de 8 % sur les marchandises d'origine étrangère importées en Algérie par bâtiments français ou algériens, à l'exclusion des bâtiments étrangers. Un autre arrêté en date du 30 octobre 1830 permit aux navires étrangers d'importer indistinctement les marchandises d'origine française et d'origine étrangère, mais en assujettissant les unes et les autres au droit de 8 %. En vertu du même arrêté, les marchandises françaises apportées par bâtiments français ne devaient payer que 4 %. C'était une faveur accordée au pavillon national plutôt qu'à la marchandise métropolitaine.

L'arrêté du 17 octobre 1830 imposa une taxe de 1 % de la valeur sur les produits algériens exportés par des navires étrangers.

L'arrêté du 11 novembre 1835 fit disparaître les droits qui frappaient les marchandises françaises et frappa d'une taxe de 12 ou 15 % les marchandises étrangères prohibées en France. Les marchandises non prohibées devaient payer le cinquième ou le quart des droits fixés par le tarif métropolitain. Ces taxes différentielles s'appliquaient suivant que les marchandises étrangères arrivaient des entrepôts français ou directement des pays étrangers.

Un régime de faveur était réservé à un certain nombre d'articles. Cette ordonnance modifia les taxes de sorties pour l'étranger lesquelles furent assimilées — sauf les grains et farines — à celles appliquées en France.

Durant la période qui suivit l'application de cette tarification, les exportations à destination de la France consistaient exclusivement en produits algériens, en produits français et en produits étrangers tirés des entrepôts réels, alors que le régime de l'ordonnance de 1835 avait été plus favorable au commerce des pays étrangers qu'au commerce de la France et au commerce de l'Algérie, et l'on dut songer à y apporter des modifications indispensables.

Deux ordonnances datées du 16 décembre 1843 furent prises pour mettre fin aux abus qui étaient signalés de toutes parts. L'une a réglé les importations en Algérie de

la manière suivante : 1° admission en franchise des produits du sol et de l'industrie de la France et des produits étrangers nationalisés en France par le paiement des droits, ainsi que des grains et des farines, des légumes secs, des matériaux de construction, bois, métaux et pierres, des chevaux, des bestiaux, des plants d'arbres, des graines pour semence, venus de l'étranger ; 2° aggravation de droits pour beaucoup de produits étrangers tels que tissus de coton et de laine, poterie de grès fin, sucres bruts, cafés, fourrages, etc., etc. ; 3° prohibition pour d'autres produits étrangers, tels que sucres raffinés, armes, munitions et projectiles de guerre, contrefaçons en matières de librairie, de typographie et de gravure. La seconde ordonnance a réglé les importations d'Algérie en France. La plupart des produits bruts et naturels de la colonie avaient à payer la moitié des droits fixés par le tarif métropolitain pour la provenance étrangère la plus favorisée. Les produits de l'Algérie, expédiés en France, étaient affranchis des droits de sortie. Les produits expédiés à l'étranger, à l'exception des grains et des farines, jouissaient aussi de la franchise. En résumé, aggravation de taxe sur les marchandises étrangères importées dans la colonie, pour favoriser les marchandises similaires françaises ; et, d'un autre côté, abaissement du tarif pour certains produits algériens importés dans la métropole, les autres continuant à être considérés comme produits étrangers.

Le nouveau régime douanier inspiré de l'esprit de protection le plus étroit devait soulever, en Algérie, d'unanimes et légitimes protestations. Sous l'empire de cette tarification, la colonie avait à lutter contre une triple impossibilité : impossibilité de vendre chez elle ses propres produits, qui y rencontraient la concurrence des produits similaires étrangers apportés librement ; impossibilité de les expédier avec avantage à l'étranger, où ils étaient considérés comme produits français, et, à ce titre, frappés de droits de douane ; impossibilité, enfin, de les vendre en France, d'où on les repoussait comme produits étrangers, et où, tout au moins, on leur appliquait des tarifications onéreuses, au lieu de leur ouvrir les portes à doubles battants. Cette situation n'était pas tenable pour l'Algérie, où les efforts les plus persévérants et les plus énergiques se voyaient constamment paralysés, et où capitaux et labeurs allaient s'engloutir inutilement dans

les entreprises de la colonisation. On voyait ainsi la terre la plus fertile du monde condamnée à la stérilité et à une fatale impuissance, et tout le monde sentait la nécessité d'apporter à cette situation un remède prompt et efficace. C'est sous l'empire de cette préoccupation que fut préparée la loi du 11 janvier 1851. On avait proposé un moyen aussi simple que rationnel ; c'était d'assimiler entièrement l'Algérie et la France sous le rapport commercial, en sorte qu'il pût y avoir entière liberté d'échanges entre les deux pays. On eut rendu applicable en Algérie le tarif français pour défendre tout à la fois la colonie et la métropole contre les efforts de la production étrangère, et pour donner à leur propre production les plus grands développements possibles.

C'était aussi le moyen d'appeler en Algérie les capitaux et les bras, qui fondent les grandes entreprises coloniales et opèrent avec d'autant plus de fruit qu'ils trouvent, pour se mouvoir, un terrain plus net et plus dégagé d'entraves. De toutes parts on criait à l'Algérie : « Produisez donc et donnez des preuves de votre fécondité, afin que l'on puisse avoir foi en vous. » L'Algérie répondait à la France : « Je le veux bien, mais la condition essentielle et vitale de toute production étant la certitude d'écouler le produit, ouvrez-moi vos marchés, sans restriction et sans limite, comme les miens sont ouverts aux productions métropolitaines, et je vous fournirai, bientôt, les preuves que vous me demandez. » Une première satisfaction fut donnée à l'Algérie ; on limita à ses produits naturels, proprement dits, la faculté qu'elle demandait pour toute sa production, soit agricole, soit industrielle. L'expérience a prouvé que c'était lui créer d'autres embarras, par la nécessité de distinguer entre telle et telle production, et gêner ainsi l'essor général du travail colonial. Il faut, cependant, se hâter de reconnaître que la loi de douane du 11 janvier 1851 fut un très grand bienfait pour l'Algérie. C'était un premier pas dans la voie de l'assimilation commerciale, et il devait en résulter bientôt le plus excellent fruit. En effet, l'agriculture algérienne avait vu s'ouvrir devant elle le marché français, où des débouchés immenses s'offraient à ses produits. Elle en profita, et la France accueillit avec bienveillance et satisfaction ces témoignages de sa fécondité. La loi douanière de 1851 eut un autre effet avantageux pour l'Algérie, celui d'écarter du marché colonial les produits étrangers qui faisaient à sa production

agricole une concurrence désastreuse, notamment les céréales en grains et en farines, qui furent assujetties à la tarification de l'échelle mobile française. Ce qui frappe tout d'abord, c'est depuis l'application du nouveau régime que les produits d'origine française prennent dans les apports généraux de la colonie une part comparativement beaucoup plus grande que celle des produits étrangers, qui fléchit de plus de moitié dans le cours de la période 1851-1855. Ainsi, la moyenne annuelle des importations algériennes pour toute cette période s'élève à plus de 78 millions. La part de la France dans ce chiffre est de 62 millions, et celle de l'étranger de 16 millions ou de 1/5 seulement. Dans la période précédente, la part de l'étranger s'était élevée à plus de 2/5 des importations.

Nous avons cru devoir nous étendre un peu longuement sur les résultats de la première période pour faire ressortir le développement que prit la colonie sous l'influence de la loi de 1851 qui, sans être aussi libérale qu'on aurait pu le désirer, constituait cependant une très grande amélioration sur les régimes antérieurs.

Au point de vue des résultats matériels, on trouve dans l'accroissement rapide du chiffre des exportations la preuve de la fécondité de cette terre algérienne, naguère si décriée et qu'on songeait, quelque dix ans avant la fin de cette période, à abandonner.

L'avenir devait, du reste, confirmer ces premières indications et les heureux résultats obtenus pendant ce premier quart de siècle devaient s'affirmer rapidement pour atteindre l'importance qu'ils ont aujourd'hui ; importance qu'on n'aurait jamais osé rêver.

Nous allons maintenant entreprendre l'examen des événements — considérables et quelquefois tragiques — qui se sont déroulés durant la deuxième période.

DEUXIÈME PÉRIODE 1856-1880

A l'Algérie militaire allait succéder une colonie de travailleurs ; l'épée faisait place à la charrue, le courageux

labeur de nos colons allait faire de merveilleux jardins, là où n'existaient que friches et marais.

Instruits par les premières et souvent cruelles leçons du passé, nos pionniers apportaient à leur œuvre de colonisation une prudence et une méthode qui leur avaient fait défaut au début. Le temps des expériences et des emballements fougueux était passé ; on en était arrivé au régime rationnel de la mise en valeur du sol et on allait enfin obtenir des résultats concluants.

Le mouvement commercial des vingt-cinq premières années s'était élevé à 1.742 millions, celui de cette seconde période devait atteindre 6.228 millions et ce résultat est d'autant plus à retenir que les réductions considérables apportées dans les effectifs militaires et la cessation des campagnes avaient eu pour résultat de causer une moins value considérable dans les importations qui ne se composaient dans les débuts, presque exclusivement que d'objets destinés à l'armée. L'augmentation de la population civile, l'organisation du travail sur une grande partie du territoire, la construction de nombreux villages, l'extension prise par les grands centres, dont la population décuplait en quelques années, furent autant d'éléments qui contribuèrent au développement du mouvement économique.

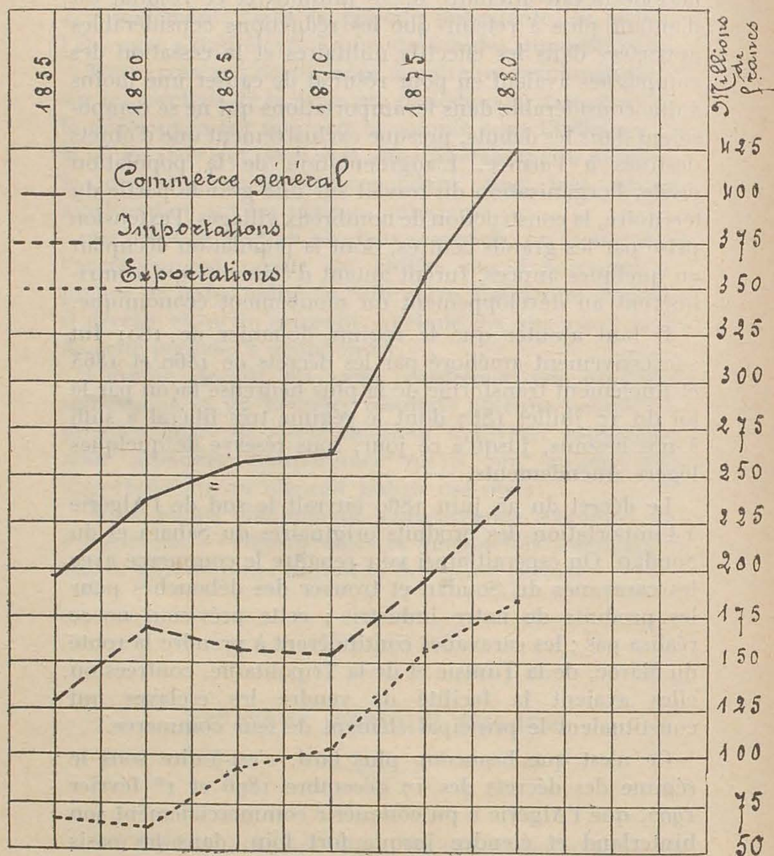
Il faut ajouter que le régime douanier de 1851 fut successivement amélioré par les décrets de 1860 et 1863 et finalement transformé de la plus heureuse façon par la loi du 17 juillet 1867 dont le régime très libéral a suffi à nos besoins, jusqu'à ce jour, sous réserve de quelques légers amendements.

Le décret du 25 juin 1860 ouvrait le sud de l'Algérie à l'importation des produits originaires du Sahara et du Soudan. On espérait ainsi voir renaître le commerce avec les caravanes du Soudan et trouver des débouchés pour les produits de notre industrie ; cette prévision ne se réalisa pas ; les caravanes continuèrent à prendre la route du Maroc, de la Tunisie et de la Tripolitaine, contrées où elles avaient la facilité de vendre les esclaves qui constituaient le principal élément de leur commerce.

Ce n'est que beaucoup plus tard, c'est-à-dire sous le régime des décrets des 17 décembre 1896 et 1er février 1902, que l'Algérie a pu conquérir commercialement son hinterland et étendre jusque fort loin, dans les oasis sahariennes et au cœur même du Maroc, son influence

économique. Mais la réalisation de cette importante amélioration appartient à la quatrième période, et ce n'est que dans le chapitre prochain que nous en étudierons les résultats.

Nous allons entreprendre l'analyse aussi succincte que possible du mouvement des importations et des exportations pendant la période qui nous occupe, en traçant tout d'abord un graphique qui résume l'ensemble des opérations effectuées durant les vingt-cinq années que compte la seconde période économique de l'Algérie.



Bien que la Mère Patrie et l'Algérie aient traversé, durant cette période, les plus douloureuses épreuves, le mouvement commercial suit dans ses lignes générales une progression très nette et pleine de promesses, qu'un avenir prochain devait réaliser. Mais cette prospérité subit des temps d'arrêt et la colonie naissante vit à diverses reprises sa prospérité compromise.

Comme la chute d'Abdelkader et la pacification relative du pays avaient donné le signal de la réduction des effectifs militaires en Algérie, les guerres de Crimée, d'Italie et du Mexique vinrent à leur tour enlever à l'armée d'Afrique la plus grande partie de ses forces, réduisant ainsi dans des proportions considérables le pouvoir de consommation de la colonie naissante. De 1857 à 1866, on enregistre, sauf pour 1859 et 1860, une moins value considérable qui ramène le pays à près de dix ans en arrière. Mais, dès 1867, le mouvement ascensionnel des importations s'affirme et partant de 175 millions atteint 242 millions en 1880, avec un temps d'arrêt pendant l'année fatale. Le pouvoir de consommation de l'Algérie s'est donc considérablement développé en quelques années et ce résultat est dû, non seulement à l'augmentation de la population civile résultant de l'extension des territoires de colonisation, mais encore à cette particularité que l'usage d'un certain nombre de nos produits se généralise dans les milieux indigènes.

La répartition du mouvement commercial reste sensiblement la même que durant la période précédente et la prédominance des marchandises françaises sur celles provenant de l'étranger s'affirme au point de réduire ces dernières à leur minimum malgré la loi essentiellement libre échangiste de 1867. C'est que le commerce algérien a déjà évolué : il a noué des relations et dessiné des courants, suivant les goûts des consommateurs qui ont apporté de la Mère Patrie une préférence marquée pour les produits nationaux. Il faut également reconnaître que sous le coup de la concurrence, nos industriels et nos fabricants ont diminué leurs prix et les ont sensiblement ramenés à ceux de leurs concurrents étrangers.

Nos exportations, c'est-à-dire le bilan de la production algérienne, accusent à leur tour une vigueur qui ne se relâche qu'aux heures douloureuses des insurrections de 1864 et 1871 et de la terrible guerre de 1870. Nous vendions en 1856 pour 90 millions de marchandises ; ce chiffre

s'élève à 75.309 en 1861, et à 71.466 en 1866, mais cette année là fut largement déficitaire et laissa des ruines qui furent d'autant plus longues à combler que les événements calamiteux qui atteignirent si douloureusement la France et l'Algérie paralysèrent toutes les initiatives et arrêtèrent pour un temps le mouvement d'expansion qui devenait précisément, à cette heure, fort intéressant.

Néanmoins, on enregistre encore 148 millions en 1871 et 175 millions en 1876. Ce dernier chiffre se maintient presque sans changement jusqu'à la fin de notre premier demi-siècle d'occupation.

L'accroissement enregistré est dû en grande partie au développement des cultures et notamment de celles des céréales, à la mise en exploitation des importantes mines de fer de Mokta-el-Hadid, à Bône, puis de celles de Beni-Saf, à une exploitation plus intense des produits naturels tels que les lièges et l'alfa dont l'exportation commencée en 1862 avait pris, dès 1868, une réelle importance. Pendant la guerre de sécession, la culture du coton s'étendit rapidement et les planteurs en tirèrent de précieuses ressources, car les quantités récoltées atteignirent en 1866, année la plus florissante pour cette culture, près de 900.000 kilogrammes ; le tabac algérien reçoit le meilleur accueil dans les usines de l'Etat et les cuirs, les peaux, le miel, et tant d'autres produits complètent la liste des richesses que l'Algérie est heureuse de mettre à la disposition de la Mère Patrie.

De toute part se manifeste une activité et un esprit d'initiative qui fait bien augurer de l'avenir. Un événement considérable, qui ébranla jusqu'aux plus puissantes fortunes d'une partie de la France, se produisit sous la forme de l'apparition du phylloxéra, et l'Algérie, toujours prête à accueillir toutes les bonnes volontés, à donner asile à tous les bras sans ouvrage, vit s'ouvrir une ère nouvelle. Des cultivateurs du midi de la France, ruinés par le fléau, s'en vinrent en Algérie et y fondèrent des vignobles. Ces essais ayant donné d'excellents résultats furent repris et étendus et l'Algérie compta, à dater de 1880, un nouvel élément de prospérité.

Ce constant développement de notre production a pour

heureuse conséquence de diminuer sensiblement l'écart entre les importations et les exportations. C'est ainsi que pour les deux périodes précitées on enregistre les chiffres suivants :

Pour 1830-1855, mouvement commercial : 1.749 millions ; excédent des importations : 1.463 millions.

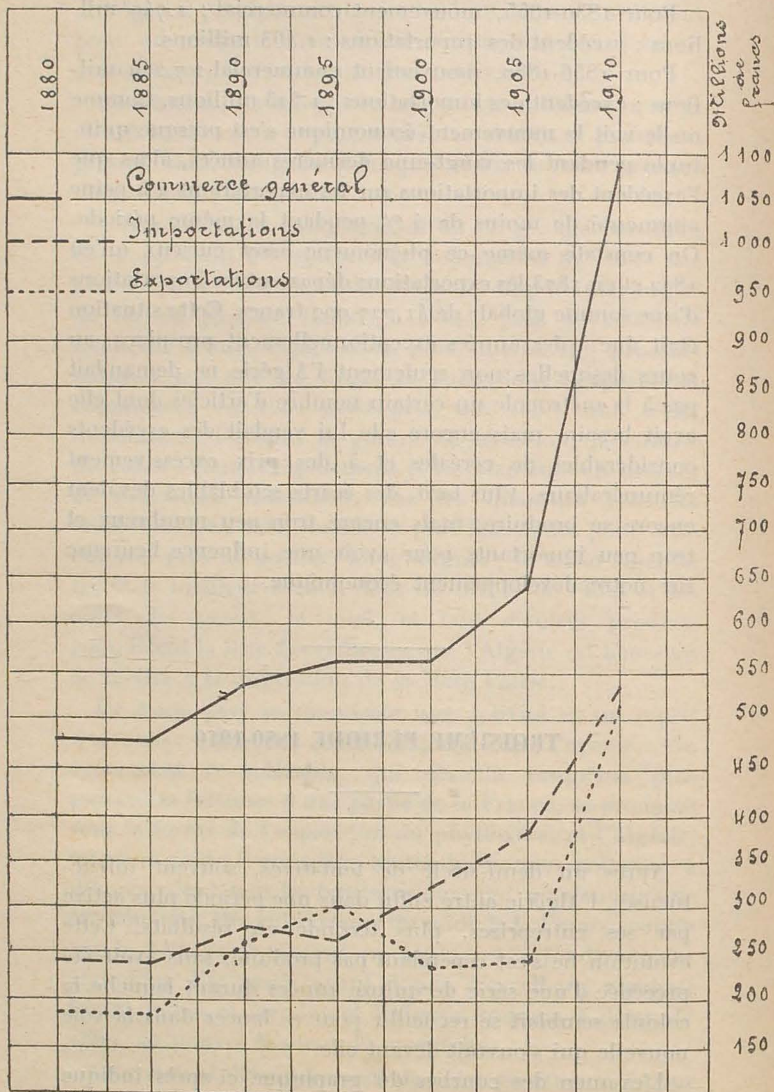
Pour 1856-1880, mouvement commercial : 7.229 millions ; excédent des importations : 1.513 millions. Comme on le voit le mouvement économique s'est presque quintuplé pendant les vingt-cinq dernières années, alors que l'excédent des importations sur les exportations a à peine augmenté de moins de 4 % pendant la même période. On constate même ce phénomène assez curieux qu'en 1872 et en 1873 les exportations dépassent les importations d'une somme globale de 41.227.000 francs. Cette situation était due à des années exceptionnellement prospères, au cours desquelles non seulement l'Algérie ne demandait pas à la métropole un certain nombre d'articles dont elle avait besoin, mais encore elle lui vendait des excédents considérables de céréales et à des prix excessivement rémunérateurs. Plus tard, des écarts semblables devaient encore se produire, mais encore trop peu nombreux et trop peu importants pour avoir une influence heureuse sur notre développement économique.

TROISIÈME PÉRIODE 1880-1910

Après un demi-siècle de tentatives, souvent infructueuses, l'Algérie entre enfin dans une période plus active par ses entreprises, plus féconde en résultats. Cette évolution ne s'est cependant pas produite, sans avoir été précédée d'une série de quinze années durant laquelle la colonie semblait se recueillir pour se lancer dans la voie nouvelle qui s'ouvrait devant elle.

L'examen des courbes du graphique ci-après indique

d'une façon très précise les origines du mouvement ascensionnel qui s'est produit durant les dix dernières années.



En 1881, les importations s'élèvent à 226 millions et les exportations à 149 millions ; dix ans plus tard les résultats acquis accusent un état à peu près stationnaire pour les importations (272 millions en 1890); par contre les exportations qui reflètent très nettement les progrès accomplis dans la mise en valeur du pays s'élèvent pour la même année 1890 à 260 millions, ce qui constitue une augmentation de près de 100 % dans ce laps de temps relativement court.

A compter de cette date, la prospérité du pays s'affirmera très nettement avec de légères alternatives de faiblesse par moment et le chiffre de nos exportations s'élèvera à 245 millions en 1900 et 544 millions en 1910, ce qui constitue encore une plus-value de 100 % durant la dernière période décennale.

Les importations, sans bénéficier d'une situation aussi florissante, accusent cependant une progression constante qui n'est en somme que la conséquence de l'augmentation du pouvoir d'achat que la colonie trouve dans l'écoulement de ses produits à des prix rémunérateurs. En 1900 nous avons reçu pour 323 millions de marchandises et en 1910 nos achats atteignent 543 millions. Cette dernière année marquera dans l'histoire du développement économique du pays, car l'Algérie aura bouclé son premier milliard d'affaires.

Il est utile de faire remarquer qu'il ne faut pas attacher à cet événement, heureux sans doute, une importance par trop considérable. L'accroissement des chiffres ne correspond pas à une progression réelle dans la production, mais bien à une élévation, qu'il est permis de considérer comme excessive, dans les prix de vente des vins et des céréales.

Les vignobles des départements d'Alger et d'Oran sont envahis par le phylloxéra et malgré l'ardeur d'une lutte sans trêve et d'importants travaux de reconstitution dans les zones ravagées, les étendues complantées en vignes ont une tendance marquée à être en régression.

Les dernières années n'ont pas été très favorables aux céréales et dans leur ensemble les récoltes n'ont pas été au-dessus d'une production moyenne.

Par contre, les cultures de fruits et légumes primeurs destinées à alimenter les marchés de la Métropole ont pris, surtout en Oranie, une extension considérable.

Bon nombre de colons ont remplacé avec avantage leurs vignes par de vastes cultures d'artichauts et de petits pois.

Ces éléments de production joints aux ressources naturelles assez variées dont le pays dispose, lui ont permis de supporter, sans trop de peine, les années d'épreuves qui ont été le résultat de la sécheresse ou la mévente des vins.

Malgré des crises partielles avec lesquelles il est sage de compter dans des pays essentiellement agricoles, l'écart considérable dans les débuts qui existait entre le chiffre des importations et celui des exportations, tend à diminuer et durant quatre années nos ventes ont été plus importantes que nos achats : 37 millions en 1895 ; 10 millions en 1897 ; 18 millions en 1899 et près de 2 millions en 1910. Il est évident que cette plus-value de 68 millions est faible, si on considère que durant les trente dernières années, les transactions se sont élevées à 17 milliards 248 millions et que les importations ont dépassé les exportations de 1 milliard 676 millions.

L'infériorité presque constante de nos exportations sur nos importations, compliquée de l'exode estivale qui draine chaque année hors de l'Algérie des sommes importantes maintient en effet, dans la colonie, une circulation monétaire d'autant plus précaire que la monnaie fiduciaire dont elle dispose n'a cours que dans l'Afrique du Nord. Qu'une mauvaise récolte de céréales se produise et aussitôt ce pays, ordinairement producteur par excellence, devient importateur, du même coup il perd le bénéfice des sommes qu'il aurait encaissées et se trouve dans l'obligation de faire face à des achats à l'extérieur.

Il ne peut payer en or puisqu'il n'en existe pas dans le pays, et encore moins en billets de banque puisqu'ils n'ont pas cours. Il fait appel aux banques et c'est sur l'encaisse de celles-ci que porte tout d'abord la diminution du stock monétaire ; elles sont bien obligées, en effet, de rembourser leurs billets en espèces puisque les paiements extérieurs ne peuvent s'effectuer qu'avec du numéraire quand les compensations de papier ne suffisent pas.

Pour défendre leur encaisse métallique contre les attaques trop fréquentes et trop multipliées, les banques sont alors amenées à relever le taux de l'escompte. Mais cette mesure, qu'elles peuvent du reste aggraver à volonté,

resserre le crédit, et, ce faisant, décourage de plus en plus les achats au dehors en même temps qu'elle stimule les ventes.

L'Algérie a eu grandement à souffrir de cette situation, et il serait utile de rechercher la possibilité d'éviter le retour de crises semblables. Les difficultés que le commerce a eu récemment à surmonter ne témoignent pas d'un ralentissement dans nos affaires, tout au contraire.

Dans son rapport pour 1906, la Chambre de Commerce de Hambourg, après avoir constaté que le mouvement économique avait pris un nouvel et puissant essor, s'inquiète de la crise monétaire et propose d'y remédier.

« Un symptôme particulier de l'année 1906 a été la rareté du numéraire qui s'est fait sentir principalement pendant la seconde moitié de l'année, produisant un relèvement anormal du taux de l'escompte. Cette raréfaction du numéraire s'explique par la quantité immense de marchandises circulant en Allemagne et à l'étranger par le relèvement des prix d'un grand nombre de ces marchandises. D'autre part, des capitaux qui avaient été mis précédemment à la disposition du marché financier allemand par des pays étrangers ont été retirés, ces pays en ayant besoin pour leur propre compte. En raison de cet état de choses, on souhaite l'extension, en Allemagne, du système du clearing, afin que le marché financier allemand ne soit pas inutilement privé de sommes qui se bornent à circuler. Ainsi l'on pourrait, même sans le secours d'aucune loi nouvelle, utiliser dans une plus large mesure les comptes de clearing de la Reichsbank et les étendre au trafic des bureaux de poste de l'Empire, qui absorbe actuellement une grande quantité de numéraire. »

L'Algérie pourrait s'inspirer des considérations de la Chambre de Commerce de Hambourg, et rechercher si elle ne pourrait pas, à son tour, atténuer les effets d'une circulation monétaire trop active en réduisant le plus possible l'usage du numéraire dans les transactions.

Dans certains pays et notamment en Angleterre — où comme chez nous les importations sont plus élevées que les exportations — tous les commerçants, tous les industriels et même un grand nombre de cultivateurs, opèrent dans leurs transactions bien plus encore avec des lettres de change ou des billets à ordre, donnés et reçus, qu'avec de la monnaie effective ; où il existe dans toutes les grandes

villes des clearing house (bureaux de liquidation), dans lesquels les banquiers viennent échanger et compenser les uns par les autres les billets échus, de manière à ce qu'il ne reste jamais à solder en numéraire que de faibles appoints ; où l'on trouve, en outre, dans chacune de ces mêmes villes une ou plusieurs banques, près desquelles tous les négociants ou industriels ont des comptes ouverts, qui les dispensent de garder en caisse aucune réserve en numéraires pour faire face à leurs besoins imprévus. Il s'effectue ainsi journellement une masse incalculable d'échanges avec une quantité de numéraire comparativement assez faible.

C'est vers une organisation semblable que doivent tendre nos efforts, car il est indispensable pour la stabilité des affaires que des élévations de change aussi brutales et aussi inopinées que celles qui se sont manifestées à la fin de 1912 ne se reproduisent plus. Le crédit de notre colonie doit être assez bien établi pour qu'il lui soit possible de vivre sous un autre régime que celui qui est appliqué aujourd'hui dans les mêmes conditions qu'il y a un demi-siècle et qui donne des résultats si fâcheux.

Il est bon de ne pas oublier que si la théorie de la balance du commerce a fait son temps dans les pays qui trouvent dans des relations commerciales multiples et l'intérêt des fonds placés à l'étranger une compensation à la moins value de leurs sorties, il n'en est pas de même en Algérie où l'industrie touristique, qui est cependant pour certain pays un élément de recettes important, ne compense pas les sommes que les algériens exportent chaque année à l'étranger.

LES MARCHÉS FRANCS

Si l'importance des transactions effectuées sur les marchés francs de l'interland algérien n'est pas de nature à influencer l'ensemble du mouvement économique du

pays, par contre les résultats obtenus valent la peine d'être signalés par leur conséquence au point de vue du développement de l'influence politique et économique de la France au Maroc. Ces résultats, qui accusent une progression incessante, sont le fruit de longs efforts et de mesures — souvent malheureuses — dont il n'est peut-être pas sans intérêt de retracer les grandes lignes.

Dans les débuts de la conquête, une double ligne de douane était organisée sur chacune de nos frontières. Le Sud de l'Algérie était fermé à toute importation étrangère. Les parties de la frontière saharienne qui ne pouvaient être l'objet de la surveillance directe du service des douanes étaient gardées par des chefs indigènes spécialement commissionnés à cet effet.

Par décret du 25 juin 1860, cette organisation prit une certaine extension et la frontière du Sud fut ouverte à l'importation des produits originaires du Sahara et du Soudan. On espérait ainsi voir renaître le commerce avec les caravanes du Soudan et trouver des débouchés pour l'industrie française. Cette prévision ne se réalisa pas ; les caravanes continuèrent à prendre la route de Mogador, de la Tunisie et de la Tripolitaine, contrées où elles avaient la faculté de vendre les esclaves qui constituaient le principal élément de leur commerce.

Bien qu'infructueux, cet essai consacrait en somme le principe de l'extension de notre action commerciale vers le Sud, et marquait la première étape des transformations successives qu'allait subir la réglementation douanière pour en arriver au régime des ports francs, et c'est à ce titre qu'il mérite d'être rappelé.

Il restait, en effet, beaucoup à faire pour dégager la colonie des règlements qui entravaient son développement sans autre avantage qu'une apparence de protection pour les producteurs de la métropole. La première mesure prise dans ce sens fut la loi du 17 juillet 1867, qui fit disparaître les droits qui pesaient sur une partie des produits naturels de l'Algérie à leur entrée en France et consacra définitivement la liberté des échanges entre la métropole et sa nouvelle colonie. Nous ne retiendrons, de cette loi, que les dispositions relatives au sujet qui nous occupe, et qui se trouvent résumées dans l'article 6 de la loi, qui dispose que les produits naturels ou fabriqués, originaires de la Tunisie, du Maroc, ou des régions sahariennes, sont admis en franchise en Algérie lorsqu'ils sont importés par terre,

sauf les écorces à tan d'origine tunisienne, dont l'importation reste interdite.

Quant aux marchandises qui sont de provenance, mais non d'origine tunisienne, marocaine, ou saharienne, elles restent soumises à leur importation dans la colonie par terre aux mêmes droits que si elles étaient importées par mer.

Grâce à ces dispositions, il est enfin permis d'organiser des relations commerciales avec les pays voisins, et créer le courant qui doit offrir à notre commerce de nouveaux débouchés.

Comme conséquence, et pour favoriser encore les échanges et donner aux transactions un plus grand développement, l'oasis de Biskra est déclarée pays franc, pour l'exportation, vers le Sud, des marchandises ne payant pas plus de 20 francs de droits de douane et d'octroi de mer en Algérie ; quatre ans plus tard cette franchise était accordée au sucre et au café que les nomades achetaient au Maroc et en Tripolitaine. Les abus les plus répréhensibles furent commis, et dix ans plus tard, en 1884, le poste franc de Biskra fut supprimé.

La situation venait cependant d'évoluer, et la franchise accordée au port espagnol de Mélilla, en permettant l'introduction des produits par ce point en exemption de droits, allait porter un coup fatal à notre commerce dans le Sud et l'Ouest. Nos produits, déjà plus chers que ceux de nos concurrents étrangers, surchargés de droits, ne devaient pas lutter longtemps contre l'invasion allemande, anglaise et belge.

Peu de temps après Mélilla avait drainé tout le commerce du Tafilalet, de la vallée de la Moulouya, du Garet, et d'une grande partie du Rif. La situation devenait extrêmement grave.

Il suffisait de se rendre à Oudjda, la grande ville commerciale de la frontière orano-marocaine, pour juger du peu de place qu'occupaient les marchandises françaises dans les transactions du pays. Les Anglais, les Allemands, les Espagnols, étaient les maîtres exclusifs d'un marché dans lequel nous ne comptions que pour quelques paquets de bougies et quelques mètres de cotonnades.

Et cependant, les produits importés de l'étranger, venant de Tanger, avaient une très longue route à parcourir. Les transports se faisaient à dos de bêtes de somme et étaient

soumis à tous les dangers d'un pays sans police. Les caravanes étaient contraintes de payer tribut à des chefs de brigands si elles voulaient échapper au pillage. Les Marocains du bassin de la basse et haute Moulouya avaient donc intérêt à venir s'approvisionner chez nous. Ils auraient allégé leurs marchandises des frais considérables de transport et les affranchissaient des aléas du vol de grands chemins.

Malgré ces graves dangers et ces frais considérables d'un côté, les avantages incontestables de recourir au voisin le plus proche de l'autre, la partie du Maroc formant notre frontière Ouest refusait de recourir à notre marché, et il faut bien le reconnaître, elle avait raison au point de vue de ses intérêts. En effet, nos produits, grevés de droits considérables de douane, ne pouvaient être livrés à la consommation qu'avec cette énorme majoration ; or, ces droits suffisaient pour que les Marocains d'Oudjda aient eu avantage à acheter à Tanger et surtout à Mélilla.

Un seul moyen permettait de mettre fin à cette situation déplorable : établir sur le point le plus rapproché de la frontière, un entrepôt, où les marchandises arriveraient affranchies de tous droits.

C'est sur cette base que l'étude de la question fut confiée à une commission spécialement désignée à cet effet.

Cette étude devait porter sur les articles de vente courante au Maroc, dans l'Extrême-Sud et dans les oasis sahariennes.

A la suite d'études très approfondies, la Commission présenta un projet qui fut soumis aux ministres compétents. Aucune solution n'avait été donnée aux propositions présentées, lorsque intervint la loi des finances du 16 avril 1895, qui solutionnait l'affaire d'une façon relativement très satisfaisante. Cette loi dispose à son article 15 qu'un règlement d'administration publique déterminera les catégories de marchandises susceptibles d'être expédiées en exemption des droits de douane et d'octroi de mer des ports d'Algérie à destination des contrées situées en dehors du territoire soumis au régime des douanes et de l'octroi de mer.

Il appartenait à l'Administration de donner une sanction pratique à cette loi, et il faut reconnaître qu'elle ne perdit pas de temps pour présenter les propositions qui constituaient la règlementation actuelle sur les ports **francs.**

Le décret du 17 décembre 1896 a organisé le transit en Algérie, en franchise, de certains produits à destination du Maroc et des oasis sahariennes.

Les marchandises appelées à bénéficier de ce régime de faveur sont les suivantes :

1° Les sucres bruts ou raffinés originaires des colonies françaises, les sucres bruts exportés directement des fabriques de la métropole, les sucres bruts ou raffinés expédiés de la métropole, à la décharge des comptes d'admission temporaire de produits indigènes ou des colonies françaises ;

2° Les cafés, thés, poivres, cannelles, clous et griffes de girofle, macis, muscades, piments et huiles minérales importés directement en France ou en Algérie d'un pays hors d'Europe ;

3° L'alcool contenu dans les parfumeries alcooliques, les vernis à l'alcool et tous autres produits d'origine française retenant de l'alcool à l'état de mélange ;

4° L'alcool employé à la préparation des médicaments, produits chimiques et autres produits d'origine française, obtenus au moyen de la dénaturation de l'alcool.

Pour bénéficier de l'exemption, les marchandises doivent être expédiées de l'un des ports du Kiss-Adjeroud, Nemours, Oran, Arzew, Mostaganem, Alger, Bougie, Philippeville ou Bône, à destination des contrées situées en dehors du territoire soumis au régime des douanes et de l'octroi de mer.

Un décret du 1er février 1902 a admis au bénéfice des dispositions qui précèdent — en ce qui concerne Aïn-Sefra seulement — les toiles de coton pur, unies, écrues ou blanchies, pesant plus de 5 kilos aux 100 mètres carrés ; les guinées originaires des établissements français de l'Inde et les thés de toute provenance.

Enfin, pour compléter cet ensemble de mesures, la ligne Oran et Arzew à Beni-Ounif de Figuig, et prolongements, a été ouverte au transit international. Il importe de remarquer que l'expression transit international ne doit pas être prise à la lettre, mais qu'il s'agit simplement d'un régime d'exception qui permet de transporter une marchandise en suspension de droits non seulement d'une frontière à une autre, mais aussi d'un bureau frontière à une autre douane de l'intérieur, et inversement, et même

d'un entrepôt à un autre· Cette dénomination est donc inexacte et susceptible de créer une confusion dans l'esprit de bien des gens.

Ce qui distingue le transit international du transit ordinaire, c'est la dispense de déclaration en détail, la substitution d'une reconnaissance sommaire des colis à la vérification effective prescrite par la loi.

Les colis sont transportés à la gare sous escorte, enfermés dans des wagons préalablement agréés par l'administration des douanes, plombés après chargement, et acheminés vers leur point de destination sous l'entière responsabilité des compagnies de chemins de fer. Celles-ci sont seules admises à effectuer des transports sous ce régime spécial qui constitue un avantage appréciable pour l'expédition des marchandises destinées aux marchés francs du Sud.

Les résultats acquis grâce à cette réglementation plus libérale sont relativement satisfaisants. Les documents statistiques des douanes donnent à ce sujet des indications que nous ne pouvons que rapporter.

« La valeur des marchandises à destination du Maroc et des oasis sahariennes ayant transité en franchise, qui était de 677.000 francs en 1901 s'est élevée, pendant la période décennale 1901-1910 à une moyenne de 1.966.000 francs, soit une augmentation de 190,4 %.

« Si l'on complète ces chiffres en ajoutant la valeur des marchandises étrangères acheminées sur le Maroc, en transit, sous le régime du droit commun, la moyenne annuelle des expéditions ressort à 2.530.000 francs. »

Les progressions constatées durant les dix dernières années portent principalement sur les articles suivants : sucre raffiné, 67 % ; café, 136 % ; thé, 667 % ; poivre, 69 % ; huiles minérales, 800 %. Par contre les sucres bruts, autrefois si recherchés dans la clientèle marocaine accusent un recul de 37 %.

Ce mouvement commercial se manifeste presque exclusivement — 98 % — sur la frontière Orano-Marocaine.

Mais il faut retenir qu'en s'en tenant aux seules marchandises exportées par la frontière, les chiffres cités par le service des douanes ne donnent qu'une idée très approximative des opérations, et que le trafic qui nous occupe présente en réalité une importance infiniment supérieure. A ne considérer que les résultats de l'année 1912, la Chambre de Commerce d'Oran publie, d'après les

statistiques des autorités militaires, une étude d'ensemble de laquelle il ressort que les opérations effectuées ont été les suivantes :

Marchés de Marnia, El-Aricha, Aflou..	20.941.417 fr.
Marchés de Géryville, Aïn-Sefra	7.153.518
Marchés de l'Extrême-Sud	13.548.246
Soit un total de......	41.643.181
Ce résumé donnait en 1911	38.527.628
La plus-value qui ressort de la comparaison des chiffres ci-dessus est de..	3.115.553 fr.

auxquels chiffres viendront s'ajouter les résultats de Méchéria qui manquent, ce qui ramènera l'ensemble des opérations effectuées à un total bien supérieur à ceux constatés à la suite des derniers exercices.

Cette amélioration dans la situation se maintient du reste et il résulte des derniers renseignements reçus que le commerce a progressé d'environ un tiers dans le Sud.

Il s'agit d'une augmentation constante survenue malgré la disparition des troupes ; cette proportion énorme, 2.000.000 environ d'échanges nouveaux en un an sur un commerce total de 7 millions, promet de prévoir, pour la fin de l'année à Colomb-Béchar, un mouvement commercial qui ne sera pas loin, sans troupes consommatrices, d'atteindre au double des chiffres antérieurs avec les troupes consommatrices.

Cette constatation appelle naturellement l'attention de tous ceux qui connaissent la question sur l'intérêt qu'offrirait le prolongement de la voie ferrée vers les oasis du Tafilalet, qui commercent aujourd'hui en grande partie avec Fez, et où nos exportateurs trouveraient un champ d'action d'une certaine importance. M. le Ministre de l'Intérieur, interrogé, a fait, au sujet de la réalisation de cette immense amélioration, les déclarations suivantes :

« Aujourd'hui que la région est entièrement pacifiée et paraît entrée dans la transformation économique, le chemin de fer de Colomb-Béchar à Kénadza offre un intérêt politique stratégique et économique incontestable. »

Il faut espérer que la ligne sera prolongée non pas

seulement jusqu'à Kenadza, ce qui ne ferait que porter atteinte à Colomb-Béchar sans grand bénéfice pour personne, mais jusqu'au Tafilalet son terminus naturel, le grand marché du Sud-Marocain.

RÉSUMÉ

Il n'est peut-être pas sans intérêt, après avoir suivi l'exposé un peu hâtif du développement économique de ce pays, qui est encore au seuil de sa puissance et de sa richesse, d'embrasser d'un seul regard le chemin parcouru.

Les documents statistiques du service des douanes font ressortir que le commerce algérien a suivi, dans son ensemble, pour chacune des huit périodes décennales qui suivent l'occupation de l'Algérie, la progression suivante :

De 1831 à 1840,	25 millions	de fr. par an	en moyenne
1841 à 1850,	92	—	—
1851 à 1860,	162	—	—
1861 à 1870,	244	—	—
1871 à 1880,	382	—	—
1881 à 1890,	431	—	—
1891 à 1900,	539	—	—
1901 à 1910,	753	—	—

Les moyennes qui précèdent prises sur des périodes de dix années apparaissent dégagées des fluctuations accidentelles et précisent le développement constant et régulier du mouvement commercial de l'Algérie qui a doublé en trente ans.

Il est utile de faire remarquer que d'après les mêmes sources de renseignements qui précèdent, la part des achats effectués par la colonie à la Mère Patrie s'accroît

sans cesse et atteint actuellement 85 % du total de nos importations. Par contre nos débouchés vers les pays étrangers augmentent d'une façon sensible et représentent environ 25 % de l'ensemble de nos exportations. Il est bon d'ajouter que ces envois concernent surtout des matières premières, minerais de fer, de plomb et de zinc, alfa, marbres, des produits manufacturés, tel que le crin végétal et enfin depuis peu, des quantités assez considérables de moûts de raisins foulés.

Les pays étrangers avec lesquels nous faisons des affaires peuvent être classés d'après les moyennes annuelles établies suivant la dernière période décennale dans l'ordre suivant :

Importation en Algérie : Grande Bretagne (10 millions), Maroc (9 millions), Brésil (7 millions), Espagne (6 millions), Tunisie (5 millions), Etats-Unis (4 millions), Italie (3 millions), Russie et Autriche (2 millions et demi), Allemagne, Turquie et Roumanie (2 millions).

Exportation d'Algérie : Grande Bretagne (15 millions), Belgique (20 millions), Tunisie (8 millions), Allemagne (7 millions), Italie (5 millions), Pays-Bas (5 millions), Russie, Autriche-Hongrie, Maroc, Espagne (chacun 3 millions), Indo-Chine et Etats-Unis (chacun 2 millions).

Comme on a pu en juger par les moyennes citées plus haut, l'Algérie occupe une place prépondérante dans les transactions commerciales de la France ; elle est parmi ses meilleurs clients et fait plus d'affaires avec elle que toutes les autres colonies réunies. C'est ainsi que, d'après de très intéressants tableaux publiés par l'Institut colonial de Marseille, le mouvement global du commerce des vingt-trois colonies françaises s'est élevé en 1912 à 1.294.424.385 francs, alors que l'Algérie seule accuse un trafic de 1.313.372.000 francs. Si on ajoute à ce chiffre les résultats des opérations de la Tunisie, 310.949.188 francs et celles du Maroc, 227.543.620 francs, on arrive à cette constation très flatteuse que sur un chiffre global d'affaires faites par la Mère Patrie avec ses colonies de 3 milliards 294 millions — le quart du mouvement commercial de la France — l'Afrique du Nord figure, à elle seule, pour près des deux tiers, soit exactement 1 milliard 852 millions.

Ces merveilleux résultats obtenus — en un peu plus

d'un demi-siècle — car le développement réel du pays ne remonte pas au delà — témoignent de la fécondité et des ressources multiples de ce pays si souvent calomnié, et cependant si digne de sympathies et d'encouragements.

NAVIGATION

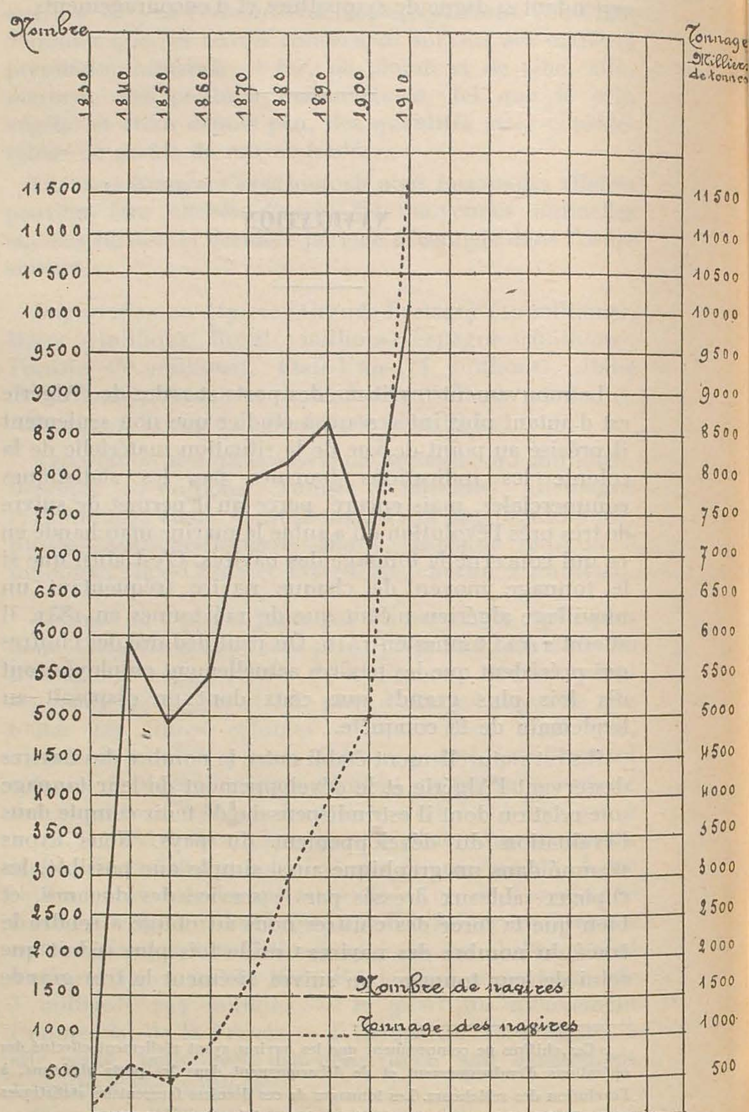
Le mouvement maritime des ports et rades de l'Algérie est d'autant plus intéressant à étudier que non seulement il précise au point de vue de la situation matérielle de la colonie les indications fournies par les statistiques commerciales, mais encore, parce qu'il permet de suivre de très près l'évolution qu'a subie la marine marchande en ce qui concerne le tonnage des navires. C'est ainsi que si le tonnage moyen de chaque navire fréquentant un mouillage algérien n'était que de 114 tonnes en 1831, il atteint 1.143 tonnes en 1910. On peut déduire des chiffres qui précèdent que les navires actuellement employés sont dix fois plus grands que ceux dont on disposait au lendemain de la conquête.

Il s'est naturellement établi entre le nombre des navires desservant l'Algérie et le développement de leur tonnage une relation dont il est indispensabe de tenir compte dans l'évaluation du développement du pays. Nous avons résumé dans un graphique aussi simple que possible, les copieux tableaux dressés par le service des douanes, et bien que la force des chiffres nous ait obligé à rendre le tracé du nombre des navires [1] mille fois plus réduit que celui de leur tonnage, on suivra aisément la très grande

---

1 Ces chiffres ne comprennent que les navires ayant réellement effectué des opérations d'embarquement et de débarquement dans les ports algériens, à l'exclusion des relâcheurs. Les tonnages de ces derniers faussent les statistiques et rendent toute comparaison sérieuse impossible.

différence qui se manifeste dans le développement de cette partie de notre richesse.



Dès les débuts de la conquête, la navigation s'exerce en toute liberté. Aucune loi ne la réglemente : tous les pavillons du monde concourent au développement de cette nouvelle conquête. Le ravitaillement de l'armée, dont l'importance croît chaque jour, appelle toutes les activités sans emploi. Les navires dont on dispose à cette époque sont de faible tonnage, aussi pour faire face aux besoins du moment, leur nombre s'accroît-il dans des proportions fantastiques. Il passe en effet, de 338 en 1831, à 4.999 en 1840, quant au tonnage il suit à peu près le même mouvement ascendant ; en dix ans, le nombre des navires s'est multiplié par 15 et celui des tonnages est 14 fois plus élevé.

La seconde période décadaire accuse le seul fléchissement sur le mouvement de la navigation qu'on ait eu à enregistrer depuis la conquête. De 5.803 navires et 592.062 tonnes en 1841, le mouvement tombe à 4.940 navires et 498.619 tonnes en 1850, après avoir atteint 8.474 navires et 797.528 tonnes en 1846. Cette situation était évidemment le résultat de l'incertitude qui régnait en France au sujet de l'avenir de la nouvelle conquête et de la réduction des effectifs qui en était la conséquence.

Le mouvement de la navigation de l'Algérie avec la France et les pays étrangers n'a pris réellement d'importance que depuis 1851. Un fait intéressant s'est produit au cours de cette période, c'est l'ouverture des relations maritimes entre l'Algérie et les ports du Nord et de l'Ouest de la France. Les débuts furent modestes puisqu'on ne comptait que 6 navires en 1851.

Le cabotage, qui pouvait être indifféremment pratiqué par les navires français ou étrangers, prit un développement considérable vers la même époque et participa pour une part importante à la prospérité des ports algériens.

Les quatre périodes suivantes ne présentent rien de particulier. Le mouvement de la navigation s'est développé d'une façon à peu près régulière malgré les crises et les douloureuses épreuves que l'Algérie eût à subir au cours de ces quarante années. La vitalité de ce pays est telle qu'il supporte, sans trop de peine, les événements les plus graves et que si son développement marque parfois un temps d'arrêt, il reprend rapidement sa marche ascendante et regagne par un vigoureux effort le temps perdu.

Le mouvement de la navigation dans l'ensemble des

ports algériens que nous avons laissé à 5.506 navires et 669.518 tonnes en 1860, s'élevait, en 1900, à 7.229 navires et 4.620.740 tonnes. La dernière période décennale verra ces chiffres progresser d'une façon extraordinaire pour atteindre, en 1910, 10.202 navires et 11.644.882 tonnes.

Il est bon de dire que cette augmentation de tonnage, très élevée, ne correspond ni aux besoins ni même aux éventualités du commerce algérien, elle est la conséquence d'une situation moins intéressante puisqu'elle est due pour la majeure partie à l'appoint des navires venus en escale — principalement Alger — lesquels laissent à la colonie des bénéfices qui sont loin d'être en rapport avec la majoration qu'ils apportent dans ses statistiques.

On est cependant amené à constater non seulement par un rapprochement des chiffres, mais encore par un examen plus serré de la question que le matériel naval affecté au trafic franco-algérien reste en harmonie avec les besoins du pays et on peut ajouter qu'en ce qui concerne le transport des voyageurs, nos lignes ont été dotées, depuis quelques années, d'unités remarquables par leur luxe et leur rapidité.

Notre colonie qui est — île immense dans un continent — isolée loin de tout pays de production ou de consommation, attend tout de l'au delà du grand chemin liquide sur lequel s'acheminent sa fortune et ses destinées. Elle doit donc associer dans un même souci de ses besoins et de son avenir les évolutions de sa marine marchande, de son commerce et de son agriculture. Ces trois grands facteurs de sa prospérité doivent se développer en harmonie pour que ce pays, jeune par son crédit et par sa mise en valeur, poursuive, sans heurt, sa magnifique marche en avant.

Oran, le 30 Septembre 1913.

ED. DÉCHAUD,

Secrétaire de la Chambre de Commerce d'Oran.

AU MAROC

NOTES SUR LE DOMAINE MAKHZEN

La plus grande partie du Domaine de l'Etat est actuellement entre les mains d'usufruitiers ou de locataires. Cette situation, qui semble, à première vue, avantageuse pour le Makhzen, n'est pas cependant sans gêner considérablement la gestion du Domaine, car si, parmi ces occupants, quelques-uns détiennent des contrats réguliers de location ou d'usufruit, d'autres — et ils sont nombreux — sont usufruitiers sans qu'aucun contrat ait été établi, souvent même sans qu'aucune redevance ait pu être obtenue d'eux, dans beaucoup de cas sans que la régularisation de leur situation ait pu être faite par la passation de contrats de location, enfin presque toujours sans que leur dépossession ait pu être prononcée.

Les contrats anciennement consentis par le Makhzen et dont se prévalent encore aujourd'hui ces occupants sont de différentes sortes. Ce sont, pour la plupart :

1° *Des contrats dits à 6 %* ;

2° *Des reconnaissances de droits de clé* (Meftah ou Sarouth, Guelsa, Zina ou Mouâïne) ;

3° *Des tenfidat* comportant : a) *le « tenfid iktâa »* (de concession), b) *le tenfid intifâa* (de jouissance), ou c) *le tenfid kira* (de location).

En voici la définition accompagnée de quelques notes sur les droits que confèrent à leurs bénéficiaires ces genres de contrats.

1° Des Contrats dits a 6 %

Définition.

Les immeubles faisant l'objet de ces contrats sont entre les mains de gens qui ont demandé au Makhzen de construire pour eux, sur un terrain makhzen, des immeubles dont souvent ils ont indiqué le plan. Le Makhzen construisait à ses frais l'immeuble, en général, un « heri » (magasin), et le bénéficiaire payait en retour un loyer dont le montant était égal au 6 % de la valeur de la construction. Le loyer ainsi fixé n'était pas modifié, alors même que des aménagements ou des réparations avaient été faits postérieurement à la passation du contrat et bien que cette augmentation fût légalement permise, ainsi qu'on le verra plus loin.

Cette construction était autorisée par une lettre chérifienne adressée aux Oumana (administrateurs) de la douane du lieu où la construction devait être faite[1]. Cette lettre était presque toujours ainsi conçue :

الحمد لله وحده

خدامنا الارضين امناء مرسى ... المحروسة بالله وفقكم الله
وسلام عليكم ورحمة الله وبعد فقد طلب من جانبنا العالي
بالله التاجر... بناء هري له هناك بستة في المائة وعليه
فنامركم ان تبنوه له بالحساب المذكور بمحل يناسب بناوه
له به بعد عقد كنطرادة بنايه معه على الشروط التي تعقد مع
امثاله والسلام بتاريخ...

Louange à Dieu seul ! A nos serviteurs agréables au Très Haut, les Oumana du port de... le bien gardé par Dieu. Puisse Dieu vous protéger ! Salut et miséricorde divine sur vous !

Ensuite, le tajer[2] Un tel, a demandé à Notre Majesté, Dieu l'élève, la construction, pour son compte et dans votre port, d'un heri à 6 %. Nous vous ordonnons donc de le lui construire à raison de ce taux, dans un endroit qui convienne à sa construction, après avoir passé avec lui un contrat aux conditions habituellement imposées à ses semblables.

Et salut ! A la date du ......

---

1 Les Oumana de la Douane étaient en quelque sorte les receveurs des finances de l'ancien Makhzen.

2 *Tajer :* négociant, terme pris pour désigner tout européen.

A la réception de cette lettre, les Oumana passaient avec l'intéressé, devant les adoul (notaires) un contrat généralement ainsi rédigé :

الحمد لله وحده *

وصلى الله على سيدنا محمد وءاله وصحبه وسلم *

ولما صدر الاذن الشريف للامينين الارضيين السيد... والسيد...
ان يعقدا مع التاجر... كنطرادة بناء هري بحساب ستة في
المائة على الشروط التي تعقد عليها مع امثاله حضر الامينان
المذكوران امتثالا للامر الشريف لدى شهيديه واشهدا انهما
عقدا مع التاجر المذكور كنطرادة هري بالمساحة
التي... بمدينة... حرسها الله على ان يكترى مدة ستة عشر
عاما بحساب ستة في المائة فيما يصير عليه ويلتزم اداء
كرايه بالحساب المذكور مدة ثمانية اعوام سواء عمره او عطله
واذا اراد اخلاءه بعد الاعوام الثمانية الاولى وقبل انصرام
الاعوام الثانية فانه يعطي واجب سنة كاملة عاجلا ويحاز
الهري للجانب العالي بالله ليتصرف فيه بما شاء من الكرى او
غيره ويكون في مدة بنايه يطلع على صاير كل يوم فيحضر
التاجر المذكور وقبل ذلك كله قبولا تاما كما رضي ان يرد
الصاير ريالا بصرف الوقت وما يدرج فيه واشترط الامينان
عليه ان لا يحدث فيه شيا ولا يجعل فيه شيا من عنده وان
احدث فيه شيا او جعله فانه يضيع فيه ولا يحسب له فيه بشي
على جانب المخزن ولا سبيل له الى اخذه عند اخلايه بل
يسلمه لجانب المخزن كما اشترطا عليه ان لا يحدث فيه امرا
مخالفا لامور الاسلام كمكينة الخمر وما اشبهها واذا احدث
شيا من ذلك فيرفعه ولا يقيل منه بوجه من الوجوه وانه مهما
طلب مفتاح الهري يحسب عليه كراوه تاما كمل بناوه ام لا
فرضي ذلك كله والتزمه التزاما تاما على قاعدة الكنطرادة
وحكمها وسبيلها فعرفوا قدره وشهد به عليهم من الشهادة به
باتمه في الامينين وبحال صحة وجواز في التاجر وعرفهم
بتاريخ...

Louange à Dieu seul ! Que Dieu répande ses grâces sur Notre Seigneur Mohammed, sur sa famille et ses compagnons et qu'il leur accorde le salut !

L'ordre chérifien étant parvenu aux Oumana, que Dieu les protège, Es-Sid... et Es-Sid... de passer avec le tajer Un tel un contrat portant construction d'un heri, à raison de 6 % et aux conditions imposées à ses semblables en pareil cas, les Oumana sus-dits ont — pour se conformer au dit ordre — comparu devant les deux témoins instrumentaires (du cadi) et ont requis d'eux témoignage contre eux-mêmes qu'ils ont conclu avec le tajer sus-dit un contrat de construction d'un heri à l'endroit qui est... dans la ville de... la bien gardée par Dieu (aux conditions suivantes) :

Le tajer prendra à bail ce heri durant seize années, moyennant un loyer équivalent au 6 % des dépenses faites pour la construction et s'engagera à payer le loyer ainsi déterminé pendant huit années, et ce, qu'il occupe l'immeuble ou l'abandonne.

S'il désirait évacuer le magasin après l'expiration des huit premières années et avant la fin des huit dernières, il serait tenu de verser immédiatement le montant d'une année entière de loyer et le magasin reviendrait alors au Makhzen, que Dieu l'élève, qui en disposera à son gré, soit pour le louer, soit pour tout autre chose.

Tant que dureront les travaux de construction, le dit tajer aura la faculté d'examiner les dépenses journalières de cette construction.

Celui-ci a comparu et a accepté tout ce qui vient d'être indiqué. Son acceptation est complète. De même qu'il a consenti à rembourser (en loyer) le montant des dépenses en prenant pour base de calcul le rial (douro) au cours du jour.

Les Oumana lui ont imposé comme condition la défense d'ajouter ou de faire quoi que ce soit, à ses frais, dans le heri en question.

S'il y faisait ou y ajoutait quelque chose, ce qu'il aurait dépensé serait perdu pour lui et il ne lui en serait tenu aucun compte par le Makhzen. De même que ces dépenses ne lui donneraient aucun droit à leur remboursement au moment de sa sortie de l'immeuble. Il serait, au contraire, tenu d'en faire l'abandon au Makhzen.

Ils lui ont également interdit d'introduire dans le dit heri un objet quelconque qui serait prohibé par la religion musulmane, comme (par exemple) une machine à fabriquer les liqueurs, ou quelque chose de semblable.

S'il ne se conformait pas à cette interdiction, il serait tenu d'enlever ce qu'il aurait installé sans que cela puisse lui donner droit à une indemnité à quelque titre que ce soit.

Le loyer commencera à courir entièrement du jour où le locataire demandera la remise de la clé de l'immeuble, que la construction soit terminée ou non.

Il a accepté tout cela et s'y est formellement engagé, conformément à ces (genres de) contrats, à leur forme et procédure. Tous les comparants connaissaient l'importance de leur acte. Témoignage a été porté sur ce qui précède : 1° Vis-à-vis des Oumana en ce qui concerne le témoignage qu'ils ont requis ; 2° Vis-à-vis du dit tajer en ce qui concerne son état de santé et de capacité légales. Leur identité a été établie.

Fait à la date du.........

La durée de ces contrats, comme nous venons de le voir, était généralement de seize ans.

A l'expiration de cette durée, l'immeuble devait — semble-t-il — légalement et logiquement revenir au Makhzen, mais dans la plupart des cas il a été impossible à ce dernier de reprendre son bien et le locataire a continué à en jouir.

Le Makhzen a-t-il le droit de reprendre possession de l'immeuble à l'expiration du contrat ?

On admet dans certaines villes du Maroc — ou du moins est-ce là une thèse soutenue par les intéressés — que le Makhzen ne peut reprendre possession de l'immeuble à l'expiration du contrat que si le locataire ne paie plus son loyer.

Cette thèse est justement réfutée par un savant jurisconsulte de Fez, dont l'opinion fait autorité dans tout le Maghreb, le chikh Es-Sid Ahmed ben El Mouaz, qui a dit à ce sujet [1] :

Tous les biens dont le Makhzen a cédé la jouissance à des tiers, ou qu'il a concédés moyennant un loyer déterminé, peuvent être repris par lui, *quand il le veut*, sans aucun empêchement légal, sous cette (seule) réserve que — dans le cas de nouvelles constructions ou d'autres travaux effectués par l'occupant, en vertu d'une autorisation expresse du Makhzen — cet occupant a le droit de faire estimer ces travaux et d'en toucher le prix en évacuant les lieux, étant entendu qu'il a été autorisé à faire ces améliorations.

---

1 كل ما بعد المخزن الانتفاع به للغير او نفذه للغير بكراء معين فالحق للمخزن في ارجاع ذلك و فتما شاء من غير مانع شرعي الا ان يكون المنفذ له بيده تصريح مخزني بالاذن في زيادة بناء و نحوه فهذا حينئذ له الحق في تقويم مازاده و قبض قيمته عند رفع يده من المحل لكونه ماذونا فيما فعله

Il faut cependant remarquer que si le Makhzen éprouve des difficultés à reprendre son bien à l'expiration du contrat c'est dû — souvent — à ce que :

1° Le Makhzen n'a pas conservé une copie du contrat : l'original (seule preuve des conventions), est resté entre les mains du locataire qui — il faut tenir compte de la mentalité toute spéciale de ce pays — s'est cru en quelque sorte délié de tout engagement vis-à-vis de son bailleur ;

2° On a aussi négligé de faire respecter par le locataire la clause du contrat qui stipule qu'il ne pourra procéder, à ses frais et sans l'autorisation du Makhzen, à des réparations ou transformations de l'immeuble.

Fort de cette tolérance, et se prévalant précisément de ce qu'il avait fait des améliorations à ses frais sans que le Makhzen soit intervenu pour l'en empêcher, l'occupant n'a pas tardé à se considérer comme libre de disposer à son gré de l'objet de son contrat et, par conséquent, de continuer à l'occuper en dépit de l'expiration de son bail.

Cependant, en droit, nous venons de le voir, il pouvait ne pas être laissé en jouissance à la fin de son contrat et son bail pouvait parfaitement être résilié.

Le Makhzen a-t-il également le droit de renouveler le contrat et d'augmenter le loyer ?

Le Makhzen pouvait non seulement reprendre son bien, mais encore, s'il le désirait, renouveler le contrat et, au besoin, augmenter le loyer.

C'est encore l'opinion du savant Fassi déjà cité, lequel s'exprime ainsi [1] :

Étant donné que les immeubles loués par contrats à 6 % ont été édifiés par le Makhzen, de ses propres deniers, sur son domaine, et qu'il les loue pour une durée limitée, il a le droit,

---

1 ان الابنية المكتراة بستة في الماية حيث المخزن هو الذي يبنيها في ارضه بماله و يعقدها بالكراء للمكترين على مدة محدودة فالحق له اذا كملت المدة ان يجدد عقدة اخرى و كذلك الحق له اذا ظهر البخس في الكراء الاول وطالت المدة ان يزيد فيه بما يشهد العرف انه عدل لا بخس فيه ولا افراط لان العمل الجاري في هذه الابنية بين المخزن و بين المكترين ليس هو كعمل الاستيجار في اراضي

à l'expiration du contrat de conclure un nouveau bail et, s'il est manifeste que le loyer primitif est trop bas, il a également le droit, au bout d'un long laps de temps, d'en augmenter le taux dans des proportions jugées par la coutume équitables et non exagérées ; car le contrat passé, en l'espèce, entre le Makhzen et les locataires ne ressemble pas à l'amodiation des terrains makhzen à laquelle est attribué un caractère de permanence, le sol appartenant en ce cas au Makhzen, celui qui y construit étant un particulier bénéficiant de la perpétuité de l'occupation. Il s'agit au contraire, ici, de terrains appartenant au Makhzen et de constructions par lui créées. Dès lors, il ne se conçoit point que le loyer soit d'une durée permanente. Le Makhzen a (donc) parfaitement la possibilité d'en augmenter le taux équitablement s'il semble qu'il soit trop inférieur et rien ne peut légalement l'en empêcher comme cela est de toute évidence.

Le Makhzen peut-il augmenter le loyer, en cours de bail, s'il y a eu de sa part réparations ou améliorations ?

A fortiori cette augmentation de loyer est-elle permise en cours de bail s'il y a eu de la part du Makhzen réparations ou améliorations. C'est encore l'opinion du chikh Ben Mouaz qui dit [1] :

Pour ce qui est de la majoration à faire subir au locataire dans un immeuble régi par un contrat à 6 %, il est statué

المخزن المحمول على التبقية كما تقدم لان الاستيجار تكون فيه الارض للمخزن و الباقي فيه للغير و هذه المسئلة الارض فيها ارض المخزن و البناء بناوه فلا يتصور فيها الكراء على التبقية و الدوام بل من حق المخزن ان يزيد في الكراء بالعدل اذا ظهر فيه بخس و لامانع له من ذالك شرعا كما هو واضح *

1 واما احداث الزيادة على المكترى في عقود ستة في المائة اذا زاد المخزن في ابنيتها فينظر الى الشي الزايد على ما هو مبين في العقد اولا فان كان مما تعتبر منفعته فالمخزن له الحق في زيادة قدر من الكراء مناسبة له و ان كان ذالك الشي الزايد انما هو تحسينات و تزيينات للمحل لا تعتبر فيها منفعة ضرورية زايدة فلا يظهر وجه لزيادة الكراء بسببها حينيذ كما يعضده العرف الجارى *

d'après la nature des augmentations apportées à ce qui a été prévu au contrat ; si ces augmentations sont considérées comme constituant une réelle utilité le Makhzen a le droit de majorer le loyer proportionnellement (aux avantages résultant de ces augmentations), mais s'il ne s'agit que d'améliorations et embellissements ne comportant pas une utilité stricte, on ne voit pas de motif justifiant une majoration de loyer comme le confirme la coutume en vigueur.

Et certes, Si Ahmed Ben El Mouaz est logique, le loyer (kira) est bien la compensation, l'équivalence des profits retirés de ce qui est matériel.

Il semble donc bien qu'il faille apprécier l'utilité stricte retirée par un locataire d'un immeuble qu'il a loué au Makhzen et il paraît juste que si l'immeuble est partiellement inutilisable le montant du loyer doive subir une réduction équivalente à la partie que le locataire ne peut utiliser, de même que le loyer paraît devoir être augmenté si les profits du locataire ont augmenté du fait des améliorations.

C'est là d'ailleurs un principe nettement posé par les jurisconsultes musulmans et que nous retrouvons entièrement dans le savant ouvrage « *El Amaliat El Fassia* » العمليات الفاسية du chikh Si Abderrahmane El Fassi, au commentaire qu'il fait de ce passage de la « *Tohfa d'Ibn Acem* » [1] :

Il est permis de convenir qu'on paiera d'avance le loyer d'un moulin, du moment que l'on n'aura pas à craindre que l'eau vienne à manquer.

Conclusions.

Ainsi donc le contrat à 6 % ne devrait être considéré que comme une location ordinaire qui donne le droit au bailleur c'est-à-dire au Makhzen, de :

1° Reprendre possession de l'immeuble à l'expiration du contrat ;

2° Renouveler le contrat et augmenter le taux du loyer s'il estime que le taux primitivement fixé est réellement trop bas ;

---

1 وجاز شرط النقد في الارحاء * بحيث لا يخشى انقطاع الماء *

3° Augmenter le loyer en cours de bail si des améliorations utiles ont été faites à l'immeuble.

2° Des Reconnaissances de Droits de Clé (Meftah ou Sarouth, Guelsa, Zina ou Mouaïne)

Définition.

L'emploi des termes « Meftah » (ou « Sarouth »)[1], « Guelsa », « Zina » (ou « Mouâïne »), s'applique au droit de menfâa منفعة (usufruit) acquis pour une durée permanente par contrat primitif passé avec le propriétaire du sol.

On emploie le mot « *meftah* » (clé) pour signifier le droit qu'a le bénéficiaire d'entrer, de sortir et fermer la porte de la boutique ou des locaux qu'il occupe ; « guelsa » (du verbe « gueless », altération de djeless جلس[2] s'asseoir) pour indiquer le droit pour le bénéficiaire de s'asseoir, de stationner dans la boutique et « zina » (ou mouâïne) — garniture, ornement — pour rendre soit l'idée du matériel et des ustensiles qui garnissent les locaux, soit celle des bâtisses et plantations existant sur les terres faisant l'objet de l'amodiation[3].

Les mots « *guelsat-el-hanout* » et « *mouaâïne* » sont donc synonymes.

D'après le sens que l'usage a consacré, on veut dire par acheter la « guelsa », acheter le droit de s'asseoir (guelouss), de se tenir dans la boutique. Ce droit est acquis à perpétuité et est transmissible, ainsi que nous le verrons plus loin, par voie de vente, donation, héritage, etc. L'acquéreur de ce droit est traité comme le locataire d'un terrain à usage de plantations ou de bâtisse. Le proprié-

---

1 *Sarouth* est synonyme de *Meftah* au Maroc.

2 Le ج se prononce volontiers ق ici. Ex. : On dit Guellouli pour Djellouli, Guebbas pour Djebbas, etc...

3 Le chikh Es-Sid Abdelqader El Fassi, auteur des *En Naouzil* النوازل et commentateur de plusieurs ouvrages de droit explique que « l'on emploie le mot *maôune* (singulier de *mouaâïne*) lorsqu'il s'agit de locaux contenant du matériel et des ustensiles et *guelsa* ou *meftah* quand on l'applique à des locaux n'en contenant pas.

فقد يعبر بالماعون في المواضع التي فيها آلة وماعون
و يعبر بالجلسة في المواضع التي لاماعون فيها اصلا و
مثلها المفتاح *

taire du sol n'a pas le droit, selon certains jurisconsultes, de lui faire évacuer les lieux ; il ne peut que lui imposer un loyer raisonnable, c'est-à-dire qui ne soit ni inférieur ni supérieur à celui que paient ses semblables ; ce loyer peut, naturellement, varier suivant les époques.

De même que « acheter les mouaâïne », ou la « zina », signifie acheter le matériel de la boutique pour rester dans celle-ci définitivement.

L'acheteur peut faire, ou ne pas faire, dans cette boutique, en cas de vétusté, les réparations nécessaires, et le propriétaire du bien-fonds ne peut que lui imposer un loyer égal à celui que paient ses semblables.

Le propriétaire de ce droit dispose donc du bien à sa guise, et à sa mort, ses droits peuvent se transmettre héréditairement.

Historique du droit de clé.

M. le docteur Samné, dans un article intitulé : « *Le droit de clef* » et publié par la *Dépêche Coloniale*, a donné l'historique de l'institution de ce droit. Nous détachons de cet article le passage suivant :

...... C'est en 1684 que les Anglais abandonnèrent Tanger. La kasbah appartenait au Makhzen qui en fit don, selon une des bases de la propriété marocaine, le « itlaq » [1] aux personnes ayant conquis Tanger sur les infidèles. Ces premiers propriétaires morts, les terrains allèrent en partie à des particuliers, en partie furent convertis en habous et donnés à La Mecque.

La mosquée ayant besoin d'argent songea à faire fructifier son bien de façon fort habile. L'abandon de commerce et de population rendant improductive la propriété de ces terrains, la mosquée y construisit quelques échoppes, quelques maisons qu'elle loua à très bon compte, en suppliant les locataires ; cette location s'appelle donner la clef...

Ce droit ne tarda pas à entrer dans la pratique et fut sanctionné par la coutume.

---

1 Le *itlaq* (donation par le Sultan au profit des croyants ayant conquis des territoires à l'Islam) était de trois sortes :

1° Il pouvait être fait à titre de : *possession* transmissible ou non transmissible, héréditaire ou non héréditaire, définitive ou temporaire ;

2° Il pouvait être fait à titre usufruitier ;

3° ou à titre d'usage (pour les carrières, les mines et le sous-sol).

(Note de l'auteur).

L'évacuation des lieux est-elle possible ?

Le droit de clé ayant été acquis à perpétuité et étant transmissible héréditairement, l'évacuation des lieux est impossible d'après les jurisconsultes.

Le chikh Sidi Abdelqâder El Fassi, déjà nommé, s'exprime ainsi à ce sujet[1] :

Dans les temps présents, et même précédemment, l'usage a prévalu parmi les propriétaires immobiliers et les administrateurs de biens habous en particulier, de ne point faire évacuer les lieux à celui en faveur de qui le contrat a été consenti.

Cet usage a été consacré par eux en raison des avantages qu'ils y ont trouvés, si bien que personne ne peut être mis à la place du bénéficiaire, sauf désistement de sa part, le sol étant considéré à leurs yeux comme ayant fait l'objet d'une amodiation perpétuelle.

D'autre part, l'auteur du *Taoudih* التوضيح dit nettement, qu'en raison de l'usage qui a prévalu de ne point faire vider les lieux aux bénéficiaires de ces contrats qui sont considérés comme y ayant un droit de préférence, le principe de la permanence de l'occupation est admis sans qu'il y ait lieu d'en faire l'objet d'une clause écrite[2].

Et il semble bien que ce soit justement ce privilège de priorité résultant de l'antériorité de la possession qui a fait rechercher le droit de clé par le public.

La vente du droit de clé est-elle permise ?

Le droit de clé n'est donc qu'un droit de menfaâ (usufruit) acquis en vertu d'un contrat de louage à titre permanent. Ce droit est cessible et les jurisconsultes s'accordent pour reconnaître la légalité de cette cession.

---

1 انه وقع التمالؤ و الاصطلاح في هذه الاعصار بل وقبلها من اصحاب الاصول ولاسيما اهل الاحباس انهم لا يخرجوا من وقعت له عقدة في ذلك و قرروه على ذلك الوجه فلا يدخل غيره مدخله الا ان رفع نزاعه عنه وانما فعلوا ذلك لما راوه من المصلحة لهم في ذلك فهو عندهم على التبقية *

2 ان التبقية ملاحظة من غير ان تكون شرطا مذكورا يعني لتقرر العرف والاصطلاح على عدم اخراج اصحاب العقد المذكورة لكونهم احق بها من غيرهم *

Sidi Abdelqader El Fassi dit notamment à ce propos, dans ses « *En-Naouazil* » النوازل [1] :

Le principe est que celui qui est propriétaire du droit de menfaâ a le droit de l'exercer par lui-même ou *de le céder à un autre*. Ce droit peut, de sa part, faire l'objet de ventes, donations, transmissions héréditaires, etc...

Le chikh Meïara, sur le même sujet, déclare [2] :

L'autorisation de la vente du droit de guelsa est passée dans la pratique. Les jurisconsultes paraissent y avoir envisagé l'intérêt du bailleur et du preneur. Si l'on se demande en quoi consiste l'achat effectué, je répondrai que l'acheteur a ainsi acquis le droit de propriété de menfaâ, tout en devenant cessionnaire du bail conclu primitivement pour une durée permanente avec le propriétaire du bien-fonds, tout comme lorsqu'il s'agit de l'achat des enkadh (constructions) et des plantations existant sur les terrains makhzen et habous amodiés. L'acte d'achat comprend à la fois le bail et la location, ce qui est admis dans le rite malékite.

Fixation du loyer.

Le taux du loyer du sol est basé sur les arrangements pris primitivement par le propriétaire du sol avec celui qui a contracté ce droit d'« usufruit permanent ».

En cas de contestation sur l'augmentation du loyer, on établit une moyenne que l'usufruitier est tenu de payer et que le propriétaire est obligé d'accepter. L'estimation réelle du droit d'usufruit ne pourrait se faire qu'avec le consentement de l'usufruitier qui peut absolument se soustraire à cette estimation.

---

1 و القاعدة ان من ملك المنفعة فله التصرف فيها بنفسه
او توليتها لغيره و يصح منه البيع و الهبة و الميراث و غير ذلك *

2 جرى العمل بجواز بيع الجلسة و كانهم لاحظوا في ذلك
مصلحة المكتريين معا فان قيل ان المشترى الذي اشتراها
ما هو هذا الشي الذى اشترى قلت انه اشترى المنفعة
المتملكة مع توليته الكراء المعقود مع رب الاصل اولا على
التبقية كما في شراء الانقاض والغرس في ارض المخزن
او الحبس المستاجرة فعقد شرايه يكون شاملا للبيع و اجارة و
ذلك جايز في مذهب مالك *

A ce sujet, le chikh Et Taoudi Ben Souda, un des commentateurs de la *Tohfa d'Ibn-Acem*, a répondu par la « fetoua » (consultation juridique) ci-après à une question qui lui était posée sur le point de savoir si le propriétaire du sol pouvait imposer à l'usufruitier tel loyer qu'il lui plairait[1] :

...... Cette pratique est inconnue pour les biens habous. La possibilité pour le propriétaire d'agir de la sorte à l'égard du planteur ou du propriétaire du droit de « guelsa » ou de Mouaâïne, aboutirait à la désertion des marchés par suite de l'élévation à un taux exorbitant du montant des « gueza »[2] (redevances) et des loyers.

Conclusions.

Il résulte de ces avis que :

1° Le droit de clé est un contrat à perpétuité, cessible, et transmissible héréditairement ;

2° Son bénéficiaire ne peut être contraint à évacuer les lieux ;

3° La mutation de ce droit est permise.

3° Des Tenfidat

Définition.

Le « tenfid » est un acte de donation ou de jouissance fait par le Sultan en faveur d'une personne. Il en existe trois sortes :

1° Le « *tenfid iktaâ* » ou de concession.

Le bénéficiaire, dans ce cas, jouit de l'immeuble en toute propriété et sans aucune restriction.

2° Le « *tenfid intifaâ* » ou de jouissance.

Le bénéficiaire a alors simplement la jouissance révo-

---

1 فان هذا ليس بمعلوم في الاحباس و لو كان الحكم ان يتحكم صاحب الاصل في الغارس و في مالك المواعين و الجلسات لادى ذلك الى اخلاء الاسواق بسبب رفع الا جزية و الاكرية الى فوق الغاية *

2 *Gueza* (ou *guezia*), altération de *djezia*. جزية

cable de l'immeuble dont il perçoit — s'il y a lieu — les loyers à son profit.

3° Le « *tenfid-el-kira* » ou de location.

Le bénéficiaire paie au Makhzen un loyer fixe et, dans ce cas, comme dans le cas précédent, le Makhzen peut reprendre son bien.

On pourrait ajouter à ces trois sortes de tenfid, le *tenfid-el-guich* [1] ou de concession aux tribus militaires.

Dans ce cas le bénéficiaire donne en échange au Makhzen ses services militaires et peut céder sa concession à la condition que le nouveau bénéficiaire soit en état de fournir au Makhzen les mêmes services militaires — et par conséquent qu'il soit musulman. Cette concession peut être révoquée si le bénéficiaire cesse ses services.

Du « tenfid iktaâ ». — Historique de sa constitution. — Droits qu'il confère au donataire.

La donation de la nue-propriété et de l'usufruit consenti par le Makhzen est appelée : « iktaâ-et-temlik » اقطاع التمليك (donation définitive et constitution de propriété). Elle est basée, ainsi que toutes les libéralités, sur de nombreux versets du Coran [2].

Qu'elles soient faites par considération pour la personne du donataire ou « en vue de Dieu et de la récompense dans l'autre vie », ces donations sont parfaitement légales et recommandées — nous venons de le voir — par le « Législateur par excellence » (le Prophète).

En résumé, l'iktaâ est rangé parmi les actes admis par la loi musulmane et les anciens errements consacrés par l'Islam.

On raconte [3] que le Prophète donna en fief à Ouaïl ben Hidjir une terre dans le Hadramout, à Blal ben El Harets El Madani, tout le Akik et les mines d'El Keblia, à Saâda

1 *Guich*, altération de *Djich* جيش colonne, troupes militaires.

2 Entre-autres les suivants : ان الله يامر بالعدل والاحسان « Dieu ordonne d'user d'équité et de bienveillance. », et : ان تقرضوا الله قرضا حسنا يضاعفه لكم « Si vous prêtez à Dieu gracieusement, il vous doublera votre prêt. »

(On sait que ces versets ont été révélés à la suite de la donation faite par Abou-Dahdah d'un jardin lui appartenant).

3 Cf. Ben El Mouaz.

un puits situé dans le désert d'El Djaârania et à Ayas ben Ktada El Ambri un réservoir.

On rapporte aussi [1] que le Prophète avait donné aux Beni Refaâ une terre qu'ils se partagèrent ensuite.

Les khalifes orthodoxes et les monarques de l'Islam ne font donc que suivre dans leurs concessions les prescriptions coraniques.

Comme tous les donataires à titre privé, le bénéficiaire du « tenfid iktâa » devient propriétaire de l'objet de la donation et y est substitué aux droits du propriétaire — en l'espèce le Makhzen. Il n'est plus possible de rapporter la concession définitive ni de reprendre le bien ainsi concédé, que le propriétaire l'ait aliéné ou non.

Et cela semble juste. Quiconque a été constitué propriétaire d'un immeuble par un moyen légal — et nous venons de voir que le « *tenfid iktaâ* » est une constitution légale de propriété — doit avoir le droit de faire de sa propriété ce que bon lui semble.

Il peut la garder ou l'aliéner par vente, par donation simple ou aumônière ou par tout autre acte de libéralité, dit Ben El Mouaz [2].

Des autres genres de tenfid. — Droits du donateur.

Nous avons vu en les définissant, que les « *tenfid intifaâ* », « *tenfid-el-kira* » et « *tenfid-el-guich* » donnaient au Makhzen le droit de reprendre son bien.

Et, en effet, rien ne semble l'en empêcher, ni la longue possession, ni le maintien des héritiers du concessionnaire en la possession de ce droit d'usufruit.

Le concessionnaire ou ses héritiers ne peuvent invoquer les droits de possession s'il est reconnu que le Makhzen est le vrai propriétaire et que la concession a été conférée par lui à titre usufructuaire.

Le fait possessoire ne pourrait être retenu que si l'origine de la propriété n'était pas connue.

Quand cette origine est connue, que l'on sait, par exemple, que le possesseur n'est entré en possession que par suite d'une location, d'une cession ou autres cas simi-

1 Cf. Ben El Mouaz.

2 يفعل في ملكه ما شاء من امساك او تفويت ببيع او هبة او صدقة او غير ذلك من ساير و جوه التبرعات *

laires, il ne fait aucun doute que les droits qu'il invoque ne peuvent être pris en considération, y eût-il même possession prolongée.

Du moins trouvons-nous les éléments de cette opinion dans le précis de Sidi-Khelil et notamment dans « *El Amaliat El-Fassia* » qui s'expriment ainsi [1] :

La certitude du droit de propriété est une condition à laquelle est subordonnée l'admission des preuves du demandeur. Ces preuves ne peuvent être admises que si l'on ignore qu'un autre que lui est propriétaire. De même, la constatation des droits d'origine de l'occupation est une condition dont dépend l'efficacité du fait possessoire, car la possession ne fait foi que si l'origine de l'occupation est inconnue. Quand elle est connue, qu'il s'agit, par exemple, d'une cession pour habitation ou quelque acte similaire, le fait possessoire n'infirme pas les arguments du demandeur et devient, même, comme inexistant, ... le possesseur alléguerait-il même qu'il a acheté....

Le chikh Ed-Dessouli dit, en effet, que [2] :

Cette simple allégation ne saurait suffire ; il lui faudrait absolument établir ses droits, faute de quoi il aurait à supporter le loyer afférent à toute la période (de la possession), suivant un chiffre fixé par les experts.

De même, l'auteur de l'ouvrage *El Ouatsaïk-El Medjmouâ* الوثايف المجموعة dit à ce sujet [3] :

.... La possession prolongée ne pourrait lui servir, prétendît-il même avoir acheté.

De la transmissibilité des tenfidat par voie d'héritage ou par voie de mutation à titre onéreux ou à titre gratuit.

Nous venons de voir que les biens makhzen sont donnés

---

1 ان ثبوت اصل الملك شرط في قبول بينة القائم الا اذا لم يعلم ان اصل ذلك الملك لغيره وثبوت اصل المدخل شرط في اعمال حيازة الحائز اذ لا يعمل بحيازته الا اذا جهل اصل مدخله اما اذا علم باسكان ونحوه فهذه الحيازة لا تقطع حجة القائم بل هي حينئذ كالعدم *

2 ولا تنفعه دعوى الشراء بقوله بل لا بد من اثباته ذلك فان لم يثبته فعليه الكراء في جميع المدة بما يقوله اهل المعرفة *

3 لم ينفعه طول الحيازة ولو ادعى شراءه *

en tenfid soit définitivement (en toute propriété) soit à titre usufructuaire seulement.

Dans le premier cas, le donataire devient propriétaire comme il a déjà été dit ; le bien concédé est alors transmissible héréditairement et peut être aliéné par lui dans les mêmes conditions que toutes les propriétés privées, par tous les modes de mutations, à titre onéreux ou à titre gratuit.

Dans le second cas, le Makhzen a le droit de reprendre le bien qu'il a donné, car il en a conservé la nue-propriété et le bénéficiaire de l'usufruit ne peut ni l'aliéner ni le céder, par vente ou autrement ; l'usufruit n'est dans ce cas, que personnel et ne saurait, à un titre quelconque, être transmis à une autre personne.

C'est ce que constate le chikh Abdelqader El Fassi, dont l'opinion a été rapportée au cours de ces notes, et qui a relevé, à ce sujet, la différence qui existe entre *l'intifaâ* (usufruit) et le domaine utile *(menfaâ)* transmissible à autrui.

Selon El Qarafi — dit-il [1] — *l'intifaâ* consiste en ce que le bénéficiaire doit jouir, lui-même, exclusivement, de ce droit, tandis que la « menfaâ » est plus générale, le bénéficiaire pouvant exercer ce droit personnellement ou bien en transmettre la jouissance à un tiers moyennant une équivalence telle qu'un loyer ou sans compensation comme le prêt à usage.

Du droit de l'usufruitier au remboursement des travaux faits par lui à l'immeuble concédé, en cas de révocation du tenfid.

Le Mahkzen a donc le droit de reprendre ce qu'il a concédé à titre usufructuaire, mais il ne peut cependant le faire — si le texte du tenfid a autorisé l'usufruitier, à augmenter les constructions existantes — que sous la réserve du droit que possède ce dernier de faire estimer ces travaux et d'en toucher le prix lorsqu'il est mis en demeure d'évacuer.

C'est l'opinion du chikh Ben Mouaz qui a déjà été mentionnée au paragraphe des contrats à 6 % et qui

1 قال القرافي مانصه * تمليك الانتفاع ان يباشر هو بنفسه فقط و تمليك المنفعة اعم من ذلك فيباشر بنفسه ويمكن غيره من الانتفاع بعوض كالاجارة و غير عوض كالعارية *

semble s'appliquer également au cas qui nous occupe ; j'en rappelle ici le texte :

Tous les biens dont le Makhzen a cédé la jouissance à des tiers ou qu'il a concédés moyennant un loyer déterminé peuvent être repris par lui quand il le veut, sans aucun empêchement légal, sous cette (seule) réserve que, dans le cas de nouvelles constructions ou d'autres travaux effectués par l'occupant en vertu d'une autorisation expresse du Makhzen, cet occupant a le droit de faire estimer ces travaux et d'en toucher le prix en évacuant les lieux, étant donné qu'il a été autorisé à faire ces améliorations.

Conclusions.

Le « *tenfid iktaâ* » est donc définitif et complet et, partant, transmissible à n'importe quel titre. Les autres genres de tenfid : *intifaâ, kira* ou *guich* ne sont que personnels et non transmissibles. Le Makhzen peut, s'il le veut, reprendre l'objet de la concession.

Telles sont les opinions de quelques savants marocains sur ces questions. Bien qu'imparfaites, et peut-être réfutables, il m'a paru intéressant de les faire connaître.

Tanger, juin 1913.

Jules GRIGUER.

Note sur Quelques Relations de la Préhistoire de la Région de Constantine avec celle des Environs d'Oran

Continuant la série de ses remarquables découvertes préhistoriques, M. Debruge vient d'en publier les résultats dans trois brochures que je vais examiner.

Les conclusions auxquelles s'est arrêté mon savant confrère méritent d'attirer l'attention de tous ceux qui recherchent les origines des populations barbaresques. Aussi il m'a paru utile, non seulement de signaler, à ceux qui s'intéressent à la préhistoire de l'Oranie, les belles découvertes de M. Debruge, mais encore, d'essayer de faire quelques rapprochements entre certaines industries lithiques de la région de Constantine et d'autres des environs d'Oran.

Si les résultats obtenus ne permettent peut-être pas encore de trancher des questions depuis longtemps débattues, ils apportent tout au moins de sérieuses données pour le problème à résoudre.

M. Debruge se garde d'ailleurs de conclure définitivement, il se borne à contribuer, pour une large part, à l'œuvre commune et, soumettant ses observations à l'appréciation de ses confrères, il est toujours prêt à accepter leurs objections présentées sous une forme courtoise. On ne saurait trop l'en féliciter.

1° Station de Mechta-Chateaudun (Mechta-el-Arbi). — Cette station est une escargotière que M. Debruge a fouillée en collaboration avec M. G. Mercier. Les résultats des fouilles ont été publiés dans le *Recueil de la Société Archéologique de Constantine* [1].

La découverte la plus importante est celle de trois crânes dont M. le docteur Bertholon a fait une étude très savante qui fait l'objet d'un travail publié à la suite de celui de MM. Debruge et Mercier.

M. le docteur Bertholon conclut à l'existence d'une race africaine *néanderthaloïde*.

1 *La station préhistorique de Mechta-Châteaudun*, par MM. A. Debruge et G. Mercier, 1 broch. in-8°, 23 p., 10 pl. (Extrait du *Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique de Constantine*, vol. XLVI, 1912). Ce travail est suivi d'une *Note sur l'ossuaire de Mechta-el-Arbi*, par M. le Dr Bertholon, 13 p., 2 pl.

Absolument incompétent, je ne me permettrai pas de discuter ces résultats anthropologiques.

Le mobilier et l'industrie de l'escargotière de Mechta-el-Arbi ne me paraissent pas offrir des caractères bien différents de ceux des escargotières de Tébessa, déjà décrites par M. Debruge ; il y a encore abondance de lames à encoches, de lames à bec de perroquet, de poinçons en os et absence de poterie. Les auteurs signalent, comme nouveautés, un gros outil en os fait d'une « côte » (Pl. IX et X), et une série de coquilles d'escargots percées de trous faits intentionnellement. Je ne crois pas trop m'avancer en disant que l'os ouvré n'est certainement pas une côte. Les côtes n'ont pas de talon atténué et sont courbes. N'ayant pas vu la pièce, je ne puis me prononcer, pas plus d'ailleurs que sur l'origine des trous des hélices.

De la description des fouilles, je ne retiendrai que les conclusions qui sont résumées dans l'amicale réplique suivante des auteurs :

« Contrairement à l'opinion émise par M. Doumergue [1], qui persistait, jusqu'ici, à classer ces curieux gisements dans le néolithique [2], malgré l'absence de poteries, il résulte incontestablement de nos constatations et de nos recherches, que l'industrie contemporaine de la formation de l'escargotière de Mechta est *paléolithique*. La présence de *Bos primigenius*, qui a disparu de très bonne heure, nous en est encore un témoignage. La taille des silex, les pointes, les grattoirs, les couteaux-scies, offrent tous les caractères de l'industrie moustérienne... [3]. »

Le témoignage paléontologique sur lequel s'appuient cette fois mes savants confrères, ne fera pas changer ma manière de voir, car le tableau des espèces, dont les restes ont été trouvés à Mechta-el-Arbi, est loin de présenter, dans son ensemble, un grand caractère d'ancienneté. Voici la liste des animaux cités :

Bubalus boselaphus Pallas (Le bubale).
Bos taurus L. var. *primigenius* Rüt. (Le grand bœuf).
B. taurus var. *ibericus* Sanson (Le bœuf d'Algérie).
Erinaceus algirus Duvernoy (Le hérisson d'Algérie).
Felis ocreata Gmelin (Le chat ganté).

---

1 *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1er trim. 1913, p. 132.

2 J'ai dit : « Je persiste à croire qu'il faudra se résigner à les classer dans « le néolithique. » Ce qui n'est pas une affirmation.

3 *Recueil Soc. Constantine*, pp. 303-304.

Gazella dorcas L. (La gazelle des plaines).

Gazella var. *kevella* Pallas (La gazelle des montagnes).

Vulpes vulpes L. var. *Atlantica* Wagn. (Le renard d'Algérie).

Ammotragus Cervia Pall. (Le mouflon) [1].

Cette liste suggère aux auteurs les appréciations suivantes :

« Certaines espèces, le bubale, le grand bœuf, ont disparu depuis l'âge paléolithique. D'autres, la gazelle des plaines et celle des montagnes, le mouflon et l'autruche, ont déserté depuis longtemps les parages des Hauts-Plateaux constantinois ; seuls le mouflon et la gazelle des montagnes se rencontrent encore dans la chaîne qui borde le Sahara, au Sud de l'Algérie. »

La liste des animaux cités et les déductions qu'en tirent les auteurs sont loin de me convaincre. Sauf les bœufs, les autres espèces sont encore vivantes dans la province d'Oran. Seul le bubale devient très rare et paraît s'être réfugié définitivement dans les confins algéro-marocains de l'Extrême-Sud. J'en ai acheté une peau fraîche à El-Aricha, en 1897, j'en ai vu un tout jeune amené au Kreider, vers la même époque. Il y a peut-être encore en captivité dans les pépinières du Kreider, des sujets capturés jadis dans la plaine d'alfa.

La disparition de l'autruche est un peu moins récente. En 1884, des autruches ont pondu aux abords du chott El Gharbi. En 1887, un sujet a été tué près de Méchéria.

Le hérisson, le chat ganté, la dorcade, le kevel, le renard d'Algérie sont encore communs et le mouflon lui-même ne peut être considéré comme une espèce émigrée.

Restent les bœufs. Je laisse tout de suite de côté le *Bos ibericus* de Sanson, auquel appartiennent les races actuelles de l'Algérie et dont il est très difficile de séparer la forme ancestrale sur des matériaux toujours insuffisants. Le grand bœuf seul est réellement un fossile bien connu. *Par sa taille*, il se rapproche du *Bos taurus* variété *primigenius* Rütimeyer des gisements d'Europe.

Mais avant d'accepter cette dénomination pour les matériaux recueillis en Algérie, il faudrait préciser.

On sait que le regretté et savant géologue Thomas

---

1 Avec l'énumération des espèces, il serait utile de citer les pièces ostéologiques recueillies, car de nombreux ossements sont encore inconnus.

avait décrit, sous le nom de *Bos primigenius mauritanicus*, un bœuf gigantesque dont les restes, très incomplets, avaient été trouvés dans l'oued Seguin.

A tort ou à raison, Pomel (in Matériaux : Bœufs-Taureaux), n'a pas fait état de la sous-variété créée par Thomas. Il a décrit, sous le nom de *Bos opisthonomus*, tous les restes de grands bœufs qu'il a pu étudier. Non seulement il n'a pas accepté l'existence en Algérie de la var. *primigenius* type de Rütimeyer, mais encore il n'a pu considérer la sous-variété de Thomas comme distincte de son *Bos opisthonomus*.

A cette dernière espèce il a donc rapporté tous les ossements de grands bœufs récoltés en Algérie, surtout en Oranie, où les restes du bœuf opisthonome sont très répandus dans les grottes et les foyers. Personnellement, j'en possède plusieurs caisses.

Il faudrait donc, avant de conclure, démontrer d'abord que le *Bos mauritanicus* de Thomas et le *Bos opisthonomus* de Pomel sont deux types distincts et, ensuite, que le premier est plus ancien que le second.

Il est bon de rappeler que Pomel n'a fait que reprendre le nom sous lequel Hérodote a décrit un grand bœuf qui vivait dans le pays des Garamantes [1]. Il estimait que l'animal visé par le célèbre historien grec était le descendant direct de l'espèce fossile, ce qui n'impliquerait pas une grande ancienneté [2].

Je crois que l'insuffisance des matériaux connus concernant la sous-variété de Thomas ne permet pas d'en tirer de grands enseignements. Il n'en est pas de même pour le *Bos opisthonomus* qui est représenté en Oranie dans presque tous les gisements néolithiques ou subnéolithiques. C'est surtout l'abondance de cette espèce qui m'incite à ne pas trop vieillir nos foyers de plein air qui me semblent bien contemporains des escargotières de l'Est.

En résumé je ne vois pas, dans les ossements de Mechta-el-Arbi, une preuve paléontologique suffisante pour attribuer la formation du gisement à une des époques du paléolithique, surtout à une époque voisine du Moustérien. En outre j'estime que la faune de Mechta-el-Arbi a un caractère moins ancien que celle des

---

1 HÉRODOTE. — *Histoire*, Liv. IV, Chap. CLXXXIII.

2 Il est une espèce qui devrait se rencontrer dans les escargotières de l'Est; c'est le buffle antique (*Bubalus antiquus* Duvernoy) dont les ossements ne sont pas faciles à distinguer de ceux du *Bos opisthonomus*.

escargotières de Tébessa à Elephas, Equus, Catoblepas. Les auteurs, au contraire, la croient plus ancienne.

Evidemment, au point de vue de la classification, la déduction que je tire des données paléontologiques du gisement de Mechta ne concorde pas avec celle tirée des silex de facture paléolithique. C'est là l'éternelle question qui embrouille la préhistoire en Algérie ; partout où l'on trouve la lame de silex, plus ou moins bien artistement travaillée et les formes qui en dérivent, partout c'est le chaos.

Si donc on peut admettre que tous les instruments sont de *facture* aurignacienne ou magdalénienne, rien ne permet *d'affirmer* qu'ils sont d'*âge* paléolithique.

Un seul caractère paraît devoir être pris encore en considération: c'est l'absence de la poterie. Il est indéniable que ce caractère a une importance capitale en Europe, mais en Algérie je le crois, jusqu'à preuve du contraire, de valeur secondaire. Des foyers d'Oran, où les escargots ne manquent pas, je pourrais reproduire une planche de lames à encoche identiques à celles de la planche V du travail de MM. Debruge et Mercier et l'accompagner d'une planche de magnifiques poteries ornementées.

On me permettra de rappeler que l'*asilien* de Piette, de l'avis de son éminent créateur, peut être considéré comme presque dépourvu de poterie et que Déchelette *(Manuel d'Archéologie)* le place à l'aurore du néolithique. Je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas de même en Algérie.

2° LES OUTILS PÉDONCULÉS DE AÏN-EL-MOUHAAD. — Dans une autre note [1] M. Debruge revient sur la station d'Aïn-el-Mouhaâd dont l'industrie « énigmatique » rappelle celle de certaines stations de surface des environs d'Oran. Cette industrie est caractérisée par des disques, des lames épaisses, des pointes de flèches grossières et des grattoirs pédonculés. Les objets sont les uns en quartzite, les autres en silex, tous taillés sur une seule face. La facture de la taille a visiblement un cachet moustérien ; seules les pointes de flèches en silex ont quelques rapports avec l'industrie néolithique tout en restant taillées sur une seule face, ce qui n'est pas, on le sait, un criterium. Il est bon

1 *Les outils pédonculés de la station préhistorique de Aïn-el-Mouhaâd (département de Constantine)*, par A. Debruge, 1 broch. in-8°, 15 p. avec fig. (Extrait des Comptes Rendus du 8e Congrès préhistorique de France, session d'Augoulême, 1912), pp. 355 à 368.

toutefois de remarquer que le pédoncule des silex est assez souvent retouché sur le pourtour.

Dans son travail, mon confrère admet « qu'il y a beaucoup de rapport entre les industries de Gafsa, signalées par MM. Boudy et Capitan [1] et de Aïn-el-Mouhaâd ». N'ayant pas vu les matériaux de Gafsa je ne saurais me prononcer. Toutefois je me permettrai de faire une modeste remarque. D'après la description stratigraphique donnée par MM. Boudy et Capitan, la couche de « lehm » de 2 à 3 mètres renfermant des pointes pédonculées paraît être en concordance avec les couches sous-jacentes de poudingues à industrie acheuléo-moustérienne ; elle aurait, par conséquent, — comme les couches inférieures nettement paléolithiques, — subi les effets « du soulèvement partiel qui vers le *milieu du quaternaire* redressa à environ 45° toutes les couches du dépôt ».

Il est difficile d'admettre que l'homme néolithique ait été contemporain du « soulèvement partiel » cité. Si donc la position des poudingues de Gafsa n'est pas due à un accident géologique local, — relativement récent et n'affectant qu'une étendue restreinte, — on doit considérer que les dépôts sédimentaires concordants et redressés à 45° sont antérieurs à la période néolithique.

Je reviens à l'étude de M. Debruge.

On pourrait figurer des environs d'Oran des instruments et des pointes pédonculées qui ne diffèrent que par leurs dimensions moitié moindres des échantillons de Mouhaâd que M. Debruge a bien voulu me communiquer.

Aussi je ne puis hésiter à reconnaître un lien de parenté très rapproché entre les industries d'Oran et d'Aïn-el-Mouhaâd. L'industrie d'Oran pourrait simplement marquer une évolution dans l'art de la taille peut-être facilité par la nature des silex.

En Oranie, malgré un cachet d'ancienneté, cette industrie n'a été recueillie qu'à la surface et aucune preuve stratigraphique n'est venue jusqu'ici confirmer ou infirmer cette ancienneté.

A Aïn-Mouhaâd, M. Debruge a recueilli des échantillons jusqu'à $0^{m}40$ de profondeur. Il est regrettable qu'il n'ait pas eu le loisir de pousser plus profondément ses

---

1 Dr Capitan et Boudy. — *Le Préhistorique dans le Sud Tunisien (Congrès préhistorique de Monaco,* 1906), p. 114.

recherches. Il y aurait grand intérêt à ce qu'une mission spéciale lui soit confiée pour les continuer.

En concluant, M. Debruge se montre encore indécis sur l'âge à attribuer à ces précieux documents. Il se « borne à comparer ». Cela ne m'étonne pas. C'est cette industrie qui, depuis vingt ans, me paraît antérieure à Oran à celle des grottes. C'est l'incertitude de l'âge qui doit lui être attribuée qui rend toute classification rationnelle du préhistorique algérien impossible.

L'attribution d'un âge à l'industrie de Mouhaâd restait donc encore problématique quand M. Debruge a apporté avec la note suivante une nouvelle et importante contribution à l'étude de la question.

3° Station préhistorique du Djebel Ouach [1]. — Dans cette brochure, M. Debruge, qui a décidément la main heureuse, décrit des matériaux qu'il a récoltés sur le fond de l'étang du djebel Ouach, près de Constantine, exceptionnellement à sec pendant l'été de l'année 1912. Cette industrie est caractérisée par des quartzites taillés de facture dérivant du chelléo-moustérien et évoluant vers la pointe de flèche pédonculée en quartzite dont il a recueilli et trouvé plusieurs ébauches. Il n'y a pas de doute ; cette industrie rappelle celle d'Aïn-Mouhaâd et M. Debruge a raison quand il l'en rapproche et lui reconnaît un caractère relativement plus ancien. Il se base aussi sur ce fait important qu'il a déjà signalé « cette primitive et grossière industrie » dans les couches inférieures des grottes d'Ali Bacha, des Ours et du Mouflon, industrie qui était accompagnée d'une faune ancienne.

Il conclut qu'il y a lieu de reconnaître à l'industrie de toutes ces stations des caractères moustériens, dont les différences de détail marquent les diverses phases du progrès dans l'art de travailler la pierre.

Si réellement, ainsi que l'indique M. Debruge l'industrie des couches inférieures des trois grottes est du même type que celle des stations de plein air, le caractère paléolithique des stations à quartzites et pointes pédonculées semble devoir être admis.

Pour ma part, étant donné les belles trouvailles de mon

---

1 *La station préhistorique du djebel Ouach (près Constantine)*, par A. Debruge, 1 broch. in-8°, 11 p. avec 7 pl. (Extrait du *Recueil des Not. et Mém de la Soc. Arch. de Constantine)*, vol. XLVI, 1912.

distingué confrère, je ne puis que persister dans le pressentiment que j'ai toujours eu, que l'industrie des quartzites et des pointes grossières pédonculées des stations de surface était antérieure à celle de nos grottes néolithiques. Malheureusement jusqu'ici, dans la province d'Oran, aucun dépôt alluvionnaire n'a fourni des preuves stratigraphiques et paléontologiques indiscutables. Tout ce que je puis affirmer, c'est que dans nos grottes, où l'on trouve les silex par centaines, jamais je n'ai rencontré un éclat de quartzite pas plus dans les diverses couches néolithiques qu'à la surface. Ce qui est plus curieux, c'est que la station de surface du Polygone d'Oran à quartzites et silex grossiers avec quelques pointes de flèches pédonculées, se trouve aux abords de deux de nos plus belles grottes : celle du Polygone et celle des Troglodytes. Il me paraît inadmissible que les naturels qui utilisaient le quartzite ne se soient pas réfugiés, au moins pendant le mauvais temps, dans la grotte du Polygone, située à 200 mètres. Or, on n'a pas trouvé des restes de leur industrie à la surface des dépôts néolithiques.

En revanche, le fond de certaines grottes, à couche archéologique très épaisse, a offert quelques spécimens de facture grossière ancienne. C'est ainsi que la grotte des Troglodytes a donné des ébauches d'instruments grossiers en calcaire, quartzite et silex, que les inventeurs n'ont pu « assimiler qu'au Moustérien » [1]. De même, la couche inférieure de la grotte de la Mouillah a donné des pièces de « facture nettement moustérienne », quelques-unes en silex, les autres en quartzite [2].

Il est impossible de ne pas être frappé de l'importance de ces observations ; on ne peut nier qu'il existe des rapports étroits entre les faits constatés dans certaines grottes profondes de l'Oranie et dans celles du département de Constantine. Tout paraît donc indiquer que l'industrie du quartzite à pointes de flèches pédonculées est antérieure à la véritable industrie néolithique. J'estime que M. Debruge a raison de la rapporter au paléolithique.

F. DOUMERGUE.

---

1 Pallary et Tommasini. — *La grotte des Troglodytes (Oran)*, in *AFAS*, Marseille 1891, pp. 633-649.

2 Barbin. — *Fouilles des abris préhistoriques de la Mouillah* (près Marnia). *Deuxième campagne*. (in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*), 1912, p. 391.

Note sur les Tumuli et Quelques Vestiges d'Anciennes Agglomérations

de la Région d'Oudjda

LES TUMULI

Ainsi que je l'ai exposé dans un précédent travail [1], les anciens tumuli ne sont pas rares dans la région d'Oudjda. Indépendamment de ceux qui se trouvent en assez grand nombre aux alentours de la ville, il en existe encore beaucoup d'autres sur le territoire s'étendant à la périphérie.

Ayant eu à circuler dans tous les sens, depuis la plaine d'Angad jusqu'aux Hauts-Plateaux de Berguent, et, de la frontière algérienne aux montagnes des Beni bou Zeggou, j'ai noté tous les tumuli aperçus ; mais, faute de loisirs, j'ai dû presque toujours me contenter d'un examen superficiel, sans avoir la possibilité d'entreprendre des recherches suivies et méthodiques.

Malgré ce manque d'observations, une simple énumération des tumuli peut présenter quelque utilité ; si incomplète que soit la liste obtenue, elle donne néanmoins une idée de leur répartition sur le territoire envisagé. D'autre part, il est probable qu'une partie de ces tumuli est appelée à disparaître devant les progrès de la colonisation ; c'est une raison de plus pour les repérer pendant qu'il en est encore temps.

Le résultat des fouilles faites dans les tumuli voisins de la ville d'Oudjda permet de supposer que le mobilier de tous les monuments analogues du territoire environnant doit être également fort pauvre [2] ; comme on le verra plus loin, le seul d'entre ces derniers que j'ai eu l'occasion de fouiller ne contenait même pas d'ossements. Les tumuli rencontrés sont de forme circulaire, plutôt aplatis ; hors des abords d'Oudjda, je n'ai trouvé aucun autre type.

---

1 et 2 L. Voinot.— *Les Tumuli d'Oudjda*, in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1910, pp. 516 à 528.

Emplacement des Tumuli

Les tumuli observés dans la région d'Oudjda depuis 1910 sont, suivant leur situation, classés dans l'un des neuf groupes ci-dessous ; dans chaque groupe l'ordre adopté va de l'Est à l'Ouest. Les remarques particulières, qui ont pu être faites sur certains tumuli, sont indiquées au cours de leur énumération.

1° *Plaine d'Angad :*

Un tumulus sur la frontière, sur l'ondulation dite Ragueb el Babouche, à environ trois kilomètres au sud-est de Zoudj el Beghal.

Plusieurs tumuli sur la frontière, sur l'ondulation rocheuse dite Rokbet el Klakh, près du pont du chemin de fer de Marnia à Taourirt sur l'oued Bouchetat, sur la rive gauche de l'oued.

Un tumulus sur la frontière, dit Kerkour el Miad par les Marocains et Kerkour Sidi Hamza par les Algériens, dans la plaine dénommée El Hafaïr, au nord de la maison cantonnière de la route de Marnia à Oudjda.

Plusieurs tumuli au sommet de la falaise escarpée de la rive gauche de l'oued Bou Naïm, au lieu dit Djorf el Baroud.

Un tumulus au bord de la piste de l'oued Taïret à Oudjda, entre l'oued et le monticule de Zeraïg qui est situé à l'est de Sidi Yahia.

Deux petits tumuli plats et un grand d'un plus fort relief, au lieu dit El Byiaïd, dans la plaine, à environ cinq kilomètres à l'est d'Oudjda.

Un groupe de tumuli au milieu de vestiges de très anciens murs, au lieu dit Dahar el Byiaïd, à environ deux kilomètres au nord-est de Sidi Yahia.

Plusieurs tumuli entre le djebel El Hamra et l'Aïn Serrak, le long de la route carrossable d'Oudjda à Berguent.

Grands tumuli au sommet de Koudiet Mouley Tayâa, à environ un kilomètre à l'ouest de la route carrossable d'Oudjda à Berguent et au nord-ouest d'Aïn Serrak.

Deux tumuli contre la piste d'Oudjda à Hassi Abou Mra (un de chaque côté) au lieu dit Tol ou Ntol, au-dessus de Kerch el Begra.

Un tumulus à Koudiet Bou Halou, au-dessus et au nord

de la piste d'Oudjda à Djenane El Hadj Sahli, à l'endroit où elle franchit le col situé entre le djebel Semmara et le Bou Halou.

Groupe de tumuli sur une ondulation à l'ouest d'Hassi Abou Mra, dans la plaine comprise entre l'oued Isly et le djebel El Hamra.

Nombreux tumuli, dont beaucoup en mauvais état, à Hassi Abou Mra, au nord et près de la piste passant en ce point.

Un tumulus sur l'ondulation dite Ragueb Feidet el Mezaïda, dans la plaine comprise entre l'oued Isly et le djebel Semmara.

Quelques tumuli, dont un grand, sur la crête rocheuse dite Meghsel el Akhal, sur la rive droite de l'Isly, au-dessus de son confluent avec l'oued Ben Sguir.

Un tumulus à côté de la piste d'Hassi Abou Mra, à Sidi Moussa, entre ces deux points.

Deux tumuli sur la berge droite du haut oued Isly, un peu en aval des jardins de Sidi Moussa.

Un tumulus sur une ondulation de la rive gauche de l'oued Isly, à côté du sentier dit Mehadj Roua, à environ un kilomètre et demi du confluent des oued Isly et Ben Sguir.

2° *Lisière sud de la plaine d'Angad, au pied des montagnes :*

Un tumulus sur la rive gauche de l'oued Taïret, en face de l'oued Rouban, à côté de la piste de Taïret à Oudjda [1].

Assez nombreux tumuli, généralement disséminés, à la pointe nord-ouest du djebel Metsila ; l'enceinte de quelques-uns est marquée par de grosses pierres enfoncées dans le sol avec une très faible saillie.

Plusieurs tumuli sur la rive gauche du haut oued Isly, au milieu des vestiges d'anciens murs du ksar Aadja, vers la sortie nord du défilé entre le djebel Metsila et les montagnes des Zekara.

Deux tumuli à El Djemdjem, sur la rive gauche du haut oued Isly, légèrement en aval des précédents, à côté de vestiges d'anciens murs. Un de ces tumuli est peu visible et ne semble pas très régulier. L'autre est circulaire et a 5^{m}50 de diamètre ; il est constitué par une enceinte extérieure, faite avec de grosses pierres enchassées dans le

1 Il en existe d'autres dans la haute vallée de l'oued Taïret, je les ai signalés antérieurement. L. Voinot. — *Les Tumuli d'Oudjda (loc. cit.).*

sol, et une enceinte intérieure de 2 mètres de diamètre en grandes dalles fichées, l'intervalle entre les deux enceintes est garni avec des pierres de dimensions moyennes. La fouille entreprise au centre de ce dernier tumulus, sur toute la surface comprise à l'intérieur de la petite enceinte, n'a rien fait découvrir d'intéressant. Après une faible couche de terre meuble on a extrait de larges dalles posées à plat, puis, à 0^m40 de profondeur, on a atteint le rocher naturel sans trouver aucune trace de sépulture.

Plusieurs tumuli au pied nord des montagnes des Zekara, sur la rive gauche de l'oued Mesteferki et le long de la piste conduisant à Bou Ladjeraf.

Un tumulus sur l'ondulation dite Ragueb el Ghorab, près d'un térébinthe, au nord et au voisinage du djebel El Hamra qui prolonge vers le nord le djebel Bou Ladjeraf.

3° *Bord ouest du plateau des Beni Snous, sur la frontière :*

Plusieurs tumuli au sommet du flanc ouest du plateau des Beni Snous, à côté du col dit Teniet Remla.

4° *Mouvements de terrain rocheux dits « Chebkas » entre les plaines d'Angad et de Missiouine :*

Un tumulus sur le versant sud du col par où passe la piste d'Oudjda à Sidi Aïssa, entre l'oued El Haïmer et le point d'eau de Sidi Raho.

5° *Plaine entre les deux premières rides montagneuses au sud de l'Angad et contreforts sud de la ride nord.*

Un tumulus au bord de la piste d'Oudjda à Sidi Aïssa, un peu au nord de la sortie des montagnes des Beni Yala.

Nombreux tumuli sur une croupe rocheuse dite Hadjer el Kahla, dans les contreforts sud du djebel Metsila.

Plusieurs tumuli au pied est des montagnes des Zekara, entre Drâa el Arich et Ras el Mahiserate.

Un tumulus à Ras Taghezout, au pied sud-ouest du djebel El Aalem (cote 1024), dans les hauteurs joignant les montagnes des Zekara à celles des Beni Yala.

Plusieurs tumuli sur les rives de l'oued El Feida, vers la rencontre de la piste de l'oued El Aatchane avec celle du Metroh à Guenfounda, au pied du versant sud des montagnes des Zekara et au voisinage d'un bouquet de chênes.

Un tumulus à Koudiet Aajjour, sur le versant sud des montagnes des Zekara, un peu à l'est de la plaine du Metroh.

6° *Bord sud de la plaine de Missiouine :*

Deux tumuli sur la frontière, sur l'élévation dite Gâadet el Abed, au pied du col de Mechamiche.

Un tumulus sur la frontière, sur la hauteur entre les oueds Akkar et Guettar, sur la pointe nord des contreforts de Koudiet Debagh.

Deux tumuli au voisinage des Aouinet Ghozelane.

7° *Partie est de la plaine de Tiouli :*

Un tumulus au bord de la piste de Sidi Aïssa aux Aouinettes des Beni Yala, à hauteur de la pointe nord du Teboutet de l'Est. Une longue dalle plate est étendue au milieu de ce tumulus, sur lequel elle a peut-être été dressée autrefois.

Un tumulus sur un monticule voisin du bord sud de la piste de Sidi Aïssa aux Aouinettes des Beni Yala, à hauteur du centre du Teboutet de l'Ouest.

Un tumulus sur un replat au-dessus d'Oglat Hadjeb et Tin ; des dalles fichées de champ en dessinent le pourtour.

Un tumulus au nord de la piste de Sidi Aïssa aux Aouinettes des Beni Yala, à hauteur de la pointe ouest du Teboutet de l'Ouest.

Un tumulus au sommet du Teboutet de l'Ouest, à l'ouest de Sidi Aïssa.

Un tumulus sur l'ondulation devant Es Souk (le marché), à proximité des mines de Tiouli et au voisinage de la piste conduisant à ces mines, entre les hauteurs dites Teboutet et Mendjel el Akhal.

8° *Bord sud des montagnes du Tell :*

Un tumulus au sommet de l'ondulation située au nord de Teniet el Hanech, dépression par où passe la route de Berguent aux Aouinettes des Beni Yala, à moins d'un kilomètre à l'ouest d'Hassi el Abiod qui se trouve à côté de la route carrossable d'Oudjda à Berguent.

Deux tumuli sur une petite ondulation rocheuse du flanc gauche de Sahib en Nâam, au pied sud des derniers contreforts des montagnes des Beni Yala et à environ deux kilomètres à l'ouest de la route carrossable d'Oudjda à Berguent.

Un tumulus sur une gara, à la pointe sud des contreforts des montagnes des Beni Yala, entre l'oued El Mouater et Sahib en Nâam.

Un tumulus sur la gara de l'haouita de Sidi Tahar bel

Mahdi, à la pointe sud des contreforts des montagnes des Beni Yala, entre la route carrossable d'Oudjda à Berguent et la piste d'Oudjda à Guefaït.

9° *Hauts-Plateaux au nord de Berguent :*

Un tumulus sur la frontière, à Garet ed Dehen, au nord-ouest de Magoura ; un signal géodésique a été élevé sur ce tumulus.

Plusieurs tumuli sur la frontière, sur les deux crêtes du Kheneg el Hada, à environ cinq kilomètres à l'ouest de Magoura. La piste carrossable d'El Aricha à Berguent passe par le Kheneg el Hada.

Un tumulus sur une crête entre le Mâader Nefafikh et Kheneg el Hada, un peu à l'ouest de la frontière.

Un tumulus sur la crête au-dessus de Mechra Cedra, à environ sept kilomètres à l'ouest de Kheneg el Hada.

Un tumulus à quelques kilomètres au sud des montagnes du Tell, sur la berge gauche de l'oued Mechra el Harcha, au-dessus des redirs.

Un tumulus sur la berge gauche de Saheb el Guernina, à environ trois kilomètres au sud des hauteurs du Teniet ech Chaïr et au voisinage de la piste conduisant de Tiouli à Berguent en passant par ce col.

Il est facile de trouver les points indiqués sur cette liste en consultant la carte au 1/100.000e de la frontière algéro-marocaine (feuilles Beni Snassen et Oudjda), ainsi que la carte au 1/200.000e du Maroc oriental (feuille des territoires d'Oudjda et de Taourirt). Toutefois, cette dernière carte, qui est une édition provisoire établie par le bureau topographique militaire du corps d'occupation, ne se trouve pas dans le commerce.

Remarques Générales

Si l'on examine avec attention la liste précédente, on constate que les tumuli se tiennent habituellement sur les pentes inférieures des montagnes ou dans les plaines, et il ne paraît pas en exister sur les sommets élevés et abrupts ; les tumuli de Teniet Remla, situés en haut d'une puissante falaise, à environ 1.500 mètres d'altitude, ne détruisent pas cette remarque, car ils s'étalent sur le plateau des Beni Snous, lequel est, à proprement parler, une plaine très accidentée plutôt qu'une véritable mon-

tagne. Dans les plaines, les tumuli apparaissent rarement dans les bas-fonds ; ils sont presque toujours sur de petites hauteurs ou sur des ondulations rocheuses.

Par rapport à l'eau, les tumuli sont assez irrégulièrement répartis ; néanmoins, on peut dire que, dans la région tellienne, lorsqu'ils ne se trouvent pas au voisinage direct des points d'eau importants, ils n'en sont pas non plus fort éloignés. Dans tous les endroits du Tell où l'on rencontre des tumuli, des douars sont encore installés, de nos jours, d'une façon quasi permanente. Sur les Hauts-Plateaux du nord de Berguent, qui sont couverts d'immenses nappes d'alfa et ne peuvent être habités que par des populations nomades, les tumuli semblent ne pas dépasser un certain rayon autour des points d'eau permanents ou temporaires.

LES VESTIGES D'ANCIENNES AGGLOMÉRATIONS

Dans une étude antérieure, j'ai mentionné l'existence, sur le haut oued Taïret, des ruines de deux anciennes agglomérations. Ces ruines n'attirent pas l'attention, car leur relief est insignifiant ; les murs ont croulé et les pierres qui les constituaient ont été dispersées; néanmoins, pour un observateur prévenu, ce qui subsiste des fondations est encore très visible. Les fondations étaient faites à l'aide de grandes dalles plantées de champ et disposées sur deux rangées parallèles, dont l'écartement variait avec l'épaisseur à donner aux murs ; aussi, lorsque ceux-ci ont disparu, les pierres de la base, solidement fichées dans le sol, sont-elles restées debout. C'est à côté d'une de ces agglomérations que se trouve le très vieux cimetière connu sous le nom de *Quebourate el Yhoud*, les tombeaux des juifs [1].

Depuis l'époque où je signalais les ruines de la vallée de l'oued Taïret, j'ai rencontré, à diverses reprises, d'autres vestiges analogues en plusieurs points de la région d'Oudjda, notamment sur le territoire des Zekara. Ayant

1 L. Voinot. — *Oudjda et l'Amalat*, in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1911, pp. 363, 364 ; tirage à part, pp. 237, 238.

eu l'occasion d'examiner d'un peu près certaines de ces ruines, j'essaierai de les décrire avec quelques détails.

Emplacement et Nature des Vestiges

Ksar Aadja. — A la pointe est des montagnes des Zekara, vers la partie amont du défilé où coule l'oued Isly, entre les montagnes précitées et le djebel Metsila, il y a de nombreuses traces d'anciens murs reconnaissables aux alignements de pierres levées des fondations ; les Berbères donnent à ces vestiges le nom de Ksar Aadja. Auparavant j'avais été trompé par les indications recueillies auprès des Arabes et, dans l'étude citée plus haut, j'ai dénommé ainsi les ruines en pisé qui se trouvent à la sortie du défilé ; c'est une erreur qu'il convient de rectifier, on appelle en réalité ces dernières Kasbet Oumhara [1]. Cela ne modifie d'ailleurs pas les conclusions de l'étude en question, seul le nom change [2].

Les ruines de Ksar Aadja sont situées au pied de l'éperon appelé Drâa el Arich, au fond de la vallée de l'Isly et au voisinage de la rivière. La partie principale de l'agglomération était à la pointe nord du Drâa el Arich (A fig. 1); en cet endroit on voit des traces de murs qui se recoupent; les plus importants de ces murs suivent les horizontales du terrain, de façon sans doute à tracer dans le Ksar des enceintes successives. Le mur de l'enceinte extérieure avait environ un mètre d'épaisseur ; on distingue nettement ses fondations qui, vers le nord, contournent les pentes abruptes du Drâa el Arich pour se perdre ensuite à une cinquantaine de mètres au delà. Dans cette direction les fondations sont à peu près parallèles à la rivière ; il est

1 L. Voinot.— *Oudjda et l'Amalat (loc. cit.)*, p. 426 ; tirage à part, p. 268.

2 De même que les Arabes, les Berbères ne savent rien de précis sur les fondateurs de Kasbet Oumhara, qui est une enceinte de pisé paraissant contemporaine de celle d'El Gour sur le bas Isly. Les Zekara disent que le nom d'Oumhara est celui d'un individu de leur tribu ayant vécu à une époque relativement récente ; ils lui attribuent la construction de la kasba.

Ce dernier terme est d'ailleurs impropre, car on appelle habituellement kasbas de petits fortins organisés défensivement et munis de bastions. Or, l'enceinte dont les ruines se dressent sur la berge droite du haut oued Isly n'en comporte pas ; c'est un carré à peu près régulier d'environ 100 mètres de côté. Les murailles avaient environ $0^m 80$ d'épaisseur et 4 mètres de hauteur ; de grands pans sont restés debout sur les faces ouest et sud ; la maçonnerie est faite en bon pisé dans lequel on trouve des fragments de vieille poterie ; les deux parements des murs ont été crépis à la chaux. A l'intérieur de l'enceinte on distingue quelques traces de maisons.

à présumer que cette enceinte devait aller se former sur le piton dit Ras el Mahiserate.

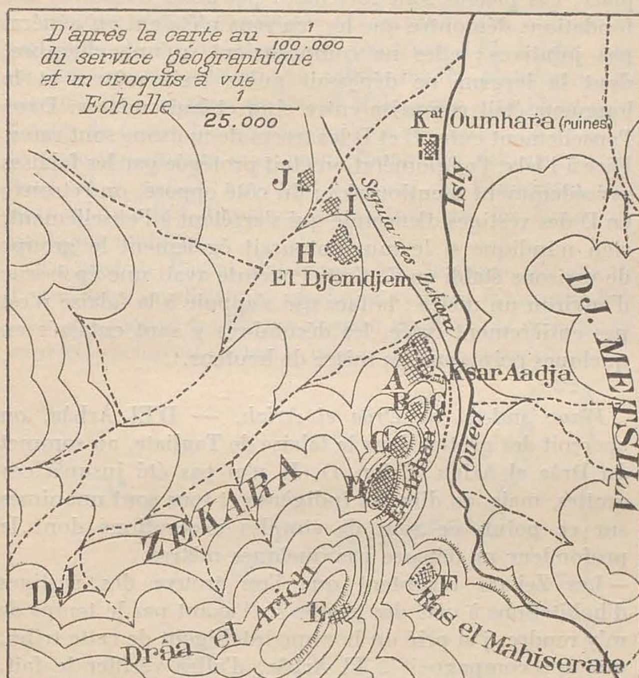


Fig. 1. — Les Anciennes Agglomérations du Haut Oued Isly

El Arbâa. — On appelle ainsi les crêtes de l'extrémité du Drâa el Arich, au-dessus de Ksar Aadja. Les pentes qui descendent de ces crêtes vers l'Angad sont d'un accès relativement facile ; celles du versant dominant l'oued Isly sont au contraire escarpées, de petites falaises les couronnent en plusieurs endroits.

Quelques maisons paraissent avoir existé autrefois sur l'éperon inférieur d'El Arbâa (B fig. 1), mais cela n'est pas très sûr ; le manque de netteté des vestiges ne permet pas de se prononcer avec certitude.

Un peu plus haut on rencontre un nouvel éperon, puis un dos d'âne ; éperon et dos d'âne sont séparés par un léger ensellement (G et D fig. 1). Ces deux mouvements

sont couverts de maisons en ruines ; une quantité assez importante de pierres provenant des murs est restée sur place, ces pierres sont fortement patinées. L'examen des fondations démontre que les maisons n'étaient en général pas jointives ; elles ne comprenaient qu'une chambre, dont la largeur ne dépassait guère trois mètres et la longueur était comprise entre cinq et huit mètres. Dans l'ensellement entre C et D les traces de maisons sont rares. Face à l'Isly, l'agglomération était protégée par les falaises précédemment mentionnées ; du côté opposé, on retrouve en D des vestiges d'enceinte qui s'arrêtent à l'ensellement, rien n'indique si le mur entourait également le groupe de maisons établi en C. Cette enceinte avait une épaisseur d'environ un mètre ; la face qui s'appuie à la falaise n'est pas entièrement rasée, les décombres y sont entassés en quelques points sur un mètre de hauteur.

Flanc sud-est de Drâa el Arich. — D'El Arbâa, on aperçoit des grottes dans la falaise de Tagliate, au sommet du Drâa el Arich (E fig. 1). Je n'ai pas été jusqu'à ces grottes, mais, au dire des indigènes et tous sont unanimes sur ce point, ce sont de simples excavations dont la profondeur ne dépasse pas quelques mètres.

Les Zekara racontent que l'on trouve des vestiges d'habitations à côté des grottes [1]. N'ayant pas le temps de m'y rendre, j'ai prié un homme intelligent de cette tribu, qui m'accompagnait à El Arbâa, d'aller vérifier le fait. A son retour, il m'a dit avoir vu les traces de quatre ou cinq maisons semblables à celles d'El Arbâa et surtout beaucoup de silos très anciens.

1 Il est peu probable que les grottes elles-mêmes aient été habitées. J'ai en effet visité d'autres grottes du même genre chez les Zekara, notamment à Djorf el Yhoudi (à l'ouest de Foum Mesteferki) et sur le flanc gauche de la vallée de l'oued Tinzi, je n'y ai pas constaté de traces anciennes laissées par l'homme ; d'innombrables pigeons établissent leurs nids dans les anfractuosités de ces grottes. Je n'ai également rien vu sur les pentes.

La grotte de la vallée de l'oued Tinzi est dite Ifri n' Tâammariïne. D'après la légende, elle aurait été occupée par les Djouhal, les païens de l'époque antéislamique auxquels l'imagination populaire attribue une très grande taille ; comme preuve de cette occupation, les indigènes montrent deux pièces de bois fichées dans le plafond de la grotte et qui auraient été placées par les Djouhal pour suspendre leurs outres. La présence de ces pièces de bois, à environ cinq mètres de hauteur, n'a rien de mystérieux ; il semble que ce sont d'anciennes racines restées à l'endroit où elles ont poussé. J'ai d'ailleurs fait fouiller le sol et, jusqu'au roc, on n'a extrait que du fumier de mouton récent mélangé à de la terre.

Ras el Mahiserate. — C'est le nom d'un petit piton situé dans la partie amont du défilé de l'oued Isly et qui se détache du flanc est du Drâa el Arich (F fig. 1).

Quoique n'étant pas monté sur ce piton, j'ai néanmoins vu très nettement, depuis les hauteurs d'El Arbâa, une enceinte rectangulaire qui s'étale sur la plateforme du sommet. Les vestiges de Ras el Mahiserate sont identiques à ceux de toutes les agglomérations reconnues ; à ce sujet les renseignements que m'ont fourni les Zekara concordent. Il y aurait, en outre, autour de l'enceinte, une grande quantité d'anciens silos ainsi que les ruines de quelques maisons.

Au pied de Ras el Mahiserate, sur la berge gauche de l'oued Isly, on distingue quelques vestiges d'un mur bâti avec des pierres roulées provenant du lit de la rivière ; ce mur est recouvert de terre, une seule face apparaît.

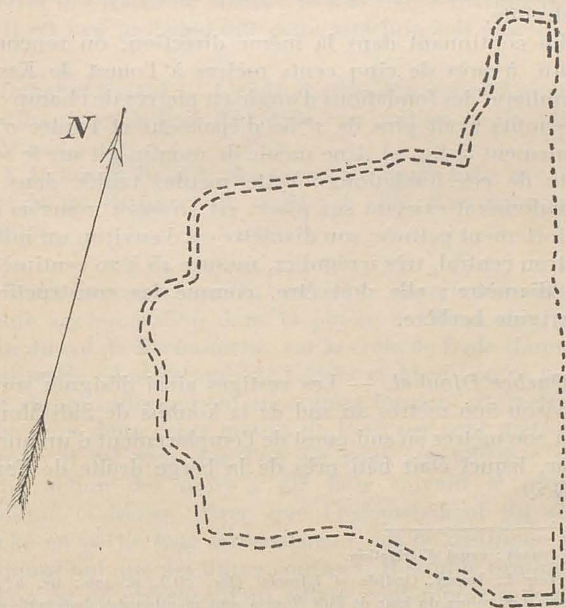


Fig. 2. — L'Enceinte d'El Djemdjem

El Djemdjem. — Le lieu dit El Djemdjem se trouve dans la plaine entre Ksar Aadja et Kasbet Oumhara, à côté de la seguia [1] des Zekara et sur la rive gauche de l'oued Isly. A en juger par leur étendue, les ruines d'El Djemdjem doivent avoir eu une certaine importance (H, I et J fig. 1), mais la charrue a fait disparaître les traces de bien des murs.

A environ cinq cents mètres au sud-ouest de Kasbet Oumhara, se trouvent les restes d'une enceinte irrégulière mesurant environ 220 mètres de long sur 150 de large ; les fondations de la face est ne sont plus visibles, sauf aux extrémités (H fig. 1 et fig. 2). Il est difficile de dire si cette enceinte contenait des maisons ; aucun vestige dont l'identification soit possible ne subsiste à l'intérieur.

Un peu au nord de l'enceinte précitée, on distingue quelques traces de murs (I fig. 1) ; la surface couverte est restreinte.

En continuant dans la même direction, on rencontre enfin, à près de cinq cents mètres à l'ouest de Kasbet Oumhara, des fondations d'angle en pierres de champ ; un des murs avait plus de $1^{m}50$ d'épaisseur et l'autre $0^{m}50$ seulement (J fig. 1). Une meule de moulin gît sur le sol à côté de ces fondations ; cette meule, taillée dans un conglomérat existant sur place, est en assez mauvais état et fortement patinée; son diamètre est d'environ un mètre, le trou central, très irrégulier, mesure 15 à 20 centimètres de diamètre ; elle doit être, comme les constructions, d'origine berbère.

Queber Djouhal. — Les vestiges ainsi désignés sont à environ 500 mètres au sud de la koubba de Sidi Moussa et à 200 mètres au sud-ouest de l'emplacement d'un ancien ksar, lequel était bâti près de la berge droite de l'oued Isly [2].

---

1 *Seguia :* canal d'irrigation.

2 Voir L. Voinot, *Oudjda et l'Amalat (loc. cit.)*, p. 426 ; tir. à part, p. 268. Les ruines du ksar de Sidi Moussa sont mentionnées dans cette étude comme étant d'origine inconnue, mais relativement récente. J'ai entendu depuis attribuer la création de cette petite agglomération à l'ancêtre des Oulad Sidi Moussa el Berrichi, qui est inhumé dans la koubba voisine ; cette tradition ne fait d'ailleurs pas autorité dans le pays ; elle est peu répandue. On n'aperçoit plus aujourd'hui que des traces à peine visibles de l'enceinte primitive ; le mur a complètement disparu.

Certains indigènes racontent que les fossés en mauvais état entourant cette

Queber Djouhal [1] n'est pas un tombeau, c'est tout simplement les ruines d'une maison qui avait environ 4 mètres de large sur 8 de long ; les fondations subsistent et ont été faites à l'aide de pierres fichées dans le sol. Il semble exister à côté les traces très effacées d'une autre maison.

Hauteurs de Foum Tinzi. — Sur le versant nord des montagnes des Zekara, au bord d'un replat situé à l'est de Foum Tinzi, se trouvent également des vestiges qui paraissent analogues aux précédents, autant que j'ai pu en juger au cours d'une descente rapide à la tombée de la nuit et par mauvais temps ; ces vestiges sont d'ailleurs peu nets, ils sont noyés au milieu du fouillis des pierres qui couvrent les pentes. Des indigènes disent qu'il y a sur certaines pierres des traces de chaux ; je n'ai rien remarqué de tel et il est peu probable que cette assertion soit exacte.

Dahar el Byiaïd. — L'endroit ainsi désigné est à environ 5 kilomètres à l'est d'Oudjda, au milieu de la plaine d'Angad.

A Dahar el Byiaïd, des traces de murs bâtis avec des pierres de champ sont visibles à côté d'un groupe de tumuli.

Dada Hammou. — On remarque encore les vestiges d'une agglomération dans la plaine de Missiouine, non loin du col de Mechamiche, sur la crête de Dada Hammou voisine de l'ondulation dite Gâadet el Abed. En ce point, des ruines suffisamment apparentes forment un rectangle d'environ deux cents mètres de long sur cent mètres de large ; il est vrai que l'on ne peut pas affirmer si la construction des murs a été faite suivant le procédé indiqué ci-dessus, parce que l'exhaussement du sol a caché en partie leur soubassement, on ne distingue plus aujourd'hui que des lignes confuses. Il semble néanmoins qu'on est en présence d'un village contemporain de ceux précédemment décrits.

---

enceinte ont été creusés, il y a une quarantaine d'années, par le cheikh Ali ould Ramdan d'Oudjda, lequel a fait bâtir à l'intérieur la petite kasba dont quelques pans de murs restent debout.

1 *Queber :* tombe, tombeau ; *queber Djouhal* signifie le tombeau des païens.

L'Organisation probable des Villages

Les traces de murs, qui subsistent à l'emplacement des anciennes agglomérations, fournissent quelques indications sur la disposition générale de ces villages; de plus, l'examen des fondations donne une idée approximative de la nature des constructions qui y étaient élevées.

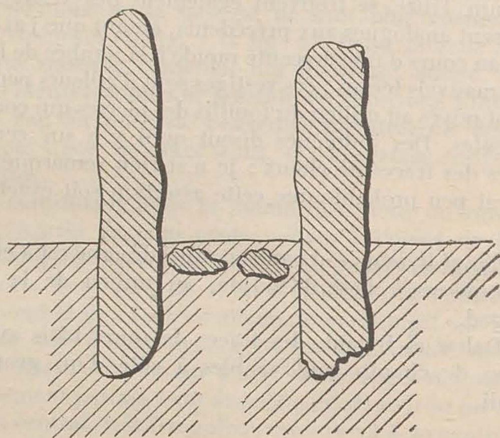


Fig. 3. — Les Fondations de l'Enceinte d'El Djemdjem

Les murailles des habitations, des clôtures ou des enceintes étaient toutes bâties de la même façon ; suivant la destination de ces murailles leur épaisseur variait de $0^m 50$ à $1^m 50$, les plus épaisses étaient d'habitude celles des enceintes. Comme il a été déjà dit, les murs étaient assis dans le sol au moyen de deux rangées parallèles de dalles fichées ; l'espace compris entre ces dalles était très vraisemblablement rempli de pierres. Le croquis ci-dessus (fig. 3) qui donne les résultats d'une fouille faite en un point de l'enceinte d'El Djemdjem, montre bien l'originalité du procédé employé pour établir ces fondations. Au-dessus du soubassement, la partie supérieure des murs était, sans doute, de même que de nos jours, construite

avec des pierres posées à plat et empilées sans beaucoup de régularité ; ces pierres ont d'ailleurs pu être reliées entre elles avec du mortier de terre. J'ai observé chez les Zekara, autour des plantations de figuiers de Barbarie, des dechras de l'oued Mesteferki, de petites murettes récentes en pierres sèches qui ont été bâties de la même façon ; ce fait tend à prouver que mon hypothèse est fondée.

Les maisons élevées avec cette maçonnerie sommaire avaient la forme d'un rectangle allongé ; elles étaient beaucoup plus longues que larges (en moyenne 3 mètres de largeur sur 6 mètres de longueur) et leur hauteur devait être faible ; elles ne comprenaient qu'une seule chambre. Il est à présumer que la toiture se composait de pièces de bois, non équarries, taillées dans les arbres du voisinage et supportant des branchages recouverts de terre malaxée avec de l'eau. On peut admettre en outre que les murs étaient percés d'une ouverture unique, servant de porte, et que le sol naturel était utilisé comme plancher. En résumé, ces habitations devaient beaucoup ressembler aux misérables masures qui, dans les dechras [1] actuelles du pays, sont occupées par les pauvres gens.

Au milieu des ruines d'agglomérations anciennes, surtout dans celles situées en plaine, il n'y a généralement des vestiges que d'un nombre restreint de maisons ; on fait cette remarque même aux endroits où le sol n'a pas été remué par la charrue. On rencontre d'ailleurs souvent des traces de murailles peu épaisses, qui paraissent avoir servi à enclore des surfaces habitées. Or, beaucoup de ces sortes de cours ne renferment aucun vestige de maison, il est donc probable que les occupants étaient installés dans des cabanes en branchages ayant une certaine analogie avec les gourbis modernes [2].

Dans la plupart des cas, les maisons et gourbis constituant les villages étaient entassés sans ordre ; il semble pourtant que, sur les hauteurs rocheuses, le grand axe des maisons était parfois orienté suivant une direction perpendiculaire à la crête. Ces villages, presque toujours de faible étendue, ne paraissent pas avoir été traversés par

---

1 *Dechra*, pl. *dechour*: agglomération de maisons dans les tribus sédentaires.

2 De nombreuses tribus algériennes vivent encore actuellement sous des gourbis. Dans l'amalat d'Oudjda, ce mode d'habitation n'est plus usité ; les sédentaires qui n'ont pas de maisons emploient pour se loger des tentes en nattes d'alfa.

des rues ; les maisons étaient rarement jointives, on pouvait circuler facilement de l'une à l'autre, au besoin en pénétrant dans les enclos lorsqu'il en existait autour des maisons.

Les agglomérations étaient, en principe, entourées de murailles continues, qui avaient généralement un mètre d'épaisseur. Dans les villages établis sur les hauteurs, il n'était pas fait d'enceinte aux endroits protégés par des escarpements [1].

Il devait exister, outre les agglomérations, des maisons isolées construites sur les terrains cultivés par leurs occupants ; tel était sans doute le cas des ruines dites Queber Djouhal.

Une dernière constatation reste à faire : toutes les ruines de la région d'Oudjda sont situées au bord ou à proximité de rivières bien pourvues en eau courante. En effet, l'oued Taïret coule en tout temps ; le haut oued Isly, qui est utilisé pour l'irrigation, doit débiter à l'étiage au moins dix mètres cubes à la minute ; en amont de Foum Tinzi, l'oued Tinzi arrose des jardins ; la rivière de Sidi Yahia, avant d'être détournée sur Oudjda, s'écoulait vers le nord et passait dans les environs de Dahar el Byiaïd ; enfin, dans la plaine de Missiouine on trouve de l'eau dans la partie supérieure de plusieurs oueds, notamment dans l'oued Mechamiche, au voisinage de Dada Hammou.

Des vestiges de villages du même genre que ceux décrits ci-dessus ont été signalés en divers points de l'Oranie [2].

Traditions et Légendes

D'après les traditions locales, les anciens villages de l'oued Taïret auraient été habités par des Juifs, dont les tombes seraient celles appelées *Quebourate el Yhoud.* On ne dit d'ailleurs pas si ces Juifs étaient de race indigène ou bien originaires de la Palestine [3].

A propos des ruines existant sur le territoire de leur tribu, les Zekara prétendent que ce sont celles de ksour bâtis par les Beni Ouattas et les Beni Merine. Les Beni Ouattas formaient une fraction des Beni Merine ; ces

1 Cette description des anciennes agglomérations s'applique probablement aussi à celles de Tinzi et de Dada Hammou, mais cela demande à être vérifié.

2 Voir les diverses publications de Mercier, Bleicher, de la Blanchère, Canal, Pallary, Doumergue, etc.

3 L. Voinot. — *Oudjda et l'Amalat (loc. cit.)*, p. 364 ; tirage à part, p. 238.

derniers ont fondé une dynastie marocaine qui a plus particulièrement exercé son action dans la région d'Oudjda aux XIIIe et XIVe siècles. Les indigènes attribuent souvent aux Beni Merine les ruines d'origine inconnue ; cela provient sans doute de ce que le merinide Abou Yacoub Youcef, qui assiégea Tlemcen et fit bâtir Mansourah, a laissé une forte impression dans le pays. Aussi cette tradition ne mérite-t-elle guère d'être retenue, d'autant que pour être aussi peu visibles il y a de fortes chances que les ruines en question soient plus anciennes.

En recherchant les raisons sur lesquelles les Zekara basent leur opinion, j'ai appris qu'un taleb de leur tribu, le nommé Belkassem ould Cheikh Ali, était réputé possesseur de papiers attribuant aux Beni Merine la construction des villages qui font l'objet de la présente note. Ce lettré, auquel j'ai demandé de me montrer ses documents, m'a présenté un exemplaire du *Foutouh Ifrikia,* imprimé à Tunis. Cet ouvrage, dont l'auteur serait El Ouakidi, est sans valeur ; c'est un récit fantaisiste de la conquête de l'Afrique par les Arabes, qui n'a aucun rapport avec l'histoire. De plus, le *Foutouh Ifrikia* ne contient pas d'indications s'appliquant spécialement aux ruines étudiées. Il convient d'ailleurs d'observer que la fraction des Oulad Berrima (Zekara) fait remonter son origine aux Beni Merine ; d'autre part, les Beni Ouattas auraient figuré, au commencement du VIIe siècle, parmi les premiers envahisseurs zénètes du massif des Beni Snassen et des plaines avoisinantes [1]. Ce sont certainement ces données qui sont à la base de la tradition rapportée plus haut.

Au sujet de Ksar Aadja, quelques-uns parmi les Zekara disent qu'il a été créé et habité par leurs ancêtres. On raconte même une légende concernant ce ksar, dans lequel aurait existé une grotte renfermant des trésors. Il est à peine utile d'ajouter que cette grotte n'est plus visible ; on montre pourtant son emplacement au pied des rochers qui forment la base du Drâa el Arich (G fig. 1). On appelle cet endroit Ghar el Ghamami, du nom de l'individu qui y aurait enfoui ses immenses richesses. La croyance aux trésors cachés dans les ruines est commune à tous les indigènes de l'Afrique du Nord.

1 L. Voinot. — *Oudjda et l'Amalat (loc. cit.)*, pp. 315, 319, 320 ; tirage à part, pp. 189, 193, 194.

Les ruines de Ras el Mahiserate auraient été le marché des habitants de Ksar Aadja et d'El Arbâa. Cette identification est fort douteuse ; elle a probablement été inspirée aux Zekara par la présence des nombreux silos, qui sont creusés autour de l'enceinte.

Dans le nom donné aux ruines de Queber Djouhal, on retrouve la légende bien connue, qui fait des autochtones de la période antéislamique une race de géants. Les indigènes attribuent habituellement aux Djouhal tous les vestiges dont l'ancienne utilisation n'est pas évidente.

Quant aux traces de murs de Dahar el Byiaïd, on raconte que ce sont les restes d'une ville immense qui, dans l'antiquité, occupait la cuvette d'Oudjda; suivant des traditions rapportées par Abou Hamid el Ghezali, cette ville avait 360 portes. D'après la légende locale, les portes principales de cette cité étaient bâties sur les Semmara, à Taïret, à El Byiaïd et à Djorf el Akhdar [1].

CONCLUSIONS

Ni les traditions locales, ni la légende ne nous fournissent des indications acceptables sur la création des anciens villages, actuellement en ruines, de la région d'Oudjda. Néanmoins, il est certain que cette création est l'œuvre des Berbères, puisqu'on constate encore chez les Zekara une survivance du procédé usité pour la construction des murailles des agglomérations en question. A l'aide des documents historiques, on peut d'ailleurs chercher à préciser la question.

Les origines des Berbères sont mal connues ; on trouve chez eux des types bruns et des types blonds totalement différents, qui mettent en évidence la diversité de leurs origines. Mais les peuplades qui ont à tour de rôle envahi la Berbérie se sont amalgamées ; elles ont adopté les mêmes mœurs, la même langue et ont fini par former une race. La fusion était complète bien avant l'arrivée des Romains en Afrique ; pour qu'il en ait été ainsi, il faut

1 L. Voinot. — *Oudjda et l'Amalat (loc. cit.)*, p. 365 ; tirage à part, p. 239.

que les Berbères soient installés dans le pays depuis une haute antiquité [1]. Les populations, citées par les historiens grecs et romains comme formant des groupes à part, appartenaient toutes à cette race ; les Lybiens étaient Berbères, les Gétules Berbères, les Maures Berbères, les Numides également Berbères.

A l'aurore de leur civilisation, les Berbères étaient surtout nomades et vivaient sous des huttes mobiles ; en cas de danger, ils se retiraient dans des refuges établis sur des hauteurs escarpées et dont l'accès était interdit par des barrages faits avec des blocs de rochers. Au contact des Carthaginois, ce peuple, qui a toujours été très divisé, fut amené à se grouper ; de grands royaumes indigènes se fondèrent alors dans l'Afrique du Nord. A la formation de ces royaumes, les Berbères bâtirent quelques villes, qui remplacèrent les anciens refuges ; ces villes étaient sans doute en nombre fort restreint [2].

Lorsque commencèrent les guerres puniques, au début du IIIe siècle av. J.-C., les pays situés sur la rive droite de la Moulouya faisaient partie du royaume de Massésylie, qui avait pour capitale Siga, à l'embouchure de la Tafna ; à l'est de la Massésylie était le royaume de Massylie, vers Carthage. Les Berbères, entraînés par la force des choses dans la lutte entre Rome et Carthage, eurent des relations suivies avec ces deux villes, qui marquèrent sur eux l'empreinte de leur civilisation. C'est ainsi qu'au IIIe siècle av. J.-C., Massinissa, roi de Massylie, qui avait étendu sa domination sur la Massésylie et qui était devenu le vassal des Romains, transforma sur les côtes de nombreuses tribus nomades en tribus sédentaires et agricoles. Au Ier siècle av. J.-C., beaucoup de paysans berbères habitaient encore des gourbis allongés en branchages. Au Ier siècle de notre ère, Rome avait annexé une grande partie de l'Afrique, mais la frontière ne s'écartait guère de la côte à l'embouchure de la Moulouya ; malgré cela, la civilisation avait dû progresser dans les confins et il est probable que les Berbères des campagnes avaient commencé à construire des maisons [3].

L'influence des Romains continua à s'étendre jusqu'au IIe siècle dans la partie occidentale de la Maurétanie

1 L. VOINOT. — *Oudjda et l'Amalat (loc. cit.)*, p. 352 ; tir. à part, p. 226.
2 L. VOINOT. — *Oudjda et l'Amalat (loc. cit.)*, p. 354 ; tir. à part, p. 228.
3 L. VOINOT. — *Oudjda et l'Amalat*, pp. 351, 358 ; tir. à part, pp. 225, 232.

Césarienne ; à cette époque, leur frontière passait à Lalla-Marnia, où était bâti un poste militaire, et peut-être aussi à Oudjda. Ce voisinage ne fut pas sans influer sur les indigènes, qui s'assimilèrent quelques procédés des conquérants ; la meule de moulin trouvée à El Djemdjem en est une preuve. Ce fut ensuite le déclin ; les Vandales chassèrent les Romains de l'Afrique et, à leur tour, ils furent expulsés par les Byzantins. Les Berbères profitèrent de ces convulsions pour reprendre leur indépendance ; livrés à l'anarchie qui convenait si bien à leur caractère, il est douteux que, pendant ce temps, ils aient réussi à imprimer un nouveau développement à leur civilisation [1].

Au moment où les conquérants arabes passèrent en Afrique, les Berbères étaient divisés en deux groupes principaux : les Sanhadja et les Zenata. Les Sanhadja, refoulés par les Zenata, occupaient encore tout le littoral de l'Algérie et du Maroc ; les Zenata, branche plus jeune de la grande famille berbère, s'avançaient vers l'Ouest par les Hauts-Plateaux ; leur avant-garde, formée par les Beni Ifrene, paraît avoir atteint Tlemcen à la fin du VIe siècle ou au début du VIIe siècle. Dans la région d'Oudjda se trouvaient alors des Beni Fatene, des Koumia et des Mediouna ; toutes ces tribus appartenaient au groupe Sanhadja. C'est seulement dans le courant du VIIe siècle que les Zenata, poursuivant leur mouvement, envahirent le pays et prirent la place des Sanhadja ; ceux d'entre ces derniers, qui n'avaient pas été refoulés, furent absorbés par les envahisseurs ; il ne reste en effet pas trace d'eux aujourd'hui et tous les Berbères de la région d'Oudjda parlent un dialecte zénète [2].

Après s'être installés sur les terres des tribus sanhadjiennes de la rive droite de la Moulouya, les Zenata bâtirent des agglomérations ; les ruines qu'ils ont laissé sont très reconnaissables. Dans ces ruines, des maçonneries en pisé de tuf mélangé de chaux voisinent parfois avec des murailles de pierre ; les premières, d'une très grande solidité, rappellent certaines enceintes, parfaitement datées, qu'a fait construire la dynastie zénète des Beni Merine, les secondes, élevées sans beaucoup d'art, sont semblables à celles que l'on trouve dans les dechras

---

1 L. VOINOT. — *Oudjda et l'Amalat*, pp. 358, 360, 361 ; tirage à part, pp. 232, 234, 235.

2 L. VOINOT. — *Oudjda et l'Amalat*, pp. 367, 368 ; tir. à part, pp. 241, 242.

modernes. Les Zenata peuvent être considérés comme ayant introduit dans la région le type actuel des habitations rurales, car le premier emploi de ce type paraît coincider avec l'époque de leur invasion ; d'autre part, les ruines étudiées sont les seuls vestiges de constructions qui marquent la transition des refuges primitifs aux anciens villages zénètes.

De tout ce qui précède, il semble donc résulter que :

1° L'existence des agglomérations, dont les ruines font l'objet de cette note, doit être placée entre le IIe siècle av. J.-C. et le VIIIe siècle de notre ère.

2° Ces agglomérations ont été créées et habitées par des Berbères Sanhadja. Ces indigènes étaient appelés Massésyliens par les Romains ; au moment de l'invasion zénète, ils appartenaient aux tribus sanhadjiennes des Beni Fatene, des Koumia et des Mediouna.

Les tumuli sont également d'origine berbère, et une certaine relation s'observe entre eux et quelques vestiges d'anciennes agglomérations.

En effet, les vestiges de Dahar el Byiaïd voisinent avec des tumuli ; des tumuli existent dans la vallée du haut oued Taïret ; on trouve des tumuli vers les ruines de Dada Hammou à Missiouine ; les tumuli sont très nombreux au pied du Metsila, à proximité des ruines du haut oued Isly; enfin, on voit aussi des tumuli à peu de distance de Queber Djouhal. Seules les ruines de Tinzi semblent faire exception ; quoiqu'il en soit, si je n'ai pas eu l'occasion de relever des tumuli à leur voisinage immédiat, j'en ai aperçu à quelque distance.

Du fait que l'on rencontre des tumuli à côté des traces d'anciennes agglomérations, il serait évidemment hasardeux de chercher des conclusions définitives ; néanmoins, on peut logiquement supposer que certains de ces tumuli sont contemporains des agglomérations. Les Berbères auraient donc encore élevé des tumuli pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne [1], probablement jusqu'à l'époque de la conquête de l'Afrique par les Arabes.

Capitaine L. VOINOT.

---

1 Voir à ce sujet : L. VOINOT, *Les Tumuli d'Oudjda (loc. cit.).*

NOUVELLE INSCRIPTION DE CHANZY

Je dois à M. Parodi, instituteur à Chanzy, connaissance de l'inscription suivante, sauvée par lui, des ouvriers qui débitaient déjà la plaque sur laquelle elle était gravée [1] :

AES M ANI
ORDINO INVIC
PHCIXXC PMIRI
P III PPOS PROC
OII DIVORVM
DINORVM PO
NCVRNEFM

M. Doumergue, président de la Société de Géographie d'Oran, a bien voulu revoir ce texte et m'en confirmer la première lecture.

C'est une inscription du temps de Gordien le jeune qu'on doit recomposer ainsi :

[Imp(eratori) C]aes(ari) M An[tonio G]ordi[a]no Invic[to Pio F]elici Aug(usto), P(ontifici) m(aximo), trib(unicia) p(otestate) iii, p(atri) p(atriae), [c]o(n)s(uli) proc(onsuli) [nep]oti divorum [Gor]di[a]norum po...n cur[a]n[t]e (?) F M.

Bien que l'inscription soit fruste, on peut affirmer que le lapicide qui l'a gravée était négligent. Il a oublié, aux lignes 2 et 6, d'indiquer la lettre A, qui devait être liée avec l'N dans les mots *GORDINO* et *[GOR]DINORVM*. Il se peut de même qu'il ait écrit *CVRNE* pour *CVRATE*.

L'inscription est datée de 240 par la mention de la troisième puissance tribunicienne de l'empereur.

Cette plaque doit être une borne milliaire située sur une voie d'accès au boulevard de la frontière de Maurétanie construit sous Septime Sévère et réaménagé sous ses successeurs dont un des plus actifs en cette œuvre fut précisément Gordien le jeune.

F. G. de PACHTERE.

---

1 La pierre a été trouvée à 2.300 mètres à l'Est du « Camp romain » (voir feuille 1/50.000^e Chanzy), sur le mamelon situé sur le côté gauche du Chabet-el-Djira, près de la cote 740, et à moins de 200 mètres du débouché du ravin dans la plaine. (Doumergue).

HERBORISATIONS ORANAISES

(*Suite et Fin*)

3° Djebel Mekaab-el-Bey

Le Djebel Mekaab-el-Bey offre un vaste plateau, et deux versants. Le plateau, parfaitement régulier, continue celui d'Almeïda et va en se relevant vers l'Ouest pour atteindre l'altitude de 512 mètres[1]. Sur ce plateau se trouve une petite daya dont il sera question plus loin. Des deux versants, l'un, le versant nord, forme le cirque de Mers-el-Kebir ; l'autre, le versant est, continue celui des Planteurs. Le versant nord est très raide ; il est surmonté par une corniche rocheuse moins riche que celle du Santa-Cruz. Le versant oriental est plus vaste et descend insensiblement vers la plaine. En revanche il est profondément sillonné par plusieurs ravins. Le principal de ces ravins — celui de Noiseux, — est parallèle à la crête de la montagne ; il sépare le Djebel Mekaab-el-Bey du Polygone. Quatre ou cinq ravins importants, assez pénibles à parcourir, descendent du plateau dans le ravin de Noiseux. Je les appellerai ravins secondaires de Noiseux.

Herborisations sur le Plateau et à la Mare

J'ai déjà dit que le plateau continuait celui d'Almeïda après la Tranchée. Pour s'y rendre, la meilleure voie à suivre est celle de la grande route stratégique. On peut aussi monter au Marabout et visiter les deux plateaux. Enfin on peut y parvenir par l'un quelconque des ravins secondaires de Noiseux, mais ce n'est guère pratique.

Sur le plateau, à 200 mètres environ du point où la grande route y arrive et tourne brusquement vers l'Ouest, se trouve, à droite, une mare inondée pendant l'hiver (en arabe *daya*) qui, au printemps, se transforme en une belle prairie. Cette mare est très riche. On y trouve *Ranunculus trilobus*, *Myosurus minimus*, *Eryngium Barrelieri*, *Anthemis santolinoides*, *Verbena supina*, *Heleocharis palustris var. minor*, *Isoetes adspersa*, etc. ; aussi, *Marsilea pubescens* et *Pilularia minuta* que mon ami regretté, le Dr Clary et moi, y avons retrouvés. Nous

---

1 Cote rectifiée 509,2.

n'avons pu mettre la main sur les *Chara gymnophylla* et *Nitella capitata* que Balansa y a signalés en 1852.

Vers 1888 on a fait dans la mare des semis d'eucalyptus et, plus tard, de cyprès de Lambert et de chênes-lièges. Seuls les cyprès sont de belle venue. Les travaux de drainage et les arbres ont quelque peu asséché le sol, la mare a perdu de son importance et on n'y retrouve plus la plupart des espèces rares.

1° *Le Plateau.* — Les principales plantes que l'on peut récolter aux abords de la grande route, depuis l'embranchement du chemin forestier de Noiseux, jusqu'au plateau et sur le plateau sont :

En Février

Ulex africanus Webb.
Genista cephalantha Sp.
Tillœa muscosa L.
Leucanthemum glabrun Desf.
Centaurea pullata L.
Solenanthus lanatus DC.
Lavandula dentata L.
Orchis saccata Ten.
Corbularia monophylla DR.
Asphodelus acaulis Desf.
Gagea Duricœi Parl.
= G. chrysantha DR.
Fritillaria oranensis Pomel.
Tulipa fragrans My.

En Mars

Clypeola cyclodontea Del. [1]
Helianthemum niloticum Pers.
— salicifolium Pers.
— Egyptiacum Will.
— virgatum Desf.
Alsine procumbens Fenzl.
Spergularia pentandra L. (*exp.*) (rare). [2]
Paronychia nivea DC.
Vicia amphicarpa Dorth.
Galium saccharatum All.
Linaria rubrifolia R. et C.
Lavandula stœchas L.
Stachys hirta L.
Rumex bucephalophorus L.
Quercus coccifera L.
Orchis longicruris Lam.
— lactea Poir.
— papilionacea L.
Ophrys lutea Cav.
— scolopax Cav.
— tenthredinifera Willd.
Asphodelus microcarpus Viv.

En Avril

Reseda collina DR.
Cistus monspeliensis L.
Cistus heterophyllus Desf.
— Munbyi Dun.

---

1 Région de la mare d'après Debeaux. Je ne l'ai pas retrouvé.

2 A 100 mètres à l'ouest de la tranchée du sentier de Sainte-Clotilde. Battandier (*Suppl.* 1910, p. 29) subdivise ce type linnéen et donne d'Oran *Sp. flacida* Roxburg que j'ai recueilli à Arzew.

Cistus salvifolius L.
— salvifolius × heterophyllus. [1]
Helianthemum lavandulœfolium Pers.
et var. angustifolium Nob.
— pergamaceum Pom.
— origanifolium Lam.
Polygala Monspeliaca L.
Malva sylvestris L.
Lavatera olbia L.
Silene Pomeli Batt.
Alsine montana Fenzl.
Paronychia nivea DC.
Genista erioclada Sp.
Trifolium stellatum L.
— glomeratum L.
— scabrum L.
Anthyllis vulneraria L.
Scorpiurus vermiculata L.
Coronilla scorpioides Koch.
Hippocrepis ciliata W.
Ebenus pinnata L.
Hedysarum capitatum Desf.
Sedum micranthum Bast.
Mucizonia hispida DC.
Scandix australis L.
Bupleurum semicompositum L.
Ferula communis L.
Thapsia garganica L.
Putoria brevifolia DR.
Galium Bovœi B. et R.
— murale All.
Scabiosa Monspeliensis L.
Micropus bombycinus Lag.
Anacyclus clavatus Pers.
var. inconstans Batt.
Xeranthemum erectum Presl.
Centaurea Fontanesi DR.
Catananche lutea L.
Crepis bulbosa Tausch.
Phillyrea media L.
Calamintha graveolens Benth.
Ballota hirsuta Benth.
Stachys arvensis L.
Ajuga pseudo-iva Rob. et Cast.
Plantago lagopus L.
— Bellardi All.
Thesium humile L.
Cytinus hypocistis L. [2]
Euphorbia falcata L.
Gladiolus Byzantinus Mill.
Phalangium algeriense B. R.
Ornithogalum sessiliflorum Desf.
Lagurus ovatus L.
Milium cœrulescens Desf.
Echinaria capitata Desf.
Briza maxima L.
var. hirsuta Nob.
Œgylops ovata L.

En Mai

Delphinium pentagynum Desf.
Trifolium intermedium Guss.*
Hedysarum Bovœi B. et R.
— spinosissimun S. et S.*
Œleoselinum Fontanesi Boiss.
Crassula rubens DC.
Crucianella angustifolia L.
Asperula hirsuta Desf.
Pulicaria odorans Rchb.
Atractylis cancellata L.
Carduncellus pinnatus Desf.
Leuzea conifera DC.
Onopordon macracanthum Sc.
Scolymus grandiflorus Desf. (1 pied).
Scorzonera coronopifolia Desf.
Andryala arenaria B. et R.
Campanula Rapunculus L.
et var. strigulosa L. et Hoff.*
Convolvulus suffruticosus Desf.

---

1 J'ai vu aussi en feuilles dans la même région (aux abords de la mare) un pied de *Ciste* présentant des caractères du *Salvifolius* et du *Monspeliensis*.

2 Vit sur les cistes et les helianthèmes et présente des variations qu'il y aurait grand intérêt à fixer.

Celsia laciniata Poir.
Teucrium mauritanicum de Noë
— bracteatum Desf.
Coris monspeliensis L.
Aphyllanthes monspeliensis L.
Orchis pyramidalis L.
Gastridium nitens Coss.
Stipa tenacissima L. (alfa).
Elymus Caput Medusæ L.

En Juin

Dianthus mauritanicus Pom.
Genista umbellata Desf.
Bupleurum gibraltaricum Lam.
Kundmania sicula DC.
Ferula sulcata Desf.
Daucus carota L.
— maximus Desf.
Galium tunetatum L.
Echinops spinosum L.
Centaurea pubescens W.
Microlonchus Delestrei Sp.
Carthamus cœruleus L. *
— multifidus Desf.
Cirsium echinatum Desf.
Allium pallens L.
— ampeloprasum L.
— sphœrocephalum L. var. arvense Parl.

En Juillet

Helianthemum Pomeridianum Dun.
Carlina lanata L. var. monocephala.
Calamintha candidissima My.

En Août

Margotia gummifera Lange.
Scilla undulatifolia Desf.

En Septembre

Smilax mauritanica Desf.
Leucoium autumnale L.

En Novembre-Décembre

Merendera filifolia Camb.
Scilla lingulata Poir.
Narcissus serotinus L.
— elegans Sp.
Ephedra altissima Desf.

2° *La Mare*. — Dans la mare on trouve les espèces intéressantes suivantes :

En Mars

Astragalus Glaux L.
— epiglottis L.
— sesameus L.
Fedia cornucopiæ Gœrtn.
— caput-bovis Pom.
Picridium intermedium Sch.-Bip.

En Avril

Ranunculus trilobus Desf.
Silene tridentata L.
Silene Lusitanica L.
Medicago truncatula G. G.

Trifolium angustifolium L.
— intermedium Gus.**
— cherleri L.
— arvense L.
— subterraneum L. [1]
— spumosum L.
— tomentosum L.
— glomeratum L.
— scabrum L.
— agrarium L.
Lotus hispidus Desf.
— ornithopodioides L.
— conimbricensis Brot.
var. granatensis Willk.
Lathyrus sativus L.
Scorpiurus sulcata L.
— vermiculata L.
Lythrum thymifolium L.
Eryngium Barrelieri Boiss.
Phagnalon saxatile Cass.
Calendula stellata Cav.
Galactites Duricei Sp.
Silybum Marianum Gœrtn.
Hedypnois polymorpha DC.
Cerinthe gymnandra Gasp.
Linaria reflexa Desf.
Plantago serraria L.*
Rumex thyrsoides Desf.
Beta vulgaris L.
Polypogon maritimum W.
Trisetum flavescens P. B.
Isoetes adspersa A. Br.
Marsilea pubescens Ten.
= M. strigosa W.
Pilularia minuta DR.

En Mai

Myosurus minimus L. (rare).
Lychnis cœli-rosa Desv.
var. aspera Poir.
Paronychia argentea Lam.
Medicago denticulata W.
— terebellum W.
Valerianella discoidea DC.
Pallenis spinosa Cass.
Anthemis santolinoides My.
= Ormenis nobilis Gay.
var. eradiata Batt.
Kentrophyllum bœticum Boiss.
Echinops Bovœi B. et R.
Scolymus hispanicus L.
Thrincia maroccana Pers.*
Podospermum laciniatum DC.
var. intermedium DC.
Barkausia taraxacifolia DC.
Tolpis umbellata Bert.
Erythrea pulchella Fries.*
Verbena supina L.
Anagallis arvensis L.
Rumex pulcher L.
— conglomeratus L.
Polygonum equisetiforme Sibt. et Sm.*
Allium roseum L.
— nigrum L. (rare).
Ornithogalum narbonense L.
Juncus pygmeus Ric. [2]
Carex schænoides Desf.
Heleocharis palustris R. Br.
var. minor Coss.
Phalaris paradoxa L.
var. intermedia Coss.
Gastridium lendigerum L.
Avena bromoides Gn.
Gaudinia fragilis P. B.
var. glabra Gdg.*
Kœleria Michelii Coss.
Dactylis hispanica Roth.
Vulpia sciuroides Rth.
Bromus mollis L.
Lolium perenne L.
et var. comosa Coss.
Ægylops ovata L.
var. vulgaris Coss.
— ventricosa Tausch.
Agropyrum repens L.
Hordeum maritimum With.
Elymus caput Medusœ L.

1 Récolté par MM. d'Allaizette et Faure.
2 D'après Cosson.

En Juin

Allium ampeloprasum L. Scirpus maritimus L.

En Septembre

Asparagus acutifolius L.

Herborisations au Cirque de Mers-el-Kebir

On appelle ainsi le versant nord du djebel Mekaad-el-Bey. Il s'étend du Santa-Cruz à Saint-André et enserre la baie de Mers-el-Kebir. Au bas se trouvent les charmants hameaux de Sainte-Clotilde et de Roseville. Le cirque faisant partie de la commune de Saint-André de Mers-el-Kebir, j'aurais voulu remettre à plus tard la description botanique de cette localité ; mais je ne puis la séparer de celle du djebel Mekaad-el-Bey. Toutefois je ne m'occuperai guère que de la partie qui s'étend entre Sainte-Clotilde et le ruisseau de la Fontaine des Roseaux. Je la désignerai sous le nom de Cirque de Sainte-Clotilde.

Le fond du cirque est constitué par des marnes cartenniennes sur lesquelles on peut récolter :

Lavatera trimestris L.
Pteranthus echinatus Desf.
Ononis mitissima L.
— alopecuroides L.
Ononis villosissima Desf.
Beta macrocarpa Guss.
Biarum Bovœi Blum. (D'après Coss. et My.).

Les pentes sont constituées par des schistes jurassiques et crétacés. Sur les schistes siliceux on peut trouver :

Cistus ladaniferus L.

Cette belle espèce qui a été signalée jadis par Munby entre Oran et Mers-el-Kebir, a été retrouvée par mon regretté ami le docteur Clary. Elle a été à peu près détruite pour le chauffage des fours. J'en ai revu un ou deux pieds dans la région de la Plâtrière.

En haut, les pentes sont dominées par la corniche miocène qui continue celle du plateau d'Almeïda. On y retrouve :

Bupleurum gibraltaricum Lam.
Poterium ancistroides Desf.
Saxifraga oranensis My.
Athamanta sicula L.
Acanthus mollis L.
Ruscus hypophyllum L.

Et aussi :

Clematis cirrhosa L. — Hedera helix L.

Les principales espèces à recueillir dans le Cirque de Sainte-Clotilde sont :

Sur le petit plateau, au bas des pentes, entre Sainte-Clotilde et Saint-André.

En Février

Cordylocarpus muricatus Desf.
Periderea fuscata Webb.
Solenanthus lanatus DC.
Salvia clandestina L.
Orchis longicruris Link.

En Mars

Pteranthus echinatus Desf.
Echium grandiflorum Desf.
Thymus munbyanus B. et R.
Euphorbia serrata L.

En Avril

Lavatera hispida Desf.
Thapsia garganica L.
Chrysanthemum segetum L.
Centaurea algeriensis C. et DR.
Picridium intermedium Sch.
Chenopodium maritimum L.
Allium vernale Tineo.
Juncus multiflorus Desf.

En Mai

Silene inflata L.
Trifolium lappaceum L.
Lotus ornithopodioides L.
Eryngium mauritanicum Pom.
Atractylis cancellata L.
Scolymus grandiflorus Desf.

En Juin

Lavatera trimestris L.
Echinops strigosa L.
Carlina sulphurea W.
Carthamus cœruleus L.
Teucrium bracteatum Desf.
Scirpus australis L.

En Juillet

Atractylis gummifera L.
Carlina lanata L.
Centaurea eriophora L.

En Octobre-Novembre

Biarum Bovœi Blume.

Dans le ravin, après Roseville :

En Mai

Ononis mitissima L.
— breviflora DC.
var. subcordata Batt.
— ornithopodioides L.
Medicago marginata W.
— scutellata All.
— ciliaris W.

Sur le talus de la route, vers le cinquième kilomètre :

En Mai

Ononis alopecuroides L.
— villosissima Desf.
Beta macrocarpa Guss.

En Juillet

Salsola Kali L.

En Août-Septembre

Inula crithmoides L.
Atriplex hastatus L.

Dans le ravin au-dessus de la Batterie Ozaras, le docteur Clary avait récolté :

En Janvier

Narcissus pachybolbus DR.

Sur les rochers, au sommet, on retrouve la plupart des plantes déjà signalées à Santa-Cruz. Sur les pentes on peut aussi récolter quelques espèces intéressantes :

En Février-Mars

Genista spartioides Sp.

En Mars

Cistus heterophyllus Desf.
Lavandula stœchas L.

En Avril

Cistus ladaniferus L. (Très rare).
— salvifolius L.
Trifolium phleoides L.
Lonicera implexa L.
Coris Monspeliensis L.

En Mai

Delphinium pentagynum Desf.
Polygala saxatilis Desf. var. obtusifolia Nob.
Lavatera olbia L.
Silene divaricata Clem.
— mellifera B. et R. ? [1]
Stellaria media Vill. var. major Batt. (St. latifolia DC.).
Ononis arborescens Desf.
Lotononis lupinifolia Willk. var. intermedia Pomel.
Melilotus speciosa DR.

---

[1] J'ai rapporté jadis avec doute au *Silene mellifera* B. et R. un *Silene* que j'avais trouvé sur les pentes de Sainte-Clotilde. Je n'ai pas eu l'occasion de revoir cette plante.

Melilotus macrocarpa DR.
Aphanes cf. cornucopioides Lag. var. glabrata Batt.
Lythrum Grefferi Ten.
Ferula sulcata Desf.
Amberboa muricata Cass.
Seriola ætnensis L.
Deckerra aculeata Sch.-Bip.
Campanula rapunculus L.
— mollis L. (rochers).
Specularia falcata DC.
Chlora grandiflora Viv.
Anarrhinum pedatum Desf.
Linaria marginata Desf.
Nepeta algeriensis de Noë.
Calamintha Nepeta Link.
Teucrium crispum Pom.
— flavum L.
Dactylis hispanicus Roth.
— f. paniculata.
Cynosurus elegans Desf. form. compactus.
Trisetum flavescens P. B.
Brachypodium sylvaticum R. et Sch.

En Juin

Velezia rigida L.
Ebenus pinnata Desf.
Galium tunetanum Poir.
Carlina corymbosa L.
Centaurea tagana L. (rare).
Microlonchus salmanticus L.

En Juillet

Delphinium junceum DC.
Fumana glutinosa Boiss. var. lœvis Willk.
Thymelea nitida Desf.

En Septembre

Odontites purpurea Don.

Herborisations au Ravin de Noiseux

Tramway d'Eckmühl jusqu'à l'Ecole Normale. — Le ravin de Noiseux longe le pied sud du dj. Mekaad-el-Bey. Pour s'y rendre, on prend la route de Tlemcen qui traverse le faubourg d'Eckmühl. Cent pas après l'Ecole Normale, on prend à droite le chemin des carrières. Ce chemin borde d'abord des vignes. Lorsqu'il sort des terres cultivées, on le quitte pour prendre à gauche un sentier mal tracé sur le sol rocheux et qui s'engage bientôt dans le ravin de Noiseux. La première fois, on éprouvera quelque difficulté à trouver le ravin. Pour ne point se tromper, il n'y a qu'à suivre les Arabes qui passent par là.

Le flanc droit du ravin de Noiseux, le seul que l'on puisse explorer complètement, est presque ininterrompu; il n'est coupé que par un petit ravin derrière la butte de tir. Les pentes, très raides, sont dominées par une haute muraille

rocheuse. Toutefois le flanc droit est facile à visiter, car il est parcouru par le large sentier qui aboutit à la source Noiseux. Au-dessus du flanc droit commence le plateau mamelonné de l'ancien Polygone d'artillerie qui s'étend du ravin de Noiseux à la route d'Oran à Tlemcen.

Le versant gauche du bassin de Noiseux s'étale largement et se relève insensiblement jusqu'au plateau. Plusieurs ravins, tributaires du grand ravin, l'entaillent profondément.

Le ravin de Noiseux et le Polygone devront être visités souvent. Ces deux localités se trouvant aux abords de la ville sont faciles à parcourir. En outre, elles offrent le plus grand nombre des espèces de la région montagneuse moyenne d'Oran. L'exploration des ravins secondaires achèvera d'en compléter le tableau.

Le ravin de Noiseux aboutit à la mer. On peut le diviser en trois parties :

1° Le ravin de Noiseux, de l'origine au Polygone ;

2° Le ravin d'Eckmühl, contre le quartier du même nom et à l'Ouest ;

3° Le Ravin Vert qui commence à la grande source de Raz-el-Aïn. Aux portes, le ruisseau, aujourd'hui à peu près à sec, est canalisé sous la basse ville et va se jeter dans le port.

Les principales espèces à récolter dans le ravin de Noiseux sont :

En Janvier

Carrichtera vellæ DC.
Lavatera maritima Gn.
Bellis silvestris Cyr.
— annua L.
Borrago officinalis L.
Nonnœa nigricans DC.
Veronica anagallis L.
Mercurialis ambigua L.
Iris alata Poir.
Corbularia monophylla DR.
Asphodelus microcarpus Viv.
Allium chamæmoly L.

En Février

Ranunculus flabellatus Desf.
Alyssum campestre L.
Koniga maritima R. Br.
Eruca vesicaria L.
Helianthemum virgatum Desf.
— pergamaceum Desf.
— œgyptiacum Mill.
Reseda alba L.
Ulex africanus Webb.
Calycotome intermedia DC.
Coronilla glauca L.
Fedia cornucopiæ Gœrtn.
— caput-bovis Pomel.
Asteriscus maritimus Mœnch.
Calendula marginata Willd.
Centaurea pullata L.

Convolvulus lineatus L.
Lavandula dentata L.
Osyris quadripartita Salzm.
Fritillaria oranensis Pomel.
Tulipa fragrans My.
Gagea mauritanica DR. [1]
— Duricœi Parl.
Romulea bulbocodium Seb. et Maur.
Romulea Columnæ Seb. et Maur.

En Mars

Ranunculus rupestris Guss. = R. blepharicarpos Batt. non Boiss.
Fumaria africana Lam. (grottes)
Cordylocarpus muricatus Desf.
Thlaspi perfoliatum L.
Brassica fruticulosa Cyr.
Cardamine hirsùta L.
Cistus heterophyllus Desf.
Helianthemum guttatum Mil.
— niloticum Pers.
— salicifolium Pers.
Viola arborescens Desf. var. serratifolia Batt.
Erodium chium W.
Geranium molle L.
Silene pseudo-atocion Desf.
— cerastoides L.
Alsine procumbens Fenzl.
Arenaria spathulata Vahl. v. oranensis Batt.
Cerastium glomeratum Thuil.
Sarothamnus bæticus Webb. (rare).
Genista cephalantha Sp.
Anthyllis tetraphylla L.
Trifolium cherleri L.
— stellatum L.
— tomentosum L.
— scabrum L.
Astragalus sesameus L.
Coronilla scorpioides L.
Pistachia lentiscus L.
Viburnum tinus L.
Smyrnium olusatrum L.
Sherardia arvensis L.
Valerianella microcarpa DC.
Phagnalon rupestre DC.
Bellis rotundifolia B. et R.
Senecio mauritanicus Pomel.
Centaurea pullata L.
— involucrata Desf.
Hyoseris radicata L.
Kalfbussia oranensis Pom.
Cerinthe gymnandra Gasp.
Cynoglossum pictum Ait.
— cheirifolium L.
Veronica arvensis L.
Lamium amplexicaule L.
Anagallis collina Schousboë.
— arvensis L.
Asterolinum stellatum L.
Euphorbia Bivonæ Steud.
Ruscus hypophyllum L.
Orchis papilionacea L.
— saccata Ten.
Asphodelus microcarpus Viv.
Bellevalia dubia R. et Sch.*
Ruscus hypophyllum L.
Lamarckia aurea Coss.
Grammitis leptophylla Sw.
Ceterach officinarum Willd. *
Selaginella denticulata Koch.

En Avril

Nigella Damascena L.
Ceratocapnos umbrosa DR.
Papaver dubium L.
Sinapis hispida Schousb.

1 Les espèces du genre *Gagea* ont été souvent mal définies et la synonymie en est très confuse. Les deux espèces de Noiseux sont bien distinctes quoique vivant l'une à côté de l'autre. Mais des échantillons de la Mare, de la Batterie Espagnole (première bergerie) ont besoin d'être revus en fleurs et en fruits.

Sisymbrium officinale L.
Rapistrum orientale D. C.
var. confusum Pomel.
Succowia balearica Medik.
Reseda alba L.
Fumana lœvipes Sp.
Polygala saxatilis Desf.
et var. obtusifolia Nob.
Lavatera olbia L.
— cretica L.
Geranium robertianum L.
var. purpureum Vill.
Silene Pomeli Batt.
— glauca Pourr.
Alsine tenuifolia Crantz.
var. viscidula G. G.
Arenaria serpyllifolia L.
var. gracillima Willk.
Paronychia nivea DC.
Melandrium macrocarpum Boiss.
Linum decumbens Desf.
— gallicum L.
— angustifolium L.
Ruta bracteosa DC.
Genista Duriæi Sp.
— erioclada Sp.
Ononis pendula Desf.
Medicago minima L.
Trifolium angustifolium L.
— intermedium Guss.
— spumosum L.
Anthyllis vulneraria L.
var. Dillenii Sch.
= A. maura Beck.
Astragalus hamosus L.
Vicia leucantha Biv.
— disperma DC.
Coronilla glauca L.
Hippocrepis unisiliquosa L.
— multisiliquosa L.
— ciliata Willd.
Pisum elatius Marsh.
Pistachia terebinthus L.
Crassula rubens L.
Mucizonia hispida DC.
Poterium ancistroides Desf.
Carum incrassatum Boiss.
Balansea Fontanesi B. et R.
Scandix australis L.
Athamanta sicula L.
Cratœgus oxyacantha L.
Saxifraga tridactylites L.
— oranensis My.
Putoria brevifolia DR.
Asperula hirsuta Desf.
Rubia peregrina L.
Galium Bovæi B. et R.
— murale All.
Vaillantia incrassata Pom.
— muralis L.
Valerianella discoidea DC.
Centranthus calcitrapa L.
var. clausonis Batt.
Helichrysum Fontanesi Camb.
Chrysanthemum macrotum C. et DR.
Galactites Duriæi Sp.
Carduus pycnocephalus L.
— leptocladus DR.
Cichorium intybus L.
Seriola œtnensis L.
Erythrea maritima L.
Campanula erinus L.
Olœa europea L. (Rare).
Phillyrea latifolia L.
— media L.
— angustifolia L.
Echium grandiflorum Desf.
— plantagineum L.
Convolvulus siculus L.
Withania frutescens Pauq.
Lycium intricatum Boiss.
Antirrhinum siculum L.
var. algeriense Rouy.
= A. flexuosum Pom.
Scrophularia lævigata Vahl.
Linaria marginata Desf.
— micrantha Spr.
— triphylla Mill.
Trixago apula Stev. et variétés.
Eufragia latifolia Gris.
Salvia controversa Ten.
Stachys hirta L.
Prasium majus L.
Phelipœa Muteli Reut.

Orobanche minor L.
Rumex thyrsoideus Desf.
Thesium humile Vahl.
Euphorbia ptericocca Brot.
— Bivonœ Steud.
Parietaria officinalis L.
var. diffusum Mert. et Koch.
Mercurialis annua L.
Urtica pilulifera L.
Quercus coccifera L.
et var. latifolia.
Chamœrops humilis L.
Iris sisyrinchium L.
Gladiolus byzantinus Mill.
Orchis longicornu Poir. (rare).
Aceras pyramidalis Reichb.
Ophrys fusca Link.
et var. grandiflora Nob.
— lutea Cav.
— speculum Link.
— scolopax Cav.
— bombyliflora Link.
— tenthredinifera Willd.
Phalangium algeriense B. R.
Allium vernale Tin.
— roseum L.
var. ambiguum G. G.*
Melica minuta L.
var. saxatilis Coss.
Aira cupaniana Guss.
Festuca cærulescens Desf.
Bromus maximus Desf.
Ægylops ovata L.

En Mai

Delphinium pentagynum Desf.
Fumana glutinosa Boiss.
Malva silvestris L.
— nicœensis All. *
Lavatera mauritiana L.*
Silene Pomeli Batt.*
Ononis arborescens Desf.
— brachycarpa DC.
Melilotus speciosa D. R. (rare).
Psoralea bituminosa L.
var. latifolia Batt.
Ebenus pinnata Desf.
Rhamnus oleoides L.
var. genuina.
— f. glabra.
— f. pubescens.
var. amygdalina Desf.
— Alaternus L.
Sedum altissimum L.
— album L.
var. micranthum Bast.
Umbilicus gaditanus Boiss.
Œleoselinum Fontanesi Boiss.
Eryngium mauritanicum Pom.
Ptychotis ammoides Koch.
Galium brunneum My.
Crucianella angustifolia L.
Scabiosa monspeliensis L.
Pulicaria odora Rchb.
Phagnalon sordidum DC.
— saxatile DC.
Asteriscus aquaticus Mœnch.
Pallenis spinosa Cass.
Atractylis cancellata L.
Xeranthemum erectum Presl.
Centaurea Fontanesi DR.
— infestans DR.
Kentrophyllum bœticum Boiss.
Silybum Marianum Gœrtn.
Onopordon macracanthum Sch.
Catananche cœrulea L.
Seriola lœvigata Desf.
var. pinnatifida Nob.
Picridium intermedium Sch.-Bip.
Andryala arenaria B. R.
Campanula strigulosa Link. et Hoffn. *
Jasminum fruticans L.
Erythræa suffruticosa Vahl.
— pulchella Horn.
— maritima Pers.
Chlora grandiflora Viv.
Echium confusum de Coincy.
Ballota hirsuta Benth.
Nepeta apulei Ucria (rare).
Marrubium vulgare L.

Ballota hirsuta Benth.
Teucrium polium L.
Statice Thouini Viv.
Iris Fontanesi G. G. (rare).
Ornithogalum bœticum Boiss.
Phalaris paradoxa L.
var. intermedia Coss.
Lagurus ovatus L.
Stipa tenacissima L.
Oryzopsis miliacea L.
Arrhenatherum erianthum B. et R.
Ampelodesmos tenax Vahl.
Dactylis hispanica Roth.
Briza maxima L.
Cynosurus elegans Desf.
var. compactus.
— echinatus L.
Brachypodium sylvaticum Huds.
— distachyum L.
Œgylops ventricosa Tausch.
var. truncata Coss.*

En Juin

Linum Munbyanum B. et R.
Trifolium agrarium L.
Magydaris tomentosa Mœnch.
Asperula cynanchica L.
Scabiosa maritima L.
Carlina lanata L.
Cirsium echinatum Desf.
Serratula mucronata Desf.
Scolymus hispanicus L.
Campanula mollis L.
Teucrium bracteatum Desf.
— flavum L.
Chenopodium urbicum L.
Suœda fruticosa L.
var. tenuisissima. [1]
Polygonum aviculare L.
Euphorbia chamœsyce L.
Allium pallens L.
Gaudinia fragilis L.
Avena bromoides Gn.
Agrostis verticillata Vill.
Brachypodium ramosum L.
Elymus Caput-Medusœ L.

En Juillet

Fœniculum piperitum DC.
Bupleurum gibraltaricum Desf.
Daucus carota L.
Artemisia arborescens Desf.
Conyza ambigua DC.
Carlina corymbosa L.
Lactuca saligna L.
Calamintha Nepeta Link.
— candidissima My.
Chenopodium murale L.
Asparagus acutifolius L.

En Août

Helianthemum Pomeridianum Dun.
Hedera helix L.
Verbena officinalis L.
Daphne gnidium L.
Ficus carica L.

En Septembre

Chenopodina vera Moq.
var. Balansœ Coss. (d'après Cosson ; non retrouvé).
Asparagus albus L.
Smilax mauretanica Desf.
Scilla maritima L.
Leucoium autumnale L.

---

1 Cette forme à rameaux fins, à feuilles courtes et fines doit bien ressembler à *Chenopodina Vera* que je ne connais pas. Ses fleurs avortées ne m'ont pas permis de contrôler les caractères génériques.

En Octobre

Ceratonia siliqua L.
Erica multiflora L. et forme umbrosa.
Micromeria inodora Benth.
Merendera filifolia Camb.
Callitris quadrivalvis Vahl.

En Novembre

Aristolochia glauca Desf.
Narcissus serotinus L.
— elegans Sp.
Scilla lingulata Poir.
Adianthum capillus-Veneris L. (grottes).

En Décembre

Clematis cirrhosa L.
Ranunculus bullatus L.
Anagyris fœtida L. (rare).
Ulex africanus Webb.
Leucanthemum glabrum B. R.
Calendula marginata W. var. acutifolia B. et R.
Solenanthus lanatus DC.
Iris alata Poir.
Narcissus pachybolbus D. R. (fontaine).
Arisarum simorrhinum D. R.
Carex halleriana Asso.

Dans le ravin d'Eckmühl bouleversé par l'exploitation des carrières peu de plantes sont à citer. Les plus importantes sont :

Dans les carrières :

En Juillet

Nicotiana glauca Grahm.

En Août-Septembre

Senecio linifolius L.
Inula viscosa Ait.

En aval :

En Février

Lavandula multifida L.

En Mars

Corydalis heterocarpa Ball. = Ceratocapnos umbrosa DR.

En Mai

Ornithogalum arabicum L.**

En Juin

Ononis brachycarpa DC.

En Juin-Juillet

Carlina corymbosa L.
Picnomon acarna L.
Verbascum sinuatum L.
Andropogon hirtus L.

En face le cimetière des cholériques :

Calamintha nepeta L.

Et plus bas :

Lepidium graminifolium L.
Statice delicatula de Gir.
Amaranthus albus L.
Cyperus flavescens L.

Sur le flanc gauche, aux abords de la Tour Maussion :

En Février-Mars

Anemone palmata L.
Rœmeria hybrida DC.

Le Ravin Vert, occupé par des jardins maraîchers, est surtout intéressant à parcourir en été ; il offre alors des plantes des lieux humides et cultivés ; aussi, des espèces ubiquistes et subspontanées. On peut y récolter :

En Juillet

Lepidium graminifolium L.
Lavatera cretica (fruits).
Spergularia heterosperma Hel.
Polycarpum tetraphyllum L.
Oxalis corniculata L.
Fœniculum piperitum DC.
Helosciadium nodiflorum Koc.
Rubus discolor Weike.
Potentilla reptans L.
Lythrum Grefferi Ten.
— thymifolia L. ? [1]
Bryonia dioica L.
Sambucus nigra L. (en feuilles).
Conyza ambigua DC.
Inula crithmoides L. (en feuil.)
Centaurea Fontanesi DR.
— calcitrapa L.
Xanthium spinosum L.
Helminthia echioides Gœrtn.
Sonchus maritimus L.
Heliotropium Europœum L.
Lycium mediterraneum Dun.
Solanum nigrum L.
et var. villosum.
Hyoscyamus albus L.
Nicotiana glauca Grahm.
Datura arborea Hortul (subsp.)
Scrophularia lœvigata Vahl.
var. glabrescens.
Veronica anagallis L.
Mentha pulegium L.
var. villosa Benth.
Marrubium vulgare L.
Verbena officinalis L.
Samolus Valerandi Ald.
Plantago major L.
Tetragonia expansa Ait (subsp.)
Chenopodium vulvaria L.
— album L.
— murale L.
— urbicum L.
— ambrosioides L.

---

1 Port du *L. Grefferi*, mais plus grêle, dents externes du calice au nombre de quatre, fleurs assez grandes.

Atriplex hastatus L. (en feuil.)
Amaranthus retroflexus L.
— sylvestris Desf.
— Blitum Kunth.
— deflexus L.
Rumex conglomeratus L. (fruits).
— crispus L. (fruits).
Euphorbia pubescens Vahl.
— peplus L.
Ricinus communis L. (subsp.)
Callitriche stagnalis Scop.
Urtica pilulifera L. (fruits).
— membranacea Poir.
Lemna minor L.
Cyperus longus L.
Digitaria sanguinale L.
Echinochloa crusgalli L.
Paspalum vaginatum Sw.
Setaria verticillata L.
Agrostis verticillata Vill.
Oryzopsis miliacea L.
Glyceria fluitans L.
var. plicata Fr.
Cynodon dactylon L.
Scleropoa patens Presl.
Adianthum capillus-Veneris L.

Sur les glacis du fort Saint-Philippe :

Suæda fruticosa Forsk.
Salsola oppositifolia Desf.
— vermiculata Forsk.
var. microphylla Moq.
Atriplex mauritanicus B. et R.
— halimus L.

Herborisations aux Ravins secondaires de Noiseux

J'ai appelé ainsi les divers ravins qui, de la crête du djebel Mekaad-el-Bey, descendent dans le ravin de Noiseux. L'un des plus intéressants à explorer est celui qui, des carrières, monte à la mare. Pour s'y rendre, on prend, après l'Ecole Normale, le chemin des carrières que l'on suit jusqu'à la première exploitation. On est au débouché du ravin.

Les deux autres ravins qui, à l'ouest, sont parallèles au précédent doivent aussi être visités ; ils sont pourtant bien moins intéressants.

Le plus riche est celui près duquel passe, tout à fait à l'Ouest, la limite de la commune. C'est le ravin le plus frais des environs d'Oran. Il aboutit à la Noria.

L'exploration du versant gauche du bassin de Noiseux est aujourd'hui facilitée par un beau chemin forestier qui, du haut des Planteurs, peu après le mur formant parapet, part de la grande route stratégique pour aboutir à la Fontaine de Noiseux. Ce chemin s'enfonce profondément dans tous les ravins et il faut deux bonnes heures pour le parcourir sans s'arrêter. On peut explorer successivement les ravins et les petits plateaux qui les séparent. Le

deuxième ravin au-dessus du sentier est très riche en espèces rares. Du côté des Planteurs la flore se maintient sur les calcaires crayeux sahéliens, mais aux approches de Noiseux le terrain devient dolomitique et la végétation change quelque peu. Il y a aussi des schistes secondaires non calcaires sur lesquels croissent particulièrement :

Silene divaricata Clem.
Paronychia echinata Lam.
Astragalus edulis C. et DR.
Lotononis lupinifolia Willk.
Teucrium mauritanicum de Noë.

La vaste étendue du versant gauche du bassin de Noiseux recèle certainement des espèces non encore signalées.

Les principales espèces à récolter dans les ravins secondaires sont :

En Mars

Anemone palmata L.
Sisymbrium erysimoides Desf. (type). Sous la crête.
Genista spartioides Sp. (rare).
Viburnum tinus L. (très rare).
Jasminum fruticans L.
Rosmarinus laxiflorus de Noë.
Euphorbia ptericocca Brot.
Gagea Granatelli Parl.
— Duriæi Parl.
Fritillaria oranensis Pomel.
Corbularia monophylla DR.

En Avril [1]

Ceratocapnos umbrosus DR.
Silene glauca Pourr.
Linum angustifolium L.
— gallicum L.
Genista Duriæi Sp.
Sarothamnus bœticus Webb. 4
Vicia leucantha Biv.
Lathyrus sphœricus Retz.
Cratægus oxyacantha L.
Torilis nodosa Gœrtn.
— helvetica Koch.
Valerianella discoidea Lois.
Valerianella microcarpa Lois.
Scorzonera coronopifolia Desf.
Orobanche condensata Moris.
Serapias lingua L. (rare).
Ophrys lutea Cav.
— fusca Link.
— speculum Link.
— bombyliflora Link.
— scolopax Link.
— tenthredinifera W.
Acrostichum lanuginosum Desf. 4

En Avril-Mai

De l'embranchement de la grande route au troisième ravin et surtout dans le deuxième, entre le chemin fores-

1 Les espèces les plus rares sont suivies des chiffres 1, 2, 3 ou 4 qui indiquent : (1), plateaux entre les ravins ; (2), 2e ravin ; (3), 3e ravin ; (4), ravin de la Noria.

tier et le plateau on peut récolter presque toutes les plantes de la région.

Nigella Damascena L.
Fumaria capreolata L.
var. pallidiflora Jord.
Sinapis hispida Schousb.
Reseda collina DR.
— stricta Pers.
var. Reuteriana Mull.
Cistus Munbyi Pomel.
— salvifolius L.
Helianthemum pergamaceum Pom.
— polyanthos Pers. [3]
— guttatum Mill. [3]
Erodium ciconium W.
Silene divaricata Clém. [3]
— glauca Pourr.
— Pomeli Batt.
Alsine montana Fenzl.
Herniaria cinerea L.
Paronychia echinata Lam. [3]
Polycarpon tetraphyllum L.
Fagonia cretica L.
Ruta chalepensis L.
Rhamnus oleoides L.
var. glabra et pubescens.
Genista erioclada DR.
Lotononis lupinifolia Willk.
var. intermedia Pom. [3]
Ononis arborescens Desf.
— ornithopodioides L.
— siculum L.
— pendulum Desf.
Trigonella Monspeliaca L.
Melilotus sulcata Desf.
— macrocarpa DR. [2]
Medicago orbicularis All.
Trifolium glomeratum L.
— tomentosum L.
— angustifolium L.
— agrarium L.
Lotus ornithopodioides L.
Astragalus pentaglottis L.
— edulis C. et DR. [2]
Bisserrula pelecinus L. [2]
Vicia sativa L.
Vicia hybrida L.
Ervum gracile DC.
Hippocrepis ciliata W.
Ebenus pinnata L.
Hedysarum capitatum Desf.
Umbilicus gaditanus Boiss.
Balansea Fontanesi B. et R.
Ptychotis trachysperma Boiss.
Bupleurum Balansœ B. et R.
Ferula sulcata Desf.
Lonicera implexa Ait. [2]
Putoria brevifolia DR.
Galium Bovœi B. et R.
— tunetatum L. [3]
Vaillantia hispida L.
Valerianella puberula DC.
Scabiosa Monspeliensis L.
Filago gallica L.
Centaurea infestans C. et DR.
Rhaponticum acaule DC.
Galactites tomentosa Mœnch.
Tolpis umbellata Bert.
Catananche lutea L.
Seriola œtnensis L.
Spitzelia cupuligera DR.
Podospermum laciniatum DC.
f. acutangulare W.
Olea europea L. (rare).
Phillyrea latifolia L. [2]
Erythrea centaurium L.
Chlora grandiflora Viv.
Lithospermum apulum L.
Echium grandiflorum Desf.
Antirrhinum orontium L.
Linaria micrantha Spr.
Lavandula stœchas L.
Teucrium pseudo-chamœpitys L.
— mauritanicum de Noë.
Ajuga iva L.
Asterolinum stellatum H. et L.
Coris monspeliensis L.
Plantago amplexicaulis Cor.
— coronopus L.
var. Columnœ Gn.

Plantago lagopus L. et var. lusitanica Batt.
Globularia alypum L.
Rumex thyrsoideus Desf.
Euphorbia exigua L.
Passerina nitida Desf.
Asparagus acutifolius L.
Allium ampeloprasum L. [2]
Gastridium lendigerum L.
Stipa tenacissima L.
— tortilis L.
Oryzopsis miliacea L.
Milium cœrulescens Desf.
Melica major Sibth. et Sm.
— Magnolii G. G.
Aira Cupaniana Guss.
Avena bromoides Gœrn.
Dactylis glomerata L.
Briza major L.
var. hirsuta Nob.
Festuca cœrulescens Desf.
Bromus macrostachys Desf.
Callitris quadrivalvis Vent.
Cheilanthes fragrans Hook. (dans les palmiers).

En Mai

Delphinium pentagynum Desf.
Fumana glutinosa Boiss.
Genista umbellata Desf.
Ononis viscosa L.
Ervum pubescens DC. [4]
Hedysarum Bovœi B. et R. [4]
Rubus discolor W. et Nees.
Specularia falcata DC. [4]
Serratula mucronata Desf. f. albiflora. [1] (Très rare).
Crupina crupinastrum Vis.
Carthamus calvus B. et R.
Microlonchus Delestrei Sp.
Leuzea conifera DC. (Rare).
Boucerosia Munbyana Decs.
Sideritis Guyoniana B. et R. var. angustifolia Dbx.
Arrhenatherum erianthum B. et R.

En Juin

Rosa sempervirens L. [4]
Bupleurum gibraltaricum Lam.
Magydaris tomentosa Koch. [4]
Allium pallens L.
Brachypodium sylvaticum R. et Sch.

En Juillet

Delphinium junceum DC.
Asperula longiflora G. G.
Carlina lanata L.
Fœniculum vulgare L.
Calamintha candidissima Desf.

En Septembre

Inula viscosa Ait.
Odontites purpurea Don.
Smilax mauritanica Desf.

En Octobre

Scilla intermedia Guss. *
Asparagus albus L.

En Novembre

Ranunculus bullatus L.
Erica multiflora L.
Aristolochia glauca Desf.
Merendera filifolia Camb.
Scilla lingulata Poir.
Narcissus elegans Sp.

En Décembre

Ophioglossum lusitanicum L.

Herborisations au Polygone [1]

Ainsi que je l'ai déjà dit, le Polygone se trouve au sud du ravin de Noiseux. Il s'étend derrière le champ de tir et comprend un large plateau rocheux, peu accidenté, coupé par des ravins assez profonds. Il est continué à l'Ouest par le djebel Yeffri. Il n'offre guère de plantes spéciales. Toutefois c'est une excellente localité sous tous les rapports. Elle est facile à parcourir et on y trouve la majeure partie des plantes de la flore de la région montagneuse moyenne[1]. On peut y récolter :

En Janvier

Eruca vesicaria L.
Carrichtera vellæ DC.
Helianthemum pergamaceum Pomel.
— virgatum Desf.
Lavatera maritima Gn.
Bellis annua L.
Senecio vulgaris L.
Asteriscus maritimus Mœnch.
Centaurea pullata L.
Urospermum picrioides Desf.
Nonnea nigricans DC.
Linaria reflexa Desf.
Asphodelus microcarpus Viv.
Allium chamœmoly L.
Iris alata Desf.
Romulea bulbocodium Seb. et Maur.

En Février

Ranunculus flabellatus Desf.
Diplotaxis auriculata DR.
Helianthemum Ægyptiacum Mill.
Fumana glutinosa Boiss.
Periderea fuscata Webb.
Anagallis arvensis L.
Tillæa muscosa L.
Plantago psyllium L.
Plantago Lagopus L.
Emex spinosa Camb.
Rumex bucephalophorus L.
Tulipa fragrans My.
Muscari neglectum Guss.
Bellevalia dubia R. et Sch.
Gagea Granatelli Parl.
Ophrys lutea Cav.
Carex halleriana Asso.

En Mars

Cordylocarpus muricatus Desf.
Sisymbrium Irio L.
Matthiola parviflora R. Br.
Cistus heterophyllus Desf.
Helianthemum niloticum Pers.
— salicifolium Pers.

---

1 L'exploration doit avoir lieu de préférence le matin, car les exercices de tir qui ont lieu très souvent l'après-midi, rendent le parcours du Polygone très dangereux.

Helianthemum intermedium Thib.
— origanifolium Lam.
Fumana lævipes Spach.
Viola arborescens L. var.
Geranium molle L.
Erodium guttatum Desf.
— chium W.
— cicutarium L.
Silene rubella L.
— apetala W.
Alsine procumbens Gay.
Arenaria spathulata Vahl.
— serpyllifolia L.
var. gracillima Willk.
Alsine tenuifolia L.
var. viscidula G. G.
Paronychia argentea Lam.
Herniaria cinerea DC.
Ulex africanus Webb.
Genista cephalantha Sp.
— erioclada Sp.
Calycotome intermedia DC.
Anthyllis tetraphylla L.
Trigonella monspeliaca L.
Trifolium stellatum L.
— tomentosum L.
— spumosum L.
— scabrum L.
— agrarium L.
Astragalus Glaux L.
— epiglottis L.
— sesameus L.
Coronilla scorpioides Koch.
Scorpiurus sulcata L.
Hippocrepis multilisiquosa L.
— ciliata W.
— unisiliquosa L.
Mucizonia hispida Batt.
Bupleurum glaucum Rob. et Cast.
= B. semicompositum L.
Crucianella augustifolia L
Sherardia arvensis L.
Vaillantia incrassata Pomel.
Centranthus calcitrapa L.
var. Clausonis Batt. (C. Pom.)
Fedia Cornucopiæ Gœrtn.
— Caput-bovis Pomel.
Valerianella microcarpa Lois.
Micropus bombycinus Lag.
— supinus L.
Filago spathulata Presl.
var. micropodioides Lge **
Galactites tomentosa Mœnch.
Carduus pteracanthus DR.
— pycnocephalus L.
Centaurea involucrata Desf.
Picridium intermedium Sch.
Kalfbussia oranensis Pomel.
Campanula Erinus L.
Anagallis collina Schousb.
Asterolinum stellatum L.
Convolvulus pseudo-siculus Cav.
Linaria micrantha Spr.
Bouladia latisquama Schultz.
Rosmarinus lavandulaceus de Noë var. reptans Dbx.
Teucrium pseudo-chamœpitys L.
Ajuga iva L.
— pseudo-iva Rob. et Cast.
Rumex thyrsoideus Desf.
Euphorbia exigua L.
Thesium humile Vahl.
Ruscus hypophyllum L.
Fritillaria oranensis Pomel.
Ornithogalum bœticum B. R.
Iris sisyrynchium L.
Orchis longicruris Link.
Ophrys speculum Link.
— bombyliflora Link.
— tenthredinifera W.
Lamarckia aurea Coss.
Sphenopus divaricatus Gn.

En Avril

Ceratocapnos umbrosus DR.
Iberis parviflora My.
Sinapis hispida Schousboë.
Polygala saxatilis Desf.
var. obtusifolia Nob.
Minuartia montana Fenzl.

Sagina apetala L.
Paronychia nivea DC.
Linum gallicum L.
— angustifolium L.
— decumbens Desf.
Ruta bracteosa DC.
Ononis pendula Desf.
— sicula Gussone.
Anthyllis vulneraria L.
var. Dillenii Sch.
= A. maura Beck.
Medicago marginata W.
— turbinata W.
— denticulata W.
Trifolium angustifolium L.
— Cherleri L.
Astragalus hamosus L.
Vicia lutea L.
Poterium Magnolii Sp.
Sedum rubens L.
— cæspitosum DC.
Saxifraga oranensis My.
Scandix pecten-Veneris L.
— australis L.
Galium murale All.
Chrysanthemum segetum L.
Coleostephus macrotus DR.
Galactites Duriœi Spach.
Hypochœris radicata L.
Andryala arenaria B. et R.
Boucerosia Munbyana Decsne.
Convolvulus suffruticosus Desf.
— lineatus L.
Linaria rubrifolia R. et C.
Stachys hirta L.
Calamintha rotundifolia Pers.
= C. graveolens Benth.
Prasium majus L.
Plantago Bellardi All.
Euphorbia falcata L.
— exigua L.
— pterococca Brot.
— Bivonæ Steud.
Phalangium algeriense B. R.
Allium roseum L.
— vernale Tin.
Dipcadi serotinum Medick.
Ornithogalum arabicum L.
Serapias lingua L. (rare).
Ophrys fusca Cav.
— scolopax Link.
Orchis saccata Ten. **
Juncus bufonius L.
Lagurus ovatus L.
Aira cupaniana Guss.
Avena fatua L.
— barbata Brot.
— eriantha DR.
= A. clauda DR.
Ceterach officinarum W.
Grammitis leptophylla Sw.

En Mai

Delphinium pentagynum Desf.
Ononis viscosa L.
Hymenocarpus nummularius (rare). (Carrières).
Sedum altissimum Poir.
— album L.
var. micranthum Batt. (S. Bast.).
Eryngium ilicifolium Desf.
— triquetrum Desf.
Ptychotis ammoides Koch.
Elæoselinum Fontanesi Boiss.
Galium brunneum My.
— campestre Sch.
Scabiosa monspeliensis L.
Scabiosa semipapposa Salzm.
Phagnalon sordidum L.
— saxatile Cass.
— rupestre DC.
Asteriscus aquaticus Mœnch.
Catananche cærulea L.
Atractylis cancellata L.
Centaurea eriophora L.
Campanula Kremeri B. et R.
Scrophularia lævigata Vahl.
Bartsia apula Stev.
Celsia laciniata Poir.
Orobanche minor Sutt.
Nepeta Apulei Ucria.
Phlomis biloba Desf.

Teucrium bracteatum Desf.
— mauritanicum de Noë.
Statice Thouini Viv.
Euphorbia chamæsyce L.
Ornithogalum narbonense L.
Phalaris paradoxa L.
var. intermedia Coss.
Gastridium lendigerum L.
Avena sterilis L.
var. minor Coss.
Gaudinia fragilis P. B.
Bromus macrostachys Desf.
Ægylops ventricosa Tausch.
et var. comosa Coss.
var. truncata Coss.
Elymus caput Medusœ L.

En Juin

Delphinium junceum DC.
Velezia rigida L.
Spartium umbellatum Desf.
Magydaris tomentosa Mœnch. (rare).
Putoria brevifolia DR.
Cirsium echinatum Desf.
Picnomon acarna Cass. (rare).
Campanula mollis L.
Teucrium flavum L.
— polium L.

En Juillet

Helianthemum pomeridianum Dun.
Bupleurum gibraltaricum Desf.
Calamintha candidissima My.

En Septembre

Inula graveolens Desf. (carrières).
Leucoium autumnale L.

En Octobre-Novembre

Ranunculus bullatus L.
Thymus inodorus Desf.
Narcissus serotinus L.
Muscari parviflorum Desf. [1]
Scilla lingulata Poir.
— pulchella My.
Merendera filifolia Camb.

En Décembre

Clematis cirrhosa L.
Solenanthus lanatus DC.

PLAINE D'ORAN

Je crois devoir compléter le tableau de la végétation des environs d'Oran en donnant la liste des plantes que l'on trouve plus communément dans la plaine. La plaine

1 Plateau au-dessus des grottes de Noiseux (30 octobre 1892).

s'étend entre la route de Tlemcen et celle de Mostaganem. Elle est presque entièrement cultivée. Quelques rares lambeaux de broussailles, occupant des îlots rocheux entre les routes de Tlemcen et de la Sénia, restent encore çà et là. Il faut les visiter, surtout au printemps, car on y trouve, parmi les palmiers nains, quelques échantillons d'espèces que les défrichements font disparaître.

Dans ces broussailles nous avons trouvé :

En Janvier

Anemone palmata L.

En Février

Silene bipartita Desf.
var. lasiocalyx S-W.
Muscari neglectum Guss.
Orchis longicruris Link.
— lactea Poir.
Phalaris nodosa L.

En Avril

Linum decumbens Desf.
— grandiflorum Desf. (rare).
Thapsia decussata Pomel. [1]
— platycarpa Pomel. [1]
Carduncellus pinnatus Desf.
Salvia algeriensis Desf.
Calamintha graveolens Mar. Bieb.
Muscari comosum Mill.
Melica Magnolii G. G.

Le palmier nain (*Chamœrops humilis L.*) fleurit en avril.

En Mai

Eryngium triquetrum Desf.
Scabiosa semipapposa Salzm.
Atractylis cancellata L.
Campanula rapunculus L.
Thymus Fontanesi B. et R.
Nepeta Apulei Ucria.
Phlomis herba-venti L.
Ornithogalum arabicum L.
Stipa parviflora Desf.

Quelques pieds seulement du *Thymus Fontanesi* se trouvent dans le djebel Bou Telrich, au Sud-Est du lac Morselli.

En Juin

Velezia rigida L.
Zizyphus Lotus L.
Kundmania sicula DC.
Elæoselinum Fontanesi Boiss.
Carlina lanata L.
Microlonchus salmanticus L.
— Delestrei Sp.
Cardopatium amethystinum Sp.

1 Fruits en juin.

En Juillet

Carlina sulphurea Desf.

Dans le reste de la plaine, champs, jachères, fossés, on peut récolter :

En Janvier

Silene rubella L.
et f. albiflora.
Ecballium elaterium Rich.
var. dioicum Batt.
Galium saccharatum All.
Lithospermum arvense L.
Lamium amplexicaule L.

En Février

Adonis microcarpa DC.
Hypecoum procumbens L.
Glaucium corniculatum Curtis.
Iberis parviflora My.
Conringia orientalis L. (rare).
Reseda phyteuma L.
Silene apetala W.
Bryonia dioïca Jacq.
var. digyna Batt.
Chrysanthemum coronarium L. et var. discolor Batt.
Calendula parviflora Raf.
= C. arvensis L.
— algeriensis B. et R.
Carduus pteracanthus DR.
Rhagadiolus stellatus W.
Salvia clandestina L.
— controversa Ten.
Euphorbia serrata L.

En Mars

Rœmeria hybrida DC.
Fumaria agraria Lag.
Raphanus raphanistrum L.
Diploxatis auriculata DR.
Erodium malacoides W.
— chium W.
— moschatum L'Hér.
— pulverulentum Desf.
— munbyanum B. R.
Melilotus parviflorus Desf.
Podospermum laciniatum DC.
— calcitrapæfolium Koch.
Linaria triphylla Mill.
Urtica pilulifera L.
— membranacea L.
Gagea Granatelli Parl.
Sclerochloa dura P. B.

En Avril

Sinapis arvensis L.
Sisymbrium runcinatum Lag.
var. hirsutum Coss.
— Columnæ Jacq.
— irio L.
Psychine stylosa Desf.
Lepidium sativum L.
Senebiera coronopus Poir.
Malva parviflora L.
Lavatera cretica L.
Althæa longiflora B. et R.
Trifolium resupinatum L.
Trigonella polycerata L.
Vicia calcarata Desf.
Bunium incrassatum B. et R.
Capnophyllum peregrinum Brot.
Torilis nodosa Gœrtn.

Filago germanica L.
Plantago Lœflingii L.
Stachys arvensis L.
Scleropoa rigida L.
— hemipoa Del.
Echinaria capitata Desf.

En Mai

Platycapnos spicata Bernh.
Lepidium graminifolium L.
— draba L.
Reseda Duriœana J. Gay.
— luteola L.
var. Gussonei Mull.
Malope stipulacea Cav.
Geranium rotundifolium L.
Silene muscipula L.
— pteropleura B. et R.
— gallica L.
Saponaria vaccaria L.
Lœflingia hispanica L.
Melilotus sulcata Desf.
Medicago truncatula Gœrtn.
— pentacycla DC.
Medicago turbinata W.
— ciliaris W.
Trifolium subterraneum L.
— fragiferum L.
— lappaceum L.
Lathyrus sativus L.
Bupleurum protractum Link.
— heterophyllum Link.
Ammi majus L.
Daucus crinitus Desf.
Asperula arvensis L.
Pallenis spinosa Cass.
Echium sabulicolum Pom.
= E. confusum de Coincy.
Convolvulus tricolor L.
Antirrhinum calycinum Chav.
Mentha pulegium L.

En Juin

Lavatera trimestris L.
Dianthus serrulatus Desf.
Tribulus terrestris L.
Hypericum tomentosum L.
Eryngium campestre L.
Caucalis leptophylla L.
Daucus aureus Desf.
— muricatus L.
Cynara cardunculus L.
Centaurea algeriensis DR.
— melitensis L.
Microlonchus salmanticus L.
Scolymus hispanicus L.
— grandiflorus Desf.
Anchusa italica L.
Polygonum equisetiforme Sibth. et Sm.
— convolvulus L.
Lolium temulentum L.

En Juillet

Fœniculum piperitum DC.
Atractylis gummifera L.
Carthamus helenioides Desf.
Centaurea calcitrapa L.
Lactuca scariola L.

En Octobre

Asparagus horridus L.

SEBKHAS

On sait que les sebkhas sont des lacs salés à sec pendant l'été. Dans l'arrondissement d'Oran, les sebkhas forment une ligne presque ininterrompue qui s'étend d'Er-Rahel à la Saline d'Arzew. La plus grande est celle de Misserghin qui a une longueur de 45 kilomètres sur une largeur moyenne de 8. Toutes les sebkhas sont des marais salants naturels. L'une d'elles, celle de Saint-Louis (Salines d'Arzew) produit une immense quantité de sel. Les cuvettes des sebkhas sont absolument nues. On n'y trouve qu'une seule plante *Halopeplis amplexicaulis* Boiss. Mais tout autour, au fur et à mesure que décroît le degré de salure, la végétation devient de plus en plus dense et forme de vastes prairies qui s'étendent dans la plaine.

Sur les bords immédiats des sebkhas pousse une flore spéciale composée d'un nombre bien restreint d'espèces halophytes. Dans les prairies, la végétation est assez variée. Là peuvent croître toutes les plantes auxquelles convient un excès d'humidité. Le fond invariable de la végétation est formé d'abord de salicornes, puis de salsolacées, de frankéniacées et de staticées. Petit à petit cette végétation fait place à la prairie salée propre à l'élevage avec *Dactylis repens*, *Lygeum spartum*, *Melilotus parviflorus* et *Messanensis*, *Sphenopus Gouani*.

La flore de toutes les sebkhas ne varie guère. Aussi l'étude de l'une d'entre elles suffira pour donner un aperçu à peu près exact de la flore de toutes les autres. Je n'étudierai pour le moment que celle de la Sénia (Sebkha Morselli), la plus proche d'Oran. Cette sebkha se trouve sur le territoire de la commune de la Sénia à la limite de celle d'Oran. Son extrémité nord est plus proche de la ville d'Oran que du village de la Sénia. La sebkha Morselli est formée de deux lacs, le grand et le petit, souvent réunis en hiver et qu'on appelle vulgairement lacs de la Sénia.

Herborisations aux Lacs de la Sénia

Ce n'est que de mai en septembre que l'on peut herboriser fructueusement autour des sebkhas. Toutefois les prairies doivent être parcourues dès le mois d'avril.

Trois parties sont à visiter autour des lacs de la Sénia.

1° Les abords où croît la flore spéciale qu'on appelle flore des sebkhas ;

2° Les prairies ;

3° Les fossés et les mares où l'eau séjourne jusqu'en juin.

Aux abords des lacs on peut récolter :

En Mars

Hutchinsia procumbens R. BR.	Senecio leucanthemifolius Poir.
Spergularia Doumerguei Fouc.	Phelipæa mauritanica C. et DR.
et var. flexilis Fouc. [1]	

En Avril

Frankenia pulverulenta L.	Spergularia heterosperma Hel.
— lævis L.	— Munbyana Pom.
— corymbosa Desf.	Aizoon hispanicum L.
Spergularia diandra Heild.	Cynomorium coccineum L.

En Mai

Mesembryanthemum nodiflorum L.	Statice Duriæi de Gir.

En Juin

Statice sebkharum Pom.	Salicornia macrostachya Moq. [2]
— Duriæi × sebkharum.	— fruticosa L.
Suœda fruticosa Forsk.	Halopeplis amplexicaulis Boiss.

En Juillet

Suœda pruinosa Lge. [3]

En Septembre

Inula crithmoides L.

---

1 Ponceau du Ravin Rouge, voie ferrée.

2 Reconnaissable à ses touffes s'élargissant en cercle, à ses rameaux non fructifères assez gros, *bleus*, à reflets d'un glauque verdâtre ; rameaux fructifères, verts, à sommités jaunâtres. Vit au milieu de *S. fruticosa* L. lequel n'offre pas de touffes distinctes.

3 Tiges longues, raides, dressées, formant des touffes très larges ; rameaux nombreux et dressés, blancs, à feuilles très courtes et très denses. Le port rappelle celui de *Suœda vermiculata*, mais les intermédiaires réunissent *S. pruinosa* à *S. fruticosa*, lequel est bien plus typique aux abords d'Oran. Néanmoins, les deux espèces se distinguent très bien par leur port quand elles vivent côte à côte, comme à la Sénia, le Hammoul, etc.

Dans les prairies, entre la voie ferrée et les lacs :

En Février

Gagea Granatelli Parl.
Orchis papilionacea L.
Ophrys lutea Cav.
— tenthredinifera W.

En Mars

Adonis autumnalis L. **
Peplis hispidula DR. [1]
Asphodelus microcarpus Viv.
Bellis silvestris Cyr.
Crepis bulbosa Cass.

En Avril

Ranunculus trilobus Desf.
— macrophyllus Desf.
Polygala monspeliensis L.
Silene rubella L.
var. Trabuti Nob.
Dianthus velutinus Guss.
Ononis pendula Desf.
— biflora Desf.
Melilotus messanensis L.
— sulcata Desf.
Trifolium phleoides L.
— spumosum L.
Astragalus glaux L.
Filago fuscescens Pom.
Senecio leucanthemifolius Poir.
Podospermum acutangulare W. et var. subulatum DC.
Kalfbussia oranensis Pomel.
Trixago apula Stev. var. lutea.
Plantago serraria L.
— coronopus L.
var. integrata G. G.
Phalaris minor Retz.
Corynephorus articulatus P. B.

En Mai

Spergularia munbyana Pom.
et form. stat. eximia Fouc.[2]
— form. Reverchoni Fouc.
Eryngium dichotomum Desf.
Bupleurum glaucum R. et Cas.
Microlonchus gracilis Pomel.
Cardopatium amethystinum Sp.
Erythrea pulchella Horn.
Echium italicum L.
Teucrium bracteatum Desf.
Juncus maritimus Lam.
var. rigidus Desf.
Scirpus australis L.
Sphenopus Gouani Trin.
Æluropus littoralis Gn.
Agropyrum repens P. B.

En Juin

Ptychotis trachysperma Boiss.
Erythrea spicata Pers.
Lactuca saligna L.
Cressa cretica L.
Passerina annua Spr.
var. salsa My.

En Août-Septembre

Spergularia brachyphylla Fouc. et Dmg.
Bupleurum tenuisissimum L.
Peucedanum Munbyi Boiss.
Pulicaria sicula Gœrtn.

---

1 Autour du petit lac, prairie (Debeaux).
2 Ponceau du Ravin rouge, voie ferrée.

De l'autre côté de la voie ferrée et autour de la gare :

En Février

Anemone palmata L.
Anthemis fuscata Brot.
Salvia clandestina L.
 var. rosea.

En Mars

Onobrychis trilophocarpa.
Peganum harmala L.

En Mai

Trifolium angustifolium L.
— intermedium Guss.
Daucus parviflorus Desf.
Andryala arenaria B. et R.
Bartsia viscosa L.
Beta macrocarpa Guss.

En Juin

Helianthemum squamatum Pers.
Lythrum hyssopifolium L.
Scolymus maculatus L.
Statice echioides L.
Monerma cylindrica W.

En Juillet

Zizyphus lotus L.
Statice cymulifera Boiss.
Polygonum Bellardi All.

En Août-Septembre

Passerina hirsuta L.
Atriplex parviflora Lowe.
— oppositifolia DC.
Salsola vermiculata L.
 var. microphylla Moq. Tand.
Chenopodina maritima Moq.

Dans les fossés et les mares qui bordent la voie :

En Avril

Tamarix africana L.
Carex schœnoides Desf.

En Mai

Zannichelia palustris L. var.
Althenia filiformis Petit.
Ruppia drepanensis Tin.
Juncus acutus L.
Scirpus holoschœnus L.
Scirpus maritimus L. (Ravin Rouge).
Polypogon monspeliensis Desf.
— maritimus W.
Hordeum maritimum With.

En Juin

Polygonum flagellare Spr.
Juncus multiflorus Desf.
Glyceria tenuifolia B. et R.
Chara galioides DC.
— aspera W.
Nitella capitata Lag.

Entre la gare et le lac se trouve l'extrémité occidentale du djebel Bou Telrich. Sur le mamelon j'ai trouvé .

En Janvier

Narcissus serotinus L. | Scilla lingulata Poir.

En Avril

Hypecoum pendulum L. | Allium nigrum L.
Linaria elatinoides Desf.

En Juin

Ononis villosissima Desf.

En suivant la voie ferrée d'Oran à la Sénia, on peut recueillir soit sur la voie, soit dans les terres cultivées à droite et à gauche.

En Juin-Juillet

Ecballium Elaterium L. | Lactuca scariola L.
Picnomon acarna L. | Euphorbia chamœsycœ L.
Chondrilla juncea L. | Imperata cylindrica L. (gare).

L'*imperata* et la *chondrille* s'y sont naturalisés. La *momordique* y abonde et, en fleurs, presque toute l'année. On peut y trouver aussi d'autres plantes importées de l'intérieur qui disparaissent généralement. J'y ai vu :

Anarrhinum suffruticosum Desf. (Juillet). | Plumbago Europæa L. (Septembre).

Oran, le 1er juillet 1913.

F. DOUMERGUE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Juin au 1er Décembre 1913

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Juin (1913)	727,3	20,5	31,9	26,2	18,3	77,3	375,5	gouttes	3	S. E.	3,1	3,3	14,5	12
Juillet —	726,9	23,4	34,1	28,7	21,4	78,0	385,8	»	0	S. E.	3,1	2,6	13,5	11
Août —	727,1	23,8	35,3	29,6	22,2	79,0	575,1	gouttes	1	S. E.	3,1	3,0	15,0	10
Septembre —	727,3	20,0	30,3	25,1	17,8	74,8	489,6	gouttes	3	S. E.	3,0	3,2	15,0	11
Octobre —	728,1	15,6	26,4	21,0	12,8	73,3	427,0	gouttes	2	S. E.	2,9	2,0	13,5	12
Novembre —	731,0	10,3	21,5	15,9	14,9	69,3	401,7	14,5	4	S. W.	3,1	3,2	14,5	13
TOTAUX.....							2.654,7	14,5	13					69

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.

A. GUILLAUME.

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er juin au 1er décembre 1913

ROSE des VENTS	Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			TOTAUX du 1er juin au 1er décembre 1912	TOTAUX du 1er juin au 1er décembre 1913
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat	1 h. soir	7 h. soi	7 h mat.	1 h soir	7 h. soir	7 h. mat	1 h. soir	7 h. soir		
N.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. E.	0	1	3	0	11	5	0	5	1	1	7	3	1	7	3	1	6	2	79	57
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	2	2	1	0	3	0	0	2	0	1	4	1	2	2	1	2	3	1	25	27
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. E.	17	15	10	14	9	8	16	15	21	17	14	16	16	12	12	10	6	11	201	239
S. S. E.	1	3	2	1	1	1	0	4	0	0	0	0	1	2	2	0	1	0	17	19
S.	5	1	6	5	2	3	3	0	2	4	1	4	6	1	7	4	4	6	41	64
S. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. W.	4	5	5	11	5	14	12	5	7	7	4	6	5	7	6	13	9	10	144	135
W. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	1
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. W.	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	22	7
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX...	30	30	30	31	31	31	31	31	31	30	30	30	31	31	31	30	30	30	549	549

Ch. LHUILLIER

BIBLIOGRAPHIE

(*Ouvrages offerts à la Société*)

LA « DAOUHAT AN-NACHIR » de IBN 'ASKAR, traduite par A. GRAULLE, vol. XIX des *Archives Marocaines*, 1 vol. in-8°. Paris, Leroux, 1913

Jusqu'à présent, l'histoire du Maroc a été étudiée chez nous du point de vue extérieur. Ce sont surtout les relations politiques de ses dynasties avec les pays voisins qui ont préoccupé nos écrivains jusqu'au début de ce siècle. Mais la politique active de la France et des autres nations dans ce pays nous a amenés à étudier ses populations, leurs mœurs, leurs croyances. Force nous a été de rechercher des documents ailleurs que dans les histoires officielles. La collection des *Archives Marocaines* par les travaux des Joly, des Mercier, des Michaux-Bellaire et tant d'autres a certainement aidé beaucoup pour la connaissance de ces documents. Son dernier volume, en particulier, la traduction française de la *Daouhat an-Nâchir* par A. Graulle, sera, dans ce but, une précieuse contribution.

Ce livre est un recueil des biographies des principaux cheikhs du Magrib au xe siècle de l'hégire. A vrai dire, cette œuvre n'était pas inconnue. Je m'en suis moi-même beaucoup servi pour mon étude sur *l'Etablissement des Chérifs* [1]. En même temps, un arabisant anglais, M. Weir, l'a traduite en majeure partie dans son livre *The Shaikhs of Marocco in the* XVIth *century* [2].

Je sais bien que tous les arabisants n'ont pas attribué à cet ouvrage la même importance.

« La *Douhat an-Nâchir*, dit M. Houdas (Journ. Asiat. 1905, « page 369), est une sorte de Vie des Saints, où les miracles « accomplis par ces pieux personnages tiennent une large « place et peuvent faire croire à une influence générale sur les « affaires du pays, alors qu'il s'agit, en réalité, de simples « légendes locales relatives à des faits particuliers. »

On peut faire remarquer, cependant, que dans ces vies des saints, écrites par un contemporain, il y a une foule d'allusions à des faits historiques, faits qu'elles éclairent vivement. Tel est, vis-à-vis des sultans, le rôle des marabouts prêcheurs de guerre

---

1 1 vol. in-8°. Paris, Leroux, 1904.
2 1 vol. in-12. Edinburgh, 1904.

sainte ou quêteurs pour le rachat des captifs musulmans (Biog. d'Al Bahlouli, etc.) ; tel encore le rôle de propagandistes de certains cheikhs pour une dynastie (Biog. d'Abou ar-Rouaïn) en faveur de laquelle ils distribuent de l'argent à la populace. Le rôle bienfaisant et pacificateur de certains cheikhs, au milieu de l'anarchie des tribus, explique leur grande influence se substituant à celle des souverains (Biog. de Sidi Mohammed b. Mobarek el Masmoudi) etc., etc. Nous voyons encore dans ces récits tout un côté de la vie publique et privée des Marocains du xe siècle de l'hégire, de leur état d'esprit au moment où le Çoufisme triomphant, grâce à l'appui des Chérifs et des pouvoirs publics, va recouvrir de son manteau l'Afrique du Nord-Ouest ; où le culte des saints, avec toutes ses superstitions, va remplacer le véritable islam.

M. Graulle a complété sa traduction de la *Daouhat* par plusieurs appendices où il nous donne la traduction d'extraits d'ouvrages analogues, tels que la *Djadwat al Iqlibas*, le *Momatti' al Asma'*, la *Mir'at al Mahasin*, etc. Cela lui permet de donner la série complète des personnages religieux marocains ayant vécu au xe siècle de l'hégire ou ayant influencé les idées de ce siècle, comme Al Djazouli, par exemple. Il ne faut point oublier, en effet, qu'Ibn 'Askar, mort en 985 de l'hégire, n'avait pu terminer son ouvrage.

Une excellente table analytique, qui rendra les plus grands services aux travailleurs, complète cette traduction.

Puisque M. Graulle nous annonce la publication de plusieurs œuvres du même genre, il voudra bien nous autoriser à le mettre en garde contre quelques imperfections inhérentes, presque toujours, aux ouvrages de début.

Cet auteur a voulu illustrer son texte au moyen de définitions çoufiques. C'eût été très bien si ces sortes de définitions avaient été accompagnées de leurs références. L'auteur eût dû se souvenir que le çoufisme des confréries marocaines n'est pas celui des Orientaux et que malgré de nombreux points de contact il y a un départ à faire entre les deux doctrines. Par suite, les définitions des principaux termes ne sont pas toujours semblables. C'est ce que l'on voit bien en comparant les définitions données dans la *Risala* de Qochairi, les *Prolégomènes* d'Ibn Khaldoun, l'*Ibriz* d'Abd el Aziz ad-Dabbagh, le *Na'at al Bidâyât* de Ma al Aïnin. Les *Ta'arifat* de Djordjani (trad. par Silvestre de Sacy) valent surtout pour le Çoufisme oriental. La plupart des lettrés indigènes, peu versés dans la discussion critique, emploient cependant les définitions de ce dernier ouvrage pour satisfaire rapidement aux demandes d'information des européens.

M. Graulle donne pour chaque biographie la page où elle se trouve dans l'édition de Fez, la seule qui existe. Mais il y a des manuscrits de la *Daouhat*, notamment celui de la Bibliothèque

Nationale d'Alger, bien supérieurs à l'édition de Fez. En collationnant ce dernier manuscrit avec son texte, M. Graulle eût trouvé des variantes intéressantes et surtout eût pu combler quelques lacunes.

Quelques mots (faquih, moufti, baraka, ar-rabbani, etc.) auraient dus être traduits, au moins en note, pour ne pas laisser le lecteur non initié aux études arabes dans l'indécision sur leur véritable sens.

Notons encore :

Page 40, note 1 : « Le texte dit par erreur Abou'l Hasan... ». Le texte a raison. Bou Hassoun n'est que la forme populaire du nom Abou'l Hasan. De même on dit Rahou pour Abderrahim, Rahmoun pour Abderrahman, etc.

Page 49, note 2, le geôlier ne pouvait s'exprimer en langue espagnole puisqu'il était portugais.

Page 94, ligne 1 « Al fqîh ar-râouîa » ne signifie pas le *conteur* mais le *jurisconsulte le plus versé dans la transmission des traditions.*

Il y a bien quelques autres petites fautes de traduction, mais elles pèsent vraiment peu en comparaison du service rendu au gros public par cette publication. Que M. Graulle continue à mettre à sa portée des textes aussi pleins de faits intéressants, et utiles pour la connaissance de l'âme populaire marocaine, nous serons les premiers à l'applaudir.

A. COUR.

LES PRODROMES DE LA CAMPAGNE DE 1852 CONTRE LES BENI-SNASSEN, par le capitaine L. Voinot. (Extrait de la *Revue Africaine*, n° 289, 2e trim. 1913). 1 broch. de 47 p., chez A. Jourdan, Alger.

M. le Capitaine Voinot, qui a fourni une si importante et si précieuse contribution à l'histoire de l'Amalat d'Oudjda, a récemment publié, dans la *Revue Africaine*, une étude très intéressante sur les « Prodromes de la campagne de 1852 contre les Beni-Snassen ». Grâce à la parfaite connaissance que possède M. Voinot des gens et des choses de cette turbulente région, grâce aussi à une documentation très précise, on suit sans peine la marche des événements qui amenèrent le premier châtiment des Beni-Snassen.

Ce conflit qui fut suivi d'une répression malheureusement insuffisante, débuta par des escarmouches entre tribus frontières, et il ne fallut rien moins que les encouragements du Gouvernement de Fez pour amener la violation de territoire algérien qui décida de l'action de nos troupes.

Un demi-siècle plus tard, les mêmes causes devaient amener

les mêmes effets, mais cette fois la France devait faire montre, en occupant ces régions agitées, d'une fermeté qui lui avait trop souvent fait défaut jusqu'alors.

M. le Capitaine Voinot nous ayant déjà donné un historique très documenté de cette campagne [1], ainsi se trouve complété l'historique des événements qui ont amené notre pays à réparer les erreurs commises par le malheureux traité franco-marocain de 1845 en reportant la frontière jusqu'à la Moulouya, sa limite historique, politique et économique.

Nous devons savoir gré à M. Voinot de l'œuvre considérable qu'il a accomplie et le féliciter d'avoir fixé, alors qu'il en était temps encore, la marche d'événements qui marqueront dans l'histoire de l'occupation française dans l'Afrique du Nord.

Ed. DÉCHAUD.

RECHERCHES ANTHROPOLOGIQUES DANS LA BERBÉRIE ORIENTALE (Tripolitaine, Tunisie, Algérie), par MM. L. Bertholon et E. Chantre, 2 vol. in-f° dont un de texte avec 385 vignettes et 5 cartes en couleurs, et un album de 174 portraits ethniques. Rey, Lyon, 1913. 100 francs.

Dans un magistral ouvrage, luxueusement édité, M. le docteur Bertholon de Tunis et M. E. Chantre, sous-directeur honoraire du Museum de Lyon, ont publié le résultat de leurs recherches sur l'anthropologie de la *Berbérie Orientale*.

M. Chantre, très préparé à cette étude par ses diverses explorations en Europe Orientale, en Asie et en Egypte ; M. Bertholon, par ses recherches en Tunisie. Il est bon de signaler que Madame Chantre a été la dévouée collaboratrice de M. Chantre, qu'elle l'a suivi dans la plupart de ses voyages et a pu noter de précieuses observations concernant la femme musulmane. Mademoiselle Bertholon a aussi apporté à l'œuvre le tribut de son réel talent d'artiste ; son admirable tableau représentant une belle indigène tunisienne, Mabrouka, a été reproduit en chromolithographie et sert de frontispice à l'ouvrage.

Le texte est accompagné de cinq belles cartes anthropométriques et d'un magnifique album de 174 portraits en phototypie.

Étant donné le développement que MM. Bertholon et Chantre ont donné à leur travail, il est difficile d'en faire une analyse aussi brève que concise ; chacune des nombreuses questions traitées demanderait à être particulièrement signalée.

1 *Oudjda et l'Amalat. (Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1911-1912).

Notre Bulletin n'étant pas une Revue, je me bornerai à signaler les principaux résultats obtenus. Les titres des divers chapitres suffiront pour montrer l'importance de l'œuvre entreprise et menée à bien par les deux savants anthropologistes.

Première partie : *Anthropométrie des hommes.*

Dans cette première partie, en dehors des détails techniques sur la morphologie des diverses parties de la tête, quelques déductions de la plus haute importance sont à retenir.

Au sujet de la taille, les auteurs concluent « que les petites tailles, 164 centimètres, sont groupées surtout sur les reliefs montagneux du littoral » ;

« Que l'élément de haute taille s'est surtout développé vers le Sud et c'est sur les Hauts Plateaux subdésertiques que la taille atteint son maximum : 172 centimètres et plus. »

La carte de la répartition de la taille montre le bien fondé de cette distinction.

Se basant sur ces observations, les auteurs admettent l'existence, dans la *Berbérie Orientale* [1], de deux éléments ethniques entrant dans la composition de la population du Nord de l'Afrique : l'un de petite taille, l'autre de grande taille.

Au sujet de la tête, les résultats des études sont encore plus intéressants. MM. Bertholon et Chantre admettent qu'il n'y a pas en Berbérie de groupe humain franchement brachycéphale; ils posent en principe que « des dolichocéphales, mais aussi des brachycéphales paraissent provenir d'un type primitif brachycéphale à peu près disparu, qui, par métissage avec les dolichocéphales, a produit une forme brachycéphale qui conserve le crâne allongé et a pris une certaine extension dans plusieurs régions ».

Et pour conclure, ils isolent trois types humains :

1° Un type dolichocéphale de petite taille ;

2° Un type brachycéphale de petite taille ;

3° Un type dolichocéphale de haute taille, avec croisements des types 2 et 3, de haute taille à tendance brachycéphale et formant deux sous-variétés du type 3.

Ces intéressantes conclusions ont été déduites de l'étude de 6.522 sujets adultes dont 955 femmes.

Deuxième partie : *Anthropométrie des femmes.*

Les auteurs présentent les divers types ethniques et dans la série des portraits qu'ils donnent dans le texte et dans l'album, il serait bien difficile de distinguer certaines indigènes du Sud Tunisien des Siciliennes et des Espagnoles.

---

1 Il est bon de rappeler que dans tous les chapitres de leur ouvrage les auteurs ne visent que la Berbérie Orientale, mais parfois ils généralisent.

Troisième partie : *Crâniologie.*

Les études ont porté sur 400 crânes de diverses époques. Je ne retiendrai ici que les conclusions concernant les crânes les plus anciens, des crânes néolithiques provenant des escargotières de Tébessa, fouillées par M. Debruge. De l'examen des crânes anciens qu'ils ont fait, les auteurs concluent :

« La population qui vivait à l'époque néolithique, dans la région qui s'étend entre Gafsa et Tébessa, présentait les caractères suivants : taille peu élevée, tête peu allongée, face courte et large, tendance au prognathisme, courbe alvéolaire plutôt parabolique, simplification des sutures, ossature frêle. C'était donc une race petite à caractères négroïdes. »

Ils en font un type mesaticéphale négroïde.

Pour les autres éléments ethniques des périodes punique, romaine, contemporaine, la crâniométrie montre, depuis la population des dolmens, « la persistance à travers les âges des mêmes types dans une même région ».

Quatrième partie : *Affinités ethniques des types fondamentaux du Nord de l'Afrique d'après l'anthropométrie et la crâniométrie.*

Cette partie est certainement la plus intéressante de l'ouvrage. Les conclusions auxquelles aboutissent les auteurs pour ce qui concerne les conséquences des apports des immigrants Africains, Méditerranéens, Européens, Asiatiques, Israëlites et surtout Arabes sont de la plus grande importance.

Pour ne pas risquer de trahir la pensée des auteurs, voici des extraits des principaux passages relatifs à cette question.

Type arabe proprement dit, p. 347. — « On s'étonnera, sans doute, de n'avoir pas encore trouvé, dans cet ouvrage, la description des Arabes de l'Afrique du Nord. Tous les auteurs parlent fort consciencieusement des Arabes et des Berbères. Nous avons donné de nombreux documents sur les Berbères et aucun sur les Arabes. Pourquoi ? La raison de notre silence est très simple : dans l'Afrique du Nord, il n'y a plus d'Arabes vrais qu'à l'état sporadique. Dans aucun groupement que nous avons examiné, nous n'avons rencontré de sujets au type arabe suffisamment nombreux pour imposer leurs caractères à la masse. La Berbérie est un pays arabisé moralement par l'importation d'un culte, qui se double d'une organisation spéciale théocratique ; mais ce n'est pas une région, répétons-le, comportant des populations de race arabe proprement dite.

« Une forte erreur commise par les anthropologistes, à commencer par Broca, a consisté à décrire sous le nom d'Arabes des tribus berbères plus complètement islamisées que d'autres. Nous croyons avoir dans cet ouvrage, tant dans la partie anthropologique que dans la partie crâniométrique, fait justice de cette erreur. »

Et plus loin, p. 355, au sujet de l'invasion arabe :

« Cette masse envahissante comprenait certainement quelques tribus vraiment arabes, elle ne pouvait pas toute provenir d'Arabie. Les auteurs estiment la population de ce pays à 300.000 âmes au maximum. Certains auteurs disent 70.000. Les Beni Helal fournissent le contingent le plus considérable des vrais Arabes ; mais il faut le répéter, la masse qui suivait les éléments vraiment arabes étaient constituée par des nomades venus d'Egypte et de Tripolitaine. Ils étaient grands et à tête longue, comme leurs parents restés dans cette Berbérie qu'ils allaient envahir. C'est à cette composition d'une part, à la faible proportion des envahisseurs avec les envahis que l'on doit l'absence presque totale des sujets présentant le type arabe véritable.

« L'histoire, éclairée par l'anthropologie, nous montre à toutes les époques, des tribus nomades se transportant, avec des espoirs de pillage, vers celles des régions de l'Afrique du Nord les plus prospères. L'Egypte est-elle riche ? Ces barbares affluent sur ses frontières. Le Nord de l'Afrique jouit-il d'une brillante prospérité, grâce à l'organisation romaine ? Les mêmes tribus font en sens inverse le chemin parcouru par leurs ancêtres. Ce sont des mouvements de peuples de même type général, mais ce ne sont pas des éléments nouveaux qui s'infiltrent au milieu de populations de race différente. Telle nous paraît, en l'état actuel de nos connaissances anthropologiques, l'hypothèse la plus plausible qui se puisse émettre sur les immigrations arabes, dans le Nord de l'Afrique. »

« Nos constatations anthropométriques ne s'accordent donc pas avec l'opinion générale, qui voit dans certaines régions des Arabes dits purs ! »

Cinquième partie : *Les caractères anthropologiques des populations de la Berbérie dans leurs rapports avec l'histoire.*

Sixième partie : *Ethnographie.*

Cette partie comprend onze chapitres :

Le premier intéresse tout particulièrement ceux qui s'occupent des civilisations primitives. Les auteurs y traitent de l'*âge de la pierre* dans la Berbérie Orientale. Ils adoptent une classification chronologique des stations préhistoriques qui est loin d'avoir fait ses preuves. Ils attribuent à diverses « civilisations » des stations dont le plus grand nombre furent jadis fouillées sans méthode. Ils paraissent donc consacrer une classification que, personnellement, je me refuse à admettre, jusqu'au jour où les faits seront assez nombreux et suffisamment précis pour en démontrer le bien fondé. Pour ma part, je considère que du Moustérien au Néolithique des grottes, aucune classification sérieuse n'est possible, en Algérie, en l'état

actuel de nos connaissances. Les documents recueillis sont encore trop insuffisants.

Les chapitres suivants, relatifs à l'organisation politique et sociale, aux civilisations modernes, aux mœurs, usages, coutumes, rites, etc., donnent un aperçu général aussi précis que bien traité de l'ethnographie des Berbères.

Un résumé et des conclusions qu'il faudrait reproduire entièrement, terminent l'ouvrage.

Des remarquables conclusions auxquelles se sont arrêtés les auteurs, une se sépare par son importance et domine toutes les autres, c'est celle relative à l'unité de race dans l'Afrique du Nord. Cette conclusion étonnera tous ceux qui, en Oranie, ont cru pouvoir séparer deux types ethniques paraissant nettement distincts, non seulement par leurs caractères morphologiques (en vérité peu étudiés) mais aussi par leurs caractères ethnographiques : langage, mœurs, coutumes, religiosité, etc.

Quoique les auteurs n'aient pas étudié la Berbérie Occidentale, on ne peut mettre en doute des conclusions tirées de l'étude d'environ 8.000 sujets. Tous ceux qui n'accepteront pas cette manière de voir devront apporter dans la discussion de nouvelles preuves. Ils devront s'appuyer sur la pure méthode scientifique qui se base sur des faits nombreux et non sur des hypothèses forgées le plus souvent par de savants esprits chez lesquels l'imagination supplée aux patientes, longues et minutieuses recherches.

On ne peut donc que féliciter les auteurs d'avoir publié un travail qui fera époque dans l'histoire de l'étude scientifique de l'Afrique du Nord. L'Algérie doit leur en être reconnaissante.

Il est à souhaiter que MM. Bertholon et Chantre, qui se proposent de continuer leurs études dans la Berbérie Occidentale, mettent bientôt leur projet à exécution. Malheureusement ils ne trouveront guère en Oranie des documents tout préparés, les collections sont rares dans notre département et les anthropologistes encore plus rares. Ils n'auront que plus de mérite à surmonter les difficultés.

F. DOUMERGUE.

EXPÉDITION TO THE CENTRAL WESTERN SAHARA, par Ernst Hartert et Walter Rothschild. — 16 brochures grand in-8°. (Extraits du *From Novitates Zoologicae*, vol. XX, février-juin 1913), London.

En 1909-1910-1911, MM. Ernst Hartert et Walter Rothschild, les deux grands naturalistes anglais, ont organisé une expédition ayant pour but l'étude du Sahara Oriental. Ils ont visité

Biskra, El Oued, Gardhaïa, Touggourt et ont poussé jusqu'à In Salah. Les matériaux récoltés ont été étudiés par des spécialistes et ont fait l'objet de publications intéressantes.

Le *compte rendu* de l'expédition a été fait par M. Ernst Hartert.

Les mammifères ont été traités par M. Oldfield Thomas.

L'ovis lervia saharienne (subsp. nov.), par M. Walter Rothschild.

Les ruminants, par M. Ernst Hartert.

Les oiseaux, par M. Von O. Graf Zedlitz.

Les reptiles et batraciens, par M. Ernst Hartert.

Les coléoptères, par M. Von Heyden.

Les lépidoptères, par M. Walter Rothschild (2 fascicules).

Les névroptères, par le R. P. Longin Navas.

Les rhyncotes, par M. W. L. Distant.

Les siphonaptères, par MM. V. Jordan et Charles Rothschild.

Les odonates, par Von F. Ris in Rheinau Schweiz.

Les diptères, par Ernest E. Austen.

Les plantes, par M. G. Schweinfurth.

Ces diverses publications intéresseront vivement les spécialistes. Ils y trouveront non seulement l'énumération des espèces habitant le Sahara algérien, mais encore des espèces, des variétés nouvelles et surtout des observations notées par des savants de tout premier ordre.

On ne peut que féliciter les organisateurs de cette belle expédition et en particulier M. Walter de Rothschild, qui met au service de la science son immense fortune.

Une deuxième expédition, dont il sera rendu compte plus tard, a été entreprise cette année et a été poussée jusque dans l'Extrême-Sud Oranais.

Nous sommes heureux de voir que nos richesses naturelles sont étudiées par des naturalistes de tous les pays d'Europe ; mais il nous sera bien permis de regretter que de semblables études n'aient pas été, depuis longtemps, confiées à des naturalistes français. Tandis que les savants étrangers viennent explorer l'Algérie, des savants français en sont réduits, faute de moyens, à enquêter par correspondance auprès des Officiers et des Administrateurs pour savoir par exemple si le rat à trompe (*Macroscelides Rozeti* Duv.) se trouve sur le territoire de leur commandement.

F. DOUMERGUE.

L'ILE DE CHYPRE : Séjour de 3 ans au Pays de Paphie-Vénus, par René Delaporte. 1 vol. de 359 pages, chez J. Baratier, Grenoble. — Emile Larose, Paris, 1913.

M. R. Delaporte, déjà connu par de nombreuses missions en Orient, principalement en Chypre, publie actuellement les notes et impressions qu'il a recueillies pendant un séjour de trois ans dans cette île. M. Delaporte est, avant tout, un artiste qui cherche à faire passer chez le lecteur les émotions qu'il a éprouvées, sous l'ardent soleil ou bien sous les nuits étoilées de l'Orient, devant les ruines et parmi les populations de cette terre volcanique, conquise successivement par les Phéniciens, les Grecs, les Croisés, les Vénitiens, les Génois, les Turcs et gouvernée jadis par un prince français, Guy de Lusignan. Il nous dépeint Famagouste la Gothique et son annexe moderne, Varoschia ; Nicosie aux toits fleuris ; Larnaka « ville orientale qui n'a de l'Orient que le ciel » ; Lamassol, fameuse par ses vignobles de la Commanderie, mais dévastée par les tremblements de terre. Il note le contraste géographique entre les deux versants de l'arête du Troodos ; au sud, le sol est plat, aride, sans cours d'eau, parsemé de tchifflick (fermes) et d'arbres isolés (plaines de Messaorée et de Larnaka) ; au nord, au contraire, le versant maritime est abrupt, humide, couvert d'oliviers, de térébinthes et de pins au milieu desquels se cachent des monastères : c'est la « Suisse de Kyremia ». Sur le Troodos (1.950 mètres) ce sont en hiver « de vastes panoramas de neige et de solitudes blanches où les pins pleurent des stalactites ; en été, ce sont des paysages aux cent verdures ». Dans les vallées, jusqu'à 1.800 mètres, se trouve l'« empire du Vin » que domine le monastère de Kykko, célèbre par son Icône.

Sous ce beau ciel de Chypre, au milieu des ruines accumulées par les envahisseurs à travers les siècles, s'agite, parmi les moustiques, les poux, les punaises, les couffis (aspics), une population hétérogène de 205.000 Grecs, 52.000 Turcs, 1.500 Maronites, 600 Arméniens, 118 Juifs, 1.500 Européens. Les différences de race et de religion provoquent des haines terribles entre ces peuples ; par haine des Turcs, les Grecs Cypriotes désirent être réunis aux Grecs de la Hellade, mais ils sont, avant tout, Cypriotes et méprisent tous les étrangers (Xenoï), y compris les Grecs de la péninsule. Au point de vue religieux, les divergences sont encore plus grandes. Les Turcs sont divisés entr'eux sur la question de l'Etquaf (main morte). Les Grecs abhorrent les non-orthodoxes (catholiques, maronites, arméniens, anglicans, presbytériens) au point de leur refuser le titre de chrétiens. « Le fanatisme religieux est terrible dans ces régions où l'on arrive à préférer celui des Turcs et celui

des Grecs. » De plus, depuis la mort, en 1900, de Sofronius, archevêque de l'Eglise indépendante de Chypre, les orthodoxes n'ont pu se mettre d'accord sur la nomination d'un successeur ; ils se sont divisés en deux camps ennemis soutenant chacun leur candidat : les deux archevêques ont fondé chacun leur gymnase de sorte que sur la question de l'archevêché se greffe celle des écoles.

Cette discorde entre les Cypriotes a paralysé le développement économique et intellectuel de l'île ; aussi M. Delaporte estime-t-il que la tutelle établie par l'Angleterre sur Chypre, depuis 1878, est un bienfait. Depuis 1900, les Anglais semblent avoir « entrepris des travaux de bons propriétaires ayant l'intention de rester à demeure » (chemins de fer, port de Famagouste, irrigation, création d'une banque agricole et d'une ferme-école).

M. Delaporte termine son étude en traitant d'une question qui fut l'objet de sa mission. Les Français sauront-ils se faire une place sur le marché Cypriote? Les mines de cuivre qui valurent autrefois, à l'île, son nom (œs Cuprium), la richesse des terres arables, pourraient offrir à leurs capitaux de bons placements ; l'indigène achèterait volontiers des objets fabriqués en France, à la condition que ceux-ci fussent peu coûteux et à leur goût. Pour préparer ces relations commerciales, M. Hippeau, consul de France, a pensé qu'il fallait d'abord répandre la langue française en Chypre ; soutenu par le Gouvernement de la République et par l'Alliance Française, il a fait organiser des cours de français au Panchyprien de Nicosie et peu après dans les villes de Chypre. M. Delaporte, appelé au gymnase de Nicosie pour l'enseignement de la langue française, organisa des cours et conférences du soir qui obtinrent un grand succès, malgré l'opposition de quelques Grecs xénophobes.

Souhaitons, pour terminer, que les Français sachent profiter de ces efforts et reprendre, dans Chypre, l'influence qu'ils y exerçaient au temps de Guy de Lusignan.

E. LEMOISSON.

GÉOGRAPHIE ÉLÉMENTAIRE DE L'AFRIQUE DU NORD, par A. GLEYZE (86 gravures ou cartes dont 3 hors texte en couleurs, chez Ferran jeune, Marseille, 1913).

Jusqu'à 1913, il n'existait aucun précis de géographie élémentaire de l'Afrique du Nord ; le présent ouvrage répond au programme d'un concours institué par la Société de Géographie de Marseille « pour mettre en lumière l'unité géographique et ethnographique de la Berbérie, ainsi que les

bienfaits de l'occupation française ». L'auteur, M. Gleyze, qui a parcouru la Berbérie, montre d'abord ce qui fait l'unité physique de cette contrée et comment la France y a repris et vient d'achever l'œuvre qu'avait fondée la puissance romaine ; puis il montre les différences de détail que l'on rencontre au point de vue du relief, des côtes, du climat, de l'hydrographie, des productions et enfin de la géographie humaine dans les trois parties de la Berbérie (Maroc, Algérie, Tunisie).

L'ouvrage de M. Gleyze n'est pas une simple nomenclature sèche et fatigante, ainsi que pourrait le faire craindre l'appellation de géographie élémentaire ; en un style élégant et avec des citations empruntées aux explorateurs ou aux auteurs les plus connus, M. Gleyze a montré la relation qui part du milieu physique et va jusqu'à l'homme. Le texte est d'ailleurs complété par des croquis, de nombreuses cartes dont trois cartes hypsométriques en couleurs, des profils, enfin par des illustrations empruntées à l'Office de l'Algérie, à la Direction de l'Agriculture de Tunis, au Touring-Club, ou faites par l'auteur lui-même ; les caractères typographiques mettent en relief les parties essentielles du texte.

Une place très importante a été donnée aux types de groupements indigènes et européens ; à l'outillage économique, au commerce intérieur et extérieur des trois régions de l'Afrique du Nord. Des comparaisons entre la situation économique telle qu'elle était à l'époque où les Français se sont établis en Algérie et en Tunisie, et la situation actuelle, font prévoir le merveilleux avenir économique du Maroc, sous le protectorat de la France.

En résumé, le livre de M. Gleyze rendra de grands services dans les écoles de l'Afrique du Nord et de la métropole ; c'est à juste titre que la Société de Géographie de Marseille lui a décerné un premier prix.

E. LEMOISSON.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1913

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, DÉCHAUD, POCK, Dr SANDRAS, KRIÉGER, LEMOISSON, PÉREZ, DANGLES, PONTET, DUPUY.

Absents excusés : MM. BÉRENGER, PELLET, RENÉ-LECLERC, DE PACHTERE, Abbé FABRE, TOURNIER, LAMUR, LEVAIN, ARAMBOURG.

Absents : MM. ROUX-FREISSINENG, HUOT.

M. FLAHAULT est désigné comme secrétaire de la séance en remplacement de M. BÉRENGER, absent.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rappelle que pendant les vacances la Société a perdu M. Charles JULLIAN qui faisait partie du Comité depuis 1897 et M. ANRIG, depuis peu à Oran. Il exprime les regrets que laissent à tous le collaborateur et le sociétaire et y associe le Comité.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. BERQUE Augustin, administrateur-adjoint à Frendah, présenté par MM. Dangles et Doumergue.

M. CASALTA Dominique, commis dessinateur au Service Topographique, 2, rue de Paris, Oran, présenté par MM. Pérez et Dangles.

M. IVARA Albert, administrateur-adjoint à Frendah, présenté par MM. Dangles et Tournier.

M. MELLET Pierre, agent-voyer de circonscription à Frendah, présenté par MM. Dangles et Pérez.

M. l'abbé POMMIÈS, vicaire à Mostaganem, présenté par MM. l'abbé Fabre et Doumergue.

M. SCHOCRON, commis des Domaines à Tanger, présenté par MM. J. Griguer et Doumergue.

M. TORDJMAN Maklouf, notaire à Frendah, présenté par MM. Dangles et Pérez.

Le Président félicite M. Kriéger, membre du Comité,

contrôleur des Contributions Diverses, à l'occasion de la promotion de classe qui vient de lui être accordée.

Il fait connaître que la Société a obtenu, à l'Exposition de Gand (classe 117), un diplôme de médaille d'argent.

Il annonce que le Gouvernement Général a accordé la subvention annuelle de 500 francs.

Il lit une lettre de M. L. Gentil remerciant le Comité des félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de sa nomination à la Direction de l'Institut des recherches scientifiques de Rabat.

M. Delinon, étant absent de Barcelone, regrette de ne pouvoir représenter la Société au Congrès de Géographie Coloniale.

La bibliothèque a reçu pendant les vacances, de MM. Bertholon et Chantre, leur magnifique ouvrage intitulé : *Recherches Anthropologiques sur la Berbérie Orientale.*

De M. Gleyze, une petite Géographie de l'Afrique du Nord ;

De MM. Debruge, Hartert et Rothschild, de Londres, Joleaud, Zeltner, diverses brochures scientifiques ;

Du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale française, diverses publications officielles.

Des remerciements ont été adressés aux donateurs.

Le Président fait connaître la composition du prochain bulletin telle qu'elle a été arrêtée pendant les vacances.

Il dépose sur le bureau un gros travail sur les Territoires du Sud dont il rend compte et dont il propose la publication dans le bulletin de 1914. Ce qui est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la séance, Signé : FLAHAULT.

Le Président, Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 10 Novembre 1913

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Flahault, Déchaud, Bérenger, Tournier, Dr Sandras, Abbé Fabre, Dangles, Pousseur, Pontet, Lemoisson, Apambourg.

Absents excusés : MM. Pock, Pellet, Pérez, de Pachtere, Lamur, Levain, Dupuy, René-Leclerc.

Absents : MM. Roux-Freissineng, Kriéger, Huot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont admis comme membres titulaires :

MM. Berque, Casalta, Ivara, Mellet, Abbé Pommiès, Tordjman Maklouf, Schocron, présentés à la séance du 6 Octobre.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. l'abbé Bonpar, professeur au Séminaire d'Eckmühl, à Oran, présenté par MM. les abbés Fabre et Joliet.

M. Delaby Numa, chef de bureau au Service Topographique. à Oran, présenté par MM. Dangles et Doumergue.

M. Guerrier Yves, professeur d'histoire au Lycée de Garçons, à Oran, présenté par MM. Lemoisson et Doumergue.

M. Habiague Pierre, professeur d'histoire au Lycée de Garçons, à Oran, présenté par MM. Lemoisson et Doumergue.

Le Comité émet le vœu suivant :

Considérant que la colonisation a pris possession des territoires immédiatement au Sud de Lamoricière et de Chanzy ; qu'il y a un grand intérêt à ce que les travaux du Service Géographique de l'Armée, relatifs aux cartes au 1/50.000, soient repris dans le département d'Oran ;

Emet le vœu, que Monsieur le Ministre de la Guerre veuille bien faire reprendre ces travaux et lever les feuilles n°s 301, 302, 273, 330, 331, 332, classées par ordre d'importance.

Ces feuilles rendraient un grand service, non seulement à l'armée, pendant les manœuvres, mais aussi aux divers services civils qui auraient à les utiliser.

Ce vœu sera transmis directement à Monsieur le Ministre de la Guerre.

Le Président de la *Société d'Archéologie d'Avranches* nous demande de nous associer aux vœux suivants :

1° Qu'il soit constitué un Musée public dans une salle de l'abbaye du Mont Saint-Michel ;

2° Que ce Musée soit composé d'objets provenant du Mont Saint-Michel, ou d'autres objets, moulages et reproductions pouvant servir à l'étude de l'art français du xe au xve siècle.

Le Comité approuve ces vœux et souhaite qu'ils soient pris en considération par Monsieur le Ministre des Beaux-Arts.

La bibliothèque a reçu :

De M. René Delaporte, son ouvrage intitulé : *Chypre*.

Il vote des remerciements à l'auteur.

Divers achats de livres sont décidés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, Signé : BÉRENGER.

Le Président, Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1913

Présidence de M. DOUMERGUE, président

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, DÉCHAUD, BÉRENGER, POCK, TOURNIER, Abbé FABRE, DANGLES, PÉREZ, DE PACHTERE, PONTET, LEMOISSON, KRIÉGER, DUPUY.

Absents excusés : MM. PELLET, Dr SANDRAS, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. ROUX-FREISSINENG, HUOT, POUSSEUR, ARAMBOURG, LEVAIN, LAMUR.

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre est lu et adopté.

Sont admis comme membres titulaires :

MM. l'abbé BONPAR, DELABY, GUERRIER, HABIAGUE, présentés à la séance précédente.

Est proposé comme membre titulaire :

M. CARLES Victor, quincailler, 1, rue de la Paix, à Oran, présenté par MM. Bérenger et Flahault.

M. CASALTA remercie d'avoir été admis comme membre de la Société.

Le Président annonce qu'il a reçu la subvention de 500 francs accordée par le Conseil Général.

Il donne lecture d'une lettre d'un voyageur chargé de mission qui s'offre à venir faire une conférence à Oran, sous les auspices de notre Société.

L'offre a été acceptée sous réserve que la Société ne pouvait prendre à sa charge que les frais d'organisation de la salle.

La bibliothèque a reçu :

De M. le capitaine Voinot, une brochure intitulée : *Les Prodromes de la campagne de 1852 contre les Beni-Snassen ;*

De M. le lieutenant Du Serre Telmon, une plaquette intitulée : *A l'orée du Tafilalet.*

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Le Comité décide l'achat de divers ouvrages :

Le dernier supplément du *Corpus ;*

L'Algérie dans l'Antiquité, par Gsell ;

Douze Notices économiques sur le Maroc ;

L'Exposition d'Art musulman d'Alger, par G. Marçais ;

Le dernier volume de *La Face de la Terre*, par E. Suess.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire général,
Signé : BÉRENGER.

Le Président,
Signé : DOUMERGUE.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

2me Semestre 1913

1° PÉRIODIQUES

Pour les publications périodiques, voir la *Liste des Sociétés correspondantes*. (Bull. 1er trimestre 1913, p. 19.)

2° NON PÉRIODIQUES

(Dons et Achats)

GÉNÉRALITÉS

BOTHAN (G.) — La politique française en 1866. — Les origines de la guerre de 1870, broch. in-8°, 480 p. Paris, Calmann Lévy, 1879.

MUSÉE GUIMET. — Conférences faites au Musée Guimet par MM. A. Moret, Dr Capitan, Seymour de Ricci, Ph. Berger, Comt Espérandieu, P. Alphandery, Salomon Reinach, R. Cagnat, A. Moret et A. Foucher, 2 vol. broch. 292-272 p. Paris, Hachette et Cie, 1913.

EUROPE

BERTRAND (Léon). — Contribution à l'histoire stratigraphique et tectonique des Pyrénées Orientales et Centrales. *(Publ. du Service de la Carte géologique de France)*, broch. in-8°, 183 p., 40 fig., 5 pl. Paris, Baudry et Cie, 1907.

Deprat (J.) — Etudes sur la Corse. — I. Etude pétrographique des roches éruptives sodiques de Corse. *(Publ. du Service de la Carte géologique de France)*, broch. in-8°, 57 p., 16 fig., 3 pl., 1 carte. Paris, Baudry et Cie, 1906.

— Etude sur la Corse. — II. Etude des roches éruptives, carbonifères et permiennes du N.-O. de la Corse. *(Publ. du Service de la Carte géologique de France)*, broch. in-8°, 85 p., 18 fig., 9 pl. Paris, Baudry et Cie, 1907.

Leclercq (Jules). — Voyage à l'île Majorque, broch. in-12°, 281 p., 16 fig., 1 carte. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1912.

Lévy (Albert-Michel). — L'Estérel. Etude stratigraphique, pétrographique et tectonique. *(Publ. du Service de la Carte géologique de France)*, in-8°, 60 p., 4 fig., 8 planches. Paris, Baudry et Cie, 1912.

Longchambon (Michel). — Contribution à l'étude du métamorphisme des terrains secondaires des Pyrénées Orientales et Ariégeoises. *(Publ. du Service de la Carte géologique de France)*, broch. in-8°, 68 p., 7 fig. Paris, Baudry et Cie, 1912.

Martel (E.-A.) — Le gouffre et la rivière souterraine de Padirac (Lot). Historique, description, exploration, aménagement, 2e édition, broch. in-8°, 172 p., 38 fig.

Marvaud (Angel). — L'Espagne au XXe siècle. Etude politique et économique, broch. in-18°, 339 p., 1 carte. Paris, Armand Colin, 1913.

Monaco (S. A. S. le Prince Albert Ier de). — Deuxième voyage au Spitzberg. (Extr. du *Bull. du Museum d'Histoire Naturelle)*, broch. in-8°, 11 p. Paris, Imp. Nouvelle, 1900.

— Sur la faune des eaux profondes de la Méditerranée au large de Monaco. (Extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 3 p. Paris, Gauthier-Villars, 1890.

Nentien. — Etude sur la constitution géologique de la Corse (Mémoires pour servir à l'explication de la carte géologique de France), broch. in-4°, 224 p., 31 fig. Paris, Imp. Nationale, 1897.

Sederkolm (J.-J.) — But et méthodes de la géographie scientifique, broch. in-8°, 16 p. Helsingfors, J. Simchi, 1912.

AFRIQUE DU NORD (Algérie, Tunisie, Maroc, Sahara)

Archives Marocaines. — (Publication de la Mission Scientifique du Maroc). Le Gharb, par Michaux-Bellaire, 1 vol. in-8°, 440 p. — Nachr al-Mathâni de Mouhammed al Gâdini,

traduction A. Graulle et P. Maillard, 1 vol. in-8°, 400 p. Paris, Ernest Leroux, 1913.

Behr (François). — Bou-Hanifia. Ses eaux thermales, broch. in-8°, 36 p., 9 fig. Oran, L. Fouque, 1913.

Bertholon (L.) et Chantre (E.) — Recherches anthropologiques dans la Berbérie Orientale (Tripolitaine, Tunisie, Algérie). Anthropométrie, Crâniométrie, Ethnographie, 1 vol. in-folio, 662 p. et 1 album de 174 planches avec 5 cartes hors texte. Lyon, A. Rey, 1912-13.

Carton (Dr L.) — Dixième chronique archéologique Nord-Africaine (1911-12). (Ext. de la *Revue Tunisienne)*, broch. in-8°, 9 p. Imp. Rapide, 1913.

Boissier (Gaston). — L'Afrique romaine. Promenades archéologiques en Algérie et en Tunisie, 1 vol. in-18°, 365 p., 4 pl. Paris, Hachette et Cie, 1912.

Debruge (A.) — La station préhistorique du Djebel-Ouach, près Constantine, broch. in-8°, 11 p. (Ext. du *Recueil des Not. et Mém. de la Soc. Arch. de Constantine*, 1912). Constantine, D. Braham, 1913.

— Les outils pédonculés de la station préhistorique d'Aïn-el-Mouhaâd, broch. in-8°, 15 p. (Ext. du *8e Congrès préhistorique de France)*. Le Mans, Monnoyer, 1913.

— La grotte Dar D'lam ou Maison de l'obscurité et plus communément Ghar-el-Hamam ou Grotte des pigeons à Fedj M'Zala, broch. in-8°, 9 p. *(loc. cit.)*. Constantine, D. Braham, 1913.

Debruge (A.) et Mercier (Gustave).— La station préhistorique de Mechta-Châteaudun, avec une note sur l'ossuaire de Mechta-el-Arbi, par le Dr Bertholon *(loc. cit.)*, broch. in-8°, 37 p., 10 pl. Constantine, D. Braham, 1913.

Du Serre Telmon (J.) — L'orée du Tafilalet. (Ext. du *Bull. de la Soc. de Géog. d'Alger et de l'Afrique du Nord)*, broch. in-8°, 15 p., 2 pl. Alger, F. Montégut, 1912.

Gleyze (A.) — Géographie élémentaire de l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie), broch. in-8°, 176 p., avec fig. et 3 cartes. Marseille, Ferron jeune, 1913.

Gouvernement Général de l'Algérie :

Exposé de la situation générale de l'Algérie, présenté par M. Ch. Lutaud, Gouverneur Général de l'Algérie, en 1911 et 1912, broch. in-8°, 563-496 p. Alger, Heintz, 1913.

— Tableau des jaugeages effectués de 1901 à 1910. (Direction des travaux publics et des mines), broch. in-8°, 790 p. Alger, Imp. Algérienne, 1913.

Griguer (Jules). — Une tentative d'organisation postale marocaine. Dahir chérifien réglementant le service des courriers, broch. in-8°, 7 p. Tours, E. Arrault, 1911.

Gsell (Stéphane). — L'Algérie dans l'antiquité, 1 broch. in-12°, 150 p., avec carte. Alger, Ad. Jourdan, 1903.

Hartert's (Ernst). — Expédition to the Central Western Sahara. (Ext. de *Novitates Zoologicae)*, 14 broch. in-4°. (Voir notice bibliographique, page 570, du présent bulletin).

Huart (Cl.) — Histoire des Arabes. Tome II, broch. in-8°, 512 p., 1 carte. Paris, Paul Geuthner, 1913.

Joleaud (L.) — Sur la position stratigraphique du *Cervus pachygenys* Pomel, du quaternaire algérien. (Ext. du *Bull. de la Soc. Géologique de France)*, broch. in-8°, 4 p. Mâcon, Protot frères, 1912.

— Etude de géographie géologique sur la Berbérie. (Ext. de la *Revue Africaine)*, broch. in-8°, 31 p. Alger, Ad. Jourdan, 1912.

Marçais (Georges). — L'exposition d'art musulman d'Alger, avril 1905, 1 album in-folio, 32 p., 22 pl. Paris, Albert Fontemoing, 1906.

Notices sur le Maroc : régions de Tanger, Casablanca, Fez, Mogador et Agadir, Mazagan, Saffi, Larache, Tetuan, Rabat et Salé, Marrakech, cercles d'Oudjda et Beni-Snassen, la Moulouya, Debdou et Beni-Guil. *(Publ. de l'Office du Commerce Extérieur de la France)*, 11 broch. in-8°. Paris, Maréchal, 1913.

Office du Gouvernement Général de l'Algérie. — Note sur les camélidés et leur laine, broch. in-8°, 16 p. Beaugency, R. Barillier.

Pouyanne (Maurice). — La propriété foncière en Algérie, 1 vol. in-4°, 1.120 p. Alger, Ad. Jourdan, 1900.

Prévost-Paradol. — La France nouvelle, 1 vol. in-18°, 419 p. Paris, Michel Lévy frères, 1875.

Service Géographique de l'Armée.— Rapport sur les opérations de nivellement de l'Algérie et de la Tunisie, pendant les campagnes 1910 à 1913, broch. in-8°, 35 p. Paris, Imp. du Service Géographique de l'Armée, 1913.

Van Genep (A.) — Etudes d'ethnographie algérienne. — Les soufflets algériens. — Les poteries kabyles. — Le tissage aux cartons. — L'art décoratif. (Ext. de la *Revue d'ethnographie et de sociologie)*, broch. in-4°, 104 p., 11 pl. Paris, P. Leroux, 1912.

Voinot (Capitaine L.) — Les prodromes de la campagne de 1852 contre les Beni-Snassen. (Ext. de la *Revue Africaine)*, broch. in-8°, 47 p. Alger, Ad. Jourdan, 1913.

VOINOT (Capitaine L.) — Transsaharien et transafricain. (Ext. des *Bull. de la Soc. de Géog. d'Alger et de l'Afrique du Nord)*, broch. in-8°, 71 p., 1 carte. Alger, F. Montégut, 1913.

AFRIQUE

BASSET (René). — Mission au Sénégal. Etude sur le dialecte Zenaga. Notes sur le Hassama. Recherches historiques sur les Maures. *(Publ. de la Faculté des Lettres d'Alger)*, 1 vol. in-8°, 630 p. Paris, E. Leroux, 1913.

BULLOCK (Frédéric). — La fondation de la colonie française de la Côte d'Ivoire, broch. in-8°, 79 p. London, Imp. du *Courrier de Londres*, 1912.

CARBOU (Henri). — La région du Tchad et du Ouadaï. Etudes ethnographiques, dialecte toubou. *(Publ. de la Faculté des Lettres d'Alger)*, tome II, broch. in-8°, 277 p., 1 carte. Paris, E. Leroux, 1912.

CHUDEAU (R.) — Quelques renseignements ethnographiques sur le Sahara et le Soudan, broch. in-8°, 9 p., 4 fig.

Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale française. — Annuaire du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française, année 1912, 1 vol. in-8°, 1.359 p., avec cartes. Paris, E. Larose, 1912.

— Recueil des suppléments au *Journal Officiel* de l'Afrique Occidentale Française. Rapports des missions. Etudes techniques, années 1910, 1911 et 1912. 3 vol. broch., 462, 312 et 430 p. Gorée, Imp. du Gouvernement Général, 1913.

MEYER (Eduard). — Chronologie égyptienne, traduction Alex. Moret, broch. in-8°, 328 p. Paris, E. Leroux, 1912.

MONACO (S. A. S. le Prince Albert Ier de). — Sur une mission du comte Chaves en Afrique. (Extr. des *Comptes rendus des Séances de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 3 p. Paris, Gauthier-Villars, 1907.

— Sur un cachalot des Açores. (Extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences)*, broch. in-4°, 4 pages. Paris, Gauthier-Villars, 1888.

THOULET (M.-J.) — La minéralogie d'après Hérodote, Ctésias et les monuments égyptiens. (Ext. de la *Revue des Sciences Naturelles)*, broch. in-8°, 47 p. Montpellier, C. Coulet, 1883.

Zeltner (Fr. de). — Les schistes taillés du Nioro (Soudan). (Extr. de l'*Institut français d'anthropologie)*, broch. in-8°, 7 p., 1 fig. Paris, Masson et Cie, 1913.

— Les gravures rupestres de l'Aïr. (Extr. de l'*Institut français d'anthropologie)*, broch. in-8°, 4 p. Paris, Masson et Cie, 1912.

— Objets en pierre polie de l'Aïr (Sahara soudanais). (Extr. des *Bulletins et Mémoires de la Soc. d'anthropologie de Paris)*, broch. in-8°, 4 p. Beaugency, Barillier, 1912.

AMÉRIQUE

Swingle (Walter T.) — Le palmier-dattier et son utilisation dans les Etats du sud-ouest de l'Amérique du Nord, broch. in-8°, 56 p. Beaugency, Barillier, 1913.

— Notes sur l'emploi des explosifs en agriculture aux Etats-Unis d'Amérique, broch. in-8°, 36 p. Beaugency, Barillier, 1912.

— La maturation artificielle des dattes aux Etats-Unis, broch. in-8°, 44 p. Beaugency, Barillier, 1912.

CARTES ET PLANS

Afrique :

Carte du Maroc au 1/2.500.000 (Convention franco-espagnole du 27 novembre 1912). Paris, Hachette et Cie, 1912.

Cartes d'Etat-Major au 1/100.000 :

Casablanca. — Settat. — Oulad Saïd. — Bou Beker.

Division d'Oran :

— *Carte du Maroc Oriental* (partie Sud), au 1/100.000.

— *Carte des environs de Berguent*, au 1/20.000, dressée par les lieutenants Brun et Michelin.

— *Carte de Bou-Denib, Figuig*, au 1/500.000.

Gouvernement Général de l'Algérie :

SERVICE CARTOGRAPHIQUE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL :

— *Feuille de Téniet-el-Haad*, au 1/200.000.
— *Feuille de Boghar* — —
— *Feuille de Bou-Saâda* — —
— *Carte d'Algérie-Tunisie*, au 1/1.500.000, dressée par M. Flotte de Roquevaire.
— *Carte des Confins Algéro-Tripolitains*, au 1/1.000.000, dressée par le capitaine Charlet.

SERVICE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE :

— *Feuille de Tazmalt (Alger)*, au 1/50.000, dressée par M. Ficheur, 1912.
— *Feuille de Charon (Alger)*, au 1/50.000, dressée par M. Brives, 1912.
— *Feuille de Saint-Donat (Constantine)*, au 1/50.000, dressée par A. Joly, 1912.
— *Feuille de Saint-Denis-du-Sig (Oran)*, au 1/50.000, dressée par MM. Erhmann et F. Doumergue, 1912.

Ministère des Colonies :

SERVICE GÉOGRAPHIQUE :

— *Carte de l'Adrar des Afoghar*, au 1/500.000, dressée par le capitaine Cortier et l'adjudant Malvoux, 1912.
— *Planisphère montrant la répartition du globe terrestre entre les 24 fuseaux horaires.*

Gouvernement Général de l'Afrique Equatoriale française :

— *Côte Ouest d'Afrique. Plan de la Baie de Pointe Noire*, au 1/10.000, levé par M. Audoin, 1910.
— *Plan du mouillage de Mandji (baie du Cap Lopez)*, au 1/10.000, levé par M. Audoin, 1911.
— *Carte du Bou-Ogooué*, au 1/50.000, dressée par M. Bain de la Coquerie, 1911.
— *Plan du mouillage de la Pointe Owendo (Estuaire du Gabon)*, au 1/5.000, levé par M. Audoin, 1912.
— *Carte des lagunes de N'Dogo, Simba et Sunga*, au 1/100.000, dressée par M. Callat.

CAMILLE VIRÉ

Le 13 décembre 1913 est décédé, à Bordj-Ménaïel, à l'âge de 47 ans, M. Camille Viré, avocat, membre de notre Société. Notre bien regretté collègue était surtout connu par ses travaux archéologiques, et à ce titre, nous ne saurions passer sous silence l'œuvre qu'il a accomplie en Algérie.

Né à Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne), le 7 juin 1865, Camille Viré se passionna de bonne heure pour les études historiques. Un voyage qu'il fit en Algérie, encore tout jeune étudiant, décida de son avenir. A travers les pages publiées en 1888, sous le titre : *En Algérie*, on sent chez lui le nostalgique désir de retourner en ce pays qui avait pris d'emblée tout son cœur.

Aussi, c'est avec passion que plus tard, algérien d'adoption, il en étudia l'histoire et la préhistoire dans les rares loisirs que lui laissait l'exercice de sa profession d'avocat. Dans la Kabylie, et en particulier dans le canton de Bordj-Ménaïel, il récolta de nombreux matériaux, fouilla des grottes.

Ses investigations portèrent tout aussi bien sur la période préhistorique que sur les périodes lybico-berbère et romaine. La découverte d'une borne milliaire lui permit de fixer définitivement l'emplacement de l'antique *Rusucurru* et, à ce sujet, il publia une note fort remarquée dans notre Bulletin. On lui doit surtout une dizaine de notices et mémoires sur la préhistoire algérienne.

Pendant les vacances qu'il allait passer en France, il recherchait, en ces derniers temps, les énigmatiques rochers à gravures que l'on reconnaît aujourd'hui un peu partout. Il a fait dans ce domaine d'intéressantes découvertes.

Enfin il laisse presque entièrement achevée, une grande *Histoire de la Basse Kabylie et du pays des Issers*, qui sera sans doute éditée sous peu par les soins de sa famille.

C'est en plein essor, au moment où, maître de son sujet, admirablement documenté sur le pays par ses longues observations et ses fouilles en cours, il pensait prendre de plus nombreux loisirs pour se consacrer à l'histoire et à l'archéologie, que, brusquement, la maladie l'a arraché à l'affection des siens.

A sa veuve éplorée, à ses enfants, à son frère Armand Viré, nous renouvelons, au nom des membres de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, l'expression de nos condoléances attristées.

Nous nous inclinons respectueusement sur la tombe du savant, aussi modeste que consciencieux, qui a apporté une sérieuse contribution à l'œuvre scientifique algérienne.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XXXIII. — 1913

BIBLIOGRAPHIE

Pages

NÉCROLOGIE

